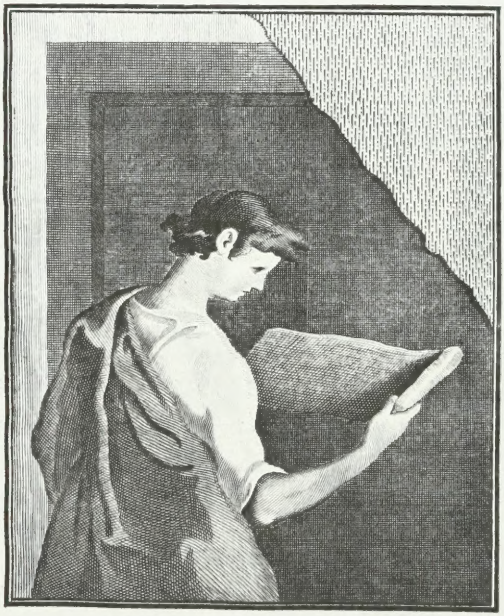

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1864.

IX

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

CINQUIÈME ANNÉE. — NEUVIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1864

Tous droits réservés.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

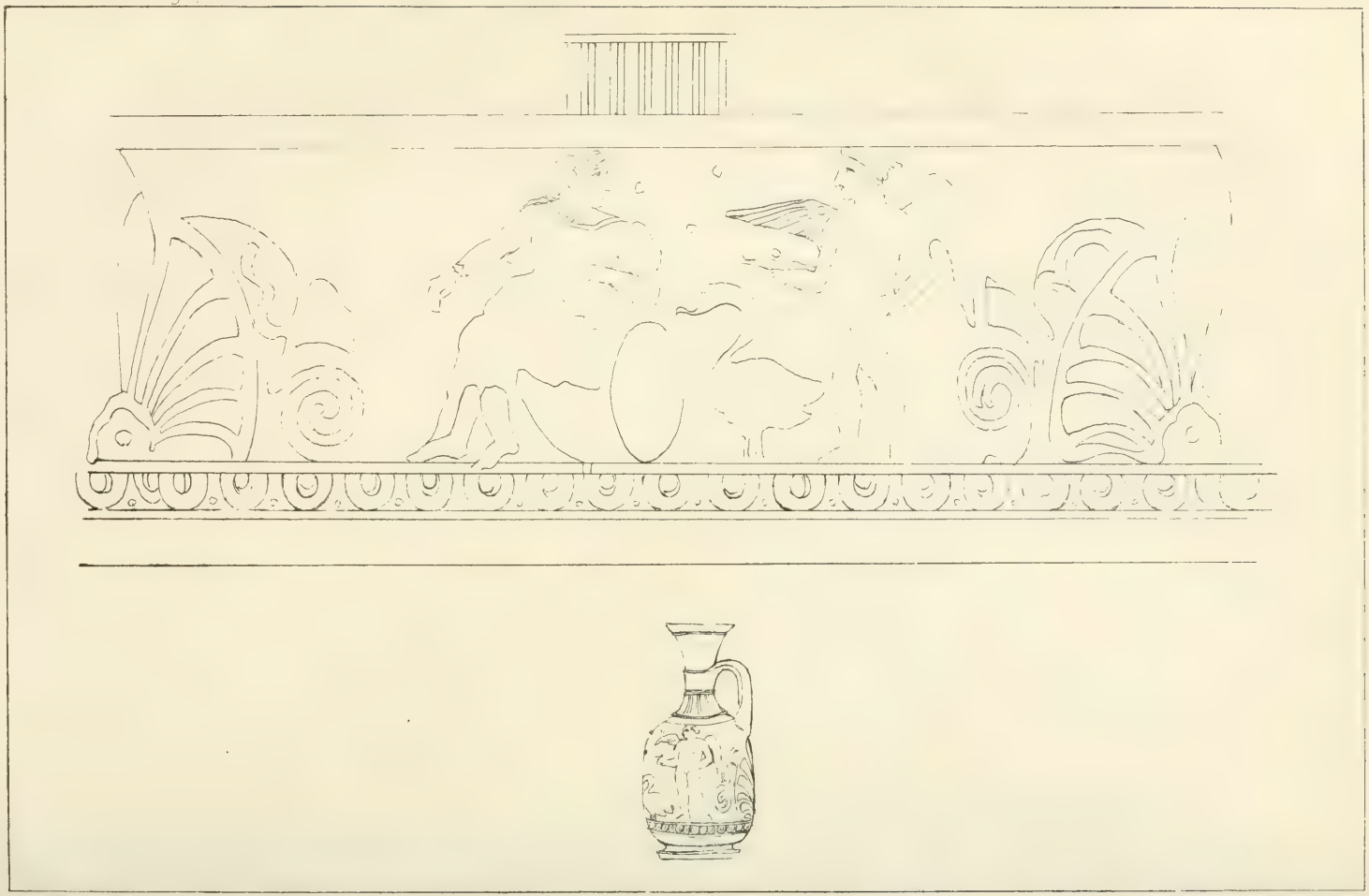

Jean Hermann

LA GAULE

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

SOUS LES ROMAINS

PAR AUG. BERNARD (1)

Il est de mode aujourd'hui de déclamer contre l'horrible oppression exercée, dit-on, par l'empire romain sur les pays qui en dépendaient sous le nom de *provinces*. Cette mode peu raisonnée conduit souvent les meilleurs esprits aux plus grandes aberrations : ils condamnent tout en masse, sans faire de distinction entre les temps et les personnes. Je comprends qu'on se déchaîne contre César envahissant la Gaule sans autre motif que son ambition personnelle, et la ravageant pendant plusieurs années pour la soumettre ; mais le fait accompli, et la Gaule elle-même devenue complétement romaine par goût de la civilisation (ce qui fait son éloge), je ne comprends plus cette persistance à crier contre le régime romain. Quelques esprits chagrins vont jusqu'à se féliciter de la destruction de l'Empire par les sauvages de la Germanie, comme si les Francs, par exemple, avaient apporté à la Gaule un régime plus doux que celui des Romains ! Quant à moi, je ne vois dans la conquête des barbares qu'une série de brigandages, qui fit reculer la civilisation de dix siècles.

(1) Cet article est tiré en grande partie d'un livre que vient de publier M. Bernard sous ce titre : *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, grand in-4° jésus, orné de 12 planches. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, librairie de N. Scheuring. — Ce livre se trouve en germe dans un article publié par M. Bernard dans la *Revue archéologique* de 1847, p. 577. Voyez aussi un autre article de M. Bernard sur le même sujet dans la *Revue archéologique* de 1862.

Voyez ces codes de lois, où, avec la meilleure volonté du monde, les chefs des destructeurs de l'Empire s'efforçaient en vain d'établir un peu de justice parmi leurs sujets de différentes races : est-il quelque chose de plus monstrueux, comparé à cette législation romaine que l'Europe se fait gloire de suivre aujourd'hui, n'ayant pu rien trouver de mieux! Il se peut, comme le disent quelques historiens, que certains peuples aient souhaité le triomphe des barbares pour se débarrasser des Romains, espérant pouvoir ensuite plus facilement chasser ceux-là. Mais ces peuples furent punis de leur égoïsme par mille ans de misères inouïes! Il est plus facile de se débarrasser d'une garnison loyale que d'une bande de brigands.

Mais est-il vrai que le régime romain ait été aussi oppresseur qu'on le dit? Cela se peut pour certains pays et dans un certain temps; mais bien certainement cela ne l'est pas pour la Gaule chevelue dans les trois premiers siècles de notre ère. A peine César en eut-il fait la conquête qu'il changea de procédés vis-à-vis d'elle pour une raison ou pour une autre. Il laissa à tous les peuples de cette contrée leur autonomie, leur sénat, leurs lois; rien n'indiquait leur soumission, sinon le tribut, largement compensé par la civilisation. Le maintien de l'ordre exigeait l'entretien d'armées nombreuses; le commerce réclamait des routes, tout cela ne pouvait être réalisé sans argent. Mais en dehors de la question financière, vit-on jamais un gouvernement moins tracassier? Les cités s'administraient elles-mêmes par leurs duumvirs et leur sénat local; nul fonctionnaire romain n'intervenait dans cette gestion intérieure.

Auguste, il est vrai, modifia considérablement l'ancien état de choses; mais ses modifications ne portèrent que sur un point : les circonscriptions territoriales; pour le reste, les choses restèrent à peu près comme auparavant, c'est-à-dire que les cités continuèrent à s'administrer sans l'intervention du pouvoir central. Et même, pour opérer la réforme des circonscriptions de la Gaule, Auguste crut devoir consulter le pays. Il réunit pour cela à Narbonne, l'an 25 avant notre ère, les députés de la Gaule, et c'est de concert avec eux (le fait est bon à noter) qu'il régla les choses de façon à rendre l'administration plus facile. Il fit disparaître, par des annexions parfaitement fondées, une foule de petits peuples dont l'existence distincte était sans intérêt au point de vue général, mais non pas sans inconvénient. Grâce à cette réforme, la Gaule chevelue ne renferma plus que soixante-trois cités, si nous nous en rapportons à la géographie de Ptolémée, qui paraît avoir très-fidèlement décrit l'état des choses tel qu'il subsista durant les trois premiers siècles de notre ère.

Le point le plus attaquable de la réforme d'Auguste fut la division nouvelle qu'il établit pour les grandes circonscriptions, c'est-à-dire en étendant l'Aquitaine jusqu'à la Loire au nord, et la Belgique jusqu'à la Saône au midi, et cela au détriment de la Celtique. Il mêla de la sorte des races bien distinctes, d'après César. Mais qui donc pourrait s'en plaindre? Ce n'est certes pas la Gaule, que cette mesure avait pour but d'*unifier ?* En effet, si Auguste modifia les limites des trois grandes divisions de la Gaule chevelue, c'était pour en égaliser un peu l'étendue, et surtout pour les faire converger vers Lugdunum, devenu leur centre commun. Il dota par là ces provinces de l'unité qui leur manquait. A partir de cette époque, il n'y eut plus qu'un seul peuple dans les trois Gaules, car les petites fractions conservées par l'empereur ne furent plus, sous le nom de *civitates*, que de simples circonscriptions administratives, quoiqu'elles eussent gardé les noms des principaux peuples gaulois. Quant aux peuples qui furent fondus dans ces circonscriptions, il devient presque impossible d'en retrouver la trace ; leurs noms ne sont plus que des dénominations historiques destinées à servir de texte aux discussions des archéologues, car ils ne sont plus mentionnés à partir de notre ère sur les monuments, inscriptions ou monnaies. Leur effacement prouve, il me semble, l'équité qui présida à la réforme d'Auguste. Si ce prince eût sacrifié un peuple important, ce peuple aurait laissé des traces incontestables de son existence, et on n'en serait pas réduit à chercher aujourd'hui son emplacement. A ceux qui critiquent la réforme d'Auguste, précisément à cause de l'obscurité qu'elle laisse planer sur l'existence de certains petits peuples, je répondrai que le progrès ne serait pas possible si l'humanité était condamnée par amour de l'histoire à rester toujours dans ses langes. Ce serait la justification des *bourgs pourris* d'Angleterre, qui, quoique n'ayant plus d'habitants, avaient pourtant conservé le droit d'envoyer des députés au parlement, tandis que des villes nouvelles, comme Manchester, en étaient encore privées. Pour moi, je crois qu'Auguste a fait une assez belle part à l'histoire en conservant à toutes les cités de la Gaule chevelue des noms de peuple, quand il aurait pu leur donner des noms de villes, comme cela se fit plus tard, témoins les cités des Ségusiaves et des Bituriges Vivisques, qui ne sont plus connues que sous les noms de *civitas Lugdunensium* et *civitas Burdigalensium* dans la Notice des Gaules.

Au reste, les Gaulois prouvèrent bien qu'ils n'étaient pas blessés par la réforme d'Auguste, puisqu'ils lui érigèrent, quelques années après, en témoignage de reconnaissance, un autel en face de Lug-

dunum, leur nouvelle capitale, dans un territoire qu'ils s'étaient réservé au confluent du Rhône et de la Saône. Et cet autel, auprès duquel chaque peuple ou cité entretint désormais constamment un prêtre, acquit bientôt tant de célébrité et de popularité dans la Gaule, qu'on se contentait de le désigner par le mot *ara* (1), l'autel par excellence. On inventa même, pour désigner les prêtres nationaux, un adjectif qualificatif qui n'a été relevé dans aucun lexique : ils furent appelés *sacerdos arensis* (2). De leur côté, en venant se fixer dans le territoire du confluent, ces prêtres y perdaient leur nationalité propre pour en adopter une plus grande : ils devenaient les représentants, non pas de tel ou tel peuple, mais des trois Gaules, formant dès lors un groupe indivisible, *sacerdos trium provinciarum Galliarum*, comme se qualifie l'un d'eux (3), sans doute après le jour où l'empereur Claude, plaidant si chaleureusement devant le sénat la cause de ces provinces, leur eut fait accorder l'égalité politique.

Ce n'est pas tout. Ayant placé sous le patronage de l'empereur leur institution nouvelle, les Gaulois saisirent l'occasion que leur offrait naturellement la fête d'Auguste (le premier du mois qui lui doit son nom actuel, jour où avaient lieu des jeux littéraires en l'honneur de ce prince), pour réunir chaque année auprès de l'autel du confluent les députés des trois provinces, afin d'y délibérer en commun sur certaines questions d'intérêt général.

On ignore quelles étaient au juste les attributions de cette assemblée à son début, mais on la vit bientôt contrôler l'administration des hauts fonctionnaires romains, voter des statues à ceux dont elle approuvait la gestion et demander la mise en jugement de ceux dont la gestion lui paraissait mauvaise (4). Toutes les décisions étaient prises au nom des trois Gaules, comme on le voit par la formule TRES PROVINCIAE GALLIAE, qu'on lit en lettres gigantesques sur quelques-uns des monuments élevés par ordre de cette assemblée. Tout le territoire du confluent fut bientôt couvert de monuments somptueux, dont quelques débris seulement sont venus jusqu'à nous. Le musée de Lyon possède des fragments d'une dizaine de statues différentes en bronze, tant pédestres qu'équestres, érigées sur cet heureux coin de terre, sans parler de celles en pierre et en

(1) *Le Temple d'Auguste*, etc., p. 69 et 86.
(2) *Ibid.*, p. 73.
(3) *Ibid.*, p. 76.
(4) *Ibid.*, p. 107 et suiv.

marbre. Et ce n'était pas le seul genre de monuments qu'il y eût. Les trois Gaules avaient fait élever pour l'autel d'Auguste un temple où chacune des nations fondatrices était représentée par une statue, comme nous l'apprend Strabon, et un amphithéâtre où les députés de ces mêmes nations avaient leurs places marquées, comme on le voit par les inscriptions qu'on a trouvées dans les ruines de cet édifice (1). Cet amphithéâtre, dont il reste encore quelques traces sur la côte Saint-Sébastien, paraît avoir servi non-seulement aux délibérations de ces députés, mais encore au concours littéraire qui avait lieu lors de la fête d'Auguste, le 1er août. Outre cela, les trois Gaules avaient fait élever à leurs frais des monuments honoraires sur divers points du territoire, particulièrement à Vieux, ancienne capitale des Viducasses (2), et à Saintes, capitale des Santons (3).

Tout cela avait lieu au su et avec l'agrément du gouvernement romain, et sous les yeux même du légat impérial qui résidait à Lugdunum. Mais, que dis-je? les préfets de la Gaule et les empereurs eux-mêmes instituèrent plus tard le gouvernement représentatif dans la Narbonnaise, qui n'en avait pas joui d'abord. C'est ce que nous apprenons d'un rescrit d'Honorius et de Théodose le Jeune adressé, en l'année 418, au préfet des Gaules, siégeant alors dans la ville d'Arles.

Voici la traduction de cet intéressant document. Elle prouvera que le gouvernement romain n'était pas si ennemi des libertés provinciales qu'on le dit. (On trouvera le texte latin de cette pièce dans le *Recueil des historiens de France*, t. I, p. 767.)

« Honorius et Théodose, augustes, à Agricola, préfet des Gaules.

« Sur le très-salutaire exposé que nous a fait ta magnificence, entre autres informations évidemment avantageuses à la République, nous décrétons, pour qu'elles aient force de loi à perpétuité, les dispositions suivantes, auxquelles devront obéir les habitants de nos Sept-Provinces (4), et qui sont telles qu'eux-mêmes auraient pu les souhaiter. Attendu que, pour des motifs d'utilité publique ou privée,

(1) *Le Temple d'Auguste*, etc., p. 30.

(2) *Ibid.*, p. 107 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 76.

(4) La Gaule était alors divisée en dix-sept provinces, réparties en deux grands départements; dix de ces provinces composaient la division dite des *Provinces-Gallicanes*, et sept celle dite des *Sept-Provinces*. Cette dernière comprenait : la Viennoise, les deux Narbonnaises, les Alpes-Maritimes, qui embrassaient toute l'ancienne Narbonnaise d'Auguste, et les deux Aquitaines et la Novempopulanie, qui embrassaient l'ancienne Aquitaine d'Auguste, détachée des trois provinces de la Chevelue.

non-seulement de chacune des provinces, mais encore de chaque cité se rendent fréquemment auprès de ta magnificence des *honorats* (1) ou des députés spéciaux, soit pour rendre des comptes, soit pour traiter de choses relatives à l'intérêt des propriétaires, nous avons jugé que ce serait chose opportune et grandement profitable, qu'à dater de la présente année il y eût tous les ans, à une époque fixe, pour les habitants des Sept-Provinces, une assemblée tenue dans la métropole, c'est-à-dire dans la ville d'Arles. Par cette institution nous avons en vue de pourvoir également aux intérêts généraux et particuliers. D'abord, par la réunion des habitants les plus notables en la présence illustre du préfet, si toutefois des motifs d'ordre public ne l'ont pas appelé ailleurs, on pourra obtenir, sur chaque sujet en délibération, les meilleurs avis possibles. Rien de ce qui aura été traité et arrêté après une mûre discussion ne pourra échapper à la connaissance d'aucune des provinces, et ceux qui n'auront point assisté à l'assemblée seront tenus de suivre les mêmes règles de justice et d'équité. De plus, en ordonnant qu'il se tienne tous les ans une assemblée dans la cité constantine (2), nous croyons faire une chose non-seulement avantageuse au bien public, mais encore propre à multiplier les relations sociales. En effet, la ville est si avantageusement située, les étrangers y viennent en si grand nombre, elle jouit d'un commerce si étendu, qu'on y voit arriver tout ce qui naît ou se fabrique ailleurs. Tout ce que le riche Orient, l'Arabie parfumée, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, la belle Espagne et la Gaule courageuse produisent de renommé, abonde en ces lieux avec une telle profusion, que toutes les choses admirées comme magnifiques dans les diverses parties du monde y semblent des produits du sol. D'ailleurs, la réunion du Rhône à la mer de Toscane rapproche et rend presque voisins les pays que le premier traverse et que la seconde baigne dans ses sinuosités. Ainsi, lorsque la terre entière met au service de cette ville tout ce qu'elle a de plus estimé, lorsque les productions particulières de toutes les contrées y sont transportées par terre, par mer, par le cours des fleuves, à l'aide des voiles, des rames et des charrois, comment notre Gaule ne verrait-elle pas un bienfait dans l'ordre que nous donnons de convoquer une assemblée publique au sein de cette ville, où se trouvent réunies, en quelque sorte par un don de Dieu, toutes les jouissances de la vie et toutes les facilités du commerce.

(1) Les notables ou personnes ayant rempli des charges honorables.

(2) Constantin le Grand, qui avait établi à Arles le siége de la préfecture des Gaules, voulut que cette ville portât son nom; mais l'usage ancien prévalut contre sa volonté.

« Déjà l'illustre préfet Pétronius, par un dessein louable et plein de raison, avait ordonné qu'on observât cette coutume (1); mais, comme la pratique en fut interrompue par l'incurie des temps et le règne des usurpateurs, nous avons résolu de la remettre en vigueur par l'autorité de notre prudence. Ainsi donc, cher et bien-aimé parent, Agricola, ton illustre magnificence, se conformant à notre présente ordonnance et à la coutume établie par tes prédécesseurs, fera observer dans les Sept-Provinces les dispositions suivantes :

« On fera savoir à tous les *honorats*, ou propriétaires, et aux juges des provinces qu'ils doivent se réunir en conseil, chaque année, dans la ville d'Arles, dans l'intervalle des ides d'août à celles de septembre, les jours de convocation et de session pouvant être fixés à volonté.

« La Novempopulanie et la Seconde-Aquitaine, comme les provinces les plus éloignées, pourront, si leurs juges sont retenus par des occupations indispensables, envoyer à leur place des députés, selon la coutume. Nous croyons, par cette mesure, accorder de grands avantages et une grande faveur aux habitants de nos provinces; nous avons aussi la certitude d'ajouter à l'ornement de la ville d'Arles, à la fidélité de laquelle nous devons beaucoup, selon l'opinion et le témoignage de notre père et patrice (2).

« Ceux qui auront négligé de se rendre au lieu désigné, dans un temps prescrit, payeront une amende, qui sera pour les juges de cinq livres d'or, et de trois livres pour les honorats ou membres des curies (3).

« Donné le XV des kalendes de mai; reçu à Arles le X des kalendes de juin. »

Les deux empereurs furent-ils plus heureux que Pétronius? Il y a lieu d'en douter quand on songe à l'état où se trouvait alors la Gaule par suite des incursions des sauvages de la Germanie. Toutefois il me semble qu'on peut admettre l'existence à un moment donné de deux assemblées représentatives au mois d'août, l'une tenue à Lyon pour la division dite des *Provinces-Gallicanes*, au nombre de dix, comprenant la Lyonnaise et la Belgique d'Auguste, l'autre tenue à Arles, pour la division dite des *Sept-Provinces*, comprenant l'Aquitaine et la Narbonnaise d'Auguste.

(1) Pétronius fut préfet des Gaules entre les années 402 et 408.

(2) Constantin, second mari de Placidie, mère d'Honorius.

(3) On donnait ce nom aux sénats locaux, dans lesquels devaient être pris les députés.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut une assemblée représentative en Gaule durant les trois premiers siècles de notre ère, et qu'elle dût son existence, sinon à l'initiative des empereurs, du moins à leur tolérance : cette assemblée est celle qui siégeait près de l'autel d'Auguste, et dont l'existence nous est révélée par un grand nombre de monuments honorifiques conservés encore à Lyon et ailleurs.

Comment se recrutait-elle? Quelles étaient ses attributions? De quelle manière avait lieu le vote? C'est ce qu'il est assez difficile de dire, car on ne connaît cette assemblée que par quelques inscriptions placées sur les monuments dont je viens de parler. Je vais toutefois essayer de répondre à ces diverses questions à l'aide d'une de ces inscriptions.

Parmi les monuments élevés par ordre des trois Gaules, l'un des plus curieux, sans contredit, est celui connu sous le nom de marbre de Torigny. Ce monument, découvert au XVIe siècle, au village de Vieux, ancienne capitale des Viducasses, auquel il doit son nom actuel, fut alors transporté au château de Torigny-sur-Vire, où il resta fort longtemps; il fut ensuite apporté à Saint-Lô, où il se trouve encore. C'est le piédestal d'une statue élevée, l'an 238 de notre ère, à un Viducasse appelé T. Sennius Sollemnis, ancien prêtre à l'autel d'Auguste et député de sa cité à une assemblée des Gaules qui se tint vers l'année 225 de notre ère.

Ce piédestal porte des inscriptions sur trois de ses faces. Voici ce qu'on lit sur l'une d'elles. Je donne le texte restitué par M. Edouard Lambert (1), pour éviter d'entrer dans de trop longs détails philologiques et épigraphiques.

« Exemplum epistulæ Ædinii Juliani, præfecti prætorio, ad Badium Comnianum, procuratorem Augustorum [duorum] (2) et vice præsidis agentem.

« *Ædinius Julianus Badio Comniano salutem.*

« *In provincia Lugdunensi quinque fascalis dum agerem, plerosque bonos viros perspexi, inter quos Sollemnem istum, oriundum ex civitate Viducassium, sacerdotem, quem, propter sectam, gravitatem et*

(1) Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. VII.

(2) (AVGG.) Cette indication prouve que la lettre a été écrite sous le règne de Maximin et de son fils; or, comme l'inscription de la face principale, qui se rapporte à l'année 238, nous apprend que Julianus n'était plus préfet du prétoire depuis quelque temps, cette lettre doit être des années 235 ou 236, ou au plus tard de 237.

honestos mores, amare coepi; his accedit quod cum Claudio Paulino, decessori meo, in concilio Galliarum, instinctu quorumdam, qui ab eo, propter merita sua, lædi videbantur, quasi ex consensu provinciarum accusationem instituere temtarunt, Sollemnis iste meus proposito eorum restitit, provocatione scilicet interjecta quod patria ejus, cum inter cæteros legatum eum creasset, nihil de accusatione mandassent, immo contra laudassent. Qua ratione effectum est ut omnes ab accusatione desisterent; quem magis magisque amare et comprobare coepi; is certus honoris mei erga eum ad videndum me in Urbem venit. Proficiscens, petit ut eum tibi commendarem : recte itaque feceris desiderio illius adnueris et reliquiæ. »

TRADUCTION.

« *Copie de la lettre d'Ædinius Julianus, préfet du prétoire, à Badius Comnianus, légat des deux Augustes, et vice-præses* [*de la province Lyonnaise*].

« Ædinius Julianus à Badius Comnianus salut.

« Lorsque je remplissais la magistrature aux cinq faisceaux (celle de légat propréteur) dans la province Lyonnaise, j'ai remarqué plusieurs hommes recommandables, du nombre desquels est ce Sollemnis, originaire de la cité des Viducasses, prêtre, que j'ai d'abord aimé à cause de son caractère religieux, de sa gravité et de l'honnêteté de ses mœurs; ajoutez de plus que lorsque, dans l'assemblée générale des Gaules, et comme du consentement des (trois) provinces, on eut tenté de porter une accusation contre Claudius Paulinus, mon prédécesseur, par l'impulsion de quelques-uns, qui paraissaient blessés de ses mérites, ce cher Sollemnis arrêta l'effet de leur dessein en déclarant que, lorsque ses concitoyens l'avaient nommé député, ainsi que plusieurs autres, ils ne lui avaient pas donné mandat d'accuser ce personnage, mais qu'au contraire ils avaient loué sa gestion. Il arriva alors que tous se désistèrent de leur accusation. Depuis ce moment mon estime et mon amitié n'ont fait qu'augmenter de plus en plus, et certain de la manière honorable dont je le recevrais, il est venu à Rome pour me voir. Sur le point de partir, il me demande une recommandation auprès de vous : vous ne pourrez mieux faire que d'accéder à ses désirs, etc. »

Ce document nous apprend plusieurs choses importantes : 1° que l'assemblée des trois Gaules s'appelait *concilium Galliarum;* 2° que la cité des Viducasses, quoique peu importante, nomma plusieurs députés, parmi lesquels (*inter cæteros*) se trouvait Sollemnis ; 3° que

l'assemblée pouvait demander des poursuites contre un légat de l'empereur ; 4° que les députés recevaient un mandat impératif précisant ce qu'ils avaient à faire, puisque Sollemnis déclare qu'il n'a pas reçu de ses commettants mission d'accuser Paulinus (*nihil de accusatione mandassent*) ; 5° que l'opposition d'un député pouvait faire échouer une proposition.

Si maintenant nous rapprochons la lettre de Julianus du rescrit des empereurs Honorius et Théodose le Jeune, je crois qu'on en pourra conclure :

1° Que chaque cité nommait plusieurs députés (et en effet nous voyons le nom des *Bituriges Cubi* inscrit jusqu'à six fois sur les portions de gradins qu'on a retrouvées dans l'amphithéâtre des trois Gaules (1).

2° Que ces députés ne pouvaient être choisis que parmi les *honorats* ou les membres de la curie.

3° Qu'outre les députés élus dont il vient d'être question, certains fonctionnaires avaient le droit ou plutôt étaient dans l'obligation de se rendre à l'assemblée, sans doute pour y fournir des renseignements.

4° Des peines pécuniaires étaient portées contre les absents qui ne donnaient pas de justes motifs d'excuse.

5° Les mandats des députés étaient impératifs.

6° Les réunions avaient lieu au mois d'août.

Nous venons de voir que l'assemblée des trois Gaules avait failli mettre en accusation un légat de l'empereur, vers l'année 225 ; je dois dire toutefois que ces assemblées nous sont beaucoup plus connues par leurs actes de bienveillance que par leurs actes de rigueur. Sauf le marbre de Vieux, qui nous révèle une circonstance exceptionnelle, tous les monuments qui nous restent des trois Gaules (sans en excepter celui de Vieux) sont honoraires. J'en citerai un seul comme spécimen, destiné à effacer la mauvaise impression qu'aurait pu laisser dans les esprits le souvenir de Paulinus.

Le musée de Lyon renferme une pierre d'un mètre et demi de haut, et de près d'un mètre de large, sur laquelle on lit l'inscription suivante, dont on peut voir un fac-simile dans l'ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. A. de Boissieu, p. 269, et dans la *Description du musée lapidaire de Lyon*, par M. Comarmond pl. VIII, n° 495.

(1) *Le Temple d'Auguste*, etc., p 30.

TIB · ANTISTIO · FAVS
TI·FIL·QVIRINA·MARCI
ANO · DOMO · CIRCINA
PRAEF·COH·II·HISPANAE
TRIB·LEG·XV·APOLLINARIS
PIAE·FIDELIS·PRAEFECTO·A
LAE · SVLPICIANAE · C·R· SECVN
DVM·MANDATA·IMPP·DO
MINOR·NN·AVGG·INTE
GERRIM·ABSTINENTISSIM
QVE·PROCVR·TRES·PROVINC
GALLIAE·PRIMO·VMQVAM
EQ·R·ACENSIBVS·ACCIPI
ENDIS·AD·ARAM·CAESA
RVM·STATVAM·EQVESTREM
PONENDAM · CENSVE
RVNT

Restitution :

« Tiberio Antistio, Fausti filio, Quirina [tribu], Marciano, domo Circina, præfecto cohortis secundæ Hispanæ, tribuno legionis decimæ quintæ Apollinaris piæ fidelis, præfecto alæ Sulpicianæ civium Romanorum secundum mandata imperatorum [duorum] dominorum nostrorum Augustorum, integerrimo abstinentissimoque procuratori, tres provinciæ Galliæ primo umquam equiti Romano a censibus accipiendis ad aram cæsarum statuam equestrem ponendam censuerunt. »

On voit par cette inscription que Tiberius Antistius Marcianus, fils de Faustus, de la tribu Quirina, originaire de Kerkena (sur la côte orientale d'Afrique)..., chevalier romain (le premier de cet ordre qui ait été chargé de faire le recensement dans les Gaules), fut honoré par les trois provinces d'une statue équestre élevée près de l'autel d'Auguste, comme récompense de l'intégrité et de la modération dont il fit preuve dans l'exercice de ses fonctions de procurateur.

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples de ce genre ; mais la quantité ne ferait rien à l'affaire : ce que j'ai dit suffit à démontrer l'existence du gouvernement représentatif en Gaule sous les Ro-

mains, et son installation dans la presqu'île du confluent du Rhône et de la Saône, occupée aujourd'hui par la ville de Lyon : c'est là en effet qu'outre la réunion des députés se trouvait tout le personnel de l'administration et la caisse même de cette administration, désignée sous le nom d'*arca Galliarum*, comme on l'apprend d'une foule d'inscriptions qui font connaître les titres et les noms de quelques-uns des fonctionnaires des trois Gaules. Les principaux d'entre eux sont : l'*inquisitor Galliarum*, chargé d'établir l'assiette de l'impôt particulier destiné à solder les dépenses de l'administration ; le *judex arcæ Galliarum*, chargé d'apprécier les réclamations et les contestations auxquelles donnaient lieu la répartition et la perception de cet impôt ; l'*allector arcæ Galliarum*, chargé d'encaisser et de garder les fonds.

Mais le monument le plus intéressant, peut-être, constatant l'existence de cette administration particulière des trois Gaules, est celui élevé à Rome par un simple affranchi à un jeune enfant mort avant d'avoir atteint sa neuvième année, un 5 ides de décembre.

Voici l'inscription que porte ce monument, telle que l'a publiée M. Hensen, *Supplément à Orelli*, t. III, p. 262, n° 6393 :

V · IDVS · DEC
D · M ·
C · MODESTI · THESEI
P · CL · TRIVM · GALLIAR
LIB · ABASCANTVS
ALVMNO · DVLCISSIMO
QVI · VIXIT · AN · VIII
MENS · V · DIEB · XVIIII

On voit par cette inscription que le monument a été élevé aux Mânes de C. Modestus Theseus, mort à l'âge de huit ans, cinq mois et dix-neuf jours, par P. Claudius Abascantus, qui se dit lui-même affranchi des trois Gaules (*trium Galliarum libertus*).

Quoiqu'il ne s'agisse ici que d'un individu placé au dernier échelon de l'échelle sociale de son temps, ce monument me paraît aussi important dans la question que celui du prêtre Eduen de l'autel d'Auguste se qualifiant de *sacerdos trium provinciarum Galliarum*. L'un et l'autre prouvent en effet l'existence d'une administration gauloise unique pour les trois provinces de la Chevelue.

AUG. BERNARD.

DE LA

SCIENCE DU LANGAGE

ET

DE SON ÉTAT ACTUEL

I

La méthode comparative est un des plus précieux legs que nous ait transmis le XVIIIe siècle. Son application rigoureuse, qui est l'œuvre de notre temps, a ramené l'intérêt sur des sujets épuisés, et ouvert des champs nouveaux à l'activité des esprits.

Comme tout ce qui tient à l'humanité, les sciences ont eu d'humbles commencements : la géométrie et la botanique sont nées, ainsi que l'indique leur nom, de l'arpentage des terres et de la recherche du fourrage; l'astronomie, des observations du paysan et du marin qui cherchaient à prévoir le retour des saisons. De même la grammaire a surgi en Occident de la nécessité où les Grecs se virent d'enseigner leur langue aux Romains, et en Orient de la sollicitude des brahmanes pour maintenir purs les textes des Védas.

Ces simples germes attendaient pour s'épanouir le rayon d'une curiosité supérieure, car il n'y a de science digne de ce nom que du jour où l'objet est étudié pour lui-même et sans souci d'application immédiate. L'intelligence prit cet essor à partir d'Aristote, mais elle se renferma d'abord dans l'étude de l'objet isolé, le décomposant par l'analyse et le recomposant par la synthèse, sans songer à ses rapports avec le reste du monde. Cependant rien n'est isolé dans la nature; la création est un ensemble où tout se tient. On ne comprend donc qu'à demi l'objet qu'on ne connaît qu'en lui-même; on ne saurait lui assigner sa vraie place par rapport au tout, et même les détails échappent souvent s'ils ne sont étudiés que sur un seul point.

Car jamais le particulier ne réalise complétement les types, et la généralisation qui est au fond de la méthode comparative peut seule espérer d'atteindre jusque-là. C'est ainsi qu'en histoire naturelle les organes rudimentaires restent une énigme indéchiffrable tant que l'on considère un seul groupe d'animaux ou de plantes. Pour en éclaircir le mystère, il est indispensable de comparer entre eux des groupes plus ou moins éloignés, où ce qui n'était que rudiment chez l'un soit surpris en plein développement chez l'autre. De tels résultats parlent aux yeux, et c'est pourquoi le procédé comparatif a commencé par les sciences naturelles. Assurément le rapprochement philosophique est de tous les temps, et dès Aristote on en trouve les traces les plus manifestes. Mais l'application systématique de ce procédé et sa réduction en méthode constituée ne datent pas de si loin. Il paraît difficile de leur assigner une époque plus reculée que les leçons de Vicq d'Azyr sur l'anatomie comparée, en 1773 ; avec lui commence la grande école des Cuvier et des Geoffroy Saint-Hilaire, qui a dû son éclat à la comparaison à la fois rigoureuse et hardie des organes entre eux.

Si nous avons pris pour exemple les sciences naturelles, c'est que la linguistique en est une. Le progrès le plus réel peut-être qu'elle doive à l'esprit philosophique de notre temps est dans cette assimilation. Condamnée à la stérilité tant qu'on a considéré la parole comme le produit de l'usage et du caprice, elle est devenue féconde du jour où l'on s'est avisé de la régularité organique des langues, et où l'on s'est aperçu que le langage se développe suivant des lois observables, aussi précises que les lois physiologiques, et dérivées comme elles de la nature des choses et non de l'arbitraire humain.

La période d'incubation de la linguistique remonte en Europe jusqu'au *Cratyle* de Platon, et elle y débuta par la question métaphysique de l'origine du langage. Vient-il de la nature ou de la convention? tel était le problème que se posait le philosophe et qu'il ne résolut pas, car c'est à peine si on commence aujourd'hui à pénétrer ce mystère. Aristote rentra dans des limites plus modestes : ses travaux sur la logique l'amenèrent accessoirement à tenter une analyse des parties du discours, qu'il ne poussa pas loin; l'achèvement de ce travail fut l'œuvre collective des philologues alexandrins et des professeurs de langue grecque qui s'établirent à Rome lorsque leur patrie conquise subjugua intellectuellement ses rudes vainqueurs. Les Romains s'en mêlèrent aussi. L'érudit Varron écrivit sur la langue latine un traité étymologique dont une partie est parvenue

jusqu'à nous. Jules César lui-même fut un grammairien distingué; il participait à toutes les activités de son temps. Au milieu de sa guerre des Gaules, il dicta sous la tente un traité grammatical *de analogia* qui fut dédié à Cicéron. Il y inventait un mot qui subsiste encore aujourd'hui : c'est le nom d'*ablatif* pour désigner le sixième cas latin qui, n'existant pas en grec, n'avait pas été nommé dans cette langue.

On connaît les grammairiens de l'époque impériale : Quintilien au Ier siècle de notre ère; au IIe Apollonius Dyscole; au IVe Donatus, de qui la grammaire, « le Donat, » eut cours pendant tout le moyen âge; au VIe, sous Justinien, Priscien, dont l'ouvrage a joui jusqu'à nos jours de l'autorité principale en ces matières. Leur œuvre a été surtout le classement des parties du discours et la constitution de la syntaxe. Il a fallu des siècles d'analyse pour distinguer les verbes, les noms, les adjectifs, articles, pronoms, adverbes, prépositions et conjonctions, les cas, les nombres, les genres, les degrés, les personnes, et pour indiquer nettement le jeu de toutes ces parties dans l'ensemble de la phrase. Ce travail, accompli par les grammairiens grecs pour ses parties essentielles, a été tellement élucidé par les modernes et surtout par l'école française, qu'on aurait peine à concevoir aujourd'hui un progrès possible pour cette partie de la science.

La grammaire classique aboutissait à la logique et à la critique littéraire, mais sans pénétrer dans l'intérieur des mots. Elle avait fait l'architecture du langage, elle n'en avait pas tenté la chimie; elle avait décrit l'agencement de la phrase, mais elle ignorait de quelles combinaisons intimes les mots sont le résultat. Des rêveries mystiques du *Cratyle* aux étymologies puériles de Varron, et de là aux pédantesques niaiseries de Ménage, aucun pas efficace n'avait été fait, parce qu'on ne sortait pas de l'arbitraire et qu'on ne se traçait aucune méthode précise d'investigation. Nul mot n'était analysé correctement; les rapprochements étaient livrés au hasard des consonnances et au caprice de l'oreille. D'ailleurs toutes les langues sont loin de se prêter à l'analyse, et le hasard n'avait mis sous la main des grammairiens classiques aucune de celles où la décomposition s'opère comme d'elle-même et au premier abord.

Faute d'avoir analysé les mots, les anciens n'auraient jamais réussi dans la comparaison des langues. Il ne leur vint même pas à l'esprit de l'essayer ni de se poser la question de la diversité du langage, et de sa réduction possible à l'unité. Il semble qu'ils aient à peine tenu compte de cette diversité, et qu'en pleine civilisation ils aient gardé

l'idée qui domine chez les peuples barbares, que ceux qui parlent des langues étrangères n'ont aucun idiome régulier, qu'ils ne font que balbutier des paroles absurdes et doivent à peine parvenir à s'entendre entre eux. C'est sous l'empire de ce singulier point de vue que les Indiens appelaient leurs voisins *Mlecchas*, « bredouilleurs, » mot qui, passant dans les idiomes germaniques, est devenu *Welsch*, dont les Germains se servirent pour désigner les Celtes et les Romains, tandis qu'eux-mêmes se nommèrent *Deutsch*, « ceux qui parlent clairement. » Le βάρβαρος des Grecs, analogue au *balbus* des Latins, a de même le sens de bègue. Les Slaves vont plus loin encore : ils appellent leurs voisins allemands *niemiec*, « les muets. »

Par là s'explique un fait qui peut sembler étrange : les Grecs et les Romains, en rapport avec tant de peuples, non-seulement ne soupçonnèrent pas l'affinité de leur langage avec celui des Perses, des Germains, etc., mais ils n'eurent même jamais l'idée d'étudier théoriquement un seul idiome étranger. La linguistique, dit M. Max Müller (1), ne date vraiment que du jour où le christianisme remplaça le nom de barbares par celui de frères. C'est la Pentecôte qui délia les langues et proclama leur égalité. Le christianisme favorisa encore sans le savoir la linguistique, en faisant entrer en scène un idiome de formation toute différente du grec et du latin, l'hébreu, qui fut regardé comme la langue mère, de laquelle on s'efforça de faire dériver les autres.

Bien que nulle part la Bible ne décide expressément si le premier homme parlait hébreu, et que la tradition de Babel sur la confusion des langues augmente encore l'incertitude à cet égard, aucun des pères de l'Église et des docteurs qui les suivirent ne douta qu'Adam ne se fût servi de l'hébreu pour nommer les animaux dans le paradis terrestre. Lorsqu'au XVIe siècle les études philologiques se réveillèrent de leur long sommeil, on travailla avec ardeur sur cette donnée. Quelques excentriques s'écartaient seuls de l'idée reçue. Par exemple Goropius Becanus établissait sérieusement qu'Adam avait parlé hollandais. D'autres soutenaient les prétentions du basque et du basbreton. Un certain André Kempe déclarait que Dieu avait parlé sué-

(1) Dans ses *Lectures on the science of language;* cet ouvrage a obtenu, en 1862, le grand prix Volney à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il en va paraître incessamment une traduction française par MM. Georges Harris, professeur au lycée d'Orléans, et Georges Perrot, ancien élève de l'École française d'Athènes. Dans le cours du présent travail nous avons fait beaucoup d'emprunts à ce livre remarquable; mais en plusieurs endroits nous n'avons pu nous dispenser de nous en écarter et même de le combattre.

dois, et qu'Adam lui avait répondu en danois, tandis que le serpent parlait français à la femme. Mais ces plaisanteries, qui seraient des plus froides si elles n'avaient été prises au sérieux par leurs auteurs, ne détournaient pas le courant des esprits, qui faisait de l'origine hébraïque du langage une espèce de dogme. Ouvrages sur ouvrages furent entassés pour prouver que de là sortaient le grec, le latin et les autres langues. Le signal fut donné par un Français, car la France tenait alors le sceptre de l'érudition. Guillaume Postel mit au jour, en 1538, les premiers essais de grammaire comparative à ce point de vue. Estienne Guichard publia, en 1606, son *Harmonie étymologique.* Pour remonter du grec à l'hébreu, il conseillait de lire le premier de droite à gauche, comme le second. Ce beau procédé n'est pas tout à fait oublié : en dépit des progrès de la science, des préjugés religieux ont porté quelques entêtés à essayer de le renouveler de nos jours, afin de maintenir la théorie de l'hébraïsme.

Le grand Leibnitz sortit enfin de cette ornière et se prononça nettement contre le préjugé régnant, ne trouvant pas plus de raison à prendre l'hébreu pour la langue originaire qu'à la voir dans le hollandais, comme Goropius. Il posa en ces termes les bases de la méthode applicable aux études linguistiques : « Cette étude, déclarait-il, ne doit pas être menée par d'autres principes que celle des sciences exactes. Pourquoi commencer par l'inconnu au lieu du connu? Il tombe sous le sens qu'on doit débuter par les langues modernes qui sont à notre portée, afin de les comparer les unes aux autres et de découvrir leurs différences et leurs affinités, et de s'attaquer ensuite à celles qui les ont précédées dans le passé, pour montrer leur filiation et leur origine, et remonter ensuite pas à pas jusqu'aux plus anciennes, dont l'analyse nous conduira aux seules conclusions acceptables (1). »

Ces conseils étaient trop prudents pour être suivis à la lettre, et un philosophe linguiste en renom au siècle dernier, Court de Gébelin, fut loin d'en faire son profit. Au lieu d'étudier patiemment la réalité, il se lança du premier coup à la recherche des origines, sans autres auxiliaires qu'une érudition confuse et une imagination sans bornes. Le point de vue n'était plus le même qu'aux temps précédents : au respect de l'orthodoxie avait succédé la liberté philosophique; mais rien n'était changé dans l'arbitraire de la méthode. On s'étonnerait qu'un homme ait pu se jeter audacieusement dans les

(1) *Dissertation sur les origines des peuples, tirées surtout du caractère de leurs langues,* 1710.

déductions *a priori* avec un si mince bagage de faits et d'observations, si l'on ne songeait que l'esprit est toujours pressé de bâtir des théories avec les matériaux qu'il a amassés, si insuffisants qu'ils soient. De cette façon les sciences avancent peut-être aussi vite qu'avec des méthodes plus sages, mais dont la discrétion même engourdirait les intelligences, et ne leur communiquerait pas ce feu sacré sans lequel il n'y a pas de travail efficace. D'ailleurs tout n'est pas à mépriser dans le *Monde primitif* de Court de Gébelin. L'ensemble de son œuvre est chimérique, mais en plus d'un détail il a pressenti les résultats futurs de la philologie comparée. C'est un de ces précurseurs qui ne laissent pas de monument, mais qui contribuent à l'impulsion de la science.

Si l'influence de Leibnitz ne suscita pas de linguiste méthodique, elle eut plus de succès dans une autre direction. Résolu à faire entrer la science dans les voies exactes de l'observation, il avait provoqué de toutes ses forces à la collection des faits, c'est-à-dire des vocabulaires et des spécimens de toutes les langues possibles. Il s'adressait aux voyageurs, aux missionnaires; il demanda à Pierre le Grand, en 1713, de recueillir des dictionnaires de toutes les langues de son empire, et de faire traduire en chacune d'elles les dix commandements, l'oraison dominicale et autres parties du catéchisme, « *ut omnis lingua laudet Dominum*, et afin aussi, disait-il, que par la comparaison des langues on puisse découvrir l'origine des nations qui, sortant de la Scythie, qui est sujette à Votre Majesté, ont envahi les pays occidentaux. »

Pierre le Grand n'avait ni assez de loisir, ni assez de littérature pour répondre à cet appel. Soixante-douze ans plus tard seulement la grande Catherine songea à réaliser le rêve de Leibnitz. Elle chargea de ce travail le professeur Pallas et s'y amusa elle-même. Le résultat fut un gros livre, *Glossarium comparativum linguarum totius orbis*, contenant des mots tirés de cent soixante et onze langues d'Asie, cinquante-cinq d'Europe, trente d'Afrique et vingt-trois d'Amérique, en tout deux cents soixante-dix-neuf. Il en sortit quelques rapprochements curieux. Catherine elle-même en constatait le piquant dans une lettre : « Ce qui veut dire ciel dans une langue, veut dire nuage, brouillard, voûte, dans les autres; le mot Dieu dans certains dialectes signifie bon, très-haut; dans d'autres, soleil ou feu. » Mais l'utilité de ces comparaisons était en définitive fort mince, et ne menait à aucune conclusion rigoureuse. On peut en dire autant de deux volumineux ouvrages inspirés par le même esprit, et qui ont eu dans leur temps une grande réputation: nous voulons parler du

Catalogo du jésuite espagnol Hervas (1800) et du *Mithridates* d'Adelung (1806); ce sont deux résumés des langues connues du globe, contenant sur chacune d'elles une notice ethnographique, quelques maigres notions grammaticales, et pour spécimen une traduction du *Pater noster;* conception à tous égards défectueuse, car, outre que les renseignements grammaticaux y sont pleins d'erreurs et tellement incomplets qu'on n'en peut tirer presque aucun profit, le choix de l'oraison dominicale pour spécimen commun des langues n'a rien d'heureux au point de vue philologique. Cette sublime prière, parfaitement claire pour des Européens, est beaucoup trop abstraite pour les idiomes sauvages où l'on prétend la faire passer; la plupart manquent de mots pour la rendre; et elle a le tort de ne représenter qu'un thème composé tant bien que mal par les missionnaires, au lieu de la pensée et de l'expression originales des naturels. De là vient que, malgré leur incontestable érudition, et tout en tenant compte de l'impulsion qu'ils ont pu donner aux études, le *Catalogo* d'Hervas et le *Mithridates* d'Adelung ne sont pas restés dans l'usage de la science. Ils en marquent pour ainsi dire une période critique, où les molécules étaient réunies, mais flottaient encore sans cohésion, attendant, pour se cristalliser régulièrement, une occasion, une étincelle électrique. L'étincelle éclata au moment voulu : ce fut la découverte du sanscrit.

Pour renouveler de fond en comble la linguistique, le sanscrit offrait d'abord une langue parfaitement nette en ses formes. Des idiomes assez clairs pourtant, le turc par exemple, étaient depuis longtemps entre les mains des savants. On n'avait pu en tirer parti, parce que le turc n'est comparable qu'à de pauvres patois d'Asie, inconnus, sans littérature, sans rôle suivi dans la grande histoire. Mis en face de nos langues classiques, il ne les éclaire d'aucune lumière directe, tandis que le sanscrit, leur frère aîné, révèle du premier coup tous leurs secrets. Le rapprochement immédiat, qui était resté stérile entre le grec et l'allemand, l'ancien perse, les langues slaves, même entre le grec et le latin, devint fécond par son intermédiaire.

En même temps qu'une langue vraiment comparative, la découverte du sanscrit apportait une méthode d'analyse grammaticale nouvelle. L'Inde présente le phénomène, unique au monde, d'une littérature antique dont la tradition n'a pas été rompue, et qui est parvenue jusqu'à nous presque entière. Le nombre des ouvrages sanscrits actuellement existants ne monte guère à moins de dix mille. Dans cette énorme quantité, le premier rang appartient sans contredit

aux Védas, comme au monument le plus ancien de la race indo-européenne, et à l'écho le plus fidèle de ses souvenirs primitifs. Mais en dehors des Védas, si l'on demandait ce qu'il y a de plus important et de plus original dans la littérature sanscrite, nous répondrions sans hésiter : la grammaire!

Rien ne serait plus intéressant à suivre que l'histoire de la grammaire dans l'Inde. Les antiques Aryas en furent toujours préoccupés; dès le temps du Rig-Véda ils invoquaient Sarasvatî, déesse du langage; mais ils commencèrent à la considérer scientifiquement lorsqu'ils songèrent à conserver intacts les hymnes védiques. Ces chants sacrés, héritage des ancêtres transmis par la tradition orale, étaient l'objet d'une immense vénération. On attribuait à leur récitation des effets miraculeux qu'aurait détruits une seule faute commise en prononçant ces précieuses paroles. Dans cette croyance il y avait plus qu'une simple superstition; il faut y tenir compte aussi d'une oreille délicate. On se représenterait à tort comme de grossiers paysans les ancêtres de notre race, qui vécurent dans les forêts et les paturages montagneux du plateau central asiatique. Ces chefs de famille ou, comme disent les Védas, ces « maîtres de maison, » qui composèrent les hymnes et qui les transmirent, étaient des gardiens scrupuleux de la pureté des mœurs et du langage. Les soins domestiques, qui rabaissent l'esprit, étaient l'apanage des femmes et des serviteurs; les maîtres se réservaient le commandement des travaux, la guerre et les sacrifices, et quelques-uns ajoutaient à ces hautes occupations la composition des chants qui plaisaient aux dieux et aux hommes. Ces inventeurs de poésies, et leurs familles, qui en gardèrent le souvenir comme une possession sacrée, attachaient certainement autant d'importance à la distinction du langage qu'à celle des actes qui les élevait au-dessus de la foule. La divisions des castes résulta plus tard de ces tendances aristocratiques. Au sein d'une seule et même race on vit s'élever des barrières infranchissables entre les Brahmanes prêtres et savants, les Kshattriyas seigneurs et guerriers, et les Vâiçyas composant la foule du peuple qui travaillait de son corps et de ses mains. Un pareil souci de bien dire se manifesta en Arabie dans des circonstances analogues; les nobles cavaliers arabes, poëtes à leurs heures et gardiens jaloux de leurs traditions héréditaires, devinrent, sous la tente, puristes comme des académiciens. Seulement ce qui, chez cette race délicate et sensitive, tourna aux élégances recherchées des *Séances de Hariri*, chez la race plus lourde mais plus solidement douée des Aryas se transforma de bonne heure en science véritable.

Chose merveilleuse! la grammaire fut conçue et inventée par les Indiens sans le secours de l'écriture; car leur alphabet, qui n'est qu'une corruption de l'alphabet phénicien et leur vint évidemment de l'Occident, ne paraît pas être entré en usage avant l'époque du Bouddha, vers le VIe siècle avant Jésus-Christ. Les écoles brahmaniques eurent horreur de cette innovation. Aujourd'hui même, écrire et lire les Védas passe encore à leurs yeux pour une impiété (1). On doit les savoir par cœur et les avoir appris de la bouche d'un maître spirituel. Ces prodiges de mémoires n'étaient possibles qu'avec une vie abstraite et consacrée à une idée unique; la méditation exclusive des textes en était la condition nécessaire. Les travaux grammaticaux des brahmanes en portent l'empreinte par leur profondeur et leur subtilité. Malgré l'absence de l'écriture, ils décomposèrent les mots en syllabes et les syllabes en consonnes et en voyelles: pour fixer la juste prononciation des hymnes, ils surent discerner les plus petites variations de son que le voisinage d'une lettre fait subir à une autre. Ils les notèrent, et de cette scrupuleuse observation de l'influence des lettres les unes sur les autres, entre les mots différents et entre les parties constituantes du même mot, est née la phonétique et la théorie de la permutation des lettres, qui est une des bases fondamentales de la philologie comparée.

Ils définirent aussi les parties du discours. Le plus ancien traité indien que l'on connaisse sur ce sujet (2) dit fort clairement : « Le nom, le verbe, la préposition et la particule sont nommés par les grammairiens les quatre classes de mots.Le verbe exprime l'action, la préposition la définit, le nom marque un être, les particules sont explétives. » Mais de ce côté ils ne poussèrent pas loin l'analyse, et n'arrivèrent pas jusqu'à la syntaxe. Cette conquête était réservée aux Grecs, tant à cause de la souplesse de leur esprit, que de la riche variété de tours de leur langue, la première où la phrase se soit articulée et soit devenue dialectique. La phrase sanscrite, dans la langue vivante, telle qu'on la voit dans le Rig-Véda, était d'une extrême simplicité; quand la langue, morte pour l'usage ordinaire, fut devenue un instrument de scolastique entre les mains des brahmanes, ils en firent une espèce d'algèbre

(1) Les prêtres égyptiens avaient une opinion toute pareille de l'écriture, et Platon s'en est fait l'écho dans *le Phèdre*. Voy. la traduction de ce dialogue dans le *Platon* de M. Cousin, t. VI, p. 120.

(2) *Prâtiçâkhya* du Rig-Véda, publié et traduit par M. Adolphe Regnier, dans *Journal Asiatique*, 1857 et 1858. Ch. XII, *çl.* 5 et 8.

monotone, d'où toute phraséologie disparut par la prétérition du verbe. On comprend qu'une syntaxe si pauvre ait peu attiré leur attention.

Une autre cause contribua encore à développer le sens grammatical des Indiens. La langue des Védas vieillit de bonne heure et cessa bientôt d'être accessible au vulgaire. Les brahmanes, qui tenaient à garder la tradition du sens exact, créèrent, à côté de la doctrine de prononciation, une doctrine d'interprétation et d'étymologie (*nirukta*) des mots védiques. Le même procédé y fut appliqué, et les étymologistes décomposèrent ces mots précieux en racines, affixes et flexions. Ils distinguèrent les mots simples d'avec les composés, et résumèrent leur pénétrante analyse en un vers, énigmatique à force de brièveté, qu'on ne peut traduire qu'en le développant :

Tin krit taddhita catushtayasamâsâh çabdamayam (1).

« Les verbes avec leurs flexions, les noms dérivés au moyen des suffixes primaires et secondaires, et les quatre espèces de composés, voilà ce qui constitue les mots. » Depuis bientôt cinquante ans que la philologie comparée existe en Occident, elle n'a pas fait autre chose que d'appliquer cet aphorisme, et de décomposer les mots suivant la méthode qu'il exprime sous cette forme algébrique.

Les travaux sur les Védas avaient fixé la grammaire; il s'agissait de la compléter et de la généraliser : ce fut l'œuvre de Pânini. Cet écrivain, de qui la date précise n'a pu encore être fixée, mais qui existait certainement avant l'ère chrétienne, est resté dans l'Inde l'oracle de la science, et les travaux postérieurs n'ont fait que commenter son ouvrage. Les grandes grammaires anglaises qui ont révélé le sanscrit à l'Europe ont suivi ses doctrines, et de là une bonne partie en a passé dans le courant de la philologie actuelle, que Pânini anime encore du fond de son antiquité.

Les premiers Européens qui aient connu le sanscrit furent les missionnaires jésuites, à commencer par le P. Roberto Nobili, qui alla dans l'Inde en 1606 et y fit composer, par un de ses convertis, le fameux *Ezour-Védam*, que Voltaire prit pour une antiquité antérieure de quatre siècles à Alexandre le Grand. En 1740 le P. Pons, dans une lettre célèbre au P. Duhalde (2), donna des notions pré-

(1) *Prâtiçâkhya* du Yajur Véda, I, 27.
(2) *Lettres édifiantes* t. XIV, p. 65, édit. de 1783.

cises sur la langue sacrée de l'Inde : « La grammaire des brahmanes, disait-il, peut être mise au rang des plus belles sciences. Jamais l'analyse et la synthèse ne furent plus heureusement employées que dans les ouvrages grammaticaux de la langue sanscrite. Les auteurs y ont réduit, par l'analyse, la plus riche langue du monde à un petit nombre d'éléments primitifs qu'on peut regarder comme le *caput mortuum* de la langue. Un simple écolier, qui ne saurait rien que la grammaire, pourrait, en opérant selon les règles sur une racine, en tirer plusieurs milliers de mots vraiment sanscrits. » La première grammaire sanscrite fut publiée à Rome, en 1790, par un religieux allemand, le Fr. Paulin de Saint-Barthélemy (Philippe Wesdin), de l'ordre des Carmes. Mais il allait trop peu au fond des choses pour exercer quelque influence. Adelung, qui n'a connu le sanscrit que par ce livre, n'en a tiré aucun parti.

L'événement décisif fut la conquête de l'Inde par les Anglais, et la bonne fortune qu'eurent les vainqueurs de compter dans leurs rangs un grand philologue comme sir William Jones. Il fonda la Société asiatique de Calcutta en 1784, et le sanscrit fit ainsi son entrée dans la linguistique, dont il a été depuis lors le centre et le pivot. Les Anglais ayant à leur tête William Jones, Colebrooke et Wilson, furent les initiateurs. Un officier nommé Alexandre Hamilton, membre de la Société asiatique de Calcutta, s'étant trouvé prisonnier à Paris en 1802, introduisit cette étude chez nous. Il fit deux élèves; l'un français, M. de Chézy, qui eut l'honneur d'ouvrir au Collége de France, en 1815, le premier cours de sanscrit professé sur le continent européen ; l'autre allemand, Frédéric de Schlegel, qui publia dès 1808 son *Essai sur le langage et la sagesse des Indiens*. Dans les sciences en voie de constitution, les événements se succèdent coup sur coup ; le livre de Schlegel en fut encore un. Laissons-le apprécier par M. Max Müller : « Cet ouvrage, dit-il, a fondé la science du langage. Publié deux ans seulement après le premier volume du *Mithridates* d'Adelung, il en est à la distance qui sépare le système de Copernic de celui de Ptolémée. Schlegel n'était pas un bien grand érudit. Beaucoup de choses qu'il avançait se sont trouvées fausses, et rien ne serait plus aisé, en disséquant son Essai, que de le tourner en ridicule d'un bout à l'autre. Mais Schlegel avait du génie, et quand il s'agit de créer une science nouvelle, l'imagination du poëte vaut mieux que l'exactitude du *scholar*. Il fallait certainement une dose de vision poétique pour embrasser d'un seul coup d'œil les langues de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Italie et de la Germanie, et les river ensemble par le simple nom d'*Indo-germa-*

niques (1). Ce fut l'œuvre de Schlegel, et dans l'histoire de l'esprit humain on l'a nommée, avec raison, la découverte d'un nouveau monde. »

Chézy eut aussi ses élèves. En 1812, M. Bopp vint à Paris s'inspirer de ses conseils, et il y séjourna cinq ans. Plus tard, du cours de Chézy sortit Eugène Burnouf.

Nous n'essayerons pas d'énumérer les titres de Burnouf, ses admirables études sur le sanscrit, sur le pâli, sur le zend. C'est presque un lieu commun que de le louer aujourd'hui, et la France regrette en lui son grand linguiste. Les travaux de M. Bopp sont moins connus du public français. On peut les résumer par ce seul mot, qu'il a fondé la grammaire comparative. Dès 1816 il publia sa conjugaison comparée des verbes en sanscrit, en grec, en latin, en persan et en allemand. La première édition de sa *Vergleichende Grammatik* date de 1833, et il vient d'achever la seconde. C'est de lui qu'est issue la grande école linguistique des Allemands, qui compte aujourd'hui deux générations d'érudits formant toute une pléiade. Parmi les principaux, citerons-nous M. Lassen, qui a pris pour sa part l'histoire archéologique de l'Inde; M. Pott, étymologiste habile, quelquefois aventureux; M. Benfey, le profond linguiste, l'éditeur incomparable du Sama-Véda; M. Max Müller, également fort sur la linguistique et sur la mythologie; aux qualités d'un indianiste consommé il joint une imagination poétique qui colore ses œuvres et en double l'intérêt, mais qui l'entraîne quelquefois un peu en dehors des conclusions rigoureuses de l'observation. Comme M. Max Müller, MM. Aufrecht et Goldstücker sont établis en Angleterre pour y soutenir les hautes études sanscrites, dont les Anglais laissent un peu tomber le niveau. A Berlin, où heureusement M. Bopp règne encore, la nouvelle génération est représentée par M. Albrecht Weber, un indianiste infatigable qui publie, traduit, fait des cours, des dissertations et porte sur toutes les branches de la science sa féconde activité, et par M. Kuhn, le créateur et le chef de la nouvelle école de mythologie comparative. MM. Bœthlingk et Roth, établis en Russie, y ont entrepris la publication d'un grand dictionnaire sanscrit qui mettra entre les mains des adeptes un instrument nécessaire aux études. Enfin n'oublions pas l'habile vulgarisateur de la linguistique nouvelle, M. Schleicher, connu depuis dix ans en France par la tra-

(1) Ce nom d'*Indo-germanique*, qui voulait désigner les deux extrémités de la race, n'a plus de raison d'être depuis que M. Pictet a démontré le rapport des idiomes celtiques avec le sanscrit. On l'a remplacé par le mot *Indo-européen*, dénomination plus juste dans son élasticité.

duction de son volume sur *Les langues de l'Europe moderne*, ouvrage plein de documents utiles, que gâtent un peu, s'il faut l'avouer, des formules hégéliennes dont l'opportunité ne se fait pas sentir à cette place. C'était sans doute une ardeur de jeunesse, et M. Schleicher s'en est débarrassé dans son *Compendium de grammaire comparative*, excellent résumé qui est devenu le manuel indispensable de cette science.

Les élèves d'Eugène Burnouf ne fourniraient pas une liste si riche; ils existent cependant, et le feu sacré n'est pas éteint chez nous. Sans tenter une énumération qui risquerait d'être trop longue ou s'exposerait à des omissions désobligeantes, nous citerons seulement le plus éminent d'entre eux, M. Adolphe Régnier, qui est au premier rang parmi les philologues européens. Nous ne parlons ici que des linguistes purs, laissant de côté ceux pour qui la connaissance des langues est un moyen d'arriver aux littératures. A ce dernier point de vue, la France possède une école d'orientalistes égaux aux plus forts de l'Europe, et qui n'a jamais été plus brillante qu'aujourd'hui. Quant à la grammaire comparative, on ne saurait méconnaître que la direction du mouvement vient de l'Allemagne. Les rangs des savants y sont plus pressés; le public s'y intéresse davantage à cet ordre de travaux, et, ce qui est un signe de leur popularité, ils commencent à pénétrer dans les programmes des études universitaires, d'où ils ont été repoussés chez nous après un honorable essai, digne d'un meilleur sort. Espérons que la tentative n'était pas mûre et qu'elle sera reprise.

Nous n'avons parlé que des sanscritistes allemands, et cette vue exclusive nous a fait passer sous silence des hommes tels que Guillaume de Humboldt et Jacob Grimm. L'oubli serait impardonnable. G. de Humboldt, digne frère d'Alexandre, a été le linguiste philosophe. Sans se fixer sur une langue unique, il a cherché dans les idiomes les plus divers, depuis le basque jusqu'au kavi (1), les lois générales qui président à l'évolution du langage. Il tint longtemps le sceptre de la science. Aujourd'hui qu'un espace déjà long écoulé depuis sa mort (en 1835) permet de juger ses doctrines, on reste frappé du nombre de vérités dont il peut revendiquer l'initiative. Un seul défaut affaiblit le mérite si grand de ses écrits : c'est une certaine teinte de mysticisme ou simplement d'obscurité métaphysique, qui lui fait prendre quelquefois des aperçus vagues pour des choses précises et des métaphores pour des raisons.

(1) Ancienne langue de Java.

Jacob Grimm possédait davantage ces qualités de naturaliste qui sont indispensables aux grands linguistes. Enfermé uniquement dans l'étude des langues et des antiquités germaniques, il en a fait son domaine et il y a régné sans partage. Cependant ses travaux témoignent qu'il connaissait la grammaire sanscrite et qu'il en avait reçu l'impulsion décisive. Sa célèbre *Deutsche Grammatik* n'est que l'analyse, telle que Pânini la pratiquait, appliquée à l'ensemble des dialectes germaniques comparés entre eux et suivis dans leur histoire.

II

Est-il un plaisir plus grand que celui du naturaliste parcourant les campagnes et se donnant le spectacle varié de la création? Sa jouissance est plus vive, peut-être, que celle de l'artiste, car non content de goûter la nature sous le seul aspect de la beauté dans l'ensemble, il analyse et comprend les détails, il en saisit l'enchaînement et leur assigne leur place dans le grand système. Sous la diversité il sent l'unité; il devine les métamorphoses qui, avec un seul organe, feuille ou vertèbre, ont réalisé la variété la plus riche; il démêle l'ordre, la série progressive, où le vulgaire n'aperçoit que confusion et chaos.

Le même plaisir est réservé au philologue quand les manifestations du langage humain passent devant lui. Sous le cliquetis des sons il perçoit les lois, ces lois admirables qui font du langage comme un règne de plus au sein de la nature. Pour lui les mots sont le produit régulier de l'esprit et des organes physiques; ils ont une croissance et une histoire, et subissent des transformations comparables à celles qu'on observe avec tant de curiosité dans les plantes et les animaux, et dont les Candolle et les Geoffroy Saint-Hilaire ont été les profonds interprètes.

Sans nous flatter de faire partager à nos lecteurs tout le plaisir que ce spectacle nous cause, nous essayerons de faire une excursion dans cette botanique du langage, en tâchant de la rendre aussi rapide qu'elle peut l'être sans cesser d'être claire.

La parole est le reflet de la pensée et, en dernière analyse, la grammaire idéale se confond avec la logique. Comme le jugement, la phrase ramenée à ses parties essentielles compte un sujet, un verbe et un attribut. La pensée a pour objet le monde entier, y compris elle-même; c'est sur ce fond qu'elle travaille, imposant ses lois aux choses qui comparaissent devant elle, les décomposant, les recom-

posant et saisissant entre elles certains rapports. Les mots correspondent à ces objets par les racines, et à ces formes de la pensée par les formes grammaticales, qui comprennent les parties du discours et les nuances dont elles sont susceptibles, genre, nombre, degrés, personnes, temps, activité, passivité, etc. A mesure que la pensée se complique, la phrase la suit dans sa complexité. Les propositions s'enchaînent, se subordonnent les unes aux autres, les secondaires se groupent autour de la principale. Toutes ces nuances ont des noms dans la logique; la grammaire les reflète, elle a ses phrases principales et ses incidentes. En un mot, la pensée a dans la parole son calque et son miroir parfait.

La distinction capitale entre les langues au point de vue philosophique est dans la façon dont elles réalisent les formes de la pensée par les formes grammaticales. Chacune d'elles a ses procédés particuliers, ses idiotismes en rapport avec l'état de l'intelligence chez le peuple qui la parle. « Tout ce qui constitue le génie de la langue, a dit Abel Rémusat, serait aussi bien nommé le génie de la nation. » Parmi les idiomes connus, le sanscrit donne l'idée à la fois la plus riche et la plus claire des formes grammaticales et de la manière dont elles se sont constituées. C'est en le prenant pour base que nous essayerons d'en esquisser un aperçu.

Le langage n'exprimant jamais le fond sans la forme, ce n'est qu'en décomposant les mots sanscrits et en les dégageant de leurs éléments formels qu'on pénètre jusqu'aux racines, qui contiennent l'idée pure, privée de toute espèce d'accessoires. Les racines, prises en elles-mêmes, ne sont pas des mots, mais des abstractions qui n'ont qu'un sens vague et indéterminé : *gâ*, aller, *dhâ*, poser, *vac*, parler, *div*, luire, *ad*, manger, *han*, tuer, etc. Le seul caractère invariable qu'on leur puisse attribuer est le monosyllabisme. Les grammairiens indiens en ont compté environ deux mille, mais la science moderne, en les décomposant encore et en ramenant à des types communs celles qui n'en sont que des variétés, en a réduit considérablement la quantité; à peine en reconnaît-elle cinq cents, qui représentent un bien moindre nombre d'idées; car les synonymes y abondent, sans qu'on puisse les distinguer les uns des autres par aucune nuance de signification. C'est par vingtaines que se compteraient les racines qui veulent dire « aller, briller, crier, etc. » De sorte qu'en définitive les racines pures traduisent seulement quelques idées vagues; la combinaison fait le reste et cela suffit au langage, comme l'alphabet à l'écriture et la gamme à la musique.

Pour passer des racines aux mots, les ancêtres de la race indo-eu-

ropéenne ont usé d'un moyen qui se laisse saisir clairement dans le sanscrit. Ils ont adjoint à la racine des syllabes secondaires représentant des idées de localité, « ici, là, là-bas, » par rapport à celui qui parlait. L'analyse révèle partout la présence de ces petites particules démonstratives, quelquefois isolées, souvent accumulées autour d'un même radical; car la tendance à les ajouter était si forte qu'on en accolait une nouvelle à mesure qu'on oubliait la présence de l'ancienne incorporée au mot (1). On compte ainsi deux espèces de racines, les prédicatives ou verbales, exprimant les idées de fond, et les démonstratives, qui sont ces particules formatrices des mots. Les racines prédicatives ont aussi leur part dans les mots accessoires, mais le rôle prépondérant y est joué par les particules démonstratives; ces dernières sont nommées encore racines pronominales, parce que c'est d'elles que sont tirés les pronoms : moi veut dire ici, toi là, lui là-bas. Le fond est toujours l'adverbe de lieu. C'est par la relation des objets dans l'espace que l'esprit a commencé à s'élever au-dessus de la pure sensation et à entrer dans le monde supérieur des rapports et des lois qui constituent le domaine de la raison.

Le sens primitif des racines prédicatives est purement verbal. Les noms sont tirés des verbes par l'intermédiaire des participes, qui ne sont que des adjectifs dont la dérivation verbale n'est pas encore effacée. La distinction entre les adjectifs et les substantifs n'est pas plus prononcée, et aujourd'hui encore on voit les premiers passer à l'état des seconds, en français et en anglais aussi bien qu'en sanscrit (2). Il n'est pas un nom dont l'étymologie, menée jusqu'aux origines, n'aboutisse à un adjectif et celui-ci à un participe. Prenons un seul exemple. Le français *cheval*, latin *caballus*, grec καβάλλος, celtique *capall*, s'explique par le sanscrit *capala* « rapide, » composé de la racine *cap* « broyer la terre sous les pieds, courir, » et du suffixe *ala*, lequel n'est, selon M. Benfey (3), qu'une corruption phonétique du participe présent. Cheval veut donc dire « l'animal courant (4). » M. Pictet, dans sa curieuse *Paléontologie linguistique*, a montré que telle est l'origine des noms d'animaux et de plantes, disons en bloc

(1) Par exemple *carana* (pied) vient de *car* (marcher) + *an* + *a*, deux démonstratifs de même sens et montrant l'organe qui marche.

(2) Citerons-nous « un *bon* de la banque, un *brillant*, un *volant*, la *vue*, la *chaussée ?* »

(3) *Kurze Sanskrit-Grammatik*, § 406.

(4) De même l'*or* est « le brillant, l'enflammé (*aurum*, d'*urere*, sanscrit *ush*, brûler; comparez le latin *aurora* avec le sanscrit *ushas*, « l'aurore »; le *vin* est le breuvage « agréable » (sanscrit *véna*, épithète ordinaire de l'ambroisie).

de tous les substantifs désignant des objets concrets. Quant aux noms abstraits, qui s'appliquent à des actions ou à des qualités, ils sont également issus des participes qui marquent la chose se faisant ou la chose faite. Ces observations confirment ce que la théorie faisait prévoir, car le substantif exprime une substance déterminée; mais la substance étant par elle-même inexprimable, on ne peut la désigner que par ses attributs, et c'est pourquoi les substantifs ne sont que des adjectifs avec l'être sous-entendu.

L'idée verbale étant partout, la diversité des flexions distingue seule les noms des verbes. Déclinaison et conjugaison, ces deux mécanismes s'exercent par des particules démonstratives. La déclinaison y ajoute des prépositions auxquelles les démonstratifs ont également servi d'origine; la conjugaison un augment, encore démonstratif, un redoublement de la racine et des auxiliaires agglutinés. L'une et l'autre ont recours aussi aux renflements et aux affaiblissements de son pour renforcer ou atténuer l'idée. Cette modification, qui atteint surtout les voyelles, est d'un usage fréquent et régulier en sanscrit, et, suivant M. Bopp, elle donne la clef des changements de voyelles, en apparence inexplicables, que subissent les mots fléchis dans les autres langues de la famille.

Un phénomène commun au sanscrit avec la plupart des langues à l'état barbare est sa richesse en verbes dérivés. Ce qui, dans nos idiomes analytiques, s'exprime par deux verbes dont l'un gouverne l'autre (1), dans les anciens idiomes synthétiques s'exprimait par de nombreuses formes dérivées, dont le passif du grec et celui du latin peuvent donner des exemples. Le sanscrit comptait plusieurs formes de ce genre, des verbes intensifs, causatifs, désidératifs, etc., dont les débris se sont conservés dans les langues classiques, où l'on s'en rend compte par la comparaison.

C'est aussi un signe des langues synthétiques auquel le sanscrit ne manque pas, que la fréquence des mots composés. Parmi les langues vivantes de l'Europe occidentale, il n'y a plus guère que l'allemand qui ait conservé ce privilége. Les autres se sont décidées exclusivement pour le procédé analytique, et quand elles ont besoin de recourir à la composition pour éviter la périphrase, elles sont obligées de s'adresser à une langue morte, telle que le grec. C'est un des cas, heureusement rares, où le langage moderne est inférieur à l'antiquité sans compensation.

La position de l'accent tonique en grec et en latin a été une

(1) Je veux aller, je fais travailler, etc.

énigme, jusqu'à ce que l'étude du sanscrit védique en ait révélé les lois. Il résulte des recherches de MM. Benfey et Benloew que, dans l'ancien sanscrit, l'accent principal de chaque mot était indépendant de la quantité et du nombre des syllabes, et qu'il se posait sur ce qu'on a nommé le dernier déterminant, c'est-à-dire, le mot étant envisagé comme un composé, sur le dernier venu de ses éléments, par exemple, dans les imparfaits et les aoristes, sur l'augment. On en comprend la cause psychologique : il s'agissait d'insister par la prononciation sur la dernière modification subie par un mot déjà connu et accepté dans ses autres syllabes. Cet accent élevé et les secondaires qui le précédaient et le suivaient, joints à la quantité, faisaient du langage une espèce de musique, où la quantité donnait la valeur de temps, et l'accent la position sur l'échelle diatonique. Il n'y a rien là qui doive surprendre : plus les hommes sont barbares et adonnés à la vie de l'instinct, plus leur langage est chantant.

Les destinées de l'accent, dans ses voyages à travers les langues indo-européennes, sont un des sujets les plus intéressants qui puissent attirer l'attention du philologue. Dans les idiomes germaniques il a conservé sa portée intellectuelle; seulement, à l'opposé du sanscrit, au lieu du dernier déterminant, c'est le déterminé, c'est-à-dire la racine principale qu'il affecte, signe d'une langue faite et maîtresse de ses éléments; le dernier venu ne l'étonne plus, mais elle a gardé assez de conscience de sa structure pour marquer par un coup de la voix le point central, l'idée principale de ses mots. Dans le grec et le latin la lutte s'établit entre l'accent et la quantité, et tous deux finirent par se fondre dans les langues néolatines. Cependant l'accent est loin d'y perdre son importance, et il continue d'y mériter le nom d'âme des mots, qui lui a été donné par un grammairien ancien. Dans le passage du latin au français, la persistance de l'accent tonique est le principe qui éclaire la plupart des difficultés (1).

L'idée que nous essayons de donner du sanscrit doit être étendue à toutes les langues de la famille, vues à leur moment synthétique. C'est ainsi, seulement avec moins de régularité, que sont construits le zend, le grec, le latin, les anciens idiomes celtiques, germaniques et slaves. Ces analogies ont été trop souvent démontrées pour que nous insistions. Nous renverrons à l'admirable grammaire comparative de M. Bopp, où sont établies les permutations phonétiques régulières, qui font apparaître toutes ces langues comme les dialectes

(1) Voy. l'*Essai sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, par M. Gaston Paris. Cet excellent travail épuise la question.

d'un même idiome. Il entre plutôt dans notre sujet de rechercher les procédés divergents du langage que ces variations sur un thème unique.

Ces divergences de procédé, les langues indo-européennes en offrent toutes les premières un exemple, lorsqu'elles passent à l'état moderne, que l'on a justement nommé analytique. Suétone raconte qu'Auguste, afin de donner plus de précision et de clarté à ses paroles, avait coutume de marquer expressément par des prépositions le régime indirect des verbes. Par exemple, il ne disait pas *dare alicui*, mais *dare ad aliquem*. C'est le commencement des langues modernes. Elles sont nées d'un besoin de clarté supérieure auquel la déclinaison ne répondait plus. La pensée humaine s'était enrichie, compliquée, et les cas ne suffisaient plus à en marquer les nuances. On employa dès lors les prépositions pour indiquer les rapports d'une façon plus précise; et les cas n'ayant plus d'utilité, on commença par les brouiller, et on finit par les laisser tomber tout à fait. Il en fut de même dans la conjugaison. L'usage d'*habere* comme auxiliaire indiquant une certaine nuance des temps passés, apparaît déjà dans la meilleure latinité (1). Quant à l'auxiliaire *être*, il était appliqué dans l'origine à plusieurs temps du passif, et l'emploi n'eut qu'à s'en généraliser.

La seule force des choses aurait donc suffi, sans accidents extérieurs, pour faire passer les langues européennes de la synthèse à l'analyse. Mais l'événement fut précipité par la dissolution de l'empire et l'invasion des barbares. Les langues, comme le reste, en reçurent une grande secousse. Les liens traditionnels et surtout littéraires, si puissants pour en empêcher les métamorphoses, furent violemment rompus, et ce que M. Max Müller appelle la corruption dialectale s'opéra brusquement. Sans insister sur cette histoire, si bien faite par M. Littré, nous avons seulement voulu opposer au caractère synthétique des langues anciennes l'esprit analytique des nouvelles. A cet égard, tous les idiomes de l'Europe, le grec, le slave, les langues germaniques aussi bien que latines, ont suivi la même voie. Ce sont les effets d'une même cause générale, la complexité de la pensée ne trouvant plus son expression dans la roideur de la synthèse, et obligée de recourir aux nuances et aux finesses que l'analyse pouvait mettre à sa disposition.

(1) On le trouve dans César, *copias quas habebat paratas*, « les troupes qu'il avait préparées; » dans Cicéron, *domitas habere libidines*, « avoir dompté ses passions. »

C'est l'anglais qui s'est le plus profondément imprégné de l'esprit analytique. Il a perdu sa déclinaison, ses adjectifs sont devenus invariables, et la flexion personnelle a presque entièrement disparu de ses verbes, où, en effet, la présence des pronoms la rend inutile. En français la tradition a été plus forte, et, malgré les pronoms, la flexion a subsisté en s'affaiblissant.

Dans cet état de choses on s'est quelquefois demandé quel avenir attend les langues de l'Europe; des esprits pessimistes ont cru voir le terme de leur progrès vers l'analyse, dans les phrases abrégées et en quelque sorte algébriques de la télégraphie. Ces prophéties chagrines nous semblent hasardées Qui peut savoir si l'analyse est l'état définitif, et si, dans l'avenir, quelque réaction des instincts poétiques ne changera pas le cours des choses? En tout cas, avec l'instruction grammaticale croissante, les variations du langage seront désormais fort entravées. L'imprimerie qui, ailleurs, a brisé le joug des idées traditionnelles, agit ici comme un puissant instrument de conservation. Si pourtant une ère de barbarie profonde nous attendait au bout de notre civilisation, alors on peut prévoir que, la pensée s'apauvrissant, le langage par cela même retournerait à l'état synthétique. Ce que la théorie fait supposer ici est déjà confirmé par l'observation. Dans le *far-west* américain, au fond de ces solitudes où le pionnier retourne insensiblement à l'état sauvage, on surprend des expressions telles que celle-ci : *he kind o'felt something hard in his boots* (il lui sembla sentir quelque chose de dur dans ses bottes). *He kind o'felt* est visiblement une expression abrégée pour *he felt a kind of feeling* (il sentit une espèce de sensation). On voit se former là un verbe composé *to kind-o'feel*, *I kind-o'feel*, etc. Supposez une sauvagerie complète et prolongée, et l'anglais, dans la bouche des Yankees dégénérés, redeviendrait ainsi une langue synthétique, dont les pareilles existent dans les parties non civilisées du monde.

Le turc est un de ces idiomes synthétiques, parfaits en leur genre et d'une construction tout à fait intelligible. M. Max Müller a cité cette déclaration enthousiaste d'un orientaliste, « qu'on pourrait prendre la langue turque pour le résultat des délibérations de quelque société savante. » Mais, ajoute-t-il, « aucune société savante n'était capable de s'élever aussi haut à cet égard que l'esprit humain livré à lui-même dans les steppes de la Tartarie et guidé seulement par ses lois innées et par sa force instinctive. » Ce qui fait l'admiration du linguiste, c'est non-seulement la régularité du turc, mais encore sa parfaite transparence, et ses mots, dont on peut étudier l'intérieur

comme si l'on voyait les abeilles bâtir leurs cellules à travers une ruche de verre.

Le principe fondamental des idiomes turcs est la roideur et l'invariabilité des racines. Monosyllabiques comme celles du sanscrit, leur voyelle est immuable et ne subit aucune modification pour renforcer ou pour affaiblir le son et le sens. Mais elle agit sur les affixes et harmonise avec elle-même, suivant une certaine loi, toutes les voyelles du mot (1). La déclinaison et la conjugaison sont conformes aux procédés que l'analyse a fait découvrir au fond du sanscrit, et elles les réalisent même avec plus de clarté et moins d'altération phonétique. Pour désigner les cas, les nombres, les temps, les personnes et les voix, les racines nues s'adjoignent des particules suffixes parfaitement distinctes et qui se détachent en certaines occasions. On compte une cinquantaine de formes dérivées pour chaque verbe; il y a des passifs, des négatifs, des réflectifs, des réciproques, etc., qui se combinent entre eux à l'infini. C'est ainsi qu'on se sert d'un seul mot (2) pour exprimer cette idée : « Ne pas pouvoir forcer à s'aimer réciproquement! »

Cet état synthétique du langage a été fort admiré. On l'a proclamé organique et savant par opposition à l'état analytique, où l'on a voulu voir une déchéance et une corruption; mais cette appréciation n'est juste qu'autant qu'on distingue entre le fond et la forme. Quant au fond, la synthèse, œuvre des barbares, est manifestement moins propre que l'analyse à traduire la pensée; elle résulte directement de la pauvreté des idées et de leur fréquente répétition : l'agglutination est produite par le rapprochement perpétuel des mêmes mots. Mais si au lieu de l'expression on regarde la structure des mots et la régularité des formes, le jugement changera avec le point de vue. Plus les peuples sont barbares, plus leur langage est régulier. On dirait que l'instinct construit les mots et que la réflexion les gâte. C'est la civilisation qui détruit la belle harmonie du langage et qui fait violence à la parole en la forçant à exprimer des choses abstraites et compliquées, tandis que la barbarie, n'exprimant que des choses simples, laissait pour ainsi dire toute sa fleur à la cristallisation des mots. « L'homme naturel, a dit Charles Nodier, a seul le don de faire

(1) Ainsi le suffixe *mak*, qui fait les infinitifs des verbes à radicaux en *a*, devient *mek* pour les radicaux en *e*. *Ach*, « couvre, » fait *achmak* « couvrir, » et *sev*, « aime, » fait *sevmek*.

(2) *Sevishdirememek*.

les langues. L'homme de la civilisation n'est capable que de les corrompre (1). »

Dans les langues d'Afrique, par exemple dans le Wolof, parlé au Sénégal (2), les choses se passent avec plus de transparence encore qu'en turc. Les racines verbales, invariables en elles-mêmes, sont conjuguées au moyen d'affixes pronominaux et d'auxiliaires où l'on retrouve les particules démonstratives, « voilà, ici, etc. » Les verbes dérivés sont innombrables. La déclinaison se fait par des préfixes; mais l'usage des particules démonstratives est si universel, qu'on ne saurait prononcer un substantif sans qu'il en soit suivi. On ne dirait jamais « la maison, » mais « la maison-ci, la maison-là, la maison là-bas. » Ces démonstratifs font corps avec le substantif et lui créent une terminaison. En turc on a vu tout à l'heure la voyelle radicale se subordonner toutes les autres; ici c'est la consonne radicale qui agit sur celle des démonstratifs (3). On dirait que la voyelle seule appartient au suffixe et que la consonne n'est que le redoublement de celle du radical ou d'une similaire.

Si le langage est un fidèle miroir de l'esprit des peuples, celui des sauvages de l'Amérique sera sans doute fort rudimentaire, car leur état de nomades chasseurs est au plus bas de l'échelle. En effet, la plupart des langues américaines, construites suivant la méthode d'agglutination et de synthèse, se distinguent par un caractère particulier, signe de l'extrême pauvreté des idées et de leur très-fréquente répétition. Le verbe se coupe en deux et reçoit en son sein les régimes et leurs accessoires plus ou moins mutilés, de telle façon que la phrase entière devient comme un seul mot. C'est pourquoi on a nommé ces idiomes incorporants ou holophrastiques (4). Pour achever de les caractériser, ajoutons l'extrême mobilité de leur vocabulaire. Le P. Gabriel Sagard, qui visita les Hurons en 1626,

(1) *Notions élémentaires de linguistique*, p. 218. Cet ouvrage, tout à fait dépassé aujourd'hui, contient de jolies pages. Mais Nodier était trop peu au courant de la science, même pour son temps.

(2) Voy. la curieuse grammaire woloffe publiée récemment par M. l'abbé Boilat.

(3) *Boure-bi*, *fees-wi*, *dome-dhyi*, « la maison, le cheval, l'enfant ici : » *boure-bâ*, *fees-wâ*, *dome-dhyâ*, « la maison, le cheval, l'enfant là-bas. »

(4) Par exemple, en mexicain, de *niqua* « je mange, » et *naca* « viande, » on fait la phrase *ni-naca-qua*. En chilien, avec *in* « je mange » (radical *i*, plus *n*, terminaison de la 1re personne), *duan* « je souhaite, » *clo* « avec, » *ta* « non, » *ri* « lui, » en rejetant le verbe principal au commencement et sa flexion à la fin, on construit la phrase ou plutôt le singulier mot que voici : *iduanclotarin* (*i-duan-clo-ta-ri-n*) « je ne désire pas manger avec lui. »

raconte qu'il trouvait un dialecte dans chaque village, et que jamais deux familles ne parlaient exactement le même. La langue, d'ailleurs, changeait tous les jours, et celle des anciens temps ne ressemblait plus à celle du temps présent. On a remarqué le même phénomène dans l'Amérique centrale. Dans une tribu des environs de Palenqué, les missionnaires ne pouvaient plus, en 1833, se servir d'un vocabulaire composé avec beaucoup de soin dix ans auparavant. Des jeunes gens quittant le wigwam de leur père pour s'établir dans une vallée voisine, ne tardent pas à n'être plus compris de leurs parents. Le même fait a été observé de près dans l'Afrique du Sud par le voyageur Robert Moffat. « La pureté et l'harmonie du langage, dit-il, sont maintenues par les assemblées, les fêtes et les cérémonies, par les chansons et les fréquents rapports des naturels entre eux. Pour les habitants isolés du désert il n'en est pas de même. Souvent tous ceux qui peuvent porter un fardeau s'absentent pour plusieurs semaines, en laissant les enfants à la garde de deux ou trois vieillards. Ces enfants, livrés à eux-mêmes et dont une partie commençait à peine à parler, s'habituent à un langage à eux. Les mieux parlants se mettent à la portée des moins précoces, et ainsi de cette nouvelle Babel sort un dialecte de mots bâtards; et dans le cours d'une seule génération le caractère tout entier de la langue est changé. »

Beaucoup de faits de cette sorte, étudiés avec soin, éclaireraient sans doute d'un jour nouveau les origines du langage. Pourtant ce n'est pas de ce côté que la plupart des savants ont cherché la lumière. Ils se sont plutôt adressés aux idiomes dits monosyllabiques de l'extrême Orient. Le Chinois surtout leur a paru l'état même du langage à son commencement. Le Chinois, a-t-on dit, n'a pas de grammaire; les mots y sont restés à l'état de racines et les formes grammaticales sont supplées par la simple disposition de la phrase. Point de distinction entre le nom, l'adjectif et le verbe; point de déclinaison ni de conjugaison. *Jin* exprimant l'idée d'homme et *ta* celle de grandeur, *ta jin* signifie « un grand homme » et *jin ta* « l'homme est grand. »

Ce serait pourtant une formule trop absolue que de caractériser exclusivement cette langue par le monosyllabisme et l'absence des formes grammaticales. Déjà le premier point a été contesté par le grand sinologue Abel Rémusat. Il a montré que le Chinois était plein de mots composés; et M. Bazin, dans sa *Grammaire mandarine*, nous apprend que, dans la langue parlée, les composés sont parvenus à un degré supérieur de fusion par l'unité de l'accent tonique, qui les assimile presque aux polysyllabes ordinaires. Ce qui reste en

propre au Chinois, c'est qu'aucune des syllabes ainsi agglutinées ne subit d'altération phonétique. Chacune d'elles persiste avec sa forme originelle. La cause de ce phénomène est attribuée, par M. Abel Rémusat, à l'influence de l'écriture, qui se constitue de signes idéographiques dégénérés peignant, non le son, mais l'idée fondamentale des monosyllabes qu'ils représentent. « Supposez, dit-il, qu'il y eût eu dans la langue parlée quelque tendance à confondre le radical *tchang* (chanter) avec le signe du prétérit *liao*, et à faire de ces deux mots par contraction *tchangliao*, *tchangyao*, *tchannyao* ou tout autre composé, le pinceau du lettré serait toujours venu désunir ce que la prononciation du paysan aurait rapproché, en écrivant séparément *tchang liao*. » Cet exemple prouve en même temps contre l'absence absolue des formes grammaticales qu'on a voulu attribuer à la langue chinoise. La disposition des mots n'en peut tenir lieu que dans les cas les plus simples, et ce moyen fait défaut dès que la pensée se complique. Nul arrangement de phrase n'a jamais suffi à exprimer les temps du verbe ni même un simple pluriel. Il faut bien, pour exprimer ces choses, recourir à des particules auxiliaires, comme *liao* avec *tchang* et beaucoup d'autres. Le Chinois n'est donc pas si loin des autres langues que les apparences le feraient croire; et même ce qu'on appelle « le style des anciens livres, » qu'un habile sinologue comme M. Bazin doute avoir jamais correspondu tout à fait à une langue parlée, ce style concis jusqu'à l'énigme contient quelques-uns des composés et des particules qui ont partout donné naissance aux formes grammaticales. Seulement ils y sont en plus petit nombre qu'ailleurs et la soudure ne s'en est pas opérée, soit qu'il convienne d'en attribuer la cause uniquement à l'écriture, ou qu'on doive faire la part du génie chinois, antipathique à la synthèse, et disposé à percevoir les idées et les choses par groupes isolés et sans rapport entre eux.

Si le Chinois est à un pôle du langage, l'autre est occupé par les idiomes sémitiques, où la fusion des racines et des affixes a été si complète qu'on a fait de vains efforts pour les décomposer, et que ces mots, rebelles à l'analyse, sont une pierre d'achoppement pour l'explication philosophique. Les racines de l'hébreu et de l'arabe se présentent à l'état de dissyllabes composés de trois consonnes fixes que séparent entre elles deux voyelles variables. Comme l'écriture primitive ne tenait compte que des consonnes, on a donné à ces singuliers radicaux le nom de *trilitères*. Plusieurs formes grammaticales dans la déclinaison (ou dans ce qui en tient lieu), et dans la conjugaison, s'expliquent par une simple agglutination d'affixes

comme dans les langues turques et tartares. Mais un fait particulier à ces idiomes est celui de la flexion opérée au moyen des variations des voyelles radicales. La famille indo-européenne nous a déjà offert certaines modifications d'un genre analogue. Mais elles se résolvaient, suivant l'opinion la plus accréditée, en un système de gradation parallèle de la voix et du sens. Peut-être cette théorie suffirait-elle pour rendre compte de ce qu'on appelle en hébreu « la construction. » Un mot est « construit » lorsqu'il est rapproché d'un autre de manière à former un composé. Alors l'affaiblissement des voyelles de l'un est causé sans doute par l'accentuation supérieure de l'autre (1). Mais la variation des voyelles s'applique à toutes les nuances verbales (2); et il faut bien l'avouer, ce procédé attend encore une explication satisfaisante, car celles qu'on a tentées jusqu'ici sont sujettes à bien des difficultés.

FRÉDÉRIC BAUDRY.

(1) *Dâbâr* « parole, » *debar-i* « ma parole; » *phâqad* « il visita, » *phâqed-ha* « elle visita; » *phaqôd* « visiter, » *bi-pheqôd* « en visitant, » etc.

(2) Ainsi le radical trilitère *k-t-l*, exprimant l'idée de meurtre, fait au prétérit *kâtal* « il a tué, « au participe présent *kôtêl* « tuant, » au participe passé *kâtûl* « tué, » à l'impératif *ketôl* « tue, » au passif *kuttal* « il a été tué. » L'arabe dit de même *katala* « il tua, » *kutila* « il fut tué; » il forme aussi par une méthode analogue certains pluriels tels que *lohiân* « les barbes, » singulier *lahiat; awâmid* « les colonnes, » singulier *amad; warod* « les roses, » singulier *wardé.*

(*La suite prochainement.*)

LA

RACE SUPPOSÉE PROTO-CELTIQUE

EST-ELLE FIGURÉE DANS LES MONUMENTS ÉGYPTIENS?

M. Alexandre Bertrand a dernièrement annoncé à la Société des antiquaires la découverte récente, en Algérie, dans la province de Constantine, de nombreuses sépultures antiques semblables à celles qu'on est convenu d'appeler sépultures de l'*âge de pierre* (1), dont les plus beaux spécimens subsistent encore en France et dans le nord de l'Europe. Ces sépultures présentent des *dolmens*, des *menhirs*, des *cromlechs* et tout ce qui constitue les caractères des monuments dits *protoceltiques* (2). Il est donc à peu près incontestable que le peuple qui les laissa sur le sol africain à une époque dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir (3), appartenait à la même race que les premiers habitants de l'Europe. Cette race primitive était très-probablement blanche, puisque, d'une part, il n'y a aucune trace de populations de couleurs dans les contrées septentrionales, telles que le Danemark, où elle se réfugia, repoussée par des invasions successives à des époques encore inconnues, et que, d'autre

(1) Voyez *Revue archéologique*, décembre 1863.

(2) J'emploie cette expression, faute de mieux, sans affirmer, toutefois, que ces populations antiques aient eu d'autres analogies avec les Celtes ou Gaulois que d'avoir habité les mêmes contrées et d'avoir appartenu probablement aussi à la race blanche.

(3) Je n'ignore pas que la découverte de monnaies romaines et d'objets en fer et en bronze, dans quelques-unes de ces sépultures, peuvent faire penser qu'elles appartiennent à une époque relativement moderne, mais ces objets n'ont pas été trouvés dans toutes celles qui ont été fouillées, et rien n'empêche d'attribuer aux monuments de cette grande nécropole des âges très-différents.

part, il serait difficile d'admettre l'anéantissement absolu d'immigrations aussi considérables.

La présence de ces peuples dans le nord de l'Afrique à une époque très-reculée est, je crois, confirmée par les monuments égyptiens, et elle peut résoudre un problème intéressant de l'archéologie : celui de savoir à quelle race appartenaient les populations désignées dans les inscriptions hiéroglyphiques sous le nom de Tamh'ou, populations blanches dans lesquelles Champollion voyait des Européens, tandis que M. Brugsch veut y reconnaître des Libyens.

Voici comment Champollion s'exprime dans ses *Lettres d'Egypte* en parlant des bas-reliefs peints qui contiennent, parmi plusieurs autres, la représentation du peuple que je viens de nommer (1) :

« Dans la vallée proprement dite de Biban-el-Molouk, nous avons « admiré, comme tous les voyageurs qui nous ont précédés, l'étonnante fraîcheur des peintures et la finesse des sculptures de plusieurs tombeaux. J'y ai fait dessiner la série de *peuples* figurée « dans des bas-reliefs. J'avais cru d'abord, d'après les copies de ces « bas-reliefs, publiées en Angleterre, que ces peuples, de races bien « différentes, conduits par le dieu Horus, tenant le bâton pastoral, « étaient les nations soumises au sceptre des Pharaons; l'étude des « légendes m'a fait connaître que ce tableau a une signification plus « générale. Il appartient à la troisième heure du jour, celle où le « soleil commence à faire sentir toute l'ardeur de ses rayons et réchauffe toutes les contrées habitées de notre hémisphère. On a « voulu y représenter, d'après la légende même, *les habitants de « l'Egypte et ceux des contrées étrangères.* Nous avons donc ici sous « les yeux l'image des diverses *races d'hommes* connues des Egyptiens, et nous apprenons en même temps les grandes divisions géographiques ou *ethnographiques* établies à cette époque reculée.

« Les hommes guidés par le pasteur des peuples, Horus, appartiennent à quatre familles bien distinctes. Le premier, le plus « voisin du dieu, est *de couleur rouge sombre,* taille bien proportionnée, physionomie douce, nez légèrement aquilin, longue chevelure nattée, vêtu de blanc : les légendes désignent cette espèce « sous le nom de *Rot-en-ne-rôme*, la race des hommes (2), les hommes « par excellence, c'est-à-dire les Égyptiens.

(1) Voyez Champollion Figeac, l'*Égypte ancienne,* p. 30.

(2) Ce que Champollion lisait alors *Rot-en-ne-rôme,* est simplement le mot *ret'u,* « hommes, race humaine » suivi de ses déterminatifs, et que M. Brugsch a rapproché du nom de Lud ou Ludim, premier fils de Mizraim.

« Il ne peut y avoir aucune incertitude sur la race de celui qui « vient après; il appartient à la race des *nègres*, qui sont désignés « sous le nom général de *Nakasi*. »

« Le suivant présente un aspect bien différent : peau couleur de « chair tirant sur le jaune, ou teint basané, nez fortement aquilin, « barbe noire, abondante et terminée en pointe, court vêtement de « couleurs variées; ceux-ci portent le nom de *Namou* (1).

« Enfin, le dernier a la teinte de la peau que nous nommons cou- « leur de chair, ou peau blanche de la nuance la plus délicate, le nez « droit ou légèrement voussé, les yeux bleus, barbe blonde ou « rousse, taille haute et très-élancée, vêtu de peau de bœuf conser- « vant encore son poil, véritable sauvage tatoué (2) sur diverses par- « ties du corps; on les nomme *Tamhou* (3).

« Je me hâtai de chercher le tableau correspondant à celui-ci dans « les autres tombes royales, et, en le retrouvant en effet dans plu- « sieurs, les variations que j'y observai me convainquirent pleine- « ment qu'on a voulu figurer ici *les habitants des quatre parties du* « *monde*, selon l'ancien système égyptien, savoir : 1° *les habitants* « *de l'Egypte*, qui, à elle seule, formait une partie du monde, d'après « le très-modeste usage des vieux peuples; 2° les habitants propres « de l'*Afrique*, les nègres; 3° les *Asiatiques;* 4° enfin (et j'ai honte « de le dire, puisque notre race est la dernière et la plus sauvage « de la série), les *Européens*, qui, à ces époques reculées, il faut être « juste, ne faisaient pas une trop belle figure dans ce monde. Il faut « entendre ici tous les peuples de race blonde et à peau blanche, « habitant non-seulement l'*Europe*, mais encore l'*Asie* (4), leur point « de départ.

« Cette manière de considérer ces tableaux est d'autant plus la « véritable que, dans les autres tombes, les mêmes noms génériques « reparaissent, et constamment dans le même ordre. On y trouve « aussi les Egyptiens et les Africains représentés de la même manière,

(1) Lisez *âmou* ou plutôt *âàmou*, la valeur phonétique du caractère initial n'ayant été reconnue que depuis peu de temps. M. de Rougé a rapproché ce nom de l'hébreu עם *populus*, et M. Brugsch a cru y reconnaître la désignation des Ammonites.

(2) M. Brugsch a cru reconnaître dans ces tatouages sur les bras et sur les jambes le signe du nom de la déesse égyptienne Neith; ce fait est des plus contestable, car on ne pourrait y voir qu'une forme cursive et imparfaite du caractère en question; je ne discuterai donc pas les déductions qu'il a voulu en tirer (*Géogr.*, II, p. 79), et je me contenterai de signaler l'incertitude du fait.

(3) Voir les *Monuments* de Champollion et de Rosellini, les *Denkmæler* de Lepsius.

(4) Ceci est une simple hypothèse de Champollion.

« ce qui ne pouvait être autrement : mais les *Namou* (1) (les Asia-
« tiques) et les *Tamhou* (les races européennes) offrent d'importantes
« et curieuses variantes.

« Au lieu de l'Arabe ou du Juif si simplement vêtu, figuré dans un
« tombeau, l'Asie a pour représentants dans d'autres tombeaux (ceux
« de *Rhamsès-Meïamoun*, etc.) trois individus toujours à teint ba-
« sané, nez aquilin, œil noir et barbe touffue, mais costumés avec
« une rare magnificence. Dans l'un, ce sont évidemment des *Assy-*
« *riens* : leur costume, jusque dans les plus petits détails, est parfai-
« tement semblable à celui des personnages gravés sur les cylindres
« assyriens; dans l'autre, les peuples *mèdes*, ou habitants primitifs
« de quelque partie de la Perse, leur physionomie et costume se
« retrouvant en effet trait pour trait sur les monuments *persépoli-*
« *tains*. On représentait donc l'Asie par l'un des peuples qui l'habi-
« taient indifféremment. Il en est de même (2) de nos bons vieux
« ancêtres les *Tamhou;* leur costume est quelquefois différent; leurs
« têtes sont plus ou moins chevelues et chargées d'ornements diver-
« sifiés; leur vêtement sauvage varie un peu dans sa forme; mais
« leur teint blanc, leurs yeux et leur barbe conservent tout le carac-
« tère d'une race à part. J'ai fait copier et colorier cette curieuse
« série ethnographique. Je ne m'attendais certainement pas, en arri-
« vant à Biban-el-Molouk, d'y trouver des sculptures qui pourront
« servir de vignettes à l'histoire des habitants primitifs de l'Europe,
« si on a jamais le courage de l'entreprendre. Leur vue a toutefois
« quelque chose de flatteur et de consolant, puisqu'elle nous fait
« bien apprécier le chemin que nous avons parcouru depuis. »

Champollion, comme on le voit, n'a pas hésité un seul instant à reconnaître dans les Tamh'ou le type de la race blanche d'Europe; cela lui paraissait même être un fait palpable et sans contestation possible, tant les similitudes lui semblaient évidentes.

M. Brugsch, d'un autre côté, n'a pu nier aucun des caractères physiologiques observés et décrits par Champollion; mais ses savantes recherches sur les connaissances géographiques de l'ancienne Égypte l'ont amené à acquérir la certitude que les Tamh'ou n'habitaient pas l'Europe, et que leur pays était au contraire situé dans le nord de l'Afrique, à l'ouest ou au nord-ouest de l'Égypte, c'est-à-dire sur le littoral de la Méditerranée (3). Ce savant a donc cru pouvoir

(1) Âmou ou Àâmou.

(2) Ou pourrait dire au contraire : *il n'en est pas de même.*

(3) Brugsch, *Die Geographie der Nachbarlænder Ægyptens*, p. 89, pl. 1 et 15. — Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin*, p. 27, etc.

les désigner sous le nom générique de *Libyens*, qui doit être appliqué plus spécialement aux *Rebou*, ou mieux *Libou*, des inscriptions hiéroglyphiques.

Aucun document n'indique jusqu'à quelle distance, au nord-ouest de la vallée du Nil, pouvait s'étendre la race en question, et rien n'empêche de croire qu'elle occupa primitivement, à partir de la Libye proprement dite, toute la côte nord de l'Afrique; elle peuplait même plusieurs des îles de la Méditerranée (1). Les Tamhou sont cités dans les inscriptions avec les H'àu-nebou, ou peuples européens (2), et même avec les Grecs (3), ce qui semble indiquer leur connexion avec les habitants de l'Europe. Enfin, leur mention devient de plus en plus rare dans les textes des basses époques (4), et ce dernier fait pourrait s'expliquer par la disparition ou la fusion des derniers restes de la race primitive sur le territoire africain, aux époques qui avoisinent le commencement de notre ère.

M. Brugsch semble admettre que les Tamh'ou, quoique blancs, étaient d'origine africaine; il les considère comme les plus septentrionales des populations, appelées Teh'nou (5), mais cette expression devait s'appliquer à une confédération plutôt qu'à une race, puisque les Tamh'ou sont toujours choisis comme type de la race blanche. Il est certain, dans tous les cas, que cette race, quelle que soit sa désignation antique, pouvait être venue d'Europe après avoir pénétré en Afrique par l'Espagne ou par toute autre voie (6).

Aujourd'hui que la nécropole, dite celtique, de la province de Constantine et les découvertes analogues faites antérieurement dans la province d'Alger (7) viennent nous révéler le séjour d'un rameau de la race primitive de l'Europe dans le nord de l'Afrique, à une époque où l'usage des monuments qui caractérisent le premier âge de la civilisation n'était pas encore perdu, il me semble possible de

(1) Brugsch, *ibid.*, II, p. 80. Le savant Prussien considère les Purs'tas, les Zakurys et les S'akalsas comme appartenant à la même race blanche.

(2) Brugsch, *ibid.*, III, p. 51.

(3) Brugsch, *ibid.*, III, p. 58.

(4) Brugsch, *ibid.*, III, p. 51.

(5) Brugsch, *ibid.*, II, p. 79. Je lis *Teh'nou* et non pas *Tehennou*, la finale pléonastique *nou* ne nécessitant en aucune manière le redoublement de l'*n*.

(6) D'après l'opinion de quelques savants, la race primitive, originaire d'Asie, se serait, au contraire, divisée en deux grands rameaux, dont l'un, se dirigeant vers le le Nord, aurait peuplé l'Europe, tandis que l'autre, traversant l'isthme de Suez et la Basse-Égypte, se serait répandu en Afrique. Mais nous n'entrerons pas dans la discussion de ces hypothèses.

(7) Voir l'article de M. Bertrand dans le numéro de décembre.

reconnaître dans ces populations anciennes la souche des Tamh'ou, types de la race blanche dans les monuments pharaoniques, dont la mention dans les textes égyptiens remonte à plus de 2500 ans avant notre ère (1), et dont l'établissement dans ces contrées est nécessairement beaucoup plus ancien. Cette identification des premières populations blanches du nord de l'Afrique avec les Tamh'ou (2), des inscriptions donnerait raison à la fois à Champollion et à M. Brugsch, au moins pour les points les plus importants de leurs assertions, et rien ne s'opposerait à ce qu'on vît avec Champollion dans les Tamh'ou le type de nos premiers ancêtres, tout en y reconnaissant avec M. Brugsch une nation établie dans le nord de l'Afrique.

Si ce rapprochement était admis et confirmé par quelque nouvelle découverte, nous nous rappellerions la prévision de Champollion, et le jour serait venu d'ajouter à l'histoire des habitants primitifs de l'Europe la représentation d'un type de leur race, conservé dans les hypogées de la vieille Égypte.

T. Devéria.

(1) Ils sont figurés dans les tombes royales de la XIXe et de la XXe dynastie. (Voir Lepsius, *Denkm.*, III, 136, Tombeau de Séti I; Champollion, *Monuments*, pl. XXIV et CCLXXIII La race blanche apparaît déjà dans les peintures de la XVIIIe dynastie (voyez Lepsius, *Denkm.*, III, 115-116), et Amenemhâ I, premier roi de la XIIe dynastie, dont M. Brugsch place l'avénement en l'an 2812 avant Jésus-Christ, avait déjà envoyé des explorateurs dans le pays qu'habitaient les Tamh'ou. (Voyez Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin*, p. 41).

(2) L'étymologie proposée par quelques égyptologues, qui donnerait à ce mot la signification de *Terre du Nord* en langue égyptienne, n'est pas admissible, parce que le signe initial *t* ou *ta* n'est jamais remplacé par le caractère *tà*, « terre, pays. »

NOTICE

SUR

LE NOM ÉGYPTIEN DU CÈDRE

Le bois appelé *asch*, , par les Egyptiens est mentionné dans de nombreux textes antiques comme ayant eu une grande valeur, et ayant servi aux travaux les plus précieux. M. Chabas, à la suite de recherches spéciales, a été amené à conclure que ce bois était le cèdre et non l'acacia, comme on l'avait pensé jusqu'alors (1). Or, un passage de Diodore de Sicile, qui s'accorde d'une manière très-remarquable avec un texte hiéroglyphique, semble confirmer pleinement les vues du savant égyptologue de Chalon. L'historien grec nous raconte, au liv. Ier, chap. 57, que le roi Sésoosis construisit un navire en bois de cèdre, de deux cent quatre-vingts coudées de long, doré extérieurement, argenté à l'intérieur, et qui était consacré à la divinité principale de Thèbes. Voici comment il s'exprime à ce propos :

> Ἐναυπηγήσατο δὲ καὶ πλοῖον κέδρινον τὸ μὲν μῆκος πηχῶν διακοσίων καὶ ὀγδοήκοντα, τὴν δ' ἐπιφάνειαν ἔχον τὴν μὲν ἔξωθεν ἐπίχρυσον, τὴν δ' ἔνδοθεν κατηργυρωμένην · καὶ τοῦτο μὲν ἀνέθηκε τῷ ῷ τῷ μάλιστα ἐν Θήβαις τιμωμένῳ.

Ce précieux renseignement concorde d'une manière frappante avec l'inscription hiéroglyphique qui remplit la colonne latérale

(1) *Le Cèdre dans les hiéroglyphes,* Revue archéologique, 1861.

gauche de l'obélisque de Saint-Jean-de-Latran à Rome (1). Je crois pouvoir en donner l'interprétation complète, grâce aux précieuses indications que m'a fournies M. Chabas, dont l'obligeant empressement égale le profond savoir.

On lit sur le monolithe :

Sutn-xb *râ-mn-xpr-u* *s-âx-u* *mnnu* *m*
Le roi Ra-men-kheperu a augmenté [ses] fondations [1] dans

ap-t-u *m* *nub* *xsbt* *mâwk*
les Apu (partie occidentale de Thèbes), d' or, [de] lapis, [de] cuivre

âà-t-u nb-t *as-t* *uaà âà*
[de] toutes pierres précieuses, [et de] la grande barque

n âp *atr* *Amn-usr-*
pour le commencement [2] de l'inondation [3], [nommée] Ammon-

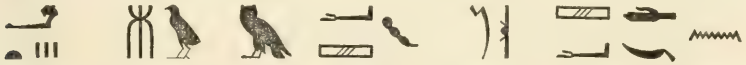

hâ-t-u *msu* *n* *âs'* *mâ* *s'ât* *n*
user-ha, taillée [4] en cèdre véritable, coupé par

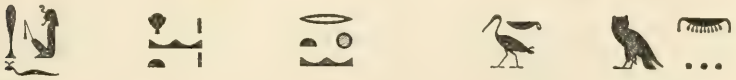

h'n-w *h'r . . .* *rtx* *bàk* *m nub*
Sa Majesté dans le pays de Rutekh. [Elle était] garnie d'or

r wu-w *xkr-u-w nb-u* *msu*
dans [toute] son étendue et tous ses ornements [5] [étaient] sculptés

(1) Voy. Ungarelli, *Obel. later. oriens.*

m màu-t
dans la perfection [6],

r s'p
pour recevoir

nwr-u
les grâces [7]

atw
de [son] père [8]

amn *m xn-t-w*
Ammon dans sa navigation

nt âp
au commencement

atr
de l'inondation.

ar-n-w
C'est ce qu'a fait

sà râ
le fils du Soleil,

ttms-s'a-s'a-u
Thoutmès [IV],

tà-anx.
vivant.

La traduction de cette phrase si simple présente néanmoins des difficultés provenant de l'absence de plusieurs déterminatifs essentiels; je la ferai donc suivre plus loin de quelques notes analytiques.

En comparant les deux textes, on trouve qu'il est question, dans l'un et dans l'autre, d'un navire de grande dimension, consacré à Ammon, la principale divinité de Thèbes, et construit en bois de cèdre, coupé dans un pays éloigné, comme dit le texte égyptien ; car, bien qu'on ne sache rien autre chose du pays de , Rutekh, il est évident qu'il n'a été mentionné que pour faire ressortir le mérite de la provenance étrangère de cette espèce de cèdre. Il faut remarquer en outre que le groupe , placé avant le nom de Rutekh, indique un pays éloigné, et de plus, très-probablement un pays de montagnes, par opposition au groupe , « pays plat, » qui n'est pas employé ici. L'origine étrangère du bois d'Asch de choix se révèle surtout par cette circonstance que les textes accolent souvent au nom de ce bois l'épithète MA, *vrai, véritable.* M. Chabas a cité le cèdre de Khentshe et signalé une circonstance caractéristique rapportée dans le récit du voyage qui fait partie du papyrus Anastasi I. Dans ce précieux document, l'Asch est cité comme le plus élevé des végétaux d'une région qui ne peut être que le Liban. Toutes ces particularités conviennent, on ne peut mieux, au cèdre. Il en serait autrement de l'acacia, qui est au contraire très-abondant en Égypte, où on l'employait à toute espèce d'usages vulgaires, entre autres, à la construction des barques ordinaires, servant au transport des mar-

chandises (1). Je ne puis, du reste, mieux faire que de renvoyer le lecteur à l'intéressant *Mémoire* de M. Chabas, cité plus haut, où se trouvent d'amples détails sur le rôle que jouaient ces deux bois dans l'industrie et les arts des anciens.

Diodore attribue la construction du navire au roi Sésoosis. On sait que c'est le même souverain que le Sésostris d'Hérodote, personnage quasi légendaire, sur la tête duquel les historiens grecs ont accumulé les faits remarquables ou glorieux que les interprètes leurs expliquèrent tant bien que mal. Aussi, quoique le renseignement de l'Obélisque concerne réellement l'un des Thoutmès, et non pas Ramsès II, le Sésostris des Grecs, Diodore aura pu le rapporter à son héros favori. Il se pourrait toutefois que Ramsès II ait eu l'occasion de reconstruire la barque sacrée d'Ammon, laquelle a dû jouer un grand rôle dans les pompes du culte de Thèbes. Une importante légende, que m'a signalée M. Chabas, montre qu'à la barque Amen-user-ha était attaché un sacerdoce spécial; au temps de la reine Hatasu, un personnage nommé Senmut en était le prophète (2). Ainsi, Thoutmès IV n'avait fait que remplacer une barque hors d'usage, ou qui ne répondait pas aux goûts luxueux de ce pharaon.

Si l'on considère maintenant la concordance parfaite entre les deux textes antiques, on ne devra plus hésiter à adopter la signification *cèdre*, qui en ressort pour le mot hiéroglyphique 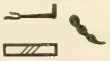 , *as*ᶜ, ainsi que l'a proposé M. Chabas.

Voilà donc encore un renseignement d'un auteur grec confirmé par les monuments, ce qui pouve que les traditions classiques, et surtout les témoignages des Grecs, ne doivent pas être négligés par les égyptologues.

(1) Hérodote, II, chap. 96.

(2) Comparez Sharpe, *Eg. Insc.*, *Series* I, pl. 107, 18. On y lit :

NTR ʿHN N AMN-USR-HA SN-MU-T, *le prophète de labarque Amen-user-ha, Senmut.* Cette légende lève toute difficulté sur les groupes qui forment le nom de la barque.

NOTES SUR LE TEXTE HIÉROGLYPHIQUE

1. , MENNU. Le sens de ce groupe a été bien établi par M. de Rougé (Revue arch., 1847, p. 734) et par M. Birch (Sur une patère égyp., p. 17). M. Chabas le compare au mot français *fondation*, qui s'applique à toute espèce de libéralité pieuse d'un caractère durable.

2. et . Ces expressions, qui précèdent le mot *atr*, donnent lieu à quelques difficultés. En effet, l'hiéroglyphe de la tête répond à l'idée *tête*, *chef*, *commencement*, *en haut;* mais ce signe se groupe avec des préfixes et des affixes, et forme ainsi des particules combinées, en rapport de sens avec l'idée *sur*, *supériorité*, *éminence*. La préposition *sur*, *au-dessus*, est ordinairement exprimée par les formes antiques et ; cependant seul paraît remplacer quelquefois le groupe , conformément au génie de l'égyptien antique, comme par exemple dans la phrase *élevé sur le trône de son père sur* (?) *la terre*, *en seigneur unique*. La locution ou pourrait donc signifier à la lettre *de dessus*, *de sur*. J'avais d'abord choisi cette manière de voir, en traduisant « sur le Nil; » mais tout me porte à croire que dans les deux passages de notre texte est employé comme substantif avec le sens *commencement*, et régi par les prépositions et . Un passage analogue de l'inscription de Bakenkhonsou offre une variante curieuse; la tête y est remplacée par le signe , qui représente une coiffure. (Voir Devéria, *Monum. biogr. de Bakenkhonsou*, p. 55 4/6.) Quant à la valeur phonétique de la tête, la lecture *âp* est généralement adoptée, quoiqu'elle ne soit pas encore bien établie.

3. , *atr*. Ce mot possède des significations différentes; il répond à l'idée générale de *fleuve* et désigne le *Nil* par excellence.

(Voir Brugsch, *Géogr.*, I, p. 78 et Chabas, *Glossaire*, n° 13.) Ainsi, il était défendu de naviguer sur le Nil pendant certains jours du mois d'Athyr, de crainte des crocodiles (*Pap. Sallier* IV, 6/5 et 9/2). Le traité des Khétas (lig. 30) emploie le même mot dans la mention *des montagnes et des fleuves du pays de Khéta, des montagnes et des fleuves du pays d'Égypte*. M. Brugsch (*Géogr.*, III, p. 37) et M. Devéria (*Bakenkhonsou, Glossaire*, n° 68) ont proposé de voir aussi les *lacs des temples* dans le terme *atr*, et dans son récent ouvrage (Recueil, p. 5) le savant docteur de Berlin conjecture le sens *canaux*, en rappelant, à l'appui de son opinion, l'explication que donne Horapollon de la figure du lion couché, qui entre ordinairement dans la composition de notre groupe. En examinant le passage en question, je trouve que l'auteur des *Hieroglyphica* dit, entre autres, que le lion couché désigne *la crue du Nil*. Cette indication m'a fait penser que le type *atr* pourrait bien être en rapport avec l'idée d'*inondation*, et c'est précisément le sens qui paraît convenir le mieux aux deux passages de notre texte. Il est intéressant de comparer avec la mention de l'obélisque un passage de l'inscription de Numhotep ainsi conçu : *xn h'b s'p atr-u pr spt*, la *fête de la navigation, la réception de l'inondation, l'apparition de Sothis*. (Voir Brugsch, *Monuments de l'Égypte*, pl. XVII, 2 et page 24 du texte, où l'éminent égyptologue a donné une interprétation analogue à l'expression *s'p atr-u*, en la rendant par *fête de la crue du fleuve*). Je crois reconnaître ici l'indication d'une fête qui se célébrait lorsque l'inondation permettait de remplir d'eau les lacs des temples et les canaux qui les joignaient au Nil. Pendant cette fête, qui se nommait la panégyrie de , *Khen*, ou de la navigation, les barques sacrées étaient sans doute conduites en grande pompe jusqu'au fleuve, chargées de l'arche d'Ammon, et accompagnées du cortége des prêtres. Il faut remarquer cependant que la fête de la navigation n'est connue que par le monument de Numhotep, qui remonte à l'ancien empire. Si elle a survécu à la domination des Pasteurs, elle avait probablement changé de nom. Peut-être l'*Ape-atur* du siècle des Thoutmès est-il la même chose que le *Shep-atur* du temps des Amenemha; nous aurions dans un cas le *commencement de l'inondation*, c'est-à-dire, la crue du Nil, qui remplissait les canaux et les hydreuma des temples, et dans l'autre, *la réception de l'inondation* dans ces mêmes réservoirs. Le passage cité de Diodore, ainsi que la légende de l'Obélisque de Saint-Jean-de-

Latran, nous fait bien comprendre le rôle des barques sacrées dans cette fête. J'avoue que le sens attribué au groupe *ap-atr* exige d'autres preuves; mais l'incertitude qui peut exister sur ce détail du texte n'a qu'un intérêt secondaire, et reste sans importance quant à l'objet spécial que j'ai en vue.

4. msu. Ce mot, qui répond à une assez grande variété d'expressions, manque de déterminatif dans notre texte; mais comme il s'y rencontre deux fois, l'acception spéciale de *tailler, sculpter*, en est manifeste. On savait déjà qu'il se disait de la taille des pierres; notre texte montre de plus qu'il s'appliquait également au bois. Ce fait est utile à noter.

5. . Le phonétique est , *khaker*. Ce mot s'explique assez bien par l'idée générale *ornement*. Ce sens est du reste fourni par l'inscription de Rosette, qui fait usage du terme *s-khaker*, à la ligne 4 du texte hiéroglyphique pour le correspondant du grec κατεσκεύασεν, *adornavit*. Notre mot se disait aussi des incrustations de métaux ou de pierres rares; mais son emploi n'était pas limité à ces acceptions, car d'autres monuments nous montrent dans les khakeru des ornements spéciaux, et il existe de fréquentes mentions du khaker du Soleil, qui est dit *couronner le front des rois*.

6. mau-t. Ce groupe manque également de son déterminatif nécessaire. J'avais d'abord pensé qu'il s'agissait du mot *ma-t*, *granit*, écrit ordinairement ; mais après un examen plus attentif, je crois reconnaître dans le groupe de notre texte le mot *mau*, qui est généralement employé soit comme adjectif, soit comme adverbe, avec le sens de *parfait, achevé, fini*. M. Brugsch a traduit ce mot par *neuf*, et par *rendre neuf* quand il est précédé de l'*s* causatif (*Recueil*, p. 85). Ce sens ne me paraît pas prouvé; il n'est certainement pas admissible dans un passage de l'intéressante inscription publiée à la fois par M. Devéria (*Monum. biogr. de Bakenkhonsou*, p. 20) et par M. Brugsch (*Recueil*, pl. LI), où il est dit que Ramsès II fit achever (*s-mau*) un temple commencé par son père Seti II. Il n'est guère probable qu'il soit question ici de rendre neuf, c'est-à-dire, de restaurer un édifice qui était, comme nous l'apprend le texte, en voie de construction lorsque le roi mourut. Dans les nombreux passages où j'ai rencontré ce mot, l'idée *perfection, achè-*

vement, *fin*, paraît convenir tout aussi bien que celle de *neuf*. A la ligne 4 du texte hiéroglyphique de Rosette il est dit que le roi fit embellir le temple d'Apis par des constructions exécutées *dans la perfection* (*n ma*), ce que le texte grec a rendu par καὶ τὸ ἀπιεῖον ἔργοις πολυτελέσιν κατεσκεύασεν. M. Brugsch lui-même a traduit le passage hiéroglyphique par : facta est (domus) splendida per sanctitatem suam extructione (aedificiorum) confecta *in pulchritudine*. (Inscript. Rosettana hierogl., p. 12.) Il est à regretter que l'éminent égyptologue n'ait pas justifié la nouvelle valeur qu'il donne à ce mot important par des exemples concluants tirés des textes mêmes.

7. Les , NWRU d'Ammon, *les perfections* ou *les grâces* d'Ammon, c'est-à-dire, la Majesté d'Ammon ou le Dieu lui-même enfermé dans son naos.

8. Les pharaons reçoivent ordinairement le nom de fils du Dieu auquel ils rendent hommage.

J. DE HORRACK.

ÉROS ET HÉLÈNE

VASE PEINT A ORNEMENTS DORÉS

Dans la livraison de la *Revue archéologique* de janvier dernier (1), M. J. de Witte a décrit, avec son érudition habituelle, un vase peint à ornements dorés, trouvé à Corinthe, et rapporté de Grèce par M. Alexandre Bertrand.

Malgré l'indication précise du lieu où ce charmant aryballe a été découvert, M. de Witte n'hésite pas à classer ce vase parmi les produits de la céramique athénienne. Les études approfondies qu'a faites le savant archéologue pour déterminer les caractères qui différentient les diverses écoles artistiques de l'antiquité ne lui permettent pas de garder le moindre doute au sujet de l'origine du vase auquel il a consacré son intéressante notice. L'aryballe trouvé à Corinthe a, dit-il, été apporté d'Athènes, ou fabriqué à Corinthe par un artiste athénien établi dans cette ville.

L'autorité puissante qui s'attache à toute énonciation formulée par une voix aussi compétente que celle de M. de Witte dispense certes de toute preuve; mais ne fût-ce que pour rendre hommage à cette sagacité scientifique, je suis heureux de pouvoir apporter, à l'appui de sa thèse, un fait qui, en la confirmant, lève tout doute au sujet de l'origine du vase décrit par M. de Witte. Un aryballe presque identique à celui que possède M. Bertrand (2) a été rapporté par moi de Grèce, il y a quelques mois, et grâce à des renseignements certains

(1) *Revue archéologique*. Nouvelle série, t. VII, p. 4 et sq.
(2) Cet aryballe appartient aujourd'hui à M. Isaac Péreire.

que m'a donnés M. Kalergis, à l'amitié duquel je dois d'avoir pu devenir possesseur de ce vase, j'ai eu l'assurance positive que cet aryballe avait été découvert dans Athènes même, près de la route qui conduit à Éleusis.

La ressemblance qui existe entre les deux vases est tellement frappante qu'il est presque impossible d'admettre qu'ils n'aient pas été décorés par le même artiste, ou du moins qu'ils soient sortis d'ateliers différents. Les dimensions sont, à très-peu de chose près, les mêmes (1); la décoration est presque identique; les sujets ont la plus grande analogie, et l'un des deux personnages qui figurent sur le vase de M. Bertrand est reproduit sur le vase que je possède; enfin, la similitude de forme, la relation intime qui unit les sujets représentés, le style et les détails de l'ornementation constatent une identité d'origine évidente,

L'hypothèse avancée par M. de Witte est donc parfaitement justifiée : le vase de M. Bertrand a un pendant dans un vase trouvé à Athènes; peu importe qu'on ait déterré l'un d'eux à Corinthe, leur origine, déduite, du reste, du caractère de la décoration, est tout à fait athénienne.

Comme le vase de M. Bertrand, celui que j'ai rapporté de Grèce a la forme de l'aryballe (2). Ses dimensions sont de dix centimètres cinq millimètres. Le sujet représenté se compose de deux personnages : une femme nonchalamment assise au milieu de myrtes, vêtue d'une tunique courte, drapée élégamment dans un péplus, écoute la voix de l'autre personnage, qui, nu et ailé, s'avance, et, étendant la main droite vers elle, semble lui parler. Entre les deux figures l'artiste a représenté un cygne et un œuf monstrueux (3). Grâce à ces attributs accessoires et déterminatifs, nous pensons que ces deux personnages sont (comme sur le vase de M. Bertrand) *Éros*, et au lieu de Pâris, la belle *Hélène*.

De même que sur le vase décrit par M. de Witte, le lieu de la scène est un endroit planté de myrtes. Ces bosquets de la fleur consacrée à Vénus (4) étaient bien le lieu propre aux rêveries amoureuses

(1) L'aryballe de M. Bertrand a en hauteur, dit M. de Witte, $0^m,0950$. Celui que nous décrivons $0^m,1050$.

(2) *Athénée*, liv. XI. Banquet des savants. *Aristophane*, apud Athénée, loc. cit. *Stésichore*, fr. II, édition *Bergk*. Poetæ lyrici Græci.

(3) Il est très-douteux que l'objet représenté ici soit un œuf. (*Note de la rédaction.*)

(4) Polycharme de Naucrate raconte qu'Érostrate, marchand de Naucrate, avait sur son navire une statue de Vénus, qu'il avait achetée à Paphos, dans l'île de Chypre. Une tempête vint l'assaillir près des côtes d'Égypte, et les matelots, que le mal

qui amenèrent Hélène et Pâris à braver tous les obstables pour céder à leur folle passion (1).

Quelques reliefs assez saillants, formés par des applications de stuc, indiquent les endroits où la peinture était rehaussée d'or; mais les traces de cette dorure ont, pour ainsi dire, complétement disparu, par suite, sans doute, du procédé généralement usité en Grèce, pour enlever des vases que l'on découvre la couche de calcaire et de limon que déposent les infiltrations des eaux pluviales. Pour dissoudre cette croûte, assez épaisse et naturellement opaque, les chercheurs d'antiquités se hâtent de plonger les vases dans de l'acide nitrique étendu d'eau. L'acide attaque le calcaire, mais détache aussi l'or fixé sur le stuc, et c'est sans doute à l'emploi général de ce procédé regrettable qu'il faut attribuer l'extrême rareté des vases grecs ayant conservé les dorures qui recouvraient leurs reliefs de stuc.

L'ornementation du vase consiste en une bordure au-dessous du sujet, une riche palmette à la naissance de l'anse, et une bande de godrons à la jonction du vase et du goulot. (Voir la planche.)

La bordure du bas est composée d'une rangée d'oves entre lesquels sont des points. Ce sujet d'ornementation, moins fréquent que les oves séparés par les langues de serpent traditionnelles, a été expliqué à propos d'une bordure identique qui figure sur le vase du Combat des Amazones, auquel Millin a consacré une savante dissertation (2).

La palmette dessinée au revers du sujet principal a, au centre, un bouton recouvert d'une couche de stuc, et qui a été doré. Des enroulements l'accompagnent à droite et à gauche.

Le sujet principal de la peinture du vase se compose, ainsi que nous l'avons dit, de deux personnages. La détermination de l'un d'eux, celui de gauche, ne peut être entravée par aucun doute. C'est bien le type consacré d'*Éros*, la divinité cosmogonique dont

de mer rendait incapables d'aucun effort, eurent recours à la statue, la priant de les sauver de ce danger. La déesse fit soudain croître des myrtes autour de la statue et l'odeur agréable de ces arbustes sauva les passagers. Heureusement débarqué à Naucrate, Érostrate porta la statue et les myrtes au temple de Vénus, et les y consacra. De là vient l'origine de la couronne naucratique toute faite de myrtes. *Athénée.* Banquet des savants, l. XV.

(1) Les Chalcidiens montrent un endroit couvert de beaux myrtes qu'ils nomment *Harpagion* (lieu du rapt) et qu'ils prétendent être l'endroit où Jupiter enleva Ganymède. *Athénée,* liv. XIII.

(2) *Millin.* Monuments inédits, t. II, p. 169.

Orphée ou un collége orphique introduisit le culte en Thrace (1). Le dieu de l'amour, figuré sur notre vase, est du reste presque identique à celui que l'on voit sur l'aryballe décrit par M. de Witte.

Un bandeau enserre les cheveux de ce dieu, « le plus beau des « immortels, qui s'empare des cœurs des hommes et des dieux, et « triomphe des conseils les plus prudents (2). » A sa voix persuasive Hélène va se rendre, et le dieu du désir (3), symbole de l'attrait providentiel que les êtres animés ont l'un pour l'autre, sera encore une fois vainqueur des lois du devoir et des conseils de la raison.

Près de l'œuf générateur qui est représenté sur notre vase, l'artiste a peint un cygne, afin de préciser davantage l'identité de la femme assise. Grâce à cet attribut bien connu, l'examinateur le moins érudit se souvient aisément du mythe de Jupiter transformé en cygne au profit de ses amours, cette gracieuse métamorphose, qui depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, a inspiré tant de chefs-d'œuvre, images diverses de cette monstrueuse union.

L'épouse de Tyndare, roi de Laconie, la belle Léda, fut, dit Euripide (4), celle qu'aima Jupiter. Transformé en cygne (5), et feignant de fuir les serres d'un aigle, qui n'était autre que Vénus, sa complice, il s'abattit sur les rives de l'Eurotas, se refugia dans le sein de Léda, qui se baignait dans les eaux du fleuve, et le souverain des dieux s'unit à elle (6). De cet amour adultère Léda enfanta un œuf (7), d'où sortirent Hélène et Pollux, tous deux immortels.

Le costume que porte Hélène est riche et simple à la fois (8). Une robe dorique laisse apercevoir ces bras dont Homère vante l'éclatante blancheur (9). Un péplus la drape gracieusement. Un cercle

(1) Le mythe d'Éros s'introduisit dans les croyances grecques à une époque relativement récente; car Homère n'en parle pas et Hésiode n'en dit qu'un mot.

(2) *Hésiode.* Théogonie, 120.

(3) Ἔρως. Cupido.

(4) *Euripide.* Hélène, v. 18 et sq. Oreste, v. 1389 et 1390.

(5) Le naïf auteur du Panthéon mythique oppose la noirceur du crime de Jupiter à la blancheur des plumes qui cachaient le séducteur. « Sic cutis sæpe candor, nigros « affectus obtegit, turpissimisque mentibus, liberale protendit velum. » P. Pomey. Pantheum mythicum. Utrecht, MDXCVII, p. 13.

(6) *Hygin.* Fab, LXXVII. *Manilius.* Astron., liv. I, v. 337. *Arat.* In Phænom. *Ovide.* Métam., liv. VI, fab. I, v. 109; Heroid. Ep. XVII. Scoliast. *Horace* (ad Artem poet.).

(7) *Sapho,* fr. 56, ap. *Bergk.* Poetæ lyrici Græci, p. 679.

(8) « Elena vestita più da matrona, che da femimia leggiera è lasciva, come la, « descrivi Omero. » *Winckelmann.* Monum. inéd., II, p. 159.

(9) « La noble Hélène aux bras blancs. » Odyssée, XXII; Illiade, III, v. 120.

d'or enserre son opulente chevelure. Un riche collier, des pendants d'oreille, et un bracelet au bras gauche complètent sa parure.

La robe dorique est cette tunique courte, laissant les bras nus, que portaient primitivement toutes les femmes de la Grèce. Des agrafes la rattachaient sur les épaules. A en croire Hérodote (1), ces agrafes servirent aux femmes d'Athènes pour tuer le seul guerrier échappé au massacre que les Argiens firent des Athéniens. Les citoyens d'Athènes proscrivirent alors la mode de la robe dorique (2), et contraignirent les Athéniennes à porter désormais la tunique ionienne, c'est-à-dire à longues manches. Les Doriennes seules conservèrent la tunique primitive (3). L'époque reculée à laquelle se reporte le souvenir d'Hélène devait lui faire donner le vêtement le plus ancien; et, du reste, sa nationalité lui donnait droit au costume défendu aux seules Athéniennes.

Le péplus d'Hélène (4) n'est pas de ceux qui dessinent la taille; il est long et drapé en manteau. Homère mentionne déjà ce gracieux vêtement, que de riches broderies et des agrafes de prix rendaient un objet de grand luxe (5).

La seule variante du costume d'Hélène représentée sur des monuments est un voile flottant autour de sa tête (6). C'est le voile historique « bordé de jaune, emporté par Hélène de Mycènes, « lorsqu'elle s'enfuit à Troie au mépris des lois de l'hyménée (7). » Il ne figure pas sur notre peinture. Au lieu d'un voile, un diadème retient les cheveux de l'amante de Pâris. Le bandeau royal (strophium), apanage des reines et des princesses, brille sur la tête de celle qu'Homère nomme « la noble Hélène à la belle chevelure (8). »

L'origine grecque (9) du bandeau royal se retrouve dans le

(1) *Hérodote*, liv. IV, 87.

(2) « δωρίζειν. δωριάζειν. » V. *Millin*. Monum. inéd., I, p. 160, note 12.

(3) Un scholiaste, cité par Sylburge, dit à propos d'un passage de saint Clément d'Alexandrie : « Les Lacédémoniennes portaient des tuniques sans manches, de « sorte qu'elles montraient le bras jusqu'à l'épaule, comme cela se remarque sur les « anciennes statues de femmes. »

(4) « Ἑλένη τανύπεπλος. » *Homère*. Iliade, I, 328. « Hélène au long peplus » (et non au long *voile*, ainsi qu'on traduit généralement).

(5) *Homère*. Odyssée, XVIII, v. 291 et sq. *Pollux*. Onomastic, VII.

(6) Camée décrit par *Millin*. Galerie myth., 591.

(7) *Virgile*. Énéide, liv. I, v. 609 à 612.

(8) *Homère*. Iliade, liv. VII, v. 355; liv. IX, v. 329; liv. XI, v. 569 et passim. Odyssée, liv. XV.

(9) Le serpent royal, puis les bandelettes sacrées sont sans doute l'origine orientale et primitive de cet ornement.

ruban (1), enserrant les cheveux de Bacchus (2). Il devint ensuite la mître des femmes (3), puis le diadème des rois (4). Femme et reine, Hélène y avait droit, et, en outre, une légende religieuse le lui attribue plus spécialement. Vénus, protectrice d'Hélène et de Paris (5), avait donné un bandeau d'or à la fille de Jupiter et de Némésis (6). A ce diadème divin se rattachait sans doute la merveilleuse beauté d'Hélène (7), source de tant de malheurs. De retour à Mycènes, après le sac de Troie, Ménélas reçut ce bandeau des mains d'Hélène pour le consacrer à Apollon (8). L'antique tradition disait que le don de Vénus était une bande d'or pur; mais plus tard, lorsque les perles furent connues (9), et qu'on les eut dédiées à la déesse de Paphos (10), les peintres et les sculpteurs, pour rappeler l'origine divine du diadème d'Hélène, le représentèrent par un rang de perles. Sur notre aryballe, c'est un simple cercle d'or (11).

Outre le diadème, notre représentation d'Hélène lui donne encore de riches bijoux : un collier, des pendants d'oreille, un bracelet. Ce sont les bijoux que l'iconographie antique attribuait à Minerve (12), et ceux que décrit Homère (13) dans l'énumération des présents offerts à Pénélope par les prétendants : « Un riche collier où l'ambre « était enchâssé dans l'or, et brillant comme le soleil;... de belles « boucles d'oreille, ornées de trois pierres précieuses et rayonnant « avec grâce;... des bracelets, ornements d'une riche beauté (14). »

(1) *Pline.* Hist. nat., VII, 56.

(2) *Tischbein.* Peint. hom., I, 43.

(3) *Millin.* Monum. inéd., I, p. 136, note 15.

(4) *Eckhel.* Doctrina numorum, I, 253 et II, 80.

(5) *Homère.* Illiade, liv. III, v. 415.

(6) *Eustath.* Ad Odyss., p. 1697, l. 46.

(7) « Hélène, la plus belle des femmes » *Homère.* Ill., III, v. 171. « Semblable à une déesse. » Id. Ill., III, v. 158.

(8) *Eustath.* Ad. Odyss., v. 523. Un miroir étrusque représente cette sorte de sacrifice expiatoire que fait Hélène par les mains de Ménélas. *Millin.* Galer. myth., 611.

(9) Homère ni Hérodote ne font mention des perles, encore inconnues à leur époque. *Millin.* Monum. inéd., II, 105.

(10) *Beger.* Thes. Br., t. III, p. 270. Jules César fit faire une cotte de mailles composée de perles pêchées sur les côtes d'Angleterre, pour la consacrer à Vénus-Génitrix. *Winckelmann.* Catal. Stosch., p. 114.

(11) Un diadème identique est porté par Cérès. Voy. *Roulez.* Choix de vases peints du musée de Leyde, p. 14. Jupiter en avait donné un à Apollon. *Alcée*, fr. 2, apud *Bergk.* Poetæ lyrici Græci, p. 705.

(12) *Millin.* Galer. myth., 128, 387, 393, 622, 623.

(13) *Homère.* Odyssée, liv. XVIII, v. 294 et sq.

(14) Traduction de *Bareste,* loc. cit.

Des divers bijoux qu'inventèrent les modes de tous les peuples et de toutes les époques, le collier est celui dont l'usage fut le plus général, et dans toutes les parties du globe on a pu constater la haute antiquité de cet ornement. Les Grecs en avaient reçu la coutume des Égyptiens, chez lesquels la fabrication des colliers avait atteint un haut degré de perfection, ainsi que le constatent les nombreux bijoux de ce genre trouvés dans les caisses à momies. Les peintres de vases ont donc respecté cette mode antique en représentant des colliers au cou des héroïnes (1). Quant aux pendants d'oreille, ils étaient si ornés et si riches chez les anciens qu'un des convives du festin de Trimalcion, se récriant amèrement sur la dépense énorme qu'occasionnait l'achat de ces joyaux, laisse échapper la boutade suivante :

« Si j'avais une fille, je lui couperais les oreilles. »

Le bracelet que porte Hélène est de l'espèce de ceux qu'on attachait au poignet et qu'on nommait pour cela « *meta-carpion* (2). »

Tel est, sur notre vase, le costume (3) de cette Hélène si belle que les guerriers troyens n'osaient se plaindre des luttes sanglantes dont elle était l'objet (4), et qu'un seul de ses regards arrêtait le bras de ses ennemis les plus acharnés (5). Le souvenir de ses charmes demeura si populaire en Grèce qu'il fut l'objet d'un culte religieux (6), et qu'une légende consacra la divinité d'Hélène, en racontant avec quelle sévérité elle punit le poëte Stésichore pour avoir flétri par ses vers la fidélité de l'épouse de Ménélas (7).

(1) Une figure d'Ariane sur un vase décrit par *Millin*. Monum. inéd., t. II, p. 145. Une Hécube sur un autre vase. *Millin*. Galerie myth., II, 37.

(2) *Millin*. Monum. inéd., t. I, p. 157.

(3) *Willemin*. Costumes, t. I, pl. XLIII.

(4) *Homère*. Iliade, liv. III, v. 156 et sq.

(5) *Stésichore*, frag. 25, ap. *Bergk*. Poetæ lyrici Græci, p. 746.

(6) Les jeunes filles de Sparte consacraient un arbre à Hélène. *Théocrite*. Idylle, XVIII, v. 45 et sq. A une époque plus rapprochée de nous, Simon le Magicien voulut identifier avec la belle Hélène, sa concubine Hélène la Tyrienne. *Saint Irénée*, liv. I, ch. 20. *Saint Épiphane*, Hær. 21. *Baronius*, A. C., 34. C'est peut-être dans cette prétention magique que Gœthe a puisé le sujet de l'allégorie développée dans la se conde partie de Faust.

(7) *Stésichore* ayant, dans ses poésies, voué Hélène au mépris, fut aveuglé par la puissance de celle qu'il avait insultée. L'oracle de Delphes, consulté par lui, lui conseilla une rétractation publique. Stésichore écrivit la *Palinodie*, et recouvra la vue. *Suidas*. V° Stésichore. *Isocrat*. Helen. Eurom., p. 218. D. Cant. et une foule d'autres auteurs cités par *Kleine*. De Stesichori vita et poesi dissertatio, pp. 20 et 95.

Le sujet de notre aryballe est donc, en quelque sorte, complémentaire du vase décrit par M. de Witte. D'une part, l'amour exhortant Pâris; de l'autre, le même Éros s'efforçant de convaincre Hélène. Ces deux scènes réunies reproduiraient un sujet souvent traité par les peintres de l'antiquité (1), et sculpté sur le bas-relief d'un vase en marbre justement célèbre (2). Sans prévoir le piége tendu sous leurs pas, Hélène et Pâris céderont aux conseils du trompeur Eros, « erreur coupable qui doit entraîner tant de malheurs (3). » Aveuglée par l'amour, Hélène quittera son époux, suivra de son plein gré (4) le beau pasteur troyen, et la Grèce entière prendra les armes pour venger Ménélas. Puis, après les désastres d'une guerre longue et meurtrière, Hélène « pleurera la faute fatale que lui a fait com- « mettre un amour insensé (5). » C'est la tradition qu'a chantée Homère, cachant sous les splendeurs d'une poésie primitive le conflit sanglant de l'Europe et de l'Asie. L'esprit civilisateur de la race hellénique, luttant contre les traditions théocratiques du grand empire asiatique, les idées progressives de la liberté grecque, se dressant vis-à-vis de l'absolutisme hiératique de l'Orient, ont eu un chantre inspiré, dont la voix retentit si puissamment encore à travers les siècles, qu'on écoute à peine l'érudition moderne lorsqu'elle dégage de son auréole poétique ce grand combat où les plus puissants intérêts de la civilisation et du progrès étaient défendus, le fer à la main, par les héros de la nation d'Hélène (6). Loin de ravaler le sujet de la sublime épopée, l'historien, cette fois, a pu l'annoblir; et en illuminant des clartés de la raison et de la vérité l'arène où combattaient Achille et Hector, il a justifié le culte que rendait la Grèce aux souvenirs immortalisés par le génie d'Homère.

EUGÈNE M. O. DOGNÉE.

(1) Peinture de la bibliothèque du Vatican. *Winckelmann.* Monum. inéd., t. II, pl. 114. Même sujet. Apud eumdem, t. II, pl. 115.

(2) Vase Jenkins. *Montfaucon.* L'Antiquité expliquée, J. I, part. I, 20, 22.

(3) *Homère.* Odyssée, liv. XXIII.

(4) *Stésichore*, fr. 38. ap. *Bergk.* Poetæ lyrici Græci, p. 750.

(5) *Homère.* Odyssée, liv. IV.

(6) Baron *Behr.* Recherches sur l'histoire des temps héroïques de la Grèce.

NOTE

SUR UN NOUVEL EXAMEN

DE LA PARTIE DE LA CARTE DE PEUTINGER

OU EST FIGURÉE LA GAULE

Toutes les personnes qui se sont occupées de géographie ancienne connaissent la Table de Peutinger, ce précieux monument cartographique dont on doit la découverte à Conrad Peutinger et qui, de la bibliothèque du prince Eugène de Savoie, a passé à la bibliothèque impériale de Vienne. Désireux, dans l'intérêt des travaux de la Commission de la topographie des Gaules, d'examiner de mes propres yeux ce document unique, et de confronter l'original avec les éditions qu'on en a données, je me suis rendu en, août 1862, dans la capitale de l'Empire autrichien. La carte itinéraire, telle que l'a copiée sur un exemplaire plus ancien un moine du XIIIe siècle, forme un long rouleau actuellement déposé, en partie déroulé, sous une vitrine, dans une salle à part du grand établissement auquel elle appartient. Grâce à l'obligeance des personnes placées à la tête de la bibliothèque impériale de Vienne, et en particulier de M. Ferdinand Wolf, un des conservateurs, j'ai pu étudier en détail et de près la partie qui importait à la Commission instituée par l'Empereur des Français.

J'ai pris naturellement comme thème de mon contrôle l'édition qu'a donnée en 1824, à Leipzig, Conrad Mannert, édition publiée par les soins et aux frais de l'Académie royale des sciences de Munich.

J'aurais voulu avoir alors également à ma disposition celle qu'un an plus tard (1825) Katancsich a fait paraître à Bude sous le titre

d'*Orbis antiquus;* mais il me fut impossible de me procurer ce dernier ouvrage, et je dus me borner à rapporter mes corrections au travail de Mannert, que suivent d'ordinaire les érudits français.

Comme je devais m'y attendre, la reproduction du géographe allemand est presque constamment fidèle, et il ne m'a été possible de relever que de légères inexactitudes. Toutefois, les plus minces rectifications ayant leur importance, je crois rendre un service à la critique en signalant le petit nombre de différences qu'il m'a été permis de saisir entre l'édition de Mannert et l'original.

Quelques mots d'abord du manuscrit. Son état est encore très-satisfaisant. Il n'y a guère que la partie avoisinant les Pyrénées qui ait souffert et où les noms se lisent péniblement. Le coloriage a conservé une certaine vivacité. Les rivières sont peintes en vert, et les voies en rouge; cette dernière couleur a été aussi appliquée sur les toits des bâtiments représentant les villes. L'*Aquarium*, placé au centre des édifices d'eaux thermales, est colorié en bleu. La teinte brune des murs des divers bâtiments a sensiblement pâli. Les toits d'un très-petit nombre d'édifices symboliques des villes, par exemple ceux qui s'élèvent à *Juliomagus* et à *Subdinnum*, offrent la figure d'un losange subdivisé par des lignes parallèles en losanges plus petits, au centre respectif desquels est un point noir; le reste est teinté de rouge. *Cosedia*, dans la Normandie, est représenté par deux tours surmontées chacune d'un toit carré auquel le défaut de perspective donne l'apparence d'un rhombe, dans le centre duquel est placé un cercle de couleur noire figurant l'ouverture de la tour.

Quant aux indications de la lettre, je ferai d'abord observer que là où des chiffres de distances ou des noms de stations manquent, on n'aperçoit aucune trace d'écriture effacée; le parchemin est parfaitement lisse; évidemment il y a eu omission de la part du copiste auquel on doit l'exemplaire unique que Vienne possède.

J'arrive maintenant aux rectifications qui doivent être introduites sur l'édition de Mannert.

Mon examen a eu deux objets : le premier, de constater les inexactitudes qui pouvaient avoir échappé à l'éditeur allemand; le second, de m'assurer de la réalité de certaines indications sur lesquelles l'étude des lieux avait jeté des doutes. La reproduction de la partie de la *Table théodosienne* (1) relative à la Gaule, qui accompagne

(1) Je me sers de cette appellation, parce qu'elle est consacrée, et quoiqu'elle soit fort impropre, puisqu'il n'est nullement établi que la rédaction de la carte doive se rapporter au règne de Théodose. Tandis que Katancsich la fait remonter jusqu'à

cette note, montrera les changements résultant de mon nouvel examen et les indications douteuses que j'ai confirmées. Il est inutile de les signaler tous ici; l'inspection de la planche jointe à ces pages suffira. Je me borne à appeler l'attention sur quelques corrections importantes.

Je commence par le sud-ouest de la Gaule.

On lit *Burdigala* et non *Burdigalo*, et, en suivant la route qui mène de cette ville à *Mediolanum Santonum*, on trouve *Blauia* et non *Blania*; puis *Lamnu; L* est certaine; il n'est pas possible de lire, comme on l'avait proposé, *Tamnu*.

Sur la route de *Burdigala* à *Vesonna* on lit distinctement : *Varatedo* XVIII, quoique Mannert ait laissé incertaines les deux lettres qui suivent le V; puis après *Corterate*, on lit aussi dictinctement *Cunacco*. Mannert avait laissé incertaine la lettre qui suit le C initial.

Le D dans *Dibona* et dans *Declanna* (et non *Declana*) est indubitable. Entre *Tolosa* et *Aginnum* est une station que Mannert a marquée *Sa ali* XVI; les deux lettres supprimées sont ou deux *nn* ou deux *rr;* la lecture est douteuse.

Sur la voie qui va d'*Augustorito* (*Ausrito*) à *Aug. Nemeto* est une station marquée : *Ubi um* VIIII; il manque l'espace de deux lettres; celles-ci ne sauraient être restituées, parce qu'il y a là un petit trou dans le parchemin.

L'édition de Mannert a négligé de tracer la ligne qui joint *Avaricum* à *Decetia* (il n'y a pas Decena comme il l'écrit), bien qu'il ait marqué la station *Tincollo* XXXIII. Cette ligne, assez courte, doit être rétablie. Quatre autres lignes importantes ont été également omises par le géographe allemand : C'est d'abord la petite ligne horizontale qui passe au-dessus des deux toits d'*Andemantuno* et qui réunit la voie allant de cette ville à *Durocortoro*, à celle qui vient de *Filena*. C'est ensuite celle qui prolonge la voie de *Calagum* à *Bibé* et qui va tomber sur celle de *Durocortoro* à *Aug. Suesson*. Cette voie est mise en rapport avec celle d'*Aug. Bona* à *Riobe* par une petite ligne transverse qui indique qu'il existait une route allant de *Bibé* à un point intermédiaire entre *Aug. Bona* et *Riobe*. Enfin, en regardant de très-près le parchemin, on distingue le sillon de la voie qui allait de *Nasie* (Nasium) à *Indesina*, laquelle, après avoir couru presque horizontalement jusqu'à *Ad Fines*, se relève par un crochet

la fin du IIe siècle, d'autres la reportent soit au règne d'Alexandre Sévère, soit à celui de Probus.

pour venir tomber sur le grand bâtiment carré indicatif d'eaux thermales, appelé par Mannert *Indesina*. Ce nom est certainement tronqué, car on découvre les vestiges d'une lettre initiale dont il ne reste plus que le sommet. Cette lettre, qui est certainement unique, semble être une L, à en juger par l'*apex*.

D'autres noms de stations ont été mal reproduits par Mannert; ainsi on lit *Autricum* et non *Mitricum*; *Telonno* XII et non *Ticlonno* XII; *Vogo Borgiaco* et non *Voso Borgiaco*; *Ninitiaci* et non *Ninittaci*; *Vesontione* et non *Vesontine*.

Sur la voie d'*Arelato* à *Aquis Sestis* est une station que Mannert a indiquée par le nom de *Tuicias* XVIII; la seconde lettre (*u*) de ce nom est incertaine, et je crois qu'elle correspond plutôt à deux lettres dont la première est visiblement un *e*. Sur la route qui va d'*Arelato* à *Apta Julia*, le chiffre XI doit être mis au lieu du chiffre XII, après le nom de *Clano*. Un chiffre fautif a été aussi donné sur la voie de *Vigenna* à *in Alpe Cottia*; il faut lire *Durotinco* XVII et non *Durotinco* VII; le nom de la station précédente est *Mellosecto* et non, comme l'a mis Mannert, *Mellosecio*. Enfin un chiffre important à corriger, parce qu'il se rattache à une voie dont la restitution offre beaucoup de difficultés, est celui qui suit *Mediolano* sur la route de *Roidomna* à *Foro Segustavioru* (et non *Segustavaru*); la Table VIIII et non XIIII.

ALFRED MAURY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

L'Académie avait plusieurs vides à remplir ce mois-ci. Un membre ordinaire, trois correspondants régnicoles, un correspondant étranger étaient à nommer. M. Jourdain a été élu membre ordinaire en remplacement de M. Berger de Xivrey. — Ont été élus correspondants pour la France, MM. Mariette, Guerrier de Dumast, P. Tarbé. Pour l'étranger, M. Werstergaard, à Copenhague. — M. le secrétaire perpétuel, d'après une lettre qui lui a été communiquée, donne à l'Académie des nouvelles de M. de Saulcy, son vice-président. M. de Saulcy annonce le 29 novembre, de Jérusalem, qu'il a fait en Ammonitide des trouvailles considérables, particulièrement à Aârag-el-Emir. Là et à Jérusalem même, au Haram-ech-Chérif, étudié de nouveau avec un architecte compétent, il a constaté, dit-il, l'exactitude de sa manière de voir sur la date des constructions en gros blocs. En ce moment encore il continue de fouiller le tombeau des rois. Déjà il est en mesure de rapporter de précieux débris d'architecture et de sculpture, entre autres, le pied d'un lion colossal de ronde bosse dont il a retrouvé dans les ruines la tête coiffée en sphinx, avec un fragment de crinière. C'était, suivant lui, la statue du lion Soleil, *Camos*, dieu des Ammonites. Enfin il croit avoir reconnu, dans le cours de ses nouvelles recherches, des monuments de trois époques distinctes jusques et y compris le règne d'Hyrcan.

M. Egger donne, à cette occasion, des nouvelles de M. V. Guérin, dont la santé est maintenant plus satisfaisante et qui revient en France achever de se rétablir, avec la pensée de retourner le plus tôt possible en Syrie.

Les discussions préparatoires des nominations en comité secret, et diverses affaires de règlement intérieur, ont presque complétement absorbé, ce mois-ci, le temps des séances. Nous n'avons, en dehors de ces nouvelles, rien autre de particulier à signaler. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait à remplacer M. Berger de Xivrey. M. Jourdain a été élu. Ses principaux concurrents étaient M. Louis Quicherat et M. Poirson. Trois correspondants régnicoles et un correspondant étranger ont été également élus, savoir :

Pour la France, MM. Mariette, Guerrier de Dumast et P. Tarbé.

Pour l'étranger, M. Werstergaard, de Copenhague.

— La Société des antiquaires a renouvelé son bureau, qui se trouve, pour 1864, composé de la manière suivante : Président, M. Renan; vice-président, M. le général Creuly; second vice-président, M. Michelant; secrétaire, M. Alex. Bertrand; secrétaire-adjoint, M. le duc de Blacas; archiviste, M. Pol Nicard. Bien que les élections du bureau et des correspondants et les affaires intérieures de la Société ne laissent en décembre que peu de place pour les travaux purement scientifiques, nous avons encore à signaler ce mois-ci, à nos lecteurs, des communications d'un grand intérêt dont nous les engageons à rechercher l'analyse dans le prochain bulletin de la Société. Deux notes surtout doivent attirer leur attention : 1° Une note de M. de Linas sur le calice de Chelles. Tandis que M. Grésy restaurait à Paris avec tant de bonheur le chef-d'œuvre de saint Éloy, M. de Linas, à Arras, faisait de son côté le même travail avec une sagacité non moins grande. Les deux restitutions faites ainsi isolément sont presque identiques, et cette rencontre de deux archéologues distingués est la confirmation réciproque la plus éclatante de la sûreté de leur jugement; 2° une note de M. le duc de Blacas sur des vases en terre trouvés, en 1817, sous le peperino du lac Albano, et qui semblent ainsi remonter à l'époque la plus reculée; leur forme (l'un d'eux, qui contenait des cendres, représente une cabane couverte de chaume), les objets qu'ils renfermaient et dont quelques-uns sont en bronze, rendent cette découverte des plus importantes. On entrevoit là un moyen de déterminer la date approximative à laquelle on peut faire remonter le commencement de l'âge de bronze en Italie. M. le duc de Blacas, a qui appartiennent ces

précieux débris des premiers âges, les a fait graver et en livrera bientôt les dessins au public.

— Nous avons d'excellentes nouvelles de M. de Saulcy, qui paraît très-satisfait des résultats de son voyage. Il a déjà exploré l'Ammonitide et fouille actuellement les monuments de Jérusalem. (Voir le Bulletin de l'Académie des inscriptions.)

— Un de nos abonnés, associé correspondant de la Société des antiquaires, M. Gaultier du Mottay, nous a envoyé trois notes très-curieuses sur des découvertes opérées en 1863 dans le département des Côtes-du-Nord : 1° à Caulnes, où des substructions gallo-romaines importantes ont été mises à nu (nous avons déjà parlé de ces fouilles, qui se sont depuis, comme on le voit, continuées avec succès); 2° à Vieux-Bourg-Quentin, où un tumulus a été fouillé et a donné des résultats très-intéressants; 3° à Tréveneuc, où ont été trouvées de nombreuses monnaies romaines. Nous donnerons ces diverses notes dans un de nos plus prochains numéros.

— M. François Lenormant nous adresse les communications suivantes :

Inscription inédite de Méthana.

ΔΙΟΣ
ΑΠΟΒΑΤΗ
ΡΙΟΥ

J'ai copié cette inscription en 1859, à Méthana dans l'Argolide, sur un grand autel carré en marbre blanc, renversé au milieu des vignes auprès du rivage de la mer. La forme des lettres dénote l'époque impériale romaine.

C'est une simple dédicace ;

Διὸς Ἀποβατηρίου.

Jupiter Apobatérius, le dieu protecteur du débarquement, est déjà connu par un passage d'Arrien (1). Suivant cet auteur, Alexandre, après avoir traversé l'Hellespont fit élever, au point où il s'était embarqué et à celui où il avait mis le pied sur la terre d'Asie, des autels à Jupiter Apobatérius, à Minerve et à Hercule, βωμοὺς ἱδρύσασθαι ὅθεν τε ἐστάλη ἐκ τῆς Εὐρώπης καὶ ὅπου ἐξέβη τῆς Ἀσίας Διὸς Ἀποβατηρίου καὶ Ἀθηνᾶς καὶ Ἡρακλέους. Mais la mention de cette forme de Jupiter ne s'était pas encore rencontrée, à ma connaissance, dans les textes épigraphiques; et c'est là ce qui donne un certain intérêt à l'autel de Méthana, qui devait, dans les temps antiques, être placé sur le port même, non loin duquel il se trouve aujourd'hui.

Inscriptions inédites de Corfou.

En faisant cette année quelques travaux autour du pénitencier de Corfou, le directeur de ce bel établissement a découvert quelques stèles funé-

(1) *Exped. Alex.*, I, 11, 7.

raires antiques. J'ai pris copie de leurs inscriptions à mon dernier voyage dans les îles Ioniennes, et je les publie aujourd'hui, bien qu'elles ne contiennent que de simples noms propres. Mais dans l'épigraphie grecque aucun monument ne doit être négligé.

1.

ΑΝΔΡΟΚΛΗΧΑΙΡΕ

Ἀνδροκλῆ χαῖρε.

Sur une petite stèle à fronton, d'un calcaire gris compact.

2.

ΔΙΟΝΥΣΙΕΧΑΙΡΕ

Διονύσιε χαῖρε.

Sur une petite stèle de la même forme et de la même pierre.

3.

ΛΥΚΟΣ
ΦΙΛΟΧΑΡΙΟΣ
ΧΑΙΡΕ

Λύκος Φιλοχάριος · Χαῖρε.

Sur une petite stèle carrée, de la même pierre.

Le pénitencier de Corfou est situé sur la colline qui dominait du côté de l'orient la cité de Corcyre, dont l'emplacement est aujourd'hui désigné par le nom de Παλαιόπολις. La nécropole s'étendait encore plus loin, car le tombeau de Ménécrate, célèbre par son inscription en caractères archaïques, se trouve entre cette colline et la ville actuelle de Corfou.

Les mêmes fouilles ont fourni plusieurs grandes briques portant, estampé en creux, le nom d'un prytane éponyme, qui ne s'est pas encore rencontré sur les monuments de cette catégorie, particuliers à l'antique Corcyre, dont le savant Mustoxydi s'est spécialement occupé dans ses *Illustrazioni Corcirese* et dont M. Bœckh (1) a publié toutes les inscriptions connues :

ΕΠΙΣΘΕΝΙΟΥ

Ἐπὶ Σθενίου.

Ajoutons en terminant cette courte note, puisque nous sommes sur le chapitre des monuments épigraphiques des îles Ioniennes, une petite rectification au *Corpus* de M. Bœckh à propos d'une inscription de Zante. Le n° 1935 de ce beau recueil n'est pas antique. C'est un précepte moral :

ὁ φθόνος αὐτὸς ἑαυτὸν ἐοῖς βελέεσσι δαμάθει,

gravé sur l'archivolte de la porte principale de l'église du monastère de

(1) *Corp. inscr. græc.*, nos 1851-1863.

Scopo (et non de celle de Mélinado, comme il est dit dans le *Corpus*), et suivi de la date de 1637, non copiée par le voyageur Hughes (1), de qui M. Bœckh a emprunté cette inscription. F. Lenormant.

— L'importance qui s'attache à la question des habitations lacustres nous fait un devoir de mettre sous les yeux de nos abonnés l'extrait suivant d'un rapport de M. Keller, qui mérite d'attirer l'attention par la réserve et la prudence de sa critique.

Remarques sur le livre intitulé : Habitations lacustres des temps anciens et modernes, par M. Frédéric Troyon. — Je crois utile de terminer ce cinquième rapport par quelques observations sur le livre de M. Frédéric Troyon. Les archéologues suisses qui ont appris à connaître les habitations lacustres, non-seulement par la lecture des journaux, mais par leurs propres observations, comprendront, je n'en doute pas, la justesse et la nécessité des remarques qui vont suivre.

L'ouvrage qui nous occupe indique comme une découverte importante que les établissements lacustres datent les uns de l'âge de la pierre, d'autres de l'âge du bronze ou de l'âge du fer, ou bien encore des temps dits de transition de la pierre au bronze et du bronze au fer. Cet ouvrage prétend de plus que l'apparition du bronze dans ces établissements a coïncidé avec l'immigration d'un nouveau peuple, entièrement différent de la race primitive, et que l'introduction du fer correspond aussi à un changement de population.

D'après cette *classification* : 1° les établissements de la Suisse *orientale*, c'est-à-dire ceux des lacs de Constance, de Pfœffikon et de Moosseedorf sont de l'âge de la pierre ; 2° les stations des lacs de Zurich et de Sempach, ainsi que celle de Concise dans le lac de Neuchâtel, n'ayant fourni du bronze qu'en petite quantité, appartiennent à l'époque de transition de la pierre au bronze; 3° la plupart des habitations des lacs de Neuchâtel et de Bienne, ainsi que toutes celles du lac Léman, datent de l'âge du bronze proprement dit; enfin quelques établissements des lacs de Bienne et de Neuchâtel remontent seulement à l'époque de transition du bronze au fer, ou mieux encore à ce que l'ouvrage nomme le premier âge du fer ou la période helvétienne (2).

L'ouvrage que nous étudions décrit comme suit l'état des populations à ces différentes époques :

Première période. Les métaux sont inconnus. C'est à la chasse, à la pêche, à l'élève des bestiaux et à un peu d'agriculture que les habitants demandent leur nourriture. Le lin ou le chanvre sont cultivés pour subvenir à d'autres besoins. On entretient un commerce d'échange avec les pays étrangers. L'industrie est encore tout à fait dans l'enfance : ainsi, les

(1) *Itin.*, t. I, p. 153.

(2) Les Allobriges, vivant au bord de la mer, sont mentionnés comme habitant des cités lacustres, quoique Suidas, II, 64, ne dise pas mot de leurs habitations.

petites haches en pierre ne sont pas percées, et la poterie n'offre ni les belles formes, ni les ornements variés des âges suivants. L'irruption soudaine d'un peuple, pourvu d'armes et d'objets en bronze, met fin à cette première période; les établissements lacustres sont incendiés et les aborigènes massacrés ou refoulés dans des régions écartées (1). Cette catastrophe atteint surtout les habitations lacustres de la Suisse orientale qui disparaissent pour toujours, ainsi qu'un certain nombre de celles des lacs occidentaux. Cependant un petit nombre de constructions sur pilotis, celles de l'âge dit de transition, ne sont détruites que postérieurement au temps où leurs habitants faisaient déjà usage de divers objets en bronze.

Deuxième période. L'apparition subite du bronze, — l'Europe n'a pas connu un âge de cuivre, — marque pour les cités lacustres de la Suisse occidentale le commencement d'une ère nouvelle. Les villages lacustres ne sont pas rétablis par ceux qui viennent de les anéantir, c'est l'ancienne population qui, n'ayant pas été complétement détruite, se réunit aux nouveaux dominateurs et revient sur les bords de nos lacs continuer l'ancien mode de vivre. — Les objets en bronze sont d'abord peu parfaits, néanmoins l'usage de ce métal a pour résultat un rapide développement de la civilisation : la vie est plus facile, les habitations sont construites plus solidement, l'industrie fait des progrès : la préparation des cuirs, la fabrication des toiles, la confection des vêtements gagnent par l'emploi d'outils en métal; la poterie présente des formes nouvelles, plus élégantes, ainsi que de nouveaux éléments d'ornementation; on se perfectionne dans l'art de couler le bronze; sur les lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Genève, de nouvelles stations sont élevées, et d'autres qui avaient été détruites sont rétablies. — Les images se rapportant au culte de la lune n'appartiennent pas à l'âge du bronze, mais à l'âge suivant, à celui du fer. Le nouveau peuple a introduit l'usage de brûler les morts. La population lacustre augmente (2), mais elle est différente de celle qui, dans la Suisse orientale, habite sur terre ferme. Cette seconde période se termine aussi par la destruction de tous les établissements lacustres.

Troisième période. Un nouveau peuple apparaît; il combat avec des armes en fer, et, venant d'un pays privé de lacs, il ne s'établit pas sur l'eau. Les deux éléments de l'ancienne population sont subjugués, décimés, refoulés dans les montagnes, les villages lacustres sont incendiés. Cepen-

(1) Les boules en terre cuite, indiquées dans les *Hab. lac.* comme ayant servi à incendier les cabanes, ne sont autre chose que des poids pour tendre les fils du métier à tisser.

(2) L'auteur des *Hab. lac.* croit pouvoir évaluer la population d'un village aquatique. La grandeur des cabanes lui est donnée par la courbure du revêtement en argile de celles-ci. Il accorde à chacune d'elles une moyenne de quatre habitants et il détermine leur nombre. Or, il est bon de faire observer que ce revêtement, tombé dans l'eau, lors de l'incendie de l'établissement, et conservé, grâce à cet accident, se trouve en fragments courbés de diverses manières et qui ne mesurent jamais plus d'un pied carré.

dant un certain nombre de familles de la population primitive échappent encore à cette seconde catastrophe. Une douzaine environ de villages sur pilotis se relèvent sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchatel; leurs habitants s'approprient la civilisation des seconds conquérants, mais ces nouveaux établissements ne présentent que de misérables huttes où des familles de pêcheurs traînent une existence pénible. Des fragments de poterie démontrent que ces villages furent encore habités pendant l'époque romaine. — La population de cette troisième période brûlait aussi ses morts et déposait leurs restes sous des tumuli, dans des urnes cinéraires.

Quant à ce qui concerne les *peuples* de chaque période, l'ouvrage que nous analysons admet ce qui suit :

La population de l'âge de la pierre est *autochthone* et appartient peut-être à la race finnoise ou à la race ibérienne. Sortie de l'Asie quelques mille ans avant notre ère, elle serait arrivée dans les vallées de nos Alpes, en remontant le cours du Rhône ou celui du Rhin. — Les habitants du pays, pendant la deuxième période, sont des *Celtes* qui viennent de l'Asie. Les armes au moyen desquelles ils surprennent et exterminent la population lacustre primitive sont en bronze, car déjà dans leur patrie ils étaient devenus habiles à travailler ce métal. La population de la troisième période est composée d'*Helvétiens*, venus du sud-ouest de la Germanie; leur civilisation est plus parfaite; ils tuent les habitants primitifs avec le glaive en fer et détruisent les villages lacustres qui, dans la Suisse occidentale, étaient de nouveau devenus florissants.

Telles furent, d'après M. Troyon, les destinées des populations lacustres aux diverses époques (1).

Plusieurs objections me semblent pouvoir être faites à la classification des habitations lacustres en établissements de l'âge de la pierre, établissements de l'âge du bronze et établissements de l'âge du fer, pour autant que ces divisions doivent correspondre avec l'apparition de nouveaux peuples. J'espère prouver que l'examen des restes des habitations lacustres (2) ne permet pas de conclure qu'il y ait eu changement brusque lors du passage d'un âge à l'autre, mais, au contraire, qu'il autorise à admettre que les métaux se sont répandus graduellement comme toute autre marchandise. Toutefois, avant d'aborder ce sujet, il convient de rectifier quelques données géographiques.

Relativement à la distribution des établissements lacustres, il semble,

(1) Plusieurs traits de ce tableau sont corrects et basés sur des faits que j'ai moi-même publiés dans mes rapports, qui, du reste, ont été absorbés en entier (*in Toto verschluckt*) dans le livre de M. Troyon.

(2) Voyez mes rapports : II, p. 144 ; III, p. 8 et 9. Si, dans le premier rapport, p. 93, les populations de l'âge de la pierre ont été considérées comme différentes de celles de l'âge du bronze, c'est parce qu'on ne connaissait, comme présentant les caractères de l'âge de la pierre, qu'une seule station, et encore ne la connaissait-on que d'une manière imparfaite.

d'après l'ouvrage que nous examinons, que les frontières actuelles entre la Suisse romande et la Suisse allemande soient les mêmes que celles qui séparaient les villages de l'âge de la pierre de ceux de l'âge du bronze. Cette idée est contredite par la position de l'établissement lacustre de Peschiera, qui appartient essentiellement à l'âge du bronze, et qui se trouve bien à l'orient des stations lacustres de l'âge de la pierre en Suisse; elle est aussi contredite par la situation des pilotis de Moosseedorf qui appartiennent entièrement à l'âge de la pierre, quoiqu'ils soient entourés de stations où l'on a trouvé du bronze. Il est tout aussi impossible de tracer une semblable ligne de démarcation entre les établissements où l'on a trouvé du fer et ceux où ce métal n'a pas été rencontré, car on a découvert des objets en fer à Inkwyl, ainsi que dans les lacs de Sempach et de Mauen qui n'appartiennent pas à la Suisse occidentale.

Présentons maintenant quelques observations relativement au tableau de l'état des populations, tel qu'il nous est donné dans les *Hab. lac.*

Première période. Les découvertes faites dans les lacs de Pfæffikon, de Niederwyl et de Constance ont montré que les céréales contribuaient, dans une forte proportion, à l'alimentation des habitants (1). — Le chanvre était inconnu, mais la culture du lin était très-répandue; les tissus variés qui ont été recueillis prouvent que la filasse de cette dernière plante était travaillée avec une adresse qui étonne, lorsqu'on considère la simplicité des moyens mécaniques dont les habitants faisaient usage; aussi a-t-il été possible de conclure avec certitude que l'habillement des colons de l'âge de la pierre consistait essentiellement en étoffes de lin plus ou moins épaisses. — Quant aux autres produits de l'industrie, on ne peut remarquer la moindre différence entre les objets en pierre de la première période et ceux de l'époque dite de transition; les formes sont les mêmes, et les haches percées et ornées se rencontrent même plus fréquemment pendant l'âge de la pierre proprement dit. La poterie indique une grande habileté à manier l'argile, et présente, sous le rapport des formes et de l'ornementation, la même variété qui se retrouve plus tard.

L'auteur des *Hab. lac.* commet une erreur en prétendant que tous les établissements lacustres de l'âge de la pierre ont été réduits en cendres à la suite de l'invasion d'un nouveau peuple, car à Niederwyl et sur plusieurs points du lac de Constance (Untersee), on ne remarque aucune trace d'incendie. — L'hypothèse d'une lutte entre les envahisseurs supposés et les indigènes, lutte qui aurait amené la destruction de ceux-ci, est contredite par le fait que non-seulement les établissements de l'âge de la pierre, mais encore toutes les stations lacustres ensemble n'ont fourni jusqu'à présent qu'une demi-douzaine de squelettes humains.

On trouve, il est vrai, autour des pilotis une grande quantité d'objets en

(1) On a trouvé une grande quantité de vases contenant des restes de céréales carbonisées, tandis que les ossements d'animaux ont été proportionnellement peu abondants.

pierre et en os, les uns brisés, d'autres usés ou en bon état; mais ce fait nous semble expliqué par la considération que, lorsqu'un incendie forçait les colons à se réfugier sur terre ferme où ils élevaient de nouvelles habitations, ils ne se donnaient pas la peine de recueillir les haches encore bonnes et les autres objets enfouis dans le limon. Ces déménagements ont dû être fréquents, pendant les périodes de la pierre et du bronze, et ils sont indiqués par la circonstance que, de nos jours encore, une localité habitée correspond presque toujours, sur la rive, à une ancienne station lacustre.

Nous ne comprenons pas facilement ce que l'auteur des *Hab. lac.* entend par l'expression « période de transition. » Il semble, d'après sa théorie, que quelques villages, par exemple Meilen et Concise, se seraient procuré des objets en bronze par un commerce pacifique avec les envahisseurs, et cependant auraient été plus tard détruits par ces derniers.

M. Troyon a été nécessairement amené à supposer que ce fut la population primitive, et non les envahisseurs à armes en bronze, qui releva les habitations lacustres, parce qu'il eût été difficile d'admettre que le nouveau peuple, plus civilisé et dont les mœurs étaient différentes, se fût établi sur les stations incendiées, afin d'y édifier des constructions tout à fait semblables à celles qu'il venait de détruire.

Deuxième période. « L'Europe n'a pas connu un âge de cuivre. » On peut lire à la page 13 du présent rapport que, si cette assertion peut être vraie pour l'occident de l'Europe, il n'en est pas de même pour la partie orientale, car on a trouvé une grande quantité d'objets en cuivre dans les régions du Bas-Danube.

L'introduction de meilleurs outils en bronze doit sans doute avoir été suivi de changements importants dans l'état de l'industrie; mais à l'époque où fut écrit l'ouvrage sur les *Hab. lac.* on n'avait pas encore recueilli le moindre bout de fil dans les établissements de l'âge du bronze de la Suisse occidentale, aujourd'hui encore on n'y a pas trouvé trace de cuir. Aussi aimerions-nous savoir sur quoi se base l'assertion que la préparation des cuirs, la fabrication des étoffes et la confection des vêtements avaient pris un grand développement.

Les faits contredisent l'idée émise que, pendant l'âge du bronze, la population de la Suisse occidentale était différente de celle qui vivait à la même époque sur terre ferme dans la Suisse orientale. Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer les objets provenant d'Ébersberg (voir pl. XII) à ceux qui ont été trouvés au Steinberg, entre Nidau et Bienne. Les objets d'industrie, trouvés sur ces deux points, sont parfaitement identiques.

C'est également à tort que les images du croissant de la lune sont rapportées à l'âge du fer, car elles caractérisent spécialement l'âge du bronze. Quant au mode de sépulture des lacustres, les recherches les plus minutieuses n'ont encore rien révélé, mais il nous paraît impossible de justifier l'opinion énoncée dans les *Hab. lac.* que la coutume de brûler les morts

fut introduite par la population de l'âge du bronze, puisque tous les tombeaux de cette époque, dans la Suisse orientale, ont toujours présenté le corps non brûlé, accompagné d'objets en bronze.

Troisième période. Un peuple pourvu d'armes en fer, lit-on dans les *Hab. lac.*, arrive de la Germanie méridionale et incendie de nouveau les villages lacustres. Or, d'après des observations faites par M. le colonel Schwab, et qui méritent toute confiance, un quart seulement des établissements lacustres des lacs de Bienne et de Neuchâtel ont présenté des traces d'incendie ; il ne peut donc être question d'une ruine subite et générale.

La présence de nombreux objets en bronze dans les ruines des habitations sur pilotis est certainement un fait très-extraordinaire, surtout si l'on considère qu'un certain nombre de ces établissements ont continué à être occupés pendant les époques helvétienne et gallo-romaine. Il semble impossible que les habitants aient ignoré la présence de ces objets si variés près de leurs demeures, et qu'ils n'aient pas pris la peine de retirer de l'eau ceux qui avaient quelque valeur. Mais qui sait? cela a peut-être eu lieu. Il est impossible qu'aujourd'hui nous ne fassions que glaner ; car en additionnant tous les objets en bronze trouvés jusqu'à présent, épées, lances, couteaux, haches, bracelets, etc., et en les répartissant entre les stations explorées, on trouve que le nombre de ces objets est insignifiant, comparé à celui qu'on aurait dû atteindre si tous les établissements lacustres eussent été subitement détruits et en majeure partie abandonnés (1). Ce nombre paraît plus petit encore, lorsqu'on se souvient que la recherche des antiquités se pratique aujourd'hui à une profondeur souvent de dix pieds au-dessous de la surface de l'eau, par des personnes expérimentées qui disposent de toute sorte d'appareils, pinces, dragues, etc., et qui n'économisent ni le temps ni le travail.

Relativement au nom et à la détermination ethnographique du *peuple* qui, habitant pendant longtemps les lacs et la terre ferme, s'est d'abord servi d'instruments en pierre, et que pour cette raison l'on considère comme *autochthone*, on peut, si l'on veut, lui refuser toute parenté avec les Celtes, lui attribuer une origine finnoise ou ibérienne, ou bien encore lui reconnaître des rapports avec la race découverte par Boucher de Perthes. Ce qui est hors de doute, c'est que ce peuple primitif ne se distingue de celui qui, plus tard, posséda les métaux, ni par ses aptitudes, ni par son genre de vie, ni par son industrie. Le phénomène tout entier des habitations lacustres, depuis son origine jusqu'à sa fin, indique de la manière la plus évidente un développement graduel et paisible. Les traces d'incendie et la présence de nombreux objets auprès des pilotis ne contredisent point cette assertion, car où trouver un village couvert de chaume qui, ayant subsisté

(1) J'ai sous les yeux un inventaire complet des bronzes de la collection du colonel Schwab, laquelle comprend plus des trois quarts de tous les objets en bronze recueillis dans la Suisse occidentale. Je possède aussi une liste presque complète des bronzes de toutes les autres collections.

pendant des siècles, n'ait pas été consumé une ou plusieurs fois par suite des chances de la guerre ou d'accidents fortuits ?

On ne saurait donc accepter, comme fondée, l'hypothèse d'après laquelle les lacustres auraient appartenu à des peuples différents, par la raison que, privés de métaux pendant les premiers temps, ils en auraient plus tard connu l'usage. A ce sujet le Dr Lindenschmit dit avec raison (1) qu'il est impossible de conclure de simples différences entre des objets analogues ou d'un simple changement de matière à un changement de population, car passer de l'usage de la pierre à celui du métal n'est pas un fait aussi important que le remplacement de la lance par l'arme à feu. Si pour chaque progrès de cette espèce il fallait admettre l'arrivée d'une nouvelle population, l'histoire de la civilisation ne parlerait que de migrations de peuples.

Quant à l'arrivée des *Celtes* en Europe, c'est un événement qui appartient à l'histoire primitive de notre continent, et qui est entouré de ténèbres impénétrables. Aucune tradition ne parle de cette immigration des Celtes dans le pays où nous les retrouvons plus tard. Les Druides enseignaient au contraire que les Gaulois étaient autochthones. Déjà à l'aurore de l'histoire, les Celtes se trouvent dans la partie occidentale de la péninsule ibérique (1), et, plus tard, ils sont, parmi les grands peuples du Nord, les premiers qui se portent d'Occident en Orient, hors de leur pays. Si c'est peine perdue pour l'archéologue de vouloir déterminer l'époque de l'arrivée des Celtes en Europe, il est à plus forte raison puéril, de vouloir parler du degré de civilisation de ce peuple, lors de sa première apparition, et l'on ne saurait être admis à soutenir qu'alors il possédait le bronze, savait allier le cuivre à l'étain, pour produire un métal plus dur, et connaissait tous les secrets de l'art du fondeur.

Les conclusions relatives aux *Helvétiens* ne sont pas moins hasardées. Ce peuple aurait conquis le pays avec le glaive en fer, et aurait détruit les villages lacustres parce que, venant d'un pays privé de lacs, il n'aurait eu aucune connaissance de ce genre d'habitations. Cela se serait passé alors que le bronze était abondamment répandu, alors que les cités lacustres avaient atteint leur plus haut degré de prospérité, et que déjà quelques objets en fer étaient arrivés dans notre pays.

L'immigration des Helvétiens appartient au domaine de la tradition, et il est impossible d'en fixer la date. Il résulte de l'histoire des tribus celtiques qui habitaient à l'Orient du Rhin que, pressées par les Germains, elles avaient quitté leur pays. Les Germains transformèrent en désert la contrée précédemment habitée par les Helvétiens, et ils ne laissèrent pas de paix à ces derniers dans leur nouvelle patrie (3). Mais nous ne savons si les Helvétiens entrèrent en Suisse par nécessité ou bien poussés seule-

(1) Lindenschmit. *Die vaterlændischen Alterthümer*, p. 159.
(2) Hérodote, II, 33; IV, 49. — Zeuss. *Die Deutschen*. p. 160.
(3) César, B. G.; I, 1.

ment par l'esprit de conquête. Nous ne savons rien non plus des relations qu'ils entretenaient avec les tribus gauloises de la rive gauche du Rhin. Même en admettant qu'ils franchirent le Rhin en conquérants, est-ce une raison pour croire qu'ils fussent bien pourvus de fer, alors que leurs voisins de la rive gauche du fleuve n'en possédaient pas, et cela à une époque où la distribution dans l'Europe centrale d'objets en bronze tout à fait semblables prouve qu'il se faisait un commerce actif? Peut-on admettre qu'une tribu, habitant entre la Forêt-Noire et le Rhin, ait surpassé en civilisation ses voisins domiciliés de l'autre côté du fleuve, dans un pays qui, soit par la vallée du Rhône, soit par les passages des Alpes, était ouvert à l'influence des peuples civilisés des bords de la Méditerranée? Il est vraiment fâcheux que les nombreux établissements sur pilotis qui ont présenté des restes romains ne fussent pas connus lorsque fut rédigé l'ouvrage qui nous occupe, car, sans doute, on nous aurait donné, comme clôture du drame, une troisième conquête du pays par les Alemani, un troisième incendie des habitations lacustres et une nouvelle extermination de leurs habitants.

Nous ne pouvons ici entrer en matière ni sur les tombeaux que les successeurs des lacustres doivent avoir élevés, ni sur les particularités se rapportant à l'industre et à la vie helvétienne. Nous pouvons seulement certifier que, parmi les faits cités, il en est qui sont étrangers au sujet, et que, dans ce chapitre comme dans beaucoup d'autres, le vrai et le faux sont entassés en *une masse confuse.*

L'histoire de la civilisation des établissements lacustres, la date de leur commencement (1), leur destination primitive, leur développement et leur fin présentent encore, malgré l'abondance des faits acquis, de nombreuses énigmes. On ne saurait dire si les premiers colons appartenaient à une peuplade de race celtique qui se serait répandue en Europe dès les temps les plus reculés, en apportant avec elle la connaissance de l'agriculture. Les établissements lacustres, même les plus anciens, offrent un contraste étonnant entre les produits de l'industrie et de l'agriculture, et les instruments si simples qui ont servi à les obtenir. Mais il est certain qu'en partant des premiers débuts de cette civilisation si particulière, et en la suivant jusque dans les derniers temps de son existence, on peut reconnaître, avec des circonstances extérieures invariables, un travail de développement paisible qui n'a offert ni mouvement rétrograde, ni progrès brusques produits par l'intervention d'éléments étrangers. — Les relations commerciales qui existaient en Europe, dès la plus haute antiquité, expliquent tout naturellement comment les métaux se sont répandus dans un pays où on ne les fabriquait pas. Que les habitants d'un village de l'âge de la pierre quittent leur établissement, tandis que d'autres, à peu de distance, continuent à

(1) M. Jayet vient de démontrer que le calcul relatif à l'âge de l'habitation lacustre des Uttins, au pied du mont de Chamblon, près Yverdon, est erroné. Voir Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, 1862.

vivre sur leur échafaudage, c'est un fait qui n'est pas plus étonnant que la disparition de tant de localités habitées pendant le moyen âge, et dont nous connaissons encore les noms et les emplacements. — La présence de produits de l'industrie dans le voisinage des pilotis n'a rien de surprenant non plus, si l'on songe que les cabanes étaient couvertes en chaume, que tout dans ces villages, même le plancher, était combustible, et que ces groupes d'habitations ont dû être frappés par des sinistres fréquents.

Ni l'histoire, ni les antiquités n'ont fourni des renseignements sur l'arrivée des Helvétiens dans notre pays; mais en interprétant à la lettre les renseignements donnés par César, on peut à la rigueur admettre que, lors de l'émigration des Helvétiens pour la Gaule, les établissements lacustres encore existants furent incendiés ; il est cependant hors de doute que quelques-uns continuèrent à subsister ou furent relevés au retour de la population. L'existence de ces singulières constructions, pendant l'époque romaine, surprendra seulement celui qui s'imagine que la population tout entière adopta les mœurs de ses maîtres, tandis que l'on connaît bon nombre de faits prouvant que les classes inférieures conservèrent leurs coutumes jusqu'à l'arrivée des tribus germaines.

Malgré les efforts des explorateurs il reste, on le voit, beaucoup à expliquer. La solution du problème est même rendue plus difficile par la rapide augmentation des données qui doivent servir à le résoudre. Aussi est-il regrettable que l'on soit venu avec des hypothèses hasardées, des combinaisons artificielles et des explications arbitraires obscurcir l'image que de longtemps encore nous ne pourrons saisir dans son ensemble. En entourant d'une poétique draperie le tableau du développement des établissements lacustres, on a singulièrement augmenté, pour l'observateur sévère et consciencieux, la difficulté de mettre au jour la simple vérité, d'autant plus que la plupart des amateurs, surtout parmi les étrangers, ne connaissent suffisamment ni les faits réels, ni leurs rapports avec les autres antiquités découvertes dans le pays.

— La Société des antiquaires de Picardie a mis au Concours de 1864, de 1865 et de 1866 les questions suivantes (1) :

Concours de 1864. — Fondation Le Prince. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Ouvrage imprimé sur un sujet relatif à l'histoire de Picardie, publié dans les années* 1862, 1863 *et* 1864.

Fondation Ledieu. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'au-

(1) Les mémoires et les ouvrages imprimés seront adressés avant le 1re août de l'année du concours à M. le secrétaire perpétuel.

Les mémoires manuscrits ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

teur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Concours de 1865. — Fondation Le Prince. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Histoire générale de la Ligue en Picardie.*

Fondation Ledieu. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Prix extraordinaire offert par M. Thuillier, président de section au conseil d'Etat. — Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur de la meilleure *Statistique historique et archéologique du canton d'Oisemont.*

Concours de 1866. — Fondation Le Prince. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Histoire d'une abbaye de Picardie de fondation royale.*

— Nous avons reçu cette année, comme les années précédentes, un compte-rendu des découvertes archéologiques faites en 1863 dans la Seine-Inférieure, sous la direction de M. l'abbé Cochet. Le défaut d'espace nous oblige à remettre ce compte-rendu au mois prochain.

— M. E. Vinet vient de faire paraître à la librairie Didier une intéressante brochure sur l'École française d'Athènes. Le caractère de l'institution et l'importance de ses travaux y sont habilement résumés : nous engageons tous ceux qui veulent s'éclairer à cet égard, à se procurer cette brochure.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer, par A. Hermand et L. Deschamps de Pas, de la Société des antiquaires de la Morinie. Paris, V. Didron, Rollin et Feuardent, in-4°, et 45 planches.

La seule ville de Saint-Omer a fourni à MM. Hermand et Deschamps de Pas, trois cent trente-trois sceaux qui sont répartis sur de nombreuses planches soigneusement exécutées. Ce trésor sigillographique est divisé par les auteurs en trois séries principales : les administrations civiles, les administrations ecclésiastiques, les abbayes, couvents et établissements religieux. Ces trois séries sont subdivisées en soixante-quatre sous-chapitres, parmi lesquels je remarque ceux qui sont consacrés à la commune de Saint-Omer, aux châtelains, aux familles échevinales, au chapitre et à ses seigneuries, aux évêques, aux paroisses urbaines, aux abbayes de Saint-Bertin, de Sainte-Colombe de Blandecques, de Clairmarais, enfin aux nombreuses communautés d'hommes et de femmes dont les clochers hérissaient jadis la cité de Saint-Omer.

J'ai déjà eu occasion, dans ce même recueil, de faire ma profession de foi sur le prix que j'attache aux recueils sigillographiques (1). Le livre de MM. Hermand et Deschamps de Pas prouve une fois de plus l'utilité de joindre des planches aux ouvrages de cette nature. Sans avoir besoin de recourir à des procédés dispendieux, il est facile d'avoir des reproductions convenables des sceaux anciens : or, en sigillographie comme en numismatique et en archéologie en général, le dessin en dit plus que la description la plus minutieuse. Mes deux honorables confrères de la Société des antiquaires de la Morinie ont bien compris cette nécessité, et ils n'ont rien négligé pour mettre sous les yeux de leurs lecteurs un recueil qui est justement apprécié par les archéologues et par les artistes.

Si les dessins de « l'Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer » ne paraissent pas offrir au premier coup d'œil la finesse de trait de certaines gravures, ils n'en sont pas moins remarquables par l'exactitude : on reconnaît la main de l'archéologue dans ces reproductions. J'ajouterai que l'on a eu l'excellente idée de restituer plusieurs empreintes : dans ce cas il n'y a eu ni caprice ni système : lorsque les auteurs avaient plusieurs empreintes incomplètes du même sceau, ils empruntaient à chaque

(1) *Revue archéol.*, nouv. sér., t. VII, p. 242.

fragment ce qui leur était nécessaire pour reconstituer l'empreinte telle qu'elle était primitivement au sortir de la matrice. Autant je redoute les restaurations quant elles s'appliquent directement aux monuments anciens, autant je les apprécie lorsqu'elles ont pour résultat de réunir, par le dessin, des fragments qui se complètent les uns par les autres.

Pour analyser un volume comme celui dont je m'occupe en ce moment, volume qui touche aux anciens usages et coutumes, aux faits, à l'art héraldique et à l'iconographie, il faudrait toucher un peu à tous les détails de l'histoire civile et religieuse de Saint-Omer : dans une enceinte illustre, une voix plus autorisée que la mienne a déjà rendu justice aux recherches nombreuses auxquelles les auteurs ont dû se livrer pour grouper les faits historiques, fouiller toutes les archives, déterminer les dates des sceaux et la période pendant laquelle on s'en est servi (2). Mon savant ami, M. Maury, a laissé entrevoir tout l'intérêt qui s'attache à cette iconographie et l'a jugée avec équité en la définissant « une description appro- « fondie qui a demandé une étude persévérante et complète de l'histoire « du pays. »

A. DE B.

Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, suivies d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée, par Edgard Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, Henri Plon. 1 vol. in-8, 1863.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié un curieux article, publié dans le numéro d'octobre, sur l'armement, la tactique et la force des armées françaises aux XIIIe et XIVe siècles. L'ouvrage, d'où cet article était extrait, vient de paraître sous le titre que nous transcrivons plus haut, et le public lettré peut en apprécier maintenant l'intérêt et le mérite beaucoup mieux que sur un fragment détaché. L'auteur, M. Boutaric, familiarisé de longue main avec l'étude des sources, sait joindre aux détails les plus précis ces vues générales qui permettent de tirer, d'un grand nombre de faits habilement rapprochés et groupés, des résultats concluants. Les deux premiers livres, consacrés à la composition des armées sous les Gaulois, les Romains et les Francs, renferment à peu près tous les témoignages, malheureusement trop rares, que les monuments écrits de ces temps reculés nous ont transmis sur ce sujet. Mais à partir de l'époque féodale, l'histoire des institutions militaires prend un développement en rapport avec la nature des institutions politiques de la société. M. Boutaric montre fort bien que le service militaire étant à vrai dire la seule obligation des fiefs, cette obligation existait à tous les degrés de la hiérarchie sociale, puisque le fief était la condition même de la propriété. Dès le XIIIe siècle, le service féodal noble étant devenu insuffisant, les rois prirent l'habitude de semondre les *vilains* des feudataires ; et les milices roturières entrèrent dans la composition des armées royales où elles se signalèrent fréquemment par un

(2) *Revue archéol.*, nouv. sér., t. VI, p. 185.

courage héroïque. Mais au moment de la réaction aristocratique qui signale l'avénement de Charles VI, on craignit de laisser des armes entre les mains du peuple, et on revint au système, qui n'avait jamais été entièrement abandonné, des compagnies d'aventures. Les excès commis par les Armagnacs, les écorcheurs et autres bandes ne firent que trop comprendre le danger des compagnies soldées non permanentes. Enfin la permanence fut appliquée par Charles VII et Louis XI aux compagnies d'ordonnances (cavalerie) et aux francs-archers (infanterie). L'ancienne répugnance des nobles pour le service militaire à pied cessa à l'époque des guerres d'Italie, et l'exemple alors donné par Bayard trouva de nombreux et brillants imitateurs. Toutefois, l'organisation des francs-archers, ou celle des légions de François Ier était encore si imparfaite, que le gouvernement se vit sans cesse obligé d'enrôler des bandes étrangères, troupes vaillantes, mais peu sûres. La constitution définitive de l'infanterie française ne date que des derniers Valois, par la création des quatre vieux régiments (Picardie, Champagne, Piémont, et plus tard Navarre), base de l'établissement d'une armée régulière et réellement permanente. L'infanterie, qui vainquit à Rocroi, est une infanterie vraiment nationale, sortie du peuple, se retrempant dans le peuple, et dont les succès militaires préparent l'avénement politique du tiers-état.

Tel est le cadre que s'est tracé M. Boutaric, et qu'il a complétement rempli, en y introduisant aussi des notions exactes sur les armes spéciales, sur l'administration militaire, sur les mesures ayant pour objet le bien-être et l'instruction de l'armée. Toutefois, il ne s'y renferme pas absolument, et, conformément à son programme, il suit l'histoire de l'armée, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution. C'est l'objet d'une conclusion très-vivement écrite, où il se déclare, mais dans une juste mesure, partisan du système de l'enrôlement forcé, qui a fini par triompher dans notre conscription moderne. Tout en acceptant cette institution de l'ancien régime, il signale énergiquement l'inégalité choquante que le principe exagéré des exemptions avait introduite dans la levée de ce qu'on a appelé l'impôt du sang. L'immunité des autres impôts accordée à la noblesse n'est pas moins inique aux yeux de l'auteur, puisque les nobles n'acquittaient plus leur dette, comme par le passé, en exposant leur vie ou en consumant leur patrimoine au service du pays. Depuis longtemps déjà le service féodal, devenu l'arrière-ban, n'était plus exigé ou était converti en taxe volontaire qui, la plupart du temps, ne produisait rien. Dès 1545 les officiers et les hommes de l'arrière-ban étaient soldés. Quant à l'armée régulière, les nobles y servaient au même titre que les roturiers, c'est-à-dire aux frais de l'État, et avec ce privilége que les hauts grades leur étaient presque exclusivement réservés. Par conséquent l'immunité n'avait plus sa raison d'être. L'auteur insiste sur ce point avec l'intention bien arrêtée de combattre un préjugé trop répandu ; et ce n'est point une des moins remarquables entre toutes les considérations neuves et justes qu'il a su introduire et développer dans son ouvrage. H. B.

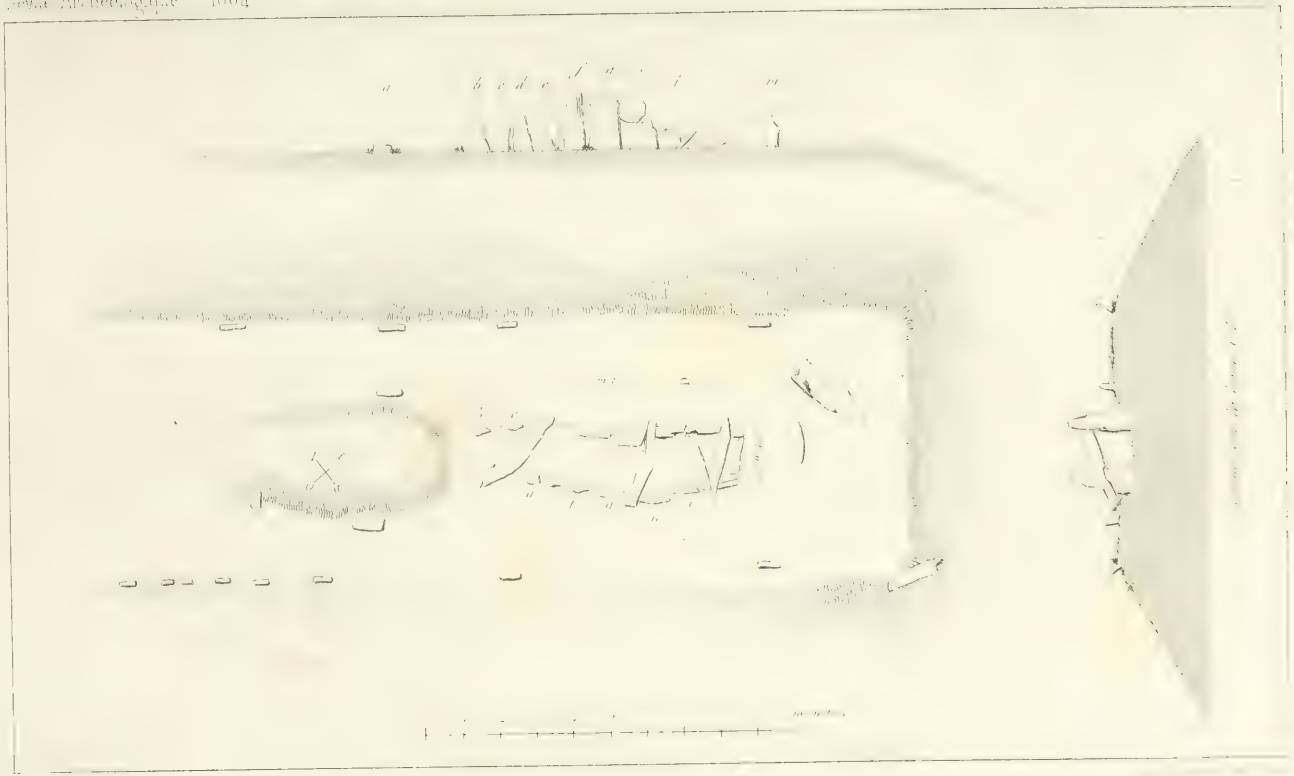

LE

CHAMP FUNÉRAIRE

DE COJOU (1)

(ILLE-ET-VILAINE)

Il existe au centre de la commune de Saint-Just une lande rase, fort étroite pour sa longueur, et qui s'étend de l'est à l'ouest, dans un parcours de près de deux kilomètres, depuis la nouvelle église du bourg à l'orient, jusqu'à l'étang de Saint-Just à l'occident. On la nomme dans le pays la *Grée-de-Cojou;* le mot *grée* désignant, comme dans toute la Haute-Bretagne, un terrain aride où la roche affleure le sol et le perce par endroits. Quant au nom de Cojou, il est assez bizarre pour exercer longtemps la sagacité des amateurs d'étymologies. Les savants du crû n'ont pas manqué d'y trouver un souvenir du culte de Jupiter « collis jovis. »

Cette lande est parsemée d'une quantité considérable de pierres évidemment disposées de main d'hommes, à côté d'affleurements du roc qui sont des jeux de la nature. Elles ont été mentionnées pour la première fois, mais d'une manière fort sommaire, dans un cours d'archéologie professé au séminaire de Rennes, en 1846, par M. l'abbé Brune, et ne paraissent avoir été depuis cette époque l'objet d'aucune exploration sérieuse. C'est cependant un des groupes les plus intéressants de monuments dits celtiques qu'il soit possible d'étudier; non pas qu'il faille chercher dans la Grée-de-Cojou l'aspect imposant que présentent certaines parties des alignements de Carnac et

(1) Nous avons déjà dit un mot de ce champ funéraire que nous avions visité, il y a deux ans, sur l'indication de M. Alfred Ramé. (Voir notre article sur les monuments dits celtiques de la province de Constantine). Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui à nos lecteurs l'excellente description qui suit et qui ne pouvait être mieux faite que par M. Ramé lui-même. A. B.

d'Erdeven. L'intérêt des pierres de Saint-Just ne gît pas dans leur volume : rarement leur taille excède un mètre; elle s'arrête, en général, à des dimensions beaucoup moindres, et souvent elle est réduite aux proportions d'un modeste pavé. De là, sans doute, le peu de renom qu'a eu jusqu'à présent dans le monde savant la lande de Saint-Just. Mais si l'intérêt de la disposition doit passer avant celui de la masse, les pierres de Cojou peuvent prendre place à côté des plus vantées. C'est déjà un spectacle étrange de trouver, sur un parcours d'une demi-lieue, une plaine semée de plusieurs centaines de blocs, généralement en quartz blanc et luisant au soleil. Leur nombre s'augmente encore, à quelque distance, de toutes les saillies naturelles qui forment l'échine de la lande. Quand on s'aperçoit en outre que, de cent pas en cent pas, l'agencement de ces blocs se modifie; qu'ils se présentent ici en alignements rectilignes à la manière d'une avenue, là en demi-cercles, plus loin en enceintes circulaires, qu'ailleurs ils dessinent des carrés, des ovales, des parallélogrammes tantôt posant sur le sol, tantôt exhaussés sur des tertres factices, de manière à offrir en raccourci, dans cette seule lande, une sorte de résumé de toutes les formes signalées jusqu'ici comme appartenant aux monuments celtiques, l'intérêt grandit, et l'importance scientifique augmente. Si, en effet, quelque lumière peut sortir de l'étude de ces monuments primitifs d'après leurs caractères extérieurs, et indépendamment des fouilles qui sont toujours nécessaires, elle ne peut résulter que de l'examen attentif de leurs combinaisons et de leurs rapports les uns à l'égard des autres. Dès lors plus le nombre et la variété des groupes est considérable, plus la détermination de leur destination deviendra facile.

Il est un peu tard pour tenter cette étude à Saint-Just; le nombre des pierres détruites dans ces dernières années depuis le morcellement de la lande est considérable; il surpasse, me dit-on, celui des pierres demeurées debout. Il en résulte d'assez grandes lacunes pour que la disposition des différents groupes n'apparaisse pas nettement au premier coup d'œil. Il faut restituer quelques-uns d'entre eux à l'aide de jalons qui subsistent seuls aujourd'hui. Mais quand sur un point où la dévastation a été poussée moins loin la forme primitive d'un des groupes a été déterminée avec exactitude, il devient facile, sans hypothèse gratuite, de rétablir, par la pensée, la distribution générale de ces singuliers monuments sur toute la surface de la lande.

On reconnaît ainsi que le type consiste dans un tertre peu élevé, portant à sa partie centrale des blocs d'un fort volume, soit simple-

ment fichés dans le sol les uns à côté des autres, soit recouverts horizontalement par des pierres transversales à la manière des dolmens. C'est là la partie principale du monument; cette partie centrale est entourée d'une enceinte régulière de petites pierres qui rase le bord du tertre et en suit le contour extérieur. Ajoutons que ce type complet se rencontre rarement; tantôt la partie centrale a disparu, tantôt l'enceinte extérieure a été détruite; presque partout l'une et l'autre sont réduites à l'état de simples débris.

C'est à l'extrémité occidentale et au point culminant de la lande, sur le bord de l'étang, que subsiste le groupe le mieux conservé, celui que les savants appelleraient le dolmen, et que les gens du pays nomment indistinctement le *Four-Sarasin* ou la *Cheveche*. Les pierres les plus remarquables ont reçu en effet des noms sans intérêt pour la science, mais qui ont leur utilité pour distinguer entre eux les différents groupes et indiquer leur position respective. De l'occident à l'orient on rencontre ainsi cinq points principaux : le Four-Sarasin, la Croix-Saint-Pierre, le Château-Bu, les Roches-Piquées, la Croix-Madame, limite extrême des monuments vers le nouveau bourg de Saint-Just.

I. Le Four-Sarasin est posé a l'endroit où commence la pente abrupte qui descend à l'étang de Saint-Just, là où le roc affleure le sol. Le travail d'établissement a consisté d'abord dans l'apport d'un soubassement en terre long de vingt-cinq pas, large de sept. Le plan ci-joint (1), qui représente l'état actuel du tertre, permet en même temps de restituer l'état primitif de l'ensemble. Il montre comment une allée couverte, qui paraît très-réduite, mais qui mesure encore huit mètres de long sur plus de deux mètres de largeur, est enfermée dans une enceinte de très-petites pierres, dessinant sur le bord du tertre un parallélogramme de vingt mètres de long sur six mètres cinquante centimètres de large. Cette enceinte extérieure ne compte plus qu'un très-petit nombre de pierres, et elle ne s'élevait pas à plus de vingt centimètres : ce sont des tranches de schiste large de trente centimètres, fichées obliquement dans le sol, comme le montre la coupe du monument.

L'allée couverte n'occupe pas le centre de l'enceinte. Elle est placée à deux mètres de son extrémité orientale; elle est fort ruinée; deux des pierres du recouvrement, sont seules en place. L'une a deux mètres soixante-dix centimètres, l'autre deux mètres quarante centimètres de longueur. Deux autres sont jetées sur le sol,

(1) Voir la planche n° IV.

l'une à l'ouest, l'autre à l'est du monument. Il semble que vers l'extrémité occidentale l'enceinte extérieure en contenait une seconde intérieure, placée à un mètre en dedans de la précédente : trois blocs encore en place restent comme les jalons de cet état ancien, mais cette partie a été trop bouleversée pour qu'il soit possible de rien affirmer à cet égard; une excavation assez considérable y a été pratiquée; peut-être indique-t-elle la place de la chambre funéraire, plus large que l'allée qui y conduisait.

A quarante et quelques pas à l'orient de ce monument existe un tumulus rond et très-aplati de quinze pas de diamètre, dont les pentes disparaissent sous la bruyère, et dont la plate-forme ne porte plus que deux pierres. La plus considérable, placée à l'occident, est un menhir de un mètre vingt-cinq centimètres de hauteur et de soixante-dix centimètres de base, bloc presque carré, en schiste gris avec filons de quartz. Ce tertre porte des traces de fouilles. Il laisse, à cinquante pas au sud un petit menhir isolé dans la lande et formé d'un bloc presque cubique de quartz pur haut de cinquante centimètres.

II. A quatre-vingts pas se rencontre, auprès de la Croix-Saint-Pierre, un groupe de monuments fort remarquable, composé comme suit :

1° Une enceinte trapézoïdale, dessinée par des blocs presque contigus et disposée sur le rebord d'un tertre très-légèrement exhaussé. Le mot tertre donne même une idée trop importante

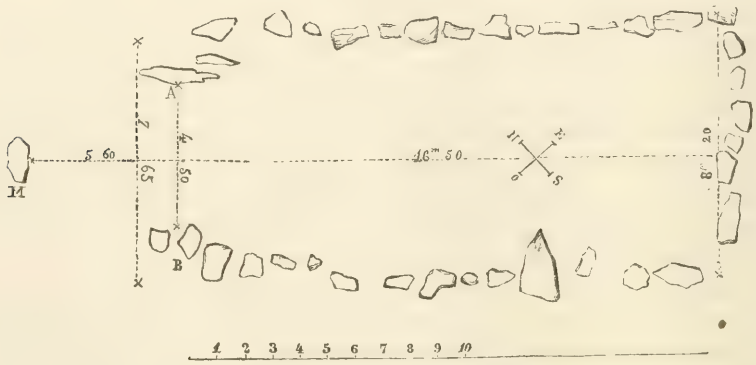

de cette éminence factice, qui ne se compose que de la quantité de terre nécessaire pour fixer les blocs, dont le diamètre varie de trente centimètres à un mètre cinquante centimètres, et même exceptionnellement à deux mètres. L'enceinte a seize mètres cinquante

centimètres de longueur; elle est close à son extrémité orientale, large de huit mètres vingt centimètres, et ouverte à l'occident où, elle n'a plus que sept mètres soixante-cinq centimètres de façade. Elle présente de ce côté une sorte d'entrée de quatre mètres cinquante centimètres de large, dont la saillie sur la façade est bien nettement indiquée, au nord, par une dalle de schiste de un mètre dix centimètres de long (A), au sud par deux blocs de quartz (B) formant, par leur réunion, une longueur un peu plus considérable. En avant et dans l'axe de cette entrée vers l'occident se dresse un menhir (M) placé à cinq mètres soixante centimètres de la façade, et qui a un mètre trente centimètres de hauteur sur un mètre vingt centimètres de large. C'est une roche schisteuse, à filons de quartz, analogue à celles qui ont été employées à la construction de l'allée couverte du Four-Sarasin. L'enceinte conserve, à son extrémité orientale, une dépression intérieure indiquant qu'elle a été fouillée.

2° A vingt mètres se trouve un monument d'un genre tout différent des précédents. C'est une demi-enceinte formée de quinze blocs espacés entre eux de deux mètres à trois mètres vingt centimètres, et décrivant un vaste croissant ouvert du côté de l'orient, et dont les deux cornes sont distantes de trente mètres. Les blocs reposent sur la lande, sans exhaussement du sol. Ils ont un volume beaucoup plus considérable que les précédents. Ce sont des pierres de choix en quartz pur, dont la blancheur éclatante signale au loin ce demi-cercle. Ils ont presque tous deux mètres et plus de diamètre sur une hauteur qui varie de un mètre trente centimètres à un mètre soixante centimètres, et parfois un mètre soixante-dix centimètres. Ils ont donc un aspect presque cubique qui tient à la nature de la roche employée. Ceux qui sont plus allongés ont été renversés, les uns en dedans, les autres en dehors du demi-cercle, mais ils gisent encore près de la place qu'ils occupaient, sans laisser de lacunes. Au milieu de l'ouverture du croissant se dresse un bloc isolé placé presque sur la corde de l'arc de cercle. Il semble en rapport avec un autre bloc aussi isolé et placé à cinquante mètres en avant vers l'orient. Cet ensemble, par la parfaite symétrie de la forme et la beauté des matériaux, est un de ceux qui attirent le plus l'attention des curieux étrangers à l'archéologie. Ce demi-cromlech n'est cependant pas, avec l'enceinte déjà décrite, tout ce que le groupe de la Croix-Saint-Pierre présente d'intéressant.

3° A six mètres cinquante centimètres au nord de la corne septentrionale du croissant, au haut d'un tertre circulaire, existe une enceinte carrée en petits blocs de quartz, de cinq mètres de côté,

dont la face du nord a disparu. En avant de cette enceinte, à deux mètres vers l'occident, se dressait un menhir en schiste haut de un mètre quatre-vingts centimètres, aujourd'hui renversé, mais demeuré en place sur le sol (M).

4° A dix mètres de ce tertre, vers l'orient, se trouve une seconde tombelle, exactement circulaire, de quinze mètres de diamètre à sa base, et portant, sur une plate-forme d'environ huit mètres de diamètre, une enceinte circulaire en pierre de sept mètres de diamètre. Cette enceinte est réduite aujourd'hui à quatre blocs de schiste, dont l'un avait un mètre vingt-cinq centimètres de hauteur avant d'être renversé sur le sol.

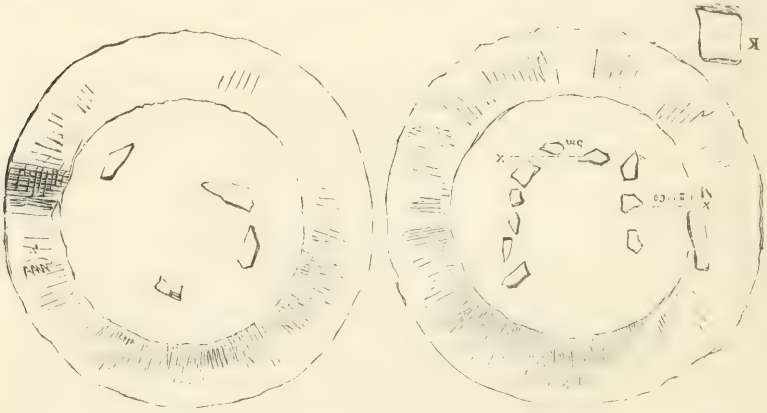

5° Au nord-est de ces tombelles jumelles, un tertre plus considérable et en forme de parallélogramme allongé porte la croix de bois connue sous le nom de Croix-Saint-Pierre. Ce tertre n'est lui-même qu'un nouveau monument funéraire composé, comme deux des précédents, d'une enceinte longue de seize mètres et large de cinq mètres cinquante centimètres. Elle est précédée, à huit mètres vers l'occident, par un petit menhir de un mètre dix centimètres de hauteur et un mètre de diamètre. La croix moderne est précisément plantée entre ce menhir et l'enceinte qu'il précédait. L'enceinte est formée de très-petites dalles de schiste plantées obliquement dans le sol et inclinées en dehors sur le rebord de la plate-forme commune au Four-Sarasin. Mais au lieu de renfermer une allée couverte semblable à celle de cette dernière tombe, elle n'encadrait qu'un menhir de un mètre cinquante centimètres de base sur deux mètres quarante centimètres de hauteur, placé à quatre mètres cinquante centimètres de l'extrémité orientale et qui a été renversé.

Des fouilles ont été pratiquées par les chercheurs de trésors aux angles oriental et méridional de l'enceinte. Mais le centre de la tombelle est encore bombé, ce qui permet de supposer qu'elle est restée intacte.

6° A une dizaine de pas de l'angle nord-est de ce tertre en existe un beaucoup plus petit, dont le sommet porte une enceinte à peu près carrée de quatre mètres cinquante centimètres sur cinq mètres cinquante centimètres. Elle n'a conservé que cinq des pierres qui la dessinaient, toutes de petit volume.

7° Enfin, contiguë à la précédente, toujours dans la direction du nord-est, se remarque une dernière tombelle arrondie, portant à son sommet, sur une plate-forme d'environ neuf mètres, trois blocs de pierre : deux sont posés côte à côte au centre de la tombelle; le troisième est placé en avant du côté de l'orient, et se dressait comme un obélisque de forme exactement carrée. Il a été renversé, mais gît en place. C'est une aiguille de schiste de cinquante-cinq centimètres sur chaque face, et de deux mètres soixante-quinze centimètres de longueur.

Ce groupe de monuments est à coup sûr un des plus curieux débris des âges antéhistoriques qui se puissent voir. Il y a dans la disposition des cinq tombelles funéraires une sorte de symétrie à laquelle une époque aussi reculée ne nous a pas habitués. Elles semblent l'annexe de l'hémicycle qu'elles précèdent du côté de l'orient, et celui-ci est comme le péristyle de l'enceinte si complète placée derrière lui, d'une autre enceinte aux trois quarts détruite qui se dessine à cent pas dans le même axe, et enfin du Four-Sarasin dont la silhouette se détache au sommet du coteau, toujours dans le même alignement. Quelques pierres jetées çà et là sur la lande, vers la droite, sont peut-être placées de mains d'homme, mais leur disposition n'offre aucun plan régulier. De ce côté le roc perce le sol, et forme à sa surface une échine irrégulièrement dentelée. Nombre de saillies naturelles viennent s'ajouter à celles que le travail des hommes a dressées, et toutes, également émoussées par le temps, concourent à l'effet du paysage.

III. Une distance de trois cent soixante-quinze pas sépare ces monuments du groupe suivant, celui du Château-Bu, monument isolé, situé dans une sorte de bassin au point le plus déprimé de la lande, près de la croix des Garinais.

Le Château-Bu est un tertre conique qui n'a guère que deux mètres de hauteur, quoiqu'il soit le plus élevé de tous ceux de la lande. Sa plate-forme circulaire a environ six mètres cinquante

centimètres de diamètre; mais ses pentes, très-allongées, n'ont pas moins de dix mètres, ce qui donne à l'ensemble une base de vingt-sept à trente mètres. Sur le haut et sur les pentes se dressent quatre enormes blocs du quartz le plus pur, le luxe relatif de cette nécropole oubliée. L'un a deux mètres de haut, le second deux mètres trente centimètres, le troisième deux mètres quatre-vingts centi-

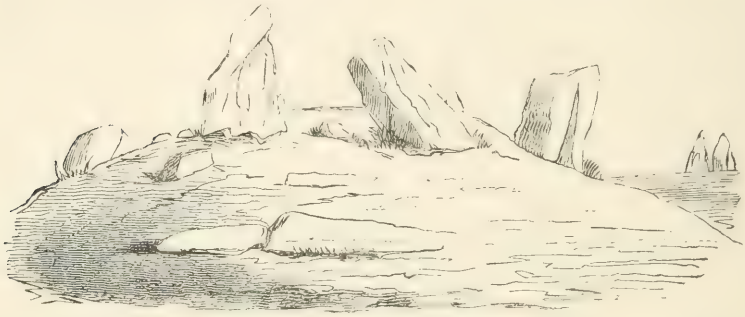

mètres, le quatrième, qui est renversé, avait trois mètres quarante centimètres. Si l'on ajoute que ces blocs ont en moyenne de un mètre quatre-vingts centimètres à deux mètres vingt centimètres de diamètre, et que, comme toutes les roches de même nature, elles sont à peu près carrées à leur base, et se terminent en pyramides tronquées, on aura une idée de leur masse. On remarque entre elles, se dirigeant vers le centre du tertre comme les rayons d'une roue vers le moyeu, des alignements en petites pierres schisteuses, analogues à celles qui décrivent les enceintes du Four-Sarasin et de la Croix-Saint-Pierre. Ces lignes, formant des avenues d'une largeur de un mètre dix centimètres à deux mètres, paraissent limiter des sépultures. Les deux plus évidentes se dirigent l'une vers le sud, l'autre vers le nord-ouest, cette dernière bouleversée et creusée récemment à une assez grande profondeur, comme l'a été aussi le centre de la tombelle. Des traces très-apparentes d'un autre alignement se dirigent vers le nord-est sous les deux principaux blocs de quartz. Enfin, sur la face opposée, qui est la seule intacte, il y a des indices d'un alignement dirigé vers le sud-ouest. Mais de ce côté, les pierres, au lieu de percer le sol, se cachent sous l'herbe, et leur présence ne peut être constatée qu'au moyen de sondages. Il semble donc qu'il y ait eu, au total, quatre allées disposées en croix sur les faces de la tombelle, mais sans que les quatre gros blocs de quartz qui signalent au loin le Château-Bu soient en rapport direct avec ces alignements. C'est une question que des fouilles dirigées avec soin pourraient seule ré-

soudre. Les pentes du tertre ont assez de développement pour recéler bien d'autres alignements que ceux qui sont actuellement apparents.

IV. A deux cents pas, en tirant un peu sur le sud, se dressent deux menhirs jumeaux, les plus élevés de tous ceux de la lande. Ils ont, l'un deux mètres quatre-vingt-dix centimètres, l'autre trois mètres de hauteur, et sont en quartz pur. Les gens du pays les appellent les Roches-Piquées, nom générique qui sert à désigner les menhirs dans la Haute-Bretagne. L'une des roches est de forme presque cubique, l'autre est triangulaire à la base, mais se termine aussi carrément, sans diminution de diamètre. Un troisième bloc, placé un peu au delà des précédents, est renversé. Ces pierres ne paraissent se rattacher à aucun plan régulier; elles s'élèvent à côté d'une carrière en exploitation qui fournit aux construction du pays des schistes analogues à ceux qui ont servi, il y a tant de siècles, de matériaux aux alignements.

V. Au delà des Roches-Piquées les groupes importants disparaissent, et, à part un alignement considérable dont nous parlerons plus bas, il semblerait aux yeux inattentifs que les monuments de la lande s'arrêtent à cette limite; ils se continuent cependant, et deviennent même plus nombreux, mais réduits à des proportions si modestes qu'ils échappent à une investigation superficielle et qu'ils sont destinés à disparaître aux premières atteintes de la charrue, toute prête à sillonner la lande. Ce sont des tombelles plus déprimées que les autres et qui ont perdu leurs couronnes de pierre; des enceintes en forme de parallélogrammes dont les humbles matériaux disparaissent sous la bruyère. Il faudrait un plan pour faire comprendre le nombre et la disposition de ces pygmées de la civilisation primitive. L'énumération qui suit n'en peut donner qu'une idée bien imparfaite (1).

1° A trois cent cinquante pas environ des Roches-Piquées, non loin de deux tombelles jumelles, débris d'un cercle ayant conservé en place six blocs de quartz précédés de deux blocs en schiste isolés et posés en vedette.

2° A quatre-vingts pas, une enceinte en forme de parallélogramme de dix mètres de long sur cinq mètres de large, limitée par de longues dalles de schiste étroites et renversées, ensemble méconnaissable quand on ne le rapproche pas des *cairns* intacts situés à l'autre bout de la lande.

3° A une vingtaine de pas, un alignement de cinq blocs de quartz

(1) Nous nous occupons de faire dresser ce plan.

dirigé du Nord au Sud coupe perpendiculairement la ligne que nous suivons.

4° Pendant environ trois cents pas, un léger exhaussement du sol, ayant l'aspect d'un sillon dirigé de l'Est à l'Ouest, est coupé çà et là par de très-petites dalles de schiste espacées de sept à huit pas. Il semblerait indiquer une longue rangée de tombes placées à la file.

5° A l'endroit où cette trace s'efface, nous sommes arrivés à la hauteur du plus occidental des moulins de la lande, et en présence de deux rangées de blocs alignés de l'Est à l'Ouest. La première n'a gardé que deux fichades debout; les autres, au nombre d'une douzaine, formées de longues dalles de schiste, ont été renversées. Cet alignement offre une particularité remarquable : il rencontre une tombelle circulaire, grimpe sur les pentes du tertre, le traverse en le coupant par le milieu, et poursuit sa route. N'y a-t-il pas là une preuve que ces monuments primitifs n'appartiennent pas à une même époque et que les alignements se sont superposés aux tombelles funéraires, comme des constructions plus récentes viennent s'appuyer sur des fondements antiques?

A une trentaine de pas, et dans une direction parallèle, se développe la seconde file de l'alignement. Elle se compose de vingt blocs de quartz trapus et presque cubiques, qui occupent sur la lande une longueur d'environ cent soixant-dix pas. Cet alignement paraît mettre fin à la ligne des sépultures, qui disparaît pendant quatre cents pas.

VI. Elle reparaît à la hauteur du second moulin de la lande. Elle est indiquée par deux enceintes de pierres contiguës; la première de quatorze mètres de long sur six mètres de large, suivie immédiatement de la seconde, ayant dix mètres de long sur quatre de large. En avant de la première, du côté de l'Occident, gît, comme toujours, une longue fichade de schiste renversée. A une vingtaine de pas vers le Nord, un gros menhir de quartz a été pareillement culbuté. A la même distance, vers l'Orient, existe une tombelle d'une vingtaine de pas de diamètre conservant sur sa plate-forme quelques traces d'enceinte circulaire.

A soixante pas vers le Sud, de l'autre côté du chemin qui conduit de l'ancien au nouveau bourg de Saint-Just, on remarque un hémicycle formé d'une douzaine de petits blocs, mélange de schiste et de quartz. Un seul, plus élevé que les autres, a un mètre trente-cinq centimètres de hauteur.

Sur le versant opposé du coteau, du côté du Nord, et en avant du moulin oriental de Cojou, existe un autre hémicycle paraissant correspondre avec le précédent. Il est plus important par le volume des

pierres. Il forme un croissant de seize mètres d'ouverture dont les cornes sont dirigées vers l'Orient, comme un grand demi-cromlech de la Croix-Saint-Pierre. La corne méridionale est composée de huit blocs de quartz, tous debout; la corne septentrionale, de huit dalles de schiste, toutes renversées, mais encore en place. Ce demi-cercle, entouré de défrîchements sur trois de ses côtés, est destiné à disparaître prochainement.

A quelques centaines de pas, la Croix-Madame marque la limite de la lande. Au delà, les progrès de la culture ont fait disparaître aux abords du nouveau bourg de Saint-Just les vestiges antiques.

VII. Mais là ne s'arrêtaient pas jadis les monuments de la peuplade dont nous recherchons les traces sur le sol.

A un kilomètre vers l'orient, près du village de Severoué, sur une petite lande plantée de châtaigniers, gisent, renversés les uns sur les autres, une trentaine de menhirs gigantesques, au milieu desquels s'en distinguent deux, l'un, long de sept mètres vingt centimètres, l'autre long de huit mètres cinquante centimètres. Ce sont des aiguilles de schiste ayant à leur base un mètre trente centimètres d'épaisseur sur un mètre quatre-vingt-dix centimètres ou deux mètres de largeur, presque toutes irrégulièrement éclatées par leur chute. Un seul de ces menhirs est resté debout; c'est un des plus petits; il n'a guère que deux mètres de hauteur, est planté dans le chemin, et sert à fixer une barrière. L'aspect du coin de terre si rétréci où sont accumulés tant et de si énormes blocs dans un désordre complet est étrange : ce sont les matériaux d'un alignement de première grandeur qui sont empilés comme des bûches. Tel est l'aspect que les livres prêtent à la fameuse lande de Brambien, mais que celle-ci est loin de présenter. Ces masses ont-elles été toutes érigées à l'origine? Ne sortent-elles pas plutôt de la carrière en attendant une destination qu'elles n'ont pas reçue? Elles reposent en effet sur un roc de même nature qu'elles, et là, au moins, la fable si accréditée en pareille matière de l'apport des matériaux empruntés à une région éloignée n'est pas admissible. Il est certain, en tous cas, qu'à Severoué, à la différence des pierres de Brambien, ces blocs ont été remués de mains d'hommes. Aucun phénomène géologique ne pourrait expliquer leur disposition, quoique à cet égard, comme toutes nos collines schisteuses, le pays de Saint-Just présente de grandes bizarreries naturelles.

VIII. Le village de Belair, voisin à celui de Severoué, dont il n'est séparé que par quelques champs et quelques vergers, est également parsemé de menhirs, mais de plus petite taille et pour lesquels le

voisinage de maisons construites en pierre a été une cause permanente de destruction. Quelques-uns ont été employés pour établir les fondations des habitations; tous ceux qui ne se trouvaient pas sur le tracé des clôtures ont été culbutés; une seule châtaigneraie en contient six renversés dans des directions diverses. Le plus élevé de ceux qui restent debout, et qui est protégé par une haie, a un mètre soixante-quinze centimètres de hauteur. Il n'est plus possible, au milieu de ce désordre, de constater autre chose à Belair que la présence de menhirs. Leur disposition primitive a été modifiée par trop de brèches successives pour qu'elle puisse être rétablie.

Dans toute cette région, à Severoué comme à Belair, on ne trouve plus de traces des tertres, ni des enceintes en pierre qui paraissent caractériser les monuments funéraires. Les seuls monuments consistent en pierres fichées directement dans le sol.

OPPIDUM

IX. Tous ces débris prouvent que, dès les temps les plus reculés, une peuplade avait établi sa résidence sur le territoire qui a pris à l'époque de la prédication du christianisme le nom de Saint-Just. Ce qui complète le tableau, c'est de retrouver la citadelle de cette peuplade à côté de sa nécropole. Il faut revenir à l'extrémité occidentale des alignements, au-dessous du Four-Sarrasin. L'étang de Saint-Just est une nappe d'eau fort étroite et très-allongée qui, après s'être dirigée du Nord au Sud, s'évase et s'arrondit à sa partie inférieure. Cet évasement est pénétré par un promontoire déprimé qui se rattache par une sorte d'isthme aux derniers rochers de la Grée-de-Cojou. Le curieux qui, du haut de la lande, voit s'avancer ainsi au milieu des eaux cette presqu'île en miniature, et dont la pensée, émue par le spectacle de tant d'antiquités, se reporte aux origines de notre histoire nationale, songe à ces lieux de refuge décrits par César chez les Atuatuques. Ils consistaient en une place d'une forte assiette défendue sur ses flancs par des obstacles naturels, et acccessible d'un seul côté au moyen d'une pente douce, qui pouvait recevoir des défenses élevées de mains d'hommes. En étudiant de plus près le site, et en descendant la pente qui conduit à l'étang, on rencontre, un peu au delà de la gorge de l'isthme, un gros talus barrant exactement la presqu'île et plongeant dans l'eau par ses deux extrémités au Nord et au Sud (1). Il est formé par le rejet de la terre d'un fossé qui a plus de cinq mètres de large sur une profondeur d'environ deux mètres. A une vingtaine de pas

(1) Voir la planche n° III.

au delà se présente un nouvel obstacle : une tranchée, taillée perpendiculairement dans le roc sur une largeur de dix mètres, isole complétement l'extrémité de la presqu'île, et renferme une place d'armes d'une centaine de pas de long sur cinquante de large. C'était là, suivant toute apparence, l'oppidum de notre peuplade, site d'autant plus fort que le roc, au delà de la tranchée, était naturellement plus élevé qu'en deçà, et défendait ainsi les approches de la place. Au surplus, nulle trace de murs n'indique la présence de l'homme dans ce réduit, couvert d'une herbe rase et de cailloux brisés. Mais les défenses de l'isthme, auxquelles manque seule la palissade qui devait surmonter le talus, suffisent pour attester l'ancienne importance de ce point maintenant oublié. Cette situation éveille le souvenir des peuplades lacustres dont M. Troyon a écrit l'histoire; peut-être en explorant les rives submergées de la presqu'île trouverait-on de nouvelles preuves à l'appui de ce rapprochement. Toutefois notre peuplade paraît avoir été plus avancée en civilisation que les lacustres, puisqu'elle connaissait déjà les défenses en terre. Des fouilles pratiquées dans les tombelles de la lande trancheraient la question. Mais aujourd'hui que ces terrains sont devenus propriétés privées, cette opération rencontrerait bien des difficultés et susciterait bien des défiances. C'est, en effet, une croyance très-accréditée dans le pays que la Grée-de-Cojou renferme un trésor, le plus considérable qu'il y ait en France; pas un paysan n'en doute à cinq lieues à la ronde; le désaccord n'existe que sur le point de savoir si ces richesses incalculables consistent en barriques d'or ou en toises cubes d'argent. Aussi tout étranger qui vient examiner les pierres de Cojou est en butte à une surveillance inquiète, qui se traduit bientôt en menaces s'il se met en mesure de lever un plan. Le relevé général des mouvements épars sur la lande serait cependant une opération d'un grand intérêt scientifique. Elle est d'autant plus nécessaire que le champ funéraire de Cojou, qui n'a plus d'analogues dans l'ouest de la France, est destiné à disparaître dans un avenir prochain. Ses tertres et ses enceintes bizarres n'offrent point, par leur masse, assez de résistance aux défrîcheurs de lande et aux briseurs de pierre pour être longtemps respectés. Dans vingt ans les moissons, les clôtures et toute l'alluvion de l'agriculture contemporaine auront recouvert et caché à jamais le vieux sol armoricain, qui, dans l'automne de 1861, à part les deux moulins à vent témoins importuns de la civilisation moderne, n'avait pas encore changé d'aspect depuis plus de vingt siècles.

ALFRED RAMÉ.

RAPPORT ANNUEL

SUR LES

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Depuis le 1er *juillet* 1862, *jusqu'au* 30 *juin* 1863

L'archéologie a continué d'être cultivée et d'être en honneur dans la Seine-Inférieure pendant l'année qui vient de s'écouler. Sans parler du classement de quarante-trois édifices nouveaux par le Conseil général, ce qui porte à quatre-vingts le nombre des monuments historiques du département, ce même Conseil a inscrit à son budget trois mille francs pour l'entretien et l'accroissement de son Musée, et une somme égale pour la recherche, l'inspection et la conservation de monuments antiques. Prenant en considération les séances de la Commission des antiquités, toujours remplies des faits actuels les plus intéressants, il lui a ouvert un crédit pour l'aider dans l'impression de ses procès-verbaux. Cette impression, déjà arrivée à sa douzième feuille, donnera une idée de l'état de l'archéologie dans notre pays depuis environ un demi-siècle (1818-1864).

Je crois devoir porter à ce même bilan de la science et des monuments historiques la création, par le Conseil municipal de Rouen, d'un Musée céramique spécialement consacré aux anciennes faïences de cette célèbre cité.

Mais j'ai hâte d'arriver aux faits purement archéologiques, les seuls qui soient la matière de ce rapport.

TEMPS PRÉ-HISTORIQUES.

Personne n'ignore tout le bruit que fait autour de nous et depuis déjà quatre années la question de l'homme fossile et de ses œuvres.

Cette question paraît se rapprocher de notre contrée. Née sur les bords de la Somme, elle est apparue bientôt dans le bassin de la Seine. Le musée de Rouen possède deux hachettes qui proviennent des sablières de Sotteville. Tout récemment, le bassin de la Dieppe a montré, sur les collines d'Arques, un silex taillé qui a tous les caractères des haches dites *diluviennes*.

Je me contente d'appeler l'attention du lecteur sur des faits dont il serait prématuré de tirer des conséquences.

ÉPOQUE GAULOISE (1).

Cette année la période gauloise ne nous a donné ni sépultures ni poteries; cependant elle n'a pas été complétement muette. J'oserai attribuer à cette époque reculée une hachette en silex trouvée à Auquemesnil (canton d'Envermeu), et deux beaux casse-têtes de la même matière trouvés dans la *Motte-du-Charron*, à Grandcourt (canton de Londinière).

Un statère d'or, contemporain de la conquête des Gaules, s'est rencontré à Tiétreville (canton de Valmont), dans un champ voisin de ce hameau du *Buc* où fut découvert, en 1842, un ancien cimetière gallo-romain.

Enfin je revendique pour la civilisation gauloise les trois hachettes de bronze recueillies dans un éboulement de la Hève, après la tempête du 20 décembre 1862. Ces trois *celts* sont entrés dans le musée de la ville du Havre, dont ils forment la base historique.

ÉPOQUE ROMAINE.

Aucune civilisation, si l'on excepte le moyen âge, qui vit encore, n'a mieux empreint sa trace sur notre sol que celle qui suivit la conquête romaine. On ne peut fouiller la terre sans trouver un débris de cette grande couche latine qui couvrit l'ancien monde de ses arts et de ses institutions. Forcé de choisir parmi tous les points qui nous sont signalés à chque pas, nous citerons ici Fécamp, Vatteville, Graimbouville, Manneville-ès-Plains, Eu, Lillebonne, Rançon, Etretat et Rouen.

Des monnaies romaines en argent et en bronze, aux types de

(1) Il serait plus juste de dire *époque ante-romaine*, car cette époque remonte jusqu'à un âge où il est bien possible que les Gaulois n'eussent pas mis encore le pied sur notre sol. (*Note de la rédaction.*)

Néron, d'Antonin et de Claude le Gothique, ont été recueillies à Fécamp et dans la vallée. Deux laboureurs ont récolté dans leurs champs de magnifiques sols d'or de Tibère et de Vespasien. Le premier a été trouvé à Graimbouville (canton de Saint-Romain); le second à Manneville-ès-Plains (canton de Saint-Valery-en-Caux). Le sol de Vatteville et de Brotonne, l'antique palais d'Arélaune, a continué de se montrer prodigue en bronzes du Haut et du Bas-Empire. Mais nulle part, cette année, plus riche découverte n'a été faite que sur la colline d'Eu, qui porte le nom du *Bois-l'Abbé*. Là, dans le voisinage d'un édifice romain, reconnu en 1820 et en 1860, un laboureur, en promenant sa charrue, a rencontré un beau vase en bronze contenant mille quarante monnaies d'argent. Quelques-unes de ces pièces étaient frustes, mais sur neuf cent quatre-vingt-seize qui ont été déchiffrées, on a reconnu des Trébonien Galle, des Volusien, des Gallien, des Salonine, des Salonin et surtout des Posthume. Ces dernières, au nombre de six cent soixante-neuf, sembleraient indiquer l'époque de l'enfouissement du trésor (la fin du IIIe siècle).

Cette même ville d'Eu, l'antique *Augusta*, ne cesse de se montrer fertile en objets romains. L'an passé, au lieu dit le *Minon*, sur la voie antique qui conduit à Pons, des travaux de déblai ont fait voir des incinérations gallo-romaines. Elles consistaient en vases de terre et de verre dont quelques-uns ont été sauvés de la destruction.

Les environs des anciennes villes romaines sont toujours féconds en objets antiques. C'est ainsi qu'un chemin d'intérêt commun a fait rencontrer autour de Lillebonne, notamment à Saint-Jean-de-Folleville, plusieurs substructions antiques, des tuiles, des poteries et des monnaies romaines.

Puisque j'ai prononcé le nom de Lillebonne, je suis heureux de consigner ici que de bonnes réparations ont été pratiquées aux frais du département, dans le théâtre antique de cette cité. M. Desmarest, notre architecte en chef, chargé de ce travail, s'est acquitté de sa mission avec autant de zèle que de talent.

Je profite également de cette circonstance pour remercier M. le préfet de la Seine-Inférieure d'avoir bien voulu faire entrer au musée de Rouen une foule d'objets d'art provenant des fouilles de Lillebonne et demeurés à la Mairie de cette dernière ville. Ce n'était là qu'un dépôt datant déjà de trente à quarante ans et qui demandait enfin à être réintégré dans son lieu définitif.

Le chemin de grande communication, n° 37, de Guerbaville à Veules, a fait rencontrer devant l'église de Rançon (commune de

Saint-Wandrille, canton de Caudebec) un *dolium* romain, entouré d'un certain nombre de vases funéraires. Ce grand vase, qui est entré au Musée départemental, provenait, sans nulle doute, d'un cimetière antique des trois premiers siècles.

Déjà à plusieurs reprises la commune d'Étretat, ancienne station romaine, nous a donné des monuments de toute sorte. Cette année, elle nous a fait voir la continuation d'un aqueduc aperçu vers 1835, et fouillé en 1851 et en 1852. Cet aqueduc, qui conduisait les eaux à la *villa* du presbytère, se continue dans le Petit-Val sur un espace de plus de deux mille cinq cents mètres. Cette année, il a été vu au terroir des *Longs-champs*, et j'ai pu le reconnaître sur une longueur de plus de cent mètres. Il était parfaitement conservé dans certaines parties, et M. Boucherot, agent-voyer du canton de Criquetot, a pu le relever avec beaucoup de soin pour les archives de la Commission départementale des antiquités.

D'autres antiquités romaines ont été découvertes à Archelles, près d'Arques, à quelques pas de la forêt et du champ de bataille de Henri IV. Un édifice antique a été reconnu. Il paraît avoir été fort important. Son usage est encore indéterminé; cependant je ne serais pas surpris s'il avait eu une destination religieuse. En tout cas, il dut se composer de pilastres et de colonnes noyées, car nous en avons rencontré plusieurs tronçons dans les fouilles. La pierre de Saint-Leu joua un grand rôle dans l'appareil; plusieurs morceaux avaient encore conservé leurs scellements en plomb. Des frontons sculptés durent décorer ce monument.

Outre les tuiles à rebords, les étuves et les poteries sans nombre que m'ont données ces fouilles, je dois signaler la présence de plus de soixante monnaies de bronze semées dans le sol. Il s'y trouvait des Posthume, des Valérien et des Septime Sévère; mais la plupart étaient du Haut-Empire, notamment de l'empereur Trajan. La pièce la plus curieuse et la plus importante de cette fouille est une romaine en bronze, complète et bien conservée, avec ses poids, ses contrepoids et ses crochets. M. A. Pottier a donné une excellente description de cette pièce, qui est entrée au musée départemental.

Mais la terre qui s'est montrée parmi nous la plus archéologique, c'est le sol de Rouen, l'antique *Rotomagus*, la métropole de la seconde Lyonnaise. Ce sol, profondément labouré depuis quelques années par de grands travaux de régénération et de reconstruction, n'a cessé de montrer dans ses entrailles et sur tous les points des débris de toute sorte. La civilisation romaine, représentée par de puissantes murailles, a livré à M. Thaurin, son infatigable explorateur, des

vases sans nombre dont plusieurs montrent encore les noms de leurs fabricants. Une armoire tout entière, formée par M. Thaurin, étale les richesses de la cité antique.

M. Thaurin remplit à Rouen le rôle que s'est donné M. Forgeais dans les grands travaux de Paris; tous deux, je ne crains pas de le dire, ont rendu un vrai service à la ville qu'ils habitent.

Le plus curieux objet recueilli cette année par M. Thaurin, est un cachet d'oculiste en schiste jaune et fort bien conservé. C'est le troisième, à ma connaissance, rencontré dans la Seine-Inférieure. Les deux premiers ont apparu à Lillebonne dans les fouilles de M. Rever (1).

ÉPOQUE FRANQUE.

L'époque franque s'est montrée cette année moins fertile que les autres; cependant elle n'a pas laissé que de nous donner d'intéressants débris sur quatre points principaux : Martin-Église, Grandcourt, Sigy et Veules.

Le cimetière de Martin-Église, près de Dieppe, est connu depuis longtemps pour être une véritable mine mérovingienne. Déjà depuis quinze ans que nous l'observons, il nous a donné des vases en terre noire, des sabres, des couteaux, des boucles, des fibules de bronze, et enfin des perles de verre et de succin. Cette année il nous a montré un cercueil tout entier en pierre de vergelé. Ce cercueil, plus étroit aux pieds qu'à la tête, a tous les caractères de l'époque où notre archevêque Riculfe donna la terre de Martin-Église au chapitre de Rouen (872-5).

La *Motte du Charron*, à Grandcourt (canton de Londinières), en partie détruite cette année par les travaux de la culture, a présenté des antiquités de plusieurs sortes. J'ai déjà parlé de hachettes en silex et de fragments de vases antiques; je dois une mention particulière à une boucle de ceinturon et à une belle plaque de bronze ciselé appartenant évidemment à l'époque franque.

Le presbytère de Sigy (canton d'Argueil) a continué de nous offrir cette année des sépultures mérovingiennes accompagnées de vases de terre, d'un fer de lance et de deux haches francisques.

Un cimetière franc, probablement de la période mérovingienne, s'est montré récemment sur les collines qui avoisinent le bourg de

(1) Rever, *Mém. sur les ruines de Lillebonne*, p. 72-78. — Il s'agit d'un cachet entier et d'un fragment de cachet.

Veules (canton de Saint-Valery-en-Caux). Depuis un certain nombre d'années, les chauffourniers qui exploitent les carrières qui bordent la route impériale n° 25, juste en face de la chapelle du Val, rencontraient des squelettes humains logés dans des fosses de craie. Une dernière découverte leur ouvrit les yeux : le défunt portait avec lui un vase et de belles plaques de ceinturon en fer damasquiné. Appelé sur les lieux pour examiner cette trouvaille, je pratiquai des sondages qui m'assurèrent de l'existence d'un cimetière franc. Je constatai la présence des squelettes humains sur une longueur de plus de quinze cents mètres, et je mis à jour plusieurs fosses contenant des vases et des boucles de ceinturon. Ce cimetière prouve l'existence du Bourg de Veules aux temps mérovingiens, existence déjà constatée par les numismates qui avaient essayé de lui attribuer quelques tiers de sol d'or.

MOYEN AGE.

Les temps chrétiens du moyen âge se sont montrés comme cela doit être, les plus féconds en découvertes archéologiques. Il serait difficile d'enregistrer les diverses découvertes de pièces d'argent ou de cuivre appartenant à cette longue période; mais je ne puis passer sous silence cinq monnaies d'or du XVIe siècle trouvées à Houdetot, canton de Fontaine-le-Dun. Ces écus présentaient les images de François Ier, de Charles IX et de Henri III.

Des pièces du même temps, mais moins importantes puisqu'elles étaient en cuivre, ont été recueillies à Bellengreville (canton d'Envermeu). Toutefois ces dernières étaient accompagnées de sépultures, ce qui ajoute à l'intérêt de leur découverte.

D'anciens carrelages émaillés se sont fait jour sur plusieurs points : je citerai notamment l'abbaye de Longueville, lors de la construction d'un pont sur la Scie; le cimetière de Fréauville (canton de Londinières), où un pavage entier est apparu, et enfin l'église du Bosc-Roger (canton de Buchy), qui conserve encore des carreaux émaillés de bleu, absolument semblables à ceux qui décoraient à Dieppe la maison d'Ango, ce qui indiquerait une provenance commune : la terre et les ateliers de Forges.

Une découverte étrange, que j'ai quelque hésitation à dater, a été faite en novembre 1862, à Ancretteville-sur-Mer (canton de Valmont). Elle consiste principalement en deux vases de bronze en forme de chaudières. L'un de ces vases a trois pieds et deux tenons pour anse; l'autre n'a ni pieds ni anse. Ils étaient renversés l'ouverture en bas, contenaient dix plaques d'argent corrodées et

indéchiffrables. L'étude comparative de pareils monuments, faite en France et en Angleterre, me porte à attribuer ceux d'Ancretteville au moyen âge. Cette attribution est sous toutes réserves.

Des fouilles pratiquées par moi dans l'ancienne Léproserie et dans l'église de Saint-Crespin, qui est voisine, m'ont fait connaître, au milieu de ces campagnes reculées, la coutume de placer avec les morts des vases à eau bénite et surtout à encens, que nous retrouvons dans tous les dortoirs chrétiens du moyen âge. Les vases de Longueville m'ont paru aller du XIVe au XVIe siècle.

C'est aussi à cette même période que je dois reporter deux ou trois vases de grès cérame recueillis par le fossoyeur dans le cimetière communal du Tréport. Ce champ de repos est situé en côte dans l'ancien *Jardin de l'Aumône* de l'abbaye de 1362.

Des vases funéraires en terre cuite, et même un calice en métal, que je crois du XIVe siècle, sont également sortis du sanctuaire de l'église d'Aubermesnil-lès-Erables (canton de Blangy), à l'occasion des travaux du pavage du chœur.

Mais nulle part la céramique du moyen âge ne s'est montrée plus abondante ni plus variée que dans les vastes et nombreuses tranchées de Rouen, pratiquées pour la régénération de cette grande ville. Les cimetières de Saint-Jean et de Saint-André ont donné bon nombre de ces vases forés qui pendant des siècles servirent d'encensoirs aux morts chrétiens du moyen âge. D'autres fouilles ont mis à jour une nuée de pichets, de terrines et de plateaux, décorés pour la plupart d'ornements vernissés. Toute une suite de cette curieuse céramique normande a été recueillie par M. Thaurin avec un zèle et une persévérance dignes de tous les éloges.

Mais il est un genre de vases ou plutôt toute une famille céramique qui, jusqu'à présent, avait échappé, sinon à mon observation, du moins à ma collection, et dont j'ai pu faire une étude particulière cette année. Je veux parler de vases acoustiques destinés à répercuter le son dans les églises du moyen âge. Ces vases étaient logés tantôt dans les voûtes du chœur, tantôt dans l'appareil même des murs. Déjà, depuis un certain nombre d'années, j'avais eu l'occasion d'en remarquer l'emploi dans les églises de Perruel (Eure), d'Alvimare (canton de Fauville), de Contremoulins (canton de Valmont), et du Mont-aux-Malades, près de Rouen.

Cette année j'en ai plus spécialement remarqué sous le clocher de Montivilliers, dans une voûte qui date de 1648. Deux ou trois spécimens de ces vases existent dans le musée-bibliothèque de cette ville. Ils ont toute la physionomie du XVIIe siècle.

L'église de Fry (canton d'Argueil) a donné quatre de ces vases lors de remaniements récemment faits dans le chœur ; ces derniers sont en grès et paraissent dater du XVIe siècle.

Enfin la démolition de l'ancienne église de Saint-Laurent-en-Caux (canton de Doudeville) a fait voir dans le chœur même un vase étrange qui ne peut avoir eu qu'une destination acoustique. Cette espèce de tonneau ou baril n'a qu'un bec, par lequel le son pouvait pénétrer et rien autre chose n'a jamais pu y entrer. Ce vase, par sa forme cerclée ou cannelée, me paraît du XIIIe siècle.

J'ai à mentionner la découverte de deux objets en métal d'époque différente et sortis d'un milieu qu'il ne m'a pas été possible de déterminer.

La première pièce est une magnifique épée, longue de un mètre vingt centimètres, et munie d'une poignée et d'une garde richement parées. Cette belle arme, trouvée dans un bois de Saint-Hellier (canton de Bellencombre), pourrait bien remonter au temps des guerres de la Ligue.

Le second objet est un sceau en cuivre du XIIIe siècle, recueilli à Auffay (canton de Tôles), au bord d'un nouveau chemin pratiqué dans la plaine du Bosmelet. Ce sceau ovale offre une châtelaine tenant de la main droite une palme semblable à celle d'une martyre. La figure et la pose rappellent la reine Blanche de Castille, dont la dame est contemporaine. On lit autour en caractères du temps de saint Louis : « S. DE IOHANNE DAME DOVVEDALE, » ce que je traduis ainsi : « Sceau de Jehanne, dame d'Oudalle. (1) » Ce sceau, qui est entré au musée départemental, a été rencontré au milieu d'ossements épars, de morceaux de fer et de poteries du moyen âge.

J'arrive maintenant aux inscriptions et aux souvenirs historiques.

La charmante église de Sainte-Gertrude, près Caudebec-en-Caux, ce type achevé de l'église rurale du XVIe siècle, possédait à l'entrée de son chœur une dalle tumulaire de 1512. Exposée chaque jour à périr sous le frottement des pieds des fidèles, j'ai pensé qu'une position perpendiculaire sauverait pour longtemps les images et les inscriptions de Jehan l'Edoult et de son épouse, « en leur vivant bourgeois de Caudebec » et bienfaiteurs de l'église.

C'est pourquoi, par la bienveillance de M. le Sénateur-Préfet, et conformément au désir des habitants du lieu, je me suis empressé de faire encastrer dans la nef cette pierre contemporaine de l'édifice.

(1) Oudalle est une commune de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre, canton de Saint-Romain de Colbosc.

Les révolutions politiques, les troubles civils et religieux sont les plus cruels ennemis de nos inscriptions historiques. C'est ainsi que la révolution de 1793 avait enlevé dans la cathédrale de Rouen l'épitaphe du cœur du roi Charles V, et que la révolution de 1830 avait mutilé à Arques le mémorial de la bataille du 21 septembre 1589.

Mais notre époque d'ordre et de paix profonde est aussi une période de réparation et de réhabilitation.

D'accord en ceci avec l'éminent et éclairé prélat qui gouverne ce diocèse, le sage et vénéré préfet qui administre ce département a désiré qu'une nouvelle inscription commémorative indiquât au milieu du chœur de la cathédrale de Rouen la place respectée où repose l'auguste reste du plus sage de nos rois. Ce marbre blanc, gravé et orné de l'image symbolique et parlante d'un cœur couronné, proclamera longtemps l'amour particulier d'un roi de France pour la Normandie et la pieuse reconnaissance de la Normandie envers ses illustrations et ses bienfaiteurs.

M. le Sénateur-Préfet, s'inspirant d'une volonté plus haute et plus auguste, a jugé convenable de rendre au chef de la maison de Bourbon l'hommage d'un souvenir dans le lieu même où il gagna son royaume. La postérité à coup sûr admirera comme une belle action cette justice rendue par l'auteur couronné de la vie de César à des exploits et à des héros d'un autre âge. La pyramide d'Arques, en rappelant un grand fait d'armes du XVIe siècle, témoignera également de l'apaisement des passions et de la générosité du XIXe.

Mais s'il est des inscriptions assez heureuses pour être rétablies et pour retrouver à l'ombre du sanctuaire leur abri primitif, il en est d'autres qui, dispersées loin du sol qui les a vues naître, sont condamnées à errer toute leur vie et à servir désormais à des usages aussi vulgaires que profanes.

De ce nombre sont les inscriptions tumulaires aussi simples que modestes qui recouvrirent dans le cloître de Jumiéges les tombes des pieux et savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Depuis un an j'ai rencontré de ces pierres perdues à Duclair, à Vatteville, à Caudebec. Ici elles sont entassées dans un chantier comme matériaux vulgaires, là elles pavent des cours et des ateliers. Il y a peu d'espoir de les voir jamais sortir de cette position humiliante et complétement sécularisée.

La rivière d'Arques nous a rendu récemment le fragment d'une dalle commémorative qui rappelle la mémoire d'un gentilhomme normand tombé devant Philisbourg sous le règne de Louis XIV. Cette fondation était-elle autrefois dans l'église d'Arques ou dans

la chapelle d'Archelles? C'est ce qu'il ne m'a pas été possible de savoir.

Enfin je terminerai ce rapport par une doléance. Une autorisation de démolir la nef de l'église annexe de Biville-la-Martel avait été accordée à la succursale d'Ypreville (canton de Valmont). Par une absence totale de mesures préservatrices et de sages précautions, il est advenu que le clocher de cette pauvre église, œuvre du XIe siècle, s'est écroulé de lui-même dans la nuit du 22 février 1863. Outre la perte de cette tour, monument d'architecture romane, on a encore à regretter la destruction systématique ou involontaire d'un baptistère en pierre du XIIIe siècle, de deux tombes du XIVe et d'une porte en bois du XVIIe, ornée de clous héraldiques, armes parlantes des seigneurs du lieu.

L'abbé Cochet.

DE LA

SCIENCE DU LANGAGE

ET

DE SON ÉTAT ACTUEL

(*Suite et fin.*)

III

La diversité des formes, dont nous avons montré quelques exemples caractéristiques, se présente dans le monde avec une apparente confusion qui n'en laisse pas voir, au premier coup-d'œil, la filiation et les rapports de famille. Mais la réflexion parvient à les dégager et à établir dans la linguistique l'ordre et la classification qui règnent dans l'histoire naturelle. La difficulté est la même; il s'agit d'éviter les systèmes artificiels et de surprendre autant que possible celui qu'a suivi la nature.

Au fond de toutes les langues, nous avons trouvé des racines prédicatives et démonstratives, s'agrégeant plus ou moins intimement entre elles et subissant plus ou moins d'altération par le fait de cette agrégation. Il est clair que l'altération des racines est postérieure à leur intégrité, et par cela même, on peut conclure que l'état primitif des langues est le monosyllabisme isolant. Le Chinois et ses congénères de l'extrême Orient en sont restés à cette phase primordiale, où les racines ne se soudent pas en se rapprochant. Cet arrêt de développement, pour emprunter l'expression des sciences naturelles, est particulier à la race sino-tibétaine, et s'explique par la faiblesse de sa faculté de synthèse et de sa perception des rapports; d'où aussi le petit nombre des exposants grammaticaux et leur peu d'ac-

tion dans le discours. Dans le reste des langues, en particulier dans celles de la race indo-européenne, tout nous oblige à croire que, dès le premier moment, les démonstratifs ont entouré les racines prédicatives, et qu'ainsi ont été préparées les catégories grammaticales qui devaient sortir de la fusion de ces éléments. En effet, si les catégories grammaticales sont nées du besoin d'exprimer les rapports, l'intensité de ce besoin est un caractère de l'esprit et de la race qui a dû exister au commencement comme à la fin. On se représentera donc l'état monosyllabique primitif des idiomes grammaticaux comme formé de racines et de particules dessinant déjà, par leur libre groupement, les mots polysyllabiques qui vont naître dans la période suivante.

Cette période, d'ailleurs, ne dut pas se faire attendre. Étant donnée la tendance à escorter la pensée principale d'accessoires démonstratifs, l'habitude eut bientôt fait d'agglutiner les uns aux autres ces éléments qu'on répétait ensemble. Le résultat se produisit d'autant plus vite que, la pensée étant fort pauvre, les mêmes formules se présentaient toujours. C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'avénement de la corruption phonétique : la racine principale subsiste encore sans altération; mais sous l'influence de l'accent tonique, qui donne l'unité aux éléments multiples du mot, la prononciation des accessoires s'obscurcit, s'abrège et s'altère en même temps que leur signification indépendante s'oublie. Dès lors le polysyllabisme est constitué, et l'on entre en plein dans la période synthétique du langage.

Suivant M. Max Müller, la synthèse a plusieurs degrés. Au premier, les accessoires étant seuls altérés et la racine principale gardant son intégrité, dans les langues qui sont en cet état « la conjugaison et la déclinaison peuvent encore être décomposées; et, quoique les terminaisons n'y aient pas toujours gardé leur puissance de signification comme mots indépendants, on sent clairement que ce sont des syllabes modificatives, distinctes des racines auxquelles elles sont adjointes. » Au second degré, la racine principale et les accessoires se sont confondus, par une altération égale, dans l'unité du mot; M. Müller appelle le premier degré état agglutinant, le second, état flexionnel ou amalgamant; et il indique ainsi la nuance entre les deux : « la différence est en quelque sorte la même qu'entre la bonne et la mauvaise mosaïque. Les mots des langues amalgamantes semblent faits tout d'une pièce; ceux des langues agglutinatives montrent clairement les sutures et les fissures par où les petites pierres ont été jointes ensemble. » On pourrait dire encore

qu'il y a simple soudure au premier degré, et fusion complète au second.

Il ne resterait donc entre l'agglutination et l'état des langues flexionnelles d'autre distinction que l'union plus ou moins intime entre les racines et les accessoires ou exposants grammaticaux, et la corruption phonétique plus ou moins complète qui en est la suite. La nuance est juste, et elle a permis à M. Müller de ranger d'un côté les langues supérieures des Aryens et des Sémites, et de l'autre la plupart des idiomes barbares (1). Cependant, la limite entre les deux domaines est malaisée à fixer; l'amalgation n'est, après tout, qu'un pas de plus dans la corruption phonétique. On voudrait des différences plus tranchées. D'ailleurs le sanscrit, langue amalgamante par excellence, compte bien des formes que l'agglutination suffirait à expliquer. Ces difficultés ont conduit M. Bopp (2) à proposer un autre caractère différentiel, tiré des modifications des voyelles radicales propres à l'hébreu et à l'arabe, et dont nous avons indiqué plus haut le mécanisme. A ses yeux, la flexion n'existe que lorsque les voyelles radicales subissent une modification organique et interne. Par conséquent les langues sémitiques méritent seules le nom de flexionnelles, et la famille indo-européenne est rejetée parmi les langues agglutinantes.

Cette nouvelle classification nous paraît encore plus difficile à admettre que l'autre. De ce que la variation des voyelles radicales dans les langues sémitiques est quelque chose d'obscur, s'ensuit-il qu'on puisse l'élever à la dignité d'un de ces faits primordiaux qui fondent un système? On a essayé de l'expliquer par l'évolution des germes, par le développement organique et la vie manifestée dans les modifications internes; mais, ainsi que le dit nettement M. Müller pour un cas analogue, ce langage métaphorique ne séduira que ceux « pour qui une phraséologie poétique tient la place d'un raisonnement sérieux et solide. » A moins d'en revenir aux rêveries sur la signification absolue des lettres, ou à l'hypothèse impossible d'une convention expresse, on conviendra que *Katala* « il tua, » n'a pu par soi-même et de prime-saut se changer en *Kutila* « il fut tué. » Ne vaut-il pas mieux croire que ces changements sont les termes

(1) L'ensemble des langues agglutinantes est compris, par M. Müller, sous le nom générique de langues Touraniennes; mais cette dénomination doit être rejetée comme fondée, au moins en apparence, sur deux hypothèses gratuites, savoir : l'existence d'une race de Tourans bien déterminée, et l'unité originelle de tous les idiomes agglutinants.

(2) *Vergleichende Grammatik*, 2e édit., t. I, p. 194 et suiv.

extrêmes d'une évolution qui nous échappe? La solution de cette énigme se cache peut-être dans quelque chose d'effacé, mais de plus ou moins analogue aux variations d'intensité des voyelles radicales en sanscrit, en grec, en latin, en allemand. S'il en était ainsi, la classification proposée par M. Bopp n'aurait plus de base, et l'hébreu ne serait pas plus flexionnel que le sanscrit.

Nous avons dû exposer ce double système, que recommande à la fois le nom de ses auteurs et l'acceptation de l'Europe savante. Cependant une objection nouvelle nous encourage à le repousser tout entier. Si le principe supérieur du classement est tiré de l'état d'agrégation plus ou moins complète des racines avec les exposants grammaticaux, n'y aurait-il pas lieu de faire un ordre à part de nos langues modernes, qui, aux terminaisons usées de la synthèse, ont substitué le mécanisme des exposants indépendants, prépositions, articles, pronoms et auxiliaires, retournant ainsi du côté du monosyllabisme primitif, mais avec la supériorité que leur donnent des particules spécialisées ? Ce procédé est assurément fort éloigné du sanscrit et du latin ; partira-t-on de là pour faire des langues modernes une classe nouvelle sous le nom de langues analytiques ou métaphrastiques? Ce serait la conséquence naturelle du système. Mais quelle monstruosité qu'une classification où le latin et le grec seraient dans une catégorie, le grec moderne, le français et l'italien dans une autre. De pareils résultats possibles montrent clairement qu'on a fait fausse route.

Il faut en revenir encore à l'analogie qui, à notre avis, éclaire toute la philosophie de la linguistique. Il en est du classement des langues comme de l'histoire naturelle. Linné, tentant de distribuer les plantes suivant un seul caractère, n'aboutit qu'à un ordre artificiel qui rapprochait des êtres disparates et dispersait les semblables. Jussieu découvrit la méthode naturelle en tenant compte de tous les caractères, suivant leur importance. Une bonne classification des langues n'a pas autre chose à faire. En ce cas, le plus ou moins de cohésion des racines avec les exposants grammaticaux ne devrait pas même être un des éléments du système ; car ce n'est pas un caractère, mais une série d'âges par lesquels passent toutes les langues à mesure qu'elles se développent ; de même que les corps passent par les états gazeux, liquide et solide , et que les plantes ont successivement une germination, des fleurs et des fruits. Serait-ce classer l'eau scientifiquement que de l'appeler un liquide?

Tenons-nous en donc à la méthode naturelle, et classons les langues selon les affinités qu'elles manifestent entre elles, et qui sont tantôt

d'une nature et tantôt d'une autre. La communauté des racines, quand elle n'est pas le résultat d'un emprunt, fournit sans doute le plus précieux des caractères ; elle constitue, aussi bien que l'identité des formes grammaticales, la famille aryenne et la famille sémitique. Mais ailleurs, par suite de la mobilité que nous avons constatée dans le vocabulaire des idiomes barbares, elle est sujette à manquer sans qu'on puisse toujours y trouver une raison de conclure à l'absence de parenté entre deux langues. Alors, au lieu de les classer par le monosyllabisme et par l'agglutination, qui ne manifestent que leur âge, nous chercherions plutôt à les caractériser par quelque spécialité prise dans leurs formes grammaticales et dans leur prononciation. Ainsi, je suppose, les langues d'Amérique seraient réunies en famille par l'incorporation exagérée et la mutilation des mots incorporés ; les sino-tibétaines par la pauvreté des formes grammaticales et l'absence des modifications phonétiques ; les langues turques par l'harmonisation des voyelles ; les africaines par les particules démonstratives à consonnes variables, etc. Nous esquissons ce système par hypothèse et sans prétendre à la justesse des caractères assignés, mais c'est du moins dans cette direction qu'à notre avis on devrait chercher une classification utile. La rencontre presque complète avec la division des races en confirmerait la valeur. Mettant à part les mélanges de populations, les cas de conquête où des peuples renoncent à leur langue pour adopter celle des vainqueurs, d'invasions qui se fondent dans les nations envahies et de conversions religieuses, et ne songeant qu'à la condition naturelle des peuples livrés à eux-mêmes, on peut affirmer la coïncidence des affinités linguistiques avec les affinités ethnologiques. La diversité des langues est une affaire de races, et la parole est le grand signe des nationalités.

Derrière la classification se cache une question plus délicate : l'unité du genre humain étant admise, y a-t-il également unité originaire au fond des langues diverses ? En d'autres termes, existe-t-il une langue-mère ? Si une telle unité primordiale existe, la science avoue nettement qu'elle ne l'a pas pas trouvée. De vains efforts ont été tentés pour rapprocher solidement les deux familles des Sémites et des Aryens, qui sont les moins dissemblables. S'ils ont échoué entre l'hébreu et le sanscrit, qui ont pourtant de sérieuses analogies de construction, combien ne sont-ils pas plus infructueux quand on compare le sanscrit ou l'hébreu avec le chinois, avec le turc, ou avec les langues d'Afrique ou d'Amérique. La science la plus prudente, si elle ne nie pas l'unité d'origine de la parole, se déclare donc

hors d'état d'y remonter. Quand les familles de langues sont fixées, l'analyse qui en scrute le fond arrive à des racines et à des formes grammaticales qui ne sont pas comparables entre elles. Libre à la conjecture mystique de s'élancer par dessus cet obstacle jusqu'à la langue d'Adam, la science n'a pas le droit de le franchir ; elle s'arrête au pied de Babel le lendemain de la confusion des langues et de la dispersion des races.

Telles sont du moins les conclusions d'une science méticuleuse. Mais j'imagine qu'avec un peu de hardiesse on pourrait affirmer quelque chose de plus. Supposons un instant l'existence d'une langue-mère dont celles qui sont connues ne seraient que les débris assez altérés pour que la parenté n'en soit plus reconnaissable. Ces débris se comporteraient à son égard comme on voit les idiomes dérivés se comporter vis-à-vis de celui qui leur a donné naissance; ils seraient devant elle comme les langues indo-européennes devant l'ancien aryen et devant le sanscrit, qui en a gardé les plus fidèles empreintes. Le propre des idiomes dérivés est de contenir une foule de noms dont ils ne fournissent pas eux-mêmes l'étymologie. Pourquoi *pater*, *frater*, l'anglais *daughter*, désignent-ils le père, le frère, la fille? Ces noms, dont le sens étymologique est oublié, nous forcent à remonter jusqu'à la langue qui les a faits. Or, le sanscrit nous en révèle les racines verbales : le père, c'est le maître (*pitri=pati*);le frère est le protecteur (*bhartri*); la fille (*daughter*, comparez le grec θυγάτηρ), celle qui trait les vaches (*duhitri*) (1). Sur tous les noms imposés aux êtres et aux choses, le sanscrit fournit ces explications satisfaisantes. De même en hébreu la plupart des substantifs remontent clairement aux racines. Mais si le sanscrit et l'hébreu n'étaient pas des langues primitives, ils ne contiendraient pas leurs étymologies; ils fourmilleraient, comme le latin, de mots dont l'origine remonterait jusqu'à la langue-mère supposée. Car autrement, si elle n'avait pas nommé les animaux et les choses, à quoi aurait-elle servi? En un mot, la présence de ces mots clairs et explicables en sanscrit et en hébreu démontre à nos yeux leur caractère primitif; l'irréductibilité de ces deux langues entre elles et le recours vain à l'une ou à l'autre pour expliquer les mots dans les autres familles prouvent qu'il n'y a pas d'unité originaire du langage, et qu'il faut lui supposer, comme on dit en histoire naturelle, plusieurs centres de création.

(1) De même le cheval, *equus*, est le rapide, *açva*, comp. le grec ὠκύς; le chien est l'aboyeur, *çvân;* l'oie, *anser*, est la rieuse, *hansa;* l'ours est le brillant, *arksha* à cause de son poil luisant, etc.

L'absence d'unité dans le langage ne préjuge rien quant à l'unité de l'espèce humaine. On peut supposer que les premières dispersions de la race unique aient eu lieu avant la fixation du langage, et rien n'empêche les orthodoxes de faire dater la diversité des langues de la destruction de Babel. A l'un ou l'autre point de vue la question de l'unité du genre humain reste entière, et se décide par des arguments d'un autre ordre.

IV

Il nous resterait à parler de l'origine du langage. Quand on remonte si haut au-delà des faits connus, au-delà de l'observation possible, la science positive est sans réponse directe. Elle ne peut que circonscrire le terrain et fixer l'examen sur les racines, à l'exclusion des formes grammaticales dont elle a expliqué la provenance. Le reste appartient à la conjecture philosophique.

On ne sera pas étonné de trouver l'antiquité déjà pourvue sur cet objet de tous les systèmes qui se sont partagé le monde moderne, car c'est l'infirmité de la philosophie de tourner dans un cercle d'idées toujours les mêmes, jusqu'à ce que la découverte de quelque fait précis ait donné une base plus sûre à ses recherches. Toutes les hypothèses sur l'origine du langage, révélation par les dieux, puissance d'expression nécessaire des sons, convention, usage naturel d'une faculté, sont indiquées dans le *Cratyle* de Platon et dans le poëme de Lucrèce. La philosophie moderne n'a guères excédé ce cercle ; pourtant à force de discuter, et grâce surtout à la connaissance plus étendue et plus approfondie des langues, la lumière commence à se faire et à permettre aux esprits, même peu dogmatiques, une opinion au moins probable.

Le point de vue qui s'ouvrit le premier fut sans doute celui qui attribuait aux dieux l'imposition des noms et leur révélation à l'homme. Cette façon de voir toute mythologique était conséquente avec le système qui expliquait par une action divine directe les faits de la nature et même ceux qui se passent dans l'intimité de la conscience humaine. Platon la réfutait déjà, et traitait avec dédain ceux qui disent que les dieux ont imposé les premiers noms ; il les comparait aux faiseurs de tragédies, qui, pour se tirer d'embarras, ont recours aux machines et font descendre les dieux. De son côté, la Genèse n'a sur ce point rien de bien explicite. Elle montre Dieu parlant dès le principe et nommant chaque objet à mesure qu'il le crée. Dès qu'il a fait l'homme, il s'adresse à lui comme si Adam compre-

nait déjà le langage ; mais nulle part il ne le lui révèle expressément ; au contraire, il fait passer devant lui tous les animaux, « afin que l'homme vît comme il les nommerait ; et les noms que l'homme leur a donnés, ce sont leurs noms (1). » Adam semble donc ici parler en vertu d'une faculté innée que Dieu a mise en lui, et non pas recevoir matériellement le langage par une révélation miraculeuse. Cependant, il faut croire que la Bible ne s'était pas expliquée avec une suffisante clarté, car les docteurs juifs admirent la révélation matérielle, et dès les premiers siècles du christianisme on vit reparaître cette opinion, commode à la paresse de l'esprit et dispensant de toute recherche ultérieure sur le pourquoi et le comment des mots. Eunome, évêque arien de Cyzique, la soutint notamment au IVe siècle. Mais Grégoire de Nysse le réfuta vigoureusement : il établit sans peine que Dieu a donné cette faculté à l'homme comme il lui a donné les autres, mais qu'il ne lui a pas plus appris à parler qu'à marcher, à se servir de ses bras ou à bâtir des maisons.

Cette opinion semblait donc abandonnée, quand elle a été relevée de nos jours par une école d'un zèle fougueux et plus orthodoxe que la Bible, et qui semble avoir pris à tâche de réaliser le fameux *Credo quia absurdum*. C'est, je crois, méconnaître l'esprit moderne et le prendre à rebours que d'appeler à tout propos l'intervention divine. Ceux qu'on nomme les traditionalistes français, MM. de Bonald, de Maistre et Lamennais en sa première manière, ne s'en sont pas effrayés ; ils n'y ont vu qu'une occasion d'avoir un miracle de plus. Le raisonnement de M. de Bonald a été celui-ci : l'homme ne pense pas sans le secours de la parole ; mais il ne parle pas s'il n'a pas entendu parler, car il est « physiquement impossible » qu'il invente de lui-même le langage. Il faut donc qu'il ait reçu ensemble la parole et l'être ; et cela s'est fait ainsi, car Dieu, en créant l'homme, lui a parlé, et lui a ainsi appris le langage comme la mère l'apprend à l'enfant. Au fond de cette doctrine il y a quelque vérité, en ce qu'elle constate « l'incapacité de l'homme réfléchi à inventer la parole (2). » Mais, prise à la lettre et matériellement comme elle le fut par ses auteurs, il est trop évident qu'elle ne saurait se soutenir. Outre l'énormité philosophique d'un Dieu doué d'organes corporels et articulant des mots, elle ne fait, comme l'a ingénieusement remarqué M. Cousin, que reculer et déplacer la difficulté sans la résoudre. En effet, dit cet illustre écrivain, si nous ne possédions déjà

(1) *Genèse*, II, 19.
(2) Renan. *De l'origine du langage*, p. 81.

la faculté du langage, « des signes inventés par Dieu seraient pour nous, non des signes, mais des choses qu'il s'agirait ensuite pour nous d'élever à l'état de signes, en y attachant telle ou telle signification. » Au reste, cette solution est loin d'être admise aujourd'hui par tous les catholiques. C'est un système français, qui, hors de chez nous, n'a été accepté que par l'école de Gioberti. Les catholiques d'Allemagne le repoussent de toutes leurs forces, et il vient d'être l'objet d'une vive protestation de la part d'un d'eux, M. Franz Kaulen, qui est un linguiste des plus distingués (1).

Il n'est pas d'erreur en philosophie qui ne soit contrebalancée par une erreur contraire. A celle qui envisageait le langage comme le produit d'un miracle, répondit l'opinion qui en faisait une simple invention artificielle, comme serait de nos jours le télégraphe. Un homme aurait imaginé ce moyen de communication; une convention sociale l'aurait adopté. Tel était, chez les anciens, l'avis de l'école d'Hermogène, de Démocrite et un peu aussi d'Aristote. Lucrèce l'a réfuté dans des vers d'une beauté immortelle (2) : pourquoi un seul homme aurait-il eu cette idée? Comment l'aurait-il communiquée aux autres, et comment l'auraient-ils pu comprendre? Ces raisons étaient décisives, mais les erreurs ont la vie dure. Grâce à l'autorité du Péripatétique, celle-ci a survécu fort longtemps. Bossuet l'a admise sans y soupçonner de difficulté. « Les termes du langage articulé, dit-il péremptoirement, sont artificiels, c'est-à-dire inventés par art ; ils représentent les idées par institution, c'est-à-dire parce que les hommes en sont convenus (3). »

Au siècle dernier cependant, on commença à sentir l'absurdité du système et à s'apercevoir qu'un contrat d'une nature si compliquée n'aurait pu s'établir sans l'usage préexistant de la parole. Autrement, par quel genre de communication les hommes auraient-ils pu s'accorder et parvenir à la convention? On adopta dès lors une opinion mixte ; on supposa la création préalable d'un « langage naturel, consistant en certaines expressions de la physionomie, en certains mouvements du corps, en certaines intonations de la voix. » Mais, ajoute M. Renan, qui a résumé à merveille cette théorie incomplète (4), « à

(1) *Die Sprachverwirrung zu Babel*, Mayence, 1862. Cet ouvrage qui, avec beaucoup de renseignements utiles, contient un grand mélange de choses justes et d'assertions hasardées, a été combattu avec ardeur par M. Pott, dans un livre intitulé tout exprès *Anti-Kaulen*, et aussi confus que savant.

(2) *De Rer. nat.*, ch. 5, v. 1040 et suivants.

(3) *Œuvres philosophiques*, édit. de Lens, p. 283.

(4) *De l'origine du langage*, p. 78.

mesure que les idées se multiplièrent, on sentit combien un pareil langage était insuffisant, et l'on chercha un moyen de communication plus commode. Alors on songea à la parole; on convint, on s'arrangea à l'amiable, et ainsi fut établi le langage artificiel ou articulé. » Ce système reconnaissait du moins un langage naturel primordial; on se demanda par quoi il avait dû commencer. Les uns prirent parti pour l'onomatopée, les autres pour l'interjection, un troisième déclara que la langue primitive n'avait contenu que des substantifs, etc. En cette question comme en beaucoup d'autres, le XVIIIe siècle fit preuve de sa promptitude à conclure sans examiner, et du penchant qui l'entraînait à faire de l'histoire *a priori*. Cependant une vérité partielle se dégageait de ces vues trop hâtées : on reconnaissait implicitement que le langage est le produit normal des facultés humaines.

On arrive en effet, en dernière analyse, à croire que l'homme parle comme l'oiseau chante, en vertu d'une faculté innée. L'origine du langage se ramène ainsi à une question psychologique, et si elle n'est pas encore éclaircie de manière à dissiper tous les doutes, on doit avouer que les recherches de la science contemporaine ont apporté de vives lumières sur ce sujet délicat.

Pour comprendre quelque chose à l'origine du langage, il est indispensable qu'on se reporte à l'enfance de l'espèce humaine, ou tout au moins à celle de l'individu. On constate, chez l'enfant comme chez le sauvage, un écho naturel des mouvements de l'âme dans les organes de la respiration et de la voix. En d'autres termes, chez ces natures naïvement passionnées, chaque émotion , chaque effort, chaque acte de la volonté ou de la sensibilité se reflète dans un cri plus ou moins articulé. En vertu de l'association des idées, ce cri devient le signe du mouvement de l'âme qui l'a occasionné ; et il a cette valeur de signe non-seulement pour l'homme qui l'a produit, mais pour ceux qui l'entendent, en vertu de la faculté d'interprétation, qui nous fait comprendre le sens des actes d'autrui, lorsque nous en pouvons opérer instinctivement la reproduction en nous-mêmes. La voix parvient ainsi à symboliser la pensée et à la communiquer au dehors, double fonction du langage. Tels sont les principes sur lesquels on en fonde l'origine. Ils paraissent simples et peu susceptibles de contradiction ; cependant il n'y a guère plus de vingt ans qu'ils ont été clairement posés, en France, par M. Adolphe Garnier (1), et en Allemagne par

(1) *La Psycologie et la phrénologie comparées*, Paris, 1839, 3e partie, ch. 1er, §§ 11 et 12; et plus tard, *Traité des facultés de l'âme* (Paris, 1852), t. II, p. 451 et suiv.

M. Steinthal (1). M. Renan les a développés avec l'autorité de sa science et de son grand talent dans son admirable livre de l'*Origine du langage*.

Mais il ne suffit pas de reconnaître dans la parole le produit d'une faculté naturelle, si l'on ne constate en même temps à quelles conditions et sous quelle forme cette faculté s'exerce. Par cela même que le langage est non-seulement le véhicule actif de la pensée, mais le grand moyen de communication des hommes entre eux, il ne peut rien exister d'individuel dans sa création. Pour que l'espèce l'accepte, il faut que l'espèce l'ait créé. Mais quand de grands groupes d'hommes agissent tout entiers dans un même sens, l'action pour chaque individu se passe dans les profondeurs de l'instinct, sans réflexion ni volonté ; car l'intervention des facultés volontaires troublerait l'uniformité du résultat. Cette vérité a été signalée pour la première fois par Turgot, en 1750, dans cette admirable formule : « Les langues ne sont pas l'ouvrage d'une raison présente à elle-même. » Il fut d'abord si peu compris que, même en notre siècle, le psychologue Maine de Biran ne l'entendait pas encore. Sa pensée n'a pu être saisie à fond que depuis qu'on a commencé à tenir compte des fonctions spontanées et inconscientes de l'âme. Le langage en est le produit ; et même, chose singulière, mais qui se conçoit par l'universalité d'acceptation dont il a besoin pour exister, la raison réfléchie, la libre initiative individuelle sont tout à fait impuissantes à le modifier. Ce caractère, qui n'a pas été aperçu bien nettement avant M. Renan, est cause de beaucoup de méprises. Quand M. de Bonald a repris la vieille théorie du langage révélé, c'est qu'il ne pouvait comprendre « comment des hommes enfants auraient pu créer la la parole, tandis que les plus grands philosophes ne parviennent qu'à grand'peine à l'analyser. » Oui, en effet, si les procédés avaient été les mêmes ; mais les philosophes agissent par volonté réfléchie, et les hommes enfants agissaient spontanément, par instinct ; et, comme l'a finement remarqué M. Renan, « les mots *facile* et *difficile* n'ont pas de sens, appliqués au spontané. »

Il faut s'entendre cependant sur l'impuissance individuelle en fait de langage. Dans de petits groupes il est possible à des individus de modifier et même d'inventer des langues. Les voleurs peuvent convenir entre eux d'un argot. Depuis Leibnitz on a cherché à créer de toutes pièces des langues universelles, et dernièrement encore un abbé espagnol (2) en a proposé une toute faite ; si une académie de

(1) *Der Ursprung der Sprache*, Berlin, 1851.

(2) M. l'abbé Sotos Ochando.

maniaques se mettait en tête de s'en servir, on ne voit pas ce qui l'en empêcherait. Mais généraliser l'emploi de ces inventions, voilà ce qui n'est pas possible, parce que le langage étant à l'usage de tous, il n'y a pas de particulier de qui l'influence soit assez forte et assez prolongée pour agir sur tout le monde, sur la masse, qui échappe aux suggestions de la réflexion, et que régissent uniquement les lois générales et organiques du genre humain. C'est pourquoi, encore un coup, le langage n'est pas une invention comme les arts, ni le résultat d'une convention, mais le produit des facultés spontanées, inconscientes, qui se développent avec tant de régularité et sous des lois si fatales dans les foules humaines, et qui sont la source des caractères nationaux. Non-seulement la langue, mais une foule de choses qui semblent plus arbitraires, sont produites par ces facultés et soumises à ces lois, depuis les mœurs et les religions jusqu'aux costumes (1).

Je crains qu'ici la vérité n'ait été un peu outrepassée par M. Max Müller. A son avis le langage est une production organique, qui n'a pas d'histoire à proprement parler, mais une croissance naturelle (*growth*), comme les arbres. Cette physiologie ne dépasse-t-elle pas le but? et n'est-ce pas assez de reconnaître l'action de l'instinct et des facultés involontaires, sans enlever à la parole ce qu'elle a d'humain? Les productions de l'esprit ne peuvent, en aucun cas, être comparées à la pousse des cheveux. M. Jacques Grimm était tombé dans l'exagération opposée : il repoussait la théorie du langage naturel et organique, parce qu'une telle production eût dû être immuable et toujours la même, comme les cris des animaux (2), et, entraîné par ce prétexte, il retournait sans le vouloir vers la doctrine du langage artificiel. M. Grimm s'est butté, je crois, contre l'apparence d'une difficulté. Les cris des animaux sont invariables, parce que la pensée des animaux ne change pas; au contraire le langage change et il a une histoire, parce qu'il est porté à la suite de la pensée humaine et de ses développements.

Les facultés dont le langage est issu étant admises, en vertu de

(1) Envisager ainsi le développement de ces éléments essentiels de l'histoire, c'est, il est vrai, restreindre le domaine de la liberté, mais ce n'est pas la nier. A nos yeux la liberté doit être soigneusement distinguée de la spontanéité; elle entre en action quand commence la réflexion individuelle. C'est assez dire qu'en histoire les origines l'excluent, et que présentement encore la masse des hommes lui offre trop peu de prise; mais l'avenir lui appartient.

(2) Voy. l'opuscule de J. Grimm, *De l'origine du langage*, traduit en français par M. F. de Wegmann. Paris, Franck, 1859.

quelles lois certains sons ont-ils été choisis pour représenter les idées? Il est manifeste que ce ne saurait être arbitrairement; car, en l'absence d'une convention impossible, la communication par la voix ne pouvait avoir lieu qu'en tant que le son, éveillé par l'idée chez celui qui parlait, allait à son tour éveiller l'idée chez celui qui entendait. Mais cette relation ne pouvait exister qu'à condition d'une certaine affinité entre l'idée et le son. Pour l'expliquer, deux systèmes ont été proposés : l'onomatopée et l'interjection.

Le système de l'onomatopée remonte très-haut. Il est au fond de la théorie soutenue dans le *Cratyle* de Platon, suivant laquelle chaque articulation aurait un sens naturel et nécessaire (1). Ces rêveries, où le mysticisme se mêle au sens matériel, ont été reprises sur nouveaux frais au siècle dernier par Court de Gébelin, et l'on ne saurait dire qu'elles soient complétement abandonnées aujourd'hui. L'observation suffit cependant à les réfuter ; elle montre jusqu'à l'évidence que, lorsqu'on examine les racines réelles des langues connues, la valeur des lettres ne correspond à aucun classement dans le sens des mots. Aussi les partisans sensés de l'onomatopée ont-ils prudemment battu en retraite sur ce point, pour s'en tenir à la simple imitation des bruits naturels. Herder était de cet avis; il croyait que les noms des bêtes étaient dus à l'imitation de leurs cris, et que Dieu avait fait passer dans ce but les animaux devant Adam, pour les lui faire nommer. Mais c'était encore se placer sur un terrain peu solide. La plupart des animaux ont reçu des appellations tirées d'un tout autre ordre d'idées, par exemple, de leurs mœurs et de leur aspect (2). Pour garder à l'onomatopée la place qui lui appartient parmi les sources du langage, il convient, je crois, de la restreindre surtout aux racines verbales qui signifient des bruits tels que crier, gémir, sonner, murmurer, respirer, souffler, briser, râcler, etc. Dans ces limites elle est inattaquable, pourvu qu'on ne la réduise pas à une imitation des sons trop minutieuse.

L'interjection a eu aussi ses partisans, dont le plus décidé a été chez nous le président de Brosses. Si on l'entend au sens étroit des cris d'appel, de joie, de douleur, de surprise ou d'effroi, ce serait la plus pauvre des sources du langage, et à peine pourrait-on trouver quelques racines réelles qui lui devraient leur origine. Mais il n'en est plus de même lorsqu'on l'entend en un sens plus large, et

(1) L'*R* signifierait le mouvement et la rudesse; l'*I* bref l'introduction, *T* la station, *L* l'action de couler, *G* le gluant, *N* l'intérieur, *O* la rondeur, etc.

(2) Voy. la *Paléontologie linguistique* de M. Pictet.

qu'on y rattache les cris plus ou moins articulés qui, chez les enfants et les sauvages, accompagnent naturellement chaque geste et chaque action où il entre un peu de passion et de véhémence. C'est là qu'est, à notre avis, la source principale du langage; et sur ce point nous inclinerions, au moins pour les données générales, vers le système proposé par M. Chavée dans sa *Lexiologie indo-européenne* (1). Suivant cet ingénieux savant, outre les onomatopées et interjections proprement dites et au sens étroit, les racines verbales se ramèneraient soit à une imitation sommaire des bruits de l'action, soit à l'émission vocale qui accompagne naturellement l'effort corporel. L'imitation des bruits comprendrait les trois classes de crier, souffler et détruire ; les efforts se traduiraient par deux classes de mots, suivant qu'ils seraient, pour ainsi dire, centripètes ou centrifuges, et qu'il s'agirait de presser ou de tendre. Aux ordres ainsi formés M. Chavée s'est efforcé de rapporter les principales racines sanscrites, et quelque rudimentaire que cet essai puisse être jugé, nous le croyons digne d'attention. L'existence des racines démonstratives est expliquée par un procédé analogue ; c'est encore le cri naturel accompagnant le geste qui indique une direction.

Telle serait l'origine première des racines, et tout fait présumer que l'articulation en fut d'abord vague et variable, et le nombre assez grand. En effet, le geste les interprétant toujours, on n'éprouvait pas d'embarras à les comprendre. Le nombre se restreignit, et la prononciation s'éclaircit et s'épura à mesure que l'habitude se fixa de prendre ces cris pour des symboles significatifs par eux-mêmes. C'est du moins ce qu'il semble permis d'inférer de cette circonstance, que, plus on remonte dans l'antiquité des langues, plus on y rencontre de racines différentes qui, plus tard, se sont perdues comme inutiles, et de formes flottantes et variables pour une seule et même racine.

Quant à l'attribution des divers sons articulés à chacun des cris naturels, on ne s'en rendra pas plus de compte qu'on ne s'explique les cris des quadrupèdes et le chant des oiseaux. Il y régna sans doute une grande latitude, et la même articulation dut signifier, suivant l'expression et les gestes, des idées fort différentes. Au fond de cette adaptation du sens au mot se cache un rapport encore inconnu entre la pensée ou l'émotion de l'âme et la vibration des organes vocaux. Mais ce rapport a été enfermé dans de justes limites par M. Renan, quand il a dit : « La liaison du sens et du mot n'est jamais nécessaire, jamais arbitraire, toujours elle est motivée. »

(1) Paris, Franck, 1849.

On taxera peut-être cette explication de matérialisme ; c'est une accusation qu'on est prompt à lancer. Elle serait ici souverainement inexacte. Il est vrai que les cris naturels de l'homme, dans le principe, ne diffèrent pas essentiellement de ceux des animaux, et ne s'en distinguent que par la richesse et la facilité de leur articulation. Mais sur cette base l'animalité n'édifie rien, et le perroquet le plus jaseur ne met aucune idée dans son bavardage. L'homme commence aussi par des cris qui n'expriment que des sensations matérielles et grossières ; mais sa raison est au fond, et, grâce aux procédés de formation des mots que nous avons décrits, elle construit un vocabulaire et une grammaire au moyen desquels on parvient à exprimer les choses directement inexprimables, les abstractions, les rapports, les idées rationnelles et morales.

Bien des questions nous resteraient à traiter, si nous ne craignions d'allonger démesurément cette étude. Par exemple, lorsque le langage se fonde, quand le cri concomitant du geste commence à devenir un signe, qu'exprime-t-il d'abord ? est-ce un être ou une action, une idée générale ou une idée particulière? Cette question est celle que l'ancienne philosophie désignait par les termes scolastiques du *primum cognitum* et du *primum appellatum*. L'observation des faits y répond. L'examen des racines sanscrites nous a montré qu'elles ont toujours pour fond des idées verbales ; donc c'est l'action qui fut nommée la première et avant la chose. Le cri représentatif de cette action, en devenant signe, devint par cela même une idée générale. Seulement il y a des degrés ; les langues des races destinées à une incurable sauvagerie particularisent le plus possible (1). Au contraire, dans les langues nobles, telles que l'hébreu et le sanscrit, les racines expriment l'idée au plus haut degré de généralisation et même de vague où on la puisse conduire. Signe manifeste des qualités d'abstraction que ces races possédaient en elles, et de leur vocation supérieure dans les domaines de la raison, de la réflexion et de la science.

On pourrait enfin se demander si la transformation des cris naturels en langage rationnel a été lente ou rapide. S'opéra-t-elle dès le début de l'humanité ou par une série de développements successifs ?

(1) Ainsi en Groenlandais il y a autant de synonymes pour exprimer le verbe pêcher, qu'il y a de poissons objet de la pêche ; la langue des Mohicans a des verbes différents pour dire couper du bois, couper la tête ou le bras ; mais dans ces idiomes nul mot ne traduit l'idée générale et abstraite de pêcher, de couper.

Nous posons ce problème sans essayer de le résoudre, car il n'appartient plus à la linguistique, mais à l'histoire naturelle et à la cosmogonie. Il s'agit au fond de savoir si l'homme est apparu subitement sur le globe, armé de toutes ses facultés en exercice, ou si, tant pour son organisme physique que pour ses aptitudes spirituelles, il s'est lentement dégagé du sein de l'animalité. Question à laquelle, suivant qu'on inclinait vers certaines opinions philosophiques ou religieuses, on a pu faire jusqu'à présent toutes sortes de réponses, excepté une réponse rigoureuse et fondée sur des faits positifs.

FRÉDÉRIC BAUDRY.

SEPT INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES

Stèles funéraires athéniennes.

Il y a trois mois, un cocher de place, nommé Spyros Dombros, se faisant construire une remise à Athènes, dans le quartier de Psiry, a découvert deux stèles funéraires, curieuses par les noms propres qui y sont gravés. Ils manquent en effet dans les catalogues des noms grecs jusqu'à présent connus. A ce titre, nous pensons que les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de mettre sous leurs yeux la copie des inscriptions de ces deux monuments.

1.

ΑΥΡΟΧΡΥϹЄΡωϹ
ΑΖΗΝΙЄΥϹ

Αὐροχρυσέρως Ἀζηνιεύς.

La stèle qui porte cette inscription est de forme ronde, en marbre pentélique, et présente un cartouche en creux dans lequel est sculpté la figure d'un homme debout.

Azénia, donnée tantôt à la tribu Hippothoontide (1) et tantôt à l'Antiochide (2), était, suivant Strabon (3), le seul dème situé sur la côte entre Anaphlystus et Sunium. On le place donc sans hési-

(1) Steph. Byz , Hesych., Suid. et Harpocrat., v° Ἀζηνία.
(2) *Corp. inscr. græc.*, n° 172.
(3) IX, p. 398.

tation à l'unique endroit qui, dans cette étendue de terrain, ait pu contenir un dème antique, c'est-à-dire au village de Παλαιο-Λαγράνα, à trois kilomètres nord-ouest du cap Sunium, dans le fond de la baie que Sunium termine à l'orient (1).

2.

ΜΑCΙΤΟΝΟC ΛΑΜΠΤΡΕΥC
ΛΑΜΠΤΡΕΥΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΑΣΙΤΟΝΟΥ

Sur une grande stèle plate à fronton, en marbre pentéliqne, dont le bas-relief représente un père et son fils debout, un chien est auprès du jeune homme.

Μασιτόνος Λαμπτρεύς.
Ἀλέξανδρος Μασιτόνου Λαμπτρεύς.

Le dème de Lamptra était rangé dans la tribu Erechthéide, et se divisait en deux parties, Λάμπτρα καθύπερθεν et Λάμπτρα ὑπένερθεν (2). La première de ces deux localités se reconnaît avec certitude dans le village ruiné de Λαμπρίκα, au-dessus de Βάρι (l'antique Anagyrus), dans la direction du cap Sunium (3). La position de Lamptra inférieure est plus douteuse. Le colonel Leake (4) l'a placée aux ruines autour de l'église d'Ἅγιος Δημήτριος, qui se voient sur la côte immédiatement après Vari, au point même où débouche à la mer la vallée dont le sommet est occupé par Λαμπρίκα. Mais le témoignage formel de Strabon (5), disant que, sur le bord de la mer, après Anagyrus venait d'abord Thorae, puis Lamptra inférieure, oblige à s'écarter de cette opinion, séduisante au premier abord, et à voir, avec M. Hanriot (6), Thorae dans Ἅγιος Δημήτριος, puis Lamptra dans les ruines de Θυνίκια, sises un peu plus vers le sud et où M. Leake reconnaissait Thorae.

(1) Voy. Leake, *Demi of Attica*, p. 63 (2e édit.). — Hanriot, *Recherches sur les dèmes*, p. 209.

(2) *Corp. inscr. græc.*, nos 102, 125, 157, etc. — Hesych., Harpocrat. et Phot., ve Λαμπτρεῖς.

(3) Leake, *Demi*, p. 60.

(4) *Loc. cit.*

(5) IX, p. 398.

(6) *Recherches sur les dèmes*, p. 219.

Inscriptions d'Éleusis.

ΗΜΑΡΕΤ
ΟΙΡΙΧΟΥ
ΡΥΘΡΑΙΑ

ΟΝΗΣΙΜΟΣ
ΟΝΗΣΙΠΠΟΥ
ΣΙΝΩΠΕΥΣ

Δ]ημαρέτ[η Μ]οιρίχου [Ἐ]ρυθραῖα.
Ὀνήσιμος Ὀνησίππου Σινωπεύς.

J'ai copié en octobre dernier cette double inscription sur une stèle récemment découverte, et conservée dans la maison de M. Maroudis, juge de paix d'Éleusis. La forme des caractères indique une date antérieure à Alexandre.

Dans le même voyage, en faisant quelques sondages sur l'emplacement de l'*Anactoron* des Grandes déesses, j'ai retrouvé l'original de l'importante inscription n° 397 du *Corpus* de M. Bœckh, que j'avais dit être détruite dans mon *Recueil des inscriptions d'Éleusis* (1). Le piédestal de statue sur lequel elle est gravée était donc resté à Éleusis et n'avait pas été emporté dans la collection de Fauvel, ainsi que M. Bœckh le racontait sur la foi de Mustoxydis. La leçon du *Corpus* est, du reste, parfaitement conforme à l'original, sauf qu'elle donne à la dernière ligne ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΕΝ tandis qu'on lit sur le monument ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΑ.

Inscription de Mandra.

ΣΩΣΑΝΔΡΟΣ
ΦΙΛΩΝΟΣ
ΣΥΒΡΙΔΗΣ

Σώσανδρος Φίλωνος Συβρίδης.

J'ai copié cette inscription sur une petite stèle ronde en marbre

(1) P. 171.

bleuâtre de l'Hymette, au village de Mandra, près Éleusis, sur la route royale de Thèbes.

Une autre stèle, mentionnant également un homme du dème des Sybrides, existe dans le même village de Mandra et a été publiée par MM. Conze et Michaëlis (1). Faudrait-il en conclure que là se trouvait l'emplacement de ce dème, dont la situation est demeurée jusqu'à présent inconnue?

Inscriptions funéraires de Mégare.

1.

ΑΝΤΙΦΩΝ
ΠΛΑΤΑΙΕΥΣ

Ἀντιφῶν Πλαταιεύς.

2.

ΞΕΝΙΑΣ
ΘΗΒΑΙΑ

Ξενίας Θηβαία.

3.

ΜΑΤΡΩΝΑ

Ματρώνα.

Ces trois inscriptions, qui ne contiennent que de simples noms propres, sont gravées sur de petites plaques de marbre carrées qui se rencontrent *à l'intérieur* des sépultures. C'est là un usage local propre à Mégare, que je ne me souviens d'avoir vu signalé dans les notes d'aucun voyageur en Grèce et qui mérite cependant d'être soigneusement enregistré. Découverts dans la nécropole située auprès de la route qui tend vers Thèbes par le défilé de Karydi, les monuments originaux sont entre les mains de différents habitants de la bourgade moderne qui a succédé à la patrie de Théognis.

F. Lenormant.

(1) *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXXIII, p. 90.

EXPLORATION D'UN TUMULUS

AU

VIEUX-BOURG-QUINTIN

(CÔTES-DU-NORD)

On voyait à la fin de 1862, près du village de Kerfolben, à quinze cents mètres environ du Vieux-Bourg-Quintin, dans un champ incliné vers le sud et nommé *Parc-an-Motten*, un tumulus de trois mètres de hauteur, ayant un diamètre de vingt mètres environ. Cette hauteur était plus grande dans le principe, mais, à diverses reprises, les terres qui formaient son sommet avaient été remuées et cultivées, et sa base s'était élargie d'autant.

Informé que le propiétaire de ce tumulus avait engagé son régisseur à le faire disparaître, le vicaire du Vieux-Bourg, M. l'abbé Audo, qui depuis plusieurs années fait une étude particulière des nombreux monuments celtiques répandus dans sa paroisse, voulut bien m'en donner avis, ainsi qu'à M. Geslin de Bourgogne, inspecteur des monuments historiques, et arrêter avec ce dernier toutes les mesures nécessaires pour rendre l'exploration du tumulus aussi fructueuse que possible. Vers la mi-janvier, des ouvriers se présentaient donc dans le champ pour procéder à l'enlèvement des terres formant le monument; de son côté, M. l'abbé Audo se rendait sur les lieux et s'occupait de diriger dans tous ses détails ce travail de destruction. Au lieu de faire une tranchée centrale et perpendiculaire, comme cela se pratique ordinairement, ce fut en abaissant et en enlevant successivement (1) les différentes couches de terre qui composaient le tumulus que l'œuvre fut conduite.

(1) Suivant les prescriptions de MM. le général Creuly et Alex. Bertrand, lors de leur passage en Bretagne, neuf mois auparavant.

Cependant les travaux des premiers jours ne donnèrent aucun résultats; mais ils furent continués avec beaucoup d'ordre, de manière à ne laisser aucun doute sur l'attention et la fidélité des ouvriers. Lorsqu'on eut transporté au loin la couche supérieure du monument, laquelle était d'une épaisseur d'un mètre et composée d'argile mélangée de sable, puis parsemée à sa base d'un certain nombre de cailloux quartzeux roulés, semblables à ceux qui forment le lit d'une rivière voisine, on remarqua du côté sud du tumulus une petite couche ou bande de terre noirâtre qui montait, en s'élargissant vers le centre du monument, dans la direction du nord. Cette couche, qui avait dans le principe vingt-cinq centimètres d'épaisseur sur un mètre cinquante centimètres de largeur, devenait, à mesure que l'on enlevait les terres, de plus en plus forte, et l'on reconnut bientôt qu'elle avait quatre-vingts centimètres d'épaisseur et deux mètres vingt centimètres dans sa partie la plus large.

I. Coupe horizontale.

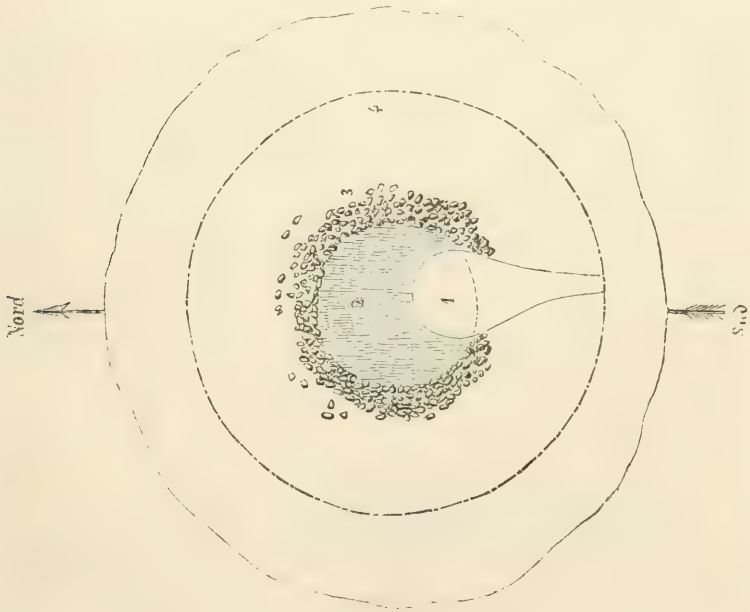

(1) Forme de la couche dans laquelle ont été trouvés les ossements.
(2) Couche circulaire d'argile compacte, à la base du tumulus.
(3) Cailloux roulés en galets de rivière entamant cette couche.
(4) —.—.— Forme et dimension primitive du tumulus.

C'est alors qu'on commence à trouver quelques morceaux de charbon, et parmi eux un tesson de poterie. Ce tesson appartenait-il à l'époque de l'érection du tumulus? C'est ce qu'il est impossible de dire. Toujours est-il qu'à partir de ce moment on aperçut quelques ossements perdus dans l'épaisseur de la terre noire. Tout d'abord ce fut un crâne humain, qu'on recueillit avec soin, puis une certaine quantité d'ossements qui semblaient avoir appartenu, les uns à l'espèce humaine, les autres à divers quadrupèdes. Bientôt on mit à jour une tête de cheval presque entière, ayant sa mâchoire, dont les dents étaient bien conservées, tournée vers le sud; puis parmi les fragments d'os qu'amenait chaque pelletée de terre, une tête de chien également bien conservée. On recueillit soigneusement tous ces ossements pour être soumis à l'inspection d'un homme de l'art (*). Quelque temps après, l'aspect intérieur du tumulus changea, la couche de terre noirâtre disparut pour faire place à de la terre semblable à celle qu'on avait enlevée premièrement; enfin on découvrit dans ce qu'on pourrait appeler les fondations du monument, des cailloux de quartz répandus en grand nombre autour d'une couche d'argile imperméable disposée circulairement et ayant cinq mètres de diamètre. Cette dernière couche enlevée, on ne trouva plus rien qui pût fixer l'attention. Mais pour ne pas s'exposer à laisser le travail incomplet, M. Audo fit ouvrir une tranchée d'un mètre de profondeur dans le sous-sol, qui ne présenta d'abord qu'une couche d'argile compacte de vingt centimètres d'épaisseur, puis une deuxième couche de vingt-cinq centimètres, formée de cendre molle mélangée de charbons et de pierres calcinées, enfin une couche de cinquante-cinq centimètres composée d'argile compacte semblable à celle qui forme le sous-sol de tout le *Parc-an-Motten* (clos de la Motte).

II. Coupe verticale.

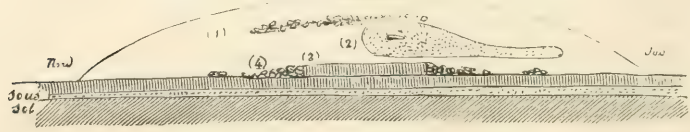

(*) On remarque parmi les vertèbres, les côtes et autres ossements recueillis, un os qui semble avoir été scié ou coupé près d'une articulation. Le crâne est le *seul* ossement humain qu'on ait pu reconnaître.

(1) Couche de cailloux trouvés à un mètre de la superficie.

(2) Lieu où ont été trouvés les ossements, dans une terre mélangée de cendres et de matières carbonisées.

Tel est le résultat des fouilles du tumulus de Kerfolben ; sa destruction, disait M. l'abbé Audo, ne pèsera au cœur de personne ; elle a donné du pain dans la saison rigoureuse à six pauvres familles (*), les bonnes vieilles seront seules à s'en affliger, car elles ne pourront plus menacer leurs jeunes enfants des méchants petits nains qui habitaient le tumulus du clos de la Motte, et les laboureurs paresseux, ainsi qu'elles le contaient à la veillée, n'auront plus, moyennant cinq sous, à compter sur les *corandons* pour leur fournir de dociles animaux qui travaillaient tout le jour sans boire ni manger.

Jusqu'à ce moment aucune des explorations de tumulus faites dans les Côtes-du-Nord n'avaient amené de résultats aussi positifs que ceux qui ont été la suite de la suppression du tumulus de Kerfolben. On n'avait trouvé dans les autres monuments de ce genre que des cendres et des matières carbonisées. Ce sont aussi les seuls débris que l'on trouve dans les nombreuses tombelles qui disparaissent chaque jour devant l'activité agricole, et dont les longues lignes couvraient les landes des Gardes dans la commune de Saint-Bichy, contiguë à celle du Vieux-Bourg. Nulle part, du moins à ma connaissance, on n'a trouvé de fragments d'armes ou d'objets de métal. Mais que signifie cette inhumation simultanée, dans une terre mêlée de cendres et de matières carbonisées qui la rendaient presque noire, de ces trois cadavres ou squelettes d'homme, de cheval et de chien ? Selon toute probabilité, il faut l'attribuer aux rites d'une religion contemporaine du tumulus, et maintenant inconnue (**).

GAULTIER DU MOTTAY.

(3) Couche circulaire en argile compacte et de cinquante centimètres d'épaisseur.
(4) Cailloux roulés en galets placés autour de cette couche circulaire.

Sous sol. { IIIIIII, couche d'argile compacte supportant le tumulus, vingt centimètres d'épaisseur.
Pointillé : couche de cendre mélangée de charbon et de pierre calcinées vingt-cinq centimètres d'épaisseur.
///////, sol naturel, cinquante-cinq centimètres d'épaisseur.

Échelle : cinq millimètres par mètre.

(*) Pour supprimer ce tumulus on a employé quatre-vingt-quatorze journées d'ouvriers.

(**) Plusieurs fouilles opérées dans la province de Constantine, pendant l'année 1863, par M. Férand, interprète de l'armée d'Afrique, dans des cromlec'hs, ou des dolmens ont amené la découverte d'ossements d'hommes et de chevaux, inhumés dans la même fosse.

A M. GUIGNIAUT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Du Caire, le 25 décembre 1863.

Mon cher confrère,

Vous savez que le vice-roi a généreusement mis un bateau à vapeur à la disposition de notre mission. Sans cet auxiliaire puissant, il nous eût été impossible d'accomplir notre travail dans le temps qui nous est départi. M. Mariette, qui a bien voulu m'expliquer lui-même ses découvertes, m'a conseillé de commencer par l'exploration de Sân, dont l'abord est facilité par les hautes eaux. Le voyage de Sân est un des plus difficiles qu'il y ait à faire en Egypte. Nous avons dû prendre à Damiette trois barques de pêcheurs, sur lesquelles nous avons traversé le lac Menzaleh. Le temps était menaçant, et nous étions à peine abrités; cependant tout a heureusement réussi. Les stations obligées au milieu du lac, soit pour dîner, soit pour passer la nuit, par une obscurité complète, auraient eu quelque chose de pittoresque pour un touriste. Quant à moi, j'étais préoccupé de nos appareils de photographie, fort mal abrités, et j'ai vu le rivage avec grand plaisir.

Le grand temple de Sân s'offre immédiatement à l'esprit comme une ruine violemment opérée par la main des hommes et non par l'action du temps. Les obélisques et les statues brisés sont entassés dans un petit espace; pas un pan de muraille n'est debout. Les richesses archéologiques de Sân composeraient un musée à elles seules, depuis les fouilles dirigées par M. Mariette. L'étude de ces divers monuments prouve que cette ville a eu bien des vicissitudes dans son existence. Le plus ancien débris qu'on y rencontre porte les car-

touches de Papi de la VIe dynastie (Phiops); il est connu depuis le voyage de Burton : cette légende est écrite sur un bloc en granit rose. On peut en conclure que ce roi, dont on trouve le nom en tant de lieux différents, avait commencé un temple à Tanis.

D'admirables monuments de la XIIe dynastie, à commencer par un colosse d'Aménémès Ier, ne peuvent laisser aucun doute sur ce fait, qu'un sanctuaire très-richement doté de statues n'ait été élevé à Sân par les soins des pharaons de cette famille, dont la puissance est attestée par de si nombreux monuments, depuis la Basse-Égypte jusqu'au fond de la Nubie. Plusieurs de ces morceaux rappellent la manière vigoureuse et l'étude habile des membres humains qu'on a tant admirées dans la jambe du colosse d'Osortasen Ier, que possède le musée de Berlin. Ce colosse venait de Sân, et son pendant, qui subsiste en place, est bien plus complet, quoique violemment brisé par le milieu du corps. Les fouilles, dirigées par notre savant ami Mariette-Bey, ont également mis au jour en cet endroit un objet très-intéressant pour l'art et pour l'histoire ; c'est une statue un peu plus grande que nature, en diorite, et représentant une princesse de la XIIe dynastie. C'est un des plus beaux morceaux égyptiens que l'on connaisse, et nos musées n'en possédaient aucun de ce genre. Une coiffure en cheveux, imitant l'ornement ordinaire de la déesse Hathor, encadre une figure très-fine, au profil pur et bien conservé. La princesse, dont le nom est *Nofret*, était fille de roi et épouse d'Osortasen II.

Les monuments de cette partie du temple se continuent sous la XIIIe dynastie : deux colosses, déjà décrits par M. Mariette et qui sont l'œuvre du pharaon *Ra-smenx-ka Mur-mas'a-u*, offrent les mêmes caractères, et leur attribution à l'ancien empire ne peut être douteuse un seul instant ; mais ils peuvent appartenir à la XIVe dynastie, c'est alors seulement qu'apparaissent les pasteurs.

Quelque obscurité qui reste encore sur la question de savoir quel est celui de leurs rois qui a élevé les monuments trouvés à Sân et que M. Mariette leur a attribués, je ne doute pas, quant à moi, de la justesse générale de l'attribution. L'art est encore exactement celui de l'ancien empire égyptien ; nous y retrouvons cette perfection de ciseau, ce beau poli, cette facilité à assouplir le granit, et cette puissance de formes qui caractérise les statues que je viens d'énumérer. Mais le type des personnages ne peut être confondu avec aucun des types égyptiens. Il est marqué d'une empreinte si caractéristique que la différence des races saute aux yeux de l'observateur. Le temple devait contenir huit sphinx de ce genre et quelques autres monu-

ments analogues : on pourra en reconstituer au moins quatre. Les deux pasteurs, porteurs de poissons, publiés déjà par M. Mariette, ont été heureusement photographiés par mon compagnon, M. de Banville, ainsi que le meilleur sphinx et les belles statues de la XIIe dynastie. M. Mariette a expliqué à l'Académie, à l'époque de la découverte, comment des surcharges, provenant de rois postérieurs, recouvraient les cartouches primitifs du fondateur de ces monuments. Le roi pasteur, Apapi, avait fait graver très-légèrement sa légende sur l'épaule droite de ces sphinx, ainsi que sur une quantité de monuments des Pharaons plus anciens. Le choix de cette place prouve qu'il n'avait pas eu l'idée d'effacer les cartouches de ses prédécesseurs pour mettre son nom à leur place. Malheureusement Ramsès II et Ménéphthah ont été moins scrupuleux, et nous ont ainsi privés de documents d'une valeur inappréciable pour l'histoire.

Avec les pasteurs apparaît pour la première fois, à Sân, le dieu symbolisé par le quadrupède , qui reçoit dans les textes égyptiens les divers noms de *Sutex*, *Set*, *Baal* et *Nubti*. Le plus usité à Tanis paraît avoir été *Sutex* . Le temple primitif, construit sous la XIIe dynastie, avait, au contraire, été consacré aux dieux de Memphis et d'Héliopolis. Phthah y tenait la première place.

Vous vous rappelez que Champollion a, le premier, indiqué le groupe , qui se trouve sur divers monuments de Sân, comme le nom égyptien de cette localité, qui correspond incontestablement à Tanis. Plus tard, le papyrus Sallier n° 1 m'a fourni la prononciation de ce groupe : *Ha-uar*, et m'a appris en même temps que cette ville était la résidence du roi pasteur Apapi, « qui adorait *Sutex* et ne voulait rendre aucun culte aux autres dieux « de l'Égypte. » Nous sommes donc bien sur le sol de *Ha-uar* (Avaris), la capitale traditionnelle des pasteurs. *Tanis*, *Sân* צען, n'était autre chose que le nom sémitique de la même ville. Nous constatons en même temps un fait de la plus haute importance pour l'ethnographie primitive, à savoir : que la divinité de ces envahisseurs était la même que celle du peuple de *Khet*, dominateur de la Syrie et de la Palestine, pendant les siècles qui précèdent l'arrivée des Hébreux, et que ce dieu avait déjà son représentant dans le panthéon égyptien.

Après l'expulsion des *pasteurs*, Avaris paraît être restée, pendant toute la XVIIIe dynastie, l'objet d'une défaveur bien facile à compren-

dre : on n'y trouve pas une pierre qui indique un travail ou une restauration de ce temps. Mais il en est tout autrement sous la XIXe; et la cause en devient plus mystérieuse et plus importante à rechercher à mesure que les fouilles amènent au jour de nouveaux monuments du règne de *Ramsès II*.

Non-seulement Ramsès restaure et agrandit singulièrement le temple d'Avaris, mais le dieu *Sutex* y reparaît avec une faveur nouvelle, et il nous est représenté sous des traits bien significatifs. Il apparaît maintenant avec une forme humaine; il porte en tête la mitre spéciale qui orne la tête du prince de Khet, comme pour mieux marquer son origine. Deux petites cornes, terminées par des mains, décorent cette mitre, et la dépassent sur le devant, dans les bas-reliefs.

L'origine de la famille des Ramsès nous est jusqu'ici complétement inconnue : sa prédilection pour le dieu *Set* ou *Sutex*, qui éclate dès l'abord par le nom de Séti Ier (*Sethos*), ainsi que d'autres indices, pouvaient déjà engager à la reporter vers la Basse-Égypte. Nous savions même que Ramsès II avait épousé une fille du prince de Khet, quand le traité de l'an 22 eut ramené la paix entre les deux pays. Le profil très-décidément sémitique de Séti et de Ramsès se distinguait nettement des figures ordinaires de nos pharaons thébains. Voici maintenant tous ces indices confirmés par une mention qui ajoute de nouvelles énigmes à toutes celles que la vieille Égypte semble nous émietter à loisir pour affamer chaque jour notre curiosité.

Ramsès avait fait élever dans le temple de Sân de grandes stèles de granit, pour y célébrer ses victoires et pour y rendre hommage au dieu *Sutex*. Presque toutes sont très-endommagées; l'atmosphère froide et humide effeuille le granit, dans cette localité, lorsque la terre ne protège pas sa surface contre les changements de température. Il en est une néanmoins qui fut trouvée par M. Mariette pendant notre séjour même sur les ruines, et où nous avons pu lire clairement la mention suivante, après les titres royaux de Ramsès et les préambules ordinaires :

« Sa Majesté a ordonné de faire une grande stèle de granit, au « nom grand de ses pères, dans le dessein d'exalter le nom (du (1) « père de ses pères?) et du roi *Ra-men-ma*, fils du Soleil, *Séti-meri-*

(1) 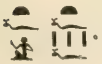

« *en-ptah* (1), qui est stable pour le temps et l'éternité, aujourd'hui « comme toujours. L'an 400, le quatrième jour de Mésori du roi de « la Haute et Basse-Égypte *Sutex aa Peh-ti*, fils du Soleil, qui « l'aime, *Nub-ti*, aimé d'*Har-ma-ku*, qui existe pour le temps et « l'éternité, est venu le noble chef, général, etc., etc. *Séti.* »

A la suite de cette date si extraordinaire venait un hymne adressé au dieu *Sutex* par un gouverneur de la forteresse de *Tsaru*, nommé Séti, et que Ramsès avait chargé d'élever ce monument. J'ai traduit ce texte en me conformant servilement aux obscurités grammaticales qu'il renferme. Peut-être les groupes *tew tew-u-w*, peuvent-ils être traduits par : « de son père et de ses pères. » Il semble qu'il y ait là, dans toutes les hypothèses, une faute de logique grammaticale qui provient du rédacteur de l'inscription et qui jette de l'obscurité sur l'interprétation de cette ligne et de la suivante.

Je n'aborderai pas en ce moment la discussion des nombreuses questions qui jaillissent en présence de ce monument; je me contente de vous indiquer les principales. Le roi Séti Ier, père de Ramsès était-il mort? Je le crois, car la mention qui suit son nom semble devoir le faire considérer comme divinisé.

J'ai beaucoup de raisons pour penser que Ramsès II fut associé par lui à la couronne; la stèle ne porte pas de date et pourrait laisser quelque doute sur ce point. L'ordre est donné, au nom de Ramsès II; ses noms et ses titres précèdent la citation que je viens de faire. Ce qui me paraît le plus vraisemblable, en présence de ce texte, c'est que ce nouveau pharaon, dont le nom propre est *Noubti*, appartenait à la dynastie des pasteurs, et que Ramsès II se plaisait à faire remonter sa généalogie jusqu'à lui. Quelque inattendu que puisse paraître une pareille conclusion, je suis convaincu qu'elle se confirmera, et je ne vois aucune autre explication à l'érection d'un monument de ce genre.

C'est la première fois que la mention d'une ère apparaît en Égypte, et l'on voit que ce n'est, en aucune façon, une ère égyptienne. Cette dérogation à la seule manière officielle de compter les années serait déjà une marque importante de son origine étrangère. Ces quatre cents ans nous reportent d'ailleurs clairement vers la fin du règne des pasteurs. Qu'est-ce que ce nom de *Nubti?* C'est bien un des noms du dieu *Sutex*, mais un nom *égyptien*. Ce roi se qualifie *fils*

(1) C'est-à-dire *Séti Ier*, père de Ramsès II.

du Soleil, aimé d'*Har-ma-ku* (Armachis), c'est-à-dire encore le Soleil tel qu'il était spécialement figuré sous les traits du grand sphinx de Gizeh. Évidemment, ce pasteur tend à se nationaliser; il associe à son dieu le culte du Soleil sous la forme memphite. Est-ce à ce roi *Nubti* que nous devons l'emploi des artistes égyptiens dans ces beaux sphinx, sur l'épaule desquels le roi Apapi s'est contenté d'ajouter son nom? Et, dans un autre ordre d'idées, y a-t-il quelque rapport entre cette ère, spéciale à Tanis, et la tradition qui rapportait à un roi pasteur *Aseth* le remaniement du calendrier? Ne doit-on pas plutôt la rapprocher de l'époque indiquée dans la Bible pour la fondation de Tanis, voisine de celle d'Hébron? Il y a là, mon cher confrère, de quoi exercer les chronologistes, et nous pouvons nous promettre d'avance des volumes sur toutes ces questions. C'est ainsi qu'à mesure que nous acquérons un nouveau point lumineux, il est aussitôt accompagné de mille lueurs incertaines, qui étendent l'horizon dans tous les sens.

Sous les ordres de Ramsès II, les obélisques et les colosses se sont entassés dans le temple de Sân, et son fils Ménéphthah y joue également un rôle important. Séti II et Ramsès III ont aussi contribué à la splendenr de son temple.

Les monuments de la XXIe dynastie (Tanite) n'existent presque pas ailleurs qu'à Sân. Je ne crois pas qu'elle ait régné à Thèbes, occupée en ce moment par les prêtres d'Ammon. Le chef de cette dynastie, nommé *Smendès*, dans Manéthon, doit sans doute être reconnu dans un personnage decouvert à Sân par M. Mariette, et qui fit construire ou restaurer une partie du temple. Son nom propre se lit *Se-amen*, avec le surnom si commun *Meri-amen*.

Les Bubastites et l'Éthiopien Tahraka ont également laissé des traces de leur domination à Tanis. Le petit temple découvert par M. Mariette, à l'orient du premier, nous montre les cartouches d'Osorkon II, gravés en surcharge sur ceux de Ramsès et de Ménéphtah. sur d'admirables colonnes qui décoraient ce sanctuaire. On sait d'ailleurs que cette ville resta importante jusqu'au moyen âge, en sorte qu'il n'est pas étonnant d'y rencontrer aussi quelques monuments romains.

Tanis, comme je l'ai dit plus haut, remplirait à elle seule un musée; ne vous étonnez pas qu'elle ait rempli cette lettre en ne faisant qu'indiquer les principales conquêtes dues au zèle infatigable de mon savant confrère. Il faut avoir été sur les fouilles elles-mêmes pour pouvoir apprécier ce qu'il a fallu de sagacité, de courage et de persévérance indomptable pour fournir à la science cette incompa-

rable série de documents dont je viens d'étudier le premier gisement.

Je ne vous parlerai pas en détail des fouilles de Gizeh et de Sakkarah. Plus de soixante tombeaux inédits, appartenant aux premières dynasties, ajoutent à nos connaissances historiques une série de princes et de princesses, et de personnages importants, depuis le règne de *Choufou* jusqu'à celui de *Papi-méri-ra*. Mais ce n'est que le dépouillement exact et l'étude approfondie de ces riches matériaux qui peut faire porter des fruits suffisants au champ ainsi défriché par les efforts laborieux de notre savant compatriote.

Vicomte E. de Rougé.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

L'Académie a renouvelé son bureau, ainsi que ses diverses commissions annuelles.

Ont été nommés : président, M. de Saulcy; vice-président, M. Egger.

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Hase, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier et Maury.

Commission des antiquités de la France : MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, L. Delisle, F. de Lasteyrie et J. Desnoyers.

Commission de l'École française d'Athènes : MM. Hase, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque et Beulé.

Commission du prix Bordin prorogé, relatif à l'Alphabet phénicien : MM. de Rougé, de Longpérier, Renan et Munk.

Commission du prix Bordin prorogé, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes : MM. Hase, Le Clerc, Littré et Brunet de Presle.

Commission du prix Bordin pour la question relative aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismegiste : MM. Hase, Brunet de Presle, de Rougé et Maury.

Commission de numismatique : MM. de la Saussaye, de la Grange, de Longpérier, Beulé.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publications de l'Académie, pendant le second semestre de 1863. Ce rapport a été imprimé et distribué, suivant l'usage, aux divers membres de la compagnie.

M. le secrétaire perpétuel donne ensuite à l'Académie des nouvelles de M. de Rougé, de qui il a reçu une lettre datée du Caire, 25 décembre, lettre à laqnelle est joint un aperçu des résultats de ses premières explorations. Cette lettre, qui est du plus haut intérêt, a pu être reproduite, grâce à l'extrême obligeance de M. le secrétaire perpétuel et de M. le directeur de l'imprimerie impériale, dans le présent numéro de la *Revue*. Toute analyse serait donc superflue; nos lecteurs pourront juger par eux-mêmes de l'importance et de la portée des découvertes de M. Mariette à Tanis.

Nous devons enfin mentionner une note de M. Vincent, sur l'usage

qui régnait autrefois à l'Abbaye royale de Saint-Denys, de chanter la messe en grec le jour de l'octave du saint. L'auteur combat plusieurs assertions émises par M. Fétis, dans l'article *Ambroise* de sa Biographie universelle des musiciens, relativement à l'origine supposée d'une phrase musicale du *Te Deum*, que le célèbre professeur belge dit avoir découverte dans la messe grecque de l'Abbaye de Saint-Denys, édition de 1654. M. Vincent a cherché en vain cette précieuse édition, il croit pouvoir affirmer qu'il y a confusion dans l'esprit de M. Fétis, et que cette édition n'a jamais existé. Que d'ailleurs son existence ne prouverait nullement que la phrase en question ait servi de type à l'hymne qui porte le nom de Saint-Ambroise. Il serait bien plus naturel de supposer qu'elle a été empruntée à cet hymne même. Poussant plus loin ses recherches, M. Vincent croit pouvoir affirmer que la messe grecque de l'Abbaye de Saint-Denys est une composition moderne, calquée sur la liturgie latine; que cette messe a pour origine l'opinion d'après laquelle saint Denys, apôtre des Gaules, serait le même que saint Denys l'Aréopagiste, et que la date relativement récente de cette composition lui ôte toute autorité historique.

Du reste, nous comptons donner bientôt dans la *Revue* la note même de M. Vincent. Nous n'en dirons donc pas davantage aujourd'hui.

M. de Saulcy, de retour de Syrie, a présidé la dernière séance de l'Académie, et, dans une improvisation qui n'a pas duré moins d'une heure, a rendu compte des heureux résultats de sa mission. Les idées dont il s'est fait l'apôtre depuis treize ans paraissent définitivement avoir gain de cause ; à moins que la parole vive et pittoresque du savant académicien ne nous ait charmé au point de nous abuser complétement sur la valeur de ses arguments, il nous semble avoir rapporté des preuves irréfutables de la justesse de ses premières assertions. Nos lecteurs pourront juger la cause par eux-mêmes dans le prochain numéro de la *Revue*. Nous ne voulons, aujourd'hui, que constater l'impression très-profonde produite sur l'Académie toute entière par le récit de M. de Saulcy. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. de Saulcy a été nommé président et M. Egger vice-président de l'Académie des inscriptions pour 1864.

— Les séances de la Société des antiquaires de France continuent à offrir un intérêt très-varié ; nous avons à signaler ce mois-ci les communications suivantes :

M. Quicherat communique une série de disques trouvés dans un des souterrains refuges de la Vendée, et envoyés à la Société par M. l'abbé Baudry, curé du Bernard. Ces disques, qui portent des sculptures, peuvent, par le caractère même de ces sculptures, remonter à la période qui s'étend de 1050 à 1150. Ces sculptures sont, en effet, l'imitation dégénérée de types appartenant à l'époque romaine. Quelques-uns des disques sont percés de trous. M. Baudry demande si quelque membre de la Société en a vu de semblables. M. Quicherat déclare qu'il n'en connaît pas d'autres que les neuf envoyés par M. l'abbé Baudry.

M. Bertrand lit, en communication, au nom de M. le docteur Closmadeuc, de Vannes, une note sur la fouille du dolmen tumulaire connu sous le nom de *Mané-er-H'oéch*, fouille dirigée avec tant de succès par M. René Galles. — Nous donnons le résumé de cette lecture avec le dessin de la pierre dont nous avons déjà dit un mot dans le numéro de décembre. Quatre pierres analogues existent, à ce qu'il paraît, dans la chambre du tumulus dit Mané-Nélud ; nous tâcherons de nous en procurer le dessin exact. Il sera intéressant de rapprocher tous ces dessins de ceux de la grotte de Gavrinnis.

Voici l'analyse de M. le docteur Closmadeuc : *Dolmen tumulaire du Mané-er-H'oéch* (montagne de la Dame).—La campagne archéologique de la *Société du Morbihan* s'est terminée cette année par les fouilles du Mané-er-H'oéck, immense galgal à Dolmen, situé à quelque distance de Lockmariaker.

Cette fois encore, comme au mont Saint-Michel, comme à Kercado, les fouilles ont été dirigées par notre honorable collègue M. René Galles, dont le rapport a été lu à la Société. Les détails qui vont suivre sont empruntés à ce rapport. Quant aux objets provenant de la découverte, au nombre de

plus de deux cents, ils sont déposés au Musée de Vannes, où j'ai pu les étudier à loisir.

Le Mané-er-H'oéck (montagne de la Dame ou de la Fée) est une colline artificielle à base elliptique, allongée du N.-O. au S.-E., qui ne mesure pas moins de cent mètres dans son plus grand diamètre, et de soixante mètres dans l'autre. Sa hauteur dépasse dix mètres. Le tumulus est composé en entier de pierres de carrière amoncelées.

A la base du galgal, coté nord, gît un énorme menhir brisé en trois morceaux, de huit à dix mètres de longueur. Du côté opposé, c'est-à-dire au sud, un autre menhir de un mètre cinquante centimètres de hauteur est resté debout.

Averti par l'expérience, M. René Galles préféra supposer que le galgal, bien qu'allongé, renfermait un dolmen central, comme au mont Saint-Michel. Le tumulus fut attaqué par son sommet. Une large tranchée, en forme d'entonnoir et perpendiculaire, fut pratiquée. A dix mètres de profondeur on rencontra les *grosses pierres caractéristiques;* — c'était le dolmen.

Dolmen. — Le dolmen est irrégulièrement quadrangulaire, plus vaste que la crypte du mont Saint-Michel, à laquelle il ressemble pour la construction. Les quatre parois sont formées par des blocs de granite superposés. Le plafond est représenté par deux énormes tables de recouvrement, fendues toutes les deux.

Dimensions de la crypte, dans œuvre : quatre mètres du nord au sud; trois de l'est à l'ouest. Hauteur moyenne du sol au plafond, un mètre soixante-douze centimètres.

L'entrée dans la paroi orientale est figurée par une ouverture étroite qui permet le passage d'un homme. L'axe de la chambre fait, avec la méridienne, un angle de sept degrés à l'est.

1° *Objets trouvés à l'extérieur.* — Les premiers coups de pioche sur l'esplanade qui couronne le galgal avaient déjà donné des résultats intéressants. D'abord, dans la couche de terre végétale extérieure on recueillit *onze* médailles romaines (depuis Tibère jusqu'à Trajan), dix en bronze et une en argent. Cette dernière à l'effigie de Domitien. *Quelques débris* de bronze, un anneau, une bague dont le chaton est marqué d'un X; *les débris d'une fiole en verre.*

On citera également, comme provenant du sommet : *deux grains de collier* en émail bleu, cannelés; — *un grain* de pâte de verre noirâtre, à veines d'azur, à côtes; — *une bille* de verre (1). Dans l'épaisseur même du

(1) Ce fait d'objets romains trouvés dans la couche de terre extérieure, tandis que la chambre sépulcrale ne présente que des objets de l'âge de la pierre, est très-important. Dans une fouille mal faite, prise par le bas et où les terres supérieures se seraient effondrées dans le dolmen, on aurait recueilli tous les objets pêle-mêle, et cru à un mélange d'époques qui n'existe pas en réalité. C'est un fait très-bon à noter. (*Note de la rédaction.*)

tumulus, à une profondeur de six à huit mètres du sommet: *quatre grains de collier* de forme diverse, en argile cuite, de couleur brune; — *quelques fragments* de poterie grossière ;— *du charbon* ;— *trois beaux grains, percés*, de jaspe vert.

2° *Objets trouvés dans le galgal.* — En avant de l'entrée du Dolmen, une pierre de granite, placée transversalement, longue de un mètre vingt centimètres, large de quarante centimètres, et épaisse de vingt centimètres, présentant sur une de ses faces tout un système d'inscriptions en creux dont voici le dessin (1) :

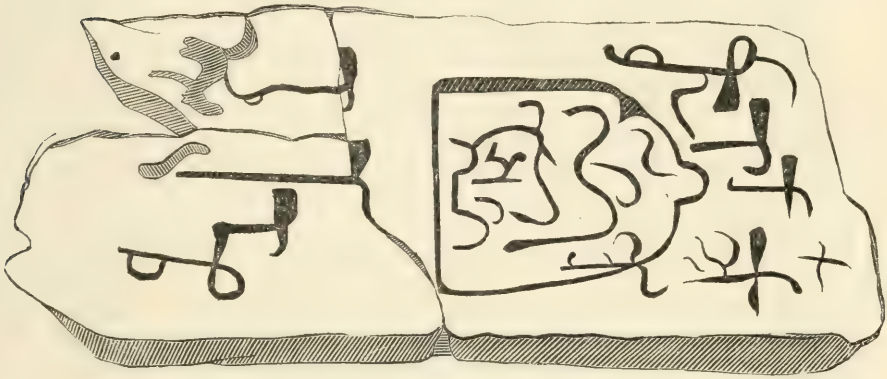

De plus un autre fragment de dalle, ayant sur une de ses faces *deux cupules hémisphériques* parfaitement semblables à celles qui existent sur le plafond de la crypte du mont Saint-Michel.

3° *Objets trouvés dans la crypte.* — L'intérieur de la chambre n'est remarquable par aucune sorte d'ornementation. Les parois sont brutes et grossièrement construites.

Une couche de terre végétale noirâtre, dans laquelle se trouvent des cailloux roulés, couvre le plancher. On rencontre tout d'abord, immédiatement à l'entrée, une belle pendeloque en jaspe vert marbré, grosse comme un œuf.

Au centre de la crypte, posé à découvert, *un cercle* en jade, de couleur verte, veinée de bleu (circonférence extérieure, treize centimètres). Sur ce cercle est appuyée la pointe d'un grand *celtæ* en jade de couleur bleu noir, admirable de forme et de fini, d'une longueur de trente-cinq centimètres. Près du tranchant du *celtæ*, deux grosses pendeloques en jaspe vert. Plus loin un *celtæ* en jade *blanc laiteux* de dix-sept centimètres, et encore un *celtæ* en jade foncé.

(1) Nous craignons que les lignes de ce dessin ne soient un peu trop accentuées. Le moulage de cette pierre, que nous avons vu au Ministère de l'instruction publique, est d'un dessin beaucoup plus incertain. (*Note de la redaction.*)

Tous ces objets sont disposés à la file, suivant une ligne droite qui coïncide exactement avec une des diagonales de la crypte, du N.-O. au S.-E. Ils reposent à plat sur une couche de terreau, qui est étalée sur tous les points de la crypte, d'une épaisseur de cinq à six centimètres.

On enlève cette première couche de terre, et on s'aperçoit qu'elle couvre un informe dallage composé de larges pierres plates, irrégulières, placées l'une à côté de l'autre.

Ce dallage grossier est séparé en deux parties, dans le sens de la largeur de la crypte, par une rangée de petites pierres plates posées sur champ, sorte de cloisonnement qui repose sur le roc naturel. Une couche de terre noirâtre, peu épaisse, est interposée entre le dallage et le sol.

En avant de la cloison transversale, c'est-à-dire dans le premier compartiment, on trouve pêle-mêle : cent et un *celtæ* en pierre de couleur, de forme et de dimensions diverses (quatre-vingt-dix en trémolithe compacte, et onze en jade ascien, ceux-ci brisés).

Le plus grand des *celtæ* en jade n'a pas moins de quarante-sept centimètres de longueur. La longueur des *celtæ* en trémolithe varie de treize à cinq centimètres.

En arrière de la cloison, c'est-à-dire entre elle et le fond de la chambre, toujours dans le terreau, entre le dallage et le roc, on recueillit encore : *cinq pendeloques* en jaspe ; — *quarante-quatre grains* de colliers, également en jaspe, en quartz et en agathe ; — *un prisme de cristal de roche ;* — trois lames de silex pyromaque ; — trois petits *celtæ* en trémolithe ; — des fragments *de charbons*, et de rares débris *de poteries.*

M. Galles nous avait informé le jour de la découverte que jusque là on n'avait pas trouvé trace d'*ossements.* Nous avons visité nous-même le dolmen, en compagnie de M. Galles, — sur les lieux mêmes, — et depuis nous avons examiné avec le plus grand soin tous les objets, et particulièrement les échantillons *des terres* extraites de la crypte, et nous affirmons n'avoir pas rencontré jusqu'ici la plus petite parcelle osseuse.

Cette absence de poussière osseuse, dans un monument vierge de toute fouille antérieure, et qui a tous les caractères du tombeau, mérite d'être notée, parce que c'est la première fois que le fait est observé dans le Morbihan. Nous admettons difficilement que le temps ait fait disparaître toute trace de squelette au Mané-er-H'oéck, tandis que nous avons toujours recueilli des fragments osseux, en quantité notable, dans des dolmens tumulaires identiques et, suivant toute apparence, contemporains. Nous préférons donc croire que la sépulture est quelque part au voisinage de la chambre découverte, peut-être dans un cabinet adjacent, que des fouilles postérieures mettront en évidence.

— M. Noël Des Vergers a lu ensuite une lettre très-curieuse de M. le comte Conestabile, dont voici le résumé : M. le comte Conestabile, depuis quelques mois de retour à Pérouse, où il occupe avec distinction la chaire de Vermiglioli, vient d'envoyer à la Société des antiquaires de France un intéressant mémoire sur les plus récentes découvertes

faites en Étrurie. Entre le lac Trasimène et Castiglione Fiorentino, on a exhumé, pendant l'année qui vient de s'écouler, de nombreuses statuettes, ainsi que des monnaies de la série des As. Une d'entre elles présente le mot *as* écrit en caractères étrusques, particularité d'une certaine importance, comme le fait observer M. Conestabile, puisqu'elle pourrait servir de preuve pour établir l'emploi commun du mot *assis* chez les Etrusques et les Latins. Le savant professeur rapproche, à ce propos, le mot *assis* du mot étrusque *æsar*, dont le témoignage de Suétone nous a fait connaître la valeur. Mais, ce que cette découverte a offert de plus curieux, c'est la présence d'une monnaie de cuir qui, d'un côté, a pour type la Gorgone, et de l'autre un croissant. L'auteur rappelle que la monnaie de cuir a surtout été usitée à Carthage d'après les témoignages historiques, et fait remarquer que les Carthaginois ont été longtemps les alliés des Étrusques, bien qu'il croie plutôt ici à une imitation qu'à l'importation d'une monnaie dont la valeur était purement conventionnelle.

M. le comte Conestabile parle aussi de la découverte d'une tombe peinte trouvée non loin d'Orvieto, sur le territoire de l'ancienne Vulsinies, découverte d'une haute importance, sur laquelle M. Brunn, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, a donné de très-intéressants détails dans le numéro du Bulletin archéologique de mars, 1863 (Scavi Orvietani del signor Golini), p. 41-53.

L'auteur revient aussi sur les peintures de Vulci, découvertes par MM. Al. François et Noël Des Vergers, à propos desquelles ce dernier a fait à l'Académie des inscriptions plusieurs communications, dont la plus récente a été insérée par extrait dans notre numéro du 1er décembre dernier. M. le comte Conestabile fait connaître à ce propos les conjectures du R. P. Garrucci. Cet archéologue croit reconnaître, dans l'Aulus Vibenna de ces peintures, le personnage dont la tête avait été trouvée en creusant les fondements du temple de Jupiter Capitolin, et, rapprochant ce fait de l'anecdote légendaire citée par Arnobe, suppose que la tête d'Aulus Vibenna, *Caput Auli*, a fait donner son nom à la célèbre colline du Capitole. Le mémoire du docte archéologue de Pérouse sera bientôt inséré dans le Bulletin des antiquaires de France, où on pourra apprécier la conjecture du R. P. Garrucci, ainsi que les modifications proposées par l'auteur.

— Nous recevons de M. Gaultier du Mottay, l'un de nos abonnés et correspondants, la communication suivante :

Découverte d'anciennes pierres tombales. — Dans le courant du mois de juillet dernier, M. le préfet des Côtes-du-Nord voulut bien m'informer que des ouvriers, employés à la rectification de la route départementale qui sort de la petite ville de Matignon pour se diriger vers Saint-Malo, avaient mis à découvert un certain nombre de dalles tumulaires enfouies dans le sol à quatre-vingts centimètres de profondeur environ, et m'engager à me rendre sur les lieux pour lui faire un rapport à ce sujet. Ces pierres, au nombre de vingt-quatre, se trouvaient dans l'emplacement du cimetière d'un ancien prieuré dont les édifices étaient en ruines en 1790, et auquel

un pouillé du XVIe siècle, d'accord avec la tradition, donne le titre de Saint-Pierre de Matignon. Quatre d'entre elles offrent un certain intérêt, parce qu'elles sont du XIVe siècle, chose assez rare en Bretagne.

La plus remarquable a un mètre quatre-vingt-cinq centimètres de longueur, et vingt centimètres d'épaisseur; elle montre, sculptée en demi-relief, la figure d'un prêtre ou d'un religieux, ayant les mains jointes et revêtu d'ornements sacerdotaux rappelant ceux du XIIIe siècle; chasuble à pointe et drapée, fanons à franges et étole à bande unique dépassant la pointe de la chasuble. Les pieds de cette figure sont renfermés dans une espèce de chaussure arrondie, et appuyés sur deux petites têtes de lévriers. Sur un coussin, garni de simples glands, repose la tête rasée du religieux, à droite de laquelle est placé un calice à courte tige et à large coupe, et à gauche un livre ou bréviaire tenu par un fermoir. Malheureusement cette pierre ne porte aucune inscription, et il est impossible de déterminer quel personnage elle représente.

Une deuxième pierre, très-bien conservée aussi, montre sculptée une simple croix dont les trois branches sont fleuronnées, ainsi que le haut de la hampe, qui paraît plantée dans un petit socle à trois degrés. Parallèlement à la hampe de la croix, une épée ou miséricorde est posée en pal. Autour de ces deux signes on lit en belles majuscules : CI-GEST : ESTIEMBLE : (Etienne) MORFOVACE : (1) LAN : DE : GRAICE : M : C. C. C. QVARANTE : E : NOVF : Cette pierre, en forme de cercueil, a de longueur un mètre quatre-vingts centimètres, de largeur, à la tête, cinquante-cinq centimètres, et aux pieds quarante-trois centimètres.

La troisième, qui semble la plus ancienne, est très-endommagée; elle porte, comme celle qui suit, des inscriptions et des dessins en relief; on ne peut toutefois lire que ce qui suit, sur l'un de ses bords : IN : NOTE : (nomine) PATRIS : ET : FILI : ET : SPV : (spiritu) SA... le reste est illisible. Un écusson effacé occupe le centre de la surface, qui est en outre couverte de trois bandes de dix centimètres de largeur, tailladée en dents de scie.

Sur la quatrième de ces pierres, on remarque une croix fleuronnée posée en pal, et une miséricorde placée à gauche de sa hampe; elle es accostée de deux colombes posées sur les bras transversaux et au sommet d'une arcade trilobée qui abrite la croix, et à l'épée est placée une étoile à cinq pointes, inscrite dans un cercle. Sur l'un des bords de la pierre on déchiffre ces mots : CI : ..... VILLAVME : BOHVN : E : SA : FAME : LAN : DE : GRAICE : M : C. C. C. ..... IN : PACE :

M. le préfet des Côtes-du-Nord a bien voulu faire déposer ces monuments funéraires au Musée archéologique et lapidaire que la ville de Saint-Brieuc s'occupe de former en ce moment. G. DE M.

(1) Ce *Morfouace* est probablement l'aïeul de *Raoul Morfouace* qui comparut dans la réformation de 1423; paroisse de Saint-Germain de la Mer (Matignon).

— Plusieurs de nos abonnés nous demandent où en est l'organisation au musée de Saint-Germain. L'extrait suivant du dernier rapport de M. le comte de Nieuwerkerke leur répondra mieux que nous ne pourrions le faire.

Musée de Saint-Germain. — Par décret de S. M. l'Empereur, en date du 8 mars 1862, il a été fondé à Saint-Germain un musée d'antiquités gallo-romaines, dépendant du département des antiques.

L'intention de Sa Majesté, en décidant la création de ce musée, a été de réunir les pièces justificatives pour ainsi dire de notre histoire nationale.

Parmi les monuments qui donneront au musée de Saint-Germain une valeur historique et artistique toute particulière, je citerai dès aujourd'hui :

Deux collections déjà considérables d'armes et d'instruments domestiques en pierre et en bronze. A côté de ces objets trouvés en France, on remarquera la belle série d'objets analogues donnés récemment à l'Empereur par S. M. le roi de Danemark, et qui offriront un point de comparaison des plus curieux, étant rapprochés des monuments gallo-romains.

La collection de M. Boucher de Perthes.

Le résultat des fouilles nombreuses opérées sur tous les points de la vieille Gaule à différentes époques : armes, bijoux, sceaux, monnaies et médailles, formant une collection numismatique gallo-romaine, vases en verre, statuettes de pierre et de bronze, poteries, briques, tuiles, spécimens de mortier peint ou à relief pour la décoration intérieure des habitations; divers noms gallo-romains de fabricants de poterie qui étaient souvent de véritables artistes, monuments sépigraphiques, stèles, inscriptions funéraires, une magnifique mosaïque provenant des ruines de l'ancien *Augustodunum.*

Enfin on a commencé l'exécution d'une suite de moulages destinés à représenter l'ensemble des monuments de divers âges intéressants au double point de vue de l'art et de l'histoire, et dispersés sur le territoire de l'Empire.

En ce moment, je m'occupe de faire déposer au musée de Saint-Germain les objets gallo-romains de toute nature qui existaient au Louvre; ils viendront s'ajouter aux premières richesses de ce musée, qui, indépendamment des dons faits par l'Empereur et le roi de Danemark, sont dus à MM. Boucher de Perthes, Duquenelle, Forgeais, Bizet, Galibert, J. Théry, de Curlen, Regnard, Le Metayer-Masselin, Béraud-Dupaty, de Saulcy, André Doutre, Beaune, Guegan, J. Caron, Rossignol, conservateur adjoint chargé du service de ce musée, enfin à M. le préfet du Morbihan, à M. le vicaire de Questembert et à Mme la comtesse de Guéhéneuc.

Le musée d'antiquités gallo-romaines n'est encore qu'en voie de formation. On installe provisoirement les collections dans la grande galerie des Fêtes au château de Saint-Germain. Il ne sera possible de s'occuper de l'aménagement définitif que lorsque les travaux extérieurs seront terminés. Dans cette organisation, on aura soin de désigner, en même temps que l'objet, le lieu de sa provenance, de manière à augmenter l'intérêt de ces collections déjà si précieuses.

— Nous extrayons de la *Revue savoisienne* la note suivante, relative à de nouvelles fouilles entreprises à Concise, sous la direction de M. Troyon. Nous avons reçu de notre côté, de M. Troyon même, plusieurs dessins que nous ferons mettre sur bois et que nous donnerons dans notre prochain numéro pour qu'il ne reste aucun doute sur la nature de l'emmanchement des armes et ustensiles de pierre provenant de Concise. On sait, en effet, que tant d'objets avaient été falsifiés et contrefaits lors des premières fouilles que rien de précis ne paraissait établi à cet égard. Nous aurons maintenant des faits positifs.

Note de M. Troyon : « L'un des emplacements lacustres les plus remarquables de la Suisse est assurément celui de Concise, sur le lac de Neufchâtel, mais c'est aussi celui dont on a le plus contesté la valeur scientifique, à la suite du commerce frauduleux auquel cet emplacement donna lieu de la part des ouvriers employés, en 1859, à la construction de la voie ferrée d'Yverdon à Neufchâtel. Une drague à vapeur, placée sur un bas-fond, en face du village de Concise, mit, comme on sait, à découvert des restes de pilotis pris dans le limon, ainsi qu'un nombre considérable d'antiquités dont les ouvriers s'emparèrent. Le prix excessif auquel ils vendirent ces objets ne tarda pas à exciter leur cupidité, et, s'il n'était pas facile de fabriquer des haches de pierre, on s'amusa du moins à ajuster à du bois de cerf des instruments qui n'avaient pas de manche, et à composer un certain nombre de pièces dont la plupart cependant n'étaient que la reproduction des types authentiques.

Dans le but de mettre un terme à ce commerce illicite et pour rendre à cet emplacement, par de nouvelles fouilles, toute sa valeur scientifique, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a interdit l'exploitation publique de ce point jusqu'à ces derniers temps. Chargé de diriger les recherches faites à Concise, je pense qu'il ne sera pas sans intérêt d'en indiquer les principaux résultats.

En 1861, j'avais déjà retiré de cet emplacement près de huit cents objets antiques, et mes dernières fouilles ont procuré une collection de plus de douze cents pièces, toutes de l'âge de la pierre, c'est-à-dire sans aucune trace de métal.

L'emplacement lacustre de Concise, baigné par cinq à dix pieds d'eau, présente un monticule dont la couche supérieure, de quatre pieds d'épaisseur, recouvre le fond primitif du lac. Cette couche artificielle, formée de limon, de gravier et de pierres cassées, contient un grand nombre de pièces de bois, de charbons, d'ossements fracturés et d'objets d'industrie. Pour retirer ceux-ci du milieu de tous ces débris, j'ai employé une petite drague consistant en une poche munie d'un long manche qui fouille le sol le long du radeau, à l'aide d'une chaîne passant sur une poulie suspendue à un pied de chèvre, d'où elle redescend et s'enroule sur le cylindre d'un treuil. Ce genre de drague, organisé par M. Gay, professeur, et par M. Bridel, ingénieur, permet de fouiller le sol à plusieurs pieds de profondeur et de ramener sur le radeau tous les débris accumulés sous les habitations lacustres. Une personne de confiance a surveillé la fouille

d'une manière continue, et recueilli tous les objets sortis du fond du lac par la drague, en sorte qu'on ne saurait mettre en doute l'authenticité d'aucun de ceux-ci.

La bourgade lacustre de Concise a été l'un des lieux de fabrique les plus importants de l'âge de la pierre, et la spécialité de cette fabrique consistait surtout dans le travail des bois de cerf taillés pour des emmanchures de haches, de ciseaux, de tranchets et d'instruments divers. Plusieurs morceaux, plus ou moins ébauchés, sont tombés à l'eau avant d'être achevés ; beaucoup de pièces très-bien finies sont intactes, un certain nombre étaient hors d'usage, et quelques-unes ont été carbonisées par l'incendie. L'os était aussi employé pour de nombreux poinçons, pour des ciseaux, des pointes de flèche, des poignards, des épingles à cheveux, et pour quelques instruments d'une destination difficile à saisir. Des espèces de couteaux fort curieux ont été faits avec des défenses de sangliers, dont l'une ne mesure pas moins de vingt-quatre centimètres de longueur. Des dents d'ours percées d'un trou ont été portées comme ornement ou comme amulettes.

La série des instruments en pierre renferme de fort belles pièces en roches diverses, mais entre autres en serpentine et en silex étranger à la Suisse. La hache était l'instrument principal. De nombreux échantillons montrent aussi les divers degrés de la fabrication faite sur place. Les meules à aiguiser, de grès-molasse, témoignent, par leur usure, d'un usage plus ou moins long. Le fini et le tranchant de bon nombre d'instruments sont d'autant plus remarquables que la pierre ne pouvait être taillée et polie qu'à l'aide de la pierre.

Les poteries sont le produit industriel du caractère le plus primitif. S'il n'a pas été possible de retirer des pièces intactes, nous avons du moins un grand nombre de fragments qui permettent de juger de la grandeur et de la forme des vases employés, soit pour cuire les aliments, soit pour contenir des liquides et des provisions de genres divers.

Les débris d'instruments en bois et de pièces de construction, qui sont de beaucoup les plus difficiles à conserver, présentent un intérêt réel en ce qu'ils montrent ce qu'on était capable de produire avec de simples outils en pierre. Des milliers de pilotis de chêne, de sapin, de bouleau et d'autres essences étaient coupés, taillés en pointe et plantés dans le limon du lac pour supporter l'esplanade sur laquelle s'élevaient les cabanes Leurs dimensions varient de dix à trente centimètres de diamètre; plusieurs ont été refendus en deux ou quatre morceaux et portent encore les entailles faites avec la hache de pierre. Quelques planchettes ont été recueillies, ainsi que divers manches de haches et d'autres instruments. Je mentionnerai encore des fragments d'une espèce d'auge ou radeau et d'une petite coupe d'une seule pièce, évidée avec délicatesse ; mais la plupart de ces pièces, en se desséchant, se fendillent et perdent leur forme primitive.

Sans entrer dans l'énumération de tous les objets recueillis, je dois men-

tionner les plus remarquables, mais aussi les plus rares, qui sont les instruments encore fixés à leurs emmanchures. Je citerai entre autres cinq haches, seize ciseaux ou tranchets de formes diverses; une pierre enchâssée comme marteau dans un bois de cerf, un ciseau en os fixé dans une emmanchure, une dent d'animal brisée dont la racine est adhérente à un andouiller, des espèces de poinçons en bois sortant de petites poignées coniques, une pointe de flèche avec une partie de sa hampe, des marteaux en os ou en bois de cerf emmanchés et deux lamelles ou scies de silex assujetties à leur manche en bois à l'aide d'un mastic noirâtre. Quelques formes nouvelles ont été découvertes, et, grâce à la surveillance rigoureuse qui a présidé à ces fouilles, on ne saurait contester l'authenticité d'aucune de ces pièces, dont la valeur scientifique sera appréciée par tous les connaisseurs en antiquités.

Au milieu de couches de débris de végétaux plus ou moins décomposés, et à une profondeur d'environ trois pieds au-dessous du limon, nous avons trouvé de la mousse parfaitement conservée et qui remplaçait sans doute le crin de nos matelas, et même un petit écheveau de fil retors carbonisé, d'après lequel on voit que l'industrie du fileur était très-développée à cette époque reculée. Des restes de ficelle paraissent avoir fait partie d'un filet de pêcheur, et les pesons de pierre que nous avons retirés du fond du lac ont sans doute été employés soit pour les fuseaux, soit pour les filets.

Les ossements sortis de la vase, et que je n'ai point fait figurer dans le chiffre total des objets recueillis, sont aussi extrêmement nombreux. Je citerai d'abord un humerus et un radius du squelette de l'homme, ainsi qu'un fragment de l'os frontal d'un crâne humain.—Le bœuf, le mouton, la chèvre, le cochon domestique et le chien n'étaient point rares. — Entre les animaux sauvages, l'urus, l'élan, le cerf, le chevreuil, l'ours, le loup et le sanglier témoignent par leurs restes que la chasse était abondante. Trois mâchoires et des vertèbres de brochet montrent aussi que la pêche était tout naturellement l'un des moyens de subsistance des populations lacustres. Quelques grains de froment et des graines diverses expliquent l'usage de meules employées comme moulins.

M. Troyon nous annonce à la fin de sa lettre qu'il compte répondre aux critiques de M. le Dr Keller dans la prochaine édition de ses *Habitations lacustres*, édition qu'il prépare actuellement. Il espère y démontrer qu'il s'est beaucoup moins trompé que ses contradicteurs ne le pensent. Il se contente, en attendant, de protester contre leurs critiques.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nouvelle édition, annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des antiquaires de France, etc., tome Ier. Paris, Durand, libraire, rue des Grès, 7. 1863, 1 fort vol. in-8. Prix : papier vélin, 12 fr.

L'Histoire du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf est un de ces livres dont la réimpression se faisait désirer de la manière la plus sensible. Au point de vue archéologique proprement dit, et surtout au point de vue de l'art, cet ouvrage, qui compte plus d'un siècle d'existence (le 1er volume ayant été publié en 1754), paraîtra peut-être à plusieurs un peu suranné. Je ne rappellerai pas ici les appréciations quelque peu singulières que le bon abbé laisse échapper souvent de sa plume sur la *bâtisse* de telle ou telle église, ou sur l'*afreux gothique* (*sic*), dont il se plaint en compagnie de tous les séculiers (et quelquefois des réguliers, par exemple les Bénédictins), ses contemporains. Ce sont là questions de goût et qui, on le sait, comportent une extrême diversité dans les façons de voir et de sentir. Mais où sa doctrine peut sembler plus aisément controversable, c'est lorsque il définit l'architecture gothique, par « celle qui n'est pas romaine et dont les arcs et les cintres sont pointus par le haut, » et autres propositions semblables (1).

Mais ces jugements eux-mêmes, ces défectuosités, quelles qu'elles soient, portent avec elles un cachet de bonhommie et de candeur qui distingue tout l'ouvrage et qui le fait aimer dans toutes ses parties. Il n'est pas jusqu'à son format in-12, qui, divisant l'œuvre en petits volumes portatifs et commodes, n'ait rendu chère cette *histoire* au bibliophile, à l'archéologue ambulant et fureteur. Terminons cet éloge en rappelant les qualités si sérieuses de ce livre solide, consciencieux et approfondi.

M. H. Cocheris, membre de la Société des antiquaires de France, a résolument abordé la tâche, très-difficile, de rééditer l'*Histoire du diocèse de Paris*, et nous avons sous les yeux le tome Ier de cette publication. Le nouvel éditeur ne s'est dissimulé aucun des écueils, aucune des épines qui

(1) « En fait d'écriture, dit encore l'abbé Lebeuf, on appelle aussi gothique celle qui n'est pas romaine. » L'auteur méconnaît ensuite l'écriture *onciale* dont le caractère est si distinct, et l'appelle de la gothique majuscule *Avertissement*; *l'histoire*, etc.; *sub fine*. Voir (*ibid.*), de ses observations sur les pointes et notamment les six pointes de l'o.

hérissaient une pareille entreprise. Lui-même rend compte des divers plans, des divers modes qui se sont présentés à son esprit pour réaliser son dessein, et des avis ou observations qui d'avance lui ont été suggérés. Les développements qui vont suivre, en faisant connaître l'œuvre propre de M. Cocheris, montreront du même coup la marche qu'il adopte et le plan qu'il a suivi.

Après une dédicace à M. Silvestre de Sacy, petit-fils du notaire Silvestre, l'un des exécuteurs testamentaires de l'abbé Lebeuf, et une courte préface, M. Cocheris a placé une *introduction* étendue, mais parfaitement remplie et de beaucoup d'intérêt. Il y passe en revue les divers auteurs qui ont écrit sur l'histoire de la capitale, et se trouve conduit tout naturellement à une notice sur la vie et les écrits de l'abbé Lebeuf. Ce travail, très-substantiel, appuyé sur des documents de premier ordre et authentiques, offre en même temps une lecture vraiment agréable par l'esprit et le goût qui en assaisonnent l'érudition. A la fin de cette notice, l'éditeur a placé le catalogue, probablement complet et par ordre chronologique, des diverses productions, opuscules et articles de l'abbé Lebeuf, au nombre de deux cent cinquante-neuf.

Vient ensuite un autre mémoire, ou chapitre préliminaire, intitulé : *De l'Histoire du diocèse de Paris et de cette nouvelle édition.* Puis commence le texte de Lebeuf.

Les deux premiers feuillets offrent un fac similé du faux-titre et du titre de l'édition originale. M. Cocheris, qui du reste a dû substituer l'in-8° à l'in-12, n'a pas poussé plus loin la reproduction matérielle de l'œuvre primitive. Aussi bien l'*Histoire du diocèse*, ayant été imprimée sans que l'auteur en ait pu corriger les épreuves, se trouve par ce motif criblée de fautes que le nouvel éditeur, avec tout le respect possible, ne pouvait répéter superstitieusement. M. Cocheris a donc réimprimé le livre en caractères modernes, faisant descendre les notes ou renvois, des *manchettes*, au bas des pages, sans addition ni changement autre que la correction typographique. Il a de plus rappelé, à l'aide d'un titre courant, la concordance de tome et de pagination entre l'édition originale et la nouvelle. Le texte, dans l'édition de M. Cocheris, s'arrête à la page 124 du tome Ier de l'abbé Lebeuf, publié en 1754.

La seconde moitié du volume, comprenant dix-neuf feuilles d'impression in-8° (plus de 500 pages pour tout le volume), est spécialement composée de *notes et additions* qui appartiennent en propre à notre savant confrère. Ces notes suivent la même marche que les chapitres du texte, et se réfèrent successivement à chacun de ces chapitres. Elles se divisent uniformément en deux parties : Les unes sont *historiques* ou *critiques*. Elles servent à contrôler, quelquefois à rectifier, et toujours à éclairer le texte de l'auteur. Elles continuent aussi, en général, jusqu'à nos jours, l'historique des établissements, communautés ou édifices, décrits par l'abbé Lebeuf et qui ont survécu plus ou moins longtemps à leur premier annaliste. Les autres ont le caractère *bibliographique*. Elles consistent d'abord

et le plus souvent en indications ou renseignements très-précieux, tirés des archives mêmes de ces institutions supprimées par la révolution française, archives que cette même révolution a réunies pour l'usage du public et au grand profit de notre histoire. Elles comprennent en outre la liste chronologique des ouvrages imprimés qui ont trait à ces diverses communautés.

Ces notes et additions, fruit d'une compilation immense, dénotent chez M. Cocheris l'activité la plus laborieuse, jointe à beaucoup de discernement et à la connaissance approfondie de son sujet. Elles nous semblent, et ce n'est pas là un vulgaire éloge, tout à fait dignes de figurer au lieu qu'elles occupent. Nous nous permettrons toutefois une critique de détail qui peut-être trouvera une application utile dans le reste de l'édition. M. Cocheris, au prix d'un travail infini, a dépouillé la vaste collection des *épitaphiers de Paris*, manuscrits que renferment nos bibliothèques publiques. Il a ensuite réparti les diverses portions de ce texte, en les restituant aux diverses églises qui les avaient respectivement fournies. C'est là une très-heureuse pensée, dont les amateurs d'érudition lui tiendront compte avec gratitude. Malheureusement ces listes, composées d'articles uniformes (un nom et une date de décès), sont annexées en masse à chaque chapitre, sans que l'on puisse saisir un ordre quelconque : chronologique, alphabétique, ou autre, dans leurs dispositions. Il sera facile de remédier à cet inconvénient en suivant un meilleur système pour les volumes suivants. Nous ne doutons pas d'ailleurs que l'ouvrage réimprimé de l'abbé Lebeuf se termine par une ample table onomastique. La mort seule a empêché l'auteur primitif de joindre à son œuvre ce genre d'appendice, qui s'impose en quelque sorte ici par son caractère de nécessité indispensable.

A. V.

Dissertation sur la légende **Virgini parituræ** ayant cours à Chartres, par A. S. Morin. Paris, impr. Martinet, 5, rue Mignon.

On sait que, d'après une légende très-répandue à Chartres, les Druides, plus de cent ans avant la naissance de Jésus-Christ, auraient rendu un culte à la Vierge, et lui auraient élevé une statue et consacré un sanctuaire sur l'emplacement actuel de la cathédrale de Chartres. M. A. S. Morin s'est donné la peine de réfuter les divers arguments sur lesquels les partisans du culte de la vierge celtique se sont appuyés pour donner à cette légende quelque apparence de fondement historique. Nous ne croyons pas que ce soient, en général, nos lecteurs qui aient besoin d'être mis en garde contre de semblables traditions ; nous pensons, toutefois, qu'il n'est pas mauvais de montrer de temps en temps sur quelles légères données ces légendes s'appuient, et combien il s'en faut qu'elles aient le caractère d'une respectable antiquité. « Le plus ancien monument écrit où il soit fait mention de la tradition que nous examinons, nous apprend M. Morin, date de 1389. » C'est une vieille chronique à laquelle personne ne peut attribuer le moindre caractère historique. Tel est pourtant le

point de départ de tout ce qui a été écrit sur ce sujet. L'inscription de Châlons-sur-Marne : *Virgini parituræ*, est de pure invention. Restent donc uniquement les récits qui, traditionnellement, dit-on, se transmettent les bons habitants de Chartres. M. Morin, dans un paragraphe intitulé : *Y a-t-il réellement tradition?* montre très-bien que cette tradition est insaisissable au delà du XIVe siècle, et qu'elle n'a par conséquent aucun caractère sérieux. Dans un autre paragraphe : *Comment a pu se former la légende?* il explique, d'ailleurs, d'une façon très-sensée, comment tous ces récits ont pris naissance. Il est donc à espérer que nous ne verrons plus de semblables fables déshonorer les histoires ecclésiastiques ou autres du pays chartrain. Avoir dissipé ces illusions, c'est non-seulement avoir rendu hommage à la science, mais service à la religion. A. B.

Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale (l'Hyrcanie, l'Inde, la Bactriane et la Chine), pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois, avec quatre cartes, par M. Reinaud, membre de l'Institut, etc. Impr. impér., 1863.

Le livre que nous venons annoncer un peu tardivement a déjà fait bien du bruit. Et cela n'a rien qui doive étonner. Car, comme dit l'auteur dans son introduction, « jamais sujet plus nouveau et plus important ne fut abordé par l'érudition moderne. » Aussi devait-il s'attendre à ce que les résultats de son important travail soulèveraient des objections nombreuses, des incrédulités obstinées. Mais ce que l'auteur est en droit d'attendre également et de réclamer, c'est qu'on examine ces résultats sans parti pris, *sine ira et studio*, qu'on ne les juge pas surtout et qu'on ne les condamne pas sans avoir pris la peine de les examiner.

Le titre que nous avons transcrit n'indique pas suffisamment le contenu de ce livre si curieux à tant de titres; il n'indique pour ainsi dire que le cadre, ou, si l'on veut, le point de départ d'une multitude d'aperçus qui seront étudiés par des hommes plus compétents que nous. Qu'il nous soit permis de citer encore un passage de l'introduction qui doit montrer ce qui, dans la pensée de l'auteur, forme le but principal de son ouvrage : « Un empire, dit-il, dont le souvenir s'était transmis d'âge en âge et pour lequel la science semblait avoir épuisé la source des renseignements, apparaît ici sous un aspect inattendu. Des personnages tels qu'Auguste, Trajan, Aurélien et Constantin, sur lesquels on avait perdu l'espoir de recueillir des notions ultérieures, se présentent avec un caractère qu'on ne leur soupçonnait pas. Ce n'est pas seulement l'histoire civile et politique qui trouve ici à s'enrichir. L'histoire littéraire, notamment dans ce qui concerne les immortelles poésies d'Horace, de Virgile, de Properce et de Tibulle, reçoit un jour nouveau. C'est, en un mot, une face restée inconnue de la grandeur et de la décadence romaines; une face qui avait échappé aux méditations des Montesquieu et des Gibbon. Là où je commence, les autres s'étaient arrêtés. »

On voit que le savant académicien se rend très-bien compte de la portée

de ses recherches et de la place qu'elles doivent prendre dans l'histoire générale comme dans la philosophie de l'histoire. C'est qu'en effet l'idée qui domine toute cette étude est celle-ci : les Romains, dès l'époque de Jules César, tous, gouvernants et gouvernés, aspiraient à la monarchie universelle. A commencer par les fondateurs de l'empire, tous les empereurs, jusqu'à Trajan, jusqu'à Julien l'Apostat, avaient en vue la domination sur le monde tout entier. C'était là le mobile et le but constant de leur politique, le secret de leur diplomatie; le centre imaginaire de leurs mouvements militaires. Cette idée, qui flattait singulièrement le patriotisme romain et qui répondait du reste parfaitement à la situation, fut tout d'abord saisie avec ardeur par les poëtes. Horace, Virgile, Properce, Tibulle l'expriment sous toutes les formes, elle revient sans cesse dans leurs écrits.

Sans vouloir entrer dans l'examen du sujet, nous n'hésitons pas à dire que cette thèse n'a rien que de très naturel, et quoiqu'elle n'ait pas entièrement échappé aux historiens antérieurs, il n'a été possible que de nos jours de reconnaître certains faits et de les apprécier dans leur ensemble sous leur véritable jour. Parmi ces faits, je cite en première ligne le plus grand, celui dont les suites furent immenses et qui, encore à l'heure qu'il est, n'est pas arrivé au bout de ses féconds résultats, je veux dire l'expédition d'Alexandre. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce point. Signalons seulement cette circonstance, qu'on avait beaucoup trop négligée autrefois et qui n'est point aussi indifférente qu'elle le paraissait à plusieurs historiens : Alexandre avait eu la conscience de son œuvre, il avait agi sous l'inspiration de cette idée de la monarchie universelle, de la fusion des races, de la civilisation de l'Orient par l'Occident. Quoi donc de plus naturel que de voir les Romains, les héritiers d'Alexandre, aspirer à étendre leur pouvoir jusqu'aux limites du monde connu?

L'auteur part de là pour se demander quelle était l'image que les Romains se faisaient du monde à conquérir, jusqu'où allaient leurs notions géographiques, quelles étaient les connaissances nouvelles qu'ils acquirent en cherchant à accomplir leurs rêves, quels étaient les commencements d'exécution, etc. Nons ne pouvons malheureusement pas suivre l'auteur dans toutes ces excursions. Des hommes plus autorisés le feront d'ailleurs, nous en sommes certain, avec la bonne foi qui ne doit pas être séparée des études sérieuses. Déjà un débat s'est engagé sur un des points soutenus par M. Reynaud, et ce débat ne pourra que profiter à la science. Pour les lecteurs de la *Revue archéologique*, nous voulons remarquer que l'archéologie n'est pas restée étrangère à ses recherches. H. Z.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, président de la Société de sphragistique, etc. 3e série. *Variétés numismatiques.* Paris, chez l'auteur, quai des Orfévres, 54, et chez Aubry, libraire, rue Dauphine, 16. 1864, in-8°.

M. Forgeais poursuit avec un zèle persévérant l'œuvre dont nous avons signalé les débuts et les phases déjà parcourues. Cette troisième série, ou

troisième fascicule, se compose des groupes ou catégories qui vont suivre : 1° méreaux capitulaires ou jetons de présence des chanoines aux offices. Les uns se rapportent à la cathédrale de Paris, les autres à divers chapitres ou *colléges* du clergé parisien; 2° méreaux des confréries pieuses; 3° jetons ou méreaux des offices du palais du roi et de la reine : écurie, fourrière, cuisine, échansonnerie, etc., etc.; 4° enseignes politiques. Un grand nombre de ces dernières pièces ont paru d'abord dans la *Revue archéologique*, accompagnées de commentaires rédigés par l'auteur du présent article.

A très-peu d'exceptions près, toutes ces pièces sont en plomb et ont été trouvées dans la Seine. En général elles embrassent chronologiquement la période comprise entre le XIVe et le XVIIIe siècle. La plupart de ces monuments sont ainsi mis au jour pour la première fois. En ajoutant à leur reproduction diverses observations historiques ou critiques, M. Forgeais, avec une grande modestie, s'excuse de l'insuffisance que ces développements pourront présenter. Il appelle très-loyalement lui-même les rectifications et les perfectionnements. On ne saurait, à sa place, tenir un langage plus plausible. Ses commentaires, en effet, offrent un intérêt qu'on ne saurait dénier, ne fût-ce pour ainsi dire qu'à titre d'origine ou d'*état civil*. Quant à la provenance de ces monuments, M. Forgeais pourrait à la rigueur se dispenser de ce troisième mérite; car il lui en reste deux autres qui suffiraient pour une part honorable : le mérite d'avoir découvert ces monuments, et celui d'en avoir multiplié, au profit du public studieux, des reproductions exactes et bien gravées.

A. V.

La première livraison de la *Monographie de la voie sacrée Eleusinienne*, par M. François Lenormant, vient de paraître. Il y est question des tombeaux de la porte Dipyle. Au moment où cette découverte fait un certain bruit, M. Lenormant a désiré prendre date. C'est ce qui l'a engagé a publier son ouvrage par livraisons. Nous n'avons pas besoin de recommander cette intéressante publication, le nom de l'auteur la recommande suffisamment.

A. B.

ERRATUM :

Page 63, lig. 21. *Au lieu de :* la Table VIIII et non XIIII, *lisez :* la Table porte VIIII et non XIIII.

LA GAULE DE LA TABLE DE PEUTINGER

Réduite aux deux tiers, sous la Direction de Mr. L. Renier
avec les corrections de Mr. A. Maury d'après le manuscrit de Vienne

LA GAULE DE LA TABLE DE PEUTINGER

Réduite aux deux tiers sous la Direction de Mr. L. Renier
avec les corrections de Mr. A. Maury d'après le manuscrit de Vienne

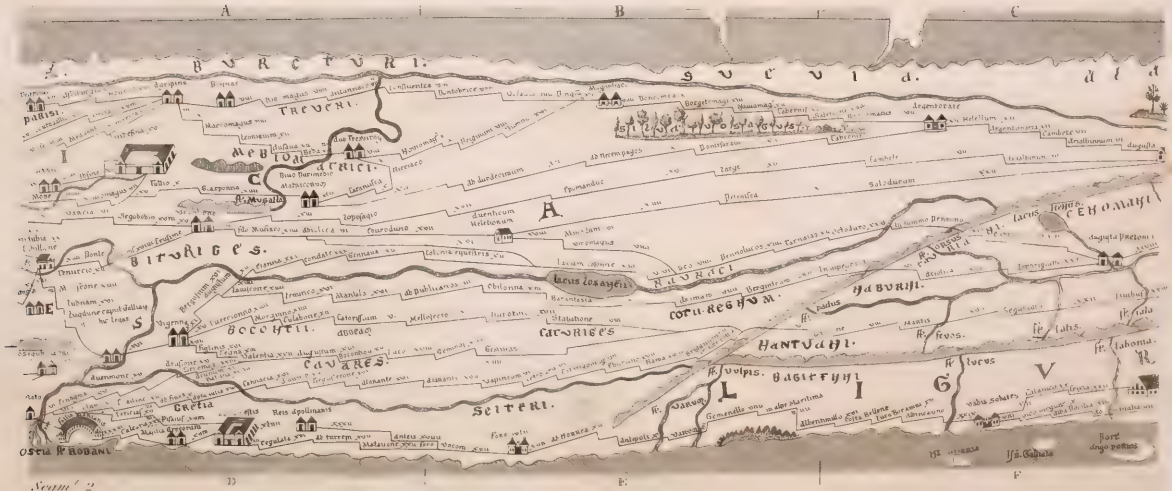

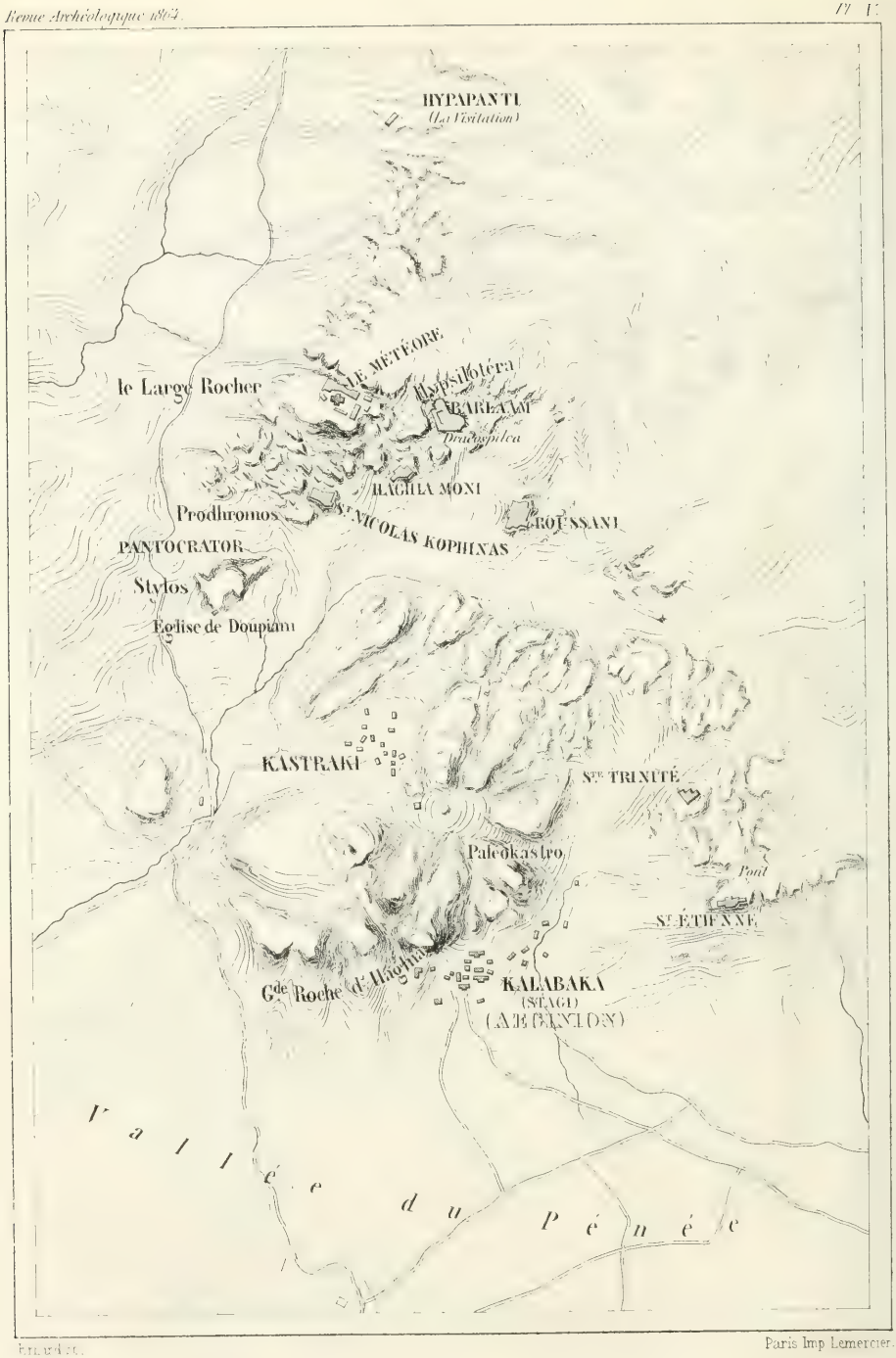

Erhard sc. Paris Imp Lemercier.

ROCHERS ET COUVENTS DES MÉTÉORES
en Thessalie.

+ στεφανος ἐν χῷ τῷ θῷ πιστὸς βασιλεὺς
καὶ αὐτοκράτωρ σερβῶν καὶ ρωμαίας +

+ συμβῶν ἐν χῷ τῷ θῷ πιστὸς βασιλεὺς
αὐτοκράτωρ ῥωμαίων καὶ σερβῶν. καὶ πεν
τὸς ἀλβανγ. οὔρεσις ὁ παλαιόλογος +

- μαρία βασιλισσα ἀδελφη
δεκνα ἡ παλαιολογη

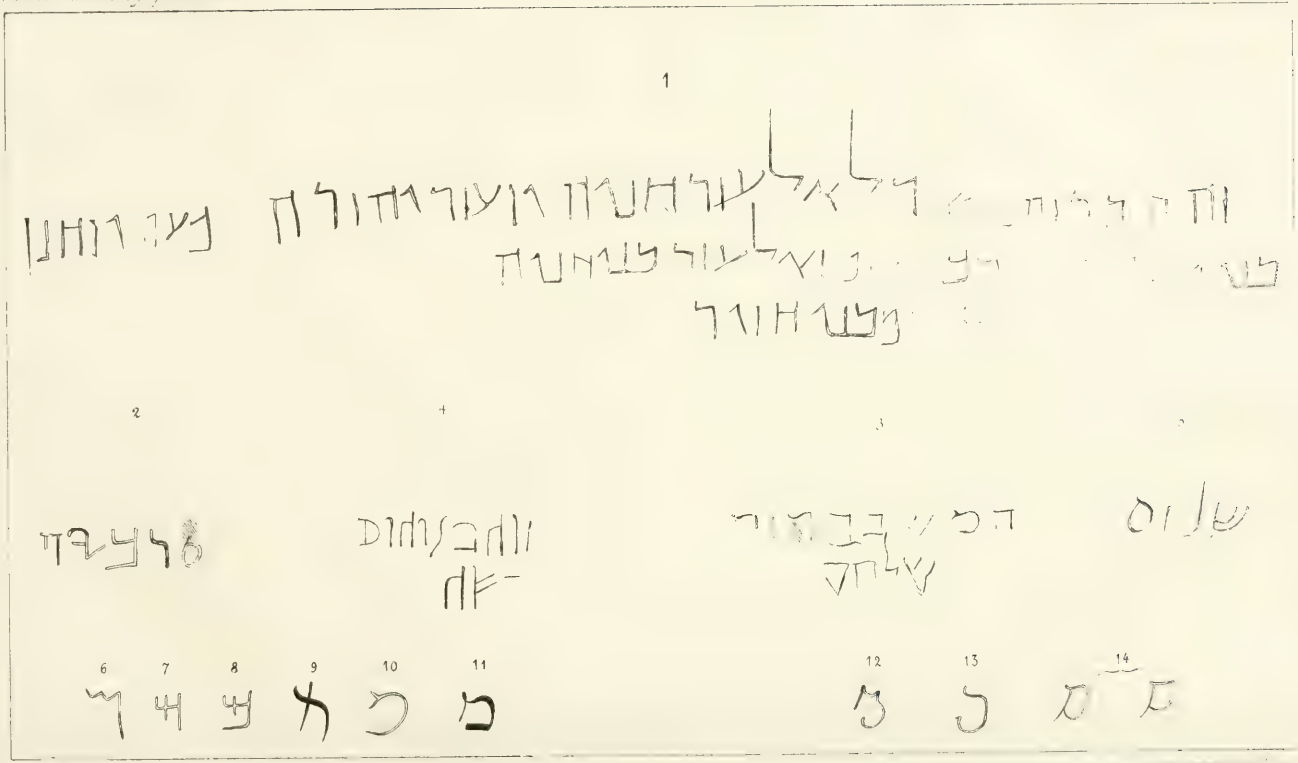

INSCRIPTIONS HEBRAÏQUES

à Jérusalem.

LES

COUVENTS DES MÉTÉORES

EN THESSALIE

D'APRÈS UN MANUSCRIT GREC

On connaît généralement de nom les *Météores*, ces couvents suspendus, portés à l'issue des gorges par lesquelles le Pénée débouche de la chaîne du Pinde. Il y a, dans cet angle écarté de la Thessalie, un site étrange et magnifique, qui peut passer, à juste titre, pour l'une des merveilles de l'Orient. C'est comme une forêt de roches gigantesques, dressées en aiguilles, en lames tranchantes, en pilastres énormes ou en prodigieux menhirs, quelques-unes menaçantes comme des tours penchées ou comme des édifices ruinés par la base. Les monastères, avec leurs étages surplombants, leurs toits en parasol, leurs galeries de bois échafaudées dans l'espace, couronnent çà et là les cimes étroites, qu'ils débordent de toutes parts. En les voyant planer ainsi dans les airs, on serait tenté de croire, avec la légende, que Dieu a bâti tout exprès pour les moines ces colonnes naturelles, sans doute pour propager l'une des formes les plus singulières de l'ascétisme oriental et permettre au monde de voir des communautés de stylites.

Cependant les Météores sont assez rarement visités par les voyageurs. Il est vrai de dire que, relégués dans l'intérieur du pays, aujourd'hui presque déserts, ils sont loin de promettre, pour la curiosité et pour l'érudition, les mêmes trésors que la florissante

république de moines qui couvre de ses établissements la presqu'île du mont Athos. Si quelques étrangers viennent, de loin en loin, admirer les merveilleux rochers, dessiner même au passage leurs formes bizarres, il en est peu qui, pour voir les bons pères de plus près, risquent, dans un filet accroché au haut d'un long câble, une série d'ascensions aériennes de plusieurs centaines de pieds.

Au mois d'août 1858, explorant ce versant du Pinde, je pensai que la négligence de mes devanciers pourrait me fournir l'occasion de quelque intéressante découverte. Je fis l'ascension des principaux couvents, et je m'attachai surtout à passer en revue les amas de livres, imprimés ou manuscrits, que les moines appellent leurs bibliothèques. Dans cet examen, nécessairement un peu rapide, je ne trouvai rien qui touchât à l'antiquité classique; en revanche, j'eus le bonheur de mettre la main sur une vingtaine de manuscrits byzantins : bulles d'or des empereurs ou des usurpateurs temporaires de la contrée, jugements des évêques et des patriarches, actes de l'autorité locale, qui me parurent contenir plus de renseignements historiques que l'on n'en trouve d'ordinaire dans les pièces de cette nature. En effet, ces parchemins se rapportent tous à une même province : la Haute-Thessalie ou district de Triccala, appelée alors *Grande-Vlakhie;* ils appartiennent à une même période : le quatorzième siècle, époque de trouble et de dissolution, où les moines eux-mêmes se trouvèrent nécessairement engagés dans les agitations de la politique extérieure. Ils présentent donc une véritable unité; ils nous montrent, dans cette partie de la Roumélie, une population mêlée de Grecs, de Serbes, de Bulgares, d'Albanais, de Valaques, écrasée sous des charges énormes et sous un régime de servage, que nous regardons trop exclusivement, en Occident, comme le fruit de l'oppression féodale, en Orient, comme la conséquence de la tyrannie des Turcs, mais qui ne découle encore ici que de la lente et inévitable décomposition de l'antique administration romaine. Ce sont, comme on peut en juger, de précieux documents qui fournissent le sujet de toute une étude sur l'état d'une province byzantine cent ans avant l'invasion ottomane.

Le manuscrit que j'ai l'honneur de communiquer aujourd'hui à l'Académie (1) présente un intérêt différent. C'est comme un abrégé de l'histoire monastique des Météores. Je n'en ai pas retrouvé

(1) Ce Mémoire devait être lu devant l'Académie. La lecture en a même été commencée. Une indisposition de l'auteur l'a obligé de renoncer à cet honneur. (*Note de la rédaction.*)

l'exemplaire original, mais seulement une copie sur papier, exécutée en 1776, qui ne donne ni la date précise ni la signature de l'acte primitif. Ce n'est donc qu'en étudiant le texte avec attention que nous pourrons reconnaître l'époque de première rédaction et apprécier la valeur historique du témoignage.

La carte que je joins à ce travail, levée en 1861, lors de mon second voyage, par M. Laloy, garde du génie, fait connaître pour la première fois la topographie exacte des rochers et des monastères.

Les couvents des Météores sont aujourd'hui réduits au nombre de sept : quatre petits, *la Sainte-Trinité*, *la Visitation*, *Haghia-Moni et Saint-Nicolas de Kophina;* trois grands, *Saint-Étienne*, *Barlaam* et celui que l'on appelle spécialement *le Météore*. Autrefois on en comptait un beaucoup plus grand nombre : vingt-quatre, selon la tradition, quatorze suivant un témoignage écrit. Situés sur autant de roches différentes, ils formaient, par leur réunion, ce qu'on appelait alors une σκῆτις, terme qui désigne un territoire abandonné aux ascètes et aux moines, un district d'hermitages et de couvents confédérés, ce que je crois pouvoir traduire par *désert* ou par *thébaïde*. La région dont je parle se nommait proprement la *thébaïde de Stagi*, ἡ σκῆτις Σταγῶν. *Stagi* est le nom byzantin de la petite ville de Kalabaka, qui est encore aujourd'hui le siége d'un évêque et qui se trouve située non loin des Météores, sur le revers méridional des mêmes rochers. Quant à la dénomination de Météores, il faut distinguer avec soin, sous peine d'une perpétuelle confusion, le terme général qui désigne l'ensemble des roches et des couvents, τὰ Μετέωρα, οἱ Μετέωροι λίθοι et le terme particulier τὸ Μετέωρον, spécialement appliqué au plus considérable et au plus puissant de ces établissements monastiques, bâti sur un haut piédestal qui domine les autres rochers. En effet, le principal but de l'écrit que je vais traduire est de contester la suprématie que *le Météore* usurpa, à une certaine époque, sur *les Météores*, et d'établir que le centre et le berceau commun de tous les monastères était une église dépendante de l'évêché de Stagi.

Je dois avertir que le manuscrit même ne présente pas de divisions matérielles; mais la relation qu'il contient se décompose naturellement en trois parties, précédées d'une sorte de préambule. Pour plus de clarté, je marquerai, dans ma traduction, ces divisions, et je demanderai la liberté d'introduire, entre chacune d'elles, quelques éclaircissements qui m'ont paru indispensables.

PRÉAMBULE

« Sous la présidence de mon Humilité (1) et de ses très-honorables clercs, un discours d'un intérêt général a été prononcé par les très-honorables moines, ordonnés et non ordonnés (2), qui se trouvent dans notre thébaïde, lesquels se sont exprimés ainsi :

« Selon l'enseignement de la divine Écriture, qui nous dit : « Demande à ton père, et il te répondra; interroge tes anciens, et ils t'instruiront, » nous voulons, nous aussi, nous renseigner du sujet de notre thébaïde, connaître son origine, son histoire, l'organisation dont elle a joui, aussi bien que les désastres qu'elle a éprouvés et qui l'ont remplie de toute sorte de ruine. Ayant donc déplié les nombreux et importants diplômes que nous avons reçus des empereurs, des conciles, des évêques, ayant consulté également les détails consignés dans nos registres, ceux qu'on lit aux peintures des églises ou sur les saintes images, ainsi que les témoignages dignes de foi des honorables vieillards, nous y avons trouvé, clairement énoncées, les preuves que nous demandions. »

La nature et la portée du document se montrent dès les premières lignes. C'est le compte-rendu d'une enquête, dirigée par un dignitaire ecclésiastique, qu'il est aisé de reconnaître pour un évêque ou pour un archevêque. En effet, dans la hiérarchie de l'Église Grecque, le titre de *mon Humilité*, ἡ ἐμὴ Ταπεινότης (car c'est un véritable titre), est la formule spécialement réservée à cette classe de prélats, lorsqu'ils parlent de leur personne : les patriarches, dans la même circonstance, disent *ma Médiocrité*, ἡ ἐμὴ Μετριότης. Notons en passant la singularité de cette étiquette ecclésiastique, fondée sur le plus ou le moins de modestie chrétienne. Dans la suite, nous verrons le même personnage recevoir le titre de *Toute-Sainteté*, ἡ Παναγιότης σου, ce qui est encore un titre épiscopal. Il faut remarquer surtout qu'il se représente comme entouré de son clergé, et que, parlant des Météores, il dit : « Notre thébaïde. » C'est donc manifestement un évêque de Stagi, qui se fait adresser par les moines une sorte de rapport et qui s'associe d'avance à leurs conclusions par le préambule que l'on vient de lire. Personne, en effet, plus que ces évêques, dont le diocèse comprend tout le territoire occupé par les monastères, n'avait intérêt à provoquer et à poursuivre une enquête, destinée à établir que la thébaïde relevait primitivement de leur

(1) Προκαθεζομένης τῆς ἐμῆς Ταπεινότητος.
(2) μοναχοὶ καὶ ἱερομόναχοι.

évêché. Les mots par lesquels débute la première partie du discours vont, à l'instant, confirmer cette supposition, en montrant que l'assemblée se tenait ou dans l'église épiscopale de Stagi ou dans le palais même de l'évêque.

PREMIÈRE PARTIE

« Notre très-saint évêché, que voici (1), possédait anciennement et dès l'origine la suzeraineté de la thébaïde, comme le constatent les actes qui la concernent. L'église de la plus que chaste Mère de Dieu, surnommée Doupianos (2), était honorée, au début, comme le chef-lieu de la thébaïde de Stagi, et elle avait également dans sa dépendance les hermitages (3) construits à l'entour pour servir de refuge et de défense. En effet, elle est située sur le territoire et au pied même des Roches Météores. Or, dans la suite des temps, il s'est trouvé un homme ami de Dieu, qui éleva, dans les cavernes environnantes, quatre églises, pour sa propre défense et sûreté, et pour celle de toute la thébaïde, selon ce qui est écrit : « Le frère qui est secouru par son frère est comme une ville forte. » C'est que, véritablement, il y avait alors une grande terreur causée par les brigands. Après la construction et l'achèvement de ces églises, il plaça l'inscription suivante à l'endroit où l'on marque la date des peintures : « Construit de « fond en comble et décoré de peintures par le concours des travaux et des « dépenses de très-honorable moine et prêtre (4) Kyr Nilos, cathigoumène « du vénérable et sacré monastère de la plus que chaste Mère de Dieu « Doupiani et Premier de la thébaïde de Stagi (5), à l'époque où régnait à « Tricca notre très-pieux et très-fortuné maître Kyros (6) Siméon Paléo- « logue Ourésis, et lorsque notre prélat très-ami de Dieu, Kyr Bessarion « était évêque de Stagi, l'an 6875 (7). »

« Ce Nilos, étant mort saintement, eut un successeur nommé Kyr Néophytos, dont nous trouvons le nom, en toutes lettres, dans l'acte synodal du monastère de la Grande-Porte (8) : « Néophytos, moine et prêtre,

(1) ἡ ἁγιωτάτη αὕτη Ἐπισκοπή.

(2) Δουπιανὸς, communément Δουπιανή.

(3) μονήδρια : le *monèdre* est un petit couvent, qui n'est pas nécessairement habité par un seul anachorète.

(4) ἱερομόναχος.

(5) Πρῶτος τῆς Σκήτεως Σταγῶν.

(6) Κύρ et Κυρός formules honorifiques chez les Byzantins, placées sous la même relation que *sieur* et *seigneur*, mais avec une application différente, la première s'adressant aux personnages notables, surtout aux ecclésiastiques, même aux évêques, la seconde paraissant réservée spécialement aux princes.

(7) Apr. J. C., 1367.

(8) Monastère, qui ne faisait pas partie des Météores, et dont l'église se voit sur

« cathigoumène de Doupiani et Premier de la thébaïde de Stagi. » Là nous trouvons aussi le nom du Météore, et la preuve qu'il ne connût jamais à cette époque les honneurs de d'higouménat, mais qu'il avait sa signature particulière, à titre de simple hermitage, ainsi qu'il suit : « Macarios, « moine et prêtre, Père du Météore (1). » C'est ainsi que l'on retrouve, dans d'autres actes, cette dénomination de Père du Météore, mais jamais une autre.

« Cependant Néophytos, étant mort dans le Seigneur, un autre lui succéda, du nom de Néphon; et ainsi, selon l'ordre de succession des Premiers de Doupiani, cet héritage s'est transmis jusqu'aux honorables vieillards, nos contemporains, le très-honorable diacre Kyr Kyprianos et le très-honorable moine et prêtre Kyr Akakias, higoumène du vénérable couvent de Pantocrator (du Tout-Puissant), bâti sur la roche de Doupiani, voisine de l'ancienne église de ce nom. Ce père était, de droit et de nom, Premier de la thébaïde de Stagi, parcourant, avec son bâton pastoral, tous les hermitages, celui du Météore comme tout le reste de la thébaïde, les administrant et les gouvernant, sans rencontrer aucune opposition; au contraire, tous se laissaient régir et protéger par lui, selon l'ancien usage.

« Nous trouvons, en outre, une sainte image qui porte la signature suivante : « Prière (2) du serviteur de Dieu le moine Sérapion, architecte et « cathigoumène du monastère du Christ Pantocrator qui est vraiment « notre Dieu, l'an 6934 (3). » Ce n'est pas non plus sans motif que le nom d'higoumène est porté par ce moine, mais en raison de l'ordre établi par l'usage local, ordre qui s'est maintenu jusqu'au temps de Kyr Akakias, que nous-mêmes avons connu par nos yeux. A la même époque vivait Kyr Joasaph (4), prêtre et moine, lequel, pendant dix-sept ans, ne porta aussi, selon l'ancienne coutume, que le titre de Père du Météore.

« Mais Kyr Dionysios, métropolitain de Larisse, honora par la suite ce Joasaph de la dignité d'higoumène du Météore et le fit plus tard évêque de Phanarion. Depuis lors jusqu'à aujourd'hui, quarante ans se sont passés, et l'on a vu se succéder cinq higoumènes. Or il importe de voir comment il a pu se faire qu'il y ait eut cinq higoumènes pendant ces quarante ans, tandis que, pendant les cent années qui ont précédé, personne n'a porté un pareil titre, ni au Météore, ni dans aucun des couvents. C'est que, bien évidemment, en dehors du Premier de la thébaïde, résidant à Doupiani, aucun autre n'était appelé higoumène dans tous les monastères des Météores; car la coutume en vigueur était que le Premier de la thébaïde

l'autre rive du Penée, au village de Porta-Panaghia, à l'entrée de l'un des grands défilés du Pinde, delà le nom de Μεγάλη Πόρτα, et, dans les bulles, de Παναγία Μεγαλῶν Πυλῶν.

(1) Πάτηρ Μετεώρου.

(2) δέησις : Pour les peintres byzantins, peindre c'est prier.

(3) Apr. J. C., 1426.

(4) Différent de Joasaph Paléologue, dont il sera question plus loin.

possédât en même temps le titre de l'higouménat. Il se trouva cependant, un jour, un nommé Galactæon, lequel, à force d'argent et par l'influence des chefs séculiers, ayant usurpé à son profit le nom d'higoumène, ruina tout par ses fantaisies, dans le couvent du Météore.

« Ce n'est qu'à grand peine et après beaucoup d'efforts que deux archevêques, le saint métropolitain de Larisse, Kyr Dionysios (1) et le saint prélat Nymphon, plus tard patriarche, mais qui était alors métropolitain de Thessalonique, parvinrent à l'expulser, en lui infligeant l'excommunication indissoluble, par l'effet de laquelle on peut le voir encore, à Korakonésion, dans le pays d'Arta, avec la peau tendue comme celle d'un tambour, spectacle horrible (2) ! »

Le manuscrit nous fait assister aux humbles origines des Météores. C'est, primitivement, une confédération d'ascètes, bâtissant sur la cime des rocs ou dans leurs cavernes, des hermitages, de petits couvents (μονήδρια) et ayant, pour centre commun, au pied des rochers, le monastère de Doupiani, dont on n'a oublié, de nos jours ni l'emplacement ni le nom. Là résidait le supérieur général (ὁ Πρῶτος τῆς Σκήτεως), qui seul avait droit au titre d'higoumène ou plutôt de cathigoumène. Les moines qui dirigeaient les groupes d'anachorètes épars sur les rochers, portaient simplement le nom de pères de leurs petites communautés. Ces origines sont pleinement confirmées par les bulles et par les diplômes du XIVe siècle que j'ai copiés. Deux de ces chartes sont octroyées justement à ce Nilos, qui bâtit les premières chapelles sur les rochers; il y est qualifié de Πρῶτος τῆς Σκήτεως Σταγῶν, et la possession du μονήδριον de Doupiani lui est assurée par un article spécial. J'ai retrouvé également l'acte synodal du monastère de la Grande-Porte, avec la signature de Néophytos, telle qu'elle est donnée dans l'enquête. Les droits des communautés particulières sont compris dans les actes généraux de la thébaïde; un seul arrêté est pris à part en faveur du couvent de Météore, dont le chef, qui est le Makarios mentionné aussi plus haut, n'a que le simple titre de père confesseur πνευματικὸς πάτηρ. Cette partie de

(1) Différent d'un autre métropolitain de Larisse, du même nom, cité plus haut.

(2) L'excommunication indissoluble (ἄλυτος ἀφορισμός) est celle qui entraîne les peines éternelles. Suivant une croyance populaire, il existe, après la mort, un signe matériel, une marque visible de cette éternelle condamnation : c'est lorsque les chairs, au lieu de se corrompre dans la terre, se dessèchent, se tendent autour des os et refusent de se dissoudre. Le mort est alors lui-même indissoluble, ἄλυτος. C'est, je pense, cet état funeste que notre manuscrit a voulu dépeindre par le mot expressif τυμπανιαῖος.

la démonstration repose donc sur des témoignages authentiques et sur des preuves incontestables.

D'autres prétentions ne s'appuient, au contraire, que sur des dépositions orales et de simples affirmations. On peut douter, par exemple, de la transmission des droits des Premiers de Douprani aux higoumènes de Pantocrator; on peut contester également le degré de dépendance où se trouvait la thébaïde vis-à-vis de l'évêque. Sur ce dernier point, un ancien décret royal dispose que les moines n'auront à payer au très-saint évêché de Stagi, que la redevance annuelle qui est d'usage (ἐτέλειν δὲ καὶ μόνον τῇ ἁγιωτάτῃ Ἐπισκοπῇ τὸ κατὰ συνηθεῖαν ἐτήσιον τέλος), sorte d'honoraires que les évêques grecs perçoivent chaque année dans tous les monastères de leur diocèse, même dans ceux qui sont placés en dehors de leur intervention par les actes des rois et des patriarches.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le lien primitif qui unissait entre elles ces colonies de moines ne tarda pas à se rompre, en même temps que disparaissait l'ancienne simplicité de la vie ascétique. Les hermitages se changèrent peu à peu en grands monastères, dont les supérieurs aspirèrent à une complète indépendance et aux honneurs de l'higouménat. Leurs premières usurpations furent repoussées par les évêques, qui finirent cependant par céder au progrès du mal et par consacrer ce que leurs prédécesseurs avaient condamné par de solennels anathèmes.

A côté de ces faits, nous trouvons quelques indications chronologiques qui nous permettent de les classer. L'année du monde 6875, qui répond, selon le compte des Grecs, à 1367 après Jésus-Christ, nous reporte à la période florissante de la thébaïde, lorsque Nilos en était le supérieur. A cette date la Thessalie, sous le nom de Vlakhie, avait été distraite de l'empire, avec toutes les provinces voisines, par un Kral de Servie, l'ambitieux Étienne Douschan, qui se pare, dans les bulles, du titre d'empereur de Servie et de Romanie : Στέφανος ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Σερβίας καὶ Ῥωμανίας. Après la mort du conquérant, son frère, Siméon Ourosch, vit la Serbie lui échapper, et ne put retenir qu'une partie des provinces usurpées sur les Byzantins; il y établit sa capitale, dans la position forte de Triccala, à quelques lieues des Météores, et c'est lui qui est désigné par les moines sous le nom de Syméon Ourésis Paléologue. Dans une bulle d'or, il prend, en effet, à la suite du titre pompeux d'empereur des Romains, des Serbes et de tous les Albanais, le nom même de la famille impériale de Constantinople, à laquelle il ne se rattachait que par les femmes; il signe, avec le pinceau enduit de

vermillon : Συμεὼν ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων καὶ Σερβῶν καὶ παντὸς Ἀλβάνου Οὔρεσις ὁ Παλαιόλογος. Au milieu de la guerre civile allumée entre les Serbes, de l'irruption perpétuelle des bandes albanaises et du progrès des Turcs, déjà maîtres d'Andrinople depuis 1362, on comprend la terreur universellement répandue, qui peupla plus que jamais les imprenables citadelles des Météores.

Ce serait cent ans environ après cette époque, c'est-à-dire à la seconde moitié du xve siècle, que les archevêques de Larisse auraient commencé à enfreindre les anciens règlements de la thébaïde, en concédant au couvent du Météore les pouvoirs de l'higouménat. L'introduction de cet abus serait contemporaine du premier trouble apporté dans la situation des chrétiens par l'établissement définitif de la domination ottomane. Les moines comptent ensuite une quarantaine d'années, jusqu'au jour où, réunis devant l'évêque de Stagi, ils protestent contre cette innovation par un acte authentique. On peut donc affirmer, sans vouloir serrer de trop près une chronologie tout approximative, que la pièce qui nous occupe a été rédigée dans la première moitié du xvie siècle et en pleine domination turque. Nous verrons plus tard à fixer cette date avec plus de précision.

DEUXIÈME PARTIE

Après avoir raconté l'origine et l'ancienne organisation de la thébaïde, les auteurs de la protestation rapportent ainsi l'histoire particulière du couvent, qui s'est arrogé peu à peu sur les autres une suprématie contraire à toutes les traditions :

« Rapportons maintenant, s'il nous est permis, comment les choses se sont passées à l'origine pour le couvent du Météore. Kyr Grégorios, de Constantinople, vieillard honorable et père-confesseur, ayant pour disciple Kyr Athanasios, habitait la sainte montagne de l'Athos. Des troubles y étant survenus, à la suite d'une incursion de corsaires, ils quittèrent ce lieu pour se rendre à la thébaïde de Berrhée. Mais, ayant ouï parler des exploits des moines de la thébaïde de Stagi, de leur vie vertueuse et en même temps du charme merveilleux des Roches Météores, ils prirent le parti de s'y transporter.

« Étant donc arrivés dans la thébaïde de Stagi, ils s'établirent d'abord sur le rocher appelé Stylos (la Colonne). Mais, Kyr Grégorios n'ayant pu supporter la rigueur du lieu, et s'étant mis en route pour Constantinople, Kyr Athanasios resta seul dans les cavernes de Stagi. Longtemps après, il demanda à l'évêque de Stagi et au Premier de la thébaïde l'autorisation de

faire l'ascension de la roche appelée le Large-Rocher (1), et, après avoir obtenu, selon les lois et la règle, les diplômes nécessaires, il y monta et y fonda une petite église sous l'invocation de la Mère de Dieu. Les pieux exercices auxquels il s'y livra, pendant nombre d'années, attirèrent autour de lui d'autres anachorètes, de telle sorte qu'à sa mort il ne laissa pas moins de neuf frères.

« L'un des derniers qui se joignirent à lui fut Kyros Joasaph Paléologue, qui s'était enfui du mont Athos. Grâce aux secours qu'il obtint de sa sœur, Kyra Angélina, despotesse (2) de Joannina, il agrandit l'église du Large-Rocher, spécialement appelé le Météore; Angélina lui fit beaucoup d'autres libéralités, provenant du monastère de Joannina et de son propre mari le despote Thomas, et lui donna, entre autres présents, des brebis et des buffles. Selon la tradition, Joasaph lui-même porta le titre de Père du Météore et non celui d'higoumène. Ce Joasaph demanda à l'évêque de Stagi et au Premier de la thébaïde la concession de la tour de Doupiani, qui se trouve sur le rocher de Prodhromos (le Précurseur), et il l'obtint, à titre d'aumône pour les cierges (3); et les Météorites en firent leur grange jusqu'à l'époque où Kyr Dionysios occupa l'archevêché de Larisse.

« Ce fut ce Kyr Dionysios qui, gagné par eux et leur ayant fourni un secours considérable, leur bâtit une autre grange et un réfectoire, et leur concéda en outre, pour leur permettre de s'agrandir, une partie des terrains du très-grand Nicolas-Anapausas, ainsi qu'il ressort de leurs anciens diplômes et de ceux de la thébaïde. On peut en conclure qu'ils n'avaient pas un pied de terrain au-dessous de la caverne de Dracospiléa (4). Car s'ils avaient possédé le couvent de Pantocrator comme métairie (5), ainsi qu'ils le prétendent, ils n'auraient pas demandé, à titre d'aumône pour les cierges, un pauvre coin de terre, et ils ne seraient pas allés planter d'autres vignes au loin et sur des terrains achetés. Ce n'est pas non plus de plein droit qu'ils sont en possession du couvent de Saint-Nicolas-Kophinas, mais c'est par des menées secrètes qu'ils s'en sont emparés et par des embûches qu'ils ont mis la main sur ses vignobles. Ce qui est au delà de Dracospiléa, est partie intégrante de la roche de Barlaam. En effet, Kyr Barlaam était contemporain d'Athanasios, et défendit même, à coups de fronde, la caverne de ce saint, qui était attaquée par des brigands. Quant au terrain qui s'étend au-dessus de Dracospiléa et qu'on appelle Skaphidakia, il leur a été donné jusqu'au sommet de la montagne. Je ne sais, il est vrai, comment qualifier une pareille donation. Toujours est-il qu'elle laissait intact le dit rocher de Barlaam..... si toutefois la donation est véritable..... mais passons ce point sous silence. »

(1) ὁ Πλαθὺς Λίθος, nom de la roche du Météore.
(2) Δέσποινα.
(3) διὰ κηροδοσίας.
(4) Caverne située au pied de la roche de Barlaam.
(5) μετόχιον.

Ici se termine la deuxième partie du manuscrit, celle qui concerne les origines particulières de la communauté du Météore. J'ai retrouvé, dans ce monastère, une vie manuscrite de saint Athanasios, qui, le premier, monta sur la plate-forme du Large-Rocher. Les détails de la biographie concordent avec les faits que l'on vient de lire. Une anecdote qui lui fait prédire la mort du César Préalimbe, général d'Étienne Douschan, montre qu'il habitait dès 1356 les rochers de Stagi. Il florissait au temps du roi Syméon, lorsque la thébaïde avait Nilos pour supérieur. D'après la même légende, il faudrait placer sa mort vers 1372, à l'époque de la première prise de Thessalonique par les Turcs, événement qu'il prophétisa trois ans à l'avance : « Je vois, dit-il, toutes les portes de la ville fermées, et « une seule, celle du rivage, qui est restée entr'ouverte. » Je ne citerai qu'un seul article de la règle qu'il établit et qui est consignée dans son testament, pour montrer à quelles exagérations était arrivé l'ascétisme byzantin : « Que les femmes, écrit-il, ne dépassent pas la « limite marquée, et qu'il ne leur soit rien donné de la nourriture des « moines, quand même l'une d'elles serait sur le point de mourir de « faim. » Une peinture murale, qui date de 1484, représente le fondateur du Météore dans un costume qui diffère notablement de celui que portent aujourd'hui les moines grecs : il est vêtu d'une longue robe blanche, recouverte d'un manteau brun et n'ayant pour ceinture qu'une corde passée dans un anneau de fer.

Mais Athanasios eut un disciple qui jeta encore plus d'éclat que son maître sur la naissante communauté. On ne parle pas dans le pays des merveilleux monastères sans nommer aussitôt le plus illustre habitant de ces demeures aériennes, le roi-hermite Joasaph. Les bulles m'ont fourni plus d'un détail ignoré sur ce curieux personnage. Joasaph Paléologue était le fils de Syméon Ourosch, que nous avons vu s'établir avec une armée de Serbes dans le château de Triccala et se faire de la Thessalie un royaume. Loin d'hériter de l'humeur belliqueuse de ses ancêtres, les Krals de Servie, le neveu d'Étienne Douschan se prononça pour la vie monastique et se fit stylite sur la roche du Météore. Telle fut l'étrange fin de cette dynastie de conquérants slaves, qui semblaient promettre aux provinces usurpées par eux une suite de chefs militaires capables de retarder la marche triomphante des sultans. La direction du pays est alors abandonnée à un certain Alexis l'Ange, qui porte le titre de César de Vlakhie, et signe avec la couleur bleue. Cependant Joasaph n'a pas absolument renoncé à toute intervention dans les affaires, et, du haut de son rocher, il exerce encore une sorte de surveillance

royale sur ses anciens états. Dans les bulles, il est appelé « le très-« saint roi Joasaph, plus que vénérable entre les moines : ὁ ἁγιώτατος « βασιλεὺς ὁ ἐν μοναχοῖς ὑπέρσεμνος Ἰωασᾶφ, » et il signe : « Jean Ou-« résis Paléologue, appelé, selon l'ordre divin et angélique, Joasaph, « moine : Ἰωάννης Οὐρέσης ὁ Παλαιόλογος ὁ διὰ τοῦ θείου καὶ ἀγγελικοῦ « σχήματος ὀνομασθεὶς Ἰωασᾶφ μοναχός. » En 1335 il se rendit même, de sa personne, à Joannina, pour aider de ses conseils sa sœur, veuve du despote Thomas, autre prince serbe, auquel Syméon avait abandonné le gouvernement de l'Épire.

Je ferai remarquer que le nom d'Angélina, sous lequel cette princesse est désignée dans notre manuscrit et dans quelques chroniques, est un véritable nom de famille, celui de la dynastie impériale des l'Ange. Dans une lettre de donation que j'ai copiée et qu'elle adresse justement à son frère Joasaph, elle l'appelle, par une prétention du même genre, Jean Ducas, et elle signe elle-même : « La reine Marie « Ange Ducas Paléologue : Μαρία βασίλισσα Ἀγγέλινα Δούκαινα ἡ Παλαιό-« λόγινα. » C'est au retour de son voyage en Épire que Joasaph bâtit, sur le rocher du Météore, une chapelle, qui sert encore d'abside à la grande église construite plus tard par les moines. Une inscription, gravée sur le meneau de la fenêtre, mentionne encore aujourd'hui son nom et l'an du monde 6896, qui répond à 1388 après Jésus-Christ. Ἔτει ϛωϛς, ἀνοικοδομήθη ὁ πάνσεπτος ναὸς οὗτος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ διὰ συνδρομῆς τοῦ τιμιωτάτου ἐν μοναχοῖς Ἰωασᾶφ. Il y a ici un rapprochement de dates qui mérite d'être signalé : l'année qui suivit cette fondation pieuse, en 1389, les Serbes du Nord, ayant à leur tête le Kral Lazare, mouraient héroïquement dans la plaine de Kossova pour la défense de la chrétienté. Mais le fils de Syméon fût-il mort comme eux pour la foi de ses sujets, qu'il n'eût peut-être pas acquis une plus grande popularité dans ces contrées, que par la singularité de sa vocation religieuse.

Le nom de Joasaph et la sainteté de son maître Athanasios favorisèrent, plus qu'aucune autre cause, le rapide accroissement du couvent du Météore, placé d'ailleurs sur une plate-forme de rochers plus large et plus commode que les autres, et qui lui permettait de prendre plus facilement les proportions d'un grand monastère. Pour toutes ces causes on s'habitua de bonne heure à le regarder comme le véritable centre religieux de la thébaïde. De là une prépondérance qui rompit l'ancien équilibre de la confédération et qui amena les usurpations et les désordres dont les moines vont maintenant nous faire le triste tableau.

TROISIÈME PARTIE

« Revenons maintenant à la thébaïde. Notre discours a démontré par des témoignages manifestes quelle était sa règle et son organisation, et comment chacun parvint à y acquérir des possessions particulières, tandis que primitivement c'était une propriété commune entre tous, comme c'est la règle bénie et partout observée dans les autres thébaïdes. La thébaïde étant veuve de son propre et premier pasteur, tout fut abandonné à la rapacité et à la destruction. Les faits mêmes témoignent de la vérité et déposent que ceux qui habitent aujourd'hui ces saints monastères les ont trouvés déserts et tombés pour la plupart entre les mains de séculiers, qui les dominaient, pour ne pas dire qu'ils les détruisaient et les déchiraient.

« Le monastère d'Hypapanti (la Visitation) fut, pendant quarante années, au pouvoir d'un certain Michel Moukhtouris, père de deux enfants, après avoir été gouverné selon les règles du cénobitisme et de l'institution monastique, comme le prouvent, entre autres pièces, ses cloches de réfectoire et ses vases de cuivre, qui se trouvent maintenant au Météore, employés à l'usage des moines. Le monastère du Pantocrator fut, de même, habité par un certain Thodoris-le-Fou, sans autre compagnie qu'une femme, qu'il avait secrètement avec lui, ce qui ne l'empêcha pas par la la suite d'en prendre une autre avec une cape [?] (1). Il s'était emparé des deux vignobles du couvent, et personne ne lui faisait opposition, ni au sujet des femmes ni au sujet des vignobles. De même, et dans les derniers temps, Kyr Bessarion, évêque de Stagi, eut occasion d'excommunier celui qui avait usurpé le monastère de Roussanos et qui y est mort séculier, cette sainte demeure étant désertée par ses habitants.

« Dans le couvent de Callistratos, c'étaient des bohémiens (2) qui avaient établi leurs campements et leur résidence. Dans celui de Haghia-Triadha (la Sainte-Trinité) régnaient les mêmes désordres. Or, depuis le jour où le père-confesseur Papa Kyr Anthimos releva ce couvent et le remit en bon état, qui pourrait raconter les conspirations et les troubles suscités par les Météorites (3). Loin de pouvoir les dire, on ne pourrait pas même les rapporter par écrit. Ce n'étaient continuellement qu'injustes excommunications, et journellement qu'emprisonnements dans les prisons du dehors (4) : car ceux qui commettaient l'injustice étaient, en même temps, ceux qui emprisonnaient et qui calomniaient. Ils faisaient une guerre d'Égyptiens, pleine de tumulte et de cris; et ils n'ont rien épargné à la personne même de Papa Anthimos, ni grossières insultes, ni méchancetés, ni insupportables dommages.

(1) μετὰ καπὴν.

(2) Κατζίϐελοι. Expression populaire qu'on m'a expliquée de cette façon.

(3) Les moines du couvent particulier du Météore.

(4) εἰς τὰ ἐξωτερικά.

« Cependant, au milieu de ces maux, les très-saints pères Kyr Nectarios et Kyr Théophanès, qui habitaient le rocher de Barlaam, voulurent avoir un coin de jardin dans les bois, afin de se procurer un peu de délassement. Durant trois années pleines, ils le défrichèrent, le plantèrent, s'appliquèrent à y faire des coupes; ce fut même, en grande partie, avec les cognées et les hoyaux des Météorites qu'ils extirpèrent les racines. Mais, après que finalement ils l'eurent bien nettoyé et qu'ils l'eurent enclos, alors s'alluma contre eux la jalousie. Les Météorites ne donnèrent pas de sommeil à leurs yeux avant d'être descendus pour détruire la nouvelle plantation, ce qui arriva bientôt. En effet, pendant toute la semaine sainte, les malheureux firent chaque jour des rassemblements pour se concerter sur les moyens d'accomplir cette œuvre de destruction. Ils choisirent le jour du Grand Lundi (1), au moment où les chrétiens, célébrant la Pâque, chantent avec joie : « Appelons-nous frères, et pardonnons tout « à ceux qui nous haïssent, en l'honneur de la Résurrection ! » C'est en ce jour qu'ils perdirent leurs âmes et leur salut, avec les pères confesseurs et les higoumènes chargés de leur redressement et du prix de leurs âmes et de leur salut. Armés d'une quarantaine de haches (2), ayant mis à leur tête leur higoumène, et retroussé leurs robes, comme pour aller en guerre (3), ils coururent au jardin et le hachèrent avec fureur, jusqu'à ce qu'ils l'eussent enfin réduit à néant.

« Rappelons maintenant une faible partie de leurs méfaits envers le Pantocrator, pour ne parler que des plus récents, sans rien dire des anciens. Les moines de ce couvent possédaient de longue date, dans le voisinage du Météore, un emplacement pour un moulin; mais, redoutant les scandales, ils ne voulurent pas s'approcher de ce côté; ils trouvèrent un autre endroit, loin de chez eux, sur un autre cours d'eau, et s'y établirent pour moudre leur farine. Dès que les Météorites en eurent connaissance, ils firent tous aussitôt de leur mieux pour dénoncer l'établissement du nouveau moulin, si bien qu'il le firent céder à la Sainte-Trinité. Frustrés par cette dénonciation, les moines voulurent alors en installer un dans leur propre champ et sur le ruisseau qui leur sert pour leurs irrigations, mais à peine en avaient-ils fait l'essai, que les envieux arrivaient, avec des couteaux et des bâtons, pour les traîner devant les juges du dehors et les déposséder de leur champ par de faux témoignages. Le monastère avait encore un autre moulin, avec le champ y attenant, au lieu nommé Marmaron; ils le saisirent aussi, avec la tour [?] (4), grâce à un don de cinq cents pièces d'argent; et, dans le même temps, ils mirent aussi la main sur le vignoble des moines. Qui peut dire combien le cou-

(1) Le Lundi-Saint.

(2) τζικουρόπουλα.

(3) ἀνακουμποθέντες ὡς εἰς τὸν πόλεμον.

(4) μετα νταπίου.

vent d'Hypsilotéra était riche en terres, en brebis et en toutes choses, dont le meilleur a été mangé et englouti par les mêmes hommes! Et les vignes de Saint-Nicolas-Kophinas, combien d'années les ont-ils dévorés! C'est à grand'peine et avec beaucoup d'efforts que nous sommes parvenus à les expulser, après une lutte qui a duré quatre années entières.

« De tous nos couvents, nous n'en avons cité que quatre. Mais c'est volontiers que nous arrêtons ici notre discours; car de pareilles choses nous sont aussi pénibles à dire qu'à entendre. Si nous avions voulu raconter toutes les rapines dont les quatorze monastères ont eu à souffrir, le temps de notre vie entière n'eût pas suffi pour les dire et pour les déplorer. Dieu seul, qui voit tout, en sait le nombre; et, après lui, il n'y a que ceux qui les ont supportées pour les connaître et pour y croire. Quant à nous, quoi que nous disions, nous ne sommes point entendus et l'on ne nous croit pas, selon ce qui est dit dans l'Écriture : « Le riche a « parlé et tous se sont tus, et ils ont porté et élevé la voix jusqu'au ciel : le « pauvre a crié à son tour et personne ne l'écoute. » Comment, en effet, pourrions-nous nous faire entendre, nous qui n'avons ni brebis ni buffles à traire, nous qui ne mettons dans la bouche des gouvernants ni crême ni fromages fins (1), qui ne pouvons fournir aux juges ni mulets, ni poulains, ni troupeaux de buffles, ainsi que font nos ennemis, et c'est par là qu'ils obscurcissent la justice. Contre tous ces moyens, nous n'avons pour nous que la seule vérité, avec le secours de Dieu, et rien autre chose. Donc que Dieu, le roi de paix, te donne santé et longue vie, et qu'il nous accorde de mourir en parfaite justice, par les prières de ta Toute-Sainteté (2). Amen. »

Le discours des moines, après avoir débuté sur le ton de l'exposition historique, finit par une péroraison violente et devient un véritable réquisitoire, qui ne s'appuie plus que sur les souvenirs passionnés de ceux qui parlent. Cependant ces dépositions orales de témoins intéressés portent sur des faits trop nombreux et trop caractéristiques pour que l'on puisse douter de la vérité de l'ensemble.

En vain les pieux hermites de la thébaïde de Stagi, croyant se séparer pour jamais du monde, s'étaient-ils établis au milieu des airs et avaient-ils laborieusement escaladé des rocs réputés inaccessibles : les passions et les discordes humaines s'y étaient hissées à leur suite. Bientôt ils en vinrent à se disputer une caverne, l'étroite cime d'un rocher, un coin de champ entre deux abîmes, avec autant d'acharnement que les plus riches domaines. Sans revenir sur ces guerres de moines, racontées par eux-mêmes, dans un style fort

(1) μάρκατα καὶ γλωσσότυρα.
(2) εὐχαις τῆς Παναγιότητός σου.

incohérent, mais qui parfois ne manque ni de vivacité ni de couleur, je me contenterai de relever un fait qui me permet de fixer, avec plus de précison que je n'ai pu le faire encore, la date du manuscrit original.

Il est question, dans un passage, de deux moines résidant au couvent de Barlaam, Nectarios et Théophanès, qui sont mentionnés par les auteurs de la protestation comme des contemporains. Or, voici l'inscription qui est gravée sur une large tuile, encastrée dans les murs de ce monastère : « Nectarios et Théophanès de Joannina, de « la famille des Apsaras, moines et prêtres, fondateurs, en l'année « 7050 : Νεκτάριος καὶ Θεοφάνης ἱερομόναχοι καὶ κτίτορες ἐξ Ἰωαννίνων οἱ « Ἀψαραδες, ἔτους ζν. » L'année 7050 de l'ère du monde répond à 1542 après Jésus-Christ, et le document que j'ai découvert ne peut être que de peu d'années antérieur ou postérieur à cette date. On était, à cette époque, en pleine domination ottomane. Le trône des sultans était occupé avec éclat par Soliman le Magnifique, dont le règne ne fut pas seulement une période de grandeur pour les Turcs, mais aussi de tranquillité et comme de renaissance pour les populations chrétiennes, grâce sans doute à l'influence d'un vizir d'origine grecque, le célèbre Ibrahim. La Thessalie se ressentit de ce bienfait plus que toute autre province. Elle eut alors pour premier pasteur un de ses propres enfants, saint Bessarion, qui occupa de 1520 à 1541 le siége métropolitain de Larisse, et dont j'ai retrouvé toute l'histoire consignée dans les registres des moines. Au signal qu'il donna, les églises et les couvents se relevèrent de leurs ruines, les abus qu'un premier siècle d'esclavage avait laissé s'introduire commencèrent à être réprimés. Dans ce pieux et patriotique travail de réorganisation, au sein même de l'esclavage, il eut pour second son propre neveu, Ignatios, évêque de Stagi, qui le remplaça en 1541 à la métropole de Larisse (1). Je croirais volontiers que c'est devant cet Ignatios, où, tout au moins, devant son successeur immédiat, et par l'influence que le métropolitain conserva sur son ancien évêché, qu'eut lieu l'enquête solennelle sur les Météores dont on vient de lire le compte-rendu. Cette tentative se rattacherait ainsi au mouvement de réveil religieux suscité, au XVIe siècle, par saint Bessarion, au sein des populations chrétiennes de la Thessalie. On remarquera que les Turcs ne sont jamais nommés ouvertement par

(1) Saint Bessarion, avant d'être archevêque de Larisse, fut évêque d'Elassona; mais il n'est pas impossible qu'il l'ait été aussi de Stagi, et qu'il faille le reconnaître dans ce Bessarion qui excommunia l'usurpateur du couvent d'Hypapanti.

les moines; mais il est facile de les reconnaître dans ces chefs et dans ces juges séculiers au tribunal desquels les riches higoumènes du Météore trouvent une justice plus commode que celle de l'évêque et toujours prête à sanctionner leurs usurpations.

On me pardonnera de m'être étendu si longuement sur des faits qui n'appartiennent pas à l'histoire générale. Mais ce tableau de la grandeur et de la décadence d'une confédération de monastères ne paraîtra peut-être pas dénué de tout intérêt à ceux qui aiment à suivre, à travers les longueurs fastidieuses des annales byzantines et le silence des chroniques turques, les destinées des peuples chrétiens de l'Orient.

LÉON HEUZEY.

SUR QUELQUES

PRÉDICTIONS D'ÉCLIPSES

MENTIONNÉES

PAR DES AUTEURS ANCIENS

Depuis des siècles on répète que, longtemps avant la fondation de l'école grecque d'Alexandrie, le philosophe ionien Thalès de Milet et le platonicien Hélicon de Cyzique avaient su, soit par leurs propres lumières, soit par celles de peuples étrangers, prédire une éclipse de soleil pour un jour et un lieu marqués d'avance. Nous verrons que, pour ces temps reculés, il est moins question de prédictions d'éclipses de lune, prédictions qui cependant seraient plus concevables de la part des astronomes d'alors. Si ces prédictions d'éclipses de soleil étaient des faits bien authentiques et suffisamment attestés, il faudrait les admettre, quelle que pût être la difficulté d'en rendre compte. Car la réalité bien constatée d'un fait en prouve la possibilité, lors même que l'explication de cette possibilité se dérobe à nos recherches. Mais, pour admettre des faits contraires à toutes les vraisemblances, et qui paraîtraient impossibles d'après toutes les données historiques que nous posséderions sur les circonstances dans lesquelles ils se seraient produits, il faudrait que la démonstration de ces faits fût bien complète et bien irréfragable.

L'examen critique des preuves historiques des prédictions d'éclipses de soleil mentionnées comme antérieures à la fondation de l'école d'Alexandrie, va être l'objet principal de cette dissertation. Mais, si ces preuves historiques ne doivent pas être jugées parfaitement certaines (et nous verrons qu'elles ne le sont pas), il s'agira

d'en apprécier la vraisemblance. Or, pour préparer cette appréciation, il est bon de commencer par examiner quelles connaissances les Grecs et les peuples avec lesquels ils étaient alors en relations scientifiques possédaient sur le cours du soleil et de la lune, à l'époque de ces prédictions réelles ou supposées, et si ces connaissances pouvaient suffire pour de telles prédictions. Mais, comme cette étude préliminaire, s'il fallait l'embrasser dans toute son étendue, excèderait en longueur l'étude de la question historique que nous avons à traiter, nous nous bornerons à quelques indications rapides, dont les preuves complètes seront données dans un ouvrage que nous préparons.

I

Jusqu'à la fondation de l'école d'Alexandrie et quelque temps encore après, ce fut uniquement par hypothèse qu'on essaya de déterminer les distances du soleil et de la lune à la terre, et ces déterminations furent aussi discordantes entre elles qu'éloignées de la vérité; or, la distance vraie, sinon du soleil, du moins de la lune, à la terre est nécessaire pour un calcul même peu exact des éclipses de soleil pour un lieu déterminé. Cette distance s'obtient par le calcul géométrique des parallaxes astronomiques, calcul dont les Grecs ne se sont pas occupés avant l'époque alexandrine.

Comme on sait, la position apparente de la lune, pour un spectateur placé en un point de la surface de la terre, n'est pas la même que si le spectateur était au centre du globe terrestre, à moins toutefois que l'astre ne se trouve au zénith du lieu d'observation : la distance angulaire comprise entre l'astre et le zénith paraît plus grande qu'elle ne paraîtrait si le spectateur était au centre de la terre, centre des révolutions de notre satellite. La quantité angulaire de cette différence de position apparente, quantité qui est nulle quand l'astre est au zénith, et qui est à son *maximum* quand l'astre est à l'horizon, se nomme *parallaxe diurne* ou *géocentrique*, et la parallaxe *maximum* se nomme *parallaxe horizontale*.

Pour mesurer de la manière la plus simple et la plus sûre la parallaxe de la lune, il faut que deux observateurs, sous un même méridien, mais à une grande distance l'un de l'autre en latitude, observent en même temps une même *culmination*, c'est-à-dire un même passage du centre de l'astre au méridien. Ensuite ils doivent prendre chacun la distance du point de culmination au zénith; ils doivent faire la somme de ces deux distances zénithales, si les deux

stations sont dans une même moitié de méridien, l'une au nord et l'autre au midi du parallèle où la distance zénithale de la culmination de la lune s'est trouvée nulle; ou bien ils doivent prendre la différence de leurs deux distances zénithales, si les deux stations sont d'un même côté de ce parallèle dans un même quart du méridien. Enfin, de cette somme ou de cette différence des deux distances zénithales ils doivent retrancher la différence de latitude des deux stations. Le reste sera la somme ou la différence des parallaxes géocentriques de la lune pour les hauteurs des deux points de culmination au-dessus des horizons de ces deux points de la surface de la terre. Ce reste, divisé par la somme ou par la différence des sinus des distances zénithales des deux culminations observées, donnera pour quotient la parallaxe horizontale de l'astre (1).

Connaissant cette parallaxe horizontale et le rayon de la terre, on pourra en déduire la distance du centre de la terre au centre de la lune, par la résolution d'un triangle rectiligne rectangle, dont un côté et un angle, outre l'angle droit, seront donnés. Le côté donné sera le rayon terrestre, perpendiculaire sur le côté cherché, qui unit le centre de la terre à celui de la lune. L'angle donné, outre l'angle droit au centre de la terre, sera l'angle au centre de l'astre, angle qui est égal à la parallaxe horizontale de la lune.

Ensuite, la distance de la terre à la lune et le rayon de la terre étant connus, on pourra calculer trigonométriquement la parallaxe géocentrique de la lune pour toute position de cet astre sur l'horizon de tout lieu déterminé de la surface du globe terrestre.

Cette méthode serait également applicable pour déterminer la parallaxe horizontale du soleil, la distance de cet astre à la terre, et par suite les parallaxes géocentriques de cet astre suivant ses positions variables au-dessus d'un horizon donné. Cependant on peut obtenir avec une approximation plus grande la parallaxe horizontale et la distance du soleil, en observant en deux stations suffisamment distantes l'une de l'autre un même passage de Vénus sur le disque solaire. Mais pour les anciens, qui ne connaissaient pas les lunettes astronomiques, les passages de Vénus sur le soleil n'étaient pas observables.

(1) Au lieu de mesurer directement les distances zénithales des deux points de culmination, l'on peut mesurer les distances de ces points à une étoile dont les hauteurs et les azimuths sur les horizons des deux stations soient bien connus pour l'instant précis des deux observations. Ensuite les distances zénithales des deux points peuvent se déduire de ces données par le calcul.

Quant à l'autre procédé, applicable au soleil et à la lune, il exige : 1° que l'on trouve bien exactement les distances zénithales d'une même culmination du soleil ou de la lune en deux stations suffisamment éloignées l'une de l'autre en latitude; 2° que l'on connaisse bien exactement la différence de latitude des deux stations. Or, voilà ce que les Grecs anciens n'auraient été capables de faire, à aucune époque de leur histoire, avec une exactitude suffisante pour obtenir la mesure précise de la distance du soleil, ou même pour obtenir avec une approximation satisfaisante la mesure précise de la distance de la lune. A l'époque alexandrine, au lieu de cette méthode, les Grecs en essayèrent d'autres, difficilement susceptibles d'exactitude, et auxquelles ils en donnèrent si peu, qu'en ce qui concerne la distance de la lune, leurs évaluations hasardées s'écartèrent notablement de la vérité, et qu'en ce qui concerne la distance du soleil, ils n'arrivèrent qu'à des résultats arbitraires et tout à fait erronés. Mais, comme les parallaxes géocentriques du soleil sont très-faibles, même près de l'horizon, l'ignorance des grecs alexandrins sur les valeurs de ces parallaxes ne suffisait pas pour vicier leurs calculs d'éclipses de soleil. Pour ces calculs ils avaient besoin de connaître les parallaxes géocentriques de la lune à diverses hauteurs au-dessus de l'horizon, et cette connaissance suppose celle du rapport du rayon de la terre à la distance de la terre à la lune, c'est-à-dire la connaissance du rapport de deux quantités que les Grecs ne surent jamais mesurer bien exactement. Ces données si imparfaites suffisaient cependant à Hipparque et aux astronomes grecs postérieurs, pour calculer à peu près les éclipses de soleil pour un lieu donné. Mais, avant l'époque alexandrine, les Grecs étaient tout à fait incapables de ce calcul; car ils avaient des notions très-erronées sur la mesure du rayon de la terre; ils manquaient d'instruments et de procédés pour mesurer exactement soit les latitudes terrestres, soit les distances angulaires célestes, et ils ignoraient la trigonométrie.

Des faits irrécusables montrent qu'en effet les Grecs, avant la fondation d'Alexandrie, étaient bien loin de pouvoir tenir compte des parallaxes géocentriques de la lune. Pythagore plaçait, dit-on, cet astre à 126,000 stades, c'est-à-dire à 23,284,800 mètres environ de la terre (1), distance qui ne contient pas quatre fois le rayon du globe terrestre. On ignore quelle mesure Pythagore et ses disciples

(1) Voyez Pline, II, 21, sect. 19, § 83, t. I, p. 129 (Sillig), et Censorin, c. 13, p. 60 (Havercamp).

donnaient à ce rayon : ils le faisaient probablement beaucoup trop petit. Au contraire, du temps d'Aristote, tous les mathématiciens qui essayaient de calculer la longueur de la circonférence du globe terrestre disaient qu'elle était de 400,000 stades environ (1); par conséquent, le rayon de la terre aurait été, suivant eux, d'environ 63,662 stades ou 11,994,738 mètres : évaluation trop forte de près de moitié (2), et égale à plus de la moitié de la distance comptée, dit-on, par Pythagore de la terre à la lune. Avec un tel point de départ, quels résultats aurait pu donner le calcul des parallaxes géocentriques?

Du reste, on ne songeait nullement à les calculer. Suivant la doctrine du célèbre pythagoricien Philolaüs et de la majorité des pythagoriciens à l'époque d'Aristote, l'apparence de la révolution diurne du ciel entier autour de la terre était due à une révolution diurne de la terre, non pas sur son axe, mais dans une orbite qui, tracée autour d'un *feu central du monde*, enveloppait l'orbite concentrique de l'*antichthone*, planète invisible, disaient-ils, de même que le feu central, pour les habitants de notre hémisphère terrestre, toujours tourné vers le dehors de notre orbite (3). Or, d'après le témoignage d'Aristote (4), les pythagoriens considéraient expressément comme insensible l'énorme *parallaxe diurne* qui, dans cette fantastique hypothèse, aurait dû affecter les observations des positions du soleil, de la lune et des planètes sur l'horizon. Cependant Aristote, qui combat cette hypothèse pour d'autres motifs, ne fait aucune objection contre le caractère de quantité insensible prêté par elle à cette *parallaxe cosmocentrique* imaginaire, qui cependant aurait été bien plus grande que la *parallaxe* réelle *géocentrique*. Aristote lui-même supposait donc que cette dernière pouvait, à plus forte raison, être considérée comme insensible.

Il est donc bien certain que les Grecs, jusqu'après la mort

(1) Voyez Aristote, *Du ciel*, II, 14, p. 297-298 (Berlin).

(2) J'ai prouvé que la différence des mesures grecques de la circonférence du globe ne tenait pas à la différence prétendue des stades, mais à la différence bien réelle d'évaluations toutes plus ou moins erronées. Voyez mon *Examen d'un mémoire posthume de M. Letronne* (*Revue archéol.*, XIe année, 1854).

(3) Voyez mes *Etudes sur le Timée de Platon*, t. II, p. 92-101.

(4) *Du ciel*, II, 13, surtout, p. 293 *b*, l. 27-30 (Berlin). Comparez le commentaire de Simplicius sur ce chapitre; Plutarque, *Naissance de l'âme*, ch. 31; Stobée, *Ecl. phys.*, I, 23, p. 488-490, et I, 27, p. 558-560 (Heeren); Diogène le Laërte, VIII, 7, sect. 2, § 85; Achillès Tatius, *Introd. aux phénom.*, ch. 19, p. 138 (Pétau, *Uranol.*, 1630, in-fol.); le faux Plutarque, *Op. des philos.*, I, 20 et 29, et III, 19; le faux Galien, *De la philos.*, Œuvres, t. IV, p. 431, l. 1 (éd. gr., Bâle, 1538, in-fol.). Comparez aussi mes *Études sur le Timée*, t. 2, p. 92-101.

d'Alexandre, n'eurent que des idées tout à fait erronées tant sur la longueur du rayon de la terre, que sur la distance de la terre à la lune; qu'ils furent tout à fait incapables de calculer les parallaxes géocentriques de la lune, et que par conséquent, jusqu'à cette même époque, ils ne purent calculer les éclipses de soleil pour un lieu donné. D'autres faits de l'histoire des sciences en Grèce viennent confirmer cette conclusion.

Ptolémée, qui fait usage de dix-huit observations d'éclipses de lune, ne cite et n'emploie aucune observation d'éclipses de soleil. Les historiens grecs antérieurs au règne d'Alexandre citent quelques éclipses de soleil aussi bien que de lune, mais sans en indiquer l'heure ni même le jour précis, parce qu'en cela ils ne songent nullement aux intérêts de l'astronomie ou de la chronologie mathématique (1). La plupart d'entre eux semblent ne pas soupçonner la cause de chacun de ces deux phénomènes, et il ne paraît pas que la cause des éclipses de lune ait été bien connue même de beaucoup de ceux qui s'occupaient d'astronomie à l'époque d'Alexandre. En effet, d'après les témoignages d'Aristote et de Philippe d'Oponte (2), pour expliquer comment on voit, en chaque lieu de la terre pris séparément, plus d'éclipses de lune que d'éclipses de soleil, les pythagoriciens disciples de Philolaüs disaient que les dernières ne pouvaient résulter que de l'interposition de la lune entre le soleil et la terre, tandis que les premières pouvaient être produites non-seulement par la terre, mais par l'antichthone, et même, suivant quelques pythagoriciens (3), par d'autres corps invisibles, qui pouvaient s'interposer entre le feu central du monde et la lune, éclairée, suivant Philolaüs, par ce feu central invisible pour nous, et non par le soleil.

D'un autre côté, Eudoxe et Callippe, qu'Aristote a suivis, sont au premier rang des astronomes grecs antérieurs à la fondation d'Alexandrie. Or, Eudoxe attribuait faussement au soleil un écart en latitude céleste, c'est-à-dire au nord et au sud de l'écliptique, et, comme je le montrerai ailleurs, il ne connaissait que très-imparfaitement le mouvement de la lune en latitude; ce dernier mouvement n'était

(1) Voyez Hérodote, I, 74 et 103; VII, 37; IX, 10; Thucydide, I, 23; II, 28; IV, 52; VII, 50; Xénophon, *Hist. gr.*, I, 6; II, 3; IV, 3, etc. Comparez Riccioli, *Almagestum novum*, V, 19, t. I, p. 361 et suiv., et M. Zech, *Astronomische Untersuchungen über die wichtigeren Finsternisse des Alterthums* (Leipzig, 1853).

(2) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 27, p. 558-560 (Heeren).

(3) Voyez Aristote, *Du ciel*, II, 13, p. 293 *a*, l. 20-24 (Berlin). Comparez le faux Plutarque, *Op. des philos.*, II, 29.

probablement pas beaucoup mieux connu de Callippe et d'Aristote; certainement tous deux continuèrent d'attribuer au soleil un mouvement au nord et au sud de l'écliptique (1), et ils ne connurent qu'imparfaitemont l'anomalie du mouvement solaire en longitude, qu'Eudoxe avait ignorée (2).

Ainsi, jusqu'à l'époque de la fondation d'Alexandrie, les plus habiles astronomes grecs étaient bien incapables de calculer d'avance avec exactitude, d'une part les longitudes vraies du soleil, d'autre part les mouvements de la lune en latitude céleste en même temps qu'en longitude, pour tirer de ce calcul des prédictions d'éclipses de soleil et de lune. Nous verrons tout à l'heure qu'une période susceptible d'être trouvée empiriquement peut donner à peu près les éclipses de lune, mais non les éclipses de soleil visibles en un certain lieu de la terre : pour ces dernières, il aurait toujours fallu calculer les parallaxes géocentriques de la lune, et nous avons vu que jusqu'à cette époque les astronomes grecs en étaient incapables.

Si donc nous trouvions chez les Grecs, avant l'époque alexandrine, des prédictions d'éclipses de soleil pour un lieu donné, il faudrait qu'ils les eussent empruntées toutes faites aux Égyptiens ou aux Chaldéens, qui ont été cités comme leurs maîtres en astronomie. Voyons si cet emprunt est supposable.

Des observations chaldéennes d'éclipses de lune (3) et des observations égyptiennes d'éclipses de soleil (4) étaient connues des Grecs, peut-être dès avant la mort d'Alexandre; mais les observations d'éclipses de lune faites par les Chaldéens étaient peu précises, comme on le voit par celles que Ptolémée a employées. Quant aux observations égyptiennes, recueillies par Conon, elles restèrent inutiles pour les astronomes grecs, sans doute parce que les Égyptiens eux-mêmes ne pouvaient pas en préciser les dates par rapport à une ère fixe (5).

Les astronomes chaldéens prétendaient prédire les éclipses de soleil, mais, de même que les événements de la vie des rois et des sim-

(1) Voyez Aristote, *Métaph.*, Λ, 8, p. 1073 *b* (Berlin, in-4); Simplicius, *Du ciel*, II, p. 498 *a*-500 *a* (Berlin); Hipparque, *Sur Aratus*, I, 21; Théon de Smyrne, *Astron.*, ch. 12 et 27, p. 174 et 258-262, et ma dissertation en tête de cet ouvrage, p. 90-91 et 108. Comparez p. 55-58.

(2) Voyez Geminus, *Elém. astron.*, ch. 16, p. 67 D, 69 A, 64 C, 65 D, et Eudème dans Simplicius, *Du ciel*, II, p. 500 *a*, l. 25-26 (Berlin).

(3) Voyez Ideler, *Hist. Untersuch. über die Astron. Beobachtungen der Alten*, p. 10 et suiv. (Berlin, 1806, in-8).

(4) Voyez Conon, cité par Sénèque, *Nat. q.*, VII, 3.

(5) Voyez mon Mémoire : *Opinion de Manéthon sur la durée de ses trente dynasties*, p. 30-32 (*Revue archéol.*, 1860).

ples particuliers, par des considérations superstitieuses tirées des positions des cinq planètes dans le zodiaque (1). Quant aux astronomes chaldéens, étrangers au charlatanisme des astrologues, ils avouaient qu'ils ne pouvaient prédire que les éclipses de lune et non celles de soleil (2).

Les prêtres égyptiens de Thèbes, à l'époque de Diodore de Sicile, contemporain d'Auguste, prétendaient prédire les éclipes de soleil, aussi bien que celles de lune (3); mais c'était peut-être à la manière des astrologues chaldéens. S'ils faisaient de vraies prédictions d'éclipses de soleil pour un jour et un lieu déterminés, comme Diodore l'assure, ce devait être par des procédés empruntés à l'école grecque d'Alexandrie. En effet, les mesures qu'on prête aux Égyptiens pour le rayon de la terre et pour la distance de la terre à la lune sont des mesures grecques tirées de sources prétendues égyptiennes (4), mais apocryphes. Aucun auteur ancien ne dit qu'avant la fondation d'Alexandrie les Égyptiens aient su prédire les éclipses de soleil.

Pour attribuer cette science aux Égyptiens ou aux Chaldéens, Fréret (5) allègue une prédiction de Thalès, qui, suivant lui, ne peut s'expliquer que par l'enseignement de l'un de ces deux peuples. Mais, pour nous, il s'agit précisément de savoir si cette prédiction de Thalès est un fait historique, et nous verrons que ce fait n'est nullement avéré.

Les Grecs auraient pu prédire approximativement les éclipses de lune, mais non celles de soleil, à l'aide de la période de deux cent vingt-trois lunaisons. Par la comparaison d'un grand nombre d'observations d'éclipses de lune, les Chaldéens, avec leur manière arithmétique de traiter l'astronomie (6), avaient pu obtenir empiriquement cette période, qui ramène à peu près les mêmes éclipses de lune dans le même ordre et aux mêmes intervalles de temps (7). Cette prévi-

(1) Voy. Diodore de S., II, 30-31.

(2) Voy. Diodore de S., II, 31.

(3) Voy. Diodore de S., I, 50.

(4) Voy. Pline, II, 23, sect. 21, § 88, t, I, p. 131 (Sillig); Macrobe, *Somn. Scip.*, I, 20, t. I. p. 112-116, et l'anonyme à la suite de Macrobe, t. I, p. 221-224 (éd. Janus). Dans le texte de Pline, il faut lire XXXIII M (33,000) et non XXXIII (33). Voy. mon Mém. *Sur les observations envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*, p. 21 (Paris, 1863, in-4), Extrait des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. VI, part. 2.

(5) *Mém. de l'Acad. des inscr.*, série anc., t. XVI, p. 215-218, 220 et 221.

(6) Voy. Théon de Smyrne, *Astron.*, ch. 30, p. 272 (Paris, 1849, in-8).

(7) Voy. Suidas au mot Σαροί; Geminus, ch. 15, p. 62 E; Pline, II, 13, sect., 10, § 56, t. I, p. 119 (Sillig), et Ptolémée, *Gr. comp. math.*, IV, 2, t. I, p. 215-216 (Halma).

sion imparfaite, procurée aux Chaldéens par cette période, suffisait pour leur rendre plus facile l'observation d'éclipses de lune très-faibles, qui autrement auraient pu échapper à leur attention (1). Mais quant aux Grecs, pour les temps antérieurs à la dynastie des Ptolémées, c'est de prédictions d'éclipses de soleil qu'il est surtout question : aucune prédiction grecque d'éclipse de lune n'est rapportée, pour ces anciens temps, avec le caractère d'un fait historique, ainsi que nous allons le constater.

II

Plutarque (2) et le scholiaste d'Apollonius de Rhodes (3) nous disent qu'une Thessalienne, nommée Aganice ou Aglaonice, et dont le père, d'ailleurs inconnu, se nommait Hégétor ou Hégémon, prévoyant *par le calcul* les éclipses de lune, prétendait qu'elle faisait descendre du ciel la déesse. Le scholiaste ajoute qu'Aglaonice fut punie de son impiété par la perte de quelqu'un de sa famille, et que de là naquit un proverbe d'après lequel *attirer la lune* signifiait *s'attirer un malheur*. Mais l'habileté de cette Thessalienne dans les calculs astronomiques a probablement été imaginée après coup, pour expliquer, soit les sortiléges qu'on lui attribuait, soit le proverbe rattaché à son nom par quelques auteurs. Cette explication est très-invraisemblable, car c'est tout au plus dans les éclipses totales que la lune peut sembler quitter le ciel. Or les éclipses totales de lune sont des phénomènes rares et qui ne peuvent être prévus que par une astronomie très-perfectionnée.

Le proverbe rapporté par le scholiaste d'Apollonius se présente dans les recueils grecs (4) sous une forme un peu différente, et il y est appliqué aux sorcières thessaliennes en général, sans aucune mention d'Aglaonice en particulier. Pour signifier : « *Tu es ou tu seras l'auteur de ta propre infortune*, » on disait : « *Tu fais ou tu feras descendre la lune pour ton malheur*. » Après avoir cité le proverbe sous cette forme, Zénobius ajoute, par manière d'explication, que les Thessaliennes perdaient à ce métier leurs yeux et leurs en-

(1) Voy. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 47 et p. 206-208, et *Mém. sur les connaissances des Chaldéens*, p. 167, trad. fr. d'Halma (à la suite des *Hypothèses* de Ptolémée).

(2) *Des oracles qui ont cessé*, ch. 13, et *Préceptes conjugaux*, ch. 48.

(3) *Argon.*, IV, 59.

(4) Voy. Zenobius, *Prov.*, IV, I, p. 78 ; Asclépiade, *Prov. e vatic. manuscr.*, I, 71, p. 271 (Schott), et Suidas aux mots Ἐπὶ σαυτῷ.

fants (1). Que veut dire Zénobius? Ces Thessaliennes étaient-elles, suivant lui, des *femmes savantes* qui laissaient leurs enfants mourir de faim, pendant qu'elles usaient leur vue dans la pratique de l'astronomie? Non; car Asclépiade (2) vient fort à propos nous expliquer la pensée de Zénobius. Après avoir avancé gratuitement, et contre toute vraisemblance, que les Thessaliennes, connaissant les mouvements de la lune, annonçaient qu'elles la feraient descendre du ciel, Asclépiade revient au sens primitif du dicton populaire, quand il ajoute : « Elles n'obtenaient pas ce résultat sans se faire du mal à elles-mêmes, puisqu'elles immolaient quelques-uns de leurs enfants ou bien les rachetaient chacune par la perte d'un œil. » Ces sorcières borgnes de la Thessalie ressemblent fort peu à des astronomes. Suivant les poëtes, c'était au moyen de certaines formules d'évocation (3), d'un fuseau magique (4), ou d'autres pratiques de ce genre (5), qu'elles faisaient descendre la lune du ciel. Suivant quelques auteurs, les Thessaliennes trompaient le peuple en lui faisant voir la lune à terre dans un miroir (6), ou plutôt, comme le disent d'autres écrivains (7),

(1) Schott s'empare de l'autorité de Suidas, pour substituer dans le texte de Zenobius le mot ποδῶν au mot παιδῶν. Mais le texte d'Asclépiade montre bien que c'est Suidas qui a tort.

(2) Voyez le texte grec (p. 271 de Schott), et non la traduction latine, pleine de contresens, que Schott y a jointe.

(3) Voy. Apollonius, *Argon.*, III, 533, et IV, 59; le scholiaste sur ces deux vers; Virgile, *Ecl.*, VIII, 69; Horace, *Epode* V, 45-46, et *Epode* XVII, 4-5 et 77-78; Ovide, *Héroïde* VI, 85; *Métam.*, VII, 207; XII, 263-264; *Amours*, II, 1, v. 23; Tibulle, I, 8, v. 21; Sénèque, *Hippolyte*, 421-422 et 791; Lucain, VI, 496-503; Stace, *Theb.*, VI, 678-681; Claudien, *in Rufinum*, I, 146-147. Comparez Nonnus, *Dionys.*, XXXVI, 347.

(4) Properce, II, 21, v. 35-37 (III, 24, v, 1-3, ed. Lachmann); Martial, IX, 30, v. 91, et XII, 57, v. 17.

(5) Hippocrate, *De la maladie sacrée*, sect. 3, p. 302, l. 45 (Genève, 1657, in-fol.); Aristophane, *Nuées*, v. 749; le scholiaste, sur ce vers; Ménandre dans Pline, XXX, 1, sect. 2, n° 7, t. 4, p. 379 (Sillig); Lucien, *Philopseudès*, ch. 13; Tibulle, I, 2, v. 44; Properce, I, 1, v. 19; Pétrone, *Sat.*, ch. 134.

(6) Voyez le scholiaste d'Aristophane, *Nuées*, v. 749-752, et Suidas, aux mots Θετταλὴ γυνή. L'auteur du traité *Contre les hérésies*, IV, 4, § 10, p. 109-111 (édit. Cruice), décrit trois procédés des magiciens pour faire voir la lune descendue au plafond d'une chambre : pour le premier procédé, on employait un vase circulaire rempli d'eau, une lampe et un miroir; pour le second, une lumière derrière un transparent recouvert d'un voile mobile; pour le troisième, une lumière cachée au fond d'un vase à ouverture étroite et circulaire, et éclairant un espace circulaire du plafond. Un quatrième procédé, applicable dans une forêt (lisez : ἐν ὑλώδεσι τόποις), consistait à faire descendre, comme du ciel, à l'aide d'une poulie, une espèce de lanterne.

(7) Voy. Cléomède, II, 5, p, 138 (éd. Bake); S. Basile, *Sur l'œuvre des six jours*, VI, 6, p. 86 (t. I, éd. Gaume), et Claudien, *De bello getico*, v. 235.

quand il arrivait une éclipse totale de lune, la crédulité populaire s'en prenait aux Thessaliennes, à cause de leur réputation de sorcières.

Revenons à la Thessalienne Aganice ou Aglaonice, dont aucun auteur ne nous indique l'époque. Si l'on veut croire qu'elle ait su calculer les éclipses de lune, comme Plutarque et le scholiaste d'Apollonius le supposent, on peut admettre que, postérieure à l'époque de la propagation de l'astrologie chaldéenne en Grèce, elle ait su employer la période chaldéenne de deux cent vingt-trois lunaisons pour prévoir à peu près le retour des éclipses de lune. Cependant, pour savoir si chaque éclipse de lune serait visible en un certain lieu, il fallait savoir si la lune serait au-dessus de l'horizon de ce lieu pendant l'éclipse. La période de deux cent vingt-trois lunaisons pouvait suffire habituellement, mais non lorsque, d'après le moyen mouvement de la lune en longitude et en latitude, l'éclipse devait avoir lieu très-près de l'horizon ; car alors il aurait fallu pouvoir calculer exactement les positions vraies de la lune et du soleil. Mais surtout, pour qu'une prédiction d'éclipse de lune pût être sûre par la période de deux cent vingt-trois lunaisons, il fallait que l'éclipse correspondante n'eût pas été trop faible dans la période précédente. Enfin n'oublions pas que des calculs savants et difficiles auraient été nécessaires à Aglaonice pour prévoir les éclipses totales de lune, les seules pendant lesquelles la lune pût sembler avoir quitté le ciel par un prodige. N'attribuons pas à cette Thessalienne inconnue ce qu'à peine Hipparque et Ptolémée auraient su faire. Aglaonice était sans doute une sorcière, comme tant d'autres Thessaliennes, et son habileté devait sans doute consister dans quelque supercherie bien grossière, si toutefois Aglaonice ou Aganice, fille d'Hégétor ou d'Hégémon, a jamais existé, et si toute cette anecdote n'a pas été imaginée tout exprès pour expliquer l'origine d'un proverbe grec.

III

Arrivons aux prédictions d'éclipses de soleil. Souvenons-nous que, pour prévoir ces éclipses à l'aide de la période de deux cent vingt-trois lunaisons, il y a, outre les mêmes difficultés que pour les éclipses de lune, une autre difficulté bien autrement grave. En effet, une éclipse de soleil n'est pas visible en tous les lieux au-dessus de l'horizon desquels le soleil se trouve pendant qu'elle dure : ce serait seulement pour le centre de la terre que la période de deux cent

vingt-trois lunaisons ramènerait à peu près les mêmes éclipses aux mêmes intervalles de temps; mais pour prédire qu'une éclipse de soleil ramenée par cette période serait visible en un lieu donné de la surface de la terre, il aurait fallu faire le calcul des parallaxes géocentriques de la lune pour ce lieu et pour le temps de l'éclipse (1). Or, comme nous l'avons vu, ce calcul suppose, sur les mouvements vrais de la lune et du soleil, sur la longitude et la latitude de chaque lieu d'observation, sur la longueur du rayon de la terre, et sur la distance de la terre à la lune, des notions exactes et précises que les Grecs ne possédèrent jamais qu'imparfaitement, mais à la place desquelles, avant l'époque alexandrine, ils n'avaient que des notions tout à fait insuffisantes, et il en était de même des Égyptiens et des Chaldéens.

Cependant il est question de prédictions d'éclipses de soleil faites avec succès par Thalès, six siècles avant notre ère, pour l'Ionie, et par Hélicon de Cyzique, deux siècles plus tard, pour la Sicile. La prédiction de Thalès est acceptée comme un fait certain, non-seulement par la plupart des écrivains modernes sur l'histoire ancienne, mais encore par la plupart des historiens des mathématiques et de l'astronomie, comme aussi par des auteurs de dissertations spéciales sur cette question. Riccioli (2), Weidler (3), Heilbroner (4), Fréret (5), Schaubach (6), Montucla (7), Costard (8), Bossut (9), Laplace (10), M. de Saint-Martin (11), Ottfried Müller (12), Rœth (13), M. Willberg (14), M. Brandis (15), M. Lepsius (16) et M. Moritz Can-

(1) Voy. Ptolémée, *Gr. comp. math.*, IV, 1, t. I, p. 211-214 (Halma).

(2) *Almagestum novum*, V, 19. t. I, p. 363.

(3) *Hist. astron.*, c. 5, § 5, p. 71.

(4) *Hist. math. univ.*, I, 6, § 24 et 28, et I, 16, § 274.

(5) *Mém. de l'Acad. des inscr.*, série anc., t. 16, p. 218 et 219.

(6) *Geschichte der griechischen Astronomie bis auf Eratosthenes*, p. 157-158.

(7) *Hist. des math.*, t. I, p. 105 (éd. Lalande).

(8) *History of astronomy*, p. 91-95.

(9) *Hist. des math.*, t. I, p. 98.

(10) *Exp. du syst. du monde*, liv. V, Œuvres, t. VI, p. 372 (Paris, 1846, in-4).

(11) *Suppl. au Mém. sur l'éclipse de Thalès, Acad. des inscr., série nouv.*, t. XII, p. 45-51.

(12) *Geschichte der griechischen Literatur*, t. I, p. 436 (Breslau, 1841, in-8).

(13) *Gesch. unserer abendlændischen Philosophie*, t. II, *Gesch. der gr. Phil.*, p. 97-109 (Mannheim, 1858, in-8).

(14) *Das Netz der Allgemeinen Karten des Eratosthenes und des Ptolemæus*, p. IV-V (Essen, 1834, in-4).

(15) *Handbuch der Geschichte der griech.-rœm. Philos.*, t. I, p. 108 et 110-111 (Berlin, 1835, in-8), et *Gesch. der griech. Philos.*, t. I, p. 46 (Berlin, 1862, in-8).

(16) *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 60.

tor (1), admettent la réalité de cette prédiction. Bailly tantôt l'affirme (2) et tantôt en doute (3). Ideler (4) et M. Biot (5) expriment des doutes fondés sur de graves motifs astronomiques. Mais les motifs donnés par M. Biot sont applicables aux prédictions d'éclipses de lune aussi bien qu'aux prédictions d'éclipses de soleil : le savant physicien n'insiste pas sur les difficultés spéciales pour ces dernières prédictions, difficultés qui rendaient tout à fait impossible la prédiction de Thalès. Riccioli, Heilbroner, Bossut et M. Cantor acceptent cette prédiction, sans examiner à quelles conditions elle aurait pu être possible. Weidler, Montucla, Laplace, M. de Saint-Martin, Ottfried Müller, M. Brandis et M. Lepsius supposent expressément que Thalès avait emprunté aux Égyptiens ou aux Chaldéens des formules déduites d'une astronomie savante, formules qui, suivant la remarque d'Ideler, auraient dû impliquer le calcul des parallaxes géocentriques de la lune. Schaubach, Costard, M. Willberg et M. Rœth, n'apercevant pas la nécessité très-réelle de cette supposition inadmissible, s'imaginent qu'une période fort simple pouvait ramener les mêmes éclipses de soleil aux mêmes intervalles de temps *pour un même lieu de la surface de la terre*, et que la connaissance empirique de cette période avait pu suffire à Thalès pour faire sa prédiction (6). L'ignorance des premiers successeurs de Thalès en matière

(1) *Mathematische Beitræge zum Culturleben der Vœlker*, Kap. V, p. 73 (Halle, 1863, in-8).

(2) *Astron. anc.*, VIII, 10, p. 196, et *Éclairc.*, VIII, 12, p. 466 ; *Astr. mod.*, V, 11, t. I, p. 182.

(3) *Astr. anc.*, *Éclairc.*, VI, 24, p. 440.

(4) *Handb. der Chronol.*, t. I, p. 209, et t. II, p. 166.

(5) *Sur un traité arabe relatif à l'astronomie*, p. 25 (Extr. du *Journ. des sav.*, 1843).

(6) Costard cite le calcul d'une éclipse de soleil, fait pour Londres, par Halley, au moyen de la période de 223 lunaisons : il ne remarque pas que, dans ce calcul, Halley a nécessairement fait entrer celui de la parallaxe géocentrique de la lune pour l'horizon de Londres, tandis que Thalès aurait été incapable de faire le même calcul pour l'horizon de Milet. De plus, Costard et M. Wilberg confondent la période chaldéenne de 223 lunaisons pour le retour des éclipses de lune, avec le cycle de 235 lunaisons de Méton pour la concordance du mois synodique avec l'année tropique, et ils imaginent une prédiction d'éclipse de soleil qu'Anaxagore aurait faite à l'aide du cycle de Méton, qui ne concerne en rien les éclipses : ils citent Thucydide (II, 28), qui parle de l'éclipse de soleil du 3 août de l'an 431 avant notre ère; mais ni Thucydide, ni aucun auteur ancien ne disent qu'Anaxagore l'ait prédite. Seulement, l'éclipse étant arrivée, Périclès en expliqua la cause d'après la doctrine d'Anaxagore. Voyez ci-après, § 4, p. 165, note 6. C'est arbitrairement et sans raison que Costard ose remplacer, dans les témoignages antiques, la prédiction prétendue d'un aérolithe par une prédiction d'éclipse.

d'astronomie inspire à M. Whewell (1), sur la prédiction attribuée au philosophe grec, un doute qui équivaut à une négation. Delalande (2) et Delambre (3) en disent assez pour montrer que le fait de cette prédiction est incroyable; mais ils semblent craindre d'exprimer cette conclusion, de peur de paraître manquer de respect pour les témoignages historiques. Plus hardi, j'ai osé (4) nier la réalité de la prédiction de Thalès. Cette hardiesse, dont je ne me repens pas, a été approuvée par M. Cornewall Lewis (5). Je vais la justifier, en montrant que ce fait incroyable n'est pas historiquement établi, et en expliquant même par suite de quel malentendu cette fausse tradition s'est introduite.

L'éclipse totale de soleil prédite par Thalès aurait eu lieu, suivant Hérodote (6) et Eudème (7), pendant un combat entre Alyatte, roi de Lydie, qui régna, dit-on, de 610 à 559 avant Jésus-Christ, et Cyaxare, roi de Médie, qui régna, dit-on, de 655 à 595, et ce phénomène aurait mis fin au combat. Ce serait donc de l'an 610 à l'an 595 qu'il faudrait chercher cette éclipse totale. Au XVIIIe siècle, Costard et Stuckely l'avaient placée en 603 avant Jésus-Christ (8). Au commencement de notre siècle, le savant anglais Baily et le savant allemand Oltmanns en fixèrent la date au 30 septembre julien de l'an 610 chronologique (609 astronomique) avant notre ère (9), quoique l'éclipse qui eut lieu à cette date n'ait pas été totale pour le champ de bataille, qu'Oltmanns place dans le nord-est de la Cappadoce (10). Mais Cicéron (11) dit que l'éclipse de Thalès arriva sous le règne

(1) *Hist. of the inductive sciences*, III, 2e éd., t. I, p. 155-156.

(2) *Traité d'astron.*, t. I, § 184 et 201, p. 80 et 88-89.

(3) *Hist. de l'astr. anc.*, t. I, p. 14.

(4) *Etudes sur le Timée*, t. II, p. 109.

(5) *Historical survey of the astronomy of the ancients*, p. 88-89 (London, 1862, in-8).

(6) I, 74 et 103.

(7) Dans S. Clément d'Al., *Strom.*, I, p. 302 A (Paris, 1641, in-fol.).

(8) Voyez les *Philosophical Transactions*, 1753. Comparez Costard, *Hist. of astron.*, p. 91, et Bailly, *Astron. anc.*, p. 439.

(9) Voy. Baily, dans les *Philosophical Transactions*, 1811, et Oltmanns, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1812-1813, avec l'adhésion d'Ideler, *Handb. der Chronol.*, t. I, p. 209; de M. de Saint-Martin, *Mémoire sur l'éclipse de Thalès* (*Acad. des inscr.*, t. 12, p. 9 et suiv.), et de M. Brandis, *Handb. der Gesch. der griech.-rœm, Philos.*, t. I, p. 108.

(10) Voy. Ideler, *Handb. der Chronol.*, t. I, p. 209-210. Il dit qu'Oltmanns avait placé le champ de bataille au bord de l'Halys, à 36° de longitude et à 40° de latitude. Cependant c'est à 31° de longitude environ que l'Halys traverse le 40e parallèle. Volney plaçait le champ de bataille vers Erzeroum, où l'éclipse fut totale.

(11) *Divin.*, I, 49.

d'Astyage, successeur de Cyaxare, et Pline (1) dit qu'elle eut lieu en l'an 4 de la XLVIIIe olympiade, c'est-à-dire en l'an 585 avant Jésus-Christ. Ni l'un ni l'autre ne parle d'une bataille coïncidant avec l'éclipse, et Themistius (2), qui n'en parle pas davantage, dit que Thalès fit sa prédiction à tous les Milésiens assemblés. C'est en cette même année 585 avant Jésus-Christ qu'Eusèbe (3) place l'éclipse prédite par Thalès. Un combat entre Alyatte et Astyage est placé en cette même année par Eusèbe, et en l'année suivante par Solin (4). Il y a une dizaine d'années, deux savants anglais, M. Airy et M. Hind, et un savant allemand, M. Zech, ont prouvé par des calculs exacts qu'il y eut une éclipse totale de soleil visible à Milet le 28 mai julien de l'année chronologique 585 avant notre ère (5). Cette détermination est maintenant assez généralement acceptée pour la date de l'éclipse de Thalès, comme la détermination de Baily et d'Oltmanns l'avait été auparavant. Du reste, pour la question que nous avons à traiter, peu importe la date réelle de l'éclipse.

Nous voyons déjà que les anciens n'étaient d'accord ni sur la date, ni sur les circonstances de la prédiction de Thalès. Examinons maintenant leurs témoignages sur le fait de cette prédiction. Remarquons d'abord que les auteurs les plus récents sont les plus affirmatifs, mais que quelques-uns d'entre eux, au lieu d'attribuer à Thalès une seule prédiction d'éclipse de soleil, faite dans une circonstance déterminée, parlent vaguement de son habileté à prédire les éclipses. Telles sont les affirmations vagues de Diogène de Laërte (6), de Jean de Lydie (7) et de saint Augustin (8). Mais Pline (9), Themistius (10), Eusèbe (11), Georges le Syncelle (12), Tzetzès (13) et Suidas (14) dési-

(1) *H. N.*, II, 12, sect. 9, § 53, t. I, p. 118 (Sillig).

(2) *Discours* XXVI, p, 317 B (Paris, 1684, in-fol.).

(3) *Chronique*, trad. armén., p. 192-195 (Aucher).

(4) *Polyhistor*, ch. 15, p. 25 G de Saumaise (Utrecht, 1689, in-fol.).

(5) Voy. M. Airy, *Philosophical Transactions*, t. 143, p. 179; M. Hind, dans l'*Athenæum*, anglais, 1852, p. 919, et M. Zech, *Astr. Untersuch. über die wichtigeren Finsternisse des klassichen Alterthums*, p. 57, avec les adhésions de Rœth, *Gesch. uns. abendl. Philos.*, t. 2, p. 97-99, de M. Brandis, *Gesch. der griech. Philos.*, t. I, p. 46, et de M. Cornewall Lewis, *Hist. survey of the astr. of the ancients*, p. 87.

(6) I, 23.

(7) *Prodiges*, ch. 10, p. 284 (Bekker).

(8) *De civ. D.*, VIII, 2.

(9) II, 12, sect. 9, § 53, t. I, p. 118 (Sillig).

(10) *Discours* XXVI, p. 317 B (Paris, 1684, in-fol.).

(11) *Chron.*, tr. arm., p. 192-195 (Aucher).

(12) *Chron.*, p. 190 E (Goar).

(13) *Chil.*, II, 55.

(14) Au mot Θαλῆς.

gnent une seule éclipse de soleil comme prédite par Thalès. Du reste, aucun de ces huit écrivains d'époques si postérieures ne cite des autorités plus anciennes en faveur de ce fait; mais saint Clément d'Alexandrie (1) dit que, suivant Eudème de Rhodes dans son *Histoire de l'astronomie*, Thalès avait prédit l'éclipse de soleil qui eut lieu pendant le combat des Mèdes de Cyaxare contre les Lydiens d'Alyatte, et qu'Hérodote s'accorde avec Eudème (2). Voilà donc deux témoins assez anciens, Hérodote et Eudème, cités en faveur de la prédiction de Thalès. Le texte d'Eudème, disciple d'Aristote, est perdu, mais nous avons le texte d'Hérodote, avec lequel celui d'Eudème s'accordait, suivant saint Clément. Voyons quelle en est la signification.

« Un combat s'étant engagé (entre Alyatte et Cyaxare), il arriva, dit Hérodote, que pendant la bataille le jour se changea tout à coup en nuit. Or, Thalès de Milet avait prédit que ce changement aurait lieu, et *il avait fixé pour limite l'année* pendant laquelle l'événement arriva. » Antérieur de plus d'un siècle à Eudème, ce témoignage est le plus ancien et le plus grave que nous ayons sur la prédiction de Thalès, et il est probablement l'autorité sur laquelle Eudème s'est appuyé. Mais ce texte d'Hérodote est lui-même postérieur d'un siècle et demi à l'événement, et il se fonde probablement sur une tradition populaire. Veut-on y voir la prédiction d'une certaine éclipse bien déterminée? Nous verrons tout à l'heure si cette interprétation est acceptable. Admettons-la provisoirement. Alors le texte d'Hérodote renfermera une erreur de date, répétée par Eudème, si toutefois l'éclipse à laquelle le nom de Thalès est resté attaché est l'éclipse totale de soleil qui fut visible à Milet le 28 mai 585 avant Jésus-Christ, sous le règne d'Astyage, et non sous celui de Cyaxare. Voilà donc, dans le récit d'Hérodote, ainsi interprété, un point important pour le moins suspect d'erreur, et contredit par Cicéron, par Pline et par Eusèbe, qui ont pour eux les considérations historiques de Desvignoles (3) et les calculs astronomiques de MM. Airy, Hind et Zech. Sur le fait même de la prédiction, abstraction faite de la date, le discernement d'Hérodote doit-il nous donner toute confiance en la tradition qu'il a suivie ? Non, car ni Hérodote, ni les traditions de ce temps ne sont au-dessus du soupçon de crédulité excessive. Héro-

(1) *Strom.*, I, p. 302 A (Paris, 1641, in-fol.).

(2) Ce fait aurait eu lieu, suivant S. Clément d'Alexandrie, vers la L^e^ Olympiade (de 580 à 576 av. J. C.). Mais alors Astyage avait succédé à Cyaxare.

(3) *Chronol. de l'histoire sainte*, t. 2, p. 245 et suiv.

dote paraît n'avoir aucune idée de la nature et de la cause du phénomène : pour lui, ce *changement du jour en nuit* était un prodige qui venait s'ajouter à beaucoup de prodiges incroyables.

Suivant les traditions du temps, Thalès annonçait d'avance, *par la géométrie*, le souffle des vents et les orages, aussi bien que le cours des astres (1). De même, on racontait que Phérécyde et Anaximandre avaient prédit des tremblements de terre (2). De même, Anaxagore avait, disait-on, prédit la chute du fameux aérolithe tombé à Ægos-Potamos en l'an 466 avant Jésus-Christ. Cette prophétie du philosophe ami de Périclès est racontée par Pline (3), par Diogène de Laërte (4), par Philostrate (5), par Ammien Marcellin (6) et par Tzetzès (7). Diogène, et les auteurs grecs, que Pline a suivis ici sans avoir grande confiance en leurs récits, disent qu'Anaxagore avait indiqué d'avance l'époque, et qu'il savait par l'astronomie que cette pierre tomberait du soleil. Philostrate, Ammien Marcellin et Tzetzès ajoutent qu'il avait marqué d'avance le lieu de la terre où elle tomberait. Outre l'aérolithe d'Ægos-Potamos, conservé précieusement dans la Chersonnèse de Thrace, un autre aérolithe, plus petit, était montré par les habitants d'Abydos, qui disaient qu'Anaxagore avait prédit qu'il tomberait au milieu de la terre (8).

Cependant la prédiction de la chute d'un aérolithe est impossible pour les savants de tous les temps et de tous les pays, comme la prédiction d'une éclipse de soleil était impossible pour Thalès. Ces deux traditions, aussi fausses l'une que l'autre, recevront tout à l'heure une explication commune et aussi simple qu'évidente.

Mais auparavant arrêtons-nous à une remarque importante. Si Thalès avait connu un procédé pour prédire les éclipses de soleil, les philosophes ioniens après lui en auraient fait usage. Or, aucun auteur ne rapporte qu'Anaximandre, ou Anaximène, ou aucun Grec de ce siècle ou du siècle suivant, ait fait une prédiction semblable (9).

(1) Voyez Apulée, *Florides*, IV, 18, t. 2, p. 90 (Oudendorp).

(2) Voy. Cicéron, *Divin.*, I, 50, et Pline, II, 79, sect. 81, § 191-192, t. I, p. 179 (Sillig).

(3) II, 58, sect. 59, § 149, t. I, p. 160.

(4) II, 10.

(5) *Vie d'Apollonius*, I, 2.

(6) XXII, 8, § 5.

(7) *Chil.*, I, 892-895.

(8) Voy. Pline, endroit cité, p. 160-161, et comparez Plutarque, *Lysandre*, ch. 12.

(9) C'est de leur propre autorité, et non en vertu d'un témoignage antique, que Costard et M. Willberg attribuent à Anaxagore une prédiction d'éclipse de soleil. Voyez ci-dessus, p. 182, note 6. Bailly (*Hist. de l'astr. anc.*, *Eclairc.*, VIII, 12, p. 465

Plutarque (1) seul, probablement d'après l'autorité très-suspecte d'Éphore ou de Théopompe, plus rhéteurs qu'historiens, dit qu'Hélicon de Cyzique, ami de Platon, acquit un grand crédit près de Denys l'Ancien en prédisant une éclipse de soleil. Quoique postérieur de deux siècles à Thalès, Hélicon était certainement incapable de cette prédiction, plus faiblement attestée que les prédictions impossibles de tremblements de terre et de chutes d'aérolithes dont nous venons de parler.

Maintenant examinons encore quelques témoignages relatifs à la prédiction de Thalès, avant de revenir à celui d'Hérodote, dont nous pourrons ensuite apprécier mieux la valeur et la portée. Si le témoignage d'Eudème a été fidèlement résumé par saint Clément d'Alexandrie, il faut qu'il y ait eu un autre passage d'Eudème sur le même objet, à en juger par les expressions suivantes de Diogène de Laërte (2) : « *Il semble, suivant quelques-uns*, que Thalès le premier cultiva l'astronomie, et qu'*il sut prédire les éclipses de soleil et les solstices*, comme dit Eudème dans son *Histoire de l'astronomie* (3). » Que disait Eudème dans ce passage ? Est-ce à lui qu'il faut attribuer ces expressions dubitatives : *Il semble, suivant quelques-uns ?* Ou bien ces restrictions auraient-elles été ajoutées par Diogène de Laërte ? Il est plus problable qu'elles viennent d'Eudème. Mais, de plus, une autre citation, qui paraît être tirée du même passage d'Eudème, soulève un doute plus grave. Suivant Théon de Smyrne (4), comme suivant Anatolius (5), qui l'a copié mot pour mot, on lisait dans l'*Histoire de l'astronomie* d'Eudème que Thalès le premier *découvrit l'éclipse de soleil* (c'est-à-dire la cause et l'explication de ce phénomène) *et l'inégalité de la période qui ramène les solstices* (c'est-à-dire l'inégalité prétendue des années tropiques consécutives, inégalité attribuée à un mouvement prétendu du soleil en latitude céleste, suivant une erreur mise en vogue par Eudoxe et par Callippe et

dit que, suivant Simplicius (*De cœlo*, II, comm. 46), Eudème avait prédit aussi une éclipse de soleil. Mais Simplicius, dans le passage indiqué, parle des systèmes astronomiques d'Eudoxe, de Callippe et d'Aristote, et ne dit pas un seul mot d'une prédiction quelconque d'éclipse.

(1) *Vie de Dion*, ch. 19.

(2) I, 23.

(3) Ménage (sur Diogène de L., I, 23) cite à faux Procius (sur Euclide, I, 4), qui ne parle que des connaissances géométriques de Thalès, et Théon de Smyrne, qui, comme nous allons le voir, parle bien des notions de Thalès sur les éclipses, mais sans lui attribuer l'art de les prédire.

(4) *Astron.*, ch. 40, p. 324 (Paris, 1849, in-8).

(5) Dans Fabricius, *Biblioth. gr.*, anc. éd., III, 11, t. 2, p. 277.

conservée par Eudème comme par son maître, Aristote). Ainsi, dans ce passage, qui paraît bien être la phrase copiée infidèlement par Diogène de Laërte, ce qu'Eudème attribue à Thalès, ce n'est pas l'art de prédire les éclipses de soleil, mais c'est la connaissance de leur cause physique : telle est aussi la *science de l'éclipse*, sience attribuée à Thalès par Simplicius (1) et par Cedrenus (2). De même, dans sa *République*, Cicéron (3) loue seulement Thalès d'avoir compris en quoi consiste l'éclipse de soleil, considérée vulgairement comme un prodige funeste. Il est vrai que dans le *Traité de la divination* Cicéron (4) parle de la prédiction de Thalès, mais c'est par la bouche de son frère Quintus, aussi partisan de tous les genres de divination que Cicéron l'était peu, et pourtant Quintus lui-même est loin d'affirmer la réalité de la prédiction de Thalès. Voici les expressions que Cicéron lui prête : « *On dit* que ce même philosophe le premier sut prédire une éclipse, celle qui eut lieu sous le règne d'Astyage. » Après avoir attribué à Thalès des *prédictions d'éclipses de soleil et de solstices*, Diogène de Laërte (5) ajoute que ces prédictions excitèrent l'admiration de Xénophane et d'Hérodote. Le texte de Xénophane est perdu ; celui d'Hérodote a été cité plus haut : il n'y est pas question de prédictions de solstices ; il y est question d'une seule prédiction d'éclipse de soleil, et nous verrons en quel sens. Du reste, en parlant au pluriel des *prédictions d'éclipses et de solstices* faites par Thalès, Diogène de Laërte ne fait qu'altérer, ainsi que nous l'avons montré, un texte d'Eudème, où il était bien question d'*éclipses* et de *solstices* au pluriel, et des notions de Thalès sur ces phénomènes, mais non de *prédictions*. Diogène ajoute encore qu'Héraclite et Démocrite rendent témoignage en faveur de Thalès. Mais était-ce en faveur de ses connaissances astronomiques en général, ou bien de ses notions sur les éclipses et les solstices, ou bien de ses prédictions ? Voilà ce que Diogène ne nous dit pas. Ses expressions vagues et ses bévues permettent de douter que Xénophane, Héraclite et Démocrite aient écrit un seul mot sur une éclipse prédite par Thalès.

Maintenant, revenons à Hérodote. Il a rapporté, sans doute avec

(1) *Sur les Catégories*, f. 48 E (Bâle, 1551, in-fol.). Plus loin (f. 49 Γ), Simplicius suppose que l'éclipse dont Thalès possédait la science, c'est-à-dire connaissait la cause physique, était l'éclipse de lune.

(2) *Histoire abrégée*, p. 125 D (Goar).

(3) *Rép.*, I, 16.

(4) *Div.*, I, 49.

(5) I, 23.

sa fidélité ordinaire, une tradition populaire, telle qu'elle avait cours plus d'un siècle et demi après la prédiction qu'elle concernait. Mais Hérodote ne prétendait pas garantir la vérité de toutes les traditions qu'il répétait. D'après ce que nous avons dit, si le sens de cette tradition était que Thalès devait avoir prédit une éclipse totale de soleil pour un jour et un lieu déterminés, il faudrait rejeter cette tradition, de même que celles d'après lesquelles Anaximandre prédisait les tremblements de terre et Anaxagore les chutes d'aérolithes; car la prédiction d'une éclipse de soleil, possible pour Hipparque au second siècle avant notre ère, non sans de grandes chances d'inexactitudes graves, était purement et simplement impossible pour Thalès quatre siècles et demi plus tôt.

Mais si, au lieu de ce qu'on a voulu y voir, la tradition reproduite par Hérodote ne contient qu'un fait croyable et facile à expliquer, pourquoi n'ajouterions-nous pas foi à ce témoignage, le moins éloigné de l'événement? Or, que dit Hérodote? Thalès avait annoncé qu'il surviendrait un *changement de jour en nuit*, et il avait *fixé pour limite* à l'accomplissement de sa prédiction l'*année où la chose arriva*. Cette phrase d'Hérodote ne peut avoir que deux sens. D'après le premier sens, le plus littéral et le plus naturel, Thalès avait dit que le phénomène aurait lieu *avant l'expiration d'un certain nombre d'années*, et l'éclipse arriva en la dernière de ces années. Ce sens de la phrase d'Hérodote n'est contredit par aucun des autres témoignages sur la prédiction de Thalès, car aucun n'indique que Thalès eût marqué d'avance le jour, le mois ou l'année. D'après le second sens, Thalès aurait dit que le phénomène devait se produire *dans les limites d'une certaine année*, qui fut en effet celle de l'éclipse. Mais cette seconde interprétation étant à peine conciliable avec les expressions de l'auteur, il faut s'en tenir à la première, d'après laquelle Thalès avait annoncé l'éclipse, sans en marquer l'année précise et en fixant seulement un *maximum* de délai. Lors même qu'on accepterait la seconde interprétation, il faudrait reconnaître, quoi qu'en ait dit M. de Saint-Martin, qu'Hérodote n'aurait pas pu s'exprimer de cette manière, si la tradition lui avait appris que Thalès eût fixé le mois et le jour de l'éclipse. Or, soit par la connaissance scientifique des mouvements du soleil et de la lune, soit par la connaissance empirique d'une période aidée de quelques formules, il est impossible de prévoir l'année d'une éclipse de soleil visible en un lieu donné, sans en prévoir en même temps le mois et le jour. Si donc Thalès avait eu la prétention de calculer le retour des éclipses visibles en un lieu donné, de manière à en indiquer l'année seulement, sans en pouvoir dire le

mois ni le jour, et s'il avait rencontré juste une fois, ce n'aurait pu être que par harsard, comme Bailly (1) le soupçonne. Mais le texte d'Hérodote, pris dans son sens naturel, n'attribue nullement à Thalès cette prétention téméraire de prédire une éclipse de soleil pour une année et un lieu déterminés.

Voici l'explication toute simple de la tradition, probablement véridique, qu'Hérodote a rapportée. Thalès avait pu apprendre, soit en Égypte, soit ailleurs, qu'il y a une éclipse de soleil en un lieu de la terre, quand la lune s'interpose entre ce lieu et le soleil, et qu'en chaque pays il se passe rarement plus d'un certain nombre d'années sans qu'on voie ce phénomène naturel se produire. Telle est, sans doute, la *science de l'éclipse,* attribuée à Thalès par Eudème, par Cicéron et par Simplicius. Par conséquent, Thalès, rappelant aux Milésiens l'époque, peut-être assez éloignée, de la dernière éclipse de soleil qui fût venue les effrayer, avait pu leur dire, sans croire trop se compromettre : Ce changement du jour en nuit, considéré par vous comme un prodige funeste, est un phénomène naturel, que vous reverrez probablement avant tel nombre d'années. En tenant ce langage, qui est précisément celui qu'Hérodote lui prête, et qu'aucun autre témoignage ne contredit, Thalès risquait un peu de se tromper; mais une éclipse qui eut lieu en la dernière année du délai fixé lui donna raison.

Maintenant, quelle est cette éclipse qui vint si à propos pour la renommée de Thalès? Est-ce celle du 13 septembre 610 avant Jésus-Christ, éclipse qui eut lieu sous le règne de Cyaxare, roi de Médie, comme le disent Hérodote et Eudème? Ou bien est-ce celle du 28 mai 585 avant Jésus-Christ, éclipse qui eut lieu en la 4e année de la XLVIIIe olympiade, comme le disent Pline et Eusèbe, sous Astyage, roi de Médie, comme le dit Cicéron? J'incline à croire, sur la foi d'Hérodote, que l'on vit une réalisation de la prévision de Thalès dans la première de ces deux éclipses, qui fut totale en Arménie, et qui survint pendant un combat engagé en Cappadoce entre Alyatte et Cyaxare : ce qui ne m'empêche pas de penser que la seconde éclipse, arrivée vingt-cinq ans plus tard, et qui fut totale à Milet, put être considérée aussi par les Milésiens comme une confirmation de la prévision vague que Thalès leur avait exprimée, et de son explication de la cause des éclipses de soleil, phénomènes naturels qui coïncident toujours avec une nouvelle lune, comme il le leur avait dit (2).

(1) *Hist. de l'astr. anc.*, VII, 10, p. 197.
(2) Comparez Thucydide, II, 28.

Veut-on savoir comment s'est produite et propagée la fable d'après laquelle Thalès aurait calculé astronomiquement l'éclipse du 13 septembre 610 ou celle du 28 mai 585 avant notre ère? Nous allons trouver deux exemples de traditions analogues, non moins accréditées et certainement fausses, que nous allons voir, surtout la seconde, se former pour ainsi dire sous nos yeux.

IV

Notre premier exemple est grec et postérieur de deux siècles à Thalès. Nous avons entendu les narrateurs d'après lesquels Anaxagore aurait annoncé la chute de l'aérolithe d'Ægos-Potamos, en indiquant d'avance le jour et le lieu. Tel est le roman reproduit par Pline, Diogène de Laërte, Philostrate, Ammien Marcellin et Tzetzès. Maintenant voici l'histoire. Écoutons d'abord Plutarque (1), dont la narration détaillée s'accorde parfaitement avec tout ce que nous savons sur les doctrines physiques d'Anaxagore (2). Contrairement à l'opinion qui voulait que dans le ciel il ne pût y avoir que des corps très-légers, de la nature du feu ou de l'éther, Anaxogore soutenait que les corps célestes étaient des masses solides incandescentes ; que, par conséquent, le ciel n'était point leur place naturelle, et qu'ils ne tendaient point à y rester, comme on le prétendait; mais que, s'ils cessaient d'y être retenus par la rapidité de leurs mouvements de révolution, ils tomberaient sur la terre. C'est pourquoi il prévoyait que, s'il survenait quelque oscillation ou quelque ébranlement dans le ciel, quelqu'un de ces corps pesants qui s'y meuvent pourrait s'en détacher et tomber. L'aérolithe d'Ægos-Potamos justifia la prévision du philosophe. Voilà ce que dit Plutarque, probablement d'après quelque auteur bien renseigné. L'historien Silenus, cité par Diogène de Laërte (3), ne suppose pas une prédiction plus précise de la part d'Anaxagore; car il signale seulement la confirmation que la chute de cet aérolithe vint apporter à la doctrine de ce philosophe sur la nature des corps célestes. La prévision vague du fait en tant que possible, et l'explication plus ou moins plausible de sa cause, voilà ce qui appartient à Anaxagore, et voilà ce qui a été transformé plus tard, par l'imagination de narrateurs plus ou moins romanciers,

(1) *Vie de Lysandre*, ch. 12.

(2) Voy. Schaubach, *Anaxagoræ fragmenta*, part. III, p. 151-160 (Leipzig, 1827, in-8), et M. Zévort, *Anaxagore*, II, 2, § 4, p. 125-127 (Paris, 1843, in-8).

(3) II, 11.

en une prédiction à jour fixe et pour un lieu désigné d'avance. De même, Thalès avait expliqué aux Milésiens comment le jour pouvait se changer en nuit par le passage de la lune devant le soleil, et il avait dit que probablement il ne s'écoulerait pas tel nombre d'années sans qu'on vît un exemple de ce phénomène naturel. Une éclipse de soleil vint donner raison à la prévision vague de Thalès, comme l'aérolithe d'Ægos-Potamos donna raison à la prévision vague d'Anaxagore. Voilà ce que disent les témoignages historiques bien consultés, et voilà ce que la raison et la science acceptent sans peine.

Notre second exemple, qui appartient à l'histoire romaine, est encore plus convaincant, parce qu'il est mieux connu dans tous ses détails. En même temps, il se rattache plus étroitement à notre sujet, parce qu'il concerne une prédiction d'éclipse.

Sulpicius Gallus, contemporain de l'astronome Hipparque, fut le premier Romain qui s'occupa sérieusement d'astronomie. Il composa un traité sur la cause des éclipses (1). Cicéron, dans un dialogue (2), fait dire par Caton l'Ancien que Sulpicius savait prédire longtemps d'avance les éclipses de lune et de soleil. Jean de Lydie (3) affirme que Sulpicius Gallus est le premier qui ait prédit une éclipse à Rome. Cependant Pline (4) nous apprend que ce personnage, très-savant pour un Romain de ce temps, plaçait, comme Pythagore, la lune seulement à 126,000 stades de la terre : distance inférieure au quadruple de la longueur réelle du rayon de notre globe. Sulpicius Gallus était donc, comme Thalès, bien incapable de calculer, même à peu près, la parallaxe géocentrique de la lune, et par conséquent de prédire d'après ses propres calculs une éclipse de soleil pour un lieu déterminé ; mais c'est surtout une prédiction d'éclipse de lune qu'on lui prête.

Il servait sous Paul-Émile contre Persée, en qualité de tribun militaire, l'an 168 avant Jésus-Christ. Tite-Live (5), Pline (6) et Frontin (7) racontent que durant cette campagne il annonça aux soldats rassemblés que *pendant la nuit prochaine*, depuis la deuxième heure jusqu'à la quatrième, il y aurait une éclipse de lune; ces auteurs

(1) Voy. Pline, II, 12, sect. 9, § 53, t. I, p. 118 (Sillig).
(2) *Cato major*, c. 14.
(3) *Des prodiges*, ch. 10, p. 284 (Bekker).
(4) II, 21, sect. 19, § 83, t. I, p. 129 (Sillig)
(5) XLIV, 37.
(6) II, 12, sect. 9, § 53, t. I, p. 118.
(7) *Stratag.*, I, 12, § 8.

ajoutent que cette éclipse eut lieu, en effet, à l'heure indiquée, pendant la nuit suivante, nuit qui précéda la veille des nones de septembre. Ces témoignages sont bien plus précis et semblent bien plus dignes de foi que ceux qui concernent la prédiction de Thalès ; car, d'un côté, à l'époque de Sulpicius Gallus, l'histoire était florissante à Rome, de sorte que Tite-Live, Pline et Frontin avaient pu consulter des documents authentiques sur les événements de la guerre contre Persée. D'un autre côté, le fait attesté par ces trois auteurs est bien plus croyable que la prédiction d'une éclipse totale de soleil par Thalès; car, pour Sulpicius Gallus, il ne s'agissait que d'une éclipse de lune, qu'il était possible de prédire à peu près par la période de deux cent vingt-trois lunaisons, sans le calcul de la parallaxe géocentrique de la lune. D'ailleurs, Gallus, très-versé dans les lettres grecques (1), et même, dit-on, dans la science astronomique (2), aurait pu connaître les procédés, imparfaits sans doute, mais à peu près suffisants, des astronomes grecs contemporains. En outre, cette éclipse est bien réelle : d'après le calcul, elle fut totale, et elle eut bien lieu en l'an 168 avant Jésus-Christ, dans la nuit du 21 au 22 juin du calendrier julien proleptiqne, vers l'heure marquée par Tite-Live, (3), et le 22 juin julien se trouvait bien correspondre alors à la veille des nones de septembre du calendrier romain, à cause de la confusion dans laquelle ce calendrier était tombé (4). Aussi Riccioli (5), Weidler (6), Heilbroner (7), Fréret (8), Montucla (9), Bailly (10) et Delambre (11), ont-ils cru sans hésiter à la réalité de cette prédiction de Sulpicius Gallus. Ideler (12) et M. Cornewall Lewis (13) sont, du moins à ma connaissance, les seuls savants modernes qui aient exprimé des doutes sur ce point.

Cependant, si le témoignage d'Hérodote, interprété dans son sens naturel et rapproché d'autres textes moins anciens, suffit pour réfuter

(1) Voy. Cicéron, *Brutus*, ch. 20. Comparez Suétone, *Vie de Térence*, ch. 4.
(2) Voy. Cicéron, *De Off.*, I, 6; *De Rep.*, I, 14-16, et Pline, II, 12, sect. 9.
(3) Voy. Ideler, *Handb. der Chron.*, t. 2, p. 104, note 2.
(4) Voy. Ideler, *Handb. der Chron.*, t. 2, p. 14-16, et p. 56-117.
(5) *Almagestum novum*, V, 19, t. I, p. 365.
(6) *Hist. astr.*, c. 6, § 23, p. 156.
(7) *Hist. math. univ.*, I, 10, § 156, p. 272.
(8) *Acad. des inscr.*. série anc., t. 16, Mém., p. 217 et 221.
(9) *Hist. des math.*, t. I, p. 484.
(10) *Hist. de l'astron. moderne*, III, 41, et VII, 11, t. I, p. 125-126 et p. 182.
(11) *Hist. de l'astr. anc.*, t. I, p. 281.
(12) *Handb. der Chron.*, t. 2, note 2 de la p. 104.
(13) *Hist. survey of the astronomy of the ancients*, ch. 4, sect. 4, p. 227-229.

la tradition d'après laquelle Thalès aurait prédit astronomiquement le jour et le lieu d'une éclipse totale de soleil (1), nous avons ici plus évidemment encore la preuve historique de la fausseté de la tradition d'après laquelle Sulpicius Gallus aurait prédit de même une éclipse de lune.

Un auteur très-digne de confiance, et qui devait être bien renseigné sur ce point en particulier, l'illustre précepteur et ami du second Scipion l'Africain, de ce fils de Paul-Émile qui, à dix-sept ans, avait combattu sous les ordres de son père contre Persée, l'historien Polybe, dans la partie perdue de son principal ouvrage, parlait de cette éclipse de lune survenue pendant la nuit qui précéda la victoire de Paul-Émile sur Persée. Polybe disait que cette éclipse avait augmenté le courage des Romains, parce qu'on avait prétendu qu'elle annonçait la chute du roi de Macédoine (2). Tel est aussi le récit de Justin (3). C'était bien là, pour Polybe, une occasion naturelle de mentionner la prédiction, fait remarquable qu'il n'aurait pas pu ignorer. Cependant l'extrait que Suidas nous a conservé de son récit de l'éclipse, non-seulement ne contient aucune allusion à cette prédiction prétendue, mais semble même l'exclure ; car, si l'éclipse, que ce récit présente comme imprévue, avait été prédite à titre de phénomène naturel, elle aurait dû faire moins d'impression comme présage. Ce silence de Polybe, qui paraît prouvé par l'extrait de Suidas, doit déjà nous inspirer des doutes ; mais il ne faut plus douter, il faut nier le fait de la prédiction, en présence du témoignage de Cicéron, auquel viennent se joindre ceux de Quintilien et de Valère Maxime.

Cicéron connaît parfaitement les mérites scientifiques de Sulpicius Gallus ; il se plaît à les exalter dans plusieurs de ses ouvrages (4). Il

(1) Voyez ci-dessus, § III.

(2) Voy. Polybe, fragments du livre XXIX, 6, § 8-10, t. 2, p. 44-45 (Didot), ou dans Suidas, aux mots Πολλὰ κενά.

(3) XXXIII, 1.

(4) *De Rep.*, I. 14-16; *De Off.*, I, 6; *Cato Major*, c. 14; *Brutus*, c. 20. Pour que les lecteurs ne se laissent pas induire en erreur par l'autorité d'une traduction française de la *République* de Cicéron, voici ce qu'il me paraît nécessaire de leur dire : Dans l'explication que Cicéron (*De Rep.*, I, 14) donne, d'après Sulpicius Gallus, d'une sphère représentant les mouvements du soleil, de la lune et des cinq planètes, les mots : *totidem conversionibus in ære illo, quot diebus in cœlo*, ne signifient pas : *à chaque tour de cercle et chaque jour ;* mais ils signifient : *après autant de révolutions dans cette sphère d'airain, qu'il faut de jours dans le ciel;* et les mots : *succedere soli*, mots appliqués à la lune, ne signifient pas : *remplacer le soleil;* mais ils

sait qu'on peut prédire les éclipses de lune et même les éclipses de soleil plusieurs années d'avance (1). Dans un dialogue imaginaire (2), il attribue vaguement à Sulpicius Gallus des prédictions de ce genre; dans un autre ouvrage (3), précisément à propos de l'explication que ce savant Romain avait donnée de la cause des éclipses, il dit que tout récemment des Romains ont calculé rétrospectivement les éclipses de soleil, en remontant jusqu'à celle de Romulus. Mais, entre l'époque de Sulpicius et celle où Cicéron écrivait ces lignes, il s'était écoulé plus d'un siècle, et quelque chose des découvertes d'Hipparque avait pu pénétrer jusqu'à Rome. Pourtant je ne voudrais pas garantir l'exactitude de ces calculs rétrospectifs exécutés par des Romains, non plus que celle de l'horoscope de Rome dressé par Lucius Tarutius, ami de Cicéron (4). Quoi qu'il en soit, malgré toute son admiration pour l'habileté astronomique de Sulpicius Gallus, Cicéron ne lui attribue nullement l'honneur d'avoir prédit l'éclipse de lune qui précéda la défaite de Persée. Au contraire, il parle (5) de cette éclipse comme d'un événement imprévu, qui vint surpendre et effrayer l'armée romaine, et il dit expressément que ce fut *le lendemain* de la nuit de l'éclipse, le jour même de la bataille, que Sulpicius Gallus, imitant l'exemple donné dans une circonstance analogue par Périclès d'après les leçons d'Anaxagore (6), expliqua aux soldats assemblés la cause du prodige de la nuit précédente, afin de dissiper leur terreur. Si Sulpicius Gallus avait pris deux fois la parole devant les soldats, *la veille*, pour *prédire* l'éclipse, et *le lendemain*, pour en *expliquer* la cause, Cicéron n'aurait pas omis précisément la plus remarquable de ces deux allocutions; surtout Cicéron et Plutarque (7) n'auraient pas présenté expressément l'éclipse comme imprévue pour les Romains et pour Paul Émile lui-même.

signifient : *couvrir le soleil*, de manière à l'éclipser. En un mot, il ne s'agit pas simplement d'une représentation mécanique de la succession quotidienne du jour et de la nuit, mais d'une représentation des éclipses de soleil, auxquelles la phrase suivante ajoute les éclipses de lune.

(1) *De nat. deor.*, II, 61.

(2) *Cato Major*, c. 14.

(3) *De Rep.*, I, 15.

(4) Outre Cicéron, *Divin.*, II, 47, voy. Plutarque, *Romulus*, ch. 12; Solin, ch. 1. p. 2 D de Saumaise (Utrecht, 1689, in-fol.), et Jean de Lydie, *Des mois*, I, 14. p. 7 (Bekker). Comparez Pline, I, Index lib. XVIII, t. I, p. 49 (Sillig).

(5) *De Rep.*; I, 15.

(6) Outre Cicéron, *De Rep.*, I, 16, voy. Plutarque, *Périclès*, ch. 35, et Valère Maxime, VIII, 11, *Ext.*, § 1. Comparez Thucydide, II, 28.

(7) *Paul Émile*, ch. 17.

Quintilien (1) et Valère Maxime (2) disent aussi que Sulpicius Gallus parla aux soldats sur cette éclipse *le lendemain* et non *la veille*, pour *expliquer* et non pour *prédire*. Tous les auteurs qui parlent de l'*explication du lendemain* se taisent sur la *prédiction de la veille*, et réciproquement tous ceux qui parlent de la *prédiction de la veille* se taisent sur l'*explicatiou du lendemain*. Évidemment il n'y a pas là deux faits distincts et tous deux réels, mais un seul fait rapporté fidèlement par Cicéron et altéré par quelques narrateurs plus récents. Cicéron ajoute (3) que la cause des éclipses de soleil, plus facile à deviner que celle des éclipses de lune, avait été indiquée déjà chez les Romains par Ennius, et chez les Grecs par Thalès.

V

En résumé, une éclipse de lune, arrivée dans la nuit qui précéda la bataille de Pydna, pouvait effrayer les Romains et compromettre le succès de leurs armes. Polybe et surtout Plutarque nous apprennent que Paul-Émile eut l'habileté de faire voir aux Romains dans ce prodige une menace du ciel contre Persée, leur ennemi, et de changer ainsi leurs craintes en une confiance superstitieuse (4). D'un autre côté, Sulpicius Gallus, tribun militaire, avec plus de conviction, mais probablement avec un succès beaucoup moindre, qui n'a pas fixé l'attention de Polybe et de Plutarque, voulut seulement rassurer ses compagnons d'armes en leur donnant la théorie de ce phé-

(1) *Instit. orat.*, I, 10, § 47.

(2) VIII, 11, *Rom.*, § 1.

(3) *De Rep.*, I, 16.

(4) De même, Tacite (*Ann.*, I, 28) raconte que Drusus, pour calmer une révolte de ses soldats, profita de la frayeur causée par une éclipse partielle de la lune. M. Francœur (*Uranographie*, p. 93) se trompe quand il fait dire par Tacite que Drusus apaisa la sédition en *prédisant* une éclipse. De même, M. Cornewall Lewis (*Hist. survey of the astr. of the anc.*, ch. 4, sect. 4, p. 225) se trompe quand il fait dire par Plutarque (*Dion*, ch. 24) que Dion avait *prévu* une éclipse de lune. Plutarque dit seulement que Dion ne fut point effrayé de ce phénomène, parce qu'il en connaissait l'explication physique, mais que ce général sut inspirer aux siens une confiance superstitieuse par l'interprétation que le devin Miltas sut donner au présage. Alexandre sut de même interpréter en sa faveur le présage de l'éclipse de lune qui précéda la bataille d'Arbèles (Voy. Arrien, *Anab.*, III, 7, et Quinte-Curce, IV, 39. Comparez Cicéron, *Div.*, I, 53). Agathocle fit de même dans une circonstance semblable. (Voyez Justin, XXII, 6, et Frontin, *Stratag.*, I, 12, § 9. Comparez Diodore de S., XX, 5). On aimait mieux faire tourner la superstition à son profit, que de la combattre au nom de la science.

nomène. Voilà ce qui nous est attesté par Cicéron, par Quintilien et par Valère Maxime. Mais, dès l'époque de Tite-Live, comme à celle de Pline et de Frontin, une tradition mensongère, dont ces trois auteurs se sont faits les échos, avait transformé cette *explication des éclipses* en une *prédiction d'éclipse*, prédiction que, du reste, Sulpicius Gallus aurait peut-être été capable de faire, attendu qu'il s'agissait d'une éclipse de lune. Un siècle après Sulpicius Gallus, il se trouva, suivant le témoignage de Cicéron, quelques Romains capables de calculer même les éclipses de soleil pour un lieu déterminé, sans doute en employant les formules d'Hipparque pour les parallaxes de la lune. Quant à Sulpicius Gallus, d'après ce que Pline nous apprend de l'opinion de ce Romain sur la distance de la lune, il aurait été incapable, quoi qu'en ait dit Cicéron, de prédire une éclipse de soleil.

En Grèce, quelques siècles auparavant, Thalès, Périclès, et peut-être Hélicon de Cyzique, avaient, comme Sulpicius Gallus, combattu une terreur superstitieuse par l'explication de la cause des éclipses. Mais alors, comme au moyen âge, la crédulité populaire transformait volontiers les philosophes en sorciers, de même que plus tard une crédulité érudite a voulu transformer ces antiques précurseurs de la science en savants aussi avancés qu'Hipparque ou Archimède, et les sorcières thessaliennes en femmes savantes, capables de calculer mathématiquement les éclipses totales de lune. C'est ainsi que, dès l'antiquité, à côté de la tradition vraie, d'après laquelle Thalès, comme plus tard Sulpicius Gallus, avait expliqué en quoi consistent les éclipses, une autre tradition s'était accréditée, d'après laquelle Thalès et Hélicon de Cyzique auraient prédit des éclipses de soleil pour un temps et un lieu déterminés; prédictions qui pour eux-mêmes, en les supposant disciples des Égyptiens et des Chaldéens, étaient certainement impossibles, comme les prédictions de tremblements de terre et de chutes d'aérolithes, attribuées aussi à d'anciens philosophes, avec une fausseté plus évidente, et pourtant par des témoignagnes plus précis, plus nombreux et plus concordants.

Nous devons donc nier que Thalès et Hélicon aient prédit des éclipses de soleil avec indication de l'époque et du lieu. Cette négation s'appuie sur les motifs suivants, qu'il est bon de résumer ici :

1° Pour admettre la réalité de ces prédictions d'éclipses de soleil, il faudrait que nous y fussions forcés par des preuves bien irrécusables; car, d'après ce que nous savons sur l'histoire de l'astronomie et sur les conditions nécessaires du calcul d'une éclipse de soleil, ces

prédictions paraissent avoir été impossibles pour Hélicon, et à plus forte raison pour Thalès.

2° Si Thalés et Hélicon avaient eu un procédé pour ce calcul, ce procédé aurait été connu et employé par d'autres savants Grecs depuis l'époque de Thalès jusqu'à celle d'Hipparque. Or, la prédiction de Thalès et celle d'Hélicon sont les seules qu'on cite pour les éclipses de soleil.

3° Les témoignages qu'on allègue en faveur de la réalité de ces prédictions sont moins forts et moins précis que ceux qu'on pourrait citer en faveur d'autres faits certainement faux, tels que la prédiction possible, mais non réelle, d'une éclipse de lune par Sulpicius Gallus, et que d'autres prédictions, qui, prêtées à Thalès, à Phérécyde, à Anaximandre et à Anaxagore, ont toujours été et seront toujours impossibles.

4° Le témoignage le plus ancien et le plus important qu'on invoque en faveur de la prédiction précise que Thalès aurait faite d'une éclipse de soleil pour un lieu déterminé, le témoignage d'Hérodote montre au contraire, de concert avec quelques autres témoignages, que Thalès n'avait exprimé qu'une prévision vague, en expliquant seulement la possibilité et la fréquence assez grande du phénomène.

5° La manière dont s'étaient formées les fausses traditions relatives aux prédictions prétendues d'Anaxagore pour un aérolithe et de Sulpicius Gallus pour une eclipse de lune, manière que nous pouvons constater par la comparaison des témoignages, nous montre comment avaient pu se former des traditions également fausses, concernant des prédictions d'éclipses de soleil faites, disait-on, par Thalès et par Hélicon.

6° Enfin, le témoignage d'Hérodote, défiguré et mal compris, a pu servir de prétexte à la fausse tradition sur la prédiction de Thalès.

Il faut donc nier, au nom de l'histoire comme au nom de la science astronomique, les calculs d'éclipses de soleil attribués à Thalès et à Hélicon, de même qu'il faut nier, au nom de l'histoire et du bon sens, les calculs d'éclipses de lune aitribués aux sorcières thessaliennes, et de même qu'il faut nier, au nom de l'histoire, la prédiction d'éclipse de lune attribuée à Sulpicius Gallus.

La prédiction, bien imparfaite encore, des éclipses de soleil pour un lieu et un jour déterminés, a été rendue possible par la construction des tables astronomiques d'Hipparque, tables qui embrassaient un calcul plus ou moins approximatif des parallaxes géocentriques de la lune pour ses diverses hauteurs sur l'horizon.

Avant Hipparque, c'était surtout à titre de prodiges et de présages

que les éclipses de soleil fixaient l'attention, et, bien que les savants en connussent l'explication physique, elles leur étaient peu utiles, tandis que les éclipses de lune servaient beaucoup à l'astronomie. Même depuis Hipparque, les observations d'éclipses de lune gardèrent leurs droits à la préférence des astronomes, parce qu'on pouvait plus aisément et plus sûrement confronter les résultats de ces observations avec les calculs fondés sur la théorie des mouvements du soleil et de la lune, tandis que, pour les éclipses de soleil, il y aurait eu, de plus, à faire entrer en ligne de compte un élément très-douteux alors, savoir le calcul des parallaxes lunaires.

TH. HENRI MARTIN,
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

INSCRIPTIONS HÉBRAIQUES

DE JÉRUSALEM

Jusqu'à présent nos recueils épigraphiques ne contiennent aucun texte hébraïque provenant de la Judée. On accueillera donc avec intérêt, j'espère, les inscriptions suivantes, dont j'ai réuni la copie sur la planche VII.

La première se trouve sur l'architrave du tombeau dit « de saint Jacques, » hypogée creusé dans le flanc des rochers qui bordent la vallée de Josaphat. Elle avait déjà été signalée par M. de Saulcy, qui n'avait pu l'atteindre : plus heureux que lui, je suis parvenu à l'aide d'échelles à prendre un estampage et une copie de ce texte intéressant.

En voici la transcription en caractères modernes :

זה קבר וה···ר לאלעזר חניה יועזר יחודה שמעון יוחנן
בני־ימה בן־ ···כי··· ואלעזר בני־ חניה
··ם בני־ חזיר

Le premier mot est très-clair : c'est le pronom démonstratif זה. Il nous indique tout d'abord que l'inscription est rédigée en langue hébraïque, et que par conséquent elle est antérieure à la chute de Jérusalem.

On sait en effet qu'à partir de cette époque les Juifs n'ont plus habité la ville sainte, si ce n'est pendant la domination éphémère de Simon Barcocébas. Or il est impossible d'admettre qu'un aussi grand hypogée ait été exécuté dans une période d'insurrection et de guerres; il faut donc nécessairement en reculer la date au delà du siége de Titus. L'hébreu cessa d'être parlé comme langue vulgaire longtemps avant cet événement, mais l'usage de cet idiome comme langue sacrée ou savante se conserva jusqu'à la fin : les preuves de ce fait abondent. La rédaction de l'épitaphe en langue hébraïque ne prouve

donc qu'une seule chose, c'est qu'elle est antérieure à l'an 70 après Jésus-Christ; c'est une limite inférieure et rien de plus. La limite supérieure nous sera donnée par la paléographie.

Après le pronom démonstratif on distingue le mot קבר *tombeau*, dont la première lettre est presque effacée; les deux lettres suivantes, l'article précédé de la copulative, sont douteuses; puis vient une lacune impossible à combler, enfin la préposition ל *à*, suivie d'une série de quatre noms propres parfaitement lisibles, *Eleazar*, *Haniah*, *Joazar*, *Jehoudah:* le sixième, *Jeouchanan*, qui termine la première ligne, n'est pas moins clair.

Le cinquième est un peu effacé, néanmoins je crois y lire *Simon*. Les trois lettres du milieu paraissent certaines : la première me semble un *schin* d'une forme caractéristique. Cette forme est celle des inscriptions araméennes et nabathéennes du siècle qui précède et de celui qui suit l'ère chrétienne. Il fut aussi employé par les Juifs, comme nous le verrons plus tard, concurremment avec la forme de l'inscription n° 3 de notre planche, et donna naissance au *schin* rabbinique, tandis que l'autre forme produisait le *schin* carré de l'alphabet moderne ordinaire.

La seconde ligne commence par un groupe qui se retrouve trois fois dans notre texte et qui est le mot בני *fils de...* (pluriel construit) dont toutes les lettres sont liées.

Le nom du père, qui suit, est très-fruste; il n'y a de certain que la première lettre *Jod;* les deux autres paraissent être un *mim* et un *Hé*, ce qui donnerait *Jomah*, nom propre qui ne se trouve pas dans la Bible, mais dont la forme est régulière.

Après ce nom, les traces du mot בן *fils* sont visibles; le nom du grand pére a beaucoup souffert, il n'y a de certain que la lettre כ; je crois lire *Arakiah*, mais sans attacher une grande importance à cette lecture. Je ne m'arrête pas à la lacune suivante et arrive à la première lettre certaine, qui est un *Vav;* la fin de la ligne est bien claire, elle ne renferme que des mots déjà connus : c'est d'abord *Eleazar*, puis le groupe lié *fils de* et le nom *Haniah*. Le mot *fils de*, étant au pluriel, nous indique que la lacune qui précède le nom d'Eleazar renferme aussi un nom propre.

La troisième ligne est très-courte et ne se compose que de trois mots. Les deux derniers se lisent sans difficulté, *Beni-Hezir*. Le premier a été atteint par le même travail de délitement qui a attaqué les deux lignes supérieures; le nombre des lettres qui le composent est même difficile à déterminer. Je crois lire ביתם *leur maison* ou *leur famille*, interprétation qui s'accorde avec le reste de l'inscription.

Je traduis donc : « Ce tombeau et les...., (appartiennent) à Elea-« zar, Haniah, Joazar, Jehudah, Simon et Jehouchanan fils de « Jomah fils de Harakiah, à N et à Eleazar fils de Haniah... de la fa-« mille de Hezir. »

Quel que soit le parti que l'on adopte quant aux lacunes, le sens général du texte ne peut pas être sensiblement modifié. Il reste acquis, je crois, que l'inscription a pour but d'indiquer que les propriétaires du tombeau appartiennent à la famille Hezir, représentée par six frères et les deux fils de l'un d'eux.

Les inscriptions funéraires de cette forme ne sont pas rares : on en rencontre beaucoup à Palmyre. Je citerai, par exemple, le tombeau bâti par Elabel et ses trois frères; leurs quatre noms sont inscrits au-dessus de la porte d'entrée, avec la date de la construction (102 après Jésus-Christ). A l'intérieur, vingt-quatre inscriptions donnent le nom et les alliances de chacun des membres de la famille ensevelis dans le monument, ce qui m'a permis d'établir le tableau généalogiqne de la famille pendant sept générations. Je choisis cet exemple au milieu de beaucoup d'autres pour montrer que l'inscription des Beni-Hezir est loin d'être un fait isolé en Syrie.

Les Beni-Hezir étaient de race sacerdotale; leur nom est mentionné dans la Bible (I Chr. XXIV, 15). Ils descendaient d'Eleazar, troisième fils d'Aaron, et reçurent, sous David, le dix-septième rang dans l'ordre des fonctions sacrées. Un Hezir accompagnait Nehémias au retour de la captivité (Neh., X, 20).

A quelle époque vivaient les huit membres de cette famille qui firent creuser le tombeau? J'avais d'abord été tenté de voir dans les trois frères Simon, Joazar et Eleazar les trois frères qui furent successivement élevés à la dignité de grand-prêtre de l'an 10 avant J. C. à l'an 7 aprés J. C. Josèphe ne donne que le nom grec de leur père Boethos. On sait qu'à partir de l'avénement des Séleucides, une mode hellénique porta les principaux personnages juifs à adopter deux noms, l'un grec et l'autre sémitique. L'un n'était pas nécessairement la traduction de l'autre. C'est ainsi que le roi Alexandre Jannéas s'appelait Jonathan, — le roi Antigone, Mathathiah, — le grand-prêtre Onias, Ménélas, — le grand-prêtre Joachim, Alcimus. Il se peut donc très-bien que le père de Joazar et d'Eleazar se soit appelé Jomah pour les Juifs et Boethos pour les Grecs. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture à laquelle je n'attache pas une grande importance ; les considérations paléographiques sont beaucoup plus sérieuses : elles nous serviront à fixer l'âge de l'inscription, ou du moins à déterminer la limite supérieure de la période pendant laquelle elle a pu être gravée.

Nous savons déjà que la limite inférieure est l'an 70 après J. C.; j'espère démontrer que la limite supérieure est le premier siècle avant notre ère, d'où il résulterait que c'est vers l'époque de Jésus-Christ qu'aurait été creusé le tombeau de la famille de Hezir.

L'alphabet de notre inscription est presque de l'hébreu carré. On sait que la forme dite *carrée* est la dernière transformation du caractère hébraïque, celle qui est encore en usage aujourd'hui dans les livres imprimés. Le type de notre inscription n'est séparée du type carré que par des nuances; il le précède immédiatement : il représente dans l'échelle des transformations de l'alphabet l'avant-dernier degré, la dernière étape pour ainsi dire. Les lettres *Aleph*, *Lamed*, *Ain*, *Resch*, ont déjà la figure caractéristique de l'hébreu carré; les autres lettres n'ont pas encore atteint leur forme définitive : tel est le *Jod;* sa tête à crochet le distingue tout d'abord des autres alphabets sémitiques, et le classe dans la famille des lettres carrées; mais la longueur de la haste le rattache encore aux alphabets antérieurs. C'est un caractère de transition; il en est de même du *Beth*, du *Zaïn*, du *Noun*. Cette dernière lettre possède les deux formes qui caractérisent les alphabets relativement modernes : l'une *initiale*, liée avec la lettre qui suit; l'autre *finale*, beaucoup plus allongée. Cette distinction, dans les alphabets connexes, est une preuve de basse époque. On voit déjà, par ce qui précède, que l'inscription ne saurait être antérieure de beaucoup à l'ère chrétienne. Cette opinion sera confirmée par un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire générale de l'alphabet sémitique.

L'hébreu carré, ainsi que l'a reconnu Gesenius, appartient à la grande famille des écritures araméennes. L'illustre savant, avec la profonde connaissance qu'il avait des littératures orientales, a très-bien tracé les grandes lignes de la paléographie sémitique. Mais à l'époque où il écrivait, les monuments manquaient pour l'établissement d'une classification plus detaillée. Maintenant nous sommes beaucoup plus riches. Déjà moi-même, il y a deux ans, j'ai pu, dans un travail inséré dans cette *Revue* (1), jeter les bases d'une histoire chronologique de l'écriture araméenne. Aujourd'hui, avec les nombreux textes que nous avons rapportés, M. Waddington et moi, de notre dernier voyage, je pourrais remplir en partie le cadre que j'ai tracé alors.

Ce travail, je ne saurais le faire en ce moment, au sujet d'une seule inscription, sans sortir des limites raisonnables d'une notice.

(1) Janvier 1862. *Notice sur un talent de bronze.*

Je me bornerai donc à rappeler les principales divisions que j'ai adoptées.

1° Antérieurement au VIe siècle, l'alphabet commun à toutes les populations sémitiques de la Syrie est l'alphabet phénicien archaïque, souche de l'écriture grecque et de tous les systèmes graphiques de l'occident.

2° Vers le VIe siècle, l'écriture phénicienne type, celle que j'ai appelée *Sidonienne*, se constitue définitivement : le plus beau monument de cette écriture est le célèbre sarcophage d'Esmunazar ; en même temps la branche araméenne se sépare de la souche commune. Le caractère principal de ce nouvel alphabet est l'ouverture des boucles des lettres *beth*, *daleth*, *ain*, *resch*. Mais pendant deux siècles environ, à côté de ces formes nouvelles se maintiennent un certain nombre de formes anciennes ; l'altération de toutes les lettres n'est pas simultanée, de sorte que l'alphabet conserve un caractère mixte qui m'a conduit à lui donner le nom d'*Araméo-Phénicien*. Le meilleur exemple de cette écriture est l'inscription du Lion d'Abydos, que j'ai publiée dans la *Revue archéologique* (1).

3° Vers la fin du Ve siècle, l'alphabet *araméen* se constitue définitivement sur les pierres gravées, sur les médailles des satrapes de l'Asie mineure.

Ces divisions sont nécessairement très-larges, et ne sauraient avoir la rigueur de règles absolues ; car, de peuple à peuple, de ville à ville, les transformations de l'écriture, comme celles du langage, ont été ou plus lentes ou plus rapides. Mais à partir du Ve siècle, la classification devient plus rigoureuse, car les monuments deviennent plus nombreux. On peut alors suivre la marche régulière qui conduit l'écriture araméenne par une série d'altérations successives de la forme type à la forme carrée. C'est un enchaînement logique, rigoureux, dont tous les termes existent et ne sauraient être intervertis. Nous avons le point de départ, les médailles d'Asie mineure, — le point d'arrivée, les inscriptions datées du Haouran (2) et de Palmyre, — et enfin les stations intermédiaires représentées par les inscriptions et les papyrus araméens d'Égypte : l'erreur est donc impossible.

L'écriture carrée elle-même ne représente qu'un temps d'arrêt dans le développement de l'écriture araméenne. Dès la fin du Ier siècle

(1) Id. Ibid.

(2) Elles sont encore inédites et seront prochainement publiées dans notre ouvrage : *la Syrie centrale*.

avant J. C. nous la voyons se subdiviser en sous-branches, suivant qu'elle est employée par des Palmyréniens, des Nabatéens, des Auranites ou des Juifs. Chez ces derniers, elle resta stationnaire et comme immobilisée par la chute de la nation. Chez les autres peuples, au contraire, qui avaient conservé une vie politique et littéraire, elle subit de nouvelles transformations ; l'introduction des ligatures lui donna une forme cursive qui, la faisant passer par les alphabets dits *Estranghelo*, *Syriaque*, l'amena enfin au *Coufique* des Arabes.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de l'écriture araméenne, c'est-à-dire l'histoire de l'écriture chez tous les peuples de la Syrie et de la Palestine, à l'exception de deux : les Phéniciens et les Samaritains. Les premiers ont conservé jusqu'à l'époque romaine le caractère *Sidonien ;* les seconds, par esprit d'opposition envers les Juifs, ont continué à se servir du caractère phénicien archaïque. Ils s'en servent encore aujourd'hui, car l'écriture des sectaires de Naplouse ne se distingue de l'écriture sémitique la plus ancienne que par quelques modifications calligraphiques. Les Juifs, au contraire, suivirent l'exemple des populations syriennes ; ils aramaisèrent à la fois leur langue et leur écriture. Il est inutile, pour expliquer le changement d'alphabet, de faire intervenir la captivité de Babylone ou le personnage d'Esdras. Le mouvement araméen eut des causes générales qui agirent en Palestine comme sur les bords de l'Euphrate ou du Nil. Quatre ou cinq cents ans avant Jésus-Christ le dialecte araméen était devenu la langue vulgaire de tous les peuples sémitiques répandus de la Mer noire à l'Égypte ; il est naturel que l'écriture ait suivi la même marche que la langue, et que la prépondérance d'un dialecte ait amené la prépondérance du système graphique qui lui était propre. Les deux exceptions que nous avons signalées sont une confirmation de la règle, puisque les deux groupes (Phénicien et Samaritain), qui ont conservé le plus longtemps leur alphabet primitif, sont en même temps ceux qui ont résisté le plus longtemps à l'invasion du langage araméen.

L'analogie nous conduit donc à placer vers le ve siècle l'époque à laquelle les Juifs adoptèrent l'écriture araméenne. La transition ne fut pas brusque : pendant longtemps certaines formes anciennes se mêlèrent aux formes nouvelles, et l'alphabet conserva le caractère mixte que nous avons signalé sur certaines monnaies persanes. Nous en trouvons la preuve dans une inscription que nous avons découverte à Araq-el-Emir, et que nous reproduisons au n° 2 de la planche ci-jointe. Le monument d'Araq-el-Emir, nous avons déjà eu l'occa-

sion de le dire (1), a été construit par un juif nommé Hyrcan, l'an 176 av. J. C. Cette date est certaine; la concordance entre la disposition générale de l'édifice, les détails de l'architecture et la description de Josèphe est si complète, si absolue, qu'elle ne saurait être sérieusement contestée. L'inscription est gravée en lettres de 20 centimètres sur la surface aplanie du rocher, à côté de la porte d'une des grottes du lieu de refuge ; c'est un nom propre ערבה, peut-être le nom juif d'Hyrcan. Les lettres, ainsi que je l'ai dit, appartiennent à un alphabet mixte ; tandis que le *resch* a la forme altérée des inscriptions araméennes du Ier siècle, le *iod* a celle des dariques du cinquième. De ce mélange il faut se garder de conclure que l'inscription d'Araq-el-Emir est antérieure à Hyrcan, car c'est toujours sur les formes les plus modernes qu'il faut se baser pour déterminer les dates paléographiques; mais il prouve qu'en Judée l'écriture araméenne se transforma moins rapidement que sur le littoral, ce qui rapproche d'autant l'époque où le caractère carré fut définitivement en usage.

Les monnaies judaïques échappent complétement à cette règle; qu'elles soient frappées sous les rois asmonéens, sous Titus ou sous l'empereur Hadrien, elles ont des légendes d'un type uniforme et tout particulier. Loin d'appartenir à l'alphabet araméen, elles rappellent l'écriture primitive phénicienne et l'écriture samaritaine. Pour trouver des formes analogues, il faut remonter jusqu'aux pierres gravées les plus anciennes, et particulièrement jusqu'à un scarabée trouvé à Khorsabad sous un des taureaux ailés du VIIIe siècle. On ne saurait expliquer ce fait autrement que par un archaïsme volontaire, par le désir, bien naturel chez les chefs des diverses insurrections juives, de rattacher l'émission de leurs monnaies aux anciens souvenirs de l'indépendance nationale. La numismatique grecque offre l'exemple de faits semblables. Les légendes des monnaies nous représentent donc assez fidèlement le type de l'écriture hébraïque primitive, de celle qui fut abandonnée vers le Ve siècle par les Juifs, mais conservée par les Samaritains.

Cette conclusion, tirée de la seule étude des monuments, est confirmée par deux passages célèbres de saint Jérôme : « Les Samari-
« tains, dit-il (2), écrivent le Pentateuque à l'aide d'un alphabet qui
« a autant de lettres que le nôtre, mais d'une forme toute différente.
« Il est certain que les lettres dont nous nous servons ont été inven-
« tées par Esdras après la prise de Jérusalem et la reconstruction du

(1) *Revue archéologique*, mars et mai 1863.
(2) *Pref. in libr. Regum.*

« temple par Zorobabel. Jusqu'à cette époque, les Samaritains et les « Hébreux eurent le même alphabet. » Ailleurs (*in Ezechiel IX*) il remarque que la lettre *Tau* « dans cet ancien alphabet commun aux « deux peuples, avait la forme d'une *croix*. » Le *Tau* cruciforme ne se trouve en effet que sur les plus anciennes pierres gravées et sur les monnaies des Macchabées. Le système auquel il appartient nous représente donc bien le type de l'écriture hébraïque primitive, ou tout au moins contemporaine des rois de Juda, abandonnée au ve siècle, sous une influence araméenne, et adoptée de nouveau pour la numismatique asmonéenne, mais la numismatique seule, par un archaïsme patriotique.

L'alphabet carré est la dernière forme de la période araméenne de l'écriture hébraïque, et ne s'est constitué définitivement que dans le courant du Ier siècle avant Jésus-Christ.

Pour compléter ce travail et appuyer nos conclusions par des exemples tirés des monuments, il conviendrait de prendre en détail chacune des lettres de l'alphabet et de montrer les transformations qu'elle a subies pendant la suite des siècles; cette analyse nous mènerait trop loin. Je me bornerai, pour le moment, à mettre sous les yeux du lecteur l'histoire d'un seul caractère, afin de lui faire juger la méthode que nous avons suivie.

J'ai donc réuni sur la planche VII les principaux types de la lettre *Mim* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Le type n° 6 est le plus archaïque; c'est en effet le seul qui ait pu, transporté en occident, engendrer la lettre grecque M.

Vers le VIe siècle, l'ondulation est remplacée par une barre transversale. Cette modification produit le type n° 7, qui s'est conservé dans le phénicien jusqu'à l'empire romain, et le type n° 8, emprunté aux monnaies asmonéennes.

Du type n° 7 dérive le type n° 9, emprunté aux inscriptions araméennes d'Egypte (pierre de Carpentras, stèle du Vatican, papyrus Blacas, etc,). La comparaison de ces monuments avec les stèles de l'époque ptolemaïque prouve qu'ils ne sauraient être antérieurs au IIe siècle. Or le type n° 9 est la transition nécessaire des formes anciennes aux formes nouvelles; il est impossible de passer du type n° 7 aux types 10 et 11 sans traverser le type n° 9. Les types 10 et 11 sont donc nécessairement postérieurs au IIe siècle. Le premier appartient à l'alphabet des inscriptions de Jérusalem qui font le sujet de cet article; le second à l'alphabet carré moderne.

Le type n° 12 provient des inscriptions de Palmyre du Ier siècle après Jésus-Christ; le n° 13 d'une inscription nabatéenne de l'an 7

de l'empereur Claude, les types n° 14 des inscriptions araméennes de Siah (Haouran), contemporaines du roi Agrippa (1). Ce groupe de types *datés* indique quel était au commencement de l'ère chrétienne l'état de l'écriture dans les diverses branches des dialectes araméens, et nous conduit, par analogie, à placer le type n° 10, c'est-à-dire l'inscription du tombeau de la famille de Hézir, dans les années qui précèdent ou celles qui suivent la naissance de Jésus-Christ.

Cette conclusion est entièrement confirmée par l'architecture du tombeau, qui, chacun le sait, est dorique, mais d'un style déjà altéré et qui convient parfaitement à la date que nous avons adoptée (2).

II

La troisième inscription de la planche VII a été découverte par moi au-dessus de la porte d'un tombeau situé au nord-ouest de Jérusalem, sur la route du tombeau des Juges. Il ne reste malheureusement que le commencement des deux premières lignes, que je transcris ainsi :

המשכב (היה .....
שלחט...

Ce tombeau ..... les lettres de la seconde ligne appartenaient probablement à un nom propre, mais je m'abstiendrai de toute restauration imaginaire. Le premier mot est le seul certain ; il signifie proprement *lit*. On ne le trouve avec le sens de *tombeau* que dans l'inscription d'Esmunazar. Les livres saints n'offrent pas d'exemple de cette acception spéciale. Notre inscription prouve pourtant qu'elle existait en hébreu comme en phénicien. Elle n'a rien, d'ailleurs, que de très-logique, la racine שכב ayant, dans la Bible, le double sens d'être *couché* et *mort*.

Les caractères de ce texte appartiennent, comme ceux du premier, à l'alphabet carré, mais ils se rapprochent plus des formes modernes. Ils ont une grande analogie avec ceux des inscriptions Juives du IIe siècle trouvées à Rome sur la *via Portuensis*.

L'inscription me paraît donc postérieure à celle des Beni-Hezir.

(1) Tous ces textes sont encore inédits.

(2) Les questions relatives à l'architecture judaïque sont traitées dans l'ouvrage que je publie en ce moment et auquel je demande la permission de renvoyer le lecteur. *Le Temple de Jérusalem*, chez Noblet et J. Baudry.

III

Le fragment reproduit à la fig. 4 est trop mutilé pour que j'entreprenne son explication. Il est gravé sur une dalle de pierre trouvée par M. Finn, consul d'Angleterre, sur les pentes du mont des Oliviers. Je ne distingue que le mot בן *fils* au milieu de la première ligne ; c'est sans doute une inscription funéraire. On remarquera le *schin* de la deuxième ligne ; sa forme se rapproche de celle que nous avons cru reconnaître dans la première ligne de l'inscription des Beni-Hezir ; elle est identique à celle du *schin* nabathéen et auranite au Ier siècle. Elle a donné naissance au *schin* rabbinique. J'en ai trouvé un autre exemple à Jérusalem même, dans un *graffito* tracé sur l'enduit intérieur de l'hypogée, connu sous le nom de « Tombeau des Prophètes. » Je le reproduis planche VII, fig. 5. C'est le mot שלום *paix*, formule commune à tous les peuples de l'Orient.

M. DE VOGÜÉ.

INSCRIPTIONS LATINES

INÉDITES

Recueillies par M. Foucart et annotées par M. L. Renier.

Voici quelques inscriptions que j'ai copiées en Italie, au mois de septembre 1863, et que je crois inédites.

A Palestrine (*Præneste*) :

1.

FORTVNAE
PRIMIGENIAE
L·RVFINVS
AEDIL·CVRVL
V S

Sur une stèle de marbre blanc encastrée dans un mur, dans la cour du dôme; j'ai fait dégager les deux dernières lignes qui étaient enterrées (1).

2.

FAMILIAE·ET·LIBERTIS
Q·MARCI·Q·L·AESCHINI
PRIMVS·DISPENSATOR
DE·SVO·FECIT

Dans le jardin attenant à la cour du dôme.

(1) Le personnage qui est mentionné dans cette inscription n'est point un magistrat municipal; c'est un magistrat romain : son titre d'édile curule le prouve

3.

. . . PROCC · AVG · PATR · COLON
. . . M · OMNI · ORNAT · MACELL · FEC

Villa Gazeazzi. Fragment de marbre blanc trouvé au-dessous de la ville, dans un champ où l'on a découvert un grand nombre de tombes.

A Segni (*Signia*) :

4.

Q · MVRCIVS · Q · L · PHILTVSVS
SIBI · ET
Q · MVRCIO · Q · L · HILARO
CONLIBERTO
SAMIARIA · L · L · APRODISIA (*sic*)

Chez le pharmacien Coti.

5.

D · M
VOLCACI · PROCLIA
NI · FECIT · FAVSTIN
. . . . . BENEMERENTI

Chez le frère de l'ancien curé.

suffisamment, et on le démontrerait encore au besoin par la manière dont il est nommé, *Lucius Rufinus*. On sait, en effet, que les membres des grandes familles de Rome avaient seuls le privilége de se désigner ainsi par leur prénom et leur surnom, sans y ajouter leur *gentilicium*. Celui-ci appartenait certainement à la famille des *Cornelii Rufini*, qui échangea, au septième siècle de Rome, son surnom *Rufinus* contre celui de *Sulla*. Cette inscription est donc des derniers temps de la république, ou des premiers temps de l'empire, époque où l'on remarque dans l'aristocratie romaine une recrudescence de prétentions nobiliaires et un retour aux anciens usages de la noblesse patricienne. L. Renier.

6.

D · M
CAELIAE · Q · F · NO
BILIANETI · FILIAE
DVCISSIME · CVAE (*sic*)
VIXIT · ANN · VIIII · M · IIII

Au même endroit.

A San-Germano (*Casinum*) :

7.

IMP · CAES...
L · SEPTIM...
SEVERO....
PERTINAC....
ARAB.....
. . . . . .

Dans le mur d'une villa, près du temple d'Ummidia.

A Bacoli :

8.

D · M
M · MARII
PVDINTIS · Ɔ
NAT · MISENENSIS
VIX · AN · XXII · MIL · A · IIII
SCENIIA · MARCIA
MATER · FILIO · PIENTISS
B M F

Sur une tuile qui a été trouvée près de Misène ; les lettres sont gravées avec négligence (1).

(1) J'ai peu de confiance, en général, dans les inscriptions *gravées sur tuile*, et l'authenticité de celle-ci en particulier me laisse des doutes très-sérieux. L. Renier.

A Cappelle, petit village voisin du Mare Morto :

9.

D · M
Q · IVNI · Q · FIL
IVLLINI ·
MILITIS ꝏ COH · XV · VRB
VIXIT ꝏ ANNIS ꝏ XXXIIII
MILITAVIT ꝏ ANNIS ꝏ XVI
L ꝏ IVSTIVS ꝏ
VALERIANVS
HERES ꝏ P ꝏ C ꝏ

Grande stèle. Les lettres sont gravées avec le plus grand soin et même avec une certaine recherche (1).

(1) Cette inscription, dans laquelle est mentionnée une XVe *cohorte urbaine*, est certainement une des plus intéressantes qu'on ait découvertes dans ces dernières années. On sait que les cohortes urbaines furent d'abord au nombre de trois. Elles prenaient rang à la suite des neuf cohortes prétoriennes, et celles-ci étant numérotées de I à IX, les cohortes urbaines étaient désignées par les numéros X, XI et XII. A partir du règne de Vespasien, le nombre des cohortes prétoriennes, qui avait été momentanément élevé à seize par Vitellius, fut fixé à dix, et celui des cohortes urbaines à quatre. Cependant celles-ci n'en continuèrent pas moins de porter les numéros X, XI, XII et XIII ; de sorte qu'il y eut à la fois une *cohors X Praetoria* et une *cohors X Urbana*. Je pense que c'est cette même *cohors X Urbana*, qui de fait était la première des cohortes urbaines, que l'on a voulu désigner par le titre de *cohors I Urbana* dans les trois seuls documents connus où se lise ce titre, savoir : dans une inscription de Carouge, près Genève, en 73 de notre ère (Mommsen, *Inscr. Helv.*, n. 78), dans une inscription de la collection du cardinal Passionei, que j'ai vue au musée du Vatican et qui est du règne de Caracalla (Orelli, n. 3407), enfin dans une inscription copiée à Capoue par M. Mommsen (*Inscr. Neap.*, n. 3623) et dont l'époque n'est pas indiquée.

Le nombre des cohortes urbaines ne tarda pas à être porté à cinq. On voit en effet, dès le règne de Trajan, figurer sur les monuments (Henzen, n. 6771 et 5456) une XIVe cohorte urbaine, et cet état de choses subsista probablement jusqu'au commencement du règne de Septime Sévère. Il subsistait certainement en 161 de notre ère, lorsque fut rendu le diplôme militaire publié par Amati, avec les restitutions

J'ai copié plusieurs inscriptions funéraires dans le cabinet de l'abbé Giuseppe di Luscio à Pouzzoles; elles ont été trouvées sur la route de Cumes; je donne ici les seules qui aient de l'intérêt.

10.

D · M.
L · ANTONIO
SABINO · VE
(*sic*) TR · EVVODIA
P · B · M

11.

D · M
C·IVLIO·VETE
RANO · IVLI
A·MAXIMILLA
COIVX · B · M · F

de Borghesi, dans le *Giornale Arcadico*, 1827, t. XXXV, p. 75 (cf. Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. XXI), puisque ce diplôme concède le droit de *connubium* aux vétérans des dix cohortes prétoriennes et des cinq cohortes urbaines :

*qu*I · MILITAVERVNT
*in . cohortibus . praet*ORIS · DECEM · I · II
*iii. iv. v. vi. vii. viii. i*X · X · ET · VRBANIS
*quinque. x. xi. xii. x*III · XIV .

Je pense que c'est à cette époque qu'appartient notre inscription ; on aura fait pour la cohorte qui y est mentionnée le contraire de ce que l'on fit pour celle qui est désignée sous le nom de *cohors I Urbana* dans les inscriptions citées plus haut; on aura additionné le nombre des cohortes prétoriennes avec celui des cohortes urbaines, et désigné par le chiffre total la dernière de celles-ci; de sorte que la XVe cohorte de notre inscription serait la même que celle qui est désignée sur les autres monuments par le numéro XIV ou XIIII.

Un diplôme militaire inédit, conservé au Musée du Collége Romain, et qui est daté de l'an 216, prouve qu'il n'existait plus alors que quatre cohortes urbaines. Ce décret, rendu en faveur des cohortes dont il s'agit, n'en mentionne plus que quatre, la Xe, la XIe, la XIIe et la XIIIIe. La XIIIe manque. Il n'est peut-être pas impossible de s'expliquer sa disparition. On sait que c'était la seule des cohortes urbaines qui ne fit pas partie de la garnison de la ville de Rome, et qu'elle était stationnée à Lyon (Voyez Mommsen, *Ann. de l'Institut de corresp. arch.*, 1853, p. 74). Ne peut-on pas supposer qu'elle fut licenciée après la victoire de Sévère sur Albinus et qu'elle ne fut pas rétablie, mais qu'on la remplaça à Lyon, soit par une cohorte auxiliaire, soit par une cohorte tirée des légions de Germanie? L. Renier.

12.

SECVNDA
ANTEROTIS
L

13.

TVRRANIAANNA
ANNOS · MEOS · MECVM
TVLI · SINE · DOLORE · ROGO
VOS SVPIRINIMECONTV
MELIETIS

P. Foucart.

LETTRE

SUR LA

POURPRE PHÉNICIENNE

A M. ALEX. BERTRAND

Directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Mon cher Bertrand,

Il est une question d'archéologie industrielle (passez-moi cette expression) qui a, depuis longtemps, préoccupé très-vivement des hommes du plus grand mérite et dont la solution, par faute de pièces de conviction, est restée jusqu'ici dans un vague regrettable. Je veux parler de la *pourpre phénicienne*.

Quel était le mollusque qui fournissait cette teinture si estimée jadis? Telle est l'expression précise du problème archéologique à résoudre, et vous comprendrez que, mettant de côté tout ce qui intéresse la question exclusivement pratique et industrielle, je ne me permette d'aborder que la partie seule qui se rattache à l'histoire. c'est-à-dire que je ne vous parle que de la détermination spécifique du précieux mollusque dont il s'agit, et qu'il fallait retrouver.

Dans le magnifique ouvrage de M. de Lamark, sur les animaux invertébrés, je trouve le passage suivant que je transcris (1) :

« Des dissertations nombreuses sur la pourpre des anciens ont démontré jusqu'à l'évidence que l'espèce connue par les naturalistes sous le nom de *murex brandaris*, est celle qui produisait la teinture la plus estimée. Rondelet a le premier soutenu cette opinion, etc.

(1) Lamark, *Animaux sans vertèbres, genre rocher*, t. IX, p. 559 et 60.

On est revenu aujourd'hui à l'opinion de Rondelet, et notre savant ami, M. Boblaye, nous a fourni une preuve matérielle de la solidité de cette manière de voir. M. Boblaye, faisant partie de l'expédition scientifique de Morée, fut étonné de rencontrer, sur certains points peu éloignés de la mer, des amoncellements considérables de la seule espèce du *murex brandaris*. Il avait supposé d'abord que ces dépôts étaient dus à un phénomène géologique, mais un examen plus attentif des lieux et des circonstances lui fit découvrir que ces dépôts sont toujours placés dans le voisinage d'établissements ruinés, parmi lesquels il s'en trouve dont les vestiges étaient assez conservés pour reconnaître en eux les restes d'anciennes usines à teinture. Il paraît que, pour les teintures du moindre prix, l'on recueillait plusieurs autres espèces de mollusques tels que le *murex trunculus, de Linnée*, le *Purpura hæmastoma* et plusieurs autres, etc. »

J'ajoute que le regret que nous ont laissé le savant conchyliologiste et M. Boblaye lui-même, en ne précisant pas la position topographique des dépôts de *murex brandaris* reconnus par ce dernier sur les rivages de l'ancienne Grèce, est tout à fait effacé par les observations récentes de M. Fr. Lenormant, qui a retrouvé ces dépôts sur les côtes de Cerigo et de Gythium : c'est donc là que la pourpre *des îles de la mer* se fabriquait, avec le produit tinctorial fourni par l'animal du *murex brandaris;* cela n'est plus douteux.

Mais s'ensuit-il que la question soit définitivement tranchée et que la seule coquille connue de tous les collectionneurs sous le nom vulgaire de *petite massue* puisse revendiquer l'honneur d'avoir fourni la pourpre des anciens? Tant s'en faut, et vous allez voir, mon cher Bertrand, que sur la côte de Phénicie même, c'était un tout autre mollusque qui produisait cette merveilleuse teinture.

Lorsqu'en venant de Sour (Tyr) à Sayda (Sidon) par le rivage de la mer, on entre dans la ville par l'escalier placé à proximité des corderies établies sur la plage et au-dessous de la forteresse du moyen âge connue sous le nom de château de Saint-Louis, on longe une falaise de remblais sur le flanc de laquelle se montre un amas énorme de coquilles appartenant invariablement à une seule et même espèce du genre *murex*, le *murex trunculus*. Cet amas présente des dimensions colossales. Plus de cent mètres de longueur, sur six à huit mètres de hauteur, et une largeur qu'il n'est pas possible de reconnaître, parce que le terreau végétal qui le recouvre est garni d'herbes de toute nature.

Toutes les coquilles qui composent cet amas remarquable offrent, sans exception, la même particularité. Leur test a été vigoureuse-

ment entamé d'un coup de meule sur le premier et le second tour de spire, pour permettre d'extraire la poche génératrice du mollusque; ceci ne peut être l'effet du hasard, et il y a là évidemment la trace du procédé industriel à l'aide duquel les teinturiers sidoniens se procuraient la base de leur pourpre si renommée.

Vous concluerez donc avec moi de ce que je viens de dire, mon cher Bertrand, que si le *murex brandaris*, si commun dans l'Adriatique, servait à la fabrication de la pourpre à Cerigo et sur les côtes de la Laconie, sur les côtes phéniciennes elles-mêmes, c'était le *murex trunculus*, qui y abonde encore, qui fournissait la base tinctoriale de la pourpre phénicienne.

Tout à vous d'amitié,

F. DE SAULCY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

Nous espérions pouvoir donner, aujourd'hui, un exposé détaillé des découvertes de M. de Saulcy et un aperçu de la riche moisson qu'il a rapportée de Syrie, ainsi qu'un résumé des discussions auxquelles le développement de ses idées ne peut manquer de donner lieu. Diverses circonstances, dont il est inutile de parler ici, ont déterminé M. de Saulcy à retarder le moment de sa communication. Nous ne pouvons nous en plaindre. Il est bien naturel qu'il fasse à son heure, mais à son heure seulement, part de ses richesses. C'est son bien. Il en peut disposer à son gré. Nous ne perdrons, du reste, rien pour attendre. M. de Saulcy n'est pas de ceux qui cachent leurs trésors. Ses amis pourraient plutôt lui reprocher d'en être trop prodigue. Attendons donc au mois prochain.

Il est cependant un fait dont nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot : il s'agit de l'explication de l'inscription du sarcophage du *Tombeau des Rois* publiée dans quelques journaux. Assurément, cette publication a été faite sans arrière-pensée. L'honorable ecclésiastique qui l'a signée est au-dessus de tout soupçon à cet égard. Mais une partie du public savant ne l'a pas pris tout à fait ainsi. L'inscription était attribuée à une princesse d'un temps voisin de l'ère chrétienne. « Vous voyez bien, a-t-on dit, que ce n'est pas le tombeau des rois? Le système de M. de Saulcy s'écroule par la base. » C'est à ce raisonnenement précipité que nous voulons répondre. Nous n'affirmons point que le tombeau dit *Tombeau des Rois* soit réellement le tombeau des rois de Judas. Nous ne sommes point assez compétent dans la matière pour avoir un avis éclairé, surtout quand la question est placée sur le terrain de la paléographie hébraïque. Mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est tout à fait faux de prétendre que ce soit là la base du système de M. de Saulcy. M. de Saulcy a constaté un certain nombre de faits relatifs à l'époque juive primitive et en particulier à l'époque des rois. Un monument daté de plus ou de moins est indifférent au système général. D'ailleurs, il est loin d'être prouvé, jusqu'ici, que le tombeau dit *Tombeau des Rois*, ne soit pas contemporain des rois de Judas.

Y a-t-il, en Syrie, des monuments ou ruines de monuments antérieurs la captivité de Babylone? Y en a-t-il de l'époque de Salomon? Peut-on ndiquer les caractères principaux de ces monuments; là est toute la question. Or, nous continuons à soutenir qu'à nos yeux le dernier voyage de M. de Saulcy, rapproché de ses explorations antérieures, rend cette

thèse non-seulement vraisemblable, mais tout à fait probable. En tout cas, attendons la discussion qui aura lieu au sein de l'Académie avant longtemps. Ayons un peu de patience. Ne préjugeons rien.

Ajoutons que sans entrer, pour le moment, dans le récit même de son voyage, M. de Saulcy a trouvé moyen de faire encore deux communications très-intéressantes à l'Académie. L'une est relative à la découverte de couteaux en silex trouvés à Bethléem et tout à fait semblables, comme l'a fait remarquer M. Desnoyers, aux couteaux trouvés sous quelques-uns de nos dolmens.

L'autre communication roulait sur l'espèce de mollusque d'où les Sidoniens tiraient la pourpre. M. de Saulcy a eu l'obligeance de nous donner le résumé de sa communication, qui a pu entrer dans la composition de ce numéro.

M. de Vogüé est venu à son tour, sur un sujet qui touche de bien près à celui dont nous nous préoccupons ici, captiver l'attention de l'Académie. Sa lecture a eu un incontestable succès. Nous la reproduisons intégralement avec une planche qui permettra à tous les hébraïsants de l'étudier à loisir et de prendre parti dans la question.

Tout ce qu'a dit M. de Vogüé de la transformation des lettres de l'alphabet hébraïque et des alphabets voisins nous a paru très-clair et très-logique. « Comment se fait-il, a pourtant objecté M. de Saulcy, que les monnaies juives aient, pendant trois cents ans, porté des légendes en caractères que le peuple ne comprenait plus? Peut-on, devant ce fait si extraordinaire, croire à l'archaïsme de ces caractères? » Il y a là certainement une grande difficulté, mais le problème est bien posé et la lumière se fera, nous n'en doutons pas. De trop graves questions se rattachent à la solution définitive de la question pour qu'elle se fasse attendre. Cela nous promet d'autres séances d'un grand intérêt. Ni M. de Vogüé ni M. de Saulcy n'ont certainement dit leur dernier mot. M. de Vogüé est décidément l'un de ceux que l'Académie écoute avec le plus de plaisir. Une indisposition a empêché M. Heuzey de terminer la lecture de son mémoire sur les météores, dont nous publions les principaux extraits, et qu'il est inutile de recommander à l'attention de nos lecteurs.

Nous devons encore mentionner un mémoire de M. Vincent sur les rapports du calendrier égyptien et du calendrier romain. Cette question qui tient de très-près à la question de la réforme du calendrier par Jules César mérite toute notre attention.

N'oublions pas enfin un livre présenté par M. de Longpérier et qui a un intérêt d'actualité : *I monumenti sepulcrali scoperti nei mesi di maggio*, etc., 1863, presso la chiesa della santa Trinita in Atene; de la part de M. Salinas, employé des archives royales de Sicile, envoyé par M. W. Amari, ministre de l'instruction publique d'Italie, en Grèce, en Allemagne et en France. C'est pendant son séjour à Athènes, que M. Salinas a pu observer les tombeaux antiques découverts près de l'église de la Trinité, sur la voie qui conduit au Pirée. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

S. A. I. le prince Napoléon vient de donner au musée du Louvre quatre inscriptions hiéroglyphiques, parmi lesquelles se place en première ligne la pierre qui porte la date astronomique du calendrier d'Éléphantine. On se rappelle que c'est à l'aide de ce document célèbre dans la science égyptologique que MM. Biot et de Rougé ont placé l'an 1442 avant Jésus-Christ, dans le règne de Thoutmès III (XVIIIe dynastie). Il est certain, en effet, que le calendrier en question a été dressé sous le règne de ce pharaon (1), pour un édifice sacré qui a été postérieurement détruit et dont les matériaux ont été employés pendant l'époque ptolémaïque à la construction du grand quai actuel d'Éléphantine. Mais, malgré l'évidence apparente de ces données et la grande autorité qui s'attache aux noms des deux savants académiciens qui en ont fait ressortir l'importance, nous n'ignorons pas que les conclusions chronologiques qui en ont été tirées ont été sérieusement contestées. Ce précieux fragment est donc encore et pourra être longtemps un sujet d'étude pour les égyptologues et pour les chronologistes. C'est dire assez l'intérêt qui s'attache à ce fragment d'inscription.

Les autres objets sont : 1° une très-belle stèle en forme de porte, aussi remarquable par son style archaïque que par la finesse de sa gravure; elle appartient à l'ancien empire égyptien et peut remonter jusqu'au temps de la VIe dynastie, puisqu'elle porte le cartouche du roi Teta et le nom propre du défunt Asa. Les collections du Louvre ne possédaient pas encore un si bel échantillon de l'art de ces temps reculés. 2° Un linteau de porte orné d'hiéroglyphes et provenant d'un tombeau memphite de l'époque de la construction des grandes pyramides, c'est-à-dire plus ancien encore que la stèle que je viens de mentionner; enfin, 3° un petit bloc de pierre portant sur trois faces un des cartouches de Ramsès II, où on remarque la

(1) Des empreintes et des photographies d'autres débris de ce monument, que j'ai prises sur les lieux mêmes, ne peuvent laisser subsister aucune incertitude à cet égard.

variante assez rare du cartouche prénom qui se lit dans les colonnes médiales des inscriptions de l'Obélisque de Paris.

Ces quatre monuments proviennent des fouilles et explorations dirigées, il y a quelques années, par M. Mariette-Bey, pour S. A. I. le prince Napoléon. T. D.

— M. Édouard Aubert, notre collaborateur, nous communique la note suivante :

Une découverte d'un haut intérêt pour l'archéologie chrétienne et pour l'histoire de l'église de Milan, vient de prouver une fois de plus tout le parti qne l'on peut tirer de l'étude des textes. M. Rossi, prévôt du chapitre de Saint-Ambroise, est parvenu, grâce à ses recherches patientes dans les archives, et grâce à l'interprétation judicieuse d'une lettre de saint Ambroise, à préciser l'emplacement où devaient se trouver les tombeaux du patron de la ville de Milan et des saints Gervais et Protais. Les fouilles pratiquées les 13, 14 et 15 janvier dernier ont confirmé de la manière la plus complète les conjectures du savant prévôt. Nous empruntons les détails de cette précieuse découverte à une brochure que vient de publier M. l'abbé Louis Beraghi, docteur de la bibliothèque ambroisienne (1).

Dans sa XXIIe lettre, adressée à sa sœur Marcelline, saint Ambroise donne une relation détaillée de la cérémonie à laquelle il avait présidé en 386 ; il s'agissait de la translation dans la basilique qu'il avait fondée des corps des saints Gervais et Protais, récemment découverts. Suivant les ordres de saint Ambroise, les deux martyrs milanais furent déposés sous le maître-autel, à droite, « *edo sacris victimis dexteram portionem : locus iste martyribus debebatur.* » Lui-même se réserva la partie gauche, soit « *in cornu Epistolæ.* »

Saint Ambroise mourut en 397, et fut déposé à la place qu'il avait désignée. Saint Paulin, témoin du fait, le raconte en détail.

L'autel qui recouvrait les dépouilles de ces trois saints illustres, devint bientôt un des sanctuaires les plus vénérés d'Italie. Un siècle plus tard, en 494, sous le règne de Théodoric, saint Laurent, évêque de Milan, fit placer aux quatre angles de l'autel les colonnes de porphyre qui soutiennent encore aujourd'hui le *Ciborium.*

Parmi les évêques de Milan, celui qui honora le plus magnifiquement les reliques des trois saints, fut Angelbert II (824-859). Ce prélat, désirant, disent certaines légendes, soustraire ces précieux restes à toute chance de sacrilége, fit retirer des tombes primitives les corps de saint Ambroise et des saints Gervais et Protais, et les réunit dans un sarcophage de porphyre qu'il fit placer au-dessus des tombeaux antiques. Autour du sarcophage on construisit d'épaisses murailles revêtues à l'intérieur de dalles de porphyre

(1) Scoperta dell' arca di S. Ambrogio e dei martiri san Gervaso e san Protaso, del Prete Luigi Biraghi, Dottore della biblioteca Ambrosiana. Milano, 1864.

et sur ces fondations on éleva le nouvel autel. Pour compléter son œuvre, Angelbert fit exécuter, par Volvinius, le devant d'autel en or, au repoussé, tout orné de pierreries et d'émaux, que nous admirions encore il y a six mois à peine, et qui offre un des plus merveilleux spécimens de l'orfévrerie du IXe siècle. Une inscription en vers, gravée sur les bords de ce riche ornement, nous a transmis le nom du pieux évêque.

Le sarcophage et l'autel échappèrent comme par miracle aux troubles du Xe siècle, et ne furent préservés, au XIIe siècle, du pillage des soldats de Barberousse que par l'inflence des moines du couvent voisin, qui surent acheter les bonnes grâces impériales.

Sur les indications de M. le prévôt, on pratiqua une fouille derrière l'autel en perçant le gros mur, et après avoir soulevé les grandes dalles de marbre et de porphyre, on découvrit le sarcophage. Son style est celui des monuments analogues du bas empire; le couvercle est en forme de toit, orné aux quatre angles de palmettes sculptées. La longueur du monument est de un mètre quarante centimètres; sa hauteur de un mètre soixante-dix centimètres. Il est taillé dans un bloc de porphyre rouge semblable aux colonnes de l'autel.

Ensuite, on chercha le tombeau primitif des deux martyrs, placé, comme le disait la lettre de saint Ambroise, à la droite de l'autel. On creusa, et bientôt on mit à découvert un tombeau orienté de l'est à l'ouest et placé en contrebas du sarcophage de porphyre dans les fondations de l'autel. Ce second cercueil composé de marbres précieux et variés, contenait une sorte de terreau mélangé de fragments d'os et un débris d'ampoule.

En poursuivant les fouilles à la droite de l'autel pour trouver la tombe primitive de saint Ambroise lui-même, on découvrit un troisième sarcophage, composé de marbres semblables à ceux du second et placé dans la même orientation. Ce sépulcre contenait un terreau de même nature que le précédent : quelques fragmeuts d'os, plusieurs dents, des fils d'or, provenant sans doute des ornements qui couvraient le corps du saint évêque, et quinze monnaies, parmi lesquelles on remarque une pièce de Flavius Victor (383-388), une pièce de Théodose (379-395), et une pièce d'Anastase Ier (491-518). Il est probable que cette dernière monnaie fut mise dans la tombe de saint Ambroise par l'évêque saint Laurent, qui avait fait ouvrir le cercueil de son illustre prédécesseur dans le temps où il ornait l'autel des colonnes dont nous avons parlé.

Enfin, entre les deux tombeaux on découvrit sous une tablette de marbre blanc une excavation de forme carrée, peu profonde, et au fond de laquelle on trouva un fond d'ampoule rempli de sang coagulé et plusieurs fragments de marbre. Ces débris ayant été rapprochés, complétèrent la base et une partie du fût d'une colonnette de travail antique qui, suivant la tradition, aurait servi au supplice des saints Gervais et Protais.

Espérons que M. L. Biraghi nous donnera une relation détaillée de cette découverte importante. Le plan des fouilles et les dessins des monuments retrouvés seront favorablement accueillis par tous les archéologues. »

— Une découverte archéologique des plus intéressantes, qui a eu lieu récemment sur le territoire de Muchedent, dans la forêt d'Eawy, canton de la Mare-du-Four, près de Gournay, provoque en ce moment l'attention des personnes qui s'intéressent aux recherches historiques.

L'entrepreneur des travaux de la route de Caudebec à Eu ayant besoin de cailloux, M. Hall, garde général aux Grandes-Ventes, fit faire des fouilles en plusieurs endroits pour trouver une carrière exploitable.

Cette recherche amena la rencontre de trois excavations d'un mètre de profondeur environ , d'une étendue considérable , situées à environ 50 mètres l'une de l'autre, et remplies de silex. De la disposition des cailloux et de la forme des trous qu'ils remplissaient, M. Hall conclut qu'ils devaient avoir été ramassés très-anciennement à la main et entassés là à dessein, peut-être pour marquer une cachette en même temps que pour protéger les objets enfouis.

En effet, en creusant, on découvrit sous un de ces lits de cailloux un nombre considérable de hachettes en métal.

Ces hachettes, bien conservées, sont fort curieuses. Il est difficile de se rendre compte par suite de quelles circonstances ces armes, enfouies dans une clairière qui n'a pu servir que de campement provisoire, ont été abandonnées dans l'endroit où on les tenait en réserve. Peut-être une brusque attaque et la dispersion complète de la bande à laquelle elles appartenaient sont-ils les motifs auxquels nous devons aujourd'hui cette trouvaille intéressante. (*Nouvelliste de Rouen.*)

— Le défaut d'espace nous empêche de donner aujourd'hui, comme c'était notre intention, les dessins que nous a envoyés M. Troyon, et dont nous avons dit un mot dans notre dernier numéro.

— Sur la proposition de S. Ex. le Ministre de l'instruction publique, l'Empereur vient de former une commission, dans le but de préparer une grande expédition scientifique au Mexique. Nous y remarquons les noms de nos collaborateurs MM. A. Maury, A. de Longpérier et Viollet-Le-Duc.

BIBLIOGRAPHIE

« **Zeitschrift fur Aegyptische Sprach-und Alterthumskunde,** » paraissant chaque mois par cahiers de 1 ou 2 feuilles in-4, rédigé par le docteur Henri Brugsch.

C'est sous ce titre que l'éminent égyptologue de Berlin vient de créer un organe de publicité spécialement consacré aux études égyptologiques. Le but du savant docteur est non-seulement de faire connaître ses propres observations, mais de rassembler, dans un « *journal* » à la portée de tout le monde, les découvertes philologiques, archéologiques et historiques qui se font continuellement dans le champ vaste et fécond de l'égyptologie. Ces découvertes, en effet, ont déjà puissamment contribué aux progrès rapides que cette science a faits dans les dernières années; et, répandues à l'avenir par ce nouveau moyen, elles promettent des résultats encore plus importants.

M. Brugsch invite les égyptologues à l'assister dans cette tâche difficile, en lui communiquant soit en langue allemande, soit en langue française ou anglaise, les travaux de toute nature qui sont le résultat de leurs études. La création de cette publication mensuelle était certainement une nécessité qui se faisait sentir depuis longtemps, et c'est ainsi que M. Brugsch a répondu aux vœux que formaient dans toute l'Europe les disciples de Champollion. Mais pour vaincre les difficultés matérielles qui s'opposaient à une telle entreprise, difficultés causées principalement par le manque de types hiéroglyphiqnes, il a fallu toute la volonté et toute la persévérance qui distinguent l'infatigable auteur de la *Grammaire démotique* et de la *Géographie de l'ancienne Égypte.*

Les cinq premiers numéros qui ont paru contiennent les derniers fruits de ses recherches : des dissertations pleines d'intérêt, enrichies de nombreux exemples hiéroglyphiques, des documents et des textes inédits, et enfin un grand nombre d'articles consacrés aux comptes rendus et à la critique des ouvrages les plus récents, relatifs à l'Egyptologie.

Voici les points les plus saillants qui y sont traités par l'auteur ; ils donnent une excellente idée du haut intérêt qu'offre le « journal » du savant égyptologue : *Listes nouvelles et inédites des nomes de l'Ancienne Égypte.* —*L'Aphrodite étrangère à Memphis.*— *Les Sources du Nil d'après les monuments antiques de l'Égypte.* Depuis la découverte récente des sources de l'ancien fleuve sacré, par les capitaines Speke et Grant, il est intéressant d'examiner les indications que nous fournissent, à ce sujet, les monuments pharaoniques. — *Les Groupes à Phallus dans les hiéroglyphes,* dissertation d'un

intérêt philologique tout particulier, développée par le savant docteur avec sa sagacité habituelle. — *Les Cadenas égyptiens et leur signification dans les hiéroglyphes.* C'est en Perse que M. Brugsch a constaté qu'on se sert encore aujourd'hui, dans ce pays, de l'antique cadenas en forme d'animal employé par les anciens Égyptiens. — *La Valeur phonétique du signe représentant une plume d'autruche,* etc.

Répondant à l'appel de M. Brugsch, M. Lauth, professeur à Munich, s'est empressé de publier, dans son recueil, trois articles fort intéressants. M. Lauth, déjà connu dans le monde scientifique pour avoir, le premier, constaté l'importance de la statue de Bak-en-Khensu, qui fait partie de la Glyptothèque de Munich, explique l'inscription démotique d'une momie, la valeur du signe de l'*Etoile,* et signale le nom égyptien du fameux *Charon* de Diodore, qu'il croit avoir reconnu dans les hiéroglyphes. D'autres savants imiteront prochainement, nous n'en doutons pas, le bon exemple qu'a donné M. Lauth.

Le journal de M. Brugsch offre donc tout ce qu'on pouvait attendre d'un égyptologue aussi distingué, qui s'est élevé au premier rang, et dont la réputation solide garantit le succès d'un recueil devenu indispensable à tous ceux qui s'intéressent aux études égyptologiques. Espérons que le public érudit et tous les amis de la science donneront à M. Brugsch les encouragements et l'appui qu'il mérite. P. DE H.

Dernières publications de M. F. Chabas.

I. *Notices sommaires des papyrus hiératiques du Musée de Leide,* publiées avec les papyrus originaux, dans le grand ouvrage des monuments égyptiens de ce Musée, sous la direction de M. le docteur Leemans.

II. *Les Inscriptions des mines d'or.* Chalon-sur-Saône, 1862.

III. *Recherches sur le nom égyptien de Thèbes,* avec des observations sur l'*Alphabet sémitico-égyptien,* etc. Chalon-sur-Saône, 1863.

IV. *Observations sur le chapitre VI du Rituel funéraire, à propos d'une statuette du Musée de Langres.* Langres, 1863.

V. *Les Papyrus hiératiques de Berlin,* récits d'il y a 4000 ans. Chalon-sur-Saône, 1863.

La science du déchiffrement des hiéroglyphes a marché à pas de géants dans ces dernières années, en dépit de l'incrédulité qu'affectent encore quelques hommes de lettres. Ces heureux résultats sont dus principalement aux études de plus en plus approfondies dont la littérature hiératique a été l'objet de la part des égyptologues. Longtemps négligés pour les légendes monumentales, les papyrus, qui sont les véritables livres de l'ancienne Égypte, ont enfin pris dans la science la place qui leur appartient. Comme ils nous ont fidèlement conservé la langue usuelle des Egyptiens, c'est dans l'étude des textes qu'ils nous ont conservés que l'on s'efforce de trouver aujourd'hui la clef des dernières difficultés.

M. F. Chabas, déjà si connu par le zèle et le talent qu'il a déployés dans l'étude des hiéroglyphes, vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses ou-

vrages sur cette matière, plusieurs productions nouvelles, deux d'entre lesquelles sont consacrées à des documents en écriture hiératique. Je me propose d'appeler sur ces travaux récents l'attention des savants qui prennent intérêt de l'archéologie égyptienne.

I. M. le docteur Leemans a formé une espèce de *Corpus* de l'ensemble des papyrus hiératiques que possède le musée de Leide. C'est une collection considérable qui ne couvre pas moins de quatre-vingt-sept planches; elle embrasse une grande variété de sujets : histoire, religion, formules magiques, recettes médicales, ordres officiels, talismans, correspondance épistolaire, etc.

M. Chabas a été chargé par M. Leemans d'étudier ces manuscrits et d'en rédiger les Notices sommaires pour le grand ouvrage des Monuments égyptiens du Musée de Leide, publié aux frais du gouvernement néerlandais. Il s'est acquitté avec succès de cette tâche ardue, qui exigeait l'examen approfondi d'un grand nombre de manuscrits inconnus jusque-là, la plupart d'une écriture difficile à lire, et tous criblés de lacunes qui compliquent singulièrement la difficulté. Les Notices sommaires donnent de tous ces documents, non des traductions complètes, mais des explications qui en précisent bien la nature et qu'appuient le plus souvent des traductions partielles.

Il serait trop long de mentionner ici tous les faits intéressants relevés dans cet important travail. Je citerai toutefois l'étrange mythologie des papyrus de formules magiques, dans laquelle on rencontre les divinités égyptiennes mêlées à des dieux syriens ou arabes, tels que Raspu, Anata, Nenukar, Kituri, la mère des serpents qui tuent, etc.

L'Égypte antique paraît avoir emprunté à ses voisins orientaux un grand nombre de pratiques superstitieuses. Peut-être que certaines maladies redoutables, que l'on combattait par des conjurations, avaient aussi la même origine. Tel paraît être le cas surtout pour celle que les papyrus nomment *Samauna*. Toutefois les mêmes armes mystiques étaient employés contre des maux vulgaires, tels que la colique, les maux de tête, la piqûre des reptiles et des scorpions, etc. Un papyrus spécial fournit des formules pour détourner la contagion annuelle, peut-être la peste, comme le pense M. Chabas. Ces singuliers documents, curieux pour l'histoire de la superstition, présentent un intérêt puissant au point de vue de la mythologie, en ce que l'efficacité des charmes est constamment liée à quelques faits de l'histoire des dieux, surtout à ceux qui ont trait à la grande lutte des deux principes, la guerre de Set contre Osiris,

Parmi les autres papyrus passés en revue par M. Chabas, je citerai le n° 1,344 comme particulièrement remarquable. Le sujet en est complétement nouveau dans ce que nous connaissons jusqu'à présent de la littérature égyptienne. Il se compose de trois parties principales, dont les deux premières sont divisées en courts paragraphes, comme s'il s'agissait d'un recueil de maximes ou de proverbes. La dernière partie n'offre pas cette division. En comparant ensemble les portions lisibles de ces trois sections,

il m'est venu à l'idée qu'il s'agissait d'un tableau très-imagé de toute espèce de calamités. On pourrait supposer que l'auteur a voulu détailler les malheurs qui frappèrent l'Égypte aux grandes époques de désastres, telles, par exemple, que celle qui suivit l'invasion des Pasteurs; peut-être aussi s'agit-il simplement de la peinture des maux divers qui peuvent atteindre l'humanité en ce monde. Quoi qu'il en soit, on y trouve un curieux assemblage de malheurs publics et privés. « Des morts en grand nombre, « y est-il dit, sont ensevelis dans les flots; le blé est dérobé de toutes parts; « il n'y a plus de greniers; les hommes sont dépouillés de leurs vêtements « et le paisible passant est jeté en prison. Des rois sont réduits à la condition « de pasteurs, ou de gardeurs d'oies. Le boucher n'a plus de couteau pour « tuer les veaux; le maître de troupeaux n'a plus ni bœufs, ni chevaux « pour la charrue, le tisserand plus de métier, le musicien plus d'in- « struments. »

A en juger par le passage suivant (pl. X, l. 3), on serait tenté d'admettre que les malheurs décrits ne sont pas imaginaires : « Pleure, ô Basse- « Égypte! la résidence du roi est tombée, à ce que chacun me rapporte, « et le palais du roi est démoli en entier; il n'y a plus ni grains, ni vo- « laille, ni poissons, ni métaux, ni cire, ni provisions. Toutes bonnes « choses ont fui. Le désordre commande dans la maison royale. »

On comprend aisément le grand intérêt qui s'attacherait à la détermination de l'époque de l'histoire égyptienne qui fut le témoin de ces scènes de désolation. Bien que le papyrus ait perdu son commencement et sa fin, et qu'il ne contienne plus pour ainsi dire une seule phrase dans toute son intégrité, il n'est pas impossible qu'une étude serrée ne réussisse à en extraire quelques mentions caractéristiques, qui permettront de résoudre le problème d'une manière plus ou moins absolue.

Nous ne reparlerons pas des papyrus que M. Chabas a spécialemeut étudiés dans ses Mélanges égyptologiques. On se rappelle suffisamment que, dans cette publication, il a signalé le nom hiéroglyphique des Hébreux, trouvé par lui dans deux de ces manuscrits, ainsi que la mention des travaux auxquels ils furent assujettis en Égypte.

II. La deuxième dissertation de M. Chabas résume les travaux antérieurs sur les textes qui parlent des mines d'or exploitées par les Égyptiens, en Nubie, dans les déserts qui séparent la vallée du Nil de la mer Rouge. Le principal intérêt de cette étude réside dans le rapprochement des données de l'inscription de Kouban avec celles des textes sculptés sur les murs du temple de Radesieh. On trouve de plus dans l'ouvrage de M. Chabas une nouvelle copie de l'inscription Kouban, plus correcte que celle qu'avait publiée M. Prisse, ainsi qu'un nouveau fac-simile du plan égyptien de mines d'or, conservé au Musée de Turin. L'original de ce plan est à plusieurs teintes, et les terrains aurifères y sont coloriés au rouge, conformément à l'indication de la légende principale, dont j'ai donné la traduction avant de savoir que telle était réellement la condition matérielle du document, la copie publiée par M. Lepsius ne reproduisant pas les couleurs.

III. Dans sa dissertation sur le nom égyptien de Thèbes, M. Chabas discute tous les groupes dans lesquels le signe entre comme élément. Après avoir démontré la polyphonie de cet hiéroglyphe, l'auteur fait voir que, dans le groupe désignant Thèbes, il a la valeur de *ôbé* ou *ébé* (1), qui devient *tôbé* ou *tébé* avec l'article féminin. De là serait dérivée la transcription grecque Θῆβη. Ces conclusions me paraissent justes, et j'ajouterai que le mot égyptien *ta-uabu*, dont la contraction a formé le nom de Thèbes, signifie *le monceau, la butte*. Il est vraisemblable que cette dénomination a tiré son origine des collines de sable qui couvraient la localité où s'éleva la ville aux cent portes.

Parmi les mots assez nombreux que M. Chabas a étudiés dans ce travail, se rencontrent ceux de *ser* et de *t'eser*, qui nomment certains breuvages fréquemment cités dans les textes mystiques. Aux exemples cités par l'auteur, je puis ajouter le passage de l'inscription de Mentuhotep (2), qui parle « *du t'eser blanc de la divine vache Kes, aimé des mânes.* » Il paraît que le nectar des mânes consistait en quelque préparation de laitage, et que le copte ⲥⲉⲣ, *crème* ou *beurre*, nous conserve l'ancien nom SER.

M. Chabas s'occupe aussi de la double dénomination de l'or : et . Pour le dernier groupe, la lecture *nam* me paraît préférable à celle de *djom*, quoiqu'il n'en existe aucune preuve concluante (3). Mais à l'égard du premier, c'est très-certainement le copte *noub*. Cette valeur est, en effet, démontrée d'une manière irréfragable, par la variante , que donne le papyrus Burton, du Musée britannique, pour le groupe (*Todth.*, ch. 17, 50).

IV. C'est l'explication du sixième chapitre du Rituel qui fait l'objet de la quatrième dissertation de M. Chabas. On sait que ce chapitre est ordinairement reproduit par les légendes des statuettes funéraires. Toutefois cet usage paraît s'être établi seulement vers le temps de Séti Ier, et à l'époque des Aménophis on rencontre des formules différentes sur cette classe de figurines.

Le Musée britannique en possède une collection considérable, et les au-

(1) La transcription rigoureuse est *uâbu*, prononcé *ouâbou*, ce qui peut faire douter qu'on trouve là l'étymologie du nom de Thèbes, comme le pense l'auteur, mais on y trouve certainement celle du nom du village arabe de Médinet-Abou, ou Medineh-Tabou. (*Note de la rédaction.*)

(2) Prisse, *Monum. Égypt.*, pl. VII.

(3) Une légende de l'époque ptolémaïque semble donner le phonétique *nm*, mais je soupçonne que c'est une erreur de copie et qu'à cet endroit le texte doit porter le pronom de la seconde personne du féminin, *nt*, *à toi*. Voir Rosellini, *Mon. reali*, 117.

tres Musées égyptiens de l'Europe en sont également fort riches. Ce nombre immense de monuments de même espèce permet de recueillir une foule de variantes, indépendamment de celles qu'a rapportées M. Chabas.

L'auteur a bien fait ressortir les difficultés qui résultent du mélange bizarre de certains membres de phrase dans les formules. Toutefois, il y a lieu d'observer que ces difficultés s'amoindriraient et quelquefois même trouveraient une solution satisfaisante dans l'étude comparative d'un grand nombre de légendes. On conçoit, par exemple, qu'en ce qui touche l'emploi du pronom de la deuxième personne, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, l'anomalie, plus apparente que réelle, tient à ce que l'invocation a en vue tantôt une seule statuette, tantôt l'ensemble de celles que la piété des parents plaçait près du mort, dans le but de le soulager ou de le suppléer pendant ses travaux d'outre-tombe.

L'examen de toutes les questions intéressantes que soulève le sujet traité par M. Chabas ne saurait entrer dans le cadre de cette notice. Je signalerai cependant deux variantes utiles à retenir. La première est la forme 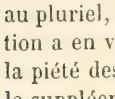 , qui remplace le groupe 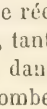 dans la phrase initiale du chapitre. On voit que le sens de cette phrase est : Le défunt est *habillé* (ou *équipé*) pour le travail du Kar-neter, ce qui paraît se référer à l'accoutrement particulier des statuettes funéraires.

La seconde variante donne la forme pleine 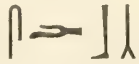 du mot ordinairement exprimé, dans le chapitre, par le seul signe , dont le phonétique n'avait pas encore été signalé.

V. La dernière publication de M. Chabas peut être considérée comme son chef-d'œuvre, soit à cause du grand intérêt historique qui s'attache aux faits qu'elle fait connaître, soit à raison du travail énorme qu'elle a dû coûter à l'auteur. Elle est intitulée : *Les Papyrus de Berlin, récits d'il y a* 4000 *ans* et fait, pour la première fois, connaître le contenu des papyrus dont le fac-simile a été publiée par M. Lepsius dans son grand ouvrage des *Denkmæler aus Aegypten und Aethiopien*. Quatre de ces manuscrits, les plus importants de la collection, ont appartenu à l'agent de M. Salt, signor d'Athanasi, qui les a vendus au Musée de Berlin.

Leur type graphique, lourd et massif, les rapporte indubitablement à l'âge le plus ancien de la littérature hiératique. Sous ce rapport ils ne le cèdent qu'au papyrus Prisse, mais ils lui sont de beaucoup supérieurs en intérêt historique. De ces quatre documents, le n° IV n'est qu'un duplicata et une continuation du n° II, de sorte qu'en réalité ils se réduisent à trois. M. Chabas a expliqué le n° I et le n° II.

Le premier est une espèce de notice biographique d'un fonctionnaire qui a vécu au commencement de la XIIe dynastie sous Amenemha Ier et Osortasen Ier. Ce personnage, nommé Sineh, avait été chargé d'explorer les pays qui s'étendent entre Atema (Edom?) et Tennu. Il raconte les inci-

dents de son voyage et parle notamment de ses rapports avec les Sati, race dont l'origine et même le nom constituent les problèmes embarrassants. Ce nom, que M. Chabas discute en grand détail, me paraît comporter la signification de *Peuple des rayons du Soleil*, ce qui convient assez à une race venue de l'Orient, comme les Pasteurs, avec qui elle paraît avoir eu une intime connexion. Le mot *sati*, entre autres significations bien établies, a celle de *rayons solaires*. Nous aurions donc ici une dénomination assez analogue à celle de *Levantins*.

Les détails relevés dans le papyrus par M. Chabas jettent quelque lumière sur la politique déjà envahissante de l'Égypte et sur ses premiers rapports avec ces *races venues de l'Orient*, qui plus tard devaient faire peser sur elle une cruelle oppression.

Le papyrus n° II raconte les infortunes et les longues plaintes d'un ouvrier qui, s'étant enfui, fut maltraité et dépouillé par un surveillant. Le malheureux va porter plainte à un haut fonctionnaire nommé Meruitens, qui habitait Soutensinen. Après avoir examiné l'affaire, Méruitens en réfère au souverain régnant Neb-ka-ra, que M. Chabas croit appartenir à la XIe dynastie, tandis que M. Lepsius le classe parmi les incertains. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ce pharaon est antérieur aux Amenemha.

La localité d'où l'ouvrier s'était enfui porte le nom de *plaine de sel*, et le texte dit expressément que l'on y recueillait du natron et du sel. D'après ces indications, qui concordent bien avec la nature des déserts situés entre la vallée du fleuve sans eau et l'oasis de Siwah, M. Chabas a été conduit à appuyer fortement l'identification du Soutensinen (ou Soutennekhen, l'hiéroglyphe de l'enfant étant polyphonique), avec le célèbre oracle d'Ammon. Les motifs de M. Chabas méritent considération, mais toute incertitude n'est pas levée. Il existe, en effet, des raisons qui portent à chercher Soutensinen plus près des bouches du Nil, et le voisinage immédiat des lacs de Natron conviendrait peut-être mieux à l'identification proposée.

Dans ce travail sur les papyrus de Berlin, documents dont le type graphique présente des difficultés tout à fait exceptionnelles, M. Chabas a fait preuve de cette solidité et de cette flexibilité d'esprit qui sont nécessaires à l'égyptologue pour la saine appréciation des complications grammaticales et syntaxiques particulières aux écrits de cet âge reculé.

Les investigations de ce savant ne se sont point étendues au papyrus n° III, mais M. Goodwin, qui vient de lire à la Société royale de littérature de Londres un Mémoire sur les mêmes documents, a donné de ce manuscrit une explication bien intéressante. Il traite d'un individu dont l'enfant avait été dévoré par un crocodile et qui se répand en imprécations contre son épouse, ainsi que contre les crocodiles et les dieux. Il reçoit les consolations d'un ami qui lui signale le cours de la justice divine. C'est, comme on le voit, une espèce de *livre de Job* égyptien.

En terminant cette revue un peu trop succincte des dernières publications de M. Chabas, je ne puis m'empêcher d'exprimer la satisfaction que j'éprouve des grands progrès réalisés récemment dans l'étude de l'hiéra-

tique. Les travaux de M. Chabas, dans cette direction, ont puissamment contribué à ce résultat; ils peuvent servir de modèle et de guide aux investigateurs qui voudront le suivre sur le même champ de recherches, l'un des plus vastes et des plus féconds qui aient été ouverts à l'intelligence humaine. S. Birch.

Londres, 1er janvier 1864.

Édit de Dioclétien, établissant le maximum dans l'empire romain, publié avec de nouveaux fragments et un commentaire, par M. W. Waddington. Paris, 1864.

M. W. Waddington, chargé, par l'Académie des inscriptions, de continuer l'œuvre de feu Ph. Le Bas, en publiant le commentaire des inscriptions recueillies par le savant académicien en Asie Mineure, nous donne pour premier fascicule l'*Édit de Dioclétien sur le maximum*. On ne pouvait mieux débuter. Tout le monde lira, comme nous, avec le plus vif intérêt, et le texte et le commentaire. « Rien n'est plus intéressant et plus utile, a dit M. Guizot, en présentant le commentaire de M. Waddington à l'Académie, que le souvenir des fautes des gouvernements passés, constatées par des monuments irrécusables. » C'est un précieux enseignement pour nous, en effet, que de savoir, par un témoignage contemporain de Dioclétien même, que l'édit n'eut aucun succès. « Il ne réussit qu'à faire couler beaucoup de sang (la peine de mort était prononcée contre ceux qui n'obéissaient pas à l'édit). Du moment où l'édit fut en vigueur, tout disparut des marchés et la cherté ne fit qu'augmenter. L'on se vit dans la nécessité, après beaucoup de condamnations à mort, de retirer l'édit. Le mal alors seulement cessa. » On voit que les fausses idées en économie politique datent de loin. Le nombre des objets taxés est incroyable. La sollicitude indiscrète de l'empereur descend aux plus petits détails. M. Waddington est parvenu a nous donner une traduction de presque tous ces termes dont quelques-uns seraient pour nous fort obscurs sans le commentaire qui les accompagne. Veut-on avoir une idée des taxes? En voici un échantillon en monnaie actuelle d'après M. Waddington : seigle, l'hectolitre 21 fr. 55 ou 25 fr. 15; avoine, 10 fr. 75; vin ordinaire, le litre 92 cent.; huile ordinaire, 1 fr. 38; viande de porc, le hilogr. 2 fr. 28; viande de bœuf, 1 fr. 52; lard, 1re qualité 3 fr. 04; une paire de poulets, 3 fr. 72; une paire de canards, 2 fr. 48; un lièvre, 9 fr. 10; un lapin, 2 fr. 48; œufs, le cent, 6 fr. 20.

Quelques salaires nous sont aussi indiqués. Car les salaires étaient tarifés comme le reste. A l'ouvrier de campagne *nourri*, par jour 1 fr. 55; au maçon charpentier *nourri*, par jour 3 fr. 10; au barbier, par personne 12 cent; au maître de lecture, par enfant et par mois, 3 fr. 10; au maître de grammaire, par enfant et par mois, 12 fr. 10, etc.

L'énumération des objets tarifés nous donne, de plus, une idée assez exacte de la manière de vivre et des relations commerciales des populations des provinces d'Orient au commencement du IVe siècle, car le tarif paraît surtout fait pour l'Orient. C'est, à tous les points de vue, un document de la plus haute importance. M. Waddington en a rendu la lecture très-facile. Le monde savant accueillera, nous en sommes certains, avec empressement et reconnaissance ce beau travail. A. B.

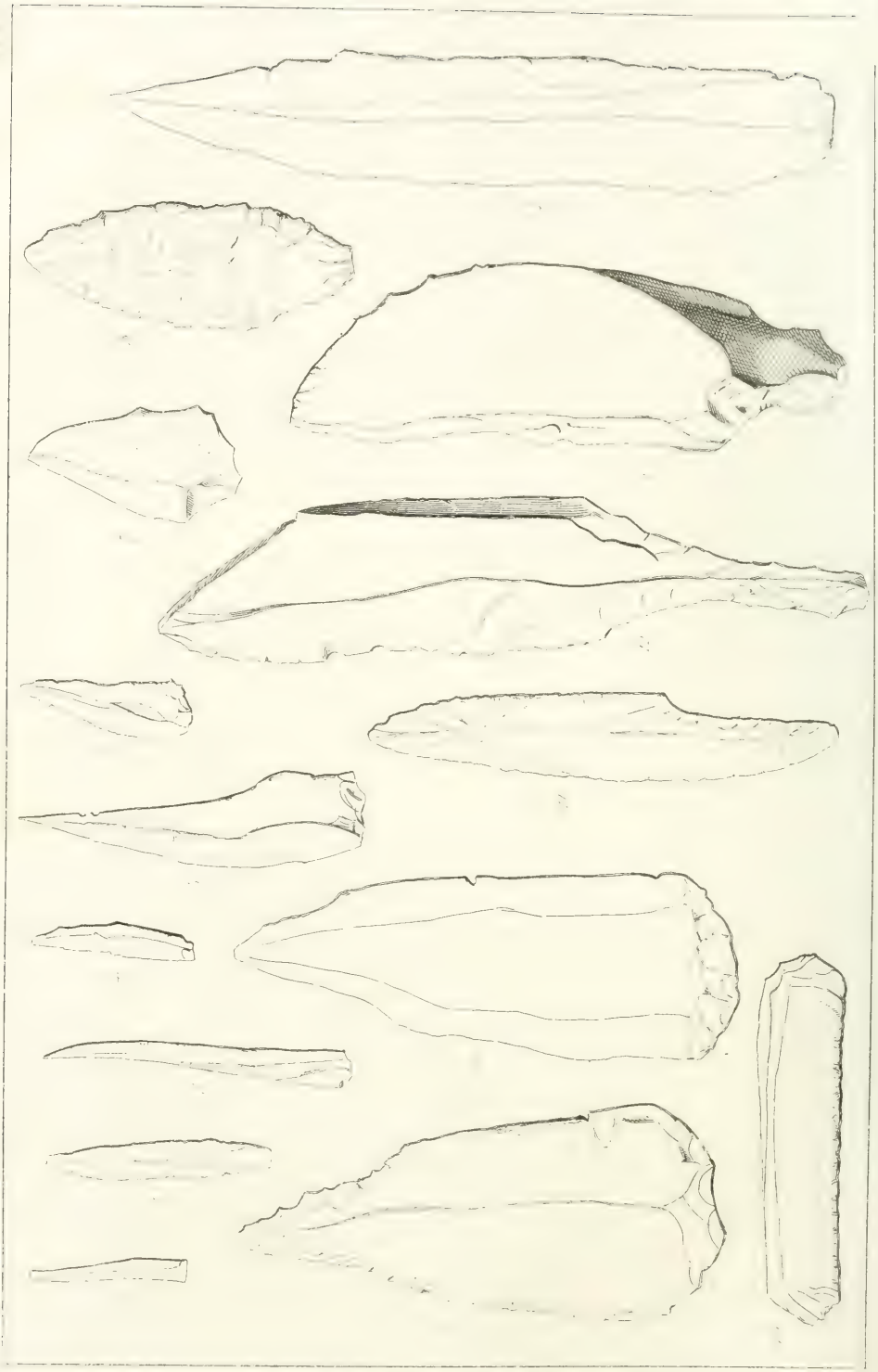

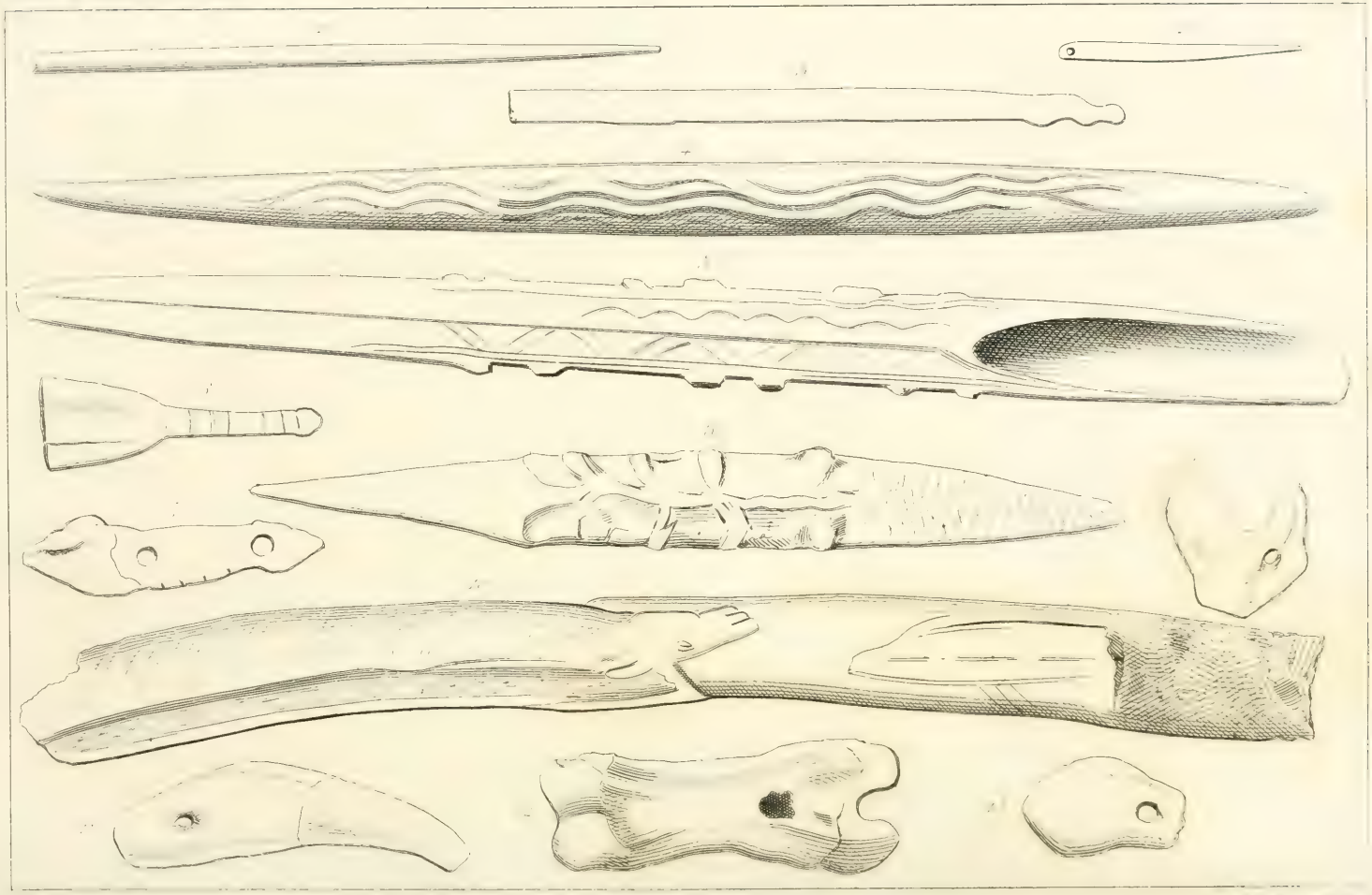

II. [illegible] ET USTENSILES

6.

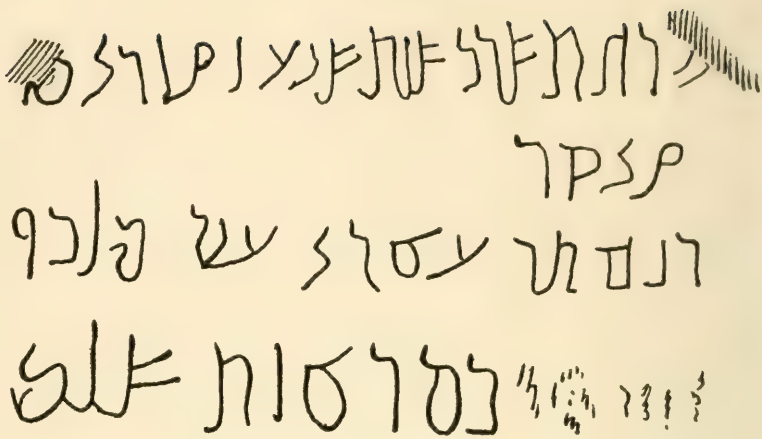

7.

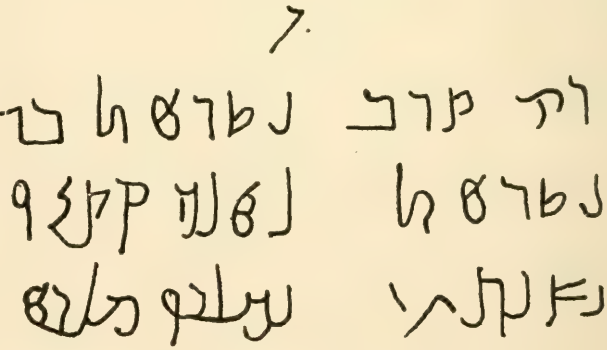

Inscriptions Nabatéennes du Haouran

1.

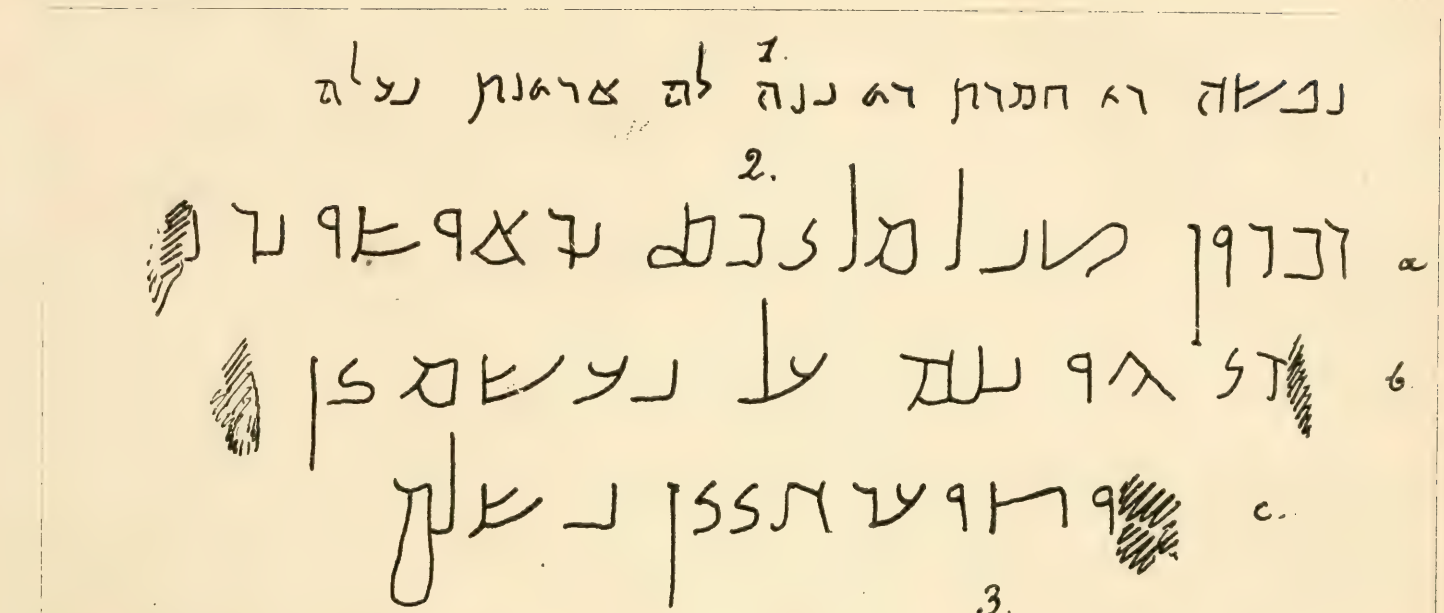

Inscriptions Araméennes du Haouran

Imp. Lemercier et Cie, Paris

SUR DES

FIGURES D'ANIMAUX

GRAVÉES OU SCULPTÉES

ET AUTRES PRODUITS D'ART ET D'INDUSTRIE

RAPPORTABLES AUX TEMPS PRIMORDIAUX DE LA PÉRIODE HUMAINE

PAR

MM. Ed. LARTET et H. CHRISTY

L'étude des cavernes à ossements réclame une attention réfléchie et aussi un peu de cette expérience que la pratique des explorations peut seule procurer. L'observateur s'y trouve souvent en présence de faits si complexes qu'il est bien difficile, même avec un esprit dégagé de toute préconception, de ne pas tomber dans quelques erreurs d'appréciation quant aux circonstances qui ont déterminé ou accompagné l'introduction des ossements. Il faut aussi tenir compte des événements consécutifs qui ont pu modifier la répartition des matériaux constituant les dépôts ossifères, et quelquefois même intervertir l'ordre de leur superposition originelle.

Il y a de ces excavations souterraines dont la découverte est amenée par l'exploitation des masses rocheuses dans lesquelles elles se trouvaient creusées par la nature ; ces cavités n'avaient antérieurement d'autres communications avec l'extérieur qu'au moyen de fissures ou crevasses étroites par où s'y étaient introduits les ossements d'animaux et les matières terreuses qui, d'ordinaire, les accompagnent. Lorsque le mode de remplissage a été interrompue à une

époque de beaucoup antérieure à la période historique, la caverne ne renfermera guère que des ossements de mammifères éteints ou originairement sauvages. Si, au contraire, le remplissage s'est continué jusqu'aux temps modernes, on y trouvera probablement, en plus, des débris d'animaux domestiques et quelques fois aussi des restes de l'homme ou des produits de son industrie.

Certaines cavernes à double issue ont pu servir anciennement de passage souterrain à des cours d'eau qui, après avoir charrié des débris organiques dans leurs anfractuosités, seront plus tard descendus à des niveaux plus inférieurs. Si, dans leurs plus grandes crues actuelles, ces mêmes cours d'eau peuvent atteindre leurs anciens passages, des effets analogues de remplissage se reproduisent alors à des intervalles plus ou moins éloignés.

D'autres cavités ouvertes à l'extérieur ont pu, dans des temps très-anciens, servir de repaire à des animaux carnassiers, les hyènes, par exemple, qui y entraînaient les carcasses des bêtes fauves dont elles rongeaient même les os après en avoir dévoré les chairs ; mais si l'entrée de ces retraites n'est pas rendu impraticable par les difficultés de leur accès, il est bien rare que l'on n'y retrouve pas quelques traces du séjour ou du passage de l'homme dans un temps ou un autre.

Il y a même de ces grottes, plus ou moins spacieuses, qui paraissent avoir, dès l'origine, servi d'habitation à l'homme, et dans lesquelles des accumulations considérables de débris d'ossements d'animaux sauvages sont exclusivement dues à son intervention. On y remarque alors des emplacements d'anciens foyers, autour desquels les ossements se montrent presque toujours cassés, fendus ou fragmentés dans un plan uniforme. Avec ces restes organiques se trouvent associés des produits d'une industrie grossière, tels que silex taillés, outils en os ou en cornes solides d'herbivores, etc.

Enfin, dans certains cas plus rares, des cavernes ayant servi primitivement de refuge à des animaux carnassiers, ont été ensuite habitées par des peuplades indigènes remontant aux premiers temps de la période humaine, celles-là même qui ont dû y accumuler ces masses d'ossements d'animaux alimentaires mêlés avec les produits de leur grossière industrie; plus tard, après l'introduction d'une civilisation plus avancée, dans la même contrée, ces grottes ou cavernes ont été utilisées comme lieux de sépulture, d'où est résulté quelques fois un remaniement partiel des dépôts préexistants; enfin, après un temps plus ou moins long et suffisant pour avoir fait perdre le souvenir et les traditions de respect dû à ces sépultures, d'autres

occupants, intéressés à donner une nouvelle appropriation à ces abris naturels, auront cherché à les déblayer, soit en entraînant au dehors et indistinctement tout ou partie des matières qui s'y trouvaient accumulées, soit en les rejetant dans des points surbaissés de l'intérieur des grottes ou en les relevant en ados de leurs parois. On conçoit que le résultat de cette opération peut très-bien être de faire trouver dessous ce qui auparavant était dessus; les assises les plus inférieures ayant naturellement été ramenées en recouvrement des masses remaniées, déterminent ainsi un nouvel ordre de superposition en sens inverse de la succession chronologique des divers dépôts. Nous voyons par là combien la théorie des cavernes à ossements peut devenir complexe, et comment l'observateur le plus en garde contre de fausses impressions peut cependant être exposé à des méprises dont les déductions raisonnées se trouveraient nécessairement en contradiction avec la réalité des faits.

Mais nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire ou la théorie des cavernes a ossements; il existe d'ailleurs, pour ce genre d'étude, un travail très-complet et ou la méthode et l'érudition se trouvent heureusement alliées à l'élégance et à la clarté du langage; c'est celui de M. J. Desnoyers, à l'article : *Cavernes* du nouveau *Dictionnaire universel d'histoire naturelle.*

Notre objet principal étant de faire connaître le résultat des explorations par nous faites, dans quelques cavernes du Périgord, pendant les cinq derniers mois de l'année 1863, nous nous hâterons d'entrer en matière, en commençant par celles de ces grottes qui avaient déjà été signalées par d'autres observateurs.

GROTTE DE LA COMBE-GRANAL

Commune de Domme, arrondissement de Sarlat (Dordogne)

Cette grotte, qui est située sur la rive gauche de la Dordogne, est ouverte dans la pente d'une éminence qui fait face à la montagne au sommet de laquelle est bâtie l'ancienne ville fortifiée de Domme. Elle avait été anciennement décrite par M. Jouannet et, plus tard, mentionnée par M. Desnoyers comme renfermant des silex travaillés en armes et des ossements d'animaux insuffisamment étudiés. Des recherches plus récentes de M. l'abbé Audierne sont venues confirmer les premières observations (1). Nous avons nous-même, en octobre 1863,

(1) *De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord*, par l'abbé Audierne. Périgueux, 1863.

fait faire quelques travaux de fouille dans le fond de cette caverne, alors utilisée par son propriétaire, M. Salvat de Domme, pour emmagasiner de la chaux et une certaine quantité de fourrage. Elle a dû, en effet, être en grande partie déblayée à une époque plus ou moins éloignée, et ce qui y restait de l'ancien dépôt ossifère ne nous a pas permis d'asseoir une opinion bien arrêtée sur la manière dont s'est opéré le mélange d'ossements et de silex taillés, confusément entassés dans la partie explorée sous nos yeux. Nous y avons recueilli des os d'hyène (*H. spelæa*) de loup, de renard, de lièvre, de cheval, de sanglier, de cerf (*C. elaphus*), de bœuf, de bouquetin et de chamois indistinctement mêlés à des silex taillés; ces derniers, d'un travail généralement peu soigné, s'y sont montrés presque tous de moyenne dimension et peu variés dans leur forme. En fait d'os travaillés, nous n'avons recueilli qu'une sorte d'ornement ou pendeloque, pl. 2, fig. 9, faite avec l'os de l'oreille d'un bœuf ou d'un cheval réduit à sa partie la plus compacte et la plus éburnée. Il est à remarquer que c'est la seule des cavernes de la Dordogne explorées par nous où nous n'avons pas rencontré de débris de renne. Il y avait quelques ossements d'oiseaux, entre autres une phalange onguéale de grand rapace, mais pas de débris de poissons. Cette grotte, du reste, se trouve à une assez grande distance de la Dordogne.

GROTTE DU PEY DE L'AZÉ

Commune de la Canéda, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

La grotte du Pey de l'Azé, également citée par MM. Jouannet et Desnoyers, et, plus tard, par M. l'abbé Audierne, est une des plus grandes que nous ayons visitées dans le Périgord. Sur quelques points de son périmètre interne on aperçoit une brèche osseuse remontant le long de ses parois, quelquefois jusqu'à une hauteur de un mètre cinquante centimètres; la même brèche adhère au plafond là où la voûte surbaissée descend à ce niveau. On peut en induire qu'antérieurement au déblayement de la grotte, l'accumulation ossifère y atteignait une grande épaisseur au centre et dans une certaine étendue de sa surface. Il n'y a nul souvenir dans le pays ni de l'époque où elle a été vidée, ni à quelle intention cette opération s'est effectuée. Quelques gros blocs de roche disposés près de son entrée sembleraient placés là comme moyen de défense contre une agression extérieure, peut-être dans des temps peu éloignés du nôtre. Le sol de la caverne est aujourd'hui parsemé de fragments de roche calcaire mêlés à une sorte de limon terreux très-meuble et renfermant aussi des silex

taillés. Ceux-ci sont plus abondants sur les côtés de la grotte, là où le limon relevé et adossé contre les parois y a acquis une sorte de consistance, par suite sans doute d'infiltrations d'eau calcarifère. Ces silex offrent une apparence de taille plus soignée et des formes plus variées que ceux de la Combe-Granal. Il s'y est même trouvé quelques types assez rares en général dans les cavernes, et analogues à ceux que nous aurons bientôt l'occasion de signaler en très-grand nombre dans la grotte du Moustier.

La faune de la grotte du Pey de l'Azé est assez riche en mammifères; le renne y reparaît accompagné du bœuf, du bouquetin, du cerf élaphe (très-rare) et du cheval. Le lièvre, le sanglier et le renard y sont à peine indiqués; c'est la seule des grottes visitées par nous où nous ayons trouvé le grand ours des cavernes (*U. spelæus*); il y était représenté par un certain nombre de dents et d'ossements. L'état des os des herbivores et le mode de leur cassure ne laissent point de doute que ces animaux n'aient subi l'influence directe de l'homme, et, très-probablement, servi à sa nourriture. Nous n'oserions pas en dire autant de l'*Ursus spelæus*, bien que ses ossements se soient trouvés parfaitement mêlés à la fois aux silex taillés et aux os d'herbivores. Nous avons également observé dans la grotte du Pey de l'Azé quelques restes d'un animal du genre canis, intermédiaire par sa taille au loup et au renard; il est permis de supposer que c'était un chien domestique; mais ce chien aurait-il été le compagnon des aborigènes de l'âge du renne? Ceci devient plus douteux.

GROTTE DE LIVEYRE

Commune de Turzac, arrondissement de Sarlat.

Nous arrivons maintenant dans le bassin de la Vézère, où l'on rencontre à chaque pas des traces des populations primitives du Périgord. La grotte de Liveyre est située à une courte distance de cette rivière et s'ouvre presque au niveau de la basse plaine. Elle conserve quelques vestiges d'habitation ancienne; mais son plancher presque entièrement dénudé annonce qu'elle a été vidée à une époque antérieure à tout souvenir local. On remarque sur quelques points de son pourtour interne, des concrétions de brèches à ossements. Nous y avons reconnu des restes de renne, de bœuf et de cheval, avec quelques silex en petit nombre et également peu variés de caractère. Un seul morceau présente une sorte de poignée naturelle pouvant être maniée à la main et paraissant avoir été taillée par l'autre bout à une intention quelconque.

GROTTE DU MOUSTIER

Commune de Peyzac, arrondissement de Sarlat.

En remontant la Vezère, après avoir passé sur sa rive droite, on trouve dans la commune de Peyzac, à deux cents mètres de la rivière et à vingt-quatre mètres au-dessus de son niveau, la grotte dite du Moustier. Les fouilles que nous y avons fait pratiquer dès le commencement de novembre 1863, nous ont procuré un ensemble d'évidences a certains points de vue distinctes de ce que nous avons observé partout ailleurs dans le Périgord ; disons d'abord que la faune y conserve le facies général des cavernes de la contrée, mais avec une prédominance moins accusée des restes du renne. On y a recueilli des lames disjointes de molaires d'éléphant (*El. primigenius*), fait qui avait été antérieurement observé à Aurignac et que nous verrons se reproduire dans d'autres stations de cette même région du Périgord. Nous y avons également trouvé quelques restes de la hyène des cavernes (*H. spelæa*); mais sans accompagnement de circonstances qui puissent justifier une induction de contemporanéité avec l'homme. Des os assez nombreux de lapins, trouvés presque à la surface, peuvent être rapportés à une époque relativement récente.

Le caractère le plus distinct de la grotte du Moustier ressort de la forme et des dimensions comparatives des armes et outils en pierre que nous y avons recueillis en très-grand nombre. La nature des silex mis en œuvre a aussi quelque chose de particulier, et, si l'on devait établir une distinction chronologique entre les diverses stations de l'âge de la pierre dans le Périgord, c'est assurément sur la considération des silex taillés du Moustier que l'on pourrait s'appuyer.

Nous y avons, en effet, retrouvé plusieurs des types fréquemment observés dans le *diluvium* d'Abbeville et de Saint-Acheul, entre autres celui que nous figurons à la page 239, parce que sa forme doit être familière aux personnes qui ont visité les célèbres gisements de la vallée de la somme.

Le type en tête de lance convexe sur ses deux faces y est représenté par des spécimens d'un travail quelquefois très-soigné. On y trouve aussi de grandes lances à face plane ou légèrement concave d'un côté, la face opposée étant relevée d'arêtes longitudinales, ou simplement bombée, avec des bords tranchants unis ou bien retaillés en festons. Les types les plus répandus dans les autres stations, tels que les grattoirs simples ou doubles, les lames allongées en couteaux, les pointes

de flèches, y sont relativement peu communs et d'un travail assez négligé.

Ce qui donne principalement un cachet propre à cette station, c'est la rencontre de plusieurs instruments tranchants dont la partie restée brute peut être aisément tenue en main; leur tranchant, allongé en courbe peu sensible, ressemble assez bien à celui des haches de nos charpentiers. Il est soigneusement taillé en biseau tantôt simple, tantôt double. Quelques-uns de ces outils sont de grande dimension et constituaient de puissants instruments pour fendre ou couper des substances ligneuses, et peut-être aussi les grands os de mammifères. C'est la première fois que nous avons eu l'occasion d'observer des spécimens de ce type particulier, qui, dans ses diverses dimensions, conserve des formes nettement accentuées.

Le gisement du Moustier ne nous a fourni jusqu'à ce jour aucun os ou portion de corne travaillée pour une destination usuelle quelconque.

GROTTES DE LA GORGE D'ENFER

Commune de Tayac, arrondissement de Sarlat.

Ce sont les premières grottes que nous avons visitées à notre arrivée dans le Périgord, en août 1863. Il y en a plusieurs dans la gorge d'Enfer, sur la rive droite de la Vezère. La première que l'on rencontre, en pénétrant dans la vallée et à gauche du ruisseau, a son ouverture très-grande; son sol rocheux, presque entièrement dénudé, laisse supposer qu'elle a pu être vidée, comme le furent en 1793, bien des cavernes en France, à l'intention d'utiliser les dépôts animalisés et salpétrés qu'elles renfermaient, pour la fabrication de la poudre, la ressource des importations de l'étranger manquant à cette époque (1). Nous avons remarqué, sur les parois de cette grotte et dans ses fissures, des efflorescences salines que nous avons supposées pouvoir être du nitrate de potasse. Du reste, on conserve dans le pays le souvenir confus d'une salpêtrière établie temporairement pendant la révolution, aux Eyzies, dans cette même commune de Tayac (2).

La seconde grotte de la gorge d'Enfer, plus enfoncée d'une cinquantaine de mètres dans le vallon, est d'une étendue beaucoup moindre. Il en a été évidemment extrait de grandes masses de débris organiques; car on y voit les concrétions de brèche osseuse, habituellement persistantes en pareil cas, se relever jusqu'à soixante et quatre-vingts centimètres le long de ses parois. Nous y avons remarqué des os de renne, de bœuf et de cheval, avec des silex taillés de formes diverses; entr'autres deux portions de tête de lance aplaties, soigneusement taillées à petites facettes sur les deux côtés et à bords légèrement festonnés. En dehors de la grotte, on apperçoit des restes de déblais ramenés de l'intérieur, et l'on en remarque particulièrement sous un bloc de roche qui paraît s'être écroulé postérieurement à l'extraction des déblais de la caverne.

(1) Lors de l'exploration faite par M. Alph. Milne Edwards et l'un de nous, en 1861, de la grotte de Lourde, dans les Hautes-Pyrénées (voy. *Ann. des sciences naturelles*, 4e série, Zool., t. XVII), le propriétaire d'une maison voisine nous dit avoir entendu raconter par son grand-père que l'on avait, en 1793, extrait beaucoup de matériaux de cette caverne, pour la fabrication de la poudre.

(2) Cet article était à l'impression lorsque M. l'abbé Audierne nous a dit que l'enlèvement des terres salpétrées des cavernes s'était longtemps continué dans le Périgord, et qu'elles étaient centralisées dans un dépôt principal à Périgueux. La prétendue salpêtrière des Eyzies n'était probablement qu'un lieu de dépôt provisoire.

GROTTE DES EYZIES

Commune de Tayac, arrondissement de Sarlat.

La grotte des Eyzies n'est pas non plus rigoureusement dans la vallée de la Vezère; pour y arriver, il faut remonter, sur quelques centaines de mètres, la rive droite d'un affluent de cette rivière, le grand ruisseau de *la Beune*, dont le volume d'eau, assez considérable en toute saison, suffit pour l'alimentation de plusieurs usines. C'était là que fonctionnait encore, il y a quelques années, la grande forge des Eyzies, dont le chômage trop prolongé est grandement préjudiciable à la population de cette localité.

A peu de distance des bâtiments de cette forge, et dans l'escarpement si pittoresque des roches crétacées qui bordent à droite le vallon de la Beune, la grotte des Eyzies s'ouvre sur une saillie du roc en plate-forme, à trente-cinq mètres au-dessus du niveau de la petite rivière.

L'ouverture de la grotte est large et assez élevée pour laisser pénétrer la lumière dans tout son périmètre intérieur. Elle est approximativement circulaire, sa profondeur en face de l'ouverture étant de douze mètres, sur seize mètres de plus grande largeur transversale. Au centre, la voûte atteint six mètres de hauteur. Cette élévation était moindre lorsque le propriétaire actuel de la grotte, M. Richard, anglais d'origine, en prit possession, il y a plusieurs années. Il existait alors, en recouvrement du plancher solide, une assise de dépôts meubles de soixante centimètres environ au milieu, et se relevant sur les côtés à quatre-vingt-dix centimètres ou un mètre au plus. C'est également la hauteur qu'atteignent le long des parois les concrétions ossifères qui y sont restées adhérentes, et qui témoignent encore ici qu'à l'origine, c'est-à-dire, à l'époque où cette caverne cessa d'être habitée par les aborigènes chasseurs du renne, l'accumulation des débris de leurs festins était beaucoup plus considérable vers le centre (1).

(1) On aurait quelque peine à comprendre que des familles d'aborigènes aient pu habiter ces grottes, où s'accumulaient progressivement tant de restes organiques en décomposition plus ou moins avancée. Mais nous voyons, par les descriptions que nous a laissées le missionnaire Danois, Hans Egedes, des huttes d'hiver des Esquimaux, que c'étaient de véritables charniers où se trouvaient entassées de la graisse et des chairs crues de mammifères, des poissons, etc.; le tout associé à d'autres résidus répandant une odeur insupportable pour un Européen, mais de laquelle ces indigènes ne paraissaient nullement incommodés... (Voy. Hans Egedes, *A description of Greënland, translated from the Danish.* London, 1745.

Nous croyons devoir mentionner ici que l'on apperçoit près de l'entrée de la grotte, sur le prolongement latéral et extérieur de la plate-forme, des traces de constructions artificielles d'une époque relativement très-récente. Il nous a semblé y reconnaître l'emplacement d'une écurie en quelque sorte suspendue dans les airs et recouverte, à n'en pas douter, par des appentis en toiture s'appuyant au rocher dans des trous qui subsistent encore. Nous y avons mesuré l'emplacement de quatorze chevaux attachés côte à côte. Les crèches, que quelques observateurs ont pu prendre pour d'anciennes tombes, sont en effets creusées dans le roc avec des divisions pour chaque paire de chevaux. Elles ont un mètre soixante-quinze centimètres de longueur, sur vingt-sept centimètres de large et quinze de profondeur en contre-bas; espace évidemment insuffisant pour loger un corps humain. Il y a d'ailleurs, de l'un et de l'autre côté de ces crèches, une cavité hémisphérique ou mangeoire pour chaque cheval, au-dessus de laquelle, sur certains points, on trouve encore percé, dans la roche, le trou par lequel passait la longe du licol d'attache (1) : tout cela, se rapportant indubitablement à une époque de civilisation peu ancienne et tout au moins postérieure à la domestication du cheval. La grotte des Eyzies pourrait donc avoir été en partie déblayée à cette seconde époque de l'habitation de l'homme dans les rochers du vallon de la Beune, qui en conservent bien d'autres vestiges. Peut-être aussi en aurait-on extrait d'autres déblais comme terres salpétrées, à cette époque de 1793, où l'on fit appel à toutes les ressources indigènes pour subvenir à la fabrication de la poudre.

Les premiers produits archéologiques provenant de la caverne des Eyzies ont été montrés à l'un de nous, en 1862, M. J. Charvet, qui, par son activité et ses recherches intelligentes, a beaucoup contribué à enrichir cette branche de notre archéologie nationale. Il les tenait de M. Abel Laganne, dont le plus jeune frère a surveillé et dirigé depuis lors, avec une si louable intelligence, nos travaux de recherches dans le Périgord. C'étaient des silex taillés, principalement en forme de couteaux et quelques fragments de brèche dans lesquels nous reconnûmes des ossements de renne. Pressentant dès ce moment tout l'intérêt que pourrait offrir cette découverte, et nous

(1) Peut-être serait-il plus correct d'appeler *mangeoire* ce que nous désignons par le nom de *crèche*, et alors les cavités arrondies placées à côté de chaque cheval pourraient être considérées comme étant destinées à recevoir l'eau pour abreuver ces animaux.

promettant d'user plus tard des indications que M. Charvet eut l'obligeance de nous fournir, nous l'engageâmes alors à ne pas négliger d'utiliser les relations qui lui faciliteraient l'acquisition de nouveaux matériaux. D'autres envois lui furent faits, tous confirmant les premières données sur l'association des circonstances archéologiques et paléontologiques de cette station. Toutefois, ce fut seulement en août 1863, que, prenant occasion d'un voyage projeté pour le midi, en passant par la Dordogne, nous nous arrêtâmes dans les environs de Tayac. Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que, dans cette contrée, les vestiges de l'homme des temps préhistoriques se montrent presque partout. Guidés par les renseignements pleins d'obligeance de M. Dessalles, archiviste du département, de M. de Beauroyre, et, toujours aidés du concours bienveillant de M. Mercier-Papeyral, ancien élève de l'école polytechnique et maire de Tayac, nous fîmes fouiller, presque simultanément, dans les derniers jours d'août 1863, les stations de la gorge d'Enfer, de Laugerie-Haute et de la grotte des Eyzies.

Du premier moment que nous eûmes constaté l'état intérieur de cette dernière caverne, nous pressentîmes le parti que nous pourrions en tirer pour la démonstration la plus rigoureuse de la coexistence de l'homme et des espèces animales dont les ossements y avaient été introduits. Nous remarquâmes que le sol rocheux de la grotte était recouvert, à peu près en continuité, d'un plancher de brèche osseuse d'une épaisseur variant, comme nous avons pu le vérifier plus tard, de dix à vingt-cinq centimètres. On y distinguait, empâtés pêle-mêle, des ossements fragmentés, des silex taillés de formes et de dimensions diverses, des cailloux arrondis ou anguleux et des plaques schistoïdes de roches pour la plupart différentes de celles que l'on trouve dans le vallon de la Beune et même dans le bassin de la Vezère. Sur quelques points on pouvait reconnaître, à la quantité de cendres et de débris de charbon que renfermait la brèche, l'emplacement d'anciens foyers. Nous jugeâmes dès lors que cette assise, la plus inférieure et aussi la plus ancienne, devait avoir conservé, en quelque sorte stéréotypées par leur consolidation en brèche, les circonstances originelles du dépôt ainsi soustrait à tout remaniement ultérieur.

Nous résolûmes donc de faire diviser ce plancher de brèche par plaques ou compartiments tracés avec la pointe du pic, et que l'on souleva ensuite, tant bien que mal, suivant que le plus ou moins d'épaisseur ou de solidité de l'assise concrétionnée se prêtait à cette opération.

Le premier examen des plaques de brèche amenées au jour nous y fit remarquer que, bien que tous les os longs fussent invariablement fendus ou cassés, il y restait néanmoins des séries osseuses de la colonne vertébrale dans leur succession normale, et que les pièces multiples formant l'ensemble de certaines régions articulaires, telles que celles du carpe et du tarse, s'y trouvaient saisies et maintenues exactement dans leurs connexions anatomiques.

Ceci nous montrait que ces peuplades de chasseurs primitifs, si friands de la moelle des animaux herbivores, n'avaient pas la même prédilection pour les cartilages inter-articulaires (1). Nous y trouvions aussi une sorte d'évidence négative de l'absence de tout chien domestiqué chez nos aborigènes de l'âge du renne, car il est probable que si le chien eût été leur commensal, il n'aurait pas, comme ses maîtres, dédaigné les cartilages du renne et des autres herbivores. Du reste, nous n'avons remarqué, dans la grotte des Eyzies, aucun os rongé par des carnassiers, et les os d'oiseaux n'y sont pas non plus dépourvus de leurs extrémités articulaires comme dans les kjockkemmoeddings du Danemarck. On sait que cette particularité avait surtout servi au professeur J. Steenstrup à deviner la présence du chien parmi les aborigènes de l'âge de la pierre sur les bords de la Baltique.

Une autre induction qui ressort pour nous de cet état de conservation des séries articulaires osseuses, est celle-ci : la caverne des Eyzies avait dû nécessairement être abandonnée pendant un temps assez prolongé par les chasseurs de renne qui, à leur départ, y avaient laissé un certain nombre de carcasses ou membres d'animaux désarticulés. Il avait fallu, en effet, une longue interruption de toute habitation humaine pour que la brèche pût se former sur toute l'étendue du sol de la grotte, et pour que les assemblages articulaires du squelette fussent saisis et incrustés avant la destruction des ligaments qui les retenaient en connexion ; sans cela, on conçoit que, quelle que fût l'activité incrustante des infiltrations d'eaux calcarifères, le piétinement journalier de l'homme aurait empêché la formation de la brèche, et surtout désuni et dispersé les pièces articulées, avant leur empâtement dans la concrétion.

Notre premier soin, après l'extraction d'un certain nombre de

(1) Dans d'autres circonstances se rapportant à une phase encore plus ancienne des temps pré-historiques, nous avons cru reconnaître, aux traces d'excision restées dans des surfaces articulaires d'os de rhinocéros (*Rh. tichorhinus*), que les cartilages en avaient été soigneusement détachés.

carrés ou plaques de la brèche des Eyzies, a été de faire déposer l'un des meilleurs spécimens au musée de Périgueux, chef-lieu du département, en y adjoignant, comme accessoires, des dents et des ossements de toute sorte et des silex taillés de différents types. Deux autres spécimens de premier choix ont été adressés au Muséum d'histoire naturelle à Paris, et un quatrième, plus spécialement intéressant au point de vue archéologique, est mis en réserve pour être offert au musée de Saint-Germain. Après cela, les autres plaques ont été, sans distinction, attribuées à divers musées de France, d'Angleterre et d'autres contrées de l'Europe ou en dehors, avec simple recommandation aux destinataires de se bien assurer, par un lavage fait avec précaution, si ces blocs de brèche ne renfermeraient pas des pièces de quelque intérêt restées inaperçues, et non indiquées sur des notes d'envoi faites à la hâte et après examen incomplet (1).

Outre ces évidences résultant de l'état même de la brèche osseuse, la grotte des Eyzies nous a fourni bien d'autres matériaux se rattachant aux mêmes circonstances de son habitation primitive.

Les silex taillés s'y sont trouvés en nombre très-considérable, particulièrement les *nuclei* ou blocs-matrices d'où l'on détachait, sans doute par percussion, les éclats façonnés à diverses intentions. Parmi ceux-ci, le type dit *couteau*, y est très-commun et ausssi le mieux travaillé; il y a une forme particulière à laquelle conviendrait peut-être mieux cette appellation et que l'on voit représentée dans la planche I, figure 11. C'est une lame aplatie et sub-concave en dessous; la face supérieure est convexe et relevée dans son milieu d'une arête longitudinale qui se continue jusqu'à la pointe; les bords sont retaillés à petites facettes, et, à son tiers postérieur, l'outil se contracte comme pour recevoir un manche.

Les figures 12 et 13 sont des formes toutes nouvelles pour nous et dont nous n'essaierons pas pour le moment d'expliquer la signification usuelle.

Les grattoirs à tête arrondie et retaillée à petites facettes obliques, figure 10, y sont bien représentés, de même que ceux à tête double, figure 15; d'autres ont leur extrémité atténuée à pans coupés, comme

(1) Cette recommandation n'a pas été sans porter ses fruits. Déja M. Francks, conservateur du département archéologique au British-Musæum, nous a informés qu'en faisant laver la plaque adressée à cet établissement, il y avait découvert une petite aiguille en bois de renne finement travaillée et percée d'un chas. D'autre part, M. Haidinger, directeur de l'Institut impérial géologique de Vienne (Autriche), nous écrit que M. le professeur Péters a dégagé une incisive humaine du morceau de brèche des Eyzies dévolu à son musée.

pour un emmanchement, figure 9; dans certains types de dimensions très-diverses, figures 7 et 14, on croirait trouver des armes plutôt que des outils; il y a aussi des petites lames très-effilées, quelquefois aplaties, d'autres fois triangulaires et terminées par des pointes aiguës. Ces types, variables dans leurs formes, peuvent avoir été employés comme poinçons, aiguilles ou autres instruments d'un usage difficile à deviner, figures 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Les flèches faites avec le bois de renne et relevées de chaque côté de plusieurs barbes récurrentes et alternes se sont montrées aux Eyzies comme dans beaucoup d'autres stations du même âge. Nous en donnons ici une qui est restée engagée dans un morceau de la brèche.

La pointe y manque; on peut, du reste, très-bien distinguer, sur les barbes, ces entailles que l'on a supposées avoir été destinées à recevoir une substance vénéneuse (1).

Dans un autre morceau de brèche, dont nous donnons ci-après la figure, on aperçoit deux prémolaires inférieures de renne, et, un

(1) Voir *Ann. des sciences naturelles*, 4e série. Zool., t. XV, p. 210.

peu à côté, un outil pointu avec deux crochets, espèce de harpon en miniature, qui est fait avec un os à tissu très-compacte ; peut-être un os d'oiseau.

La pièce que nous figurons à la suite et représentée sur deux faces, a été détachée d'un bloc de brèche des Eyzies : c'est une vertèbre d'un tout jeune renne qui est percée de part en part par une lame de silex dont l'une des extrémités, restée en saillie hors de l'os, a été cassée et perdue dans le travail de la fouille. Il est assez difficile de se rendre compte de la manière dont cette arme s'est introduite dans la vertèbre, qui paraît être une troisième lombaire. En effet, la lame du silex a pénétré par la face inférieure du corps de l'os, comme on le voit en *a* dans la première figure, pour ressortir en dessus au point *b* de la seconde figure. Si l'arme a été lancée sur l'animal vivant et debout, le chasseur devait se trouver sur un plan en contre-

bas, pour pouvoir la faire entrer par le flanc droit, et elle a du traverser une partie des entrailles. L'effet produit s'expliquerait mieux si l'on supposait que le jeune renne était déjà abattu et tombé sur le côté gauche. Quoi qu'il en soit, l'os était nécessairement à l'état frais pour que le silex ait pu s'y enfoncer aussi profondément. Il a même, après coup, subi une sorte d'écrasement qui a brisé l'apophyse épineuse et fait écarter les lames osseuses du canal vertébral.

Nous pouvons aussi mentionner, comme venant de la grotte des Eyzies, un instrument resté longtemps unique, et dont pour cela nous n'avions pas osé parler dans une de nos précédentes publications. C'est une première phalange du pied, toujours creuse dans les ruminants du genre cerf (planche 2, figure 12) ; elle est percée en dessous d'un trou rond, un peu en avant de son articulation métatarsienne. En plaçant la lèvre inférieure dans la concavité transverse de cette articulation et en soufflant dans le trou, on obtient un son aigu

semblable à celui produit par une clef forée employée à la même intention. Le premier exemple de ce siflet des chasseurs aborigènes avait été trouvé, il y a bientôt quatre ans, dans la sépulture primordiale d'Aurignac. Depuis lors, nous en avons eu un second de la grotte des Eyzies, et un troisième de la station de Laugerie-Basse, tous faits avec des phalanges de renne ; nous pouvons en citer un quatrième, de la collection de M. J. Charvet; ce dernier, qui est fait avec une phalange de chamois, a été trouvé dans la grotte de Chaffaut, commune de Savigné (Vienne).

La grotte des Eyzies, pas plus que celles précédemment décrites, n'a fourni aucun specimen d'arme ou d'outil quelconque en pierre sur lequel nous ayons pu distinguer des traces de polissage ; car nous ne pensons pas que l'on puisse considérer comme ayant été polis des blocs ou cailloux de granit arrondis, déprimés et portant à leur face supérieure une cavité plus ou moins profonde. Il y a de ces cailloux de plusieurs dimensions, depuis cinq centimètres jusqu'à vingt centimètres de plus grand diamètre. Le trou creusé au-dessus est quelquefois à peine indiqué, et d'autres fois assez profond pour simuler une sorte de petit mortier ; il paraît avoir subi l'action d'un frottement répété, mais en restant toujours rugueux, ce qui tient à la structure cristalline et grenue de la roche granitique. Du reste, il n'est jamais assez grand pour faire supposer qu'il a servi à triturer des grains ou même toute autre substance. Nous accepterions plus volontiers l'hypothèse suggérée par le docteur Roulin, qui serait porté à voir dans ces prétendus mortiers un moyen de se procurer du feu, analogue à celui employé par les sauvages de l'Amérique du Sud (1), c'est-à-dire en faisant tourner rapidement dans la cavité, toujours rugueuse, de ces cailloux de granit, un bâton de bois sec et inflammable par ce genre de frottement.

Passons maintenant à un autre ordre de faits d'où ressortent des évidences bien autrement directes ; car il s'agit d'images ou représentations d'animaux de ces temps préhistoriques qui nous ont été transmises par des traits gravés sur une roche relativement assez dure, un schiste ou phyllade quartzifère. Ce sont, nous le supposons, les premiers exemples de la gravure sur pierre, remontant à des temps si éloignés de notre époque.

La grotte des Eyzies nous a déjà donné deux de ces plaques de schiste gravées très-probablement avec la lame aiguë d'un silex taillé, à moins que ce ne fût avec la pointe d'un cristal de roche,

(1) Oviedo, *Historia generale de las Indias*, lib. 6, cap. 6.

dont nous avons aussi la preuve que ces aborigènes savaient faire usage.

L'une de ces plaques, dont on voit ici la reproduction, nous est parvenue incomplète, et elle ne nous montre plus que la moitié antérieure du corps d'un animal probablement herbivore, et dont la tête aurait été armée de cornes, autant du moins qu'on en peut juger par les lignes assez confuses de cette gravure, qui laisse d'ailleurs beaucoup d'indécision quant à la détermination générique de cette forme animale.

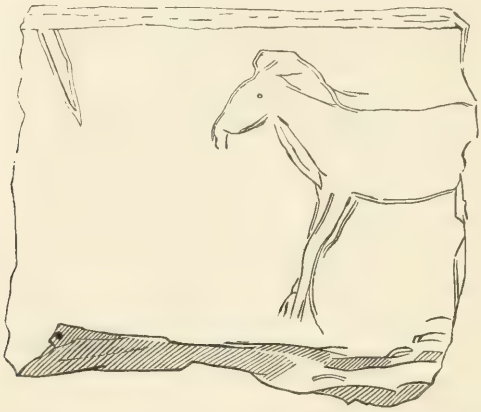

Dans une seconde plaque, que nous ne faisons pas figurer, on distingue assez bien une autre tête à naseaux bien accusés et à bouche entr'ouverte, mais dont les lignes postérieures sont en grande partie effacées par l'effet d'un frottement en apparence artificiel et postérieur au travail de la gravure. En sorte que l'incertitude des rapports zoologiques resterait même plus grande que dans le morceau précédent, à moins qu'on ne pût rattacher à cette tête, comme nous l'a suggéré M. Milne-Edwards, une grande palme figurée sur le côté, et dont la direction et les digitations profondes rappelleraient assez bien l'empaumure des bois de l'élan (1).

(1) Ce serait pour nous le premier témoignage de l'existence de l'élan constatée à cette époque de nos cavernes. M. le professeur Gervais a, il est vrai, cité deux fois l'élan en France, dans des circonstances de cet âge, mais avec expression de doute En Angleterre, des cornes d'élan, provenant des environs de New-Castle, sont conservées dans le musée de cette ville, et l'un de nous, dans une visite faite en août 1863 au musée de l'Université d'Oxford, a pu y reconnaître, avec le concours du docteur Falconer et du professeur Philipps, un maxillaire d'élan trouvé à Lhandebie-Lhandilo, avec des restes de cerf, d'ours et un crâne humain.

Du reste, la faune des Eyzies a beaucoup de rapport avec celle des stations précédemment décrites; c'est toujours la même prédominence des restes du renne avec l'accompagnement habituel du cheval, du bœuf, du bouquetin, du chamois; le cerf commun était à peine représenté par quelques débris, et l'éléphant par un fragment de défense portant des traces de travail humain. Nous devrions aussi citer quelques vertèbres de lièvre et d'écureuil, et une canine de lynx percée, à la racine, d'un trou de suspension pour ornement.

Mais le morceau véritablement exceptionnel, dans cette station, est un métacarpien de petit doigt d'un jeune *felis* de très-grande taille (*F. spelæa ?*), qui présente des traces nombreuses d'entailles et de rayures, absolument de la même façon que les os des autres animaux mangés par les aborigènes. Cette espèce n'était-elle pas encore éteinte à cette époque que nous ne considérons pas comme étant la plus ancienne de la période humaine? Aurait-elle même survécu jusqu'à nos temps historiques? On peut, en effet, se demander à quelle espèce bien déterminée appartenaient ces lions de la Thessalie qui, d'après Hérodote, attaquèrent l'armée de Xerxès, dont ils dévorèrent les chameaux. L'habitat de ces lions, suivant l'historien grec, était rigoureusement limité entre l'Achélous et le Nestus, région froide et plus comparable par sa température à notre Europe post-glaciaire, qu'à celle des zones intertropicales où vivent aujourd'hui leurs congénères; il est vrai qu'il existe encore un grand felis au nord de la Chine et sur les pentes de l'Altaï; la plupart des zoologistes pensent que c'est le même que le tigre du Bengale; mais notre ami, le docteur Falconer, qui a pu, mieux que personne, apprécier les conditions de distribution géographique des animaux des deux côtés du grand massif orographique de l'Asie centrale, estime qu'il ne peut y avoir communauté d'origine entre le tigre du Bengale et celui du nord de la Chine. Dans son opinion, qu'il nous autorise à citer ici, ce dernier pourrait bien n'être autre que le *felis spelæa* de notre Europe quaternaire, refoulé dans cette région extrême, comme aussi l'ont été bien d'autres espèces, par le développement progressif des sociétés humaines (1).

(1) La liste des mammifères actuellement refoulés ailleurs et qui ont vécu dans notre Europe centrale à l'époque quaternaire, s'accroît tous les jours. Il y a même certaines de nos espèces vivantes dont on peut suivre les traces jusques dans les derniers dépôts de la période tertiaire. Ainsi le castor fossile du *forest-bed* des côtes de Norfolk (terrain tertiaire supérieur ou pliocène), n'est pas distingué par les paléontologistes de notre castor vivant du Rhône et du Danube. Un autre petit mammifère des mêmes couches du Norfolk, dont la mâchoire a été décrite et figurée par

Nous avons trouvé dans la grotte des Eyzies beaucoup d'os d'oiseaux dont nous n'avons pas cherché à déterminer les espèces, M. Alphonse Milne Edwards ayant bien voulu se charger de cette étude, qui ne pouvait être remise en de meilleures mains.

Les débris de poissons y abondaient également, et nous supposons que certaines espèces, qui vivent encore aujourd'hui dans la Vezère et dans la *Beune*, s'y trouvent représentées. Nous avons cru y reconnaître des restes de grands cyprinoïdes.

Avant de terminer ce qui est relatif aux fouilles de la caverne des Eyzies, nous rappellerons qu'indépendamment de l'incisive d'homme retrouvée par M. le professeur Peters dans le bloc de brèche adressé à l'Institut impérial géologique de Vienne, nous avons de notre côté recueilli dans les débris de la grotte un fragment de machoire humaine, rapportable à un individu de petite taille, et n'offrant d'ailleurs aucun autre caractère antropologique à signaler. La coloration et l'altération apparente de ce morceau n'ont rien qui le distingue des autres os de mammifères trouvés dans la grotte; mais aucune autre particularité ne nous autorise à supposer que son introduction dans la caverne remonte aux temps primitifs de son habitation par les aborigènes.

Outre les brèches et les dépôts ossifères, qui ne sont pas rares dans les cavernes du Périgord, on y rencontre aussi sur certains points, au pied des grands escarpements des calcaires crétacés, des accumulations de débris organiques analogues à ceux observés dans l'intérieur des grottes; ce sont encore des os d'animaux alimentaires toujours fendus ou cassés de la même manière, et constamment associés à des silex taillés également très-nombreux.

Dans ces stations extérieures, comme dans les cavernes, les restes du renne sont les plus abondants; après eux viennent ceux du cheval, accompagnés, comme d'habitude, de fragments moins nombreux

M. Owen (*A history of British fossils mammals and Birds*, p. 25 et 26, fig. 12 et 13, sous l'appellation paléontologique de *palæospalax magnus*, n'est autre que le *sorex moschatus* de Pallas ou *desman moscovite*, qui vit encore dans la Russie méridionale. L'un de nous a pu, lors de son dernier voyage à Londres, en 1863, vérifier cette identité au moyen de pièces comparatives dont il s'était muni à cette intention; nous croyons pouvoir ajouter que son opinion a été partagée par les personnes compétentes qui l'ont assisté dans cet examen. Hâtons-nous aussi de reconnaître que lorsque le savant auteur de l'histoire des mammifères fossiles de l'Angleterre proposa une distinction générique pour la mâchoire fossile du Norfolk, il n'existait encore dans les collections britanniques aucun squelette entier du *sorex moschatus* de la Russie, dont la dentition offre, en réalité, des particularités qui ne se retrouvent dans aucun autre insectivore de l'époque actuelle.

de bœuf, de bouquetin, de chamois, etc., avec quelques traces de lièvre et de carnassiers. Nous y retrouvons encore ces lames disloquées de molaires d'éléphant dont l'emploi usuel par les aborigènes reste toujours inexpliqué pour nous.

Trois de ces stations extérieures ont été explorées par nous. Deux dans la commune de Tayac, aux lieux dit : *Laugerie-Haute* et *Laugerie-Basse*, et la troisième dans la commune de Turzac, sur un emplacement rural connu dans le pays sous le nom de la *Madelaine*. Ces trois stations sont toutes dans la vallée de la Vezère, et à peu de distantes de cette rivière. Leur faune est à peu près semblable, et rien n'empêcherait de les rapporter à la même phase de la période humaine ; car il n'y a entre elles d'autres différences qu'une répartition inégale de certains produits de l'industrie des aborigènes, et une localisation apparente des divers centres de fabrication.

Nous commencerons par le gisement de la Madelaine, qui se trouve le plus en amont dans la vallée de la Vezère.

STATION DE LA MADELAINE

Commune de Turzac, arrondissement de Sarlat.

Cette station est à l'exposition du sud, au pied d'un escarpement à peu près vertical des calcaires du terrain de craie. Elle est à 25 mètres environ de la Vesère et à 6 mètres au-dessus de son niveau. Le dépôt ossifère s'étend de 15 mètres environ le long des rochers ; il a 7 mètres de large. Son épaisseur moyenne est de 2 mètres 50 c. ; mais dans certains endroits elle dépasse 3 mètres.

La faune de la Madelaine est la même que celle des Eyzies. Au milieu de ce dépôt et à une certaine profondeur, ont été trouvés un fragment de crâne humain, une moitié de mâchoire et plusieurs os longs d'un grand sujet. Ces débris humains étaient recouverts de ce même mélange d'os d'animaux et de silex taillés qui constitue uniformément l'étendue de ce gisement. Leur apparence extérieure d'altération organique était la même que pour les os de renne et ceux des autres mammifères. Toutefois, nous avons grand'peine à croire que l'enfouissement de ces restes de l'homme remonte à l'époque du renne ; d'abord, parce qu'il est peu vraisemblable que les aborigènes de cet âge, que nous avons pu voir, dans une station plus ancienne, à Aurignac, professer une sorte de culte pour les morts, aient enseveli un des leurs dans le lieu même où ils mangeaient ; ensuite, parce que l'on n'a aperçu auprès de ces débris humains aucun des accessoires habituels et à signification symbolique que l'on

retrouve jusque dans les sépultures les plus anciennes des temps primordiaux (1).

Les silex taillés sont très-abondants à la Madelaine, particulièrement ceux que l'on peut rapporter au type des couteaux, et ils atteignent le plus souvent de grandes dimensions; on y a aussi trouvé des grattoirs et d'autres types; mais, en général, les formes y sont moins variées qu'aux Eyzies. On y a découvert deux de ces cailloux de granit arrondis et avec une cavité creusée dans la face supérieure.

En fait d'objets travaillés en bois de renne, nous y avons recueilli des flèches barbelées, des aiguilles et d'autres instruments de forme difficile à définir; il s'y est également trouvé quelques pièces sculptées et représentant des formes animales, mais d'un travail trop imparfait pour qu'on puisse en distinguer les caractères zoologiques.

STATION DE LAUGERIE-HAUTE

Commune de Tayac, arrondissement de Sarlat.

Ce gisement, où nous avons commencé nos travaux en août 1863, a une grande étendue le long des rochers dont l'escarpement fait face à la Vezère; il se continue presque sans interruption, en amont du hameau de Laugerie, sur un espace de cent douze mètres. A cent dix mètres plus haut, on en voit reparaître un lambeau près du nouveau pont du chemin de fer. Ce dernier gisement n'a pas plus d'un mètre quinze centimètres d'épaisseur, tandis qu'à Laugerie même, la puissance des assises ossifères varie d'un mètre douze centimètres à deux mètres vingt-huit centimètres. Vers le centre de cette dernière localité, les couches à ossement sont présentement recouvertes par de grands quartiers de rocher détachés, il y a environ cent vingt ans, du sommet de l'escarpement d'où ils se projetaient en surplomb sur une maison qui fut écrasée par les masses écroulées; l'événement eut lieu dans la soirée, fort heureusement en l'absence des habitants de la maison, qui avaient été passer la veillée dans le voisinage. Mais un troupeau de moutons et une paire de vaches furent ensevelis sous

(1) A Aurignac, à en juger par l'état des lieux où rien n'avait été changé depuis l'origine, les repas funéraires se faisaient, il est vrai, assez près de la sépulture, mais tout à fait en dehors du caveau où étaient renfermés les corps humains. A côté de ceux-ci se sont trouvés les armes, les objets d'affection, les ornements, les poteries cassées, et des os de mammifères exceptionnellement non fragmentés et provenant des provisions alimentaires qui, suivant les rites funéraires de ces temps anciens, devaient être placés près du défunt. (V. *Annales des sciences naturelles*, 4e série. Zool., t. xv.)

les roches éboulées (1). Si, plus tard, le besoin d'élargir le chemin de Laugerie ou toute autre convenance de localité nécessitent l'exploitation et l'enlèvement de ces masses éboulées, on trouvera dessous, et très-probablement en contact immédiat, des restes de générations animales qui furent cependant séparées par une longue série de siècles... Avis aux observateurs futurs.

La faune de Laugerie-Haute ne nous a montré aucune différence avec celle des Eyzies et de la Madelaine, si ce n'est dans la rencontre que nous y avons faite de deux ou trois dents molaires du grand cerf d'Irlande (*C. euryceros* ou *megaceros hibernicus*). En doit-on conclure que cette espèce n'était pas encore éteinte à l'époque que nous étudions ?...

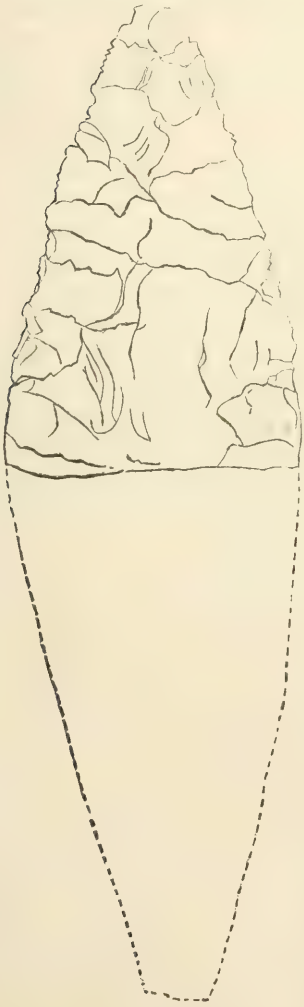

Nous avons aussi recueilli à Laugerie-Haute des lames isolées de molaires d'éléphant (*El. primigenius*) et quelques fragments de défenses du même animal.

Cette station, qui a fourni beaucoup de silex taillés de formes diverses, tire son principal carectère du grand nombre de fragments de têtes de lances que nous y avons recueillis. Ces têtes de lances, dont nous figurons une moitié avec son complément théorique en lignes pointées, sont soigneusement taillées à petites facettes sur les deux côtés, et a bords élégamment festonnés. Il y en avait de dimensions très-diverses et variant aussi quelque peu par le fini et par la délicatesse du travail. Malheureusement, il nous en est parvenu très-peu d'entières, bien que nous ayons trouvé un grand nombre de pièces incomplètes et à cassure non émoussée ; ce qui nous fait soupçonner que c'était là un centre de

(1) Nous tenons ces détails de M. Mercier-Pageyral, maire actuel de Tayac, qui les avait entendu raconter par son grand-père.

fabrique spéciale pour ce type de silex taillés, et que les morceaux que nous y avons recueillis n'étaient, pour la plupart, que des rebuts ou des restes de pièces manquées en les travaillant. Nous avons fait figurer une de ces têtes de lance dans la pl. 1, fig. 8; celle-ci, qui est très-petite, se trouve être un des rares spécimens que nous ayons obtenus entiers.

Nous avons aussi fait ensuite figurer dans cette même planche, fig. 9, un type particulier dont l'une des extrémités semblerait disposée en grattoir plus dilaté que d'ordinaire ; l'autre bout, au contraire, est atténué en pointe triangulaire par de petits coups de retaille.

Nous arrivons maintenant à une station dont l'intérêt spécial est de nous avoir conservé les plus beaux spécimens de l'art et de l'industrie de ces temps primitifs, celle de *Laugerie-Basse*. Ce gisement, distant de trois cents mètres environ de celui de Laugerie-Haute, est en grande partie abrité sous une excavation de rocher qui le recouvre ou l'abrite jusqu'à un certain point, sur une profondeur de douze à quatorze mètres; il est éloigné de la Vézère de soixante-dix mètres et s'élève à huit mètres environ en contre-haut du niveau de cette rivière. L'emplacement d'un ancien foyer existe assez avant sous la voûte; l'assise ossifère avait, dans cet endroit, trois mètres de puissance, et elle venait en diminuant vers l'extérieur, où elle n'était plus que d'un mètre cinquante centimètres; la hauteur de l'escarpement des rochers au-dessus de l'excavation inférieure est de quarante-cinq à cinquante mètres.

La faune de Laugerie-Basse n'a rien de particulier, et ce sont toujours les mêmes espèces d'animaux alimentaires. Les molaires disloquées d'éléphant s'y sont montrées comme ailleurs; mais on y a retrouvé de plus un grand os de cet animal, une portion du bassin : ceci pourrait-il être considéré comme un indice de la contemporanéité de l'éléphant avec les chasseurs de renne de Laugerie? On peut se demander quel intérêt auraient eu ces aborigènes d'apporter là un os déjà fossilisé, et surtout un os d'éléphant que son tissu peu compacte ne rendait guère propre à être utilisé pour un usage quelconque? Nous posons la question sans prétendre la résoudre dans le cas présent, par la raison que nous nous sommes fait une loi de ne procéder dans nos inductions que par évidences incontestables.

Nous n'avons rien à dire à propos des silex taillés de Laugerie-Basse, si ce n'est que les types qui y sont représentés sont généralement assez bien travaillés. Les outils ou instruments de petites dimensions s'y sont montrés en plus grand nombre que partout ailleurs, et aussi

plus variés dans leurs formes. Il est remarquable que les belles têtes de lances dont nous avons cru retrouver la fabrique à Laugerie-Haute manquent presque absolument dans la station si voisine de Laugerie-Basse.

En revanche, cette dernière localité paraît avoir été le siége d'une autre spécialité de fabrication. Nulle autre part, en effet, nous n'avons trouvé une aussi grande quantité de bois de renne de tout âge, tant ceux de mue, que ceux adhérant encore à la tête de l'animal. Tous ces bois portent des traces d'un sciage quelquefois très-bien exécuté, et évidemment avec toute autre chose que des scies métalliques.

C'est là aussi que nous avons recueilli le plus grand nombre d'instruments, d'outils et d'armes façonnés avec le bois de renne. Les aiguilles de toute longueur, et toujours percées d'un chas, y abondent (1), pl. 2, fig. 1 et 2. Il y avait d'autres outils pointus par les deux bouts et de dimensions très-variées. Certains étaient ornés de sculptures en relief peu définies, planche 2, fig. 8; d'autres simplement entaillés de lignes sinueuses dans le sens de leur longueur fig. 4.

Sur un de ces morceaux, fig. 5, les ornements en relief sont disposés symétriquement et avec élégance; il est effilé par un bout, tandis que l'autre extrémité, creusée en gouttière assez profonde, semble avoir été destinée à recevoir ou à enlever une substance plus ou moins liquide. Nous n'oserions pas dire que ce fut une cuillère propre à extraire la moëlle des grands os d'herbivores?... Il est probable que nos aborigènes n'y mettaient pas tant de façons : toujours est-il qu'il y a beaucoup d'art et même de goût dans la distribution des ornements de cet instrument.

D'autres pièces ont dû servir d'objet de parure personnelle ou, si l'on veut, d'amulettes. Telle serait une dent canine de loup, fig. 11, dont la racine est percée d'un trou de suspension. Il y a deux trous dans la racine d'une incisive de bœuf, fig. 6 et 7, sans doute pour la grouper en série avec d'autres incisives pareillement percées et que

(1) Nous avions grand peine à nous expliquer comment ces aiguilles en bois de renne et si déliées pouvaient avoir servi à coudre des peaux d'animaux relativement très-dures à percer. M. Milne Edwards nous a suggéré l'idée que le premier trou de percement était fait avec un poinçon, pour ouvrir le passage à l'aiguille conduisant avec elle le fil de couture. Ce fil devait être fait, comme le pratiquent les Esquimaux, avec les tendons du renne fendus et finement divisés. Nous avons déjà rappelé ailleurs l'observation faite très-souvent de canons de renne portant, près de leur articulation inférieure, la marque des entailles faites pour en détacher les tendons.

nous avons trouvées en certain nombre dans le même gisement. Toutes portaient au dos de leurs racines les entailles transversales que l'on y remarque fig. 6.

Mais ce qui donne le plus d'intérêt aux découvertes faites dans ce gisement de Laugerie-Basse, ce sont les représentations de divers animaux gravées au simple trait, sur les empaumures des bois de renne, et aussi quelquefois sculptées en relief ou en ronde-bosse, sur le merrain de ces mêmes bois.

Une de ces gravures, qui se voit reproduite ici,

nous montre la région postérieure du corps d'un grand herbivore ; les lignes de contour y sont tracées avec vigueur et sans hésitation. La netteté du dessin, qui n'est cependant pas achevé dans toutes les

parties, et qu'on peut considérer comme une simple esquisse, dénote une main sûre et exercée. La gracilité de la queue restée incomplète, la forme des jarrets et surtout la position avancée du signe sexuel, ne permettent pas de rapporter cette figure partielle à un cheval. On y retrouverait mieux des formes bovines un peu élancées, et le brusque relèvement de la ligne du dos, en approchant du garrot, semblerait conduire à l'Aurochs? Malheureusement la fracture ancienne du morceau s'était faite juste au point où aurait dû commencer la crinière ou villosité touffue caractéristique des espèces du sous-genre *bison*.

Sur une seconde palme de bois de renne, plus dilatée et à digitations divergentes, on distingue une autre forme bovine dont la jambe et le pied, vigoureusement dessinés, laissent apercevoir les ergots placés en arrière du sabot. Dans cette gravure, la queue, relevée à sa racine, est plus grosse et pendante; la ligne du dos se continue plus horizontalement. On croirait y reconnaître un fanon lisse et descendant jusqu'au niveau de l'articulation carpienne. Toutes ces particularités indiqueraient un rapprochement vers les bœufs proprement dits; serait-ce une représentation intentionnelle du *bos primigenius?* Ici encore la région de la tête où devaient s'attacher les cornes manque, et le *graveur*, pour utiliser les divisions de l'empaumure, a dû donner à l'animal une attitude forcée qui nuit à l'effet général du dessin.

Une troisième palme nous a conservé une figure d'animal presque entière, mais dont les lignes sont moins distinctement tracées, particulièrement à la tête, qui seule pourrait nous fournir des caractères génériques.

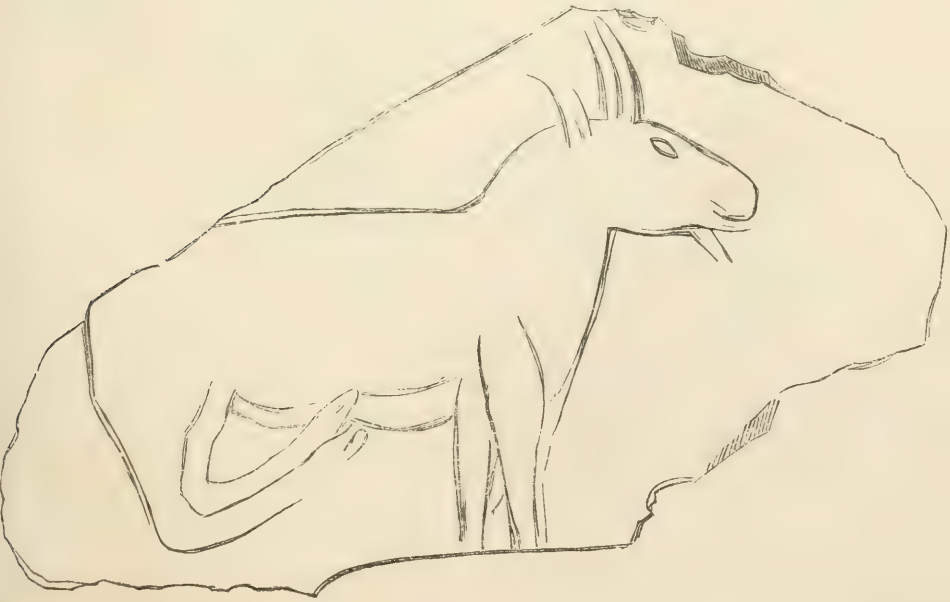

On voit qu'elle est armée de cornes montant verticalement avec une légère inflexion de la pointe en arrière. Derrière ces cornes on aperçoit d'autres lignes ascendantes et plus courtes, que l'on pourrait accepter comme des indications d'oreilles. Sous la mâchoire et assez près du menton, d'autres traits convergents en bas simuleraient une barbe ; ce qui tout de suite nous suggérerait l'idée d'un bouquetin, jeune ou femelle, à en juger par la brièveté des cornes. Seulement, la forme busquée du chanfrein et le renflement de l'encolure derrière la nuque sembleraient démentir ce rapprochement. Le dessinateur, par un caprice dont on ne peut se rendre compte, a replié les jambes de derrière sous le ventre de l'animal, de façon à ce que les sabots, visiblement bisulqués, touchent à l'abdomen.

Deux autres morceaux de cette station de Laugerie-Basse sont de véritables sculptures.

Le premier est une tige ou hampe subarrondie et trop longue pour être figurée ici dans son entier ; aussi l'avons-nous fait représenter en deux portions inégales : la première, figurée dans le texte, paraît être l'extrémité d'une arme ou harpon avec un crochet en arrière de la pointe. On y voit tracée, en relief peu senti et sur trois faces, une tête de cheval dont les oreilles un peu longues sont couchées en arrière.

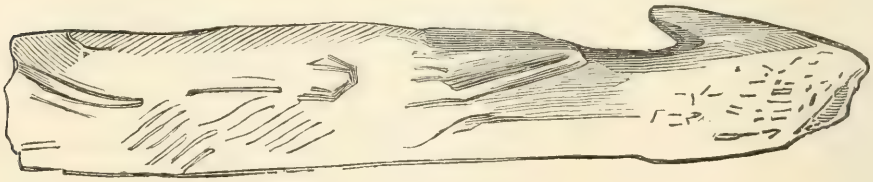

Sur l'autre partie de cette hampe, pl. 2, fig. 10 retournée, on distingue, en relief plus saillant, mais seulement sur une face, une tête plus petite et plus effilée. Elle est armée d'une corne à ramures divergentes. Le premier andouiller, qui est couché en avant sur la face supérieure de la hampe, non visible dans le dessin, est très-important et sensiblement dilaté à son extrémité. Le merrain et son prolongement vers l'empaumure sont rejetés en arrière tout le long du bord supérieur ; l'oreille est indiquée comme étant assez courte. La physionomie d'ensemble de ce morceau, et particulièrement la dilatation terminale de l'andouiller basilaire, nous porteraient à y reconnaître le renne plutôt que le cerf commun (*C. elaphus*).

On voit encore dans la même tige, en avant de la tête du renne,

une autre figure gravée simplement au trait, et que l'on pourrait accepter comme une forme intentionnelle de poisson.

Le morceau capital de notre collection d'objets sculptés de Laugerie-Basse est un poignard ou sorte d'épée détachée tout d'une pièce du merrain d'un bois de renne. La longueur de cette arme ne nous permettant pas non plus de la représenter dans son entier, nous nous sommes contentés d'en faire figurer la poignée.

Ici, l'ouvrier ou, si l'on veut, *l'artiste*, a fait preuve d'une certaine habileté en adaptant des formes animales, sans trop les violenter, aux nécessités du maniement usuel de cette arme. Les jambes de derrière sont allongées dans la direction de la lame; celles de devant sont repliées sans efforts sous le ventre. La tête, armée de cornes ramées, a son museau relevé de façon à faire retomber les cornes sur le côté des épaules, où elles s'appliquent sans gêner aucunement la préhension de l'arme par une main très-petite (plus petite que d'ordinaire dans les races actuelles de l'Europe centrale), et dont la paume vient se loger dans la concavité formée par l'encolure, le dos et la croupe de l'animal. L'attitude donnée à cette tête ne permettait pas au sculpteur de conserver les andouillers basilaires, qui ne sont pas exprimés dans son travail; aussi ne

pouvons-nous pas, comme dans le cas précédent, invoquer ce caractère pour l'identification spécifique du sujet. Néanmoins, la brièveté des oreilles et la grosseur comparative de l'encolure nous ramèneraient de préférence vers le renne. De plus, l'artiste, avec ou sans intention, a laissé subsister sous le col de l'animal une saillie en crête mince et déchiquetée sur son bord, laquelle simule assez bien la touffe de poils que l'on remarque ordinairement dans cette partie chez le renne mâle, et qui ne se retrouve pas dans le cerf *élaphe*. Il est regrettable que cette figure nous soit arrivée à l'état de simple ébauche, comme on peut en juger par le travail inachevé de la lame du poignard, et aussi par d'autres détails de sculptures à peine indiqués dans la poignée.

Tels sont les résultats généraux de nos explorations dans les cavernes du Périgord. Bien des faits ont été omis, bien des détails supprimés; les limites obligées de ce travail ne nous permettant pas les développements que comporterait la multiplicité de nos observations.

Toutefois, de ce que nous avons exposé ci-dessus, ressortent clairement les conclusions suivantes :

Une race humaine, aborigène ou non, a vécu dans cette région qui fut plus tard le Périgord, en même temps que le renne, l'aurochs, le bouquetin, le chamois, etc., espèces animales dont certaines sont présentement réfoulées dans des latitudes extrêmes, et d'autres à peine représentées par de rares descendants sur les cimes des Alpes et des Pyrénées.

Ces peuplades d'aborigènes ne connaissaient point l'emploi des métaux; leurs armes et leurs outils étaient tantôt en pierre simplement taillée et non polie, tantôt en os ou en cornes solides d'animaux façonnés pour divers usages.

Ils vivaient des produits de la chasse et de la pêche; ils mangeaient les mammifères que nous venons de citer comme leurs contemporains, et aussi le cheval, qui paraît avoir été pour eux un animal alimentaire de prédilection. La chair des oiseaux et des poissons entrait également dans leur nourriture.

Aucun animal ne paraît avoir été domestiqué par eux; pas même le chien, que nous voyons plus tard le compagnon habituel de l'homme dans tous les pays et à tous les degrés de barbarie.

Outre la chair des animaux, ils utilisaient aussi leurs peaux; nous avons remarqué au bas des cornes de renne, là où la peau est très-adhérente, les traces des incisions qu'ils y pratiquaient pour l'en détacher.

Pour rejoindre ces peaux entre elles ou pour les façonner en vête-

ment, ils devaient les coudre; nous avons retrouvé leurs aiguilles, faites aussi en bois de renne et percées pour recevoir le fil de couture; enfin, au bas des os de la jambe de ces mêmes rennes, d'autres incisions très-significatives nous révèlent qu'ils y coupaient les tendons pour les fendre et les diviser en fils, comme le font encore de nos jours les Esquimaux.

Leurs objets de parure, leurs ustensiles ornés de façon si diverse et quelquefois avec une régularité symétrique, témoignent de leurs instincts de luxe et d'un certain degré de culture des arts. Leurs dessins et leurs sculptures nous en fournissent une manifestation plus élevée, par la manière dont ils ont réussi à reproduire la figure des animaux leurs contemporains.

Personne, nous le supposons, ne songera à contester la valeur de ces déductions; elles ressortent d'évidences matérielles.

Mais deux objections nous ont été faites, et elles seront indubitablement reproduites.

Le renne, dira-t-on, qui donne à ces diverses stations du Périgord leur cachet spécial d'ancienneté, n'est peut-être pas disparu de cette région depuis un si long temps qu'on le suppose, puisque César en a parlé dans ses commentaires.

Sans doute, César a parlé du renne, mais sur simple ouï-dire; et il a soin d'ajouter que, chez ces mêmes Germains qui lui fournirent ces vagues renseignements de l'existence du renne dans la forêt d'Hercynie, aucun n'avait pu atteindre les limites de cette forêt, après une marche de soixante jours, ni dire où elle commençait. Si, plus tard, lorsque, sous les premiers empereurs, l'influence romaine s'étendit à toute la Germanie, le renne eût encore existé, même dans les parties extrêmes de cette contrée, nul doute qu'on ne l'eût vu figurer dans les jeux du cirque, où l'on rassemblait, à grands frais, les animaux des régions les plus lointaines. Rien ne nous dit que les anciens aient connu le renne autrement que par les récits obscurs des Scythes et des Germains. Les Gaulois eux-mêmes ne l'ont pas figuré dans leurs monnaies, sur lesquelles on retrouve leurs animaux indigènes et aussi le lion, dont ils avaient emprunté l'image aux médailles grecques.

Nous avons dit ailleurs (1) que les ossements de renne n'ont pas encore été trouvés avec ceux des animaux sauvages ou domestiques qui accompagnent d'ordinaire les sépultures, dans les dolmens et autres monuments dits *celtiques* ou *druidiques*. On ne les a pas non

(1) Comptes rendus de l'Institut, t. LVIII, séance du 20 février 1864.

plus observés dans les tourbières de France, ni sous les pilotis des lacs de la Suisse; et nulle part, que nous sachions, dans l'Europe centrale, les restes de cet animal n'ont été rencontrés en association avec des produits métalliques de l'industrie humaine.

Sans doute l'emploi d'armes et d'outils en pierre s'est continué, chez nos peuples occidentaux, jusqu'aux invasions romaines et peut-être plus tard; mais les Celtes et autres habitants de la Gaule connaissaient indubitablement l'usage des métaux bien des siècles avant cette époque. Lorsque les Romains, assiégés dans leur capitole et réduits à payer, au prix de millle livres d'or, la retraite de ces *barbares,* se recrièrent sur les faux poids employés par Brennus, ce fut une épée de métal et non une hache en pierre que le chef gaulois jeta pour surpoids dans la balance.

La seconde objection que l'on nous fait se rapporte à ces gravures et sculptures d'animaux que l'on a peine à accepter comme remontant à des temps si anciens, attendu que ces œuvres d'art s'accordent mal avec l'état de barbarie inculte dans lequel nous nous représentons ces peuplades aborigènes, privées de l'usage des métaux et des autres ressources les plus élémentaires de nos civilisations modernes.

Rappelons que la chasse et la pêche fournissaient amplement aux besoins de ces aborigènes, et leur laissaient ainsi les loisirs d'une existence peu tourmentée. Or, si la nécessité est mère de l'industrie, on peut dire aussi que les loisirs d'une vie facile enfantent les arts. Pourquoi s'étonner que les chasseurs du renne, de l'aurochs et du bouquetin aient réussi à représenter ces formes animales dont la vue leur était si familière, quand, de nos jours, nous voyons les plus simples bergers de l'Oberland suisse, sans autre ressource que la pointe de leur couteau, reproduire les animaux de leurs montagnes, le chamois entre autres, avec plus de vérité, plus de mouvement et d'animation dans les attitudes, que ne sauraient y en mettre les meilleurs ouvriers de nos cités, aidés de tout l'attirail de leur outillage technique?

Quant à l'objection tirée du contraste qu'offre l'exécution de ces œuvres d'art avec l'ancienneté que nous leur attribuons, nous ferons simplement remarquer que le progrès et la perfection dans les arts ne se manifestent pas toujours en conformité des gradations chronologiques. Il y a deux mille ans et plus que Phidias et Praxitèle réalisaient, sur l'ivoire et sur le marbre, leurs plus sublimes conceptions de beauté idéale; depuis lors, l'art moderne s'est trouvé réduit à les prendre pour modèles, sans pouvoir les surpasser ni peut-être même les égaler...

On remarquera sans doute aussi que lorsque, dans le cours de cet

article, principalement consacré à faire connaître des stations caractérisées par la prédominance des débris du renne, il a été question de la rencontre accidentelle de quelques restes d'animaux fossiles réputés plus anciens, nous n'avons pas cherché à en tirer des inductions de contemporanéité. Cette réserve de notre part n'implique nullement que nous ayons le moindre doute sur la coexistence réelle de l'homme avec ces grands mammifères quaternaires, dans une phase encore plus ancienne de la période humaine. Sans même tenir compte des recherches personnelles que nous avons pu faire dans cette voie, il existe aujourd'hui, soit en France, soit en Angleterre, un nombre très-considérable d'observations toutes concordantes, toutes vérifiées et contrôlées par des hommes éminents et des plus compétents; ajoutons, pour nous servir des expressions de notre ami, M. Boucher de Perthes, par *des hommes de science et de conscience.* En sorte que cette vérité tant contestée de la coexistence de l'homme avec les grandes espèces éteintes (*Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Hyæna spelæa*, *Ursus spelæus*, *etc.*), nous paraît désormais inattaquable, et définitivement acquise à la science.

Cette hypothèse de la contemporanéité humaine s'étendrait même à une autre espèce d'éléphant (*El. antiquus. falc.*) dont l'extinction est réputée plus ancienne encore. Les restes de cet éléphant ont été recueillis, en France, à Saint-Roch, près Amiens, à Clichy, près Paris, et à Viry-Noureuil (Aisne), dans des assises diluviennes ou quaternaires renfermant aussi des silex taillés de main d'homme. On n'a pas, que nous sachions, encore observé l'*Elephas antiquus* dans les cavernes de France; mais en Angleterre, dans la presqu'île de Gower (pays de Galles), il a été trouvé, dans plusieurs cavernes explorées par le docteur Falconer et le colonel Wood (1). Il y était associé avec un rhinocéros (*Rh. hemitœchus*, *falc.*) d'espèce également ancienne; et, dans la caverne de *Long-hole*, plusieurs silex taillés ont été rencontrés sous une tête de ce dernier rhinocéros (2).

Un pas de plus restait à faire dans cette voie, pour reporter l'existence de l'homme jusque dans la période tertiaire. Les observations faites par M. Desnoyers, sur des ossements de la sablière de Saint-Prest, près de Chartres (Eure-et-Loir), tendraient à nous y conduire (3).

(1) Falconer, on the ossiferousc aves of the peninsula of Gower, etc. Quart. Journ. of the geol. Soc., nº 52, junc 13, 1860.

(2) Lyell, *Antiquity of man.* 3e édit. Appendix, p. 513, 1864.

(3) Comptes rendus de l'Institut, t. LVI, du 8 juin 1863.

On sait que ce gisement de Saint-Prest a fourni des restes d'une espèce d'éléphant (*El. méridionalis*, *Nesti*) d'un rhinocéros (*Rh. Etruscus falc.*) et d'autres grands mammifères, tous rapportés par les paléontologistes au terrain tertiaire supérieur ou pliocène. M. Desnoyers, avec cette promptitude de coup d'œil qui lui est habituelle, avait remarqué sur certains os de ces animaux, des empreintes particulières qui, jusque-là, avaient échappé à bien d'autres observateurs, comme aussi à nous-même, nous devons le confesser. C'étaient des stries, des incisions et des entailles analogues à celles antérieurement signalées sur des os d'une époque plus récente, et qui, dans son opinion, pouvaient difficilement s'expliquer autrement que par l'action de l'homme. Ses investigations, étendues à d'autres localités, lui ont fait découvrir des empreintes de même caractère sur des ossements du val d'Arno supérieur, de la collection de M. le duc de Luynes, et sir Charles Lyell en a depuis lors signalé de semblables au *British Museum* sur d'autres os de rhinoceros provenant de ce même dépôt pliocène du Val-d'Arno (1). Il faut ajouter que dans ces deux cas, c'est-à-dire dans le gisement de Saint-Prest, pas plus que dans celui du Val-d'Arno, on n'a jusqu'à présent recueilli ni silex taillés, ni objets d'art ou d'industrie humaine, ni autre indice quelconque de l'existence de l'homme.

Aussi, en présence de ce fait isolé, d'empreintes d'une origine véritablement difficile à expliquer, une grande réserve nous est imposée par la règle que nous nous sommes faite à nous-même de ne rien admettre, de ne rien proposer qui ne puisse s'appuyer sur des évidences de plus d'une sorte et de tous points concordantes. Non que nous repoussions en principe, comme illogiques ou invraisemblables, les hardiesses d'une philosophie spéculative qui feraient remonter l'apparition de l'homme jusqu'à l'époque tertiaire des géologues; bien au contraire, nous ne saurions voir, dans les appréciations possibles des conditions de la vie pendant cette période, rien qui implique l'impossibilité physiologique de la coexistence de l'homme avec des mammifères dont les analogues, et quelquefois les congénères, se sont continués jusqu'aux temps actuels. Seulement, dans ces cas où, comme l'a dit Bacon, *les progressions secrètes de la nature deviennent difficiles à saisir*, nous estimons que les seules propositions d'évidence directe ou rigoureusement logique, peuvent être définitivement acceptées comme vérités nouvelles.

(1) Lyell, *Antiquity of man.*, 3e édit. Appendix, 1864.

P. S. Depuis que cet article a été envoyé à l'imprimerie, les auteurs ont pu observer de nouvelles figures d'animaux plus entières et d'une exécution plus correcte. Ce sont des corps entiers de cheval, de renne bien caractérisés, et aussi de cerf; ce dernier avec un bois de dix corps où le second andouiller se trouve très-rapproché du premier, et l'empaumure distincte de celle du renne. Il y a également d'autres animaux dont les traits sont moins bien définis. Avec ces figures d'animaux, ont été trouvées de nombreuses flèches barbelées en bois de renne et beaucoup d'aiguilles perforées à leurs extrémités. Quelques-unes paraissent être en ivoire ou en os très-compacte.

NOTE

SUR LA MESSE GRECQUE

QUI SE CHANTAIT AUTREFOIS

A L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-DENIS

LE JOUR DE L'OCTAVE DE LA FÊTE PATRONALE.

(*Lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le* 22 *janvier.*)

I

Dans la seconde édition de la *Biographie universelle des Musiciens*, dont le célèbre directeur du Conservatoire de Bruxelles poursuit en ce moment la publication, on lit, à l'article *Ambroise*, un passage qui mérite d'être signalé.

Après avoir rappelé que le chant du *Te Deum* est tiré en grande partie de la psalmodie, mais que le caractère psalmodique disparaît depuis les mots *Æterna fac cum sanctis tuis...*, et enfin que la tonalité change jusques et y compris les mots *usque in æternum*, M. Fétis continue ainsi :

« J'ai cherché longtemps, dit-il, quelle était l'origine de ce chant « si beau, si solennel, et je l'ai trouvée enfin dans l'*Introït* [*a*] de la « messe grecque de saint Denys l'Aréopagite, dont la date remonte « au IIe siècle, suivant les *Liturgies ou Messes des saints Pères* (1), « et qui était chantée longtemps après à l'Abbaye de Saint-Denis, « près de Paris, pendant l'octave de la fête de ce saint martyr. Voici « ce chant dans sa forme primitive (2) :

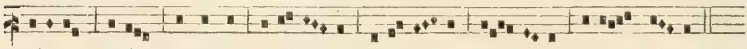

Ce passage de l'article Ambroise est accompagné des trois notes suivantes :

« (1) ΛΕΙΤΟΥΡΓΙΑΙ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ ΠΑΤΕΡΩΝ. Parisiis, 1650, apud Guill. More-
« lium, *in-fol.*, p. 111. » [*b*]

« (2) *Missa in octava* [*c*] *S. Dionysii Areopagitæ et sociorum martyrum.* Parisiis,
« ex officina Roberti Ballard, 1654, in-4°. » [*d*]

« (3) Cette même formule de chant se trouve onze fois dans l'*Octoëchos*, ou livre de
« cantiques de l'église grecque [*e*] dans les huit tons, suivant la vérification récente
« que j'en ai faite. » [*f*]

Ainsi parle M. Fétis. Or, il serait difficile, croyons-nous, d'accumuler dans un si petit espace un plus grand nombre d'erreurs ou d'inexactitudes, soit théoriques, soit historiques. Nous allons essayer de les indiquer, en suivant l'ordre de nos propres renvois que nous avons distingués par des lettres alphabétiques :

[*a*] La phrase grecque Κύριε θεὸς n'appartient pas à l'*Introït* où il n'existe rien de pareil : c'est tout simplement, comme on doit le voir et comme il était naturel de le penser, un verset du *Gloria in excelsis* (Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ).

[*b*] Il y a ici une erreur complexe. J'ai sous les yeux la page 111 du volume signalé en cet endroit, ce qui rend impossible, à ce qu'il semble, un malentendu de ma part. Or, il est de toute évidence que M. Fétis *n'a pas vu* le volume qu'il cite : la partie du volume comprise entre les pages 111 et 120 de la section grecque, n'est nullement, comme cet auteur paraît le croire et comme il l'affirme, une *Liturgie*, c'est-à-dire une *Messe*, analogue à celles de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean-Chrysostome, contenues dans le même volume ; et l'écrit qu'il se représente comme étant *une Messe*, n'est autre chose qu'un *Traité*, une *Théorie de la Messe*, traité ou théorie ayant pour titre : Περὶ τῶν ἐν τῇ συναξει τελουμένων, ou *en latin*, d'après la traduction contenue dans le même volume (p. 75-81 de la section latine) : *De missa* [*seu*] *de mysterio synaxeos, sive communionis, ex Dionysio Areopagita* (1). Il n'existe donc aucune raison pour que les notes de plain-chant, ni même pour que le passage grec (Κύριε θεὸς) cité par M. Fétis, se trouvent dans le volume invoqué ; aussi n'y lit-on rien de semblable (2).

(1) Cet écrit a été commenté par Georges Pachymère, sous le titre : Γεωργίου τοῦ Παχυμέρη παράφρασις εἰς τὸν περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱεραρχίας λόγον, dans le volume intitulé : *Georgii Pachymeræ paraphrasis in omnia Dionysii Areopagitæ, Athenarum episcopi, opera quæ extant* (gr. et lat.). Paris, 1561, G. Morel (p. 115-193).

(2) On trouve bien dans le 2e vol. de Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*

[*c*] Est-ce la peine de faire remarquer ici en passant, qu'au lieu de dire : *pendant l'octave de la fête*, c'est par : *le jour de l'octave* que M. Fétis eût dû traduire les mots *in octava?*

[*d*] J'ai également sous les yeux le volume imprimé chez Ballard, non en 1654, mais en 1658; et voici la manière dont y est noté le chant du verset allégué :

Κύ-ρι-ε θε-ὸς βασιλεῦ οὐρά - νι-ε θε-ὸς πά . . τερ παντοκράτορ.

ce qui est, on le voit, fort différent de la leçon de M. Fétis; mais comme c'est ici le point capital de la question, j'y dois insister tout particulièrement. Or, outre l'édition de Ballard, je puis invoquer encore une édition de 1777 ayant pour titre : *Messe grecque en l'honneur de saint Denys, apôtre des Gaules, premier évêque de Paris....., selon l'usage de l'abbaye de Saint-Denys en France, pour le jour de l'octave..... Paris, Lottin*, 1777. Le verset précédemment cité est noté dans cette édition comme dans celle de 1658.

De plus, j'ai entre les mains un manuscrit in-8° daté de 1764, exécuté avec luxe et vraisemblablement pour l'usage personnel d'un dignitaire du chapitre (1) : le verset cité y est noté comme dans les éditions.

Mais ce n'est pas tout : l'importance que M. Fétis attache à la découverte qu'il dit avoir faite *dans l'Introït* (pour employer ses propres paroles) de la messe grecque de saint Denys l'Aréopagite, et qu'y attacheraient incontestablement comme lui, si la découverte était prouvée, tous ceux que ces questions intéressent, cette importance, dis-je, m'a engagé à pousser plus haut mes investigations.

D'abord, M. Fétis cite une édition de Ballard comme étant de 1654.

(Paris, 1716, p. 202), un fragment de Liturgie sous le nom de saint Denys évêque d'Athènes; mais ce fragment n'a aucun rapport de composition avec la Messe dont il s'agit ici.

(1) Il y aurait ingratitude de ma part à ne pas déclarer ici que je dois, non-seulement la connaissance, mais encore la possession de ce manuscrit à l'obligeance et à l'amitié de M. T. Pinard, bibliophile distingué (et l'un des collaborateurs de cette *Revue*), qui a le mérite, peut-être assez rare, d'estimer les livres à proportion de leur valeur intrinsèque, c'est-à-dire en raison des données utiles qu'ils peuvent fournir. M. Pinard, informé de mon projet de travail sur la messe grecque de saint Denys, s'est empressé de me céder son précieux manuscrit, renchérissant ainsi sur la généreuse devise : *mihi et amicis;* celle de M. Pinard est : *non mihi sed amicis.*

Or, j'ai fait une recherche à fond dans toutes les bibliothèques publiques de Paris pour découvrir cette édition; *elle n'existe nulle part :* aucun des savants bibliothécaires à qui je me suis adressé à cet effet n'en a connaissance. Elle est inconnue à la Bibliothèque impériale, aux bibliothèques du Louvre, de l'Arsenal, de la Sorbonne, de Sainte-Geneviève, à celle du Chapitre de Saint-Denis; enfin (1) elle n'est mentionnée dans aucun Catalogue connu.

La Bibliothèque Mazarine possède (sous le n° 1387 C) un splendide manuscrit sur vélin, de format *in-folio maximo*, ayant appartenu à l'Abbaye de Saint-Denys et contenant la messe grecque dont il est ici question. Ce manuscrit qui m'a été signalé par M. Daremberg, est certainement celui qui figurait au lutrin le jour de l'octave de la fête. Eh bien! la phrase mentionnée y est accompagnée des mêmes notes de chant que dans les éditions de 1658 et de 1777.

Que conclure de tout cela? L'expérience, il est vrai, a prouvé bien des fois combien il peut être téméraire de nier l'existence d'un livre uniquement parce qu'on ne l'a jamais vu et qu'on n'en a rencontré de traces nulle part. Néanmoins, qu'il nous soit permis de rappeler la note [*b*] (ci-dessus), relative aux Liturgies des saints Pères si singulièrement invoquées par M. Fétis. Avec le degré de confiance que méritent de semblables citations, on pourra bien, je suppose, affirmer sans crainte que l'édition de 1654 n'existe que dans l'imagination de M. Fétis.

Au surplus, et pour le cas inespéré où la preuve du contraire pourrait être fournie, je démontrerai dans un instant qu'une semblable édition existât-elle en réalité, avec les circonstances alléguées par le célèbre musicologue, ce document ne saurait prétendre à l'autorité que M. Fétis se plaît à lui attribuer, et l'on ne pourrait en aucune manière souscrire aux conclusions qu'il en tire relativement au chant original du *Te Deum;* mais auparavant j'ai un mot à dire au sujet de sa note 3.

[*e*] Voici d'abord, relativement à l'*Octoéchos* qui serait un *livre de cantiques* suivant cette note, quelques renseignements fournis par Léon Allatius dans son traité *De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum* (in-4, Paris, Cramoisy, 1681, p. 64 et 65) : *Errant*, dit le

(1) Je dois ce dernier renseignement aux obligeantes recherches de M. P. Lacroix dont l'autorité en ce genre est irrécusable.

Il existe bien, de 1655 (Paris. Lud. Sevestre), un volume sous le titre : *Officia propria regalis monasterii S. Dionysii Areopagitæ in Francia;* mais *la Messe* ne faisant pas partie de l'*Office* proprement dit ou du *bréviaire,* dont ce volume est une annexe, il s'ensuit que ce dernier est totalement étranger à la question.

savant écrivain, *et maximum in modum errant, qui ex rituali Græcorum hauriunt ἦχον esse cantici nomen in liturgia..... Continet (Octoechus) tantum Troparia et Canones qui a primis vesperis Dominicæ ad finem usque Missæ canuntur. Et octo Dominicis pro tonorum numero finitur..... Scio in liturgia cantica quoque varia concini : sed quid hoc ad Echum, quo cantica ipsa et canentium voces mensurantur?*

Après un pareil démenti, appuyé d'une telle autorité, n'est-il pas évident que M. Fétis connaît l'Octoéchos comme il connaît les Liturgies des saints Pères, c'est-à-dire par des citations qu'il n'a pu vérifier ou qu'il a mal interprétées? Ajoutons cependant quelques mots à ce sujet.

Il existe plusieurs éditions de l'Octoéchos, généralement imprimées à Venise; mais elles ne contiennent que le texte, sans notes musicales. Il n'y a pas, en effet, plus de quarante ou cinquante ans qu'un grec, nommé Thamyris, avait commencé d'imprimer à Paris, pour l'usage de ses compatriotes, des livres de musique liturgique qui furent à peu près tous expédiés en Orient, ainsi que les caractères fondus *ad hoc;* mais cette œuvre est restée incomplète, et je crois pouvoir affirmer que le recueil nommé Octoéchos n'est pas au nombre des livres ainsi imprimés. Aussi Adrien de Lafage, homme très-instruit en ces matières, ayant à citer l'Octoéchos, ne mentionne que l'édition de Venise datée de 1610, édition qui ne contient aucune note musicale (1).

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas nier cependant que les caractères neumatiques grecs une fois fondus, on n'ait pu les employer à la reproduction d'un Octoéchos complet, quoique mes soins pour être renseigné sur toutes les publications analogues ne m'aient rien fait connaître à ce sujet. J'admettrai même que M. Fétis ait en sa possession quelque manuscrit de l'Octoéchos *noté*, et que, trompé par quelque fausse indication, il ait cru y voir un livre de cantiques.

[*f*] Mais maintenant et dans cette hypothèse, examinons un peu quel fond l'on peut faire sur l'assertion de M. Fétis, que, suivant une *vérification récente*, il aurait trouvé *onze fois* dans l'Octoéchos la formule de chant si remarquable qui jusque-là ne s'était rencontrée que dans le *Te Deum*.

(1) V. Ad. de Lafage, *Essais de diphthérographie musicale*, p. 498, ouvrage posthume publié tout récemment.

Ici se présentent bien des difficultés, bien des objections. D'abord il faut savoir que, si l'étude et le déchiffrement des neumes latins est un travail des plus ardus, les neumes grecs, malgré l'emploi des μαρτυρίαι ou *témoins* (1), offrent des difficultés bien autrement graves, et d'autant plus graves, que les chants grecs étant établis sur des échelles entièrement différentes de l'échelle grégorienne (fait que M. Fétis paraît ignorer ou méconnaître), on peut dire qu'en réalité, la musique grecque actuelle n'est pas plus traduisible exactement en musique européenne, que les mots de la langue arabe par exemple, avec ses aspirations gutturales de différents degrés, ne sont susceptibles d'être exactement représentés par les caractères de l'alphabet latin.

Si donc M. Fétis nous disait qu'après un travail long et pénible, en adoptant telle ou telle règle de traduction plus ou moins plausible (règle dont la divulgation eût été un véritable service rendu à la science)... s'il nous disait qu'en apportant le soin le plus minutieux dans cette transcription, il avait cru reconnaître une douzaine de fois dans l'étendue considérable de l'Octoéchos, une certaine formule que l'on pourrait avec vraisemblance assimiler à la phrase alléguée du *Te Deum :* si surtout il avait pris la peine de donner le signalement du volume, imprimé ou manuscrit, dans lequel il avait fait cette importante découverte, sans oublier le *fac-simile* de l'un au moins de ces passages caractéristiques... oh ! alors, on aurait pu se trouver favorablement disposé à accepter, sous bénéfice d'inventaire, les assertions de M. Fétis. Mais, faute d'avoir rempli ces formalités essentielles, faute de s'être conformé à ces règles vulgaires d'une bonne critique, comment le célèbre académicien nous empêchera-t-il de nous rappeler tant de motifs de récusation que j'ai surabondamment fait valoir (2) dans ma *Réfutation de son Mémoire.... sur l'harmonie simultanée des sons* [chez les Anciens], et sur lesquels je veux m'abstenir de revenir ici.

Mais allons plus loin, et parlons sans détour. M. Fétis s'est essayé dans la traduction des neumes latins ; on peut voir dans les *Drames liturgiques du moyen âge,* de M. De Coussemaker (p. 3 et 314), comment il a traité le *Mystère des vierges folles;* on peut voir encore dans le n° 15 des publications de la *Société archéologique de*

(1) Voir mon article sur l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge,* par M. De Coussemaker (*Le Correspondant,* 25 juin 1853).

(2) *Réponse à M. Fétis*, etc., dans les *Mémoires de la Société impér. de Lille*, année 1859.

Montpellier, l'essai de traduction qu'il y a donné de ce chant remarquable de la *Prose du dernier jour*, découverte par M. Paulin Blanc dans un manuscrit d'Aniane. Eh bien! que l'on compare ce spécimen avec la traduction complète, traduction étudiée, raisonnée, méritant toute confiance, qu'en a publiée récemment (1) M. l'abbé Tesson : alors, on sera suffisamment édifié sur la manière dont M. Fétis comprend les neumes latins.

En effet, voici le bilan exact de cette opération, en faisant toutefois abstraction d'une addition de rhythme tant soit peu arbitraire, circonstance sur laquelle il serait trop sévère d'insister. Je remarque donc, en ayant égard seulement aux intonations, que le nombre des notes de la strophe traduite par M. Fétis (y compris les petites notes que l'on pourrait considérer comme de grosses fautes) est de cent vingt-cinq suivant lui, et de cent dix-sept suivant M. l'abbé Tesson. Or, sur ces cent dix-sept notes, soixante et onze seulement sont données exactement par le savant professeur belge; les quarante-six autres, auxquelles nous devons joindre les huit notes ajoutées, sont fautives : c'est approximativement deux notes fausses sur cinq; à quoi il faut ajouter cette faute capitale, que, dans la version de M. Fétis, le morceau ne se termine pas sur la finale du premier mode, dans lequel il est écrit, mais à la seconde note au-dessus.

Quoi qu'il en soit, on aura sans doute le droit de se demander comment M. Fétis pourrait apporter dans l'interprétation des neumes grecs, une plus grande habileté que dans celle des neumes latins, surtout après les preuves de sa science en musique ancienne auxquelles j'ai renvoyé tout à l'heure; et l'on comprendra, si l'on peut, comment, sans hésitation, M. Fétis a su *onze fois*, pas une de plus, pas une de moins, appliquer un doigt magistral sur une formule diatonique représentée peut-être par une notation chromatique.

II

C'en est assez peut-être pour que le lecteur soit maintenant à même de porter un jugement sur la découverte de M. Fétis. Entrons cependant un peu plus avant dans la question qu'il a soulevée, et, en terminant par quelques mots sur la messe grecque de Saint-Denis, faisons voir que, quand bien même il en existerait une édition de 1654, avec la variante importante donnée par notre auteur, édition

(1) Chez Lecoffre. — Comparez l'ouvrage cité plus haut, de M. De Coussemaker.

et variante qui, cela est fort à craindre, ne sont pas destinées à se produire jamais au grand jour, faisons voir, dis-je, que l'on ne serait aucunement autorisé à y reconnaître l'origine d'une phrase du *Te Deum*, mais qu'au contraire ce serait dans cette hymne célèbre que l'on devrait bien plutôt chercher le prototype de la phrase Κύριε θεὸς telle qu'elle se trouverait, par hypothèse, dans l'édition supposée de 1654.

En effet, essayons de rechercher comment l'usage de chanter la messe en grec s'est établi dans l'église de Saint-Denis.

Dom Félibien n'en dit mot; mais dans le *Traité des antiquités de Saint-Denys*, publié en 1625 par Jacques Doublet, ancien religieux de cette abbaye, au chapitre 48 du Ier livre, sous ce titre : *Des belles cérémonies qui s'observent en l'église au divin service*, nous voyons : 1° (p. 361) qu'« ès festes solennelles l'on chante double « épistre et double évangile (l'un en latin et l'autre en grec), et ce, « en commémoration de l'apostre de France, sainct Denys l'Aréopa- « gite, qui estoit Grec de nation, etc.; » et plus loin : 2° (p. 366) « que « le jour de l'octave de la feste de sainct Denys, l'on chante toute la « messe en grec, mesme le célébrant chante le *Gloria in excelsis* et « le *Credo* en grec, et sont aussi chantées deux épistres et deux évan- « giles, etc., etc. »

On voit par là que cet usage du chant grec pour une partie de l'office, a pour origine la croyance que saint Denis, apôtre des Gaules, est le même que saint Denys l'Aréopagite. Or cette opinion, étrangère à l'objet que je traite, et sur laquelle je n'ai point à m'expliquer ici, paraît s'être établie en France vers les VIIIe et IXe siècles. Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que cette messe grecque n'est nullement une Liturgie spéciale comme celles de saint Basile, de saint Jean-Chrysostome ou de saint Jacques, dont j'ai parlé plus haut; et l'on voit de plus comment elle s'est formée petit à petit (1) par la simple traduction des seules parties chantées de la messe latine, ainsi que le remarque formellement la préface anonyme de l'édition de 1777 : car le canon et les autres parties que le prêtre dit *secreto*

(1) D. Martène (*De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, Antv., 1736) cite divers exemples plus ou moins anciens de l'emploi de la langue grecque dans certaines parties de la liturgie gallicane; or voici ce qu'il dit (t. I, p. 281 D) au sujet de l'abbaye de Saint-Denys : *Hodie* (expression à noter) *hodie in percelebri S. Dionysii in Francia monasterio epistola et evangelium in quinque præcipuis festivitatibus græce et latine pronunciantur. In octava vero S. Dionysii quidquid a choro in missa præcinitur totum græco sermone canitur.*

ou à voix basse, n'avaient point été traduites en grec : « le grec n'a « lieu, dit cette préface (p. XIII), que pour les parties chantées. »

Il est facile d'ailleurs de prouver directement que ces fragments grecs ne sont en effet, comme je viens de le dire, qu'une traduction des parties correspondantes de la messe célébrée suivant le rit latin; et parmi les diverses preuves que j'en pourrais donner, je me bornerai à une seule qui est aussi concluante qu'elle est curieuse.

On sait que le mot *missa* n'est pas employé dans les liturgies grecques, et que, pour désigner le saint sacrifice, les Pères qui ont écrit dans cette langue se servent des mots σύναξις, λειτουργία, κοινωνία, ou bien encore τελετή, εὐχαριστία.

Quant au mot *missa* en lui-même, on l'a interprété de diverses manières. Quelques auteurs, au nombre desquels il faut compter les Cardinaux Bona et Bellarmin, le prennent, d'après saint Isidore de Séville, dans le sens d'un *renvoi* ou *congé*, donné, soit à une partie de l'assistance, aux catéchumènes, soit, comme postérieurement, à l'assistance entière : *Missa simpliciter sumitur pro missione*, dit Bellarmin. Mais à ces graves autorités on peut en opposer d'autres qui ne leur sont peut-être point inférieures, celles de Reuchlin, de Seb. Munster, et d'autres encore. Voici, par exemple, comment s'exprime Reuchlin dans son dictionnaire : מַס *munus personale, tributum, census... inde venit per additionem* ה *he litteræ in fine,* מִסָּה *id est oblatio* (1)... *Quod nomen nos christiani sacrificio nostro retinuimus usque ad hoc tempus, ut a nobis appelletur missa quod a Græcis liturgia. Nota igitur quod missa neque græcum neque latinum est, sed hebraicum* (2). Ce serait certainement excéder, sous plus d'un rapport, les limites de ma compétence, que de prétendre décider entre ces deux opinions. Mais quoi qu'il en soit à cet égard, dès lors qu'on avait pris le parti de traduire en grec le mot *missa*, en repoussant l'opinion de Reuchlin pour adopter celle de saint Isidore, que devait-on faire? Il fallait choisir un substantif exprimant l'idée de *renvoi*, de *congé*, de *missio* ou *remissio*. Au lieu de cela qu'ont fait les traducteurs? et imaginerait-on comment ils ont rendu en grec la formule *Ite missa est?* Ils ont tout simplement considéré

(1) *Deuteron.* 16. — Cf. Hector Pintus *In Isai*, cap. 31 : *oblatio, sacrificium.*

(2) A ce sujet voyez *J. S. Duranti : De Ritibus ecclesiæ catholicæ* (Lyon, 1606), lib. II, cap. I. — Cf. *J. Corbin : Preuves du nom de la messe et de son antiquité* (Paris, 1620, in-8°). Ce livre rare, dont je suis également redevable à la parfaite abnégation de M. Pinard (V. plus haut, p. 270), contient une masse de preuves accumulées en faveur de l'opinion de Reuchlin.

le mot *missa* comme le participe féminin du verbe *mitto*, et ont en conséquence, dans l'édition de 1777, traduit la formule citée, par les mots Ἄπιτε, πεμπομένη ἐστί. A quoi, demandera-t-on naturellement, peut se rapporter le mot πεμπομένη? c'est ce qu'il serait sans doute assez difficile d'expliquer. Au surplus, il faut observer que la traduction du verset *ite missa est* (traduction qu'on a imitée depuis) ne se trouvait pas encore dans l'édition de 1658, et que dans le manuscrit de 1764 dont j'ai parlé, au lieu du verset Ἄπιτε, πεμπομένη ἐστί, et du répons Θεῷ εὐχαριστῶμεν, on a mis, avec plus de raison ce me semble, du moins pour le verset prononcé par le prêtre : Ἄπιτε, ἄφεσίς ἐστι, et Θεῷ χάριτας. Voilà d'ailleurs, il faut l'avouer, bien des tâtonnements.

En faut-il davantage pour faire voir que la composition de cette messe, tout inspirée qu'elle fût par la piété des moines de Saint-Denis envers leur patron, n'en reste pas moins une œuvre de pure fantaisie et (je demande pardon pour l'expression) un véritable pastiche calqué sur la messe latine.

Mais ce n'est pas tout : la question me paraissant assez intéressante pour être abordée directement, j'ai voulu remonter à l'origine même de cette messe grecque, et je crois l'avoir véritablement trouvée, non dans le *Te Deum*, mais dans trois beaux manuscrits provenant de l'Abbaye de Saint-Denis. Ces trois magnifiques volumes, dont je dois la communication à l'obligeance de mon confrère M. Léopold Delisle, et à celle de M. Claude si connue depuis longtemps des érudits qui fréquentent le département des Mss. de la Bibliothèque impériale, appartiennent aujourd'hui à cette bibliothèque, et y sont classés parmi les manuscrits latins de format in-4°, sous les n°s 2290, 9387 et 9436 (1).

Or, pour que le résultat de mes recherches offrît toutes les garanties que l'on a le droit d'exiger, j'ai cru ne pouvoir mieux faire

(1) D. Martène (*Ibid.*, t. I, p. 518) cite en ces termes deux précieux manuscrits qu'il dit avoir consultés : 1° *Antiquus liber sacramentorum circa tempora Caroli magni scriptus et inclyto monasterii* (*S. Dionysii*) *thesauro asservatus.* — 2° *Ejusdem monasterii alius sacramentorum liber annorum circiter* 800. *Ex bibl. Colbert.* 2585.

Or, il résulte d'une note que mon savant confrère M. L. Delisle a bien voulu me remettre à ce sujet, 1° que le manuscrit 2585 de Colbert est celui même qui porte aujourd'hui à la Bibl. impér. le n° 2290, et 2° que, quant à l'autre manuscrit cité par Martène, il pourrait être à la rigueur le même que le n° 9436, quoique celui-ci ne date pas du temps de Charlemagne (il est du xe siècle) : « Le savant auteur du *De ri-* « *tibus* aura été, dit M. Delisle, induit en erreur sur l'âge d'un manuscrit qu'il « n'avait peut-être pas vu lui-même. »

que de recourir aux lumières de M. l'abbé Raillard dont l'habileté dans l'interprétation des neumes latins a été reconnue et deux fois sanctionnée par l'Académie (1). J'ai donc prié le savant ecclésiastique d'examiner par lui-même les manuscrits cités plus haut, et de vouloir bien me donner la traduction ou l'analyse de ce qui pouvait s'y trouver de relatif au sujet que je traite. Je vais transcrire ici la note qu'il a eu l'obligeance de me remettre en conséquence :

« Le beau missel n° 9436 contient la messe latine de Saint-Denis, « avec des parties propres pour chaque jour de l'octave de la fête; « mais on n'y trouve aucune messe entièrement grecque. C'est sur « deux feuillets, placés en manière de hors-d'œuvre, en tête du ma- « nuscrit, que l'on trouve le *Gloria* et le *Credo* seulement, traduits « en grec. Il y a au même endroit deux autres *Gloria* latins, avec « des chants qui sont encore en usage; le premier a le chant du « *Gloria* de la messe grecque de Saint-Denis d'après les éditions de « 1658 et 1777; et ce chant est un de ceux qui sont en usage dans « l'église latine depuis bien des siècles : car on le trouve dans les « manuscrits de Saint-Gall et d'Einsiedeln, du IXe siècle. Il y a en- « core, sur le même feuillet, des *Sanctus* et des *Agnus Dei* latins, avec « des chants bien connus.

« Enfin, on trouve dans ce même manuscrit le *Gloria in excelsis* « traduit en grec, avec une notation neumatique; mais le chant ap- « pliqué à la phrase citée par M. Fétis, s'il diffère de celui des édi- « tions, ne diffère pas moins essentiellement de celui que donne cet « auteur. En effet, tandis que, par exemple, M. Fétis donne seule- « ment *quatre* notes et les éditions *trois* au mot Κύριε, le missel « manuscrit de Saint-Denis en présente *dix* sur ce même mot. « M. Fétis et les éditions ne mettent que *trois* notes sur le mot « βασιλεῦ, et le missel de Saint-Denis en met jusqu'à *treize*. Mais je « découvre dans le chant reproduit par M. Fétis des particularités « qui me font très-fortement douter que cette reproduction soit « exacte. D'abord, il donne à la syllabe νι du mot οὐράνιε, *trois* notes « descendantes qui sont des losanges, ce qui est sans exemple dans « les livres de chant, soit imprimés, soit manuscrits du XVIIe siècle. « Toutefois, on pourrait dire qu'il y a ici une faute d'impression, et

(1) M. l'abbé Raillard a obtenu de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en 1860, une médaille pour son *Explication des neumes*, et en 1861, un rappel de médaille pour son *Mémoire sur la restauration du chant grégorien*, ouvrage que, joignant la pratique à la théorie, il a complété depuis (1862) dans un recueil de *Chants grégoriens restaurés* qui sont maintenant exécutés avec succès dans plusieurs églises.

« que les deux premières notes appartiennent à la syllabe ρά et la « dernière seule à la syllabe νι. Mais ce qui ne peut pas être une « faute du typographe, ce sont les trois notes losanges ascendantes « du mot suivant θεός, ce qui est bien plus extraordinaire encore que « ce qui précède. Enfin je vois encore sur le mot πάτερ, une suite de « quatre notes descendantes dont les deux dernières seulement sont « des losanges, ce qui est également sans exemple pour la même « époque.

« A l'égard du manuscrit 2290, ayant pour titre *Sancti Gregorii « sacramentarium* (et qui est du IXe siècle), il contient, de même au « commencement, les *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus Dei*, traduits en « grec mais écrits en caractères latins, et sans chant. La traduction « du *Gloria* est identique à celle du missel n° 9436, et l'on y trouve « de plus (ce qui est digne d'attention) la rubrique suivante, écrite « en lettres d'or : *Dicitur Gloria in excelsis Deo si episcopus fuerit « tantummodo die dominico sive diebus festis : a presbyteris autem « minime dicitur nisi solo in Pascha.*

« Quant à la messe grecque telle qu'on la trouve dans les éditions « citées, le texte n'est, depuis l'*Introït* jusqu'à l'*Ite missa est*, que la « traduction exacte de la messe latine du jour de la fête de Saint-« Denis; et le chant est exactement aussi celui de la messe latine « des éditions de Ballard. »

Ainsi se termine, pour deux des trois manuscrits cités, l'intéressante note de M. l'abbé Raillard. Mais ce n'est pas tout : relativement à l'évangéliaire n° 9387, du Xe siècle, M. Claude a bien voulu faire pour moi, sur ce dernier manuscrit, une étude longue et pénible dont je me plais à lui témoigner toute ma reconnaissance, et dont je ne puis, malheureusement, transcrire ici que le résultat sommaire, en espérant toutefois qu'il se présentera pour mes lecteurs, une autre occasion de connaître en entier cet excellent travail.

« Le volume se compose des épîtres et évangiles des dimanches et « fêtes de l'année en latin, écrits en lettres d'argent sur vélin pour-« pre. De plus, entre les fol. 152 et 162, se trouve un cahier, aussi « de vélin pourpre, qui paraît y avoir été inséré au XIIIe siècle, où « sont écrits, en grec et en lettres d'or, les épitres et évangiles de « certaines grandes fêtes de l'année, c'est-à-dire de la Nativité, de « la Dédicace de l'église de Saint-Denys, des fêtes de Pâques et de « la Pentecôte, et enfin de la fête même de Saint-Denys l'Aréopa-« gite, fêtes dont on avait coutume de célébrer la messe, en tout ou « en partie, en grec, à l'abbaye de Saint-Denys. De plus, quelques-« uns des mêmes évangiles grecs se retrouvent transcrits en carac-

« tères cursifs romains, du XIVe, du XVe, et même du XVIe siècle, sur « deux feuillets restés en blanc, soit à la suite du cahier, soit au « commencement du volume; et la transcription a été faite de ma- « nière à figurer la prononciation grecque moderne, sans tenir « compte de l'orthographe, et sans doute pour en faciliter la « lecture.

« Il faut noter particulièrement (fol. 159 v°) un passage du livre « de la Sagesse (*Sapient. Sirach*, XXXIV, 8-II; *vulgat. lib. Eccle-* « *siast.*, XXXI, 8-II), qui paraît être de la fin du XIVe siècle ou du « commencement du XVe, et dont l'orthographe est si mauvaise « qu'elle permet à peine de retrouver le texte sous l'écorce étrange « dont elle le couvre..... Le texte du manuscrit présente d'ailleurs « de nombreuses variantes avec le texte grec; d'où l'on peut conclure « que ce texte n'est qu'une traduction en grec barbare de la Vulgate « latine, qui, dans cette partie de l'ouvrage de Jésus fils de Sirach, « diffère, en beaucoup d'endroits, du texte grec..... Cette traduction « aurait donc été faite pour rendre la lecture de l'épitre en grec plus « conforme à la leçon latine, et, par conséquent, plus orthodoxe. »

Après ces explications, parfaitement conformes à celles que donne D. Doublet, il ne doit rester de doute pour personne que les trois manuscrits cités contiennent le premier germe, pour ainsi dire, de la messe grecque de Saint-Denis; d'où résulte invinciblement qu'au Xe siècle, l'Épitre, l'Évangile, le *Gloria* et le *Credo* (ajoutons-y le *Kyrie* pour ne rien omettre), comprennent tout ce qu'il y avait de grec dans cette messe; et spécialement, qu'il ne s'y trouvait rien que l'on puisse revendiquer en faveur du *Te Deum*, pas plus que cet hymne n'avait contribué à la composition de la messe.

Maintenant supposons, pour rentrer tout à fait dans le sujet et tirer la conclusion annoncée par nos prémisses, supposons que dans l'intervalle du Xe siècle au XVIIe, on ait eu la pensée de composer un quatrième chant de la messe grecque, pour ajouter encore à la variété des diverses fêtes (puisque nous venons de voir qu'il y avait trois leçons différentes employées à modifier le chant du commun de la *messe* suivant le degré de solennité); supposons encore que cette quatrième messe se trouve précisément dans cette édition de 1654 (que sans doute personne ne verra jamais qu'en songe), et que la phrase Κύριε Θεὸς soit réellement, *non dans l'Introït*, ce qui est ridicule et impossible, mais à sa place dans le *Gloria :* eh bien! qu'en pourra-t-on conclure? rien, si ce n'est qu'une phrase du *Te Deum*, peu usitée ailleurs, aura contribué à faire les frais de composition de cette quatrième messe : voilà tout. Au reste, pour en dire plus

long à ce sujet, nous attendrons, puisque l'édition de 1654 est devenue introuvable, que, pour y suppléer, M. Fétis nous ait procuré quelque autre moyen de connaître dans son entier ce curieux document qui remonte au IIe siècle suivant les Liturgies des saints Pères, cette Messe où le *Gloria* sert d'*Introït*, enfin, ce chant où se trouve le remarquable passage contenu onze fois dans l'octoéchos ou livre de cantiques de l'église grecque.

Ce sera là un sûr moyen de fermer la bouche aux lecteurs de mauvaise volonté, qui, méconnaissant les mérites incontestables de la Biographie universelle des musiciens, concluant du particulier au général, et jugeant dix volumes d'après dix lignes, ne voudraient voir dans ce beau monument élevé à l'histoire de la musique, autre chose qu'une mystification monumentale.

A. J. H. VINCENT,
Membre de l'Institut.

ÉPITAPHE GRECQUE MÉTRIQUE

J'ai copié l'inscription suivante dans l'église d'Haghios Théodoros située sur la route de Corinthe à Mégare, sur l'emplacement de l'antique Crommyon. Elle n'a encore été, que je sache, relevée par aucun voyageur :

..ΛΟCΤΡΑΤΑΒϵΒΗΚΑΠΗΓΑCϵΙCϵΜΑC
.ϵΙΠΟΥCΑΔϵCΜΟΝωΦΥCΙCCΥΝϵΙΧϵΜϵ
ϵΠΙΤΟΙCΔϵΚΑΓΑΡΤϵCCΑΡΑϵΚΠΛΗCΑCϵΤΗ
ΠϵΜΠΤωΤΟCωΜΑΚΑΤΑΛΕΛΟΙΠΑΡΘϵΝΟC
ΑΠΑΙCΑΝΥΜΦΟCΗΙΘϵΟCΟΤωΔϵΡωC
ZωΗCϵΝϵCΤΙΝΑΦΘΟΝωCΓΗΡΑCΚϵΤω

C'est une épigramme funèbre fort élégante et digne de l'Anthologie, conçue en vers iambiques, ce qui y donne une véritable importance, car l'emploi de cette forme de vers est on ne saurait plus rare dans les inscriptions. Sur les sept cent quarante épigrammes funéraires de l'Anthologie, il en est à peine douze ou treize où on la retrouve.

Il n'y a que trois lettres à y restituer, deux au commencement du premier vers et une au second.

Φι]λοστράτα βέβηκα πηγὰς εἰς ἐμὰς,
Λ]ειποῦσα δεσμὸν ᾧ φύσις συνεῖχέ με.
Ἐπὶ τοῖς δέκα γὰρ τέσσαρα ἐκπλήσασ' ἔτη,
Πέμπτῳ τὸ σῶμα καταλέλοιπα παρθένος,
Ἄπαις, ἄνυμφος, ἠίθεος. Ὅτῳ δ' ἔρως
Ζωῆς ἔνεστιν, ἀφθόνως γηρασκέτω.

« Moi, Philostrata, je suis retournée vers la source d'où j'étais « sortie, quittant le lieu dans lequel la nature m'avait enchaînée ;

« ayant en effet accompli quatorze ans, dans la quinzième j'ai aban-
« donné mon corps, vierge, sans enfant, sans époux, dans la fleur de
« l'adolescence. Que celui qui a l'amour de la vie vieillisse aussi lon-
« guement qu'il voudra. »

Le sentiment qui inspire ces vers ne se rencontre pas d'ordinaire dans les épitaphes antiques; elles offrent plutôt l'expression de plaintes sur la cruauté du sort et la brièveté de la vie. Ici non-seulement les idées, mais les termes mêmes dans lesquels elles sont rendues, sortent des données ordinaires du paganisme. Rien cependant n'est assez formel pour faire considérer notre inscription comme positivement chrétienne; mais c'est du moins le monument d'une époque où les idées et les espérances nouvelles apportées par le christianisme avaient, par une infiltration lente, pénétré dans tous les rangs de la société et au milieu des polythéistes eux-mêmes.

L'épitaphe de Philostrata est conçue dans une forme de caractères allongés et déjà presque byzantins, propre à certains textes épigraphiques en vers de la ville de Mégare ou de ses environs immédiats, comme l'épitaphe des guerriers morts dans la lutte contre les Perses (1), celle de l'athlète Orsippus (2), celles de Nicocrate (3), de Plutarque (4) et de Phosphorius (5).

Les deux premières, parmi les inscriptions que nous venons de citer, sont des monuments restitués. L'épitaphe des guerriers tués dans la guerre médique porte le nom de son auteur, le grand-prêtre Helladius, qui répara une partie des monuments de Mégare dans les derniers temps du paganisme. Celle d'Orsippus doit également avoir été relevée par lui. Peut-être a-t-on le droit de conjecturer que, de même que le pape saint Damase fit composer un caractère particulier pour les inscriptions qu'il mit aux tombeaux des martyrs, le grand-prêtre Helladius avait imaginé une nouvelle forme graphique pour ses restitutions des souvenirs de la ville où il exerçait le sacerdoce d'Apollon. Ce caractère ayant paru élégant, tous les Mégariens de son temps se seraient empressé de l'employer à leur tour pour les épitaphes de leurs proches.

François Lenormant.

(1) *Corp. inscr. græc.*, n° 1051.

(2) *Ibid.*, n° 1050.

(3) *Corp. inscr. græc.*, n°s 1066 et 1067. — Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, part. II, sect. 1, *Mégare*, n° 67.

(4) Le Bas, *loc. cit.*, n° 59.

(5) *Ibid.*, n° 61.

INSCRIPTIONS

ARAMÉENNES ET NABATÉENNES

DU HAOURAN

Dans un précédent article j'ai commenté quelques inscriptions hébraïques provenant de Jérusalem, et, à ce propos, j'ai essayé de donner une histoire rapide de l'écriture araméenne, écriture à laquelle appartient l'alphabet carré des Juifs. Pour établir la série chronologique des types, j'ai été amené à citer un certain nombre de textes inédits rapportés du Haouran par M. Waddington et par moi. Sur la demande qui m'en a été faite, je me décide aujourd'hui à donner les principaux de ces textes, avec leur traduction, mais sans un long commentaire. Ces inscriptions font partie d'un grand ensemble épigraphique qui sera prochainemenf publié, et dont je ne voudrais pas rompre l'unité par le développement prématuré d'un point particulier.

1.

נפשה די חמרת די בנה לה אדינת בעלה

Monument de Hamrath élevé pour elle par Odénath, son époux,

A Soueideh, sur un grand tombeau dorique dont le style indique le premier siècle avant Jésus-Christ; élevé probablement sous le règne d'Hérode le Grand. Cette date se déduit également des carac-

tères paléographiques de l'inscription grecque qui accompagne le texte araméen et qui est ainsi conçue :

Ὀδαίναθος Ἀννήλου ὠικοδόμησεν
τὴν στήλην Χαμράτῃ τηι αὐτοῦ γυναικί .

Les inscriptions suivantes, réunies sur la même planche, proviennent du temple de Siah, curieux monument situé près de Kennaouat (l'ancienne Kanatha) et que nous avons entièrement fait déblayer. Les inscriptions grecques trouvées dans les fouilles démontrent que cet édifice a été construit sous les rois Agrippa par deux personnages nommés, l'un Melicath, fils de Ausou, fils de Moaierou, l'autre Melicath, fils de Moaierou fils de Melicath, c'est-à-dire petit-fils du premier. Le premier avait fait bâtir le temple et l'atrium qui l'entoure ; le second fit refaire et surélever le temple : ὑπεροικοδομήσαντι τὸ ἱερόν. En reconnaissance de ce service les habitants de la ville de Siah et les membres de la tribu d'Obaisath élevèrent à ces deux personnages des statues dont nous avons retrouvé les bases à leur place primitive, sur les marches du temple; les figures étaient mutilées, mais nous avons pu retrouver deux têtes intactes qui sont aujourd'hui au musée du Louvre. En même temps un certain Obaisath, de la tribu mentionnée ci-dessus, éleva une statue au roi Hérode. Malheureusement les premiers chrétiens ont brisé cette statue en mille pièces; la base elle-même était renversée. L'inscription seule est restée intacte, ainsi que le pied droit d'Hérode; le torse, très-fruste, gisait quelques pas plus loin.

2.

a דכרון סבל מליכת בר אושו בר מ[עירו]
b .... הו בנה על בעשמין.....
c .... ות ועד חיין בשלם

a Monument élevé par Melicath, fils d'Ausou, fils de Moaierou...
b .... il a fait pour le seigneur des cieux.....
c .... tant qu'ils vivront, en paix.

Fragments d'une longue inscription gravée sur l'architrave de l'a-

trium. *a* et *c* donnent le commencement et la fin, *b*, le mieux conservé des fragments intermédiaires. On remarquera le curieux exemple d'*assimilation* du ל dans le mot בעשמין pour בעלשמין *Belsamin*.

3.

דנה צלמא די אקימו אל עבישת
למליכת בר מעירו בר מליכת
לקבל די הו בנה בירתא עליתא
כדו בר עבישת אמלא שלם

Cette statue a été élevée par la tribu d'Obaisath
A Melicath, fils de Moaierou, fils de Melicath
Parce qu'il a fait le temple haut.
Cadou, fils de Obaisath a exécuté. Paix.

Sur une base placée sous le portique du temple. Le texte est bilingue : *La tribu d'Obaisath* est rendu par Ὁ δῆμος τῶν Ὀβαισήνων Ὀβαίσατος le père du sculpteur est celui qui a élevé la statue d'Hérode

4.

מתק[ד]ש לאל קציו

Consacré au dieu Kassiou.

Sur une petite base de statue. La divinité est celle que les Grecs ont nommée Ζεὺς Κάσιος et qui, sur les monnaies de Séleucie de Piérie, a la forme d'une pierre.

5.

שודו אמלא

Exécuté par Saodou.

Sur une petite base. Le sens est confirmé par l'inscription .....

ἐπόησεν, gravée sur une base toute pareille. Le nom Σαόδου se trouve dans l'inscription grecque de la statue d'Hérode.

Ces textes nous donnent donc le nom de deux artistes syriens vivant trente ou quarante ans après Jésus-Christ, Cadou ou Carou, et Saodou.

6.

בירח תשרי שנת שבע לקלדים
קיסר
דנה תרעא די עבד מלכו בר
כמדאנת שלם קרי

Au mois de Tischri de l'an 7 de Claudius César
Cette porte a été faite par Malkou, fils de Kamdanat.
Paix.

Les trois petites lettres ont été ajoutées après coup, leur sens m'échappe.

Sur une grande pierre de basalte provenant de Hebrâu, aujourd'hui au musée du Louvre.

7.

דה קרב נטראל בר
נטראל לאלה קציו
בשנת י״א במלכו מלכא

Ceci a été consacré par Natharel, fils de Natharel, au dieu Kassiou : l'an XI de Malchus le roi.

Sur un autel de basalte provenant de Bostra, aujourd'hui au musée du Louvre.

Le roi Malchus appartient à cette dynastie nabatéenne qui régnait pendant les deux siècles qui précèdent l'ère chrétienne et le siècle

qui la suit, et dont les monnaies ont été si habilement retrouvées par M. le duc de Luynes (1). Les souverains paraissent s'être appelés alternativement Aretas et Malchus; leur capitale était Pétra, et leur domination s'est parfois étendue assez loin au Nord. Un Aretas était maître de Damas au moment de la fuite de saint Paul (II *Cor.* XI, 32), 39 ans après Jésus-Christ. J'ai retrouvé son nom sur une inscription copiée à Salkhat par M. Waddington; son fils s'appelait Malchus et lui a succédé; il est qualifié dans cette inscription :

מלכו מלך נבטו בר חרתת מלך נבטו

Malchus, roi de Nabatène, fils d'Aretas, roi de Nabatène.

Le Malchus de l'autel de Bostra me paraît un peu plus ancien, à cause de la forme des caractères qui est moins altérée. Ce serait donc le roi, contemporain d'Hérode, auquel M. le duc de Luynes attribue les monnaies d'argent portant son nom et celui de sa sœur Sycaminith (*ouv. cit.*, n° 19 et 20). Une de ces pièces porte la même date de l'an XI. On remarquera que l'orthographe des noms d'Aretas et de la Nabatène est précisément celle que M. de Luynes, avec une merveilleuse sagacité, a déduite des difficiles et obscures légendes des médailles.

Le dialecte de toutes ces inscriptions est l'araméen biblique qui était la langue vulgaire de toute la Syrie au commencement de l'ère chrétienne. On remarquera l'emploi du ן final pour exprimer l'*état emphatique* dans le premier mot de la première inscription.

L'écriture est dérivée de l'alphabet araméen carré, et, par une série de transformations, arrive jusqu'au caractère des inscriptions sinaïtiques. Quant à ce dernier, les nuances qui le séparent de l'arabe primitif sont fort légères.

Dans le précédent article nous avons montré comment l'écriture carrée se rattachait à l'écriture sémitique la plus ancienne. Les textes que nous publions aujourd'hui, en indiquant ses propres transformations, permettent d'établir la filiation complète des écritures sémitiques modernes.

M. de Vogüé.

(1) *Revue numismatique*, Nouv. série, t. III, 1858.

LETTRE A M. A. BERTRAND

SUR

L'ATTITUDE REPLIÉE

DANS LES SÉPULTURES ANTIQUES

Monsieur et cher confrère,

Vous m'avez exprimé le désir d'avoir quelques détails sur les tombeaux des rives du Léman, pareils à ceux qui ont été découverts en Algérie, à peu de distance de Constantine. Je réponds d'autant plus volontiers à votre demande que j'ai dirigé mes recherches depuis plus de ving-cinq ans sur ce mode d'inhumation, mais avant de vous indiquer les résultats de mes observations, il importe de bien déterminer la question dont nous avons à nous occuper.

Les tombeaux de la province de Constantine dont vous avez donné la description d'après la publication de M. Féraud (1) présentent des éléments divers : le *tumulus* qu'on retrouve dans la plupart des contrées de notre globe, les *pierres dressées*, propres aussi à beaucoup de pays, puis l'*inhumation* des corps dans des espèces de cercueils en pierres brutes dont la longueur est parfois inférieure à la grandeur du défunt, genre de tombe beaucoup moins rare qu'on ne le supposerait au premier abord.

Le *tumulus*, qui est au fond la pyramide des barbares, n'appartient pas seulement à un grand nombre de peuples d'origines diverses, mais il se retrouve encore dans tous les âges de l'humanité, et présente une variété infinie de dimensions et de construction. Diviser et classer ces genres di-

(1) M. Henry Christy, qui a présidé à ces fouilles, possède une remarquable collection de l'âge de la pierre, dans laquelle sont représentés non-seulement plusieurs pays de l'Europe, mais aussi des autres parties du globe.

vers nous mènerait beaucoup trop loin; je ferai seulement remarquer que, d'une manière générale, ceux de l'âge le plus reculé se distinguent par leurs grandes proportions et par leurs caveaux funéraires formés de dalles immenses, et à l'intérieur desquels on retrouve fréquemment l'inhumation à attitude repliée.

Les *pierres dressées* ou superposées, groupées de manières diverses à la surface du sol, ont été longtemps envisagées comme des monuments essentiellement consacrés au culte des dieux. Les nombreux restes de sépultures exhumés au pied de ces blocs les font maintenant considérer comme ayant été, dans bien des cas, de simples monuments funéraires. En reconnaissant tout ce qu'il y a de fondé dans ce point de vue, je me demande si l'on ne pousse pas trop loin cette distinction, et si le monument du culte proprement dit n'a pas pu souvent servir d'abri aux sépultures de telle caste privilégiée de la population. En d'autres termes, quand nous voyons dans nos temps modernes des tombeaux nombreux se grouper autour et à l'intérieur de nos cathédrales et de nos temples chrétiens, je me demande si des usages analogues n'ont pas existé chez les anciens Celtes et chez d'autres peuples encore, de telle sorte que le dolmen, par exemple, pourrait avoir présenté cette double destination, essentiellement religieuse et cependant aussi funéraire. Quoi qu'il en soit, les menhirs isolés ou groupés sur les sépultures n'en ont pas moins un sens religieux, et c'est le cas de faire observer que les triples cercles de blocs qui subsistent encore sur un grand nombre de points ne sont peut-être pas sans rapport avec les trois cercles d'existence dont parle la doctrine des bardes gallois du moyen âge (1). J'ajouterai encore que c'est dans les âges primitifs qu'ont été généralement élevés les blocs les plus considérables, ce qui assignerait à ceux de Constantine, vu leur petit volume, une antiquité moins reculée. La découverte d'objets relativement récents, déposés dans les sépultures autour desquelles ces cromlechs ont été élevés, vient appuyer cette manière de voir.

Les groupes de pierres, reproduits d'après Sjöborg dans la *Revue archéologique* (page 523 du numéro de décembre 1863) (2), sont situés en Suède, près de Bravalla, dans l'Östrogothie. Ils appartiennent à un ensemble de monuments au milieu desquels apparaissent des figures d'un genre particulier : ainsi le triangle aux côtés rentrants, l'ellipse et la représentation du vaisseau dont les mâts sont figurés par des menhirs plus hauts que les autres blocs. Plusieurs archéologues suédois envisagent ces groupes de pierres comme provenant, non point des Celtes, mais des Goths et des Suèves, ce qui les ferait remonter, en bonne partie du moins, au premier âge du fer. C'est bien à cette période qu'appartiennent la plupart des tom-

(1) *Le Mystère des Bardes*, par Adolphe Pictet, p. 33, 34.

(2) Quant aux monuments dessinés sur la 1re planche du tome I de Sjöborg, il ne faut pas oublier qu'ils reproduisent la classification de l'auteur, qui sur quelques points peut être contestée.

beaux qu'on retrouve dans leur voisinage, en particulier sur les îles du lac Mélar, ce dont j'ai pu me convaincre par les fouilles que j'y ai faites moi-même en 1846. Il importe, en outre, de remarquer que la Norwége, où l'on retrouve à peine quelques sépultures de l'âge du bronze, tandis que celles de la période suivante y sont répandues en grand nombre de Christiania à Drontheim, possède non-seulement des menhirs et des cromlechs remarquables, mais montre des groupes de blocs disposés en triangle et en ellipse; or, on ne peut douter que ce ne soient les Suèves qui aient élevé ces enceintes de pierres, à l'intérieur desquelles les Normands ont encore tenu leurs assemblées du peuple dans les temps historiques. L'existence de ces enceintes en Norwége est d'autant plus importante qu'on ne saurait les attribuer ni à l'âge de la pierre, ni aux populations celtiques étrangères à ce pays, occupé tardivement par les Suèves. Quant aux dolmens et aux cromlechs du Danemark, ils sont généralement d'un caractère plus primitif. On les retrouve tout pareils dans le midi de la Suède, mais ils diffèrent sensiblement des monuments de Bravalla, ce qui n'empêche pas que sur certains points ces genres divers, d'époques différentes, ne puissent être juxtaposés. Il est donc assez remarquable et cependant fort naturel que les cromlechs de l'Algérie qui recouvrent même des monnaies romaines, présentent des rapports avec ceux des Suèves du premier âge du fer. Ils s'en distinguent toutefois par leur disposition sur des lignes droites et par des allées simples ou doubles qui les relient « comme le fil unit les grains d'un chapelet, » tandis qu'en Suède ces enceintes, groupées sans ordre apparent et sans être réunies par des avenues de blocs, se caractérisent par les figures triangulaires et elliptiques qui accompagnent les carrés et les cercles de pierres. Je dois ajouter que le dolmen, fréquemment construit sur les plus anciens tumuli du Danemark et du midi de la Suède, n'existe pas à l'intérieur des groupes de pierres de Bravalla, et, d'après ce que je connais, il en est de même des groupes du même genre où figurent l'ellipse et le triangle. Il résulte de ces rapprochements que les monuments de Constantine se rapprochent de ceux de l'âge de la pierre dans le Nord par les dolmens, et des cromlechs concentriques des Goths et des Suèves par les dimensions peu considérables des blocs.

Les pierres dressées de l'Asie présentent, de leur côté, la plupart des types qui se retrouvent en Europe. Dans la Sibérie et dans l'Hindoustan, s'élèvent aussi des tumuli couronnés ou entourés de menhirs. Le Malabar a ses dolmens et le Bengale ses cromlechs concentriques. Quand on aura recueilli des renseignements assez nombreux pour esquisser la statistique de ces monuments, on verra se dessiner bien des voies dont on ne possède encore que des jalons trop peu nombreux pour pouvoir les reconstruire avec quelque certitude.

Les tombes fouillées par M. Féraud présentent l'*inhumation* comme caractère distinctif, puisque les corps n'ont point été brûlés, mais bien ensevelis. S'il n'est pas facile de dire à quelle époque remonte l'ensemble de ces sépultures, on voit cependant, d'après les objets découverts, qu'elles

étaient encore usitées dans les premiers siècles de notre ère. Quant aux fragments de silex déposés au milieu d'objets de cuivre et de fer, on les retrouve non-seulement dans les riches tombeaux des rois scythes, comme signe de deuil, mais aussi dans nos cimetières chrétiens de l'époque mérovingienne, où j'en ai recueilli plusieurs avec des armes de fer. Il se rattachait à ces silex des idées superstitieuses qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Il paraît que la décomposition des ossements n'a pas permis à M. Féraud de s'assurer si l'attitude des squelettes était la même dans chaque tombe, mais, dans deux cas, il a pu constater que le corps du défunt avait été replié de manière à ramener les genoux vers le menton, en croisant les bras sur la poitrine. Cette attitude repliée est le mode caractéristique de l'inhumation pendant l'âge de la pierre en Europe; rare dans l'âge du bronze, il l'est bien plus encore dans les périodes postérieures; mais, sur d'autres parties du globe, ce mode, usité dans les premiers siècles de notre ère, a même subsisté jusqu'à nos jours. L'attitude repliée des corps est bien chez les peuples qui l'ont adoptée le trait caractéristique de leurs usages funéraires, de même que chez les Egyptiens l'embaumement des corps. En Egypte, tous les morts n'étaient point inhumés sous les pyramides, tous n'avaient pas accès dans les splendides nécropoles, mais tous étaient embaumés. Dans le nord de l'Europe, les salles sépulcrales des tumuli gigantesques du premier âge étaient insuffisantes pour le peuple, tous ne trouvaient pas place sous les dolmens, mais, dans bien des cas, le corps replié du défunt était simplement déposé entre quelques dalles brutes au-dessous de la surface du sol. Le trait caractéristique était donc l'attitude du mort bien plus que le monument funéraire, de même que dans nos temps modernes.

Ce sont des tombeaux de ce dernier genre qu'on retrouve en assez grand nombre dans la Suisse occidentale et en particulier sur les bords du Léman.

En 1826, on découvrit sur la colline de *Pierra-Portay*, tout auprès de Lausanne, quinze tombes construites en dalles brutes et groupées sans ordre, à un mètre au-dessous de la surface du sol. Le vide intérieur formé par ces dalles mesurait environ soixante centimètres de largeur sur une longueur de soixante-quinze centimètres à un mètre vingt centimètres; leur profondeur était en moyenne de quarante-cinq centimètres. Malgré les petites dimensions de ces tombes, quelques-unes contenaient deux squelettes, et la plus grande n'en renfermait pas moins de quatre. Il est à peine nécessaire d'ajouter que les corps avaient été repliés. Deux objets d'industrie seulement ont été recueillis : un couteau en silex et un tranchet en stiatite, conservés l'un et l'autre dans le musée de Lausanne.

Environ dix ans plus tard, la découverte d'une trentaine de tombes identiques aux précédentes avait lieu dans une vigne du *Châtelard*, près de Latry, à une demi-lieue au levant de Pierra-Portay. Ces sépultures contenaient de petits coquillages qui n'ont pas été conservés, deux pierres sphé-

riques percées d'un trou, et deux pointes de lance en silex de dix-huit à vingt et un centimètres de longueur, dont la taille grossière rappelle celle des silex des bords de la Somme.

En 1835, on a détruit, en défrichant le plateau de *Verschiez*, situé près d'Aigle, dans la vallée du Rhône, plusieurs centaines de tombes d'une longueur moyenne d'un mètre, construites en dalles brutes; mais ce vaste cimetière se distingue des précédents en ce que les squelettes repliés étaient accompagnés, non d'instruments en pierre, mais de divers objets en bronze. — Des tombes pareilles, découvertes plus avant dans la vallée, aussi sur l'emplacement de la ville de *Sion*, montrent, comme je crois l'avoir établi dans mon ouvrage sur les habitations lacustres, que la population de l'âge de la pierre a subsisté plus longtemps dans l'Helvétie occidentale que dans plusieurs autres pays de l'Europe.

Je passe sous silence les fouilles de quelques sépultures pareilles, pour en venir à la découverte la plus récente faite sur la côte de Savoie au levant de la ville de *Thonon*. Depuis bien des années les vagues du Léman, soulevées par les tempêtes, enlevent de temps à autre, au sol abrupte de la rive, des dalles, des ossements humains et quelques instruments en pierre, restes d'antiques sépultures qui ont, sans doute, été celles des premiers habitants de la bourgade lacustre dont on voit les restes vis-à-vis de Thonon. Les travaux entrepris ces dernières années, pour l'établissement du port, ont nécessité des tranchées sur l'emplacement où l'on avait indiqué l'existence de ces sépultures, et ces travaux ont mis au jour une nouvelle tombe dont j'ai vu les dalles brutes en place en 1862. Ses petites dimensions avaient nécessité l'attitude repliée du mort; un crâne mis de côté pendant quelque temps a malheureusement été jeté dans les remblais du port. — Un autre cimetière, découvert à peu de distance de Thonon, renfermait divers ornements de l'âge du bronze, mais les corps, au lieu d'être repliés, étaient étendus et couchés sur le dos.

Pendant les voyages d'exploration que j'ai faits depuis 1842 dans la plupart des pays de l'Europe, je me suis assuré que les inhumations à attitude repliée ne sont pas propres seulement aux rives du Léman et qu'elles remontent à peu près partout à l'âge de la pierre. La *Thuringe*, les environs de *Magdebourg* et le *nord de l'Allemagne* en présentent divers spécimens. Elles sont nombreuses en *Danemark*, en *Suède*, en *Angleterre* et en *Ecosse*. Souvent, comme dans le tumulus suédois d'Axevalla, les corps étaient accroupis dans de petits cercueils en dalles brutes ou appuyés contre les parois des dalles sépulcrales, de telle sorte que les genoux retombent en avant par-dessus les avant-bras, tandis que la colonne vertébrale et les côtes se sont affaissées sur elles-mêmes : au-dessus repose le crâne, à moins qu'il n'ait roulé à côté. D'autres fois les tombes ont été construites, comme à Pierra-Portay, au-dessous de la surface du sol. Ces tombes, plus courtes que le corps du défunt, ne sont point étrangères à la *France*. M. Ed. Lartet a même découvert à *Aurignac* l'inhumation à attitude repliée qui, non-seulement remonte à l'âge de la pierre, mais qui se trouvait dans cette

caverne avec des ossements de l'éléphant et du rhinocéros. (*Ann. des Sciences nat.*, 4e série. Zool., t. XV, D., l. 10, fig. 1.)

Il n'est pas toujours facile, d'après la description des fouilles, de constater l'attitude véritablement repliée, parce qu'on l'a souvent prise pour celle du repos ou en d'autres termes pour la position assise. Celle-ci, que je n'ai pour ma part rencontrée nulle part, me paraît, dans tous les cas, avoir été très-rare en Europe, et il est bien possible qu'on doive rattacher au mode funéraire qui nous occupe les découvertes de squelettes, soi-disant assis, faites sur divers points de la France, du Luxembourg et d'autres pays (1). Les « rondes de Gaulois (?) assis dans la chambre du tumulus, » rappellent les salles sépulcrales de la Suède, du Danemark et de l'Angleterre avec leurs morts accroupis le long des parois, et ces cercueils en dalles brutes, longs d'un mètre et profonds de quatre à cinq décimètres seulement, ne sauraient décidément se prêter à l'attitude assise.

Quoi qu'il en soit, ce curieux mode d'inhumation a été en usage en Europe dès la plus haute antiquité ; généralement répandu dans l'âge primitif, je n'ai pu le constater dans l'âge du bronze que sur un fort petit nombre de points. Sans m'occuper ici de la cause pour laquelle il fut abandonné de si bonne heure dans nos contrées, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle pouvait être la signification de cette attitude donnée au corps du défunt.

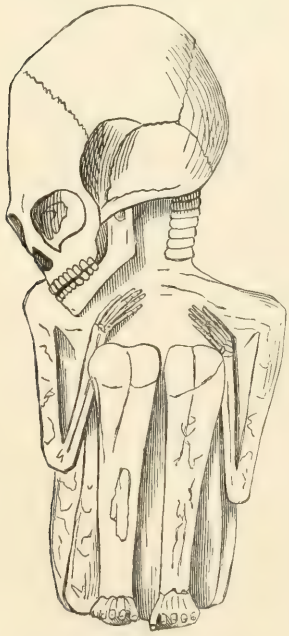

En 1844, je me trouvais à Berlin en même temps que mon compatriote, M. le docteur J. de Tschudi, de Glaris, qui venait de faire sa première expédition scientifique dans le Pérou. Grande fut ma surprise de voir, au milieu des objets qu'il avait rapportés, une série de corps humains desséchés et repliés comme les squelettes de Pierra-Portay. Sur quelques momies, on voyait encore des lambeaux de vêtement et les cordes dont on avait fait usage pour maintenir le mort dans cette position. Les jambes étaient repliées sur la poitrine et les bras croisés sur celle-ci, à moins que les mains n'eussent été pliées entre les genoux et le menton. Ma surprise s'accrut encore en voyant la momie d'un oiseau provenant aussi de ces tombeaux péruviens; c'était un perroquet, les pattes repliées sur le thorax et la tête ramenée vers l'aile gauche. Cette position étant évidemment celle du petit oiseau dans la coquille, l'attitude donnée aux corps hu-

(1) *Comptes rendus hebd. de l'Acad. des sciences*, 1854. 2e semest., p. 816.—*Mém.*

mains devait être celle du fœtus dans le sein de sa mère, hypothèse que des renseignements postérieurs ont pleinement confirmée. Si l'on tient compte, d'autre part, que les anciens peuples envisageaient la terre comme la mère universelle du genre humain, on comprendra qu'on ait donné au défunt l'attitude du petit enfant qui rentre dans le sein de la mère du genre humain, avec la foi à une vie à venir et à une nouvelle naissance, ou bien à la résurrection des corps. Les Péruviens pensaient rejoindre, après leur mort, l'invincible Tachacamac, tandis que les Incas retournaient auprès du Soleil, leur père. Chez quelques Indiens, étrangers au christianisme, on retrouve même le dogme de la résurrection des corps, que Zoroastre enseignait déjà aux anciens Persans et qui était connu plus anciennement encore des Egyptiens, d'après le rituel funéraire traduit par M. le vicomte de Rougé. Le célèbre philosophe Schelling, auquel je soumettais cette explication de l'attitude repliée, m'interrompit en disant : « c'est plus que la foi a une autre vie, c'est bien l'idée de la résurrection du corps. » Le savant philologue Jacob Grimm adopta aussi ma manière de voir, qu'il mentionne dans la deuxième édition de sa mythologie allemande. (Goettingen, 1844, p. 1220.)

Ce que je viens de dire des momies péruviennes suffirait pour démontrer que ce mode d'inhumation n'est pas uniquement propre à l'Europe et à l'Algérie; mais ce sujet soulève des questions trop nombreuses pour que je ne me fasse pas un devoir de réunir, au moins d'une manière sommaire, les divers éléments qui peuvent apporter quelque jour sur l'origine et sur l'histoire de ce mode funéraire.

Une découverte, tout particulièrement remarquable par l'emplacement sur lequel elle a eu lieu, est celle que M. Thomas, architecte, a faite à *Babylone*, en 1851. « Profitant du moment où les eaux de l'Euphrate étaient descendues au-dessous de leur niveau, il a fouillé des massifs adhérents aux substructions des ruines du palais de Nabuchodonosor et y a rencontré des sarcophages en terre cuite, d'une exécution grossière, mais qui, par l'étrangeté de leurs formes et l'exiguité de leurs dimensions, ont fixé l'attention des membres de l'expédition. Leur largeur n'est en effet que de quarante centimètres, leur longueur de trente-six et leur hauteur de cinquante. Le corps, placé dans ces espèces d'urnes, devait être replié sur lui-même, les genoux touchant au menton, les bras croisés entre la poitrine et les cuisses, formant une sorte de paquet. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1854.) Il ne serait guère possible de réduire un corps humain en un moindre volume, ni d'admettre que cette attitude, dans un si petit espace, ait pu reproduire la position assise. On comprendra après cette description que des tombes longues d'un mètre à un mètre soixante centimètres aient pu contenir plusieurs morts, comme à Pierra-Portay et dans la plaine de Bou-Merzoug. J'ai, du reste, été frappé de voir comment

de la Société des antiquaires de Normandie, t. XIV, p. 313.—*Publications de la Société archéologique du Luxembourg*, t. VII, p. 102, t. VIII, p. 59.

un ouvrier de grande taille, occupé à fouiller le fond d'une de ces tombes, disparaissait entre les dalles qui en formaient l'encadrement.

On doit rapprocher des sarcophages en terre cuite de Babylone les vases funéraires en argile découverts dans les plaines de *Troie* et de la *Chersonèse de Thrace*. Hauts de soixante-six centimètres sur cinquante-quatre de large, jusqu'à un mètre quatre-vingts de long sur un mètre quarante de large, ils étaient placés horizontalement dans des excavations avec une pierre plate sur l'orifice. Des squelettes complets étaient couchés dans ces urnes, la tête touchant presque l'extrémité postérieure, le bassin reposant sur la partie la plus renflée du vase, et la rotule formant le sommet d'un angle dont le tibia et le fémur sont les côtés.

Avant de nous diriger vers le midi de l'Asie, faisons encore une rapide excursion en Afrique. Diodore de Sicile dit que les Troglodytes, peuple pasteur de l'*Ethyopie*, repliaient les morts et les maintenaient dans cette attitude avec des branches flexibles. — Il est des *Hottentos* qui donnent encore à leurs morts l'attitude du fœtus, dans la pensée qu'étant redevenus petits enfants, ils ressusciteront un jour. — Les *Bassoutos* ont conservé ce mode funéraire, mais ils ne croient plus à la résurrection qui, d'après les traditions, leur avait cependant été révélée par l'Etre suprême. « Le Seigneur, disent-ils, envoya jadis ce message aux hommes : — O hommes, vous mourrez, mais vous ressusciterez! — Le délégué du Seigneur fut lent à remplir sa mission, et un être méchant se hâta de le devancer pour venir crier aux hommes : — Le Seigneur dit : Vous mourrez, et vous mourrez pour toujours. — Lorsque le vrai messager arriva, on ne voulut pas l'écouter, et on lui répondit partout : — La première parole est la première, la seconde n'est rien. » (Les *Bassoutos*, par E. Casalis, p. 255, Paris, 1860). — Les Guanches des *Iles Canaries* donnent la même attitude à leurs morts que les peuples précédents.

Dans l'*Hindoustan*, on retrouve non-seulement l'inhumation dans les salles sépulcrales de tumuli couronnés de menhirs, mais aussi de petites tombes à peu près cubiques. — Les habitants des îles *Andaman*, dans le golfe du Bengale, attachent leurs morts en peloton de manière à prendre le moins d'espace possible, en les liant avec des cordes faites de branches flexibles. — Dans la *Nouvelle-Galles du Sud*, les Noirs doivent quitter ce monde et entrer dans l'autre, sous la forme de petits enfants, qui sera encore celle sous laquelle ils reparaîtront un jour dans celui-ci. — A peine un malade a-t-il rendu le dernier soupir, dans la *Nouvelle-Calédonie*, qu'on lui plie les jambes sur elles-mêmes, et on les lui lie; ensuite on attache les bras aux genoux, de sorte que le cadavre est tout ramassé, comme s'il était accroupi, et on l'enveloppe dans une grossière étoffe, faite avec de l'écorce d'arbre. On l'enterre ainsi, la tête en haut, en ayant soin de l'entourer de quelques présents. (La *Nouvelle-Calédonie*, par Ch. Brainne). — Dans la *Nouvelle-Zélande*, les membres du défunt sont rapprochés du corps de manière que la tête repose sur les genoux.

La même attitude caractérise de nombreuses sépultures de l'Amérique

du Sud, dans la *Patagonie*, dans le *Pérou* et dans le *Brésil*. André Thévet décrit dans sa cosmographie de l'an 1575, les usages funéraires des habitants de ce dernier pays. « Ils ont oppinion, dit-il, que le corps estant décédé, ne sçaurait estre plus honnestement que dans les entrailles de la terre, laquelle est si noble qu'elle porte les hommes, produit les fruits et autres choses nécessaires et profitables à iceluy. Quand donc leurs parents sont morts, ils les courbent dans un bloc et monceau dans le lict où ils sont décédés, tout ainsi que les enfants sont au ventre de la mère, puis ainsi enveloppés, liés et garrottés de cordes, ils les mettent dans un grand vase de terre. » On sait que les Péruviens ont souvent aussi employé ces vases à la place de cercueils. — Enfin, ce mode funéraire se retrouve dans plusieurs états de l'Amérique du Nord, ainsi dans le *Ténessin*, dans le *Missouri* et dans l'*Ohio*. Chez certains Indiens, les mères, après avoir donné à l'homme, avant de l'inhumer, l'attitude qu'il avait dans le sein maternel, épanchent leur lait sur la tombe. Cet usage des mères, qui assimile l'homme après sa mort au petit enfant qu'elles nourrissent de leur lait, s'est conservé, sauf l'attitude, il est vrai, jusqu'au commencement de ce siècle, dans la vallée alpestre des Ormonts.

L'explication à laquelle j'avais été conduit en examinant le perroquet qui accompagnait les momies du Pérou, est pleinement confirmée par les idées religieuses qui se rattachent encore à ce mode funéraire sur divers points du globe. Dans tous les cas, reconnaissons que ce genre d'inhumation, quelque extraordinaire qu'il soit, se retrouve dans les pays et dans les âges comme chez les peuples les plus divers. Propre aux plus anciens habitants de l'Europe, il l'est également aux noirs de l'Afrique et aux peaux rouges de l'Amérique. Ce mode, déjà usité dans l'antique caverne d'Aurignac, l'était encore au commencement de notre ère, en Algérie et en Ethyopie; il subsiste même de nos jours sur des points assez nombreux depuis les côtes méridionales de l'Afrique jusqu'en Amérique. Aux sarcophages en terre cuite de Babylone se rattachent les urnes d'argile des plaines de Troie, de l'ancienne Thrace, du Pérou et du Brésil. L'usage des mères indiennes de répandre leur lait sur la tombe du défunt s'est même conservé au centre de l'Europe, chez la population chrétienne d'une vallée alpestre.

La reproduction de telles coutumes, à travers l'espace et le temps, est d'autant plus frappante que nous n'avons point l'une de ces pratiques qui résultent tout naturellement d'instincts pareils ou de ce que j'appellerai l'unité de l'esprit humain. C'est à cette dernière source qu'il faut attribuer, sans rapports divers et sans communications de peuple à peuple, l'identité des haches de pierre, des flèches de silex et de la plupart des produits de cette industrie de l'ancienne Europe et des populations sauvages. C'est encore à cette même cause qu'on doit rattacher l'usage funéraire déjà répandu dans l'âge de la pierre, d'étendre les membres du mort et de le coucher horizontalement dans le sol (1); mais donner au corps du défunt

(1) Nous avons vu que l'attitude repliée se retrouve sur un grand nombre de points

l'attitude du fœtus, le maintenir dans cette position avec des cordes, le déposer dans le sein de la mère universelle du genre humain, attendre une naissance nouvelle, par la résurrection du corps, tout cela ne dérive pas de l'instinct de l'homme, mais provient de préoccupations d'un ordre plus élevé qui n'ont point surgi spontanément et d'une manière identique chez les différentes races humaines. L'attitude repliée, expression d'une idée religieuse spéciale, a dû se répandre de proche en proche, de tribu à tribu, ou, plus vraisemblablement encore, par des migrations depuis son origine jusqu'aux points les plus extrêmes du globe. Cette doctrine, dont nous retrouvons les traces en Europe dès la plus haute antiquité, paraît avoir été abandonnée de fort bonne heure en Occident; et lors même qu'elle a pu subsister, comme chez les Egyptiens, alors que l'usage d'étendre les corps prévalut, elle fut, dans tous les cas, rejetée par les peuples qui adoptèrent l'incinération. Si le dogme de la résurrection, chez les chrétiens, est indépendant de la conservation des corps, il ne paraît pas en avoir été de même dans l'antiquité, où les soins apportés à la préservation des restes mortels ont joué un si grand rôle. L'incinération se rattache à un autre ordre d'idées religieuses (2), et l'on ne saurait y voir, comme on l'a dit quelquefois, une mesure purement hygiénique. Si quelque doute était possible à cet égard, il suffirait de rappeler que chez les Romains l'inhumation et l'incinération étaient également autorisées par les lois des Douze-Tables. Rien ne nous montre qu'on ait jamais pensé, dans le paganisme, que le corps réduit en cendres par l'élément purificateur ait pu reprendre vie. L'ombre ou les mânes du défunt étaient pour toujours séparés de leur corps terrestre, consumé par le feu du bûcher, tandis qu'ils devaient un jour animer de nouveau le corps mortel des Egyptiens. C'est bien sous l'influence d'idées religieuses d'un autre ordre que l'attitude repliée disparut peu à peu ; elle se maintint plus longtemps dans les contrées à l'abri du mouvement des peuples, et elle a subsisté jusqu'à nos jours chez ces tribus stationnaires dont chaque génération reproduit l'œuvre de la génération précédente, non-seulement sans rien y ajouter, mais souvent encore en amoindrissant ce modeste héritage, de telle sorte, que l'idée même qui se rattache à certaines pratiques finit par se perdre, comme on le voit chez les Bassoutos.

pendant l'âge de la pierre, mais ce mode ne fut pas exclusivement propre à cette période pendant laquelle l'incinération s'introduisit déjà dans quelques pays. Il en fut de même de l'attitude étendue sur le dos. Je dois à l'obligeance de M. E. de Tillancourt la description d'une découverte récente faite dans la propriété de M. le comte de La Vaule, à Chamont, département de l'Oise. Il s'agit d'une allée en pierre à l'intérieur de laquelle étaient au moins cent squelettes de tous les âges, couchés la plupart sur le dos et disposés en couches superposées. Sur un point se trouvent des ossements calcinés. M. le comte de La Vaule a, en outre, recueilli des ossements du cheval, de la chèvre, du sanglier, du loup et du renard, ainsi que des fragments de grossière poterie et des instruments en silex et en jade, tels que haches, coins, couteaux, flèches, etc.

(1) Voir mon ouvrage sur les *Habitations lacustres*, p. 297, s. qq.

Où chercher, d'après les faits que j'ai exposés sommairement, le lieu d'origine de ce mode funéraire dont les destinées sont si remarquables? Si je ne puis répondre à cette question d'une manière tout à fait satisfaisante, il me sera du moins permis de proposer une explication en m'appuyant sur des traditions historiques dont l'erreur n'a pas encore été démontrée à mes yeux. Malgré la haute antiquité des découvertes faites en Europe, je ne saurais placer en Occident le point de départ de ce dogme : sans préjuger les résultats que pourront amener de nouvelles découvertes, celles que nous connaissons se rattachent essentiellement aux grands rivages des mers, et si elles pénètrent quelque peu dans l'intérieur des terres, c'est en remontant le cours de quelques fleuves comme le Rhône, la Gironde, la Loire, le Rhin ou l'Elbe. Ces tombeaux ne sont pas groupés sur un point de l'Europe d'où nous puissions les faire diverger, mais ils apparaissent plutôt comme les jalons de voies venant de l'Asie, et qui se dessineraient bien plus nettement si je pouvais donner ici la statistique géographique des antiquités les plus anciennes de l'Europe. D'autre part, il suffira de rappeler combien nos contrées ont été tributaires de l'Orient où les philologues eux-mêmes sont obligés de rechercher les origines de nos langues. — C'est aussi aux rivages des mers que se rattachent les points de l'Afrique mentionnés plus haut; je ne tirerai cependant aucune déduction de cette circonstance, vu notre ignorance sur les vastes régions centrales de cet immense continent.—Je ne pense point avoir à m'occuper de l'Amérique et encore moins de l'Australie pour y chercher l'origine d'une doctrine religieuse qui, de là, se serait répandue sur les autres parties du globe.

Reste l'Asie; mais en présence de ce dédale de peuples, de ruines célèbres, de régions inconnues, les faits dont nous disposons sont assurément trop chétifs pour oser affirmer avec quelque certitude. Espérons qu'un jour on possédera assez de renseignements pour pouvoir procéder d'une manière plus rigoureuse. En attendant, bornons-nous à rapprocher la découverte faite sur l'emplacement même de Babylone des traditions historiques qui font émigrer de ce centre les familles destinées à peupler la terre. Rien n'autorise, sans doute, à faire remonter à cette époque reculée les tombeaux découverts par M. Thomas, mais rien non plus ne s'oppose à ce que ce mode funéraire ait été usité avant ces migrations et porté par elles dans les directions les plus opposées. Du reste, quelle que soit l'interprétation à laquelle on voudra s'arrêter, il faut rattacher l'attitude repliée des corps à une doctrine religieuse, ce qui remonte à la plus haute antiquité et qui, loin d'être propre à un peuple particulier ou à une race spéciale, se retrouve aussi bien chez les Noirs et chez les Peau-Rouges que chez les premiers habitants de l'Europe.

J'ose espérer, Monsieur, que, malgré la longueur de cette lettre, vous voudrez bien lui accorder une place dans l'un des prochains numéros de la *Revue archéologique*. Veuillez agréer, etc.

FRÉD. TROYON.

Correspondant de la Société des antiquaires de France.

Lausanne, 24 février 1864.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

L'Académie des Inscriptions vient d'être doublement et bien cruellement frappée. Elle perd, à huit jours de distance, deux de ses membres, M. Hase et M. J. J. Ampère, qu'une pleurésie a enlevé en quelques jours à Pau, où il était allé chercher un climat plus doux, et où il devait trouver une mort si prompte. L'Académie, deux semaines de suite, a dû ainsi lever séance immédiatement après le procès-verbal, pour cause de deuil. Nous n'avons donc à rendre compte que de trois séances seulement.

Ce sont toujours les questions relatives à l'art et l'alphabet oriental qui sont à l'ordre du jour. M. Renan fait une communication sur les inscriptions hébraïques des synagogues de Kefr-Bereim en Galilée. La plus importante de ces inscriptions est, suivant M. Renan, du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Ces inscriptions seront publiées par le *Journal asiatique*.

M. de Vogüé communique à l'Académie une série d'inscriptions araméennes et nabatéennes rapportées du Haouran par M. Waddington et lui. Nos abonnés trouveront cette note, avec deux planches où sont reproduites les inscriptions, dans le présent numéro de la *Revue*. Ces inscriptions sont intéressantes parce que la plupart sont datées. Tous ces textes établissent la filiation des écritures sémitiques et indiquent les transformations subies par l'alphabet araméen en passant de la forme carrée à la forme sinaïtique, puis à la forme arabe,

Plusieurs livres ont été particulièrement recommandés par divers membres de l'Académie : 1° par M. Leclerc, l'ouvrage intitulé *le Poëme de la croisade contre les Albigeois, ou l'Épopée nationale de la France du Sud au XIIIe siècle*, étude historique et littéraire de M. Guibal, ancien élève de l'École Normole supérieure, docteur ès lettres ; 2° par M. Wallon, *l'Histoire de la guerre d'Escosse, par Jean de Beaugué, gentilhomme français*, in-8°, publié par M. le comte de Montalembert, avec une préface de 88 pages ; 3° par M. Munk, *la Grammaire hébraïque de M. J. M. Rabbenowicz*. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions vient de faire une perte qui sera vivement sentie par le monde savant. M. Hase a succombé, après une courte maladie, à l'âge de 84 ans. Il était membre de l'Institut depuis 1824. On se rappelle que c'est pour lui qu'avait été fondée, à la Sorbonne, la chaire de grammaire comparée. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Ces lignes étaient déjà imprimées quand nous avons appris une seconde mort aussi regrettable et bien plus inattendue, celle de M. J. J. Ampère, dont le talent varié avait fait à la fois un membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. M. Ampère est mort à Pau, où il passait l'hiver dans l'espoir de rétablir sa santé altérée. Il était officier de la Légion d'honneur.

— Nous avons d'excellentes nouvelles de M. le duc de Luynes; M. Daubrée a communiqué, lundi, à l'Académie des sciences les premiers résultats obtenus par l'intrépide explorateur. Ils sont de nature à intéresser particulièrement les lecteurs de la *Revue*. Nous résumons la communication de M. Daubrée : Arrivé à Beyrouth, M. le duc de Luynes qu'accompagne M. Louis Lartet, attaché à la chaire de géologie du Museum, a commencé ses explorations par l'étude des cavernes signalées depuis longtemps dans les environs de Beyrouth, par M. Botta, et particulièrement les cavernes d'où sort le fleuve du Chien (Lycus des anciens). C'est en montant sur une plate-forme naturelle, qui paraît n'avoir pas attiré l'attention de M. Botta, que MM. le duc de Luynes et Lartet ont pu pénétrer dans ces cavernes, d'un accès bien difficile aujourd'hui. La présence de quelques éclats de silex taillés, dispersés sur la plate-forme, ont encouragé les voyageurs à fouiller les cavernes. Cette fouille a été fructueuse : elle a amené la découverte, au milieu de fragments d'os rapportables à des mammifères herbivores, de nombreux silex travaillés en forme de *couteaux*, de *grattoirs*, etc., en tout semblables à ceux que l'on trouve en Europe.

M. le duc de Luynes a pu en ramasser plusieurs de sa propre main. Dans le récit qu'il fait de cette exploration, M. Louis Lartet dit qu'au rapport

des Arabes la brèche osseuse indiquée par M. Botta a été exploitée, en partie déjà, pour la recherche d'un prétendu trésor. Cette brèche avait, du reste, été parfaitement décrite par M. Botta ; seulement il n'avait pas remarqué qu'elle contenait beaucoup d'ossements cassés ou calcinés, et une quantité considérable de silex taillés de main d'homme. Dans un morceau détaché de cette brèche s'est trouvée une machoire de carnassier, dans un autre une coquille terrestre du genre *Hélix*. Ces cavernes ont donc été habitées anciennement par les hommes, et la Syrie a eu aussi *son âge de la pierre*. Mais comme la civilisation de ces contrées a de beaucoup devancé celle de notre Europe occidentale, il est à présumer que l'emploi des métaux et l'abandon de la pierre ouvrée pour armes et outils remontent à une époque beaucoup plus reculée que chez nous. Il sera intéressant de vérifier si cette supposition se trouve confirmée par les données *zoologiques* et *paléontologiques* tirés de l'étude des ossements de la brèche de Syrie. C'est ce que l'on pourra savoir au retour de M. le duc de Luynes, qui compte multiplier les explorations de ce genre.

— M. Gautier du Mottay, notre collaborateur, nous donne les renseignements suivants sur une récente découverte de haches gauloises faites dans les Côtes-du-Nord :

« Au commencement du mois de février dernier, le sieur Robert, cultivateur, demeurant au village du Désert, commune de Calorguen, canton de Dinan (Côtes-du-Nord), était occupé à un défonçage dans son champ dit *le Grand-Bois*, quand il amena un objet qui rendit un certain son au contact de sa pelle de fer. Il l'avait jeté de côté sans y prendre garde, lorsqu'un second coup de pelle mit à jour deux autres objets semblables. Cette découverte lui parut singulière et lui donna l'idée de fouiller la partie du champ sur laquelle il se trouvait. Il eut bientôt déterré trois cent soixante hachettes de bronze, entassées sans ordre, assure-t-il, mais dont la masse formait un bloc assez régulièrement cylindrique de cinquante centimètres de diamètre environ. Le tout était enfoui à une profondeur de quarante-cinq centimètres seulement.

« Cependant la partie du sol dans laquelle ces haches ont été découvertes a dû être, au dire de l'inventeur, chargée autrefois d'un fort talus en terre, lequel avait été peu à peu repoussé vers le champ voisin. Cela explique peut-être pourquoi la cachette se trouvait à une profondeur aussi minime; peut-être aussi le talus en question n'était-il qu'un reste de tumulus ayant couvert primitivement les objets trouvés. Malheureusement les terres ont été tellement remuées qu'il est impossible d'éclaircir un pareil fait.

« Un amateur de Dinan a fait l'acquisition de ces hachettes, dont le poids total était de 140 kilogrammes. La moitié environ étaient entières, le reste déformé et brisé par l'oxidation ; beaucoup paraissent neuves et n'avoir pas servi. A première vue elles semblent toutes de même forme, mais en les examinant de près on trouve des différences qui attestent la variété des matrices d'où elles sont sorties ; il en existe au moins trente qui ont été coulées dans des moules différents. Toutefois, leur dimension comme leur

poids varient fort peu ; elles ont en général seize à dix-sept centimètres de longueur, leur largeur est en moyenne de deux centimètres à la tête, et de quatre à cinq centimètres au tranchant. Elles pèsent toutes de 400 à 450 grammes, hors une seule, qui dépasse 500 gramme. Toutes sont massives et étrangères à la variété qui est creuse et en forme de coin ; le bronze dont elles sont formées peut contenir trois cinquièmes de cuivre et deux cinquièmes d'étain mélangé peut-être de quelque autre métal.

« La majeure partie des hachettes qui se sont trouvées en bon état a été expédiée sur Paris. G. DU M. »

— M. le docteur Closmadeuc, de Vannes, nous écrit qu'il vient, en compagnie de deux de ses confrères, de fouiller un nouveau tumulus dans la commune de Beltz, au village de Crug-belts (en breton, monticule de Beltz). Il a découvert un dolmen-tumulaire de l'âge primitif, extrêmement remarquable. C'est la chambre de pierre la plus haute qui ait été signalée, jusqu'à présent, dans le département. La hauteur dans œuvre, du sol au plafond, est de plus de neuf pieds. C'est l'âge de pierre dans toute sa pureté, c'est-à-dire sans mélange d'aucun métal. Parmi les objets en pierre se trouvent quatre pierres de granite creusées régulièrement en forme de petit mortier et analogues à celles que M. Lartet a signalées dans les cavernes. Beltz est une commune de l'arrondissement de Lorient (Morbiban).

— Nous avons des nouvelles des fouilles pratiquées depuis quelque temps à Izernore, sous la direction de M. le préfet de l'Ain et avec le concours du conseil général du département et de la commission de la topographie des Gaules, qui ont donné des fonds pour aider à résoudre ce point obscur de géographie ancienne. Izernore passait, on le sait, pour une ville gauloise des plus anciennes. Jusqu'ici, toutefois, on n'y a guère trouvé que des débris romains. *Des bains, les restes d'un édifice rectangulaire,* qui devait avoir vingt-deux mètres de longueur sur une largeur de dix-sept mètres, et dont les murs intérieurs portent la trace *de peintures polychromes* très-bien conservées. — Cet édifice semble avoir été élevé sur un plus ancien. — Un grand nombre de *substructions* d'un caractère moins bien défini. Divers objets en *bronze,* en *fer,* en *étain;* des fragments de *terre cuite,* de *verre* et d'*os* travaillés. Un *coude-pied* de statue en *marbre,* un morceau d'*émail,* un manche de couteau en *corne de cerf,* des *poteries* portant en relief le nom des fabricants. Enfin un doigt de femme en bronze, dont les proportions accusent une statue de deux mètres soixante centimètres de hauteur.

Une petite hachette en pierre paraît seule rappeler l'époque purement gauloise.

Les monnaies trouvées à Izernore sont très-nombreuses, mais presque toutes romaines. Toutefois M. Corbet, de Saint-Amour (Jura), membre adjoint de la commission, signale seize monnaies gauloises, toutes en bronze, excepté une, qui est en argent. Elles sont, en général, d'une assez mauvaise conservation. Les monnaies romaines sont actuellement au

nombre de cent et une, et la série s'étend d'Auguste à Valentinien Ier.—On nous fait espérer que les fouilles pourront se continuer.

— Les délégués des sociétés savantes sont en ce moment réunis à la Sorbonne. La distribution des récompenses aura lieu samedi 2 avril, sous la présidence du ministre.

— Nous recevons, avec prière de l'insérer, l'annonce suivante :

Arthur James Johnes, esq., juge des *County Courts* de la partie centrale du pays de Galles, a offert un prix de cinquante guinées pour le meilleur essai sur la question indiquée ci-après.

Le Conseil de l'Eisteddfod Gallois a doublé cette somme, ce qui la porte à cent guinées.

Sujet mis au concours : De l'Origine de la nation anglaise considérée surtout par rapport à la question de savoir jusqu'à quel point les Anglais descendent des anciens Bretons, c'est-à-dire des habitants de la Grande-Bretagne, tels qu'ils étaient lors de l'invasion des Romains.

Les compositions doivent être écrites en anglais, en langue galloise, en français ou en allemand. Chaque manuscrit portera soit le nom de l'auteur, soit une devise, et dans ce dernier cas, le nom de l'auteur sera consigné sur un papier cacheté. Les travaux (envoyés franc de port) seront reçus jusqu'au 1er mars 1865, terme de rigueur, par W. Williams, esq., *secrétaire de l'Eisteddfod*, à Llandudno, North Wales, Angleterre.

Les juges se réservent le droit d'ajourner le prix si aucun des essais transmis ne leur semble digne d'être couronné.

— L'abondance des matières nous force encore aujourd'hui à ajourner la publication des dessins de M. Troyon reproduisant les objets trouvés à Concise.

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue du Musée de Narbonne, par M. Tournal. 1 vol. in-8°, 202 p. Narbonne et à Paris, chez Didier et chez Didron, libraires. 1864.

Voici enfin un Catalogue de *Musée de Province* fait avec méthode et publié par un homme parfaitement compétent et plus désireux de faire connaître des faits précis que de faire étalage d'érudition. Les diverses époques n'y sont plus confondues. Les objets provenant des âges antehistoriques y sont sagement mis à part. Les provenances sont scrupuleusement indiquées ainsi que la dimension des objets. Enfin, ce qui est bien rare dans les Catalogues publiés en province, les inscriptions romaines (et ces inscriptions sont nombreuses et très-intéressantes) y sont reproduites sans restitutions arbitraires et d'après des copies généralement bonnes. Il nous a semblé cependant qu'il y avait encore, sous ce rapport, quelques erreurs. Le livre de M. Tournal est donc un bon livre et un bon exemple. Ce sont des livres de ce genre que les archéologues, désireux de s'instruire et non ambitieux de vaines hypothèses, doivent mettre dans leurs bibliothèques. Que tous les directeurs de Musée imitent M. Tournal, et la science des antiquités nationales fera en quelques années plus de progrès qu'elle n'en a fait depuis un demi-siècle. Bien classer les Musées et publier des Catalogues exacts, voilà, en effet, la première condition du progrès dans cette branche des études historiques. Ajoutons que quelques planches seraient parfois bien désirables. Nous regrettons aussi, pour en revenir à M. Tournal, que l'article *médailler* soit si succinct. Nous aurions aimé à savoir quelles sont les localités de l'Aude qui ont fourni des monnaies phéniciennes, ibériennes, gauloises et romaines et dans quelle proportion : quels types dominent parmi les gauloises. Il faut dire aussi que le médailler n'est pas très-riche, ce qui ne peut être la faute de M. Tournal auquel nous pouvons par conséquent offrir, en terminant, nos sincères compliments, pour l'utile publication qu'il vient de nous donner. A. B.

La Bulgarie orientale, par le docteur C. Allard. 294 p. Ouvrage orné de 7 gravures et de 2 cartes. Paris, chez Adrien Le Clere et chez C. Dillet. 1864.

Tout le monde aimera à lire les détails précis et curieux que M. le docteur Allard nous donne touchant la *Tomis* d'Ovide et les fameuses levées de terre connues sous le nom de *Fossés de Trajan*. L'on aimera surtout à trouver dans ce petit livre une *explication des inscriptions* faite de main de maître, par M. Léon Renier. Une carte de la Bulgarie orientale (Dobroudcha). Une autre carte de la route de Rassova à Kustendjé et des fossés de Tra-

jan, dressée avec beaucoup de soin d'après les documents recueillis par la mission Danubienne en 1855, achèvent de faire de cette publication une œuvre vraiment scientifique, et que la *Revue* se fait un plaisir de recommander à ses lecteurs. Avoir à la fois et à si bon marché (2 francs) une description bien faite d'un pays très-peu connu, une dissertation de M. Léon Renier, et deux cartes exactes, c'est une véritable bonne fortune. A. B.

De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge, principalement dans les pays de droit écrit, avec quarante-huit planches, par M. C. Guigne, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Dumoulin, 1863, in-8.

Des traités généraux, la paléographie est passée aux études spéciales. Aux grands ouvrages de diplomatique, comme ceux de Mabillon et de Wailly, ont succédé les résumés pratiques et portatifs, comme ceux de M. Chassant. Puis aujourd'hui la science se divise : on étudie, dans des travaux séparés, les marques du papier, les sceaux, les monogrammes, etc. Voici qu'un ancien élève de l'École des chartes, défrichant un seul sillon, prend pour texte l'histoire de la signature. Et pour restreindre encore son terrain, il n'envisage ce sujet qu'au moyen âge et dans les pays de droit écrit. Malgré l'étroitesse de son cadre, M. Guigne a cependant rempli un volume de singularités curieuses. La thèse de l'auteur est celle-ci : *la signature a été inventée par ceux qui ne savaient pas écrire.* Et pour démontrer que cette thèse n'est point paradoxale, il fait remarquer que le *signum* gravé sur le chaton d'un anneau porté au doigt tient lieu de signature chez presque tous les peuples anciens ; qu'au moyen âge le *seing manuel* sert à donner l'authenticité aux actes. Ces *seings manuels* représentant des croix, des armoiries, des monogrammes, des ornements et des objets divers faisant allusion au nom ou au métier du signataire, précédèrent l'emploi du *seing du nom* ou *petit seing* formé simplement des lettres du nom écrites rapidement et accompagnés de quelques traits plus aisés à tracer que les figures des seings précédents. Ce seing, par le nom ou signature proprement dite, ne devint d'un usage obligatoire qu'au XVIe siècle.

Dans une série de sept chapitres, M. Guigne traite donc successivement des anneaux à signer et de la souscription romaine, des monogrammes, des seings des chanceliers et des notaires, des croix, des seings muets, armoiriés, parlants, etc. Mais la partie principale de son ouvrage, ce sont les quarante-huit planches qui lui donnent la consistance d'un volume. La plupart des signatures qui y sont représentées ont été dessinées d'après les originaux conservés aux archives générales de la France (séries J, K, L, P) et à la bibliothèque de la rue Richelieu. — On y trouve notamment la suite des croix, monogrammes et signatures proprement dites des souverains français, et l'auteur, en réunissant le premier cette intéressante série, n'y a compris que des seings admis comme authentiques par la critique moderne. Nous remarquons dans ces planches curieuses les signatures en forme de *ruche* des diplômes du Xe siècle, les monogrammes *bene valete* des anciens papes ; les seings patiemment dessinés des notaires

apostoliques, les marques naïvement bizarres d'une foule d'artisans, qui signent en esquissant une clef, une truelle, un fer à cheval, une navette, une hache, un marteau, un bonnet, un violon, ou un autre instrument de leurs divers métiers.

J'ajouterai ici que l'usage de ces représentations grossièrement tracées existait aussi bien dans nos pays coutumiers que dans les pays de droit écrit, et que l'emploi de ces marques a été conservé par les artisans illettrés après la fin du moyen âge. J'ai compulsé des minutes de tabellions normands de l'époque de Louis XIV, et j'y ai trouvé en grand nombre ces marques d'artisans, qui, incapables d'écrire, dessinaient souvent avec une certaine vérité les outils de leur profession. Ce n'est que dans le courant du XVIIIe siècle que les signatures des contrats commencent à perdre leur amusante variété. Sous Louis XIV, on aperçoit encore, à première vue, au milieu d'un pêle-mêle de signatures, la condition des signataires. L'artisan figure un outil, le paysan trace d'une main tremblante une croix irrégulière et informe, le petit bourgeois écrit vaille que vaille son nom, le notaire et l'homme de loi enveloppent leur signature cursive dans les replis de paraphes compliqués. Mais toutes ces souscriptions n'émanent que de gens obscurs et dont le chercheur préoccupé de renseignements historiques ne tient pas état. L'œil reconnaît aisément les signatures des personnages plus distingués aux indices suivants : les gens d'église écrivent lisiblement leur nom en petits caractères correctement et fermement tracés (l'humilité monastique des bénédictins n'emploie que des pieds de mouche hauts d'une ligne ou deux), tandis que les gentilshommes affectent la mode hautaine de signer en lettres grosses, parfois d'un demi-pouce.

A ce propos, j'oubliais de dire que M. Guigne aborde incidemment la question souvent agitée de savoir si, il y a trois siècles, les gentilshommes étaient hors d'état de signer leur nom. Il a recueilli aux archives un certain nombre de souscriptions de testaments, où, tandis que les clercs écrivent cette mention : *Propria manu subscripsi et signavi*, des seigneurs, et notamment Guy, comte de Forez, testateur, font signer de la main d'un clerc, en ajoutant : *Cum nescirem scribere* ou *Quia scribere nesciebam*. M. Guigne se croit donc autorisé à conclure que jusqu'au milieu du XIVe siècle il n'y eut qu'un très-petit nombre de nobles lettrés. Il convient cependant que, malgré ses recherches, il a à peine découvert une dizaine de mentions de ce genre. J'avouerai que ces textes sont trop rares pour me sembler suffisamment décisifs, bien que j'admette parfaitement qu'en ces temps héroïques, « le savoir-écrire n'était point la marque essentielle d'une éducation d'élite, » comme l'a très-bien dit M. Louis Paris, dans l'un des derniers numéros de son *Cabinet historique*. R. B.

Tableaux généalogiques des souverains de la France et de ses grands feudataires, par Edouard Garnier. Paris, Hérold, 1863. Petit in-folio.

Les archéologues ne peuvent faire un pas dans l'étude de nos antiquités nationales sans être arrêtés par des difficultés qui demandent, pour être

résolues, la connaissance exacte de l'histoire de nos grandes familles baronnales du moyen âge. C'est à ce point de vue que les généalogies forment une branche importante de la science : les numismatistes surtout ne sauraient se passer de leur secours. Aussi les ouvrages sérieux que nous possédons sur cette matière, tels que l'*Art de vérifier les dates*, et l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, sont considérés, à juste titre, comme des instruments indispensables de travail pour quiconque veut explorer nos antiquités, mais ces ouvrages excellents sont devenus rares et se vendent fort cher. M. Garnier a eu l'heureuse idée de donner, sous la forme de tableaux ingénieusement disposés et dans un volume d'un prix modique, les généalogies des races royales et des principales familles féodales qui ont gouverné notre pays. On y trouve les comtes d'Alençon, d'Anjou, d'Armagnac, d'Artois, d'Auvergne; les ducs de Bourbonnais, de Bourgogne, de Bretagne, les comtes de Champagne et de Blois ; les princes de Condé et de Conti ; les sires de Courtenai, les comtes de Flandre, les ducs de Guienne, de Lorraine, de Montpensier; les rois de Navarre, les ducs de Normandie, les princes d'Orange, les comtes de Provence, les ducs de Savoie; les comtes de Toulouse, de la Marche, les ducs de Vendomois et les dauphins de Viennois. Ce travail, fait avec le plus grand soin, a été tenu au courant de la science. Nous le recommandons comme exact et facile à consulter. C'est un ouvrage utile et fait uniquement dans le but désintéressé d'être utile aux antiquaires et aux historiens. E. B.

Les Académies d'autrefois. — 1° L'Ancienne Académie des sciences; — 2° l'Ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, par Alfred Maury. 2 vol. In-8°, chez Didier. Paris, 1864 (1).

Rien n'est plus intéressant que de jeter un regard en arrière et de mesurer d'un coup d'œil tout l'espace que la science a parcouru depuis le XVIIe siècle : Sciences exactes, physique, chimie, mécanique, sciences naturelles tout s'est développé dans des proportions dont nous ne pouvons bien nous rendre compte que par la réflexion, car on s'habitue vite aux merveilles dont on est entouré. Les sciences historiques, l'archéologie, la linguistique, la paléontologie n'ont pas fait de moins étonnants progrès. Quel est dans ce merveilleux mouvement de l'esprit humain le rôle des deux Académies plus particulièrement adonnées à l'étude des sciences, l'Académie des sciences et l'Académie des inscriptions et belles-lettres? Par quelle voie, par quels efforts patients et gradués est-on arrivé à la pleine lumière, sur tant de questions obscures autrefois, résolues aujourd'hui ? Quelle part de reconnaissance devons-nous à chacun de ces laborieux travailleurs dont le nom même, pour un grand nombre, est aujourd'hui presque tombé dans l'oubli? Tel est le programme que s'est posé et qu'a rempli avec la science profonde et variée qui le distingue, M. Alfred Maury. Nous avons l'habitude de ne rattacher qu'à deux ou trois noms

(1) Ces deux volumes se vendent séparément.

illustres les découvertes du passé. M. Maury nous montre que bien d'autres y ont travaillé avec zèle, avec passion, et au prix souvent de bien des sacrifices. Les grands hommes viennent à leur heure, mais de modestes pionniers avaient déjà préparé le terrain où, plus heureux, ils sèment et recueillent. Rien dans la science, pas plus que dans la nature, ne se fait brusquement. Et, le plus souvent, quels préjugés à combattre ! quelles rivalités à vaincre! quels obstacles à surmonter pour faire triompher la vérité ? Combien on apprend, en lisant l'histoire de ces deux Académies, à être indulgent, et je dirai même bienveillant aux nouveautés hardies! Combien on apprend à priser les observations de détail isolées d'abord, et ce semble sans importance, mais qui deviennent bientôt le point de départ des plus utiles recherches ! Les esprits qui semblent n'attacher de prix qu'aux petites choses quand ils ont véritablement le don de l'observation et le goût de l'exactitude sont les précurseurs les plus immédiats des grandes découvertes. Nous apprenons à les estimer ce qu'ils valent dans l'ouvrage de M. Maury. Nous y voyons aussi combien sont dénuées de fondement les attaques sans cesse dirigées contre les Académies par des esprits malveillants et jaloux. La meilleure réponse à leur faire est celle que leur fait M. Maury en faisant voir que l'histoire des Académies est véritablement l'histoire de la science.

Nous comptons rendre compte bientôt, d'une manière particulière et plus complète, de l'histoire de l'Académie des inscriptions qui intéresse spécialement nos lecteurs. A. B.

Étude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thoutmès III, par M. E. de Saulcy. Metz, F. Blanc, 1863. 1 vol. in-8.

Ægyptische Chronologie. Ein kritischer Versuch von J. Lieblein. Christiania, 1863. 1 vol. in 8.

La chronologie égyptienne présente de grands problèmes qui pourront trouver un jour leur solution, grâce aux recherches incessantes des égyptologues, et surtout à la découverte de nouveaux monuments. En attendant des documents qui permettent de dissiper entièrement l'obscurité qui plane encore sur les dynasties pharaoniques, nous nous empressons de signaler aux archéologues les travaux récents de deux savants qui ont suivi des voies bien différentes pour arriver au même but. L'un, M. E. de Saulcy, a soumis à un examen très-attentif la célèbre liste de la salle de Karnak, dite des ancêtres de Thoutmès III, conservée maintenant à la Bibliothèque impériale de Paris. Le travail de ce savant a pour objet le classement chronologique des groupes de cartouches royaux qui sont rangés sur le monument dans des séries généalogiques. Pour restituer les noms qui manquent dans la liste de Karnak, M. de Saulcy a eu recours à d'autres monuments, tels que la table d'Abydos, le canon hiératique de Turin, etc., sur lesquels il s'appuie aussi pour corroborer ses vues. A cette occasion, l'auteur nous fait connaître une nouvelle série de noms royaux encore inédite. Elle consiste en trente-quatre cartouches appartenant à seize rois et à deux reines des XVIIe, XVIIIe et XIXe dynasties, gravés sur une

table à libation. Ce monument, qui n'est pas sans importance pour la chronologie égyptienne, fait partie de la collection du docteur Clot-Bey, que possède aujourd'hui le musée de Marseille, et il le livre à la publicité dans deux planches qui accompagnent le Mémoire. Après une étude approfondie de ces divers documents, M. de Saulcy arrive à la conclusion que, si l'ordre rigoureux de la succession n'est pas observé dans les listes monumentales, on doit au moins y reconnaître une loi qui divise les familles royales par groupes chronologiques; puis il résume son travail par un canon de toutes les dynasties égyptiennes. En récapitulant la durée des dynasties, il arrive à l'an 4717 pour l'avénement de Ménès, et s'approche ainsi des chiffres proposés par M. Brugsch dans son *Histoire d'Égypte*.

M. Lieblein commence par examiner, sans les accepter, les différents systèmes chronologiques de Bœck, Bunsen et Lepsius. Il essaie ensuite d'établir un nouveau canon, en prenant pour base les listes de Manéthon telles qu'elles ont été copiées par l'Africain et conservées par le Syncelle, rédaction généralement considérée comme la plus pure dans sa forme, la moins altérée, en un mot, la seule bonne. Arrivé à la xxve dynastie, où les dates fournies par les stèles du Sérapeum de Memphis sont en désaccord avec les chiffres de Manéthon, le savant Norwégien n'est pas embarrassé : il les fait concorder en supposant des règnes et fractions de règnes simultanés; cet expédient est simple, il peut même toucher à la vérité, mais jusqu'à présent, il est purement hypothétique et ne repose sur aucune donnée certaine. Parmi les identifications de quelques cartouches royaux avec les noms des pharaons de la liste manéthonienne, celle de Thoutmès-Shama-ra avec le Chebron du prêtre Sybennite, semble être la plus heureuse. M. Lieblein termine aussi son travail par un tableau chronologique, mais il arrive à l'an 3893 pour l'avénement du roi Ménès, c'est-à-dire à un an près de la date donnée par M. Lepsius, tandis que, comme nous venons de le dire, M. E. de Saulcy place le même fait à l'an 4717. De semblables divergences dans les résultats des travaux d'hommes également sérieux et érudits nous montrent, que malheureusement, nous sommes encore loin de toucher à la solution des derniers problèmes de la chronologie égyptienne; c'est ce que M. Brugsch constatait dernièrement dans son précieux recueil intitulé : *Zeitschrift für Aegyptische Sprach-und Alterthumskunde* (1), en rendant compte d'un autre ouvrage publié aussi en 1863, sur la chronologie égyptienne, par M. de Gumpach. L'auteur donne à cette occasion la liste suivante des dates attribuées par les chronologistes modernes à l'avénement de Ménès :

Champollion Figeac.	5867	av. J. C.	De Bunsen.	3623	av. J. C.
Lesueur.	5773	—	De Gumpach.	2785	—
Böckh.	5702	—	Poole.	2717	—
Brugsch.	4455	—	Wilkinson.	2330	—
Lepsius.	3892	—	Palmer.	2224	—

(1) Août 1863, p. 19.

Les arrangements chronologiques des trois premiers savants de cette liste ne sont pas soutenables aujourd'hui, et ceux des derniers, qui représentent l'école anglaise, sont restreints sous la pression de l'importance que ces savants attachent à la chronologie sacrée; car, faire concorder les dates de la Bible avec celles des monuments semble être chose impossible. C'est donc dans les dates intermédiaires qu'il faut chercher la vérité, comme l'ont fait MM. E. de Saulcy et Lieblein. P. DE H.

Histoire de la peinture au moyen âge suivie de l'histoire de la gravure, etc., par T. B. Emeric David, avec une notice sur l'auteur, par P. Lacroix, 1862. — **Recherches sur l'art statuaire considéré chez les anciens et chez les modernes,** par T. B. E. David. Nouvelle édition, revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, publiée par M. P. Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, 1863. Paris, Ve J. Renouard, 6, rue de Tournon. 2 vol. in-18 anglais.

Sous le titre qui précède, la maison Renouard a eu l'heureuse idée de réimprimer, dans un format économique et commode, deux ouvrages devenus rares, et d'un grand intérêt. Emeric David, l'auteur de ces deux ouvrages, n'a point marqué précisément au premier rang parmi les érudits, les archéologues, les critiques ou les écrivains de sa génération. Mais il est, à coup sûr, de ceux qui ont laissé les titres les plus recommandables à l'estime des juges en ces matières. Le siècle où a vécu E. David a été dominé, quant au goût littéraire et artistique, par une préoccupation excessive de l'antiquité. Dépourvu de cette grande originalité individuelle qui caractérise les esprits réellement puissants, E. David a subi ce joug de son époque. De là, ce style guindé, même quand il affecte d'être simple, pour ressembler à *l'antique;* de là, cette manie de tout rapporter aux Grecs et aux Romains; ces Grecs et ces Romains dont nous ne sommes pas encore tout à fait délivrés; témoin la récente émeute, de l'Ecole des Beaux-Arts. On peut dire néanmoins que M. E. David a corrigé lui-même par sa bonne foi, par la conscience de ses laborieuses études, les inconvénients de cet exclusivisme classique.

Les *Recherches sur l'art statuaire* ne sont autre chose qu'un mémoire très-savamment composé et très-soigneusement écrit sur cette question proposée au concours par l'Institut : *Quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique et quels seraient les moyens d'y atteindre?* Le mémoire d'E. David obtint le prix, qui lui fut décerné le 15 vendémiaire an IX. E. David, à la suite de beaucoup d'autres, et mieux peut-être que tous, a enseigné quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique. Mais quant à la deuxième partie de la question, il n'a point été aussi heureux. Les conseils qu'il propose étaient d'avance admis par ses juges. Ces conseils ont été, depuis l'an IX, suivis et appliqués officiellement au sein de l'Ecole des Beaux-Arts. Les sculpteurs que cette dernière a formés ont-ils atteint à la perfection de l'art grec?...

Deux autres mémoires de David, qui font partie de cette réimpression, correspondent à des idées justes et dont l'intérêt subsiste devant nous. Le premier a pour titre : *Musée olympique de l'Ecole vivante des Beaux-Arts.* Cette institution, dont E. David eut le mérite de concevoir

l'un des premiers la pensée en 1796, fut fondée peu de temps après : elle existe encore aujourd'hui sous le nom moins olympien de *Musée des artistes vivants*, ou Galerie du Luxembourg. Le second est intitulé : *De l'influence des arts du dessin sur le commerce et la richesse des nations*, mémoire couronné par la classe des Beaux-Arts de l'Institut en l'an XII. La création récente, en Angleterre, des Ecoles d'art industrielles, et du Musée Kensington, notre *exposition*, plus récente encore, des *beaux-arts appliqués à l'industrie*, attestent que l'intérêt de la question traitée il y a soixante ans par David, est loin d'être aujourd'hui même épuisé.

Mais les deux titres principaux par lesquels E. David doit se survivre dans la génération d'archéologues ou d'historiens de l'art qu'il a devancée, sont l'histoire de la peinture au moyen âge, et de la gravure, tant sur bois que sur métal. Ces deux morceaux furent primitivement rédigés pour servir de préface au *Musée Napoléon*, dont le premier volume fut offert, en 1806, à l'empereur, par Robillard-Péronville et Laurent, éditeurs de ce grand ouvrage. L'*Histoire de la peinture*, etc., n'est que la première partie d'un traité plus considérable dont E. David avait conçu la pensée. L'opuscule ou le mémoire connu sous ce titre (et dont le nom désigne seulement la *partie* pour le *tout*), s'étend depuis Constantin jusqu'au XIIe siècle. Trois autres parties devaient conduire successivement l'histoire de l'art « jusqu'à l'apparition du tableau des *Horaces* » de Louis David. Cette première partie, imprimée de 1811 à 1812, après la publication du premier volume du *Musée*, est la seule qui ait paru. Mais elle contient assurément la portion de l'œuvre la plus ingrate, la plus obscure, la plus difficile et, par conséquent, la plus méritoire. Emeric David a courageusement ouvert la voie dans cette direction, et avec succès. Nul ne saurait le suivre et ne l'a suivi, sans lui devoir un juste tribut d'hommage. Nous en dirons autant du traité de la gravure.

Ce dernier mémoire est comparable au résumé de Daunou sur l'*invention de l'imprimerie en lettres mobiles*. Depuis ces deux écrivains, les questions qu'ils ont respectivement traitées se sont agrandies et éclairées sur plus d'un point. Les ouvrages de Daunou et d'E. David sont restés, toutefois, si je ne me trompe, ce que nous avons de mieux sur ces matières.

A. V.

ERRATA :

Page 222, lig. 18. *Au lieu de* Louis Beraghi *lisez* L. Biraghi.

Page 222, lig. 25. *Au lieu de* edo sacris victimis *lisez* Cedo.

Page 223, lig. 25. *Au lieu de* En poursuivant les fouilles à la droite *lisez* à la gauche

LE

MUSÉE DU CAIRE [1]

A six heures et demie, Mariette Bey était à l'hôtel et nous montions en voiture pour nous rendre à Boulaq, où il a établi son musée. Ce sont les bâtiments délabrés du transit qui lui ont été livrés par le vice-roi feu Saïd-Pacha, pour y réunir les merveilles inappréciables qu'il a eu le bonheur de recueillir. Toutes proviennent des fouilles entreprises par lui pour le compte de l'État égyptien. Mariette, en effet, avait facilement fait comprendre au souverain qu'il était déplorable que tous les musées de l'Europe se fussent enrichis aux dépens de l'Égypte ; qu'il était temps de doter son pays d'une fondation digne d'un prince véritablement éclairé ; que semblable création ne manquerait pas, d'ailleurs, de jeter une gloire incontestable sur son règne, en attirant au Caire les égyptologues dont le nombre allait toujours croissant en Europe, et pour lesquels l'étude d'un pareil trésor ne pourrait manquer de devenir un motif impérieux de visiter par eux-mêmes la terre des Pharaons. Cette idée toute simple et toute naturelle frappa l'esprit du souverain ; la formation d'un musée égyptien au Caire fut immédiatement décrétée, et tous les moyens les plus efficaces pour atteindre le but désiré furent mis à la disposition de Mariette. On lui confia l'inspection et la garde de tous les monuments encore existants, avec mission de les déblayer et d'entreprendre, où bon lui semblerait, les fouilles qui devaient fournir les éléments du futur musée. Le commerce interlope des antiquités fut absolument interdit du même coup, et la destruction pour ainsi dire systématique des monuments fut arrêtée. Espérons qu'elle ne reprendra plus sa désastreuse allure. Il n'y a pas sous le soleil de climat plus conserva-

(1) Extrait des notes de voyage de M. de Saulcy.

teur que celui de l'Égypte. Il suffira donc de vouloir, pour que désormais plus rien ne disparaisse de l'inventaire des monuments illustres que quarante siècles de l'histoire humaine ont répandus sur cette terre privilégiée.

Disons-le sans réticence, la création de ce musée ne fut pas vue d'un très-bon œil par tout le monde dans l'entourage du souverain éclairé qui la décrétait. Bien des gens déploraient la détermination qu'il venait de prendre, de faire des dépenses dans un intérêt purement scientifique et sans qu'il fût permis de prélever, comme de coutume, de fortes dîmes sur ces dépenses insolites. Aussi n'a-t-on pas manqué d'insinuer que Mariette avait dépensé des centaines de mille francs pour aménager le musée de Boulaq, et c'est là une abominable calomnie. Soixante mille francs environ ont suffi à la mise en ordre, dans un local charmant, d'un musée auprès duquel pâlissent déjà tous les musées les plus renommés de la vieille Europe. Leyde, Berlin, Londres, Turin, Paris même ont sans doute de magnifiques collections de monuments égyptiens, mais, disons-le franchement, elles sont primées, et de beaucoup, par la collection de Boulaq, réunie en moins de cinq années.

Un bateau à vapeur du vice-roi avait été mis à la disposition de Mariette, pour qu'il lui fût possible de se transporter rapidement où l'exigeraient les besoins du service qui lui était confié. Ce bateau lui a été repris l'an dernier, sous je ne sais quel prétexte; espérons que cette mesure n'aura qu'un effet passager. On conçoit facilement toute l'amertume qu'a dû jeter dans le cœur de Mariette l'exécution de cette décision si imprévue. Il eut cependant le courage de se raidir contre les obstacles qu'on se plaisait à faire naître sous ses pas, et rien ne put l'empêcher de poursuivre la tâche glorieuse qui lui avait été donnée à remplir. Ses jours et ses nuits furent employés à préparer l'inauguration du musée de Boulaq, et le jour même de mon arrivée au Caire la besogne venait d'être terminée.

Ce jour-là, le vice-roi n'avait pas encore exprimé le désir de visiter ce beau joyau de sa couronne. Tant de gens autour de lui parlaient avec mépris de ce ramassis de vieilleries sans intérêt, que peut-être il avait fini par croire que son musée ne valait pas la peine qu'il se dérangeât pour aller le visiter. Disons de suite que j'ai peut-être eu le bonheur de le faire changer d'opinion à ce sujet; car le lendemain même de ma dernière visite au palais, Mariette Bey fut mandé par Son Altesse, afin de prendre jour pour l'inauguration. Si je ne me suis pas trompé, et si j'ai pu amener ce changement dans l'esprit du vice-roi, je déclare que j'en serai fier toute ma vie.

Venons maintenant à la description sommaire de cette inappréciable collection, et du beau local qui la contient.

Le musée, ainsi que je l'ai dit, occupe aujourd'hui les anciens bâtiments du Transit, de la *Compania,* comme on l'appelle au Caire. Deux cours successives longent le Nil et sont séparées l'une de l'autre par une grille. La première, plantée de quelques beaux arbres, ne contient que les bâtiments d'habitation réservés aux gens de service et à Mariette Bey lui-même. Une délicieuse gazelle, nommée Finette, s'y promène en liberté, recherchant avec ardeur les bouts de cigares dont elle se fait un singulier régal. Quelques jolis petits singes y gambadent aussi en sa compagnie.

La seconde cour fait déjà partie intégrante du musée, car elle contient deux grands sphinx venus de Karnac, et trois superbes sarcophages de basalte avec couvercles soutenus par des taquets, comme pour les analogues que nous admirons au Louvre. Cette disposition est commandée par la nécessité de voir les dessins gravés en creux dans l'intérieur de la tombe. L'extérieur tout entier est pareillement couvert de figures et de textes hieroglyphiques gravés en creux. Ces trois sarcophages proviennent de Sakkarah, et ont renfermé de grands personnages qui ont vécu sous la XXVIIIe dynastie, c'est-à-dire sous les rois Saïtes du nom d'Amyrtée. L'un de ces sarcophages appartient à un certain Tachos, *premier général des soldats de Sa Majesté.* On serait bien tenté d'identifier ce général en chef avec le Téos dont parlent Manethon et Diodore, et qui fut revêtu de la même dignité vers l'époque où régnait Amyrtée. Quoi qu'il en soit, cette tombe était inviolée lorsqu'elle a été découverte, et elle contenait de fort belles amulettes sacrées. Le gaîne qui a renfermé la momie de Tachos est en basalte vert de la plus grande beauté.

Deux vestibules successifs donnent accès au musée proprement dit. Le premier contient une belle statue romaine d'une dame, qui a été trouvée à Tell-Mokdam, l'antique Cynopolis. Cette statue est d'un bon style, quoique un peu vulgaire. Auprès d'elle se voit une tête colossale du Nil, assez semblable à celle du Jupiter olympien ; mais la chevelure de cette tête, dont les mèches semblent mouillées, ne permet pas de conserver trop de doutes sur la Déité qu'elle représente. Des inscriptions grecques et romaines complètent l'ameublement de cette salle, qui conduit à un second vestibule, où commencent à se montrer des monuments hors ligne.

Les deux morceaux qui frappent d'abord la vue sont deux belles statues de calcaire peint, provenant de Sakkarah, échantillons vraiment merveilleux de l'art de la IVe dynastie (Chéops, Chephren,

Mycerinus, auteurs des trois grandes pyramides de Ghizeh). Ces statues, qui ont bien près de six mille ans d'existence, sont superbes de modelé. Les têtes, les bras et les genoux surtout sont de véritables chefs-d'œuvre de glyptique. Ces figures sont vivantes, et l'on serait facilement tenté de croire que ce sont deux fellahs de l'époque actuelle qui posent devant vous, tant les types sont identiques. Évidemment c'est la même race.

On remarque ensuite des tables à libations en grès statuaire, trouvées en place à Karnac. Comme elles sont antérieures à l'arrivée des Pasteurs, ou Hyksos, ou bien ceux-ci les ont respectées, ou bien, ce qui paraît plus probable, ils n'ont pas pénétré jusqu'à Thèbes. L'une d'elles offre un cartouche très-singulier formé de la réunion de trois noms appartenant à des rois des XIe et XIIe dynasties, antérieurs par conséquent à l'invasion des Pasteurs. Ces noms sont : Amon..., Entef et Amenhémé ; la gravure en est remarquablement fine.

J'avais conservé le souvenir d'une lecture faite par Mariette devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à propos d'une stèle de Thoutmès III, sur laquelle se trouve un véritable poëme en versets cadencés, rédigé pour célébrer les victoires de ce monarque conquérant. Cette lecture, destinée uniquement à faire connaître l'existence et la traduction de ce véritable petit poëme, fit naturellement une très-grande sensation. Depuis lors, MM. de Rougé et Brughsch ont complété la traduction de ce texte important, qui orne aujourd'hui le musée de Boulaq. A côté de ce monument est placée une autre stèle en calcaire de grande dimension, sur laquelle est gravé un hymne au soleil. A propos de cette stèle, Mariette a émis devant moi une hypothèse qui me paraît singulièrement digne d'être prise en considération. Tous les égyptologues ont remarqué dans les textes hieroglyphiques la mention d'une région nommée Poun, et Pount avec le *t* explétif; ne serait-il pas possible que sous cette appellation fussent cachés les Pœni, Phéniciens? Vraiment, on serait tenté de le croire.

Tout le reste de ce riche vestibule est garni de stèles de la XIIe dynastie, au nombre de cent environ. Inutile de faire ressortir l'importance historique de cette magnifique série de textes.

En ce point du musée cessent de paraître, à très-peu d'exceptions près, les monuments importants par leur taille ; on sent qu'il manque là une belle et vaste galerie, où seraient rassemblés les morceaux de grande dimension disséminés en Égypte, et qu'il serait si facile de réunir en peu de temps. Citons, par exemple, les colosses et les sphinx de San (Tanis, Avaris des Pasteurs), ainsi que les groupes

de marchands de poissons, provenant des mêmes fouilles. Tous ces monuments, produits étranges et inattendus de l'art des Pasteurs, n'ont d'analogues dans aucun musée du monde, et ils suffiraient à eux seuls pour donner au musée de Boulaq une importance capitale. Citons encore ce qui est disponible à Sakkarah, la nécropole de Memphis, ce qui peut être, sans difficulté aucune, pris et enlevé dès qu'on le voudra : ce sont trente-trois magnifiques sarcophages et une quarantaine de grandes stèles de l'ancien empire. Ce serait certainement une réunion inappréciable, d'autant plus que jamais l'exécution des textes égyptiens n'a atteint la perfection que présentent ceux dont il s'agit, au point de vue de l'art. Ajoutons enfin à cette énumération splendide une demi-douzaine de décrets royaux qui sont à Abydos ou à Memphis. Que l'on fasse construire une galerie qui soit capable de contenir tous ces trésors historiques, et ils seront prêts à venir dès qu'on voudra bien se donner la peine de les prendre. Je me plais à espérer que le vœu que je formule ici s'accomplira quelque jour, et que le souverain de l'Égypte ne déclinera pas l'honneur qui lui reviendrait de la détermination de réunir dans son musée des monuments d'une telle valeur.

Ce n'est qu'après avoir franchi les deux vestibules dont je viens de faire connaître *grosso modo* le contenu, qu'on entre, ainsi que je l'ai noté plus haut, dans le musée proprement dit. Celui-ci se compose de quatre salles, qui naguère étaient quatre magasins infects du transit. Les avoir transformés en salles élégantes et d'une convenance exquise, et cela avec la plus incroyable économie, c'est un tour de force dont le gouvernement égyptien devrait fortement remercier Mariette, ne fût-ce que pour la rareté du fait en ce pays. Des peintures très-sobres et de fort bon goût font de ces quatre salles un véritable musée égyptien. Hâtons-nous de dire que ces peintures ne sont pas du tout semblables à celles du musée de Berlin.

Maintenant, procédons par ordre.

La première salle dans laquelle on pénètre est la salle du centre. A gauche elle contient un véritable Panthéon composé des plus ravissantes figurines de toute matière, offrant les formes diverses sous lesquelles furent représentées les divinités égyptiennes. A droite sont les objets funéraires, c'est-à-dire la série des amulettes souvent si précieuses qui accompagnaient les morts dans leur dernière demeure. Tout cela est renfermé dans de belles vitrines bien éclairées, par conséquent suffisamment en vue pour être étudié avec fruit, mais aussi suffisamment à l'abri de la poussière, et bien mieux encore des mains des visiteurs. Je me suis laissé dire que lorsque S. M. le Sultan

est venu au Caire, il y a deux ans, quelques-uns des grands personnages qui l'accompagnaient se sont indignés de la précaution prise contre les indiscrets. Ceux-là devaient être des amateurs.

Entre les vitrines de droite est placée une statue en bois d'un homme marchant le bâton à la main. Cette statue, qui a un peu moins d'un mètre de hauteur, est connue sous le sobriquet de *Scheikh-el-belad*, qu'elle a reçu à cause de la ressemblance inouïe du personnage qu'elle représente, avec le Scheikh-el-Belad actuel de Sakkarah. C'est tout simplement un chef-d'œuvre qui date de six mille ans. Tout le monde a admiré le petit scribe accroupi du musée du Louvre, dû également aux fouilles de Mariette et appartenant à la même époque. C'est, sans contredit, le plus précieux bijou de notre écrin égyptien. Eh bien! à mon avis la petite statue de bois du musée de Boulaq lui est supérieure au point de vue de l'art.

Dans cette même salle est placée la statue en albâtre oriental de la reine Ameniritis, femme du roi Piankhi, trouvée par Mariette à Karnac. Cette statue d'une princesse de quelques années antérieure à l'avénement de la dynastie des Psammetik (XXVIe, Saïte) est d'une conservation merveilleuse. Ce qui frappe en elle, c'est le talent hors ligne avec lequel l'artiste qui l'a exécutée a su lui donner une chasteté irréprochable, tout en accusant les formes du corps féminin le plus charmant. Citons encore une très-jolie figure de calcaire, peinte en rouge, d'un brave homme qui a vécu sous la IVe dynastie.

Dans cette même salle enfin sont quatre grandes cages de verre, contenant des milliers d'objets de prix, se rapportant aux quatre classes suivantes : religieuse, funéraire, civile et historique. C'est, sans contredit, l'ensemble, le plus merveilleux de ces monuments de petite dimension dont nos musées européens sont si fiers, quoiqu'ils soient bien pauvres en comparaison de ce que présentent les vitrines de Boulaq. J'ai remarqué avec le plus vif intérêt dans la cage historique la base d'une statue de Tahraka portant les noms de vingt-six peuples vaincus par le roi que les Grecs ont désigné sous le nom de second Sésostris. La suite des scarabées présente une série de cartouches royaux presque sans interruption depuis la IIIe dynastie (Ouserkerès, de Manethon) jusqu'aux Ptolémées. Un certain nombre de ces scarabées présentent de véritables généalogies royales.

La salle de l'Est ne contient que des monuments du premier empire, c'est-à-dire contemporains des dynasties les plus anciennes et jusqu'à l'arrivée des Pasteurs. Là brille au premier rang la statue de Chephren, le roi qui fut enseveli dans la seconde pyramide de

Ghizeh. C'est un morceau splendidement beau et qui vaut à lui seul toutes les statues réunies des musées égyptiens de l'Europe, bien que son bras droit ait été mutilé. Comme art, cette statue, qui est grande comme nature, est supérieure aux plus belles statues aujourd'hui si célèbres du musée de Turin; et pourtant il s'agit là d'un monument qui a plus de six mille ans d'âge. La matière est magnifique; c'est celle qui est connue des géologues sous le nom de Diorite. Elle a été extraite d'un puits creusé à l'intérieur d'une des chambres du temple d'Armakhis, de ce temple que Mariette a retrouvé sous le sable à côté du grand Sphinx, qui n'est lui-même que l'image d'Armakhis.

Toute cette salle de l'Est est, ainsi que je viens de le dire, remplie de stèles et de statues appartenant aux temps de l'ancien et du moyen empire. Parmi les stèles il en est une qui présente le cartouche de Khoufou *vivant*. Khoufou, c'est le roi enterré dans la plus grande des Pyramides. Comme les tableaux qui accompagnent les textes de cette stèle manifestent d'une manière évidente l'existence, à l'époque où elle fut rédigée, des cultes d'Apis et d'Armakhis, il serait permis de supposer qu'elle est postérieure au règne de Khoufou; rien pourtant, il faut le dire, ne prouve que ces cultes aient été mis en pratique longtemps après cette époque. D'ailleurs l'épithète *vivant*, accolée au nom du roi, semble prouver qu'il n'avait pas quitté le monde lorsque la stèle en question fut ciselée. C'est là du reste une question difficile à décider et qui n'est pas le moins du monde de ma compétence.

La salle de l'Ouest est une salle purement civile : elle est ornée de grandes vitrines remplies de scarabées, de momies de choix, de vases, de statues, etc., etc. Une armoire spéciale ne contient que des statues de personnages appartenant aux temps des premières dynasties. Une autre renferme des vases de toutes formes et des outils, tels que niveau de maçon et maillet. Comme ils ont été trouvés dans l'épaisseur des murs du tombeau d'Ounnas, dernier roi de la ve dynastie (Elephantine, vers 3480 avant l'ère chrétienne), il est bien certain que ces outils sont contemporains du monarque en question. Quant à son tombeau, qui a été reconnu par Mariette, il fait partie du groupe des pyramides de Sakkarah, et il est situé entre ce village et celui de Daschour, sur la lisière du désert.

La quatrième et dernière salle est celle des bijoux. En première ligne on remarque naturellement ceux qui ont été trouvés avec la momie de la reine Ahotep, mère d'Amosis. Comme ils ont été admirés par tout Paris, lorsque Mariette les y apporta il y a quelques

années, avec l'assentiment du vice-roi, il est inutile d'en parler plus longuement. Parmi les autres on admire ceux qui ont été rencontrés dans le tombeau d'un grand personnage de la cour de Ramsès VIII, découvert à Abydos. Ce sont de magnifiques pendants d'oreille qui étaient destinés à être accrochés à une perruque.

Cette même salle contient le cercueil entièrement doré de la reine Ahotep elle-même. Ce cercueil est comme ceux des Entef, aujourd'hui déposés au Louvre, couvert de dessins des plus intéressants. On y voit Isis entourant le défunt de ses ailes pour protéger son corps.

Joignez à tout ce qui vient d'être si brièvement énuméré une douzaine de magasins fermés et qui sont encombrés d'une collection énorme de stèles, de statues, de sarcophages, de cercueils, de momies, etc., etc., attendant qu'on puisse leur assigner une place convenable.

L'un de ces magasins néanmoins pourra être visité par le public, et c'est un grand bonheur, car il contient de vrais trésors historiques. Là, en effet, est placé le sarcophage qui avait été donné à la France, et que nous avons eu la sottise à jamais regrettable de ne pas faire enlever. Ce sarcophage est pour ainsi dire identique avec celui qui contenait le corps du roi Menchérès ou Mycerinus. Il est donc son contemporain. Or, chacun sait que le sarcophage de Mycerinus, rapporté en Angleterre, où il devait faire le plus bel ornement du *British museum*, a sombré sur les côtes de Portugal.

Là aussi est une tête de sphinx trouvée à San, et qui est certainement une œuvre d'art du temps des Pasteurs. On se rappelle que la *Revue archéologique* a eu l'heureuse chance de publier sur ce morceau remarquable un mémoire de Mariette, mémoire qui a été toute une révélation sur l'histoire des Pasteurs, naguère si embrouillée. Le type de la figure de ce sphinx est absolument semblable au type constant des habitants actuels de San, sur les bords du lac Menzaleh. Les Hyksos, ou pour mieux dire leurs descendants directs, sont donc toujours là. La saillie des pommettes, l'arc de la bouche et le nez épaté, sont les caractères distinctifs de cette race qui, n'a rien de commun avec celle des Fellahs ou Egyptiens de pur sang.

C'est là encore qu'on voit la fameuse table royale trouvée par Mariette à Memphis. Elle porte cinquante-six cartouches royaux de monarques, répartis dans les dynasties égyptiennes, depuis la première jusqu'à la XIXe. Tous sont rangés par ordre chronologique, avec des omissions évidemment volontaires de la part du graveur. On comprend qu'un monument de cette nature soit bien autrement

précieux que la table d'Abydos, qui est maintenant à Londres et qui fut jadis vendue au *British museum* par M. Mimaut, consul général de France en Egypte.

En résumé, le musée de Boulaq contenait, à l'heure où je l'ai visité, vingt-deux mille monuments catalogués, tous trouvés par Mariette en quatre ans et demi de fouilles. C'est donc, je le répète, un musée qui déjà marche tout au moins de pair avec les plus riches de l'Europe.

Gloire donc à Saïd-Pacha, qui a eu l'heureuse idée d'ordonner la formation de cette merveilleuse collection! Gloire à son successeur, Ismaïl-Pacha, qui, nous n'en doutons pas, continuera dignement l'œuvre de son prédécesseur; il lui suffit de vouloir, et nous en avons le ferme espoir, il voudra.

Rappelons en finissant que deux obstacles sérieux ont été rencontrés par Mariette dans l'exécution de son noble mandat. Le premier tenait au dédain du pays entier pour les monuments de l'antiquité. Pour les Indigènes, ces monuments étaient des carrières où ils trouvaient à bon marché de belles pierres toutes taillées; avouons bien bas que pour le gouvernement lui-même cet abominable système de destruction avait été de mise. Aujourd'hui ce premier obstacle est à peu près levé. Les Indigènes n'osent plus toucher aux monuments antiques. Mais est-il bien sûr que les agents du gouvernement fassent de même? Je n'oserais trop l'affirmer. Patience, cela viendra certainement.

Le deuxième obstacle à vaincre, et celui-là malheureusement est encore debout, c'est l'abominable manie des voyageurs qui se font une sorte de gloire, les malheureux! d'inscrire partout leurs noms obscurs ou ridicules, ou qui font pis encore, et mutilent les monuments qu'ils visitent. Quand les gardiens des monuments qu'on dégrade ainsi font mine d'empêcher la perpétration de ces actes stupides, il arrive souvent qu'on les bat, et toujours que le voyageur soi-disant insulté se plaint à son consul. Qu'en résulte-t-il? que le gardien dénoncé va aux galères pour avoir voulu exécuter strictement sa consigne. Ceci est tout simplement une infamie, j'en suis fâché pour les plaignants. Il est vraiment bien fâcheux que lorsque des actes de cette nature s'accomplissent, il ne se trouve pas là à point nommé quelque Européen de bon sens, muni d'une forte poigne et d'un solide gourdin, pour offrir aux mutilateurs la seule récompense que mérite la peine qu'ils se donnent.

Citons, par exemple, ce qui s'est passé au tombeau de Séti Ier, découvert par Mariette : ce beau monument avait été fermé ; des tou-

ristes, ce ne sont heureusement pas des Français, ont enfoncé la porte et criblé les tableaux hiéroglyphiques de plates injures à l'adresse de Mariette. Citons encore un nom aristocratique qui se trouve écrit partout en Egypte, suivi d'un qualificatif que l'on ne rencontre guère, si ce n'est dans les comédies de Molière ou dans les romans de Paul de Kock, et qu'un autre touriste y a accolé avec autant d'obstination que le premier en avait mis à graver son nom sur tous les monuments. Voilà-t-il pas quelque chose de bien édifiant pour ceux qui viendront après eux dans la vallée du Nil ?

Cet obstacle, trois fois hélas ! ne pourra jamais être écarté.

F. DE SAULCY.

LES

ANCIENNES POPULATIONS

DE LA GAULE

RÉSUMÉ DU TRAVAIL

DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

La publicité que la Commission de la topographie des Gaules a donnée à quelques-uns de ses travaux provisoires, a été généralement bien accueillie. Des observations judicieuses et dont elle tirera profit, lui ont été déjà adressées de divers côtés, sur l'emplacement des stations et la direction des voies à l'époque gallo-romaine. Elle fait un nouvel appel au zèle des savants de la province, en offrant à leur examen le résumé des discussions auxquelles a donné lieu l'établissement des noms des populations gauloises sur la *Carte de la Gaule à l'époque du proconsulat de César*.

La *Revue archéologique* a offert avec empressement son concours à la Commission pour atteindre ce but et accepté une suite d'articles qui offrira la série complète des populations de la Gaule nommées dans les commentaires.

L'ordre de publication choisi par la direction de la *Revue*, qui s'est entendue à cet égard, avec les membres de la Commission de la topographie des Gaules, a été, non l'ordre alphabétique qui isole les populations voisines, mais l'ordre *par provinces* qui les rapproche, et imprime ainsi une certaine unité à chaque article.

Nous commençons par les provinces du nord-ouest et nous publions aujourd'hui les populations de la Bretagne. Le prochain numéro contiendra la Normandie.

ANCIENNES POPULATIONS DE LA BRETAGNE

OSISMI

Cæsar, B. G. II, 34 — III, 9 — VII, 75. — Strabon, p. 64. — Pomponius Mela, III, 6. — Pline, *Hist. natur.*, IV, c. 23. — Ptolémée, p. 260 (1). — Notitia imperii. — Bollandistes (3 juillet).

Osismi (Cæsar). — (Pomp. Mela). — (Pline). — Ὀσίσμιοι (Ptolémée). — César compte les Osismi au nombre des cités maritimes ou armoricaines. « Eodem tempore a P. Crasso quem, cum legione una, miserat ad Venetos, Unellos, *Osismos*, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Redones, *quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt*, certior factus est eas civitates in ditionem potestatemque populi romani esse redactas (2). — Universis civitatibus *quæ Oceanum attingunt* quæque eorum consuetudine *Armoricæ* appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambiani (?), Caletes, *Osismi*, Namnetes, Unelli, Sena [millia imperant] (3). — Il nous les montre (4) comme alliés des Vénètes pendant la troisième campagne. Tout cela s'accorde très-bien avec ce que nous en apprennent Strabon, Pomponius Mela et Ptolémée qui, unanimement, les placent à l'extrémité de la presqu'île armoricaine, près du cap Gobæum, en face des îles de Sena (îles de Sein?) et d'Ouessant, au nord des Vénètes. Dans la Notice de l'Empire, ils succèdent immédiatement aux Vénètes : Civitas Venetum; *Civitas Osismorum.* A ces renseignements déjà très-clairs vient se joindre un témoignage du moyen âge qui résoudrait à lui seul la question si elle était douteuse. L'auteur de la légende de saint Menulfe (Bolland., 3 juillet), donne à saint Corentin le titre d'évêque des *Osismiens.* Or on sait que saint Corentin était évêque de Quimper. L'identité de l'évêché de Quimper, avec une partie au moins de la Civitas Osismorum, est donc un fait hors de doute. Les limites seules de la Civitas sont discutables. Malheureusement nous n'avons pour les déterminer aucun renseignement direct. Les anciens diocèses répondent, en général, assez exactement, aux *civitates* de la Notice de l'Empire : et la détermination de la circonscription diocésaine primi-

(1) Édit. L. Renier.
(2) Cæs., B. G., II, 34.
(3) Cæs., B. G., VII, 75. Texte rectifié d'après les meilleurs manuscrits.
(4) Id., id., III, 9.

tive est le point de départ ordinaire des études de géographie comparée en Gaule. Mais ici, contrairement à la règle, les évêchés ne peuvent, *à priori*, être considérés comme correspondant même approximativement aux cités gallo-romaines. Il est démontré, en effet, que cinq cités seulement, aux temps de César et durant toute la période gallo-romaine, occupaient la péninsule armoricaine : les Namnètes, les Vénètes, les *Osismes*, les Curiosolites et les Redons. C'est entre ces cinq peuples que ce vaste territoire doit être subdivisé. Comment assigner à chaque peuple un diocèse particulier, puisque aussi haut que remonte la tradition ecclésiastique, nous trouvons déjà non pas cinq diocèses en Bretagne mais bien huit. Entre les Osismes, par exemple (diocèse de Quimper), et les Curiosolites (diocèse de Saint-Brieuc), se trouvent intercalés les diocèses de Léon et de Tréguier, qu'il faut, de toute nécessité, donner à l'un ou l'autre de ces peuples. Le diocèse de Léon parait devoir revenir presque sans conteste aux Osismi. Des considérations d'ordre purement géographique et relatives aux limites naturelles de la contrée, ainsi que la prédominance des monnaies des Osismi aux environs de Saint-Pol de Léon, militent également en faveur de cette solution. Il est moins facile de prendre une détermination relativement au diocèse de Tréguier. La commission n'a pas cru pouvoir se prononcer à cet égard. En conséquence, elle a décidé que le nom des Osismi serait sur les trois premières cartes écrit horizontalement de la presqu'île de Kelern à Corlaix en passant par Carhaix, laissant indécise la question de savoir jusqu'où les Osismi s'étendaient au nord-est. César ne nomme aucune ville appartenant aux Osismi.

(Voir les mots *Curiosolites*, *Veneti* et *Corisopiti*.)

CURIOSOLITES

Cæsar, B. G. II, 34 — III, 7, 11 — VII, 75. — Pline, IV, 32. — Notitia imperii. — Eginhard ad ann., 786.

Curiosolites (Cæsar). Ce nom que nous ne retrouvons ni dans Strabon, ni dans Ptolémée, et qui est estropié par Pline (Curiosvelites) et par la Notice de l'empire (Civitas Corisolitum, Corisuletum, Coriosopitum, etc.), est celui d'un peuple dont le territoire correspond à peu près à notre département actuel des Côtes-du-Nord. César nous dit positivement (1) que c'était un peuple maritime :

(1) B. G., II, 34.

« a P. Crasso quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismos, *Curiosolitas*, Sesuvios, Aulercos, Redones *quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt*, certior factus est eas civitates in ditionem potestatemque populi romani esse redactas. » Il ajoute, ch. 75 du livre VII, que les Curiosolites étaient, ce qui est redire la même chose, au nombre des cités *Armoricaines* : « Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine *Armoricæ* appellantur, quo sunt in numero *Curiosolites*, Redones, etc. (1). » Enfin, dans une phrase spéciale (2), il associe d'une manière plus particulière les Curiosolites aux Unelli et aux Lexovii. « Titurium Sabinum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolites, Lexoviosque mittit, qui eam manum distinendam curet. » Si de ces textes assez significatifs déjà par eux-mêmes, nous rapprochons le texte bien connu aujourd'hui des Annales d'Eginhard, où il est raconté que les Bretons insulaires chassés de leur île par les Angles et les Saxons, traversèrent la mer et vinrent chercher un asile chez les Vénètes et les *Curiosolites*. « Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa, magna pars incolarum ejus mare trajiciens *in ultimis Galliæ finibus* Venetorum et *Coriosolitarum* regiones occupaverat. » Il deviendra évident que la position des Curiosolites ne peut être cherchée en dehors de la Bretagne. Mais nous savons d'un autre côté, d'une manière indubitable, que les Namnètes occupaient le diocèse de Nantes, les Veneti le diocèse de Vannes, les Osismi le diocèse de Quimper, les Redones le diocèse de Rennes. (*Voir ces mots.*) Il ne reste donc pour y placer les Curiosolites que les diocèses du nord de la péninsule : Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Dol et Aleth, précisément les diocèses bretons. La présence d'une localité du nom de Corseult, Corsoltum au moyen âge, dans les environs de Dinan, diocèse de Saint-Brieuc, localité où ont été trouvées de nombreuses antiquités, semble fixer dans le diocèse de Saint-Brieuc le centre des *Curiosolites*. Leurs limites à l'ouest et à l'est sont moins faciles à déterminer. L'étude de la topographie de la contrée et de ses limites naturelles, les monnaies gauloises découvertes jusqu'à ce jour ne peuvent conduire qu'à de bien vagues conjectures à cet égard. Toutefois, la commisson reste convaincue, d'accord en cela avec les principaux archéologues de Bretagne, que le diocèse de Léon tout entier appartenait aux Osismi. Elle incline à croire, au contraire, que le territoire du diocèse de

(1) B. G., VII, 75.
(2) III, 11.

Tréguier n'appartenait pas, ou n'appartenait pas tout entier du moins à cette cité et qu'il était curiosolite; mais elle n'ose se prononcer sur ce point. Elle est plus explicite à l'égard des évêchés de Dol et d'Aleth, qu'elle assigne franchement aux Curiosolites. Le diocèse d'Aleth semble surtout devoir leur être nécessairement attribué. La position d'Aletum, qui domine l'embouchure de la Rance sur la rive droite, était trop importante pour que les Curiosolites, qui possédaient tout le cours de la Rance jusqu'à Aleth, aient pu laisser cet oppidum en dehors de leur influence. (Voir au mot *Redones*.) Le nom des Curiosolites commence en conséquence sur la carte à l'est du Trieu et se prolonge à l'ouest, parallèlement aux montagnes noires, jusqu'à *Feins*, *Fines* des Redones. La question relative au diocèse de Tréguier se trouve ainsi réservée. Il est probable que la crête des montagnes noires et du Mené formaient au sud la limite de la cité. Au delà s'étendait une vaste forêt qui occupait toute la partie centrale de la péninsule et empêchait les différentes cités de se toucher de ce côté. César ne nomme aucune ville appartenant aux Curiosolites.

(Voir les mots *Osismi*, *Redones*, *Aleth*, *Corseult* et *Coriosopiti*.)

REDONES

Cæsar, B. G. II, 34 — VII, 75. — Pline, IV, c. 32. — Ptolémée, p. 265. Notitia imperii.

Redones (Cæsar et Pline). — (Ρηήδονες). (Ptolém.). Les textes anciens nous apprennent : 1° Que les Redones étaient une cité *armoricaine* ou *maritime*, ce qui est la même chose (1); 2° que leur principal centre de population était *Condate* (2). Condate est incontestablement Rennes. Il paraît dès lors naturel de voir dans l'ancien diocèse ecclésiastique de Rennes, tel qu'il existait avant 1789, tout ou partie principale de la *Civitas Redonum* de la *Notice*, conformément à la règle commune, que les diocèses ecclésiastiques ont succédé aux cités (3). Il est vrai que les Redones se trouvent, si on leur applique strictement le principe général, n'avoir ainsi d'autre port que celui de Redon sur la Vilaine. Est-ce assez pour une population que

(1) Cæs., B. G., II, 34; VII, 75.

(2) Ptolémée, p. 265.

(3) Les remaniements des diocèses bretons, à la fin de la période gallo-romaine, ne paraissent avoir sensiblement altéré les circonscriptions primitives que dans le nord de la Péninsule. Le territoire Curiosolite presque seul semble avoir été morcelé.

César qualifie de maritime? *Quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt.* On ne l'a pas cru en général, et c'est pour cela que plusieurs géographes ont attribué aux Redones, outre le diocèse de Rennes que personne ne leur conteste, les anciens diocèses de Saint-Malo et de Dol qui, ne répondant à aucune division impériale primitive, peuvent *à priori* être considérés comme détachés aussi bien du territoire des Redones que de celui des Curiosolites. L'avis contraire a prévalu dans le sein de la Commission qui, après un mûr examen, reste convaincue qu'il faut laisser Dol et Saint-Malo aux Curiosolites et admettre, malgré la phrase de César, que la Vilaine seule mettait les Redones en communication avec la mer. Pour la Commission, l'ancien diocèse de Rennes représente aussi exactement que possible, au moins à l'est et au nord, la *Civitas Redonum.* Les arguments apportés à l'appui de cette thèse adoptée par la Commission sont les suivants : César ne dit en aucune façon que les Redones et autres populations qualifiées par lui de maritimes et d'Armoricaines eussent des ports sur l'Océan. Sa phrase est beaucoup moins explicite; il se contente de dire que les cités qu'il désigne ainsi étaient en communication avec la mer, *quæ civitates Oceanum attingunt.* On ne peut se tromper sur sa pensée puisqu'il cite au nombre de ces mêmes cités les Sesuvii et les Aulerci (1), qui ne sont en aucune façon des populations côtières et ne communiquent avec la Manche que par des cours d'eau, dont l'un même, l'Orne, est de peu d'importance. Il n'y a donc point de nécessité d'étendre les Redones jusqu'à la Manche. La question de savoir si les diocèses de Saint-Malo et de Dol étaient à l'origine *Curiosolites* ou *Redons*, doit être résolue par d'autres considérations. Or, en dehors des raisons tirées de la phrase de César, on n'aperçoit aucun bon argument pour donner ces territoires aux Redones. Il en est au contraire d'assez puissants en faveur des Curiosolites. Nous avons déjà insisté (voir au mot *Curiosolites*) sur l'invraisemblance qu'il y avait à attribuer *Aletum* à une autre cité qu'à celle qui possédait tout le cours de la Rance et dont la capitale (?) touchait presque à cette rivière. Si Aleth était Curiosolite, le diocèse d'Aleth tout entier, plus tard Saint-Malo, devait l'être. Mais il y a plus. Il suffit de remonter au delà du xe siècle pour trouver Dol et Saint-Malo intimement rattachés à la Bretagne *bretonnante* (2), tandis que Rennes et Nantes

(1) Voir ces mots ainsi que l'article *Armoricæ civitates.* Il s'agit des Aulerci Eburovices.

(2) Parlant le breton.

restent obstinément gallo-romains ou Français. Non-seulement Dol est la métropole des évêchés bretons, mais dans tout ce diocèse, comme dans celui d'Aleth, c'est le breton qui est en usage. Enfin si nous avons égard aux divisions civiles qui ont immédiatement succédé aux divisions gallo-romaines, sous l'influence de l'émigration bretonne, nous trouvons la Bretagne partagée en diocèses, comtés ou royaumes de la manière suivante : diocèse de Nantes, diocèse de Rennes (pays gallos); Browerech ou Vannetais breton, Cornouaille et Poher, comté de Léon, Domnonée (pays bretons) (1). Or la Domnonée comprend les diocèses de Saint-Malo et de Dol; elle s'étend de la rivière de Morlaix au Couesnon. N'y a-t-il pas quelque raison de croire qu'elle répond à l'ancien territoire Curiosolite? On sait en effet qu'il n'y a rien de plus persistant que certaines divisions territoriales, quand elles correspondent à des limites naturelles. Or nous avons ici véritablement des limites naturelles. La rivière de Morlaix à l'ouest, la mer au nord, à l'est le Couesnon, au sud les montagnes noires et la forêt de Broceliande, circonscrivent parfaitement la Domnonée. Le Browerech d'un autre côté est à peu près exactement le pays des Vénètes. La Cornouaille unie au Poher et au Léon, représente les Osismi. Nous retrouvons ainsi les divisions primitives. Diocèse de Nantes, Namnètes; Browerech, Veneti; Cornouaille, Poher et Léon, Osismi; Domnonée, Curiosolites; diocèse de Rennes, Redones; avec cette particularité que les deux diocèses qui correspondent aux anciennes cités de Nantes et de Rennes, n'ont jamais parlé breton et n'ont fait partie de la Bretagne qu'à partir du IXe siècle. Cette résistance de deux des cités gallo-romaines à l'envahissement breton est très-remarquable. Comment croire que les Redons, s'ils avaient eu leurs principaux ports au nord, se fussent laissé entamer fortement de ce côté, quand on les voit défendre avec tant de succès les rives de la Vilaine? Il est à noter, en effet, que tandis que Dol et Saint-Malo sont demeurés pendant toute la première moitié du moyen âge bretons, sans conteste, toute la rive droite de la Vilaine a été disputée au Browerech et lui a été plusieurs fois enlevée, au point que jamais le breton n'a pu s'y établir et qu'il n'a pu jamais que de très-peu dépasser Vannes à l'est (2). N'est-ce pas une preuve que l'influence des Redones était plus méridionale que septentrionale? C'est même probablement de là que provient

(1) Voir l'excellent travail de M. de la Borderie, *Annuaire de Bretagne*, 1861, et un article de M. Anatole de Barthélemy, publié dans la *Revue archéologique* en 1863.

(2) Voir de la Borderie (*loc. cit.*).

l'erreur de Ptolémée, qui non-seulement ne fait pas des Redones une population côtière, mais les fait même descendre jusqu'à la Loire.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ces considérations que si l'on veut absolument que les Redones touchent par quelque côté de plus près à la mer qu'ils ne le font en restant renfermés dans les limites du diocèse de Rennes, c'est au sud-ouest qu'il faut les étendre, le long de la Vilaine, dont ils possédaient probablement le cours entier au temps de César. Les territoires de Dol et de Saint-Malo ne paraissent pas leur avoir jamais appartenu.

(Voir les mots *Curiosolites*, *Veneti*, *Armoricæ civitates* et *Condate*.)

NAMNETES

Cæsar, B. B. III, 9. — Strabon, p. 190. — Pline, IV, c. 32. — Ptolémée, p. 262, 265. — Notitia imperii.

Namnetes (Cæsar). — Nannètes (Pline). — Ναμνιτὰι (Strabon). — Ναμνῆται (Ptolémée). — César, qui ne nomme les Namnètes qu'une seule fois (III, 9), ne nous donne sur eux qu'un renseignement bien vague. Il se borne à nous dire que les Vénètes, au commencement de leur lutte avec César, leur demandèrent des secours : « Socios sibi ad id bellum Osismos, Lexovios, Namnetes, Ambianos (?), Morinos, Diablintes, Menapios (Veneti) adciscunt (1). » C'était évidemment une population maritime. C'est là tout ce que nous apprennent les Commentaires. Heureusement que les textes rapprochés de Strabon, de Pline et de Ptolémée, corroborés par la Notice de l'empire, ne peuvent nous laisser aucun doute sur la position géographique de cette cité. La position des Namnètes est, par les détails que nous donnent ces divers écrivains, nettement fixée dans l'ancien diocèse de Nantes, dont le nom rappelle assez clairement d'ailleurs celui de la cité gauloise. On sait que le diocèse de Nantes avant 851 s'étendait exclusivement au nord de la Loire. La rive gauche du fleuve appartenait au diocèse de Poitiers. Or telle était justement, d'après Strabon, la condition des Namnètes qui occupaient la rive droite de la Loire-Inférieure, tandis que les Pictons occupaient la rive gauche. Ὁ δὲ Λίγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτῶν ἐκβάλλει (2). Au nord-ouest ils avaient pour voisins les Veneti (Pto-

(1) B. G., III, 9.
(2) Strab., p. 190.

lémée). La position connue des Redones et des Andes nous donne les limites septentrionales et orientales de la cité. (Voir ces divers noms.) On a toutefois quelques raisons de croire que le cours de la Vilaine appartenait plutôt aux Redons qu'aux Namnètes.

(Voir le mot *Redones*.)

VENETI

Cæsar, B. G. II, 74 — III, 7, 9, 11, 16, 18. — Strabon, p. 194. — Pline, IV, c. 32. — Ptolémée, p. 262. — Notitia imperii.

Veneti (Cæsar). — Οὐένετοι (Strabon, Ptolem.). — Les Veneti sont une des populations dont l'emplacement nous est le mieux connu. Leur capitale, à l'époque gallo-romaine, était Vannes comme aujourd'hui; la ville a conservé leur nom comme Rennes a conservé celui des Redones, Nantes celui des Namnètes. C'était, ainsi que César nous l'apprend, une population exclusivement maritime, et, sous ce rapport, la plus puissante de la Gaule. Quelles étaient les limites de la cité ? Selon toute apparence, celles du diocèse de Vannes actuel, c'est-à-dire à l'est la Vilaine, à l'ouest l'Ellé. La limite nord venait se perdre dans la forêt de Brocéliande, qui paraît avoir séparé les unes des autres les diverses populations de la péninsule et constitué une espèce de territoire neutre. Nous devons, toutefois, faire observer qu'il y a des raisons de croire que le cours de la Vilaine appartenait, au temps de César, non aux Veneti, mais aux Redones (voir ce mot), qui doivent à ce titre, s'être étendus sur la rive droite jusqu'à la mer. Il peut, au premier abord, paraître étonnant qu'un peuple aussi puissant que les Vénètes ait permis à une cité rivale de prendre pied, pour ainsi dire, sur son territoire. A la réflexion ce fait paraît moins singulier et finit même par perdre tout caractère d'invraisemblance. Qu'était-ce, en effet, que le cours de la Vilaine pour une peuplade qui possédait une si grande étendue de côtes avec le Morbihan, la rivière d'Auray, le Scorp et le Blavet? On sait d'ailleurs que les populations gauloises n'avaient point coutume d'asseoir leurs limites le long des rivières. Pour que les Veneti eussent tenu à éloigner les Redones des rives de la Vilaine, dont le cours était si nécessaire à ces derniers, il eût fallu qu'ils y fussent poussés par un sentiment de jalousie que rien ne nous autorise à leur prêter. Les Redones, comme population maritime, étaient trop peu de chose pour porter ombrage aux Veneti, qui pouvaient, sous d'autres rapports, trouver intérêt à être en bonnes relations avec eux. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est que les Redones, qui ne s'étendaient point

au nord (voir aux mots *Curiosolites* et *Redones*), ne pouvaient atteindre l'Océan que par la Vilaine, et puisque César en fait une population maritime, il faut bien que le cours de cette rivière leur ait appartenu, dans une certaine mesure. Ce qu'il y a de positif encore, c'est que du VIe au Xe siècle les populations de la rive droite de la Vilaine n'ont cessé d'opposer une vive résistance aux invasions bretonnes, qui n'ont jamais pu s'établir d'une manière définitive à l'ouest de Vannes. Quelles pouvaient être ces populations fidèles aux traditions gallo-romaines sinon les Redones, puisque les Namnètes, qui étaient assis sur la Loire, n'avaient évidemment qu'un intérêt secondaire à posséder la Vilaine? —César parle des oppida des Vénètes, mais il ne nous donne le nom d'aucun d'eux. Nous savons seulement par Ptolémée que leur ville principale était Dariorigum.

(Voir les mots *Redones, Namnetes, Dariorigum.*)

ALEX. BERTRAND.

(*La suite prochainement.*)

LES KHETA-U

DES

TEXTES HIÉROGLYPHIQUES

LES KHATTI DES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

ET LES

HÉTHÉENS DES LIVRES BIBLIQUES

Parmi les peuples inconnus jusqu'ici et dont les monuments égyptiens et assyriens nous dévoilent l'existence et la haute civilisation, un des plus intéressants à étudier est sans contredit le peuple de Khéta. Ce peuple joue un rôle si intéressant dans l'histoire de l'antiquité qu'il a vivement préoccupé les érudits, depuis Champollion, qui l'identifie avec les Scythes, jusqu'à M. Brusgh et la plupart des égyptologues modernes qui y voient les Héthéens. Une étude attentive des documents égyptiens nous avait déjà démontré que ces deux hypothèses étaient inadmissibles, lorsque nous lûmes le remarquable Mémoire de M. Chabas sur les papyrus hiératiques de Berlin. — L'opinion de ce savant distingué, dont nous partageons presque entièrement la manière de voir, nous confirma dans nos propres observations, et nous décide à publier ces quelques recherches tout en nous excusant d'empiéter sur un domaine qu'il s'était réservé. — M. Chabas, dont le nom est européen et dont la moisson est si riche, peut bien laisser aux commençants quelques épis à glaner dans son champ.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire des Kheta-u, elle a été faite et très-bien faite par M. Brusgh; nous essayerons seulement de

prouver que les Kheta-u des Egyptiens, occupant la Syrie septentrionale, ne peuvent avoir été les Héthéens des livres bibliques, et nous rechercherons quelle fut la destinée de ce peuple pendant la domination assyrienne, du moins à l'époque des Sargonides, d'après les inscriptions cunéiformes.

Etudions d'abord les Héthéens, et voyons quelle idée on peut se faire de ce petit peuple de race chananéenne à demi caché dans les montagnes de la Palestine.

Au temps d'Abraham, les Héthéens sont établis au sud de Jérusalem, dans la vallée de Mambré, autour d'Hébron, leur capitale, ville importante et fort ancienne, puisqu'elle fut bâtie sept ans avant Tanis nous dit le livre des nombres. C'est dans leur pays qu'Abraham achète un champ pour enterrer Sarah sa femme, c'est chez eux qu'il est enterré lui-même, ainsi que son fils Isaac et son petit-fils Jacob, et que le fils de Jacob, Esaü, le père des Iduméens, vient chercher deux de ses femmes, afin de cimenter une alliance plus solide avec ses voisins.

Le livre de l'Exode n'accorde que peu de mots à l'histoire des Hébreux pendant la captivité d'Egypte, à plus forte raison nous laisse-t-il dans une complète ignorance de l'histoire des Héthéens avant Moïse.

Mais quand les Israélites envahissent la Terre promise, les Héthéens reparaissent en mainte circonstance, toujours accompagnés de six autres peuples avec lesquels ils semblent avoir formé une ligne de peuples frères, tous descendant de Chanaan et habitant la Palestine. Le Deutéronome présente au complet les noms des sept tribus qui composaient cette ligue; c'étaient : les Héthéens, les Gergéséens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Pherezéens, les Hévéens, et les Jébuséens. On remarque seulement un changement singulier dans la position des Héthéens. — Le livre de Josué le constate comme le livre des Nombres, les Amorrhéens possédaient alors la vallée de Mambré, un de leurs meleks était maître d'Hébron, et les enfants de Heth s'étaient retirés dans les montagnes.

Ce déplacement n'est pas impossible à expliquer. Les Héthéens, toujours situés sur le passage des grandes armées des Pharaons, virent leur pays complétement dévasté par ces multitudes d'hommes dont la nourriture et le campement devaient suffire à ruiner un territoire aussi peu étendu que la vallée de Mambré et les environs d'Hébron. Dans l'impuissance de résister aux conquérants égyptiens, il fallut pour conserver quelque indépendance, s'enfuir dans des montagnes plus élevées et moins accessibles que les collines de Juda,

et les Héthéens, reculant vers le nord, semblent avoir été chercher un refuge dans les monts d'Ephraïm jusqu'au Carmel et près de la mer (1).

Quoi qu'il en soit, à l'époque de Moïse et de Josué, un siècle tout au plus avant le règne de Ramsès II, qui ne put subjuguer les puissants Khéta-u et traita d'égal à égal avec leur roi, les Héthéens étaient un peuple de montagnards, gouverné par plusieurs petits chefs ou meleks ne relevant que d'eux-mêmes, et ils occupaient la Palestine avec six ou sept autres peuples (y compris les Philistins). Or, la Palestine a soixante lieues de longueur sur quarante de largeur tout au plus; ce qui ne suppose pas une bien grande étendue de territoire pour chacune des tribus qui l'habitaient. — En outre, les Héthéens ne paraissent pas avoir été le peuple le plus puissant de la Palestine; les livres bibliques donnent une bien autre importance aux Philistins et même aux Amorrhéens, — et ils n'étaient pas non plus, du moins au temps de Josué, à la tête de la ligue chananéenne; car ce furent d'abord Adonisedek, roi de Jebus, puis Jabin, roi d'Hazor, qui appelèrent aux armes tous les peuples de la Palestine, et les Héthéens ne figurent toujours parmi eux que comme un peuple des montagnes.

Les Héthéens, après Josué, ne reparaissent plus que de loin en loin dans les récits bibliques; Salomon rendit leurs meleks tributaires, ainsi que tous les petits chefs des autres peuples établis dans son empire; ils lui fournissaient des femmes pour son harem et des chevaux pour ses écuries. Sous les faibles successeurs de Salomon, les Hétheens, voisins de la mer et défendus par les montagnes, semblent avoir reconquis leur indépendance et acquis une certaine puissance relative qui frappa les Hébreux. Dans un passage du chapitre VII du IVe livre des Rois, le dernier où il soit fait mention des Héthéens, on lit que, pendant une de ces guerres que les Syriens entretenaient continuellement avec les Israélites : « Le Seigneur fit entendre dans le camp des Syriens un grand bruit comme de chariots, de chevaux

(1) Un passage du livre de Josué n'indiquerait-il pas cette nouvelle patrie des Héthéens : le Seigneur dit au général hébreu, lorsqu'il va passer le Jourdain en face de Jéricho : « Vos limites seront depuis le désert au Midi et le Liban au Nord, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate à l'Orient, tout le pays des Héthéens jusqu'à la grande mer qui regarde le soleil couchant. » Jéhovah paraît montrer à Josué le pays des Héthéens qui est là, derrière Jéricho, presque sous ses yeux, et lui dire : « Vos limites s'étendront à l'Orient jusqu'à l'Euphrate (contrée que les Hébreux n'ont possédée que peu de temps sous Salomon) et à l'Occident jusqu'à la grande mer en traversant tout ce pays des Héthéens que vous voyez. »

et d'une armée innombrable ; et les Syriens l'entendant s'étaient dits l'un à l'autre : Le roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous les rois des Héthéens et des Égyptiens, et les voilà qui viennent tous fondre sur nous. » — C'est là le seul passage qu'on puisse alléguer pour prouver la puissance des Héthéens, encore date-t-il d'une époque trop éloignée des Pharaons conquérants pour que nous croyions devoir en tenir compte.

Qu'est-ce maintenant que les Égyptiens entendaient par p-to Kheta, la terre de Khéta?

La dénomination de terre de Kheta, comme le fait très-justement remarquer M. Chabas dans la traduction de l'inscription d'Ibsamboul, semble s'appliquer à un territoire semblable au Naharaïn (Mésapotamie) et au Kédi, où M. Brusgh voit le pays de Kedes[4]. Ce territoire aurait été subdivisé en plusieurs provinces secondaires, gouvernées par des princes particuliers, relevant d'un chef suprême, « le grand roi du pays de Khéta ; » du reste, on ne connaît ni ville, ni forteresse du nom de Khéta, et les documents désignent toujours par ce nom une contrée ou ses habitants.

Les princes de Khéta étaient d'une famille ancienne et puissante. Le traité de paix que conclurent Ramsès II et Khetasar en fait foi.— Ce traité cite avec emphase les noms des aïeux et prédécesseurs de Khetasar et rappelle les anciens rapports de ces princes avec les Pharaons. Remarquons, en outre, que les noms de ces souverains appartiennent aux langues assyrienne et chaldéenne, et ne présentent aucune analogie avec les noms des princes chananéens.

Donc la terre de Khéta était un grand pays comme la Mésopotamie, renfermant plusieurs Etats feudataires. — Au contraire, les Héthéens n'avaient pas, pour ainsi dire, de pays qui leur fût propre, et suivant l'opinion de M. Brusgh, ils voyageaient un peu à travers la Palestine, ainsi que tous les peuples chananéens ; la terre des enfants de Heth sera une fois la vallée de Mambré, une autre fois les montagnes.

Les Kheta-u avaient à leur tête un roi des rois qui dominait sur tous les princes du pays et ne leur laissait guère plus d'autorité qu'à des satrapes.— Au contraire, les Héthéens étaient gouvernés par plusieurs petits rois indépendants, ne reconnaissant pas de suzerain, et ne s'alliant probablement entre eux que dans de graves circonstances.

Les Kheta-u furent sous Ramsès II à la tête d'une ligue composée des peuples de la Mésopotamie, de la Syrie et peut-être de la Palestine. — Au contraire, les Héthéens ne sont jamais désignés dans les livres bibliques comme chefs d'une ligue ; et le livre de Josué a bien soin de nous dire, lorsqu'il parle de Jabin, roi d'Hazor, chef d'une

grande confédération de peuples chananéens ligués contre les Israélites moins d'un siècle après les campagnes de Ramsès, que la ville d'Hazor avait été de tout temps la première et la capitale de tous ces royaumes. »

Quelle qu'ait été d'ailleurs la puissance des Héthéens, il est incontestable qu'ils habitaient la terre de Chanaan, et si l'on veut voir les Héthéens dans les Khéta-u, il faudra que la terre de Khéta soit la terre de Chanaan; mais il y a ici une grande difficulté, c'est que les Égyptiens appelaient la terre de Chanaan justement du même nom que les Hébreux (1) et qu'il n'est pas croyable qu'ils aient appliqué deux noms différents au même pays.

Nous pensons avoir indiqué déjà des différences importantes entre les deux peuples qu'on veut identifier; l'examen des campagnes des Pharaons en Asie va nous en faire découvrir de plus considérables encore et nous convaincre que la terre de Khéta ne peut être le pays des Héthéens, mais une contrée située au nord de la Syrie.

Les rois de Thèbes, après avoir chassé les pasteurs de l'Egypte, se trouvèrent à la tête d'un peuple puissant et belliqueux rendu plein d'ardeur par ses victoires récentes et qui ne demandait qu'à poursuivre le cours de ses conquêtes; ils songèrent donc à profiter de de cette humeur guerrière pour reculer en Asie les limites de leur empire et s'emparer de ces riches plaines de la Mésopotamie et de la Chaldée dont les nations policées, les villes immenses et la fertilité proverbiale avaient le privilége de tenter tous les conquérants.

Les historiens grecs et latins, dont l'imagination dépasse quelquefois les bornes, ont célébré les exploits des rois d'Egypte dans l'Asie-Mineure et dans la Thrace, dans la Bactriane et dans l'Inde; mais la vérité est que leurs expéditions ne s'éloignèrent jamais de ces campagnes fortunées des bords de l'Euphrate et du Tigre, et que toutes les fois que les armées égyptiennes entrent en Asie, la Mésopotamie et la Chaldée sont le seul but de leurs efforts.

Les Pharaons suivaient toujours la même marche; ils traversaient la terre de Chanaan, longeaient le cours du haut Oronte jusqu'à Kadès', ville très-forte placée aux environs de l'ancienne Hems, puis tournant brusquement à droite, ils s'avançaient en plein désert jusqu'à Circesium, où ils passaient l'Euphrate et entraient en Mésopotamie.

La ville de Kadès' était la clef de l'Asie centrale, et on voit les Asiatiques la défendre avec autant de vigueur que les Egyptiens en mettaient à l'attaquer.

(1) Brugsch, *Histoire d'Egypte*, p. 89.

La position de Kadès' est bien établie maintenant : c'est sur les bords de l'Oronte qu'il faut la chercher, à un endroit où le fleuve fait un coude et où ses eaux sont assez abondantes pour avoir pu servir de défense naturelle aux remparts qu'elles entouraient. Les environs de l'ancienne Hems répondent parfaitement à cette situation, d'autant plus que le géographe arabe Aboulféda désigne encore sous le nom de Kadès' le lac formé par l'Oronte entre Hems et Ribleh.

Les inscriptions nous apprennent que la ville de Kadès' était dans le pays d'Amaur. M. Brusgsh y veut voir la terre des Amorrhéens ; et de même que, pour faire concorder la géographie biblique avec son hypothèse, il avance sur sa carte les Héthéens jusqu'à l'extrême nord de la Palestine, il déplace aussi les Amorrhéens, voisins de la mer Morte, et les transporte en Syrie dans la vallée de l'Oronte. Malgré l'autorité incontestable du savant égyptologue allemand, il nous est impossible d'admettre cette opinion. Aucun passage des livres saints n'autorise à faire sortir les Amorrhéens de la Palestine ; ils étaient bornés au nord par les Ammonites et le pays de Basan, et à près de quatre-vingts lieues de Kadès'. Il faut donc se résigner à ignorer encore quel territoire connu correspondait à la terre d'Amaur, mais on peut affirmer qu'elle était située en Syrie et traversée par le fleuve Oronte.

Les rois de Kadès' étaient très-puissants et pouvaient compter, en outre, sur le secours de tous les princes voisins à la moindre attaque des Egyptiens. On voit en effet que chaque expédition des Pharaons en Asie amène infailliblement une coalition des peuples maritimes et de ceux des vallées de l'Euphrate, confédérés d'ordinaire sous les ordres d'un chef dominant.

Au temps de Toutmès III, c'est le roi de Kadès' ; au temps de Seti Ier et de Ramsès II, c'est le roi du pays de Khéta.

A partir des expéditions de Toutmès III les monuments commencent à nous donner des renseignements plus précis et plus détaillés sur les campagnes des Pharaons et à faire mention des Khéta-u.

Les annales de Toutmès III sont fort mutilées ; mais heureusement la première partie, la plus importante pour le sujet qui nous occupe, est intacte : c'est le récit de la campagne de la Palestine.

Effrayé des préparatifs de Toutmès, le roi de Kadès' avait soulevé tous les peuples de la Palestine et de la Syrie, essayant de mettre ainsi entre sa capitale et l'armée de Pharaon plusieurs peuples à combattre et plusieurs villes fortes à emporter ; lui-même, ne comptant peut-être pas beaucoup sur ses alliés de Chanaan, sortit de Kadès' avec une grande armée, et alla en Palestine au-devant de Toutmès.

Le roi d'Egypte entra en Asie par Gaza, ville qu'il possédait, nous dit l'inscription, et s'avança le long de la mer jusqu'à Mageddo, où les deux armées se rencontrèrent; le sort y fut fatal aux Asiatiques : Toutmès gagna une bataille décisive qui lui permit de s'emparer de Kadès' et de presque toutes les villes importantes de la Syrie méridionale et de la terre de Chanaan, puis revint en Egypte triomphant et traînant derrière lui ses captifs et ses dépouilles.

Le Pharaon ne se contenta pas de traverser la Palestine et la Cœlesyrie, il est bien certain qu'il parcourut et dévasta le pays tout entier. Beaucoup de noms parmi ceux des peuples soumis sont très reconnaissables; — en Syrie : Tibekhat (Debekhu), Damas (Tameku), Hamath (Hamtu); en Palestine : Lebna (Ravana), Merôm (Marama), Qanah (Kaanau), Astaroth-Qarnaïm (Astartu), Kinnereth (Kennarut), Makeda (Makata), Hazor (Huz'ar), Adamah (Ataam), Schunem (S'anama), Qassioun (Kasuna), Mischeal (Mas'aar), Akschaph (Akcap), Anakharat (Anukertu), Joppé (Jappu), Gherer (Ghelal), Rabbah (Rabbau), etc...

Ces annales de Toutmès, qui mettent un soin si minutieux à énumérer les villes et les pays conquis par le Pharaon en Palestine, nous apprennent donc que du nord au sud, de l'est à l'ouest, il subjugua toute la contrée. Si la terre de Khéta est la Palestine, si les Khéta-u sont les Héthéens, placés à la tête de la ligue chananéenne, nous devons nous attendre à trouver au moins leur nom dans le récit de cette campagne. Eh bien ! nulle part il n'y est question des Khéta-u. Ainsi Toutmès les aurait assujettis, il aurait pris leurs villes, détruit leurs forteresses, saccagé leurs champs, et ne les aurait pas même nommés une fois ! Une telle omission serait inconcevable.

Mais ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est que ces mêmes annales, qui ne parlent point des Khéta-u à l'occasion de l'expédition de Palestine, font figurer, dix ans après, le roi du pays de Khéta parmi les peuples qui viennent apporter leurs tributs au Pharaon en Mésopotamie. Ce prince n'est accompagné d'aucun des peuples de Chanaan ; il vient présenter ses hommages à Toutmès avec les habitants du pays de Z'ahi (Phénicie septentrionale), ceux du pays de Remenen (Arménie), le roi de Singar (Sinear) et les tribus du pays de Pount (Arabie). Les Egyptiens connaissaient donc très-bien les Khéta-u, et si l'inscription ne les cite pas parmi les peuples vaincus par Toutmès en Palestine, c'est que le Pharaon ne les y rencontra pas.

Nous pouvons déjà conclure, d'après les annales de Toutmès III, que les Khéta-u furent en rapport avec les Egyptiens dès cette épo-

que; mais qu'ils n'habitaient pas la Palestine, ni même la Syrie. Or, comme nous ne pouvons pas non plus les placer dans la Phénicie, ni dans les déserts de l'Arabie, nous devrons nécessairement les placer plus au nord dans la vallée du bas Oronte.

Après les campagnes de Toutmès, celles de Seti Ier nous donnent encore de précieux renseignements sur l'état de la Palestine et les Khéta-u.

Les Asiatiques, que les rois d'Egypte avaient tant de peine à soumettre, recouvraient toujours leur indépendance après le départ des armées égyptiennes, et chaque Pharaon se voyait forcé de recommencer l'œuvre de son prédécesseur.

Seti Ier suivit la même route que Toutmès III, mais il ne paraît pas avoir rencontré de sérieuses résistances en Palestine, et put se porter rapidement sur Kadès', où l'attendait l'armée ennemie. Cette fois le prince de Kadès', affaibli probablement par ses défaites précédentes et ne pouvant plus compter sur les Chananéens, en partie sujets de l'Egypte, n'osa pas résister seul à Seti et réclama l'appui d'un peuple non encore éprouvé par les Egyptiens, les Khéta-u, qui se chargèrent de défendre Kadès' et d'arrêter la marche triomphante du Pharaon.

Les Khéta-u furent aussi malheureux contre Seti que les Syriens et les Chananéens l'avaient été contre Toutmès, ils furent complétement battus; Kadès' fut prise, l'Asie ouverte, et Seti put aller porter ses armes victorieuses en Mésopotamie, en Assyrie et jusqu'en Chaldée.

Les Khéta-u perdirent une bataille, il est vrai, mais rien ne prouve que la terre de Khéta ait été subjuguée; pas une ville prise dans ce pays n'est citée dans les inscriptions, et on peut croire que le roi de Khéta, défait à Kadès', se hâta de rentrer dans ses domaines, tandis que le Pharaon, peu soucieux de poursuivre ses ennemis vaincus, se précipita sur la Mésopotamie et l'Assyrie, dont la renommée l'avait attirée et dont la route était libre.

Quant à l'état de la terre de Chanaan sous le règne de Seti, voici ce que nous en dit M. Brusgh, d'après les monuments : « Après que « le roi Sethos eut achevé ses guerres contre les peuples asiatiques, « surtout contre ceux qui habitaient la Palestine, il prit soin de « faire administrer et gouverner le pays conquis par des employés « égyptiens. Ceux-ci, résidant dans les places les plus fortes des pro- « vinces étrangères, entretenaient une correspondance active avec « l'Egypte; nous pouvons en juger d'après quelques actes sur papy- « rus, qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Les chefs communi-

« quaient aux personnages distingués en Égypte tous les événements « qui leur paraissaient dignes d'être mentionnés, et c'est ainsi que « nous apprenons une foule de détails sur l'état de la terre de Chanaan, « sous la domination de Sethos et de ses successeurs. »

Il est fort probable que, même avant l'expédition de Seti, la Palestine était déjà presque une province égyptienne gouvernée par des fonctionnaires envoyés d'Egypte ou nommés par les Pharaons. Ce qui le prouverait, c'est que Seti traversa la Palestine sans obstacle et ne rencontra d'ennemis qu'en Syrie.

Quoi qu'il en soit, ici encore on ne peut identifier les Khêta-u avec les Héthéens. Concevrait-on, en effet, que les Héthéens, au lieu de défendre en Palestine leurs villes et leurs forteresses, eussent abandonné leurs familles et leurs biens à la fureur des conquérants pour aller hors de leur patrie porter secours à un allié au risque de s'exiler sans espoir de retour s'ils étaient vaincus ?

Il nous reste maintenant à étudier la campagne de Ramsès II, fils de Seti Ier. Ramsès, pas plus que Seti, ne s'arrêta en Palestine, cette contrée était alors, hormis peut-être quelques villes, réunie à l'empire égyptien, et ne paraît avoir été considérée par le Pharaon que comme une sorte de district de l'Egypte ; aussi ne doit-on pas la compter, au moins au commencement de la campagne, parmi les alliés des Khêta-u.

La première station de Ramsès en pays étranger fut S'avetun, bourgade de Syrie, et c'est de là qu'il s'avança sur Kadès', où l'attendait le grand roi de Khêta à la tête d'une armée formidable.

La Mésopotamie, la Syrie, la Phénicie, tous les peuples des vallées de l'Euphrate et de l'Oronte, avaient pris part à cette guerre vraiment nationale. Le poëme de Pentaour énumère les suivants : Aratu Massu, Patasa, Kas'kas', Alun, Gaz'ouatan, Hirbu, Aktara, Kades', Raka, Tenteni et Karkamis', sauf Alun peut-être, nous ne trouvons pas parmi eux un seul peuple de la Palestine.

Comme le Pharaon approchait de Kadès' sans connaître au juste la position de l'armée ennemie ; le roi de Khêta, qui se tenait embusqué derrière cette ville, essaya de le tromper par de faux rapports, afin de tomber inattendu sur les Egyptiens divisés, et de s'emparer, s'il était possible, de la personne même de leur souverain. Deux s'asou appostés par lui à cet effet, se laissèrent prendre par des éclaireurs de Ramsès, et, amenés devant le Pharaon, lui annoncèrent que le roi de Khêta, effrayé de sa puissance, s'enfuyait vers Alep (H'elbon-H'irbu).

Aussitôt Ramsès, sans défiance, donna ordre à une partie de ses

troupes de tourner Kadès' et de se mettre à la poursuite de l'ennemi, tandis qu'il attaquerait lui-même cette ville avec le reste de son armée. Son erreur ne fut pas de longue durée ; il était déjà au sud de Kadès', près les remparts, lorsqu'on lui amena de nouveaux espions du roi de Khéta. Ceux-ci, contraints par le bâton d'avouer la vérité, apprennent au Pharaon qu'il a été trompé et que les alliés sont là derrière Kadès', qui n'attendent qu'une occasion favorable pour surprendre son armée affaiblie. Très-ému à cette nouvelle, Ramsès réunit ses généraux, les gourmande de leur négligence à s'informer des manœuvres des Asiatiques, donne des ordres contraires aux premiers et envoie des courriers pour ramener au plus tôt les légions qu'il avait envoyées au nord vers Alep ; mais il était déjà bien tard, le roi de Khéta, informé de l'isolement de Ramsès, traversait en ce moment la ville de Kadès', et, passant ainsi du nord au sud, se jetait brusquement avec toute l'armée des alliés sur la petite troupe qui entourait le Pharaon. On peut dire que Ramsès ne dut la victoire qu'à sa valeur : presque seul, entouré d'ennemis, il soutint le choc des Asiatiques jusqu'au retour de ses légions ; celles-ci rétablirent enfin le combat, et après une lutte acharnée où les pertes des vainqueurs égalèrent sans doute celles des vaincus, le Pharaon resta maître du champ de bataille et de la ville de Kadès'.

Ramsès ne profita pas d'une victoire qui lui avait coûté si cher. Au lieu de presser les ennemis vaincus, de subjuguer la terre de Khéta et de pousser ses conquêtes jusque dans la haute Asie, il revint tout à coup sur ses pas et s'occupa longtemps à soumettre les villes révoltées de la Palestine.

Que s'était-il donc passé en Palestine en l'absence de Ramsès? et comment ce prince, qui avait trouvé les Chananéens si soumis lorsqu'il traversait leur pays pour la première fois, fut-il forcé, par leur révolte de laisser échapper les débris de l'armée asiatique et d'assiéger une à une les villes chananéennes avant de pouvoir rentrer en Egypte ? C'est que le bruit s'était sans doute répandu que Ramsès, dans une bataille terrible contre le prince de Khéta, avait été défait à Kadès', peut-être même qu'il avait été fait prisonnier ou tué ; et les princes chananéens jugèrent que le moment était venu de secouer le joug de l'Egypte et de couper la retraite au reste de l'armée égyptienne en déroute. Ceci n'est qu'une hypothèse, mais c'est la seule explication que nous puissions donner de ce fait étrange.

Dans tous les cas, après la bataille de Kadès', Ramsès ne semble pas avoir continué la guerre contre les Khéta-u, et si la paix ne fut pas conclue sur-le-champ entre le prince de Khéta et le Pharaon,

c'est que ce dernier voulut réduire la Palestine avant de traiter avec ses ennemis.

Ce ne fut que la vingt-troisième année de son règne que Ramsès II accorda son alliance au roi du pays de Khéta. La teneur de ce traité consenti par les deux monarques prouve plus que tout autre document combien était puissant encore le royaume de Khéta ; évidemment Ramsès, pas plus que son père Seti, n'avait soumis les Khéta-u : il traita leur roi non en tributaire mais en égal. C'est un empereur qui s'allie à un autre empereur, ce n'est point un suzerain dictant ses conditions à un vassal vaincu ; voici d'ailleurs les passages les plus importans de ce traité (1) :

« Ce fut le traité du grand roi d'Egypte avec le grand roi des « Khéta-u pour que jamais Dieu ne cause d'inimitiés entre eux selon « les stipulations qui existaient (déjà) au temps de mon (son ?) frère « Maout'nour, qui fut en guerre avec le grand roi d'Egypte (Seti I-II) « et qui doivent être en vigueur à l'avenir dès aujourd'hui.

« Chetesar, le grand roi des Khéta-u, observa (ces) conditions, « maintenant le traité fait par le dieu Ra et fait par le dieu Soutech « du pays d'Egypte avec le pays de Cheta, pour qu'à jamais les inimi- « tiés n'éclatent entre eux, si Chetasar, le grand roi des Chéta-u, « observe les articles du traité fait avec Raousermâà, éprouvé par le « soleil, le grand roi d'Egypte, à partir d'aujourd'hui pour qu'une « bonne paix et une bonne alliance soit établie entre nous à toujours, « étant allié avec moi, étant ami avec moi, moi aussi je serai allié « avec lui, je serai ami avec lui à toujours, comme c'était le cas aux « jours de Maout'nour, le grand-roi des Chéta-u, mon (son ?) frère, « après le meurtre duquel Chetasar, en grand roi des Chéta-u, fut « assis sur le trône de son père Poutra, qui fut allié (???) avec Ramsès- « Meiamoun, le grand-roi d'Egypte (. . . . . .). La paix et l'alliance « sera meilleure que la paix et l'alliance qui exista antérieurement « au (temps de) Poutra, le grand roi des Chéta-u avec (nom détruit) « le grand roi d'Egypte, selon la bonne paix et la bonne alliance que « les enfants des enfants du grand roi des Khéta-u soient alliés et amis « envers les enfants des enfants de Ramsès-Meiamoun, le grand roi « d'Egypte, et selon nos conditions de l'alliance, notre conseil (est) que « (l'Egypte maintienne) avec le peuple de Chéta l'alliance et la paix « pour qu'elles soient stables à toujours, que jamais l'inimitié n'éclate « entre eux, que jamais le grand roi des Chéta-u ne s'approche du « pays d'Egypte pour en emporter du butin, que jamais Raousermâà,

(1) Brugsch, *Recueil de documents égyptiens*, t, I.

« éprouvé par le soleil, le grand roi d'Egypte, ne s'approche du pays « de (Cheta pour en emporter le butin) comme c'étaient les condi- « tions de la convention étant établies aux jours de Sepaloulou, le « grand roi des Cheta-u; et de même les conditions de la convention « existant aux jours de Maout'nour, le grand-roi des Cheta-u, mon « père (?frère), je les accomplirai. Que Ramsès-Meiamoun, le grand « roi d'Egypte voit l'accomplissement (. . . . . .) avec nous en- « semble, à partir d'aujourd'hui, nous les accomplirons et nous agi- « rons selon les articles de la convention. — Si un autre ennemi « arrive aux pays de Raousermâà, éprouvé par le soleil, le grand « roi d'Egypte, qu'il envoie au grand roi des Cheta-u, disant : viens « pour que je (t)'accorde de mes victoires sur lui. — Le grand roi « des Cheta-u qu'il agisse (alors conformément aux conditions de « l'alliance), que le grand roi des Cheta-u batte ses ennemis, et si « l'intention du grand roi des Cheta-u n'est pas de venir (lui-même) « qu'il (envoie) ses guerriers et ses cavales (pour qu'ils) battent ses « ennemis dans (. . . .), à la fureur de Ramsès-Meiamoun (. . . . .) « pour les sujets après eux qui font. . . . . qu'il marche pour « les battre, le grand roi des Cheta-u fit le serment. . . . . il « est venu en vainqueur pour battre ses ennemis, si l'intention de « Ramsès-Meimour est de venir, il sera. . . . . pour renvoyer « la réponse au pays de Cheta, mais si les serviteurs du grand roi « des Cheta-u s'approchent de lui, que Ramsès-Meiamoun. . . . . « aux pays de Ramsès-Meiamoun, le grand roi d'Egypte; qu'ils arri- « vent chez le grand roi des Cheta-u que le grand roi des Cheta-u ne « les reçoivent pas; mais que le grand roi des Cheta-u les fasse re- « tourner chez Raousermâà, éprouvé par le soleil, le grand roi d'É- « gypte. . . . . qu'ils arrivent en Egypte pour se faire serviteurs « d'autrui, que Raousermâà, approuvé par le soleil, ne les ac- « cueille pas, mais qu'il les fasse retourner chez le grand roi des « Cheta-u. »

Malgré les nombreuses mutilations qu'a subies l'inscription, il est facile de comprendre que les deux souverains contractent par ce traité une alliance offensive et défensive, et se promettent de respecter réciproquement leurs territoires et de se renvoyer ceux de leurs sujets qui, échappant à l'autorité de l'un d'eux, auraient été chercher un refuge chez l'autre.

Mettons maintenant, comme le fait M. Brugsh, les Héthéens à la place des Khéta-u, et voyons quel singulier rôle les Héthéens se trouveraient jouer ainsi pendant toute cette campagne de Ramsès II.

D'abord, Ramsès traverse la Palestine sans obstacle, pas une

ville des Héthéens ne lui ferme ses portes, pas une armée ne cherche à l'arrêter dans sa marche, et lui-même ne s'empare d'aucune forteresse, ne ravage aucune province de cet ennemi qu'il va combattre plus loin avec tant d'acharnement. Où sont donc alors les Héthéens? Les Héthéens ont tous quitté la terre des Héthéens comme au temps de Seti Ier, (cette manœuvre sans doute leur réussissait). Ils n'ont pensé ni à leurs femmes, ni à leurs enfants, ni à leurs champs, ni à leurs foyers, mais ils avaient tant à cœur de défendre la ville de Kadès' en Syrie qu'ils sont tous partis pour la vallée de l'Oronte. C'est là qu'ils songent pour la première fois à attendre enfin le conquérant de pied ferme.

A Kadès', le roi des Héthéens, qui veut tromper les Egyptiens pour les attaquer à l'improviste, imagine une ruse bien faite pour étonner le Pharaon : Il essaie de lui persuader qu'il se retire avec toute son armée vers Alep! Se figure-t-on les Héthéens, peuple de la Palestine, armés pour la défense de leur pays, reculant jusqu'à Alep avec toute leur armée à près de quatre-vingts lieues de leur patrie sans combattre!

Enfin, après la bataille de Kadès', Ramsès revient victorieux en Palestine, s'empare des villes rebelles, alliées ou sujettes des Héthéens, et soumet toute la contrée à l'Egypte; puis, au lieu de faire mettre à mort ou de retenir captif le roi des Héthéens, il s'allie avec son ennemi terrassé, le traite en égal, et perd ainsi comme à plaisir tout le fruit d'une si longue campagne.

Ajoutons que les Héthéens n'ont pas d'alliés sérieux au sud de Kadès'; tous les confédérés sont des peuples de Mésopotamie ou de la Syrie et de la Phénicie septentrionales; quant aux Jébuséens, aux Gergéséens, aux Phérézéens, aux Hévéens, etc..., on ne les trouve jamais cités parmi les alliés des Héthéens. Quelle série d'invraisemblances!

Mais si les Khéta-u sont, comme nous le pensons, un peuple de la vallée du bas Oronte, toute leur conduite devient parfaitement claire.

Ramsès ne rencontre pas d'abord d'obstacles en Palestine, parce que cette province ne s'est pas encore révoltée; les Khéta-u apparaissent seulement à Kadès' parce qu'ils cherchent à fermer aux Egyptiens la route du nord, que Kadès', située hors de leur territoire, est la première place forte au sud qu'ils aient intérêt à défendre, et qu'en arrêtant le Pharaon devant cette ville, ils préservent leur patrie de l'invasion égyptienne.

La ruse du roi de Khéta est excellente : Alep, ville éloignée vers le nord, une des plus lointaines de la confédération, peut-être dépen-

dante de la terre de Khéta, mais à coup sûr alliée voisine, pouvait offrir un refuge à Khetasar et lui permettre de grouper autour d'elle de nouveaux moyens de résistance.

Après la bataille et la prise de Kadès', les Khéta-u vaincus se retirent vers le nord pour y défendre leur patrie contre l'invasion égyptienne, mais Ramsès, effrayé de laisser derrière lui toute la Palestine soulevée, renonce à ses projets de conquête et passe de longues années à réduire les villes chananéennes, tandis que le roi de Khéta retourne paisiblement dans ses foyers.

Le fameux traité conclu entre les deux rois s'accorde parfaitement avec tout ce qui précède ; le roi de Khéta, toujours à la tête de la confédération et qui n'a perdu qu'une bataille, est encore le plus puissant monarque du nord ; le Pharaon doit donc rechercher son alliance et peut le regarder comme un égal.

Rien dans ce traité ne nous force à considérer l'Egypte comme touchant aux frontières de la terre de Khéta ; l'obligation que s'impose chacun des deux monarques de ne point faire d'incursion sur le territoire de son allié et de se renvoyer mutuellement leurs sujets rebelles, ne prouve pas, selon nous, le voisinage immédiat des deux pays ; mais il serait possible encore de soutenir cette dernière opinion, puisque le Pharaon ayant réduit de nouveau la Palestine en province égyptienne et possédant Kadès', les états des deux alliés s'étaient ainsi beaucoup rapprochés.

Nous pouvons donc conclure d'après la comparaison des documents égyptiens et des livres bibliques :

1° Que les Khéta-u ne sont pas les Héthéens ;

2° Que les Khéta-u n'habitaient pas la Palestine ;

3° Que la terre de Khéta devait être située au nord du pays de Kadès', dans la Syrie septentrionale, et s'étendre jusque vers Alep, probablement même plus loin encore.

La terre de Khéta devient dans les documents assyriens le pays de Khatti.

La première fois que les Assyriens envahirent la contrée qui s'étend de l'Euphrate à la mer, le premier peuple qu'ils rencontrèrent fut celui des Khéta-u, et ils appelèrent d'abord de ce nom tout le pays qui longe l'Euphrate depuis le mont Taurus jusqu'à la terre de Chanaan. Puis les Khéta-u, acquérant chaque jour une importance nouvelle et les Assyriens s'avançant toujours de plus en plus vers l'Egypte, les inscriptions cunéiformes en vinrent à nommer terre de Khatti la réunion des peuples de diverses races qui habitaient depuis la Comagène jusqu'à l'Egypte, et depuis l'Euphrate jusqu'à la mer.

En voici plusieurs exemples tirés des annales de Sargon :

« Asouri, roi d'Asdod, s'obstina dans son esprit à ne plus fournir « ses tributs ; il envoya aux rois voisins des messages hostiles à l'As- « syrie ; pour cela, je méditai une vengeance et je le remplaçai par « un autre dans la domination sur ces pays. J'élevai à sa place son « frère Akhimit à la royauté ; mais le peuple de Khatti, avide de ré- « volte, se lassa du gouvernement d'Akhimit et éleva Jaman, qui, « comme celui-là, n'était pas maître légitime du trône. Dans la colère « de mon cœur, je n'ai pas divisé mon armée et je n'ai pas diminué « les bagages; mais j'ai marché contre Asdod avec mes guerriers qui « ne se séparaient pas des vestiges de mes sandales. »

Plus loin :

« Je transplantai en Elam les habitants de la Comagène dans le « pays de Khatti que j'avais atteint de ma main. »

Et dans l'inscription de Sargon à Nimrod :

« . . . .Prince attentif, il fit la guerre aux méchants et sa main « atteignit Pisiri, roi de Syrie, et institua son lieutenant sur la ville « de Circesium (Karkamis'). . . . . dans ces jours, j'ai déposé dans « la maison du trésor 11 talents, 30 mines d'or, 2,100 talents, « 24 mines d'argent, le grand butin que j'avais pris de Pisiri, roi de « Circesium, du pays de Khatti, située sur l'Euphrate. . . . . »

Nous voyons à cette époque la Comagène et Asdod (Azoth) faire partie de la terre de Khatti, ainsi que Karkamis', citée par les inscriptions égyptiennes comme la fidèle alliée des Khéta-u dans toutes leurs guerres contre l'Egypte.

Sous le règne de Sennacherib, la dénomination de terre de Khatti embrasse la Phénicie et toutes les villes maritimes :

« Dans ma troisième campagne je marchai vers la terre de Khatti. « Louli était roi de Sidon, la grande réputation de ma majesté l'a- « vait terrifié et il s'était enfui sur les îles au milieu de la mer, et « avait abandonné son pays, les villes de la grande Sidon et de la « petite Sidon, Betzitti, Srepta, Mahalliba, Ouson, Ecdippa, Acco, les « grandes villes, les citadelles, les places de pèlerinages et de dévo- « tion, les temples, tout avait été terrifié par la gloire d'Assour, mon « maître; ils se rendirent à moi.

Enfin le nom de terre de Khatti s'étendant toujours davantage, est appliqué, par les annales d'Assarhaddon, non-seulement à tous les peuples de la Syrie et de la Palestine, mais encore aux îles de la Méditerranée jusqu'à la Grèce.

« Je comptai parmi les serviteurs de mon règne douze rois de « Khatti, au delà des montagnes : Bah'lou, roi de Tyr ; Manassé (Mi- « nasi), roi de Juda ; Cadoumoukou, roi de la ville d'Oudoum; Mou- « souri, roi de la ville de Mâan ; ....bil, roi de Gaża ; Mitinti, roi d'As- « calon ; Itouzou, roi d'Amgarroun ; Isdiasiahat, roi de Byblos ; Kou- « louba'al, roi d'Aradus ; Abibal, roi d'Ousimouroun, Podouïl, roi de « Bet-Amman : Noumilkou, roi d'Asdod, les 12 rois de la côte ; et « puis : Egisthus (Ikistousi), roi d'Idalion (Idial) ; Pithagore (Pita- « goura), roi de Cittium ; Ki...., roi de Salamis (Silhimmi) ; Itouda- « gon, roi de Paphos ; Iriëli, roi de Soli (Sillou) ; Damasou, roi de « Kouri ; Roumizou, roi de Tamassus (Tamisi) ; Damousi, roi d'A- « mathonte (Anti-Hadasti) ; Ouna-Gousou, roi de Liménion (Limini) ; « Bou'li, roi d'Oupri, les rois du pays de Yatnan, qui est au milieu « de la mer, ensemble vingt-deux rois de Khatti, tant du bord de la « mer que du milieu de la mer, tous je leur délègue mes pouvoirs. »

On peut donc se convaincre d'après tous ces textes que la terre de Khéta, qui au temps des Egyptiens était la contrée limitrophe de la Mésopotamie, bornée au nord par le Taurus, au sud par la Syrie creuse, devient dans les inscriptions cunéiformes, sous le nom de terre de Khatti, la désignation de tous les pays que les Assyriens rencontrèrent au delà de l'Euphrate et même des îles, les Assyriens ayant étendu à tous les peuples qui habitaient par delà l'Euphrate le nom du premier peuple qu'ils avaient connu et combattu après avoir passé ce fleuve.

Reste à examiner la question de savoir si les Khéta-u des documents égyptiens, et les Khatti des inscriptions cunéiformes ne sont pas les Khétims des livres bibliques de Josèphe, dont le territoire était situé à l'embouchure de l'Oronte, en face de l'île de Chypre, qui porta longtemps leur nom et où ils fondèrent Citium (1).

PAUL BUCHÈRE.

(1) *La Genèse*, chap. X, v. 4, cite Khettim, après Elisa et Tharsis :

« Les fils de Javan furent Elisa, Tharsis, Khettim et Dodanim. »

Et nous trouvons encore au livre d'Isaïe, chapitre XXXII, v. 1 : « Prophetie contre Tyr : Criez et hurlez, vaisseaux de la mer, parce que le lieu d'où les vaisseaux avaient accoutumé de faire voile a été détruit : c'est de la terre de Khettim que ce malheur se manifestera sur eux. »

Enfin voici ce que dit Josèphe de la terre de Khettim : « Javan, autre fils de Japhet, eut trois fils : Alisas, qui donna son nom aux Alisiens, que l'on nomme aujourd'hui Œoliens ; Tharsus, qui donna son nom aux Tharsiens, qui sont maintenant les Ciliciens, dont la principale ville se nomme encore aujourd'hui Tharses, et Khettim, qui occupa l'île que l'on nomme maintenant Cypre, à laquelle il donna son nom, d'où vient que les Hébreux nomment Khettim toutes les îles et tous les lieux maritimes. — Et encore aujourd'hui une des villes de l'île de Cypre est nommée Citium par

ceux qui imposent des noms grecs à toutes choses, ce qui diffère peu du nom de Khettim. »

D'après la Genèse, la terre de Khettim est donc nommée après la terre de Tharsus ou de Cilicie, qui vient elle-même après celle d'Alisas ou des Œoliens; or, la Cilicie est au sud de l'Œolie, et nous devons naturellement chercher les Khettim au sud de la Cilicie, et comme les Œoliens et les descendants de Tharsus habitaient la côte plutôt que les îles, il faut croire qu'au temps de la Genèse, les Khettim habitaient aussi la côte avant de coloniser l'île de Chypre, — Cette côte, occupée par les Khettim au sud de la Cilicie, ne pouvait être que celle qui s'étend entre la Cilicie et la Phénicie, en face de l'île de Chypre, dans la vallée du bas Oronte, et c'est bien là que nous trouvons la terre de Khéta des Egyptiens et la terre de Khatti des Assyriens.

On pourrait supposer que les Khettim avaient étendu leur domination assez profondément dans l'intérieur, mais que, pressés d'un côté par les Egyptiens et de l'autre par les Assyriens, ils quittèrent peu à peu le continent et se réfugièrent en Chypre, qui, dès le temps d'Isaïe, portait leur nom. — C'est vers cette même époque, en effet, que le nom de terre de Khatti, que les Assyriens n'appliquaient auparavant qu'à la Syrie, est donné à toutes les îles de la Méditerranée et principalement à Chypre, que les Assyriens possédèrent assez longtemps. — Les Hébreux enfin, comme les Assyriens, et sans doute d'après eux, finirent par nommer terre de Khettim les lieux maritimes et les îles.

La Genèse et Josèphe font Khettim fils de Javan et de race arienne. — Or, nous remarquons que les Khéta-u associaient étrangement au culte de Baal, le Dieu Sémitique par excellence, et d'Astarté, celui des forêts, des montagnes et des fleuves, qui est évidemment d'origine arienne, ce qui peut nous faire supposer que les Khéta-u étaient un peuple de race mixte composée d'Ariens, anciens possesseurs de la terre, descendus de l'Asie-Mineure et de Sémites, dominateurs après une conquête et venus de l'Assyrie.

Enfin, quant à l'orthographe du nom de Khettim ou Khittim : כִּתִּים qui devient Khet en faisant tomber la terminaison du pluriel, elle peut s'accorder avec l'orthographe égyptienne du nom de Kheta : . D'après Gesenius, le caph pouvait, en effet se prononcer rudement comme le χ grec, et Josèphe, auquel on ne peut reprocher d'avoir ignoré l'hébreu, écrit toujours le nom de Khettim par un χ comme le nom des Héthéens, articulation qui se rapproche beaucoup de celle du crible égyptien. — D'autre part, M. Brugh, dans sa transcription de l'alphabet hiéroglyphique en lettres hébraïques, fait correspondre la plante d'eau au Caph; et nous trouvons de nombreux exemples dans les inscriptions hiéroglyphiques de la plante d'eau servant de variante au crible : qui est habituellement transcrit par un ח, donc כ = ח (ך) = χ. On trouve un exemple de l'affinité de la plante d'eau avec ק et le ח dans le mot où l'on reconnaît la racine hébraïque בקש et chaldéenne בחש. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette assimilation possible des Kheta-u et des Khettim, que nous ne proposons d'ailleurs que comme une pure hypothèse.

Versailles, 1er mars 1864.

LE

TEMPLE D'HADRIEN

A CYZIQUE

Sur le terrain qu'occupent, au-dessous du village d'Hammamlu et à l'entrée de la presqu'île, les vestiges épars de l'ancienne Cyzique, à douze cents mètres environ vers le sud-ouest de l'amphithéâtre qu'ont décrit tous les voyageurs qui ont visité ces lieux, se trouvent des restes antiques qui n'ont pas obtenu jusqu'ici toute l'attention qu'ils paraissent mériter (1). Nous espérons pouvoir ajouter sur ce point quelque chose aux recherches de nos devanciers, et faire reconnaître dans ces ruines ce qui subsiste de l'un des plus célèbres édifices de la Cyzique romaine.

A près de deux cents mètres vers le nord-ouest d'une tour byzantine auprès de laquelle passe le chemin d'Erdek à Pandermo et que mentionnent, sous le nom de *Tour Balkiz*, toutes les descriptions des ruines de Cyzique, se rencontrent des souterrains au-dessus desquels sont amoncelés, parmi les broussailles, d'innombrables fragments de marbre blanc qui paraissent avoir appartenu à un édifice considérable et richement décoré : c'est ce que les gens du pays appellent le *bézestein*, par analogie avec les galeries voûtées de leurs bazars. Ce terrain présentait à l'étude des difficultés toutes particulières, car le sol est partout coupé de trous larges et profonds que séparent d'énormes

(1) Voir, pour la description des ruines de Cyzique, l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, p. 69 et suivantes, ainsi que la planche 3, qu donne une esquisse topographique des ruines. Cf. aussi planche 4.

monceaux de débris, et on ne peut parcourir tout cet espace qu'en se tenant à grand'peine en équilibre sur la crête inégale de vieux murs croulants, que relient, de distance en distance, d'étroits arcs-doubleaux.

Nous avons pu néanmoins pénétrer dans plusieurs corridors dont les voûtes sont intactes. Ceux-ci offrent une disposition toute particulière ; ils se distinguent aisément des galeries voisines, qui paraissent se rattacher à un même ensemble, mais dont les voûtes, plus larges et construites d'une manière différente, se sont presque partout effondrées. Ces couloirs, habités depuis plusieurs siècles par d'innombrables chauve-souris, sont à demi obstrués par d'énormes amas de guano ; enfin des pluies récentes avaient rempli d'eau tous ces creux. En dépit de ces obstacles, nous avons pu lever le plan de ces corridors, que reproduit la figure ci-jointe (1). C'est que l'importance de

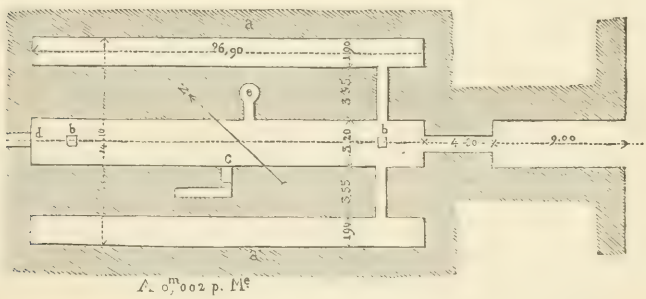

ces substructions, aussi bien que les dimensions vraiment extraordi-

(1) Les murs *a* et *a'* sont construits en pierre de bel appareil, leurs assises n'ont pas moins de cinquante centimètres de hauteur. Les murs intérieurs n'ont qu'une seule assise de pierre, située sous la naissance des voûtes plein-cintre, construites en blocage, qui recouvrent ces souterrains ; le reste est en moellons. — *b*, *b* sont deux ouvertures carrées, pratiquées au sommet de la voûte du milieu. Chacune d'elles est percée dans un seul bloc de pierre. — *c* est un petit escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur et dont la partie supérieure est écroulée. — *d* est une sorte de soupirail. — *e* est une petite chambre circulaire, voûtée en cul-de-four ; le sol y est resté en contre-bas de celui des galeries ; elle contenait de l'eau jusqu'à la profondeur d'un mètre dix centimètres. — Au point a', une pierre d'assise, sous la naissance de la voûte, porte, gravées en creux, deux lettres isolées : B A, hautes de dix-huit centimètres.

Des voûtes en parties effondrées forment, autour des souterrains que nous venons de décrire, une suite de galeries et de chambres.

naires de certains morceaux d'architecture gisant à terre parmi les décombres, avaient attiré tout d'abord notre attention; nous mesurâmes donc, sans rien préjuger sur la nature et la destination de l'édifice auquel ils appartenaient, ceux de ces fragments qui nous parurent les mieux conservés et les plus intéressants. Les recherches que nous avons faites, depuis notre retour, dans les auteurs anciens qui parlent de la Cyzique romaine, nous ont amené à croire que nous avions eu là sous les yeux les restes d'un monument souvent cité et célébré par les écrivains du dernier âge de l'antiquité, le temple que la ville de Cyzique consacra à l'empereur Hadrien (1). Commencé sous le règne de cet empereur (2), ce monument n'aurait été achevé que sous celui de Marc-Aurèle; l'inauguration solennelle en aurait été faite en l'an 167 de notre ère (3), et nous avons encore le discours que prononça à cette occasion, dans l'agora de Cyzique, le rhéteur Ælius Aristide, d'Hadriani (4). Voici le passage le plus important de ce discours, celui qui contient seul quelques renseignements assez précis sur l'aspect général et le caractère de cet édifice (5) :

(1) Aristide nous apprend que le nom d'un empereur était inscrit sur le fronton du temple : ἐπεγράψασθε μὲν γὰρ τὸν ἄριστον τῶν εἰς ἐκεῖνον τὸν χρόνον βασιλέων. Comme ce discours était prononcé sous le règne de Marc-Aurèle et de L. Vérus, et qu'il n'est question ici que d'un seul empereur, on voit clairement qu'il s'agit de l'un des prédécesseurs des princes alors régnants; or, ce prédécesseur doit être Hadrien, qui avait tant fait pour les grandes cités de l'Orient, et particulièrement pour Cyzique; sur de nombreuses médailles Cyzique porte le titre d'Ἀδριανή. Cette conjecture est confirmée par un passage d'un écrivain du vie siècle, Malalas, qui attribue formellement à Hadrien le commencement de l'érection d'un temple colossal, que l'on comptait parmi les merveilles du monde. « Il plaça, » ajoute l'historien, « sur le faîte du temple, son buste en marbre, de grande dimension, accompagné de l'inscription : D'Hadrien dieu. C'est ce qu'on peut voir encore maintenant. » (Johannis Malalæ *Chronogr.*, p. 279, ed. Niebuhr). Enfin, dans les énumérations des sept merveilles du monde où le temple de Cyzique remplace le temple d'Éphèse, il est désigné sous le titre de temple d'Hadrien, ναὸς Ἀδριανοῦ; Nicetas (V. Orelli ad Philon. Byz., p. 144) nomme comme la septième merveille du monde τὸ Ἀδριανοῦ ἱερὸν ἐν Κυζίκῳ, qui, dans les vers du *De VII orbis spectaculis*, est indiqué, ainsi : καὶ Κυζίκου φέριστος ἀῤῥαγὴς δόμος. Cf. Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, t. III, p. 122.

(2) La *Chronique d'Alexandrie* (p. 254, C. Paris), Cedrenus (p. 249, C. Paris) et le scholiaste de Lucien (ad *Icarom.*, 24, p. 779, Reitz), s'accordent à mentionner la fondation d'un temple à Cyzique, par Hadrien, et le passage de Malalas, cité plus haut, ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse ici du grand temple que l'on comptait parmi les sept merveilles du monde.

(3) Masson, *Collectanea in Aristidis Vitam*, p. 109, ff.

(4) Sur Ælius Aristide, voir plus haut, p. 62.

(5) *Oratio ad Cyzicenos*, p. 389, éd. Dindorf.

« Me voici maintenant en pleine mer! Comment en dire autant que je voudrais? Je veux vous en dire du moins quelques mots pour l'acquit de ma conscience. D'autres peuples ont tenté avant vous de pareilles entreprises; mais, de ce jour, ils ne pourront passer auprès de vous que pour des enfants. L'ouvrage que vous avez accompli, y penser aurait pu être regardé comme un signe de folie; le réaliser paraissait au-dessus des forces humaines. On se demanderait volontiers si la portion de l'île que vous avez enlevée et qui est entrée dans la construction du temple n'est pas plus considérable que celle qui reste en place. Tout le monde, je pense, s'accordera à reconnaître qu'il n'y avait qu'une ville pour bâtir un aussi colossal édifice, et que seules vos carrières pouvaient fournir une telle masse de pierre. Auparavant, c'était par le relief des différentes îles que le navigateur les distinguait l'une de l'autre, qu'il pouvait dire : Celle-ci est Cyzique, celle-là est Proconèse, cette autre porte tel autre nom. Maintenant votre temple suffit à remplacer les montagnes, et votre cité est la seule qui, pour guider les navigateurs vers ses ports, n'ait plus besoin de phares, de fanaux et de hautes tours. Remplissant, pour ainsi dire, tout l'horizon, le temple indique la situation de la ville, et témoigne en même temps de votre magnificence. Malgré sa grandeur, il est plus beau encore qu'il n'est grand. Si Homère et Hésiode venaient à passer par ici, j'imagine qu'ils appliqueraient volontiers à ce monument ce que la légende raconte du mur de Troie, à savoir que Poseidon et Apollon se sont réunis pour faire présent à la cité de ce grand ouvrage : l'un offrant la pierre qu'il fallait tirer des gouffres de la mer, et fournissant les moyens de la transporter; l'autre ayant voulu orner d'un aussi superbe édifice la ville qui ne pouvait moins attendre de son divin patron. On peut dire que chacun des blocs de marbre est aussi grand que tout un temple ordinaire, que le temple a les dimensions de tout un péribole, et qu'enfin, avec son péribole, il occupe autant d'espace que toute une ville. Ce que vous admirez, est-ce surtout le luxe, et tout ce qui ajoute à la facilité de la vie? Alors vous pourrez voir ici, non plus des maisons à trois étages et des galères à trois rangs de rames, mais un temple gigantesque dont les proportions dépassent celles de tous les autres édifices analogues, et qui, lui aussi, se divise en trois parties superposées l'une à l'autre. Il y a à voir et à admirer séparément l'étage souterrain, l'étage d'en haut et l'étage intermédiaire, consacré à la divinité du lieu. Ce sont de vrais promenoirs que les galeries souterraines et que les galeries supérieures qui, les unes et les autres, se développent dans toute la longueur de l'édifice et en font le tour; elles ne paraissent pas, tant

elles sont commodes et spacieuses, jouer ici un rôle accessoire, mais avoir été construites tout exprès pour servir à la promenade (1). »

A défaut d'autres indices, le trait final de cette description, rapproché du caractère général des ruines encore subsistantes, de l'importance des substructions et du vaste développement de ces souterrains dont nous n'avons étudié et relevé qu'une partie, pourrait déjà conduire à faire regarder comme vraisemblable l'attribution que nous proposons ; mais nous pouvons aller plus loin, et signaler une coïncidence plus remarquable encore entre les témoignages antiques et les observations que nous avons faites sur les lieux. Le peu de temps que nous passâmes à Cyzique ne nous permit pas de chercher à loisir, parmi les débris amoncelés, les fûts, les chapiteaux, les grands fragments d'entablement qui se retrouveraient sans doute enterrés au

(1) Πρὸς αὐτό γε ἥκω τὸ κλυδώνιον, πῶς ἂν εἴποιμι ὅσον βούλομαι; ἀλλὰ τοσοῦτον ἂν εἴποιμι ὅσον εἰπὼν συγγνοίην ἐμαυτῷ. Πάντας γὰρ μικροῦ δέω λέγειν ὅσοι τοῖς ὁμοίοις ἐνεχείρησαν ὥσπερεὶ παῖδας ἀπεφήνατε, τοσοῦτον ἔργον ἐγείραντες, ὅσον ἐνθυμηθῆναι μὲν ἂν μανίας ἔργον εἶναι ἔδοξεν, ἐκτελέσαι δὲ κρεῖττον ἢ κατὰ ἄνθρωπον. Ἀπορήσαι τις ἂν πότερον ἐνταυθοῖ μετενήνεκται τῆς νήσου τὸ πλεῖστον ἢ κατὰ χώραν μένει. Οἶμαι δ' ἂν ἅπαντας συμφῆσαι μήτε πόλεως ἂν ἄλλης εἶναι τὸ ἀνάθημα μήτε λιθοτομίας ἑτέρας ἢ τῆς ὑμετέρας · οὐ γὰρ ἂν ἀρκέσαι τὴν φύσιν. Πρότερον γὰρ τῶν νήσων ταῖς κορυφαῖς ἐτεκμαίροντο οἱ πλέοντες, Κύζικος ἥδε, Προκόννησος αὕτη, τῶν ἄλλων ἣν ἴδοι τις · νῦν δὲ ὁ νεὼς ἀντὶ τῶν ὀρῶν ἀρκεῖ, καὶ μόνοις ὑμῖν οὐδὲν δεῖ λαμπτηρίων οὐδὲ πυρσῶν οὐδὲ πύργων πρὸς τοὺς καταίροντας, ἀλλ' ὁ νεὼς πληρῶν ἅπαν τὸ ὁρώμενον τήν τε πόλιν καὶ τὴν μεγαλοψυχίαν τῶν ἐχόντων αὐτὴν ὁμοῦ δηλοῖ, καὶ τοσοῦτος ὢν καλλίων ἐστὶν ἢ μείζων..... Φαίης ἂν τῶν μὲν λίθων ἕκαστον ἀντὶ νέω τοῦ παντὸς εἶναι, τὸν δὲ νέων ἀντὶ τοῦ παντὸς περιβόλου, τὸν δ' αὖ περίβολον τοῦ νεὼ πόλεως ἀποχρῶντα γίγεσθαι. Εἰ δὲ βούλει τὰ τῆς ῥαστώνης καὶ τρυφῆς, ἀντὶ γὰρ τῶν οἰκιῶν τριωρόφων καὶ τῶν τριήρων πάρεστιν ὁρᾶν νεὼν τὸν μέγιστον, τῶν μὲν ἄλλων παλλαπλασίονα, αὐτὸν δὲ τριπλοῦν τῇ φύσει. Τὰ μὲν γὰρ αὐτοῦ κατάγειός ἐστι θέα, τὰ δ' ὑπερῷος, μέση δὲ ἡ νενομισμένη. Δρόμοι δὲ ὑπὸ γήν τε καὶ κρεμαστοὶ δι' αὐτοῦ διήκοντες κύκλῳ, ὥσπερ οὐκ ἐν προσθήκης μέρει, ἀλλ' ἐξεπίτηδες εἶναι δρόμοι πεποιημένοι.

Nous n'avons omis que la partie du texte qui contient de froides allusions mythologiques d'où il n'y a rien à tirer pour l'histoire du temple et le caractère de son architecture. On remarquera que, dans les dernières lignes, nous avons cru devoir ajouter quelques mots à ceux que nous donnait le grec, et développer plutôt que traduire, pour rendre le sens plus clair. Par cet « étage d'en haut, » ὑπερῷος θέα, par ces « galeries suspendues en l'air, » κρεμαστοὶ δρόμοι, Aristide nous paraît avoir voulu désigner les galeries qui, dans les grands temples, où il y a intérieurement deux ordres superposés, courent au-dessus des portiques qui forment les bas-côtés de la cella; c'est la place qu'occupe le *triforium* dans certaines basiliques romaines et dans nos églises du moyen âge. Voir sur ces galeries hautes Abel Blouet, *Expédition scientifique en Morée*, t. I, p. 69 et planche 68 ; et Delagardette, *Ruines de Pestum*, 1799. A propos du temple d'Olympie, Pausanias (V, 10) parle aussi de ces portiques supérieurs, qu'il appelle στοαὶ ὑπερῷοι, et ailleurs, en décrivant le temple d'Athene-Alea à Tégée, il dit qu'il avait deux ordres superposés, un ordre corinthien au-dessus d'un ordre dorique (VII, 45).

plus profond des décombres, et qui fourniraient les données nécessaires pour une restauration de l'ensemble. Pourtant nous pûmes recueillir et mesurer un certain nombre de fragments et d'ornements d'architecture qui nous permettent tout au moins de déterminer, avec une grande approximation, l'échelle de l'édifice. Les morceaux qui ont le plus attiré notre attention sont une base de colonne, dont la figure ci-contre offre le profil restauré, un ove, des perles et un

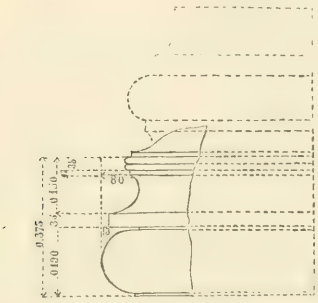

A 0.05 p. M.

fragment de chapiteau corinthien. Or, la comparaison de ces divers éléments nous a conduits à conclure qu'ils avaient appartenu à un même ordre colossal dont la colonne, en y comprenant la base et le chapiteau, aurait eu une hauteur totale de vingt et un mètres trente-cinq centimètres, si l'on attribue à cette colonne la proportion de dix diamètres, proportion moyenne qui sert en quelque sorte de règle (1). Or, cette élévation serait supérieure à celle même du plus grand ordre connu, qui nous est offert par les colonnes du

(1) Parmi les débris informes que nous avons étudiés, nous avons reconnu des fragments de dauphins sculptés, de caissons et d'ornements d'architecture. Des perles ont six centimètres de diamètre; un ove, trouvé dans les souterrains mêmes, a trente centimètres entre les dards. Deux morceaux sont particulièrement intéressants, car ils nous donnent, d'une manière irrécusable, l'échelle de l'édifice dont ils ont fait partie, et nous aident ainsi à reconnaître, dans cet édifice, le temple colossal d'Hadrien. Ce sont : 1° un fragment d'une base de colonne, sans plinthe, d'un profil singulier, inusité. Cette base se trouve avoir soixante-quatre centimètres de hauteur;

2° Un fragment de la partie inférieure d'un chapiteau corinthien, fragment où se trouve indiquée la distance qui sépare l'axe d'une grande feuille de celui d'une petite. Cet intervalle, comme on sait, correspond à la seizième partie de la circonférence inférieure du chapiteau corinthien. Il est ici de trente-six centimètres; ce chiffre, multiplié par seize, nous donne cinq mètres soixante-seize centimètres pour la circonférence inférieure du chapiteau dont ce fragment a fait partie. Le diamètre supérieur de la colonne qui portait ce chapiteau était donc d'un mètre quatre-vingt-trois

grand temple de Balbek (Héliopolis) (1). Les plus hautes colonnes qui soient encore debout à Rome sont celles du temple de Mars Ultor ; elles n'ont que dix-sept mètres cinquante centimètres. Une colonne enlevée à la basilique de Constantin et dressée sur une place voisine de Sainte-Marie Majeure a dix-neuf mètres de haut. On voit que le temple de Cyzique avait pu à bon droit frapper les yeux et l'imagination des contemporains; on voit que, par ses proportions, il dépassait les autres édifices construits dans un siècle qui avait pourtant l'habitude et le goût du colossal.

La hauteur de la colonne étant ainsi obtenue par l'examen des parties subsistantes et par le calcul, ce n'est pas sans surprise et sans plaisir que l'on se reporte à ce passage de Dion : « On dit que sous Antonin il y eut un terrible tremblement de terre qui désola la Bithynie et les rivages de l'Hellespont; il maltraita cruellement plusieurs cités, et il en renversa d'autres de fond en comble. Une des villes qui souffrirent le plus, ce fut Cyzique; elle vit s'écrouler son temple, le plus beau et le plus grand de ceux qui existaient alors; ses colonnes, chacune d'un seul bloc, avaient quatre orgyies de grosseur et cinquante coudées de haut. Tout le reste était à l'avenant, et il était plus facile d'admirer les beautés de cet édifice que de les louer dignement (2). » Les dommages éprouvés par le temple sont sans doute

centimètres; si nous ajoutons le sixième de cette somme à la somme elle-même, pour compenser la diminution du fût, nous trouvons pour le diamètre inférieur de la colonne deux mètres cent trente-cinq millimètres. Enfin, si nous supposons à cette colonne la proportion de dix diamètres, nous voyons qu'elle devait avoir, avec sa base et son chapiteau compris, une hauteur totale de vingt et un mètres trente-cinq centimètres. Si nous lui supposions onze diamètres de hauteur (proportion qui se rencontre au temple dit de Vesta, à Rome, et à l'Augusteum d'Ancyre), cette colonne aurait vingt-trois mètres quatre cent quatre-vingt-cinq millimètres. Tous les éléments décrits ci-dessus, ove, perle, base, etc., correspondent parfaitement à un ordre aussi colossal.

Ces éléments ne présentent ni une grande pureté de goût, ni une grande finesse d'exécution. Dans l'ove dont il est parlé, les dards n'ont plus la forme simple des dards qui séparent les oves grecs ou ceux des beaux temps de l'architecture romaine, mais ils ont cette pointe triangulaire en fer de flèche, propre à la seconde période de l'empire.

(1) Les colonnes du grand temple de Balbek ont sept pieds anglais de diamètre inférieur, et soixante-trois et demi de hauteur, base et chapiteau compris, ce qui revient à deux mètres treize centimètres de diamètre et dix-neuf mètres trente-cinq centimètres de hauteur (V. *Les Ruines de Balbec*, par R. Wood, Londres, 1757). Les colonnes du temple de Jupiter Olympien, à Athènes, construit également par Hadrien, ont seize mètres soixante-dix-neuf centimètres (V. Penrose, *Principles of Athenian architecture*).

(2) L. XXX, c. 4 Ἐπὶ τοῦ Ἀντωνίνου λέγεται καὶ φοβερώτατος περὶ τὰ μέρη τῆς Βιθυνίας καὶ τοῦ Ἑλλησπόντου σεισμὸς γένεσθαι, καὶ ἄλλας τε πόλεις καμεῖν ἰσχυρῶς, καὶ

exagérés ici par Dion, ou du moins la trace en fut complétement effacée par les successeurs d'Antonin, puisque des écrivains très-postérieurs mentionnent cet édifice comme existant encore de leur temps. Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous importe ici de constater et de relever, c'est cette hauteur de cinquante coudées que Dion attribue aux colonnes ; cinquante coudées équivalent à vingt-trois mètres quinze centimètres ; or, nous avions trouvé, par le calcul, pour cette même hauteur, vingt et un mètres trente-cinq centimètres. Ne suffit-il pas, pour expliquer le faible écart qui sépare l'une de l'autre ces deux évaluations, de songer que Dion, qui ne parle ici qu'en passant du temple de Cyzique, a dû se contenter de donner des chiffres ronds, chiffres qu'il citait d'ailleurs sans doute de mémoire?

Dans le passage que nous avons cité plus haut, Dion énonce un fait qu'il serait curieux de vérifier, et dont il est permis de douter jusqu'à preuve du contraire ; il affirme que les colonnes auraient été faites chacune d'un seul bloc. La chose, il est vrai, n'est pas absolument impossible, et cette disposition serait bien dans le goût d'une époque qui, ne pouvant plus atteindre à l'harmonieuse perfection des grands modèles classiques, cherchait surtout à étonner par le mérite de la difficulté vaincue. Nous devons dire aussi que, parmi les débris de toute sorte accumulés sur ce point, nous n'avons vu aucun de ces tambours cylindriques qui jonchent le sol dans l'Acropole d'Athènes, à Égine ou à Phigalie. Les dimensions qu'il faudrait attribuer à ces monolithes dépasseraient pourtant de beaucoup les plus grands qu'il y ait à Sainte-Sophie ; Justinien avait fait rechercher pour sa basi-

πεσεῖν ὁλοσχερῶς, καὶ ἐξαιρέτως τὴν Κύζικον, καὶ τὸν ἐν αὐτῇ ναὸν μέγιστόν τε καὶ κάλλιστον ναῶν ἅπαντων καταῤῥιφῆναι · ᾧ τετραόργυιοι μὲν πάχος οἱ κίονες ἦσαν, ὕψος δὲ πεντήκοντα πηχέων, ἕκαστος πέτρας μιᾶς · καὶ τἆλλα τὰ ἐν αὐτῷ, ἕκαστον θαυμάσαι πλέον ἢ ἐπαινέσαι. Au premier moment on serait tenté de rendre par *diamètre* le mot πάχος, grosseur, épaisseur ; mais nous croyons qu'il faut le traduire nécessairement ici par *circonférence;* d'après la valeur que l'on attribue ordinairement à l'orgyie (un mètre huit cent cinquante millimètres) quatre orgyies donneraient un diamètre de sept mètres quarante centimètres, chiffre dont l'exagération saute aux yeux, et qui n'est nullement en rapport avec l'évaluation fournie par Dion lui-même pour la hauteur des colonnes. Il vaut donc mieux penser que Dion a voulu indiquer la grosseur des fûts par la mesure de leur circonférence, plus facile à obtenir que celle du diamètre. Le diamètre inférieur de colonnes hautes de vingt-trois mètres quinze centimètres (cinquante coudées) serait, si l'on continue à calculer sur la proportion de dix diamètres, deux mètres trente et un centimètres, ce qui donnerait sept mètres vingt-six centimètres de circonférence. Nous obtenons de cette manière, sinon le chiffre même que fournit l'historien, au moins quelque chose qui n'en est pas fort éloigné.

lique les plus belles colonnes que l'on ait pu trouver dans tout l'empire : Éphèse, Alexandria Troas, Cyzique, les îles de la mer Égée, Rome même, avaient dépouillé pour lui leurs temples, envoyé leurs plus précieux matériaux, ce que l'on avait pu trouver, parmi les débris des magnificences d'autrefois, de plus beau, de plus riche et de plus grandiose. Or, tandis que dans le temple d'Hadrien à Cyzique les fûts devaient avoir de dix-neuf à vingt mètres, ceux des fameuses colonnes de vert antique, apportées d'Éphèse et célébrées par Paul le Silentiaire n'ont que huit mètres, et les colonnes de porphyre égyptien apportées de Rome, où elles avaient été enlevées au temple du Soleil, ne mesurent, entre la base et le chapiteau, que sept mètres. Toutes les autres colonnes que renferme cet édifice et dont la hauteur nous est donnée sont plus petites (1).

Si ces colonnes avaient été en réalité monolithes, on devrait pourtant espérer les retrouver à Sainte-Sophie, car les ruines de Cyzique sont une des carrières où ont le plus largement puisé les architectes de Justinien. On pouvait s'y attendre, car Cyzique, qui avait de grands et somptueux édifices, n'est séparée de la capitale que par quelques heures de mer. L'histoire nous apprend d'ailleurs que les choses se passèrent ainsi. Nous avons un curieux opuscule qu'un écrivain du XVe siècle, Codinus, a consacré à raconter la construction de Sainte-Sophie et les miracles qui vinrent plusieurs fois encourager l'empereur pendant le cours de ces longs et dispendieux travaux. L'auteur, qui met en œuvre d'anciens documents dont quelques-uns même paraissent remonter jusqu'au temps de Justinien, parle des huit colonnes de porphyre enlevées à Rome du temple du Soleil, et envoyées en cadeau à Justinien par une veuve nommée Marcia ; il mentionne ensuite les huit colonnes de marbre vert tirées d'Éphèse, puis il ajoute : « Tous les autres matériaux, toutes les autres colonnes, furent amenés de Cyzique (2). » Il ne faut pas prendre cette affirmation au pied de la lettre, car Codinus poursuit en disant que l'on emprunta aussi des colonnes et des marbres à Athènes et aux îles, sans doute à Délos. Il n'en reste pas moins certain que Cyzique fournit une très-grande quantité des matériaux employés à Sainte-Sophie ; or à quel édifice dut-on faire plus d'emprunts qu'à cette montagne de marbre taillé, qu'à ce temple colossal, le dernier-né et le plus célèbre, le plus somptueux des édi-

(1) *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel*, von W. Salzenberg, Berlin, 1854, f°.

(2) Codinus, *De Structura templi S. Sophiæ*, p. 65, B : ἡ δὲ λοιπὴ πᾶσα ὕλη καὶ πάντες οἱ κίονες ἀπὸ Κυζίκου ἤχθησαν.

fices de la Cyzique romaine? Si nous ne retrouvons pas à Sainte-Sophie, autant du moins que nous pouvons en juger d'après les renseignements qui sont à notre portée, les grandes colonnes du portique extérieur de Cyzique, ne serait-il pas intéressant de chercher dans cette forêt de colonnes, dont beaucoup sont en marbre blanc de Proconèse, quelles sont celles qui peuvent provenir des deux ordres intérieurs du temple d'Hadrien? Quant aux grandes colonnes du péristyle, que l'on ne retrouve pas sur les lieux, qui ne paraissent pas être entrées dans la construction de Sainte-Sophie, faut-il croire qu'elles ont été dévorées tout entières par ces énormes canons turcs des Dardanelles et du Bosphore que l'on chargeait ordinairement avec des boulets de marbre (1)?

Ce qui résulte de toutes les remarques qui précèdent, c'est que l'on peut, sans crainte de se tromper, reconnaître dans les vastes substructions que nous avons décrites, l'étage inférieur du célèbre temple d'Hadrien (2). Les observations que nous avons faites et les mesures que nous avons prises sur les lieux présentent, avec les données antiques, un trop frappant accord pour qu'il soit possible de conserver le moindre doute à ce sujet. Nous aurons donc, les premiers, déterminé l'emplacement et signalé les ruines du plus fameux édifice de la Cyzique romaine (3). Rien ne serait plus aisé que d'entreprendre

(1) Pour suffire à la consommation de cette artillerie, des ateliers de fabrication étaient établis sur l'emplacement de presque toutes les cités antiques de la côte. V. Texier, *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 173.

(2) Le corridor, long de neuf mètres, qui donne accès aux souterrains, était probablement sous le pronaos, et les colonnes des ordres intérieurs superposés dans la cella, reposaient vraisemblablement sur les murs appareillés *a* et *a'*. Le temple devait être octastyle; on rencontre fréquemment, sur les monnaies impériales de Cyzique, la représentation d'un édifice qui compte huit colonnes.

Des substructions semblables existent sous plusieurs temples antiques, les cellæ des temples de Jupiter, à Ostie, à Pompéi et à Aezani reposaient sur des galeries voûtées. Il y a aussi des corridors sous le temple de Mars Ultor, à Rome. Ceux du temple de Jupiter, à Pompéi, présentent surtout une analogie frappante avec ceux que nous avons observés à Cyzique. On y retrouve cette triple disposition que nous avons signalée.

(3) Pococke, Sestini et Hamilton ont vu ces ruines et en ont dit quelques mots. Hamilton est le seul à qui il soit venu à l'esprit que ce pourraient bien être là les substructions du temple décrit par Aristide; mais il ne confirme cette conjecture par aucune preuve et ne s'y arrête point. Il ne la produit d'ailleurs qu'en seconde ligne et après avoir commencé par suggérer qu'il faut peut-être chercher ici les greniers publics décrits par Strabon. Il y a, de plus, dans sa rapide description, de graves inexactitudes; ainsi il affirme que l'appareil est en grande partie hellénique : or, toute la construction porte ici, de la manière la plus évidente, le cachet de l'époque romaine (*Researches in Asia Minore*, ch. 36). Quant à Sestini, il voit ici un

là des fouilles, que de dégager ces galeries et d'examiner tous ces fragments confusément entassés : tout le terrain que couvrent ces ruines est inculte et abandonné. Ces recherches conduiraient sans doute à retrouver tous les membres de l'architecture et permettraient de se faire une idée assez exacte du temple, tel qu'il était autrefois. Mais peut-être l'intérêt artistique de ces travaux ne serait-il point en rapport avec les dépenses qu'ils occasionneraient. Les détails de l'ornementation sont tout à fait romains; dans tous les fragments qui nous ont passé sous les yeux, à Cyzique, il n'y a plus trace du sentiment grec et de cette finesse d'exécution qui distinguent encore toute la décoration de l'Augusteum d'Ancyre. La décadence se fait partout sentir ici à la sécheresse et à la lourdeur des formes. Il est évident que le temple de Cyzique devait sa réputation bien plutôt à sa grandeur qu'à sa beauté, à ses proportions colossales qu'à l'élégance du plan et à la délicatesse du travail.

G. Perrot. — E. Guillaume.

bâtiment, l'Heptaphonon, dont Pline fait une description assez obscure (*H. N.*, xxxvi, 15), et il a l'air de croire que ce grand travail n'aurait servi qu'à produire un bizarre phénomène d'acoustique (*Voyage dans la Grèce asiatique*, l. VI). Pococke se borne à indiquer brièvement ce qu'il a vu, sans chercher à déterminer la destination première de l'édifice en question. Enfin, M. Texier (*Asie Mineure*, p. 170, dans la collection de l'*Univers pittoresque*) semble placer le temple d'Hadrien à mille mètres de l'endroit où nous croyons l'avoir retrouvé ; il le cherche auprès de l'amphithéâtre et du théâtre, dans la gorge étroite et tournante dont les pentes l'auraient dérobé aux regards des navigateurs. Or, en l'absence même de toute autre preuve, il semble résulter du passage d'Aristide que le temple d'Hadrien devait s'élever dans un endroit découvert et sur le rivage même.

NOTICE

SUR

DEUX STATUES

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES

A ATHÈNES, PRÈS DE L'HAGIA TRIAS

Le monde savant s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps des fouilles faites l'été passé dans le céramique d'Athènes près de la porte *Dipyle*, où, d'une manière tout à fait inespérée, on a découvert un nombre considérable de monuments glyptiques et épigraphiques appartenant à des tombeaux restés, ce qui est si rare et si précieux, sur leur primitif emplacement. Au moment des fouilles, me trouvant à Athènes, pensionné par le gouvernement italien, j'ai pu avoir le bonheur de les décrire (1), et cette description, grâce aux dessins dus à l'habileté et à la rare exactitude de mon compagnon, M. Ambroise Seveso, architecte, élève de l'Académie des Beaux-Arts de Milan, a pu, j'espère, donner une idée suffisante de l'importance de cette découverte. Après la publication de ma description, les fouilles passèrent aux mains du gouvernement grec, et pour quelque temps, excepté quelques inscriptions d'une époque de décadence, elles ne donnèrent rien d'intéressant. Mais de nouveaux monuments plus importants ne tardèrent pas à se montrer, et outre deux lions dont j'ai pu ajouter le dessin comme vignette à mon travail, plus tard, on découvrit les restes d'un mur composé de blocs de marbre d'Hymette,

(1) *I monumenti sepolcrali scoperti nei mesi di maggio, giugno e luglio* 1863 *presso la chiesa della Santa Trinità in Atene descritti da Antonino Salinas e disegnati da Ambrogio Seveso.* Torino, 1863.

ayant une longueur de neuf mètres soixante-dix centimètres; on y voyait encore des traces d'ornements peints (1).

Tout récemment, M. Seveso m'a envoyé d'Athènes les dessins faits par lui, et qui sont reproduits sur la planche qui accompagne ce numéro, de deux autres monuments qu'on a trouvés sur le même lieu, et qui sont aussi remarquables sous plusieurs rapports. Voici la brève description qu'il m'en fait dans sa lettre :

« Fig. 1. Statue en marbre pentélique trouvée en novembre dernier, en continuant les fouilles à l'*Hagia Triàs*.

Elle représente un Scythe de grandeur naturelle, dont la tête et la jambe droite sont perdues. Ce Scythe porte un habit à manches étroites, ouvert devant, et serré à la taille par une ceinture. Sur le genou gauche, on observe des plis qui laisseraient supposer la présence d'un pantalon; on voit une petite partie du pied gauche, le seul qui reste, et cette partie a l'air d'être nue. Le bras gauche tombe naturellement le long du corps, serrant légèrement contre soi un objet qui paraît un étui avec une embouchure ouverte vers laquelle il porte la main droite, non dans l'attitude d'y prendre quelque chose, mais seulement d'y appuyer les phalanges moyennes de l'index et du médium. Le poing de la main gauche est un peu ouvert, de sorte qu'il paraît avoir dû tenir un arc. Il paraît aussi que primitivement les cheveux étaient tombant sur les épaules, mais qu'après ils furent détruits à l'aide d'un ciseau. L'étui, la ceinture et le pied conservent encore évidemment des traces de couleur rouge, et sur les bords de l'habit, on distingue en plusieurs endroits un ornement fait au pinceau avec une matière qui maintenant a l'aspect d'une couche blanchâtre très-mince. C'est un travail sans aucune perfection. En général il est dur et les plis sont indiqués avec incertitude. Toutefois, la pose de la figure est très-naturelle.

Parmi les archéologues d'Athènes, il y en a qui ont supposé que c'était un littérateur (*un letterato !!*), et d'autres, un archer. J'ai appelé leur attention sur la description que Lucien fait du monument de Toxaris, dans son dialogue *le Scythe et le Proxène*, et alors, après avoir reconnu la grande analogie qui existe entre la statue décrite par lui et celle que nous avons sous les yeux, ils sont tombés d'accord avec moi que c'est probablement un fragment d'une statue de Toxaris.

Fig. 2. Sirène de marbre pentélique, haute de quatre-vingts cen-

(1) V. la communication que, d'après une lettre de mon ami Seveso, j'ai faite alors dans l'*Archaelogischer Anzeiger* de Berlin, n° 180, p. 135.

timètres; sous le bras gauche elle tient une carapace de tortue traversée par deux trous, tandis que d'autres petits trous sont pratiqués sur le bord. De même, sur les bors extérieurs de chacune des ailes il existe quatre trous de quatre millimètres de diamètre, et à des intervalles presque tous égaux d'à peu près cinquante-cinq millimètres.

On ne voit pas de traces de peinture, mais il est à croire que les plumes des ailes ont été peintes, car le ciseau ne s'en est pas occupé. Selon moi, cette sculpture est digne d'admiration pour le naturel de l'attitude, pour l'élégance des formes, pour la pureté du dessin et pour l'apparente morbidesse des chairs. Elle fut trouvée à l'Aghia Triàs, et à présent elle est conservée dans le Théséum. »

Il ne peut y avoir le moindre doute que dans la première statue nous avons la figure d'un archer oriental, tel qu'on les voit représentés dans les œuvres de l'art grec sur la frise du temple de la *Nike Aptéros* par exemple (1). Ce sont ou des Perses ou des Scythes. Les représentations qu'on peut dire authentiques, et que l'on voit sur les superbes objets en or découverts à Panticapée (2), et avec lesquels notre statue s'accorde complétement par son costume, composé d'un habit court à manches, lié par une ceinture, des *Anaxyrides* et le *Coryte* achèvent de nous convaincre que nous avons affaire à un Scythe. La tête, qui a dû porter probablement le bonnet pointu caractéristique, a dû plus tard être refaite et ajustée sur le torse, ce qui est prouvé par les cheveux existant primitivement sur les épaules, et après détruits au ciseau (3). Je parle du *coryte*, car l'objet *en forme d'étui* est sûrement le γωρυτός bien connu des archers, lequel servait à la fois à contenir les flèches et l'arc; et bien qu'on le donne quelquefois à des personnages grecs (4), il appartenait plus particulièrement aux archers barbares (5). Dans le cas dont il s'agit, l'arc n'y était pas placé, ce qui est démontré d'abord par l'ouverture du poing gauche, et, en second lieu, parce que autrement la main ne pourrait pas se tenir sur l'embouchure du coryte.

(1) *Anc. marbres in the Brit. Mus.* t. IX, pl. 7 et 8; Müller, *Denkmaeler der alten Kunst*, éd. Wieseler, I, pl. XXIX, n. 124.

(2) *Antiquités du Bosphore*, pl. XX, fig. 6 et 9; et surtout le superbe vase en *électrum*, pl. XXXIII, vol. I, p. 227 et sqq.

(3) On trouve souvent, mais pour une cause bien particulière, des reliefs ou statues sépulcrales, dont la tête était ajoutée. Cf. Ross, *Archaeologische Aufsaetze*, I, 50; Pervanoglu, *Die Grabsteine der alten Griechen*, p. 26, I, et mes *Mon. sep.*, p. 17.

(4) Nous le voyons donné à Hercule dans une statue du *Museo Pio Clementino*, IV, pl. XLIII (reproduit chez Guhl et Koner, *Das Leben der Griechen u. Roemer*, p. 273, fig. 282), et sur les monnaies de Cephaledium. Castelli, *Sicil. vett. num.*, pl. XXVI, 6.

(5) V. les monuments cités dans les notes précédentes.

Les traces de peinture que l'on voit encore sur plusieurs parties de la statue lui donnent un intérêt particulier, puisque l'on est encore aujourd'hui en désaccord sur la manière de comprendre l'ancienne coloration des statues *circumlitio* (1). Ce qui paraît le plus probable et ce qui est le plus d'accord avec les monuments, et la tradition des artistes italiens du moyen âge, c'est que cette coloration s'appliquait aux seuls accessoires et principalement aux habits plutôt que sur les chairs. Jusqu'à présent on regardait comme une preuve précieuse de la vérité de cette thèse la célèbre Diane archaïque du musée de Naples (2), maintenant on pourra y ajouter cette nouvelle statue de Scythe, laquelle est la première parmi les sculptures découvertes l'Hagia Triàs qui nous présente ce fait remarquable; car, ainsi que je l'avais déjà remarqué, si dans cette belle suite de monuments funéraires découverts l'année passée, la polychrômie est si largement appliquée comme décoration architecturale, les sculptures n'en laissaient jusqu'ici apercevoir aucune trace. Ces bordures peintes sur les vêtements de notre statue servent naturellement à reproduire la richesse des broderies et des ornements des habits orientaux, et on sait qu'on se servait même à cet effet de petites plaques d'or qu'on appliquait sur les vêtements; par cet usage s'explique la masse de lames en or qu'on a trouvées dans la nécropole de Kertsch, et même sur une de ces plaques on voit représenté un guerrier scythe dont les habits sont ornés de lames semblables (3).

En ce qui concerne l'action de notre figure, elle paraît tenir la main sur le *coryte* pour être prête à tirer une flèche.

Toutefois, il faut observer que sa position n'est pas tout à fait celle d'un homme qui est sur le point de tirer, car alors il devrait avoir repliée la jambe gauche au lieu de la droite, ce qui est exigé par l'action même, et ce que l'on trouve en effet dans les autres figures d'archers (4). En général, pour ce qui regarde la composition de la statue, il faut avouer que si l'exécution n'est pas très-soignée, selon l'avis de M. Seveso, la disposition de la figure ne manque pas d'un ensemble élégant et très-harmonieux.

Le passage de Lucien cité à cette occasion par mon ami est

(1) Pour les différentes opinions soutenues à cet égard. Cf. Welcker, au § 310, 4, du *Manuel* de Müller, et le n° 5 du même paragraphe.

(2) Raoul Rochette, *Peintures ant. inéd.*, pl. VII, et Müller, *Denkmaeler*, I, pl. X, n° 38.

(3) *Antiquités du Bosphore*, pl. XX, fig. 9, vol. I, p. 145.

(4) V. par ex. les archers des sculptures d'Égine, Müller, *Denkmaeler*, I, pl. VIII et VIII B.

très-important, et mérite un examen particulier. Cet écrivain, dans le commencement de son dialogue *le Scythe et le Proxène,* après avoir parlé de Toxaris, ce médecin scythe qui s'était établi à Athènes et avait entièrement adopté les mœurs et le costume grecs, raconte que, pendant la grande peste, une femme, *Dimanète,* dans une vision reçut d'un Scythe un conseil sur la manière dont il fallait la faire cesser. Quand la peste, grâce à ce conseil, eut disparu, on se rendit sur le lieu où, selon l'indication de Dimanète, lui était apparu ce Scythe pour lui donner un conseil si salutaire, « on y trouva enseveli Toxaris, que l'on reconnut à l'inscription, bien que celle-ci ne fût pas entière, et principalement à la sculpture d'un Scythe qui était sur la stèle, tenant de la gauche un arc tendu, et de la droite un livre, à ce qu'il paraît. Même à présent, tu verras plus de la moitié de la stèle, l'arc entier et le livre ; la partie supérieure de la stèle et le visage ont été gâtés par le temps. Il est non loin du Dipylum, à la gauche de ceux qui vont à l'Académie, le tombeau n'est pas grand, et la stèle est à terre. Du reste on la couronne toujours, et l'on dit que certains fiévreux ont été déjà libérés par Toxaris, et, sans doute, il n'y a rien là d'incroyable pour un homme qui une fois a guéri la ville entière. »

Il ne me paraît pas nécessaire de démontrer que dans notre statue nous ne pouvons avoir le monument dont parle Lucien. Le texte montre très-clairement qu'il s'agissait d'un simple bas-relief sur une stèle comme nous en possédons une grande quantité, mais dont la partie supérieure avait été détruite; tandis qu'ici, au contraire, nous avons une statue ronde bosse , à laquelle manque seulement la tête. La circonstance que cette stèle-là était près du Dipylon (1), localité qui correspond à celle dans laquelle on a trouvé notre statue (2), est sans doute très-curieuse, mais ne décide en rien de son identité. Seulement, s'il était permis de faire une conjecture, je crois qu'il serait probable que les Athéniens auxquels il n'était pas interdit, pour me servir des mots de Lucien (3), de diviniser des Scythes en Grèce (Ἀθηναίοις ἐξεῖναι θεοποιεῖν τοὺς Σκύθας ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος), eussent élevé plus tard cette statue, dans le but d'honorer plus dignement l'homme auquel on se croyait débiteur d'un si grand bienfait, et qu'elle remplaça alors l'humble stèle qui était, selon Lucien, primitivement placée à terre, ἡ στήλη χαμαί, par une autre nouvelle et plus élégante. Nous devons toutefois attendre que la découverte d'une inscription nous mette à même d'avancer quelque chose de positif là-dessus.

(1) Leake, *The topography of Athens,* 2e éd. p. 196 et 599.
(2) Voyez les plans que j'ai ajoutés à mes *Mon. sep.*, dans la pl. V.
(3) *Loc. cit.*, 1.

Il faut considérer comme une apparition de quelque importance la statue de sirène dans laquelle se réunissent à la fois l'élégance du travail et la curiosité du sujet; car, s'il est vrai que nous possédions déjà plusieurs sirènes, et que nous connaissions bien les relations qu'elles avaient avec les mythes funèbres; toutefois celle-ci, par sa dimension et par sa beauté, tient sans doute la première place parmi toutes celles connues; et par le fait d'avoir été trouvée à la suite d'une ligne de tombeaux, elle nous fournit une preuve irrécusable de la destination d'autres statues semblables.

Après que tant d'illustres archéologues ont parlé du mythe des sirènes et de leur forme sur les monuments (1), ce n'est pas ici, le lieu de m'étendre inutilement sur ce sujet : il suffira de faire observer ces trois changements principaux de leurs formes. D'abord, plus conformément à leur origine orientale, dans les terres cuites et sur les vases plus anciens, nous les voyons sous la forme d'oiseau avec une tête seulement de femme, et quelquefois avec des bras (2); après, on les trouve, mais plus ordinairement dans les sculptures et dans les pierres gravées, avec la tête, les bras, le sein et les cuisses de femme, mais ces dernières couvertes de plumes, et conservant de l'oiseau les ailes, la queue et les pattes (3) ; d'autres n'ont d'oiseau que les pattes (4) ; et enfin elles paraissent sur les bas-reliefs étrusques complétement sous la forme de belles femmes entièrement habillées (5). Ce qui rend notre statue particulièrement remarquable, c'est cette fusion harmonieuse de la partie humaine et de celle de l'oiseau; et, tandis que dans les autres sculptures on en a fait des figures de femmes ailées, et terminées par des pattes d'oiseau, et avec une queue qu'on peut à peine voir, ou, ce qui fait une impression plus étrange encore, une figure de femme aux grandes pattes d'oiseau seulement; ici l'artiste, avec beaucoup plus de goût et avec cette habileté distinctive particulière aux Grecs, en supprimant les longues jambes humaines et donnant fidèlement à la partie inférieure la forme d'un volatile, a

(1) Cf. Müller, *Handbuch*, § 393, 4; Panofka, *Antiques du cabinet de Pourtalès*, p. 174 et sqq.; Raoul-Rochette, *Monuments inédits*, p. 371 et sqq.; Schorn, *Homer nach Antiken*, 'H, VIII, p. 11, sqq.

(2) Les exemples sont tellement connus, qu'il est inutile de les citer. Particulièrement remarquable est le vase de la collection Canino, publié dans les *Annali dell' Istit.*, t. I, pl. VIII, et reproduit par Overbeck, *Gallerie heroischer Bildwerke*, pl. XXXII, 8.

(3) Müller, *Denkmaeler*, II, pl. LIX, 754.

(4) *Museum Worsleyanum*, vol. I, pl. 7.

(5) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, pl. LXI, 2. Overbeck, *loc. cit.*, pl. XXXII, 14, p 745.

produit un ensemble extrêmement gracieux de femme-oiseau (1). Cet ensemble me paraît devoir donner, toutefois, une idée plus exacte de la manière dont, dans la belle époque de l'art grec, on a représenté cet être fantastique; car, tout en admettant avec Panofka que, dans les meilleurs temps de l'art grec, le monstrueux disparaît dans cette figure; pourtant elle ne s'*humanisait* pas autant que lui (2) et Raoul-Rochette (3) le prétendent. De sorte qu'il me paraît que la véritable tâche de l'art, dans ce cas comme dans celui des centaures, était, plutôt que de faire des figures humaines avec des extrémités d'animaux, d'arriver à une harmonieuse fusion des deux parties diverses, en leur donnant ainsi une vie comme s'il s'agissait d'un être vraiment existant (4), vérité et naturel que l'on peut admirer dans notre sirène.

Sous le bras gauche elle tient la lyre (5) formée de la carapace d'une tortue qu'on voit encore, et de bras, πήχεις, qu'on faisait passer dans les deux trous qui y restent, tandis que les autres, plus petits sur les bords de la tortue, auront servi à y attacher les cordes. De ses deux mains elle jouait, et peut-être à l'aide d'un *plectrum*, penchant la tête d'une manière très-gracieuse et mélancolique, comme pour accompagner ses sons tristes et mélodieux. Deux longues tresses tordues tombent sur la poitrine et lui donnent une certaine marque d'archaïsme, en nous rappelant les longues tresses qui, au nombre de deux et même de trois pour chaque côté, existent dans les petits vases très-archaïques en terre cuite, qui représentent la forme de cet animal (6).

(1) Deux sirènes sur une stèle attique du *Cabinet de Pourtalès*, pl. XXIV, et une autre sirène peinte, chez Müller, *Denkmaeler*, II, pl. LIX, 755, ont presque les mêmes formes que cette statue.

(2) Panofka, *loc. cit.*, p. 74.

(3) *Loc. cit* p. 381.

(4) Müller, *Handbuch*, § 434, 3 : *Besonders aber zeigtsich in allen Compositionen verschiedener Thiergestalten, welche zum Theil durch den Orient angeregt, aber in aecht hellenischem Sinne ausgebildet worden sind, ein Geist, welcher das Naturleben in seiner schoepferischen Kraftfülle mit eben soviel Wahrheit als Kühnheit auffasst; daher uns solche Gestalten wie wahre und wirklich vorhandene ent-gegentreten.*

(5) Dans cette espèce de lyre on a voulu reconnaître le *barbiton*. V. Guhl et Koner, *loc. cit.*, fig. 238, g. et p. 222. Une autre sirène, sur un vase archaïque, tient un instrument composé de la même manière que celui de notre statue. Müller, *Denkmaeler*, II, pl. LIX, 751.

(6) De ces petits vases, dont un exemplaire très-usé a été publié dans les *Antiques du cabinet de Pourtalès*, pl. II, il en existe de très-beaux au Louvre, provenant de Rhodes, de la Palestine et de la collection Campana. [Parmi ces derniers, un (nº 58)

Les trous disposés sur sa tête indiquent clairement qu'il devait s'y trouver quelque ornement superposé qui pouvait avoir la forme d'un *modius* ou d'une couronne, car les vases en terre cuite dont je viens de parler nous les montrent toujours ornées d'un modius qui en même temps sert d'orifice, et une sirène très-jolie (1), appuyée à un pilastre, tient dans ses griffes une tête humaine, et porte une couronne sur le front. Les deux sirènes, qui sont sculptées sur l'*aëtoma* d'une stèle attique du *cabinet Pourtalès* (2), portent semblablement un modius, et cet ornement, ainsi que Panofka l'a observé (3), convient parfaitement aux sirènes comme divinités telluriques et filles de la Terre même, selon le Scholiaste d'Euripide (4). Cependant le nombre des trous pratiqués sur la tête de la statue rendrait peut-être plus probable un autre genre d'ornement, et, en effet, sur un vase du *cabinet Pourtalès* (5), nous voyons trois sirènes, dont l'une plus grande dans le milieu, et suivant Panofka, peut-être représentant une divinité, porte une couronne de rayons, dont ce savant ne parle aucunement.

Je ne saurais expliquer au juste la destination des trous qui existent sur les bords des ailes; peut-être servaient-ils à fixer des ornements de métal ou des tiges auxquelles on suspendait des bandelettes dont l'usage était de décorer les monuments funéraires.

Dans l'histoire du mythe des sirènes, histoire qu'il n'y a pas ici lieu de refaire, nous voyons, dès l'époque la plus ancienne, y dominer la signification funéraire, quoique quelquefois on les trouve comme une simple ornementation, ou au moins dépourvues d'une directe relation mortuaire (6). Une sirène était placée sur le tombeau de Sophocle (7) et sur celui d'Isocrate (8), et deux sirènes étaient sur le sommet

est très-remarquable, car la tête de femme porte une cape égyptienne, avec un disque orné d'une croix sur le front.

(1) M. Pervanoglu, *loc. cit.*, p. 80, 5, se limite à dire *ziemlich fleissig gearbeitet.* Elle est d'un marbre noir et conservée à Athènes au Thésée.

(2) Pl. XXIV.

(3) *Loc. cit.*, p. 77.

(4) *Ad Helenam*, v. 168.

(5) Pl. XXIII.

(6) Par exemple : les sirènes portées par une ancienne statue de Junon, Pausanias, IX, 34, 3, et différemment expliquées par Müller, *Handbuch*, § 352, 4, et par Panofka, *loc. cit.*, p. 77; et les sirènes comme ornement dans des boucles d'oreilles trouvées à Ithaque. Stackelberg, *Die Graeber der Hellenen*, pl. LXXIII, et à Kertsch, *Ant. du Bosph.*, pl. VII, nos 14, 15, 16.

(7) Paus., I, 21, 2, et Philostrate, *Vita Soph.*, I, 17.

(8) Plutarque, *in Rhet. de Isocrate.*

du bûcher d'Héphaestion (1). Pour ce qui regarde les peintures des vases, parmi celles où les oiseaux à tête humaine se reproduisent dans les scènes mortuaires avec intention funéraire (2), une peinture polychrôme est particulièrement remarquable d'un vase archaïque publié par M. Gargallo Grimaldi (3), sur lequel une sirène de la forme la plus ancienne est représentée tenant une lyre, et placée sur un cippe entre deux colonnes doriques et à côté de hibous, et un *hydrisque* de la collection Durand, mentionné par Raoul Rochette (4), sur lequel une sirène est figurée debout *devant un cippe*.

Des originaux de sirènes en marbre, d'un relief plus ou moins prononcé, nous en avons un en marbre grec, trouvé en 1816 à l'île de Marmara (5), et trois dans l'attitude de s'arracher les cheveux (6). Une à Athènes, dans le musée de la Société archéologique, très-mutilée, et qui a les restes d'une lyre (7). Plus ordinairement on les trouve dans la partie supérieure des stèles attiques, avec ou sans instrument de musique, remplissant de leurs larges ailes le *tympanum* des stèles (8). Parmi celles-ci est particulièrement à remarquer la stèle déjà citée de la collection Pourtalès, sur l'*aëtoma* de laquelle on trouve deux sirènes : l'une jouant de la flûte et l'autre de la lyre.

La signification funéraire de ces figures, nous la trouvons depuis le commencement même de ce mythe : car des oiseaux à tête humaine ont été remarqués depuis les catacombes égyptiennes (9) jusque sur

(1) Diod. Sic., 17, 115; Müller, *loc. cit.*, § 151, 2.

(2) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, p. 381.

(3) *Sulla pittura d'un vaso greco ined.* Nap., 1848. Le dessin est reproduit dans les *Denkmaeler* de Müller, II, pl. LIX, n° 751.

(4) Recueil inédit de Millin, t. II, n° 1012, cité par Raoul-Rochette, *loc. cit.*, p. 382.

(5) *Loc. cit.*, p. 381 (2).

(6) *Museum Warsleganum*, I, pl. 7, p. 17; Bouillon, *Musée des antiques*, III, bas-reliefs, pl. 16; Clarac, *Musée de sculpture*, p. 349, n° 2080, et pl. 834 A, n° 2089 B.

(7) Selon Pervanoglu, *loc. cit.*, p. 79, 1, probablement fragment d'un haut-relief, et de la hauteur de cinquante-trois centimètres.

(8) Pervanoglu, *loc. cit.*, en décrit quatre exemples dans les collections publiques d'Athènes. On en trouve une dessinée dans Stackelberg, *loc. cit.*, *Titelbild*. Gerhard, dans le *Verzeichniss der Sammlung der Abgüsse*, p. 51, n° 89 *a* et p. 57, n° 167, décrivant deux stèles attiques avec sirènes, donne une autre explication de la signification de ces figures sur les tombeaux, explication que je regrette de ne pas pouvoir accepter. Il croit que la sirène, dans ce cas, soit un emblème de *la mort attrayante* (*eine Sirene, die oft auf attischen Graebern als ein Sinnbild des lockenden Todes sich befindet*).

(9) V. les citations chez Raoul-Rochette, *loc. cit.*, p. 381 (1).

les monuments romains (1). Elles sont filles d'Acheloüs (2), ont une origine infernale, et leurs relations avec les âmes des trépassés sont reconnues même par Platon (3). Les monuments qui ont été cités plus haut viennent appuyer ces opinions et servent de plus à combattre la croyance que quelques modernes écrivains et même des anciens ont eue (4), que les sirènes sur les tombeaux étaient un emblème de la douceur attractive du discours (ce qui semble résulter de la signification du mot grec Σειρήν (5), douceur par laquelle le défunt se serait signalé; croyance justement combattue par Nitzsch (6), qui a soutenu que les sirènes sur les tombeaux n'ont jamais eu qu'une signification de douleur, exprimant la plainte qui résonnait continuellement d'une manière égale.

Stackelberg (7), auquel s'associe Friedlander (8), les nomme muses de la mort, muses de la *thrénodie* ou plainte funèbre; il décrit même (9) une stèle attique sur laquelle une sirène joue de la lyre, entre deux pleureuses qui s'arrachent les cheveux. Une épigramme de Mnasalque (10) appuie cette explication, et mérite d'être rapportée : *Hélas! aimable Clio, comme la fleur de ta jeunesse a été impitoyablement moissonnée! Aussi, nous autres sirènes, dont les belles statues de pierre ornent ta tombe, nous te couvrons de nos larmes* (11).

Notre statue, par la circonstance d'avoir été trouvée à côté d'une suite de tombeaux, est d'un intérêt tout particulier, et, avec celle du Scythe, tout en nous faisant gagner deux beaux monuments, elle vient accroître l'importance des découvertes faites à l'*Hagia Triàs*.

A. Salinas.

(1) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, p. 382 (9).

(2) Hygine, *fab.* 141, Panofka, *loc. cit.*, p. 76.

(3) *Ap.* Plutarch. *Quaest. symposiac.*, IX, 14, 6.

(4) Philostrate, *loc. cit.* Plut., *loc. cit.* Jacobs, *Animadv. ad Anthol. gr.*, I, p. 187.

(5) V. les exemples cités dans le *Thesaurus Græcæ linguæ*, *ad voc.*

(6) *Anmerkungen zur Odyssea*, Th. 3, 370. *Zur Andeutung der gleichsam fortfoenenden Klagen setzte man Seirenenbilder auf Graeber, wie sie auf dem des Sophocles und Socrates standen, ja schon zu Erinnas Zeiten üblich waren.*

(7) *Loc. cit.*, p. 32. *Und waltet* (die Sirene) *als Todes-Muse, Muse der Threnodie oder Todtenklage über der Grabstaette.*

(8) *De operibus anaglyphis in monn. sep. gr.*, p. 32.

(9) *Loc. cit.*, p. 10.

(10) Anthologia gr., VII, n° 491.

(11) F. D. Anthologie gr. traduite, Paris, 1863, t. I, p. 203.

DESCRIPTION

D'UN

TUMULUS SÉPULCRAL

DES TCHOUDES

A ANANYINO, SUR LA KAMA (RUSSIE)

Analyse d'une brochure de M. Ed. d'Eichwald (1)

PAR M. PRUNER-BEY

Au moment où l'attention des archéologues se porte, d'une façon toute particulière, sur tout ce qui touche aux âges antéhistoriques, il nous a paru utile de donner à nos lecteurs l'analyse suivante d'une fouille de tumulus dont le résultat a été publié à Moscou par M. Ed. d'Eichwald, analyse que nous devons à l'obligeance de M. Pruner-Bey.

On sait que les steppes de la Sibérie, et surtout de la Sibérie méridionale, sont couverts de tumuli connus sous le nom de *Kourgans* et de *Bonjors*. Les *Kourgans*, qui se distinguent en général par la présence de colonnes représentant grossièrement des figures humaines, recouvrent les squelettes de populations finnoises, tatares et mongoles relativement modernes. Mais il est d'autres tumuli plus anciens et d'un caractère bien plus intéressant pour nous, ce sont les tumuli des anciens *Tchoudes*. Les Tchoudes, qui paraissent appartenir également à l'ancienne race finnoise, ont dû vivre longtemps à côté des Scythes. Leurs armes, ce que l'on entrevoit de leurs costumes et de

(1) Ed. d'Eichwald, *Sur la faune mammifère de la molasse*, etc., dans *la Russie méridionale*. Moscou, 1861.

leurs arts, les rapprochent sensiblement de ce dernier peuple; on a même voulu voir dans le nom de *Tchoude* le nom des *Scythes*, légèrement altéré. M. d'Eichwald pense cependant que ces Tchoudes étaient lesancêtres des S amoïèdes et des Ostiaques actuels. Quoi qu'il en soit, la fouille dont il nous donne la description est intéressante à plusd'un point de vue, et nous remercions M. Pruner-Bey de nous en avoir communiqué l'analyse.

DESCRIPTION DU TUMULUS

C'est une grande colline, en partie artificielle. A l'intérieur on remarque une enceinte formée par des blocs de pierre calcaire et affectant la forme d'un fer à cheval. L'ouverture, large de neuf pas, regarde le sud. Une autre petite ouverture se trouve aussi à l'est. L'enceinte n'existe plus à l'entrée que du côté droit; de l'autre elle a été détruite par la Kama. L'épaisseur de la muraille est de deux arshines (1), sa circonférence de vingt-huit pas. A l'intérieur une couche solide de terre brûlée s'étend sur le sol. Vers le sud se remarquent des charbons de bois; c'est au-dessous de ces charbons que se rencontrèrent trois squelettes juxtaposés et la face tournée vers la terre.

Les grands os des extrémités et les crânes se désagrégèrent au toucher, parce qu'ils avaient subi l'action du feu sur le bûcher. Les petits os, probablement incinérés, manquaient. La tête était dirigée vers le nord.

A côté de la tête du premier squelette se trouvait un tube composé de petites lames en cuivre roulées; près de la main un couteau en fer et une lance en fer rouillé également et sans manche. Sur la poitrine on remarqua deux bouts de flèche en cuivre. Au-dessous du crâne un pot en terre rempli de cendres; à côté de l'épaule gauche, un stylet en fer avec sa pointe dirigée vers le squelette.

Un second squelette (féminin), à la distance d'une arshine du premier, était déjà presque réduit en poussière. Auprès et à droite se trouvait, comme dans le cas précédent, un tube en cuivre. A gauche était un crochet en fer, six morceaux d'un collier en cuivre reposaient sur la poitrine; un anneau en cuivre, un silex non travaillé, une perle en verre bleu, une clochette en cuivre, gisaient près de là.

Le troisième squelette fut déterré à l'est des deux précédents : il était entièrement décomposé. Quantité de charbons, un couteau en

(1) L'arshine équivaut à une aune à peu près.

fer et quelques tessons de poteries fut tout ce qu'on recueillit à l'entour.

Ces trois squelettes se trouvaient dans l'enceinte en pierre. On a lieu de supposer que c'étaient ceux d'un chef avec ses deux femmes sacrifiées.

En dehors de l'enceinte et seulement à un quart d'arshine au-dessous de terre ne gisaient pas moins de quarante-trois squelettes. Des pots, un cercle en cuivre, beaucoup de charbons, tout un bûcher en poutres carbonisées sur lequel avaient évidemment été brûlés plusieurs corps, se montrèrent d'abord; un fémur de cheval était auprès. On reconnut sur cet emplacement deux squelettes; à côté d'eux on ramassa un instrument en fer ayant la forme d'une pelle, un couteau en fer, une pointe de lance en fer et une autre en cuivre. Ces dernières sont très-fréquentes dans ces sépultures.

Aux pieds de ces deux squelettes était étendu un troisième plus petit, avec une arme en cuivre, un pot et une pierre à aiguiser. C'étaient probablement le serviteur, sa femme et leur enfant qui avaient été immolés et brulés.

Les pots en terre ont une forme gracieuse. Des séries transversales et régulières de points se remarquent vers l'ouverture; des rainures obliques qui se croisent à angles droits sur toute la surface achèvent l'ornementation. Il en résulte un ensemble assez élégant que l'on retrouve sur la poterie moderne de Kiew.

Disposition analogue et objets analogues pour les autres squelettes.

Nous devons cependant mentionner trois crânes isolés, presque entièrement carbonisés et des plaques en métal perforées pour être portées. Les crânes parurent être des crânes de femmes.

L'extrémité d'un manche d'outil en cuivre représentait une tête d'élan. Des boutons en métal, encore attachés au cuir. Des fragments de bracelets en cuivre, fournissent quelques indices sur les ornements que portaient les corps au moment de l'ensevelissement.

Ces trois crânes féminins avaient été probablement séparés du tronc avant l'incinération.

A la distance d'une demi-arshine, un autre crâne était encore isolé et placé sur deux plaques de pierre. Aucun objet n'était à côté de ce crâne.

Sur quelques crânes on remarqua des traces de blessures.

Un marteau en fer pointu; un stylet en fer dans un fourreau de même métal et dont le manche se terminait en double spirale, s'ajoutèrent aux richesses précédentes.

A quelque distance, deux autres squelettes avaient la tête tournés

vers le midi, les pieds vers le nord. La lance déposée avec eux mérite d'être décrite : c'était une *lance semblable à la lance celtique* avec lame large et taillante, longue de trois pouces, large d'un demi-pouce et à arêtes.

Passons à d'autres squelettes. A leurs côtés, nous trouvons des pots beaucoup plus larges, jusqu'à trois l'un dans l'autre, remplis de terre brûlée et de petits os. Trente boules en terre émaillées en bleu. Soixante boules en cuivre avec un anneau du même métal. De petites lames de cuivre. Des perles en verre bleu et blanc et en forme de disque.

A peu de distance, de nouveaux crânes isolés, placés sur des dalles en calcaire; puis, un squelette entier, posé aussi sur une pierre et environné d'autres pierres, la tête tournée vers le midi.

Une lame en cuivre, sur laquelle est figuré un animal semblable au loup, la gueule ouverte et tenant entre les pates un petit animal, avait été ensevelie avec lui.

Un des crânes était perforé à l'occiput.

A côté d'un des squelettes, dont la face était tournée vers le midi, se trouva une dent de cheval; à côté d'un autre, une dent de sanglier (deux animaux qui se mangeaient dans les repas funèbres).

A la distance de treize toises du premier, on mit enfin au jour un second demi-cercle en pierre, orienté comme le premier. Ici, à côté d'un crâne, on recueillit le fémur d'un cheval sacrifié; et au-dessous, à côté d'un autre squelette, une pointe de lance et un couteau en fer avec une pierre à aiguiser. Au-dessous, tout un bûcher. Un peu plus loin, des squelettes orientés différemment, avec la tête vers l'ouest, occiput contre occiput, ce qui montre que les anciens Tchoudes ne suivaient aucune règle dans l'exposition des morts.

A peu de distance, de larges pierres, sur lesquelles repose un crâne. Encore un peu plus loin, des crânes sans rien autour d'eux; puis des squelettes à demi-brûlés, des pots remplis de cendres et quelques petits os d'oiseaux : tous ces restes, s'il faut en croire l'auteur des fouilles, avaient été déposés en même temps dans la terre.

Il faut voir, selon lui, dans cet ensemble, la sépulture d'un prince, sur la tombe duquel de nombreux serviteurs auraient été immolés.

A. B.

INSCRIPTIONS LATINES

DE CORINTHE

La rareté des inscriptions latines en Grèce, même dans les ruines des villes qui ont été colonies romaines, m'engage à publier, malgré leur intérêt secondaire, les deux suivantes, que j'ai copiées l'automne dernier à la Nouvelle Corinthe sur deux cippes de marbre mutilés, apportés de l'ancienne ville, afin d'être employés comme matériaux dans une construction.

1

C. VIBVL
P. F. ADA
H. S.

Caius Vibul[lius], Publii filius, Ada[mas] hic situs [est].

La clientèle de la *gens Vibullia* semble avoir été assez nombreuse dans les colonies romaines de la Grèce. On rencontre trois personnages portant ce même *nomen* dans une autre inscription latine de Corinthe (1). Sur un cippe employé dans les maçonneries de l'église de Saint-Basile à Patras, nous lisons l'épitaphe suivante, publiée

(1) Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, part. II, nº 93.

déjà par Osann (1), mais d'après une copie très-inexacte de Fourmont, et que la collation du marbre original nous permet de rectifier :

M · VIBVLLIO · M · F////////
//////VI////ANN · X/////
M · VIBVLLIVS · VEN//////////
CORNELIA · GEMELLA
POST OBITVM (2)

Il y avait aussi des Vibullii dans l'Attique, c'est-à-dire des Grecs qui avaient adopté ce nom pour se mettre sous la protection de la famille dont ils se déclaraient ainsi les clients. Tel est le Vibullius Hipparchus de Marathon mentionné dans deux inscriptions du *Corpus* de M. Bœckh (3).

A la famille de ce dernier personnage doit être rattachée, sans aucun doute, à Vibullia Alcia, seconde femme d'Hérode Atticus, épousée par le célèbre rhéteur de Marathon vers la fin de sa vie ; car il n'était pas demeuré fidèle aux regrets qu'il avait si fastueusement étalés à l'occasion de la mort de sa première femme, Appia Anna Regilla. Vibullia Alcia est mentionnée dans une inscription anciennement connue de l'île de Céos (4), et M. Bœckh avait cru pouvoir reconnaître en elle une belle-fille d'Hérode Atticus. Mais une inscription découverte, il y a quatre ans, dans les fouilles de la Société archéologique d'Athènes, au Portique d'Attale (5), l'appelant Οὐῖβουλλίαν Ἀλκίαν, Τι. Κλ. Ἀττικοῦ Ἡρώδου Μαραθωνίου γυναῖκα (6), ne permet plus de garder de doutes sur la nature de ses liens avec le précepteur de Marc-Aurèle.

On peut donc ainsi restituer avec certitude trois générations de la famille de ce personnage :

(1) *Sylloge inscriptionum*, sect. II, n° 41.

(2) *Marco Vibullio, Marci filio, ..., [qui] vi[xit] annos X ...., Marcus Vibullius Ven[erius?], Cornelia Gemella, post obitum.*

(3) Nos 269 et 376.

(4) *Corp. inscr. græc.*, n° 237.

(5) On sait que telle est la véritable appellation du monument désigné pendant fort longtemps sous le nom inexact de Gymnase de Ptolémée.

(6) Ἐπιγραφαὶ ἑλληνικαὶ ἀνέκδοτοι (Athènes, 1860), n° 46.

1. TIBERIUS CLAUDIUS ATTICUS,

Grand prêtre d'Hadrien Olympien,

Mentionné par une inscription d'Athènes (1) et par Philostrate.

|

2. TIBERIUS CLAUDIUS ATTICUS HERODES.

Épouse :

1° APPIA ANNA REGILLA, et n'en a pas d'enfants.

2° VIBULLIA ALCIA, duquel mariage :

|

3. TIBERIUS CLAUDIUS ATTICUS HERODIANUS,

Mentionné dans l'inscription de Céos.

Connaissant désormais Vibullia Alcia comme la seconde femme d'Hérode Atticus, et trouvant dans une inscription de Rhamnunte (2) le nom de Vibullius Polydeucion donné au pupille, τρόφιμος auquel ce rhéteur donna des regrets qui, suivant Philostrate (3), scandalisèrent par leur pompe les Athéniens, et en l'honneur duquel il consacra tant de statues et d'inscriptions, dont quelques-unes ont été conservées jusqu'à nous (4), nous acquérons par le rapprochement de ces données et de ces monuments la certitude que le jeune Polydeucion n'était pas, comme beaucoup l'ont cru, le *giton* d'Hérode Atticus, mais bien tout simplement un parent et probablement le propre neveu de sa femme.

Aussi, dans une inscription qui se voit à Kiphissia dans les vergers auprès de la Grotte des Nymphes (5), est-ce Vibullia Alcia qui dédie le souvenir à Polydeucion, en disant qu'il lui était aussi cher à elle-même qu'à son mari. Cette inscription est anciennement connue, mais elle a été mal expliquée dans le *Corpus* de M. Bœckh, et cela ne doit pas surprendre, car elle ne pouvait être comprise qu'à l'aide de l'inscription du Portique d'Attale et de la comparaison de celle-ci avec la dédicace de Rhamnunte. En voici, du reste, le texte dans

(1) *Corp. inscr. græc.*, n° 338.
(2) *Corp. inscr. græc.*, n° 995.
(3) *Vit. sophist.*, II, 1, 10. — Cf. Lucian, *Demonax*, 24 et 33.
(4) *Corp. inscr. græc.*, n°s 989-995.
(5) *Corp. inscr. græc.*, n° 993.

son état actuel, suivi de la restitution que nous pouvons maintenant en donner et qui nous paraît certaine :

ΟΛΥΔЄΥΚΙΩΝΑΠΟCЄΙΔ
ΑΛΚΙΑΤΟΝΦΙΑΤΑΤΟΝ ΤΩ
ΗΡΩΔΗΚΑΙЄΑΥΤΗ

Οὐιβ. Π]ολυδευκίωνα Ποσειδ[ωνίου — Οὐιβ.] Ἀλκία τὸν φίλτατον τῷ[τε] — Ἡρώδῃ καὶ ἑαυτῇ (1).

Nous aimons à espérer que le lecteur voudra bien nous pardonner cette digression, qui nous a entraîné loin de notre sujet, mais qui peut jeter un jour d'une certaine importance sur la famille du personnage qui joua le premier rôle à Athènes pendant toute l'époque des Antonins.

2.

D M
Q · FLAVI
PHILIPPI
DECVRIONIS
COLONIAE
////////////////////

Dis Manibus Quinti Flavii Philippi, decurionis coloniae ....

Ce monument est assez important en ce qu'il est jusqu'à présent le premier qui mentionne un décurion de la colonie de Corinthe.

Une inscription grecque de cette ville, datant de l'époque impériale, parle d'un Flavius Irmagénès (2). Il était peut-être de la même famille que notre décurion Flavius Philippus.

François Lenormant.

(1) Il faut donc retrancher des lexiques de noms propres grecs le nom, peu régulier et fort invraisemblable, de Ποσειδαλκία, que M. Bœckh avait cru pouvoir tirer de cette inscription.

(2) La copie que j'avais prise sur le monument portait FLAVII. M. Léon Renier m'a fait remarquer que cette leçon était impossible et que j'avais dû, en transcrivant rapidement l'inscription, prendre un accident de la pierre pour le trait d'un second I.

UNE

INSCRIPTION PTOLÉMAÏQUE

D'ALEXANDRIE

(*Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de* M. Wescher, *par M. le secrétaire perpétuel, dans la séance du vendredi* 22 *avril.*)

L'inscription ptolémaïque que je viens de trouver à Alexandrie est gravée sur un bloc rectangulaire situé dans l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait, comme on sait, les principaux édifices de la ville des Ptolémées et notamment les palais de ces souverains.

Cette inscription, qui est d'une très-belle gravure, a un caractère monumental. C'est une dédicace faite par un habitant d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale.

La première ligne de l'inscription est d'une extrême importance, puisque c'est elle qui doit nous apprendre à qui le monument était dédié. Cette première ligne se compose de deux mots seulement. Le premier mot a été martelé avec soin, avec application même, sans que le reste de l'inscription ait le moins du monde souffert. Cette mutilation remonte évidemment à l'antiquité : il est impossible de supposer une dégradation accidentelle, car partout ailleurs la surface de la pierre est parfaitement lisse et polie. Quant au second mot, c'est celui de ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ, qui est intact et très-lisible.

La première pensée qui vient à l'esprit, c'est que le mot martelé est ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, et qu'il s'agit d'un monument consacré à Ptolémée Philadelphe, deuxième roi de la dynastie des Lagides.

Mais une difficulté se présente. Si le mot martelé avait été ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, il serait infailliblement précédé du mot ΒΑΣΙΛΕΑ.

C'est là un usage constant dans la langue officielle de l'ère ptolémaïque. Or, il n'y a pas la moindre trace de ce mot. Il est même impossible que ce mot ait jamais existé sur la pierre, car l'inscription est disposée symétriquement et la place du mot ΒΑΣΙΛΕΑ ne s'y trouve pas. Il faut donc chercher une autre solution.

Lors du dernier examen que j'ai fait de l'original, j'ai pris une empreinte exacte de l'espace martelé, de façon à mouler en quelque sorte tous les accidents de la pierre. En étudiant de près le revers de l'empreinte, j'ai distingué nettement sous le martelage les vestiges des huit lettres qui forment le mot ΑΡΣΙΝΟΗΝ. La première ligne de l'inscription était donc :

ΑΡΣΙΝΟΗΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ

et le monument est dédié à *Arsinoé Philadelphe.*

On sait que Ptolémée Philadelphe épousa successivement deux femmes du nom d'Arsinoé. La première Arsinoé était fille de Lysimaque, roi de Thrace. Il la répudia en l'an 276 avant notre ère pour épouser la seconde Arsinoé, sa propre sœur et veuve de ce même Lysimaque. Cette seconde Arsinoé était issue comme lui du mariage de Ptolémée Soter et de Bérénice; comme lui, elle porta le surnom de *Philadelphe*. Quand plus tard on voulut les désigner ensemble, on les appela *dieux adelphes*, θεοὶ ἀδελφοί. C'est le nom que leur donne la célèbre inscription gravée sur la lame d'or de Canope, publiée et commentée par M. Letronne.

C'est donc le nom d'Arsinoé, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe, qui est martelé dans notre inscription. Pourquoi et par qui cette mutilation a-t-elle été faite ? Il y a là un problème historique à résoudre.

Voici une explication que je propose. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoé, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux yeux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions, autorisées par les mœurs égyptiennes. Le mécontentement qu'éprouvèrent les Alexandrins dans cette circonstance est un fait attesté par l'histoire. C'est même à ce fait que se rattache la mort tragique du poète *Sotade* qui, ayant fait contre la nouvelle reine d'Égypte des vers injurieux, paya de sa vie son imprudente audace. Ne pourrait-on pas supposer dès lors que la mutilation du nom d'Arsinoé dans notre inscription est une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par ce mariage, qui fut de la part des Lagides la première violation

flagrante des lois et des coutumes de la Grèce ? On sait que la population d'Alexandrie fut toujours très-hardie et très-remuante, même sous les Romains, maîtres plus puissants et plus redoutés que les Lagides. L'empereur Hadrien, dans sa fameuse lettre au consul Servianus, s'en plaint amèrement. Si l'explication que je propose est adoptée, nous aurions ici un très-ancien exemple de cette humeur satirique des Alexandrins, enclins à censurer non-seulement les actes publics, mais encore la vie privée de ceux qui les gouvernaient.

Alexandrie, 10 avril 1864.

C. Wescher,
Adjoint à la mission scientifique d'Égypte.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

L'Académie a commencé les discussions relatives aux divers concours et prix de l'année 1864. Elle a adjugé le prix Gobert à M. d'Arbois de Jubainville ; l'accessit à M. Vallet de Viriville.

M. le vicomte de Rougé est de retour de son voyage en Égypte. Il paraît très-satisfait du résultat de sa mission. En même temps que M. de Rougé, arrivait une lettre de M. Wescher, que nous croyons devoir reproduire presque inextenso. Cette lettre était adressée à M. L. Renier, qui en a donné l'analyse suivante dans la séance du 15 avril:

L'Académie sait, dit-il, que M. Carle Wescher a été adjoint à la mission de notre savant confrère M. de Rougé, et chargé spécialement :

1° De recueillir les inscriptions grecques de l'Egypte, qui auraient pu échapper aux voyageurs précédents;

2° De vérifier sur les monuments le texte des inscriptions déjà publiées soit dans le recueil de M. Letronne, soit dans ceux qui ont paru depuis.

On sait que les copies de ces dernières inscriptions sont dues à un grand nombre de voyageurs, qui tous n'étaient pas suffisamment préparés à la tâche qu'ils avaient entreprise. Aussi présentaient elles, pour la plupart, des lacunes et des incorrections que M. Letronne, malgré sa science et son admirable sagacité, n'était pas toujours parvenu à suppléer.

La lettre de M. Wescher prouve qu'il s'est acquitté de sa mission de manière à justifier la confiance du ministre et les espérances de la science. En voici l'extrait :

« Notre campagne d'Egypte a duré quatre mois, dont trois passés dans la Haute-Egypte. Ce voyage a été pour moi d'une fécondité inattendue. Je rapporte, soit en copies, soit en estampages : *un millier environ d'inscriptions inédites.* Quant aux inscriptions déjà connues, j'ai soigneusement revu celles qui existent encore, et j'ai recueilli pour la plupart d'entre elles des leçons nouvelles et d'importantes corrections, qui permettront d'en fixer définitivement le texte. Parmi les documents inédits se trouvent quelques monuments épigraphiques de premier ordre. Je me contenterai de vous citer :

« 1° *Une inscription monumentale trouvée dans l'île de Philæ.* Cette inscription, gravée sur une architrave dorique en granit, fournit plusieurs indications précieuses. Auguste y porte les titres de *Soter* et d'*Evergète*, empruntés à la langue officielle de l'époque ptolémaïque. L'année de son

règne est indiquée, ce qui donne la date d'un monument romain en style dorique, dont les débris se voient encore sur l'emplacement où cette inscription a été découverte. Enfin, nous y trouvons le nom d'un nouveau préfet d'Egypte, qui vient se placer précisément dans l'intervalle compris entre *Aelius Gallus* et *Publius Octavius*, et comble ainsi une lacune regrettable de l'histoire. Cette inscription est en grec : on sait que le grec est resté, sous les empereurs romains, la langue officielle de l'Egypte.

2° *Deux grandes inscriptions historiques gravées sur un piédestal en granit rose trouvé dans les ruines d'Antinoé.* Ces deux inscriptions sont également en grec. L'une d'elles renferme la consécration officielle du monument. Il est dédié a *Antinoüs Epiphane*, c'est-à-dire à Antinoüs divinisé, dont ce piédestal supportait autrefois la statue. Le consécrateur est un magistrat romain, qui porte le titre d'*Epistratége de la Thébaïde.* L'autre inscription, gravée sur le revers du piédestal, contient une consécration différente, faite postérieurement en l'honneur d'Arcadius et d'Honorius, fils de Théodose. On y lit des noms de magistrats qui fournissent une nouvelle addition à la série des préfets d'Egygpte.

« 3° *La pierre d'Athribis.* Cette pierre, empruntée à un monument égyptien, est ornée du cartouche de Psamméticus 1er (XXVIe dynastie). Elle porte une grande inscription grecque qui nous apprend que sous le règne des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* a été construit à Athribis en l'honneur du *très-divin empereur Valens.* Cette inscription donne également le nom d'un préfet d'Egypte. Ce monument curieux est déposé au musée du Caire.

« J'arrête ici cette analyse, qui me mènerait trop loin. J'ajouterai seulement que les fouilles de M. Mariette à Sakkarah et dans le Fayoum m'ont fourni plusieurs textes très-intéressants, notamment : une grande inscription métrique trouvée au Sérapéum de Memphis et bien curieuse au point de vue littéraire ; une inscription dédicatoire bilingue gravée sur une table à libations ; une inscription funéraire en langue grecque et en style égyptien, et d'autres documents encore également empreints de ce double caractère, c'est-à-dire, grecs pour la forme, égyptiens pour le fond. Pour l'étude de ces monuments, j'ai trouvé le plus précieux secours dans les conseils et les explications de votre savant confrère, M. de Rougé.

« Malgré le temps qui me presse, je ne puis m'empêcher de vous dire un mot de Thèbes et de Philæ. Ce sont les deux localités égyptiennes où j'ai le plus longtemps et le plus fructueusement travaillé.

« L'île de Philæ renferme plusieurs temples de l'époque ptolémaïque, couverts d'inscriptions grecques. C'est un curieux spectacle que celui de ces colonnades, de ces pylônes, de ces salles majestueuses, où l'on découvre, au milieu des sculptures égyptiennes et des caractères hiéroglyphiques, ces inscriptions grecques, d'âge et de caractère si variés, qui embrassent une durée chronologique de sept à huit cents ans, depuis les premiers Lagides jusqu'à la transformation du grand temple d'Isis en basilique chrétienne sous les successeurs de Théodose.

« Ces inscriptions se croisent en tout sens, elles se pénètrent et quelquefois se recouvrent les unes les autres, et toutes exigent une étude très-attentive. Il y a là pour l'épigraphiste plus d'un texte important à rectifier, plus d'un détail inédit à conquérir.

« Il en est de même à Thèbes des inscriptions gravées sur le colosse d'Aménophis III, ordinairement appelé statue vocale de Memnon. Parmi ces inscriptions, deux séries avaient besoin d'être revues et complétées : c'étaient, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Egypte ; de l'autre, les inscriptions grecques en vers, si curieuses pour l'histoire de la langue grecque, et notamment du dialecte éolien.

« Mais la découverte la plus inespérée a été celle de plusieurs centaines d'inscriptions nouvelles, dans les *Syringes* de Thèbes. On sait que les Grecs appelaient de ce nom les tombeaux des rois, creusés dans les rochers de Bab-el-Molouk. Les parois de ces galeries souterraines sont couvertes d'inscriptions tracées à la pointe du stylet ou peintes en rouge à l'aide du calame par les anciens visiteurs grecs et romains. Cent dix de ces inscriptions ont été publiées par M. Letronne, la plupart d'après les copies de Champollion. A cette première récolte, le docteur Lepsius n'a ajouté que dix textes nouveaux. Or, le nombre total de ces *proscynèmes* s'élève à plus de neuf cents. Ils sont, pour la plupart, très-difficiles à lire, ayant été tracés rapidement, négligemment, par des mains inexpérimentées. On y trouve une variété d'écritures incroyable, depuis le caractère épigraphique et monumental des belles inscriptions grecques, jusqu'à l'écriture cursive et abrégée des papyrus. C'est, au point de vue de la paléographie grecque, une collection appréciable. J'ai passé là de laborieuses journées occupé à démêler au milieu de ces sculptures et de ces hiéroglyphes, chefs-d'œuvre de l'antiquité égyptienne, les traces d'une autre antiquité plus récente et cependant elle-même si éloignée de nous ! De l'ensemble de ces inscriptions étudiées avec suite et comparées entre elles, on pourra tirer plusieurs conséquences importantes. La première de toutes, c'est que les syringes ont été visitées bien plus tôt que ne l'a cru M. Letronne, d'après le petit nombre d'inscriptions qu'il avait sous les yeux. »

Au moment où M. Wescher écrivait cette lettre, il se préparait à partir pour Athènes, d'où il comptait revenir directement en France. L'Académie sait, ajoute M. Renier, qu'en 1862, ce jeune savant avait découvert dans l'île de Crète, au milieu des ruines de l'ancienne Aptère, un mur de soubassement entièrement couvert d'inscriptions, mais que, pressé par le temps, il n'avait pu recueillir qu'un petit nombre de ces documents. Elle apprendra, avec intérêt, que M. le Ministre n'a pas voulu que M. Wescher revînt en France avant d'avoir tiré tout le parti possible de cette intéressante découverte, et qu'il lui a envoyé, par le télégraphe, l'ordre de se rendre directement en Crète, pour y compléter les recherches commencées par lui avec tant de succès. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. le vicomte de Rougé est de retour de son voyage d'exploration en Égypte.

— L'Académie des inscriptions, dans sa séance du 21, a accordé le prix Gobert à M. d'Arbois de Jubainville et l'accessit à M. Vallet de Viriville. Tout le monde applaudira à ce double choix. Chez nous s'ajoute le plaisir de penser que ces deux lauréats sont tous deux collaborateurs de *la Revue*.

— Le lundi 2 avril a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, la distribution des prix accordés aux sociétés savantes à la suite du concours de 1863-1864.

A midi, le ministre a fait son entrée dans la salle, précédé des présidents et des membres du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, des membres de la commission de la carte des Gaules et des inspecteurs généraux de l'instruction publique.

A la droite et à la gauche du ministre avaient pris place MM. le marquis de La Grange, Amédée Thierry, Mgr Maret, Le Verrier, Genteur, Milne-Edwards, Victor Foucher, Léon Renier, Chabouillet, Théry, Chéruel, Blanchard, du Sommerard, Giraud, de la Villegille, Anatolle de Barthélemy, Le Roux de Lincy, Latour-du-Moulin, Patin, Pasteur, Francis Wey, Bellaguet, Quicherat, général Creuly, colonel de Coynard, A. Bertrand, Ravaisson, Desnoyer, Servaux, etc.

Après un discours de S. Exc., discours très-libéral et souvent interrompu par de vifs applaudissements, MM. les secrétaires des sections ont proclamé les noms des lauréats qui ont obtenu des récompenses. Nous donnons les récompenses accordées par la section d'archéologie :

Prix ex æquo. — La Société polymathique du Morbihan, à Vannes, pour les fouilles exécutées à Locmariaquer, au Mané-H'rœck et au Mané-Lud.

La Société d'émulation du Doubs, à Besançon, pour les fouilles exécutées à Alaise.

Mention très-honorable. — La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, pour son mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie.

Mention honorable. — M. Marvaud, membre de la Société archéologique de la Charente, à Angoulême, pour son travail intitulé : *Etude sur l'arrondissement de Cognac.*

— *Kjœkkenmœdding sur les côtes de la France méridionale.* — Notre collaborateur, M. Lartet, nous communique les renseignements suivants, qu'il doit à l'obligeance de l'un de ses amis :

A cinq kilomètres de la ville d'Hyères, sur le bord de la mer, à l'endroit appelé San Salvador, et à cinquante pas environ de la fontaine de ce nom, on voit, dans l'escarpement de la route qui mène d'Almanare à Carquiranne, une couche de terre d'un gris noir, ressemblant à de la cendre et toute pétrie de coquilles d'un blanc mat, d'espèces identiques à celles actuellement vivantes sur le même rivage. On y reconnaît facilement le cardium lamarki, l'arca barbata, un ostrea, probablement l'édulis, les trochus articulatus et fragarioïdes, les cerithium vulgatum et mediterraneum, la nassa reticulata, etc., etc. A ces coquilles sont mêlés des débris de charbon, des ostéocoles et du tuf formés par le calcaire descendu des montagnes qui sont au-dessus de ce gisement. Enfin, des os de petits ruminants, sur quelques-uns desquels on aperçoit des entailles qui semblent avoir été faites par la dent de carnassiers ou plutôt par des instruments en silex.

Cette couche a vingt mètres de longueur sur au moins autant de largeur. Elle peut avoir un mètre cinquante centimètres dans sa plus grande épaisseur. Elle repose sur un grès bigarré, altéré, fracturé et relevé à peu près du S. O. au N. E., et à vingt-cinq mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

L'amas de coquilles réunies en cet endroit a dû être beaucoup plus considérable, mais le terrain sur lequel il repose est incliné, et les pluies, si fortes dans le midi, en ont probablement emporté à la mer la plus grande partie.

En continuant mes recherches sous les pins qui recouvrent presque partout ce terrain, j'ai été assez heureux pour y recueillir deux couteaux et une certaine quantité de bouts de flèches en silex. Les deux couteaux, dont l'un est entier et l'autre brisé, ont été évidemment altérés par le feu.

Tous ces restes ne semblent-ils pas indiquer que c'était là un de ces lieux où nos ancêtres, lorsqu'ils étaient encore à l'état sauvage, se réunissaient pour faire leurs repas, un de ces Kjœkkenmœdding (débris de repas), que l'on a découverts en si grand nombre depuis quelque temps, surtout sur les côtes du Danemark ; et dans ce cas ne serait-ce pas le premier qui ait été signalé en Provence ? Ces renseignements méritent certainement d'être pris en considération.

— Voici les objets sortis récemment des fouilles que M. Troyon a été chargé de surveiller à Concise. L'authenticité de ces objets paraît hors de toute contestation. Ils peuvent donc servir de type pour les objets de même ordre sur lesquels les contrefaçons faites en 1859 avec tant d'habileté et d'audace ont jeté un légitime discrédit. Nous laissons parler M. Troyon qui nous rend compte de la manière suivante des découvertes que nous publions aujourd'hui. « Les objets les plus remarquables, mais aussi les plus rares, sont, dit-il, les instruments munis de leur manche. Je mentionnerai d'abord une hache en serpentine, fixée à une emmanchure en bois de cerf, dont l'extrémité carrée, opposée à la pierre, entre dans la mortaise latérale d'un manche en sapin (fig. 1). Plusieurs fragments de manches pareils ont été retirés du milieu des pilotis, mais la pièce dont je donne le dessin est la seule hache complète que nous ayons retrouvée.

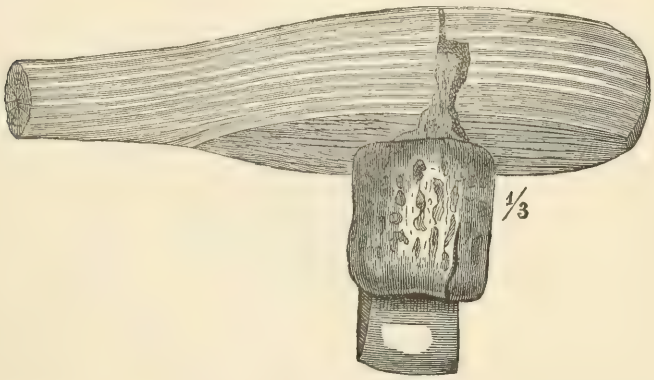

Huit haches de pierre sont encore fixées à leur emmanchure. Vingt-trois ciseaux (fig. 2) et tranchets ont aussi des bois de cert pour manche.

Quelques-uns de ceux-ci sont munis, sur l'extrémité opposée à la pierre, d'un petit cylindre en bois (fig. 3), qui avait évidemment pour but de per-

mettre l'emploi du marteau sans endommager le bois de cerf.

Il est à remarquer que plusieurs des pierres munies de leur manche pénètrent peu dans la poignée et sortent facilement de l'espèce d'alvéole qui les contient, ce qui explique le grand nombre de manches privés de leur instrument qu'on sort du fond du lac, mais le peu d'adhérence résultant essentiellement de l'action du temps n'est pas un caractère absolu d'authenticité, car quelques-uns de ces emmanchements conservent une solidité telle qu'on ne pourrait en détacher les pierres sans effort.

Un caillou roulé a été enchassé comme marteau dans un bois de cerf. Des marteaux en os ont conservé une partie de leur manche. De petits poinçons en bois traversent des poignées côniques (fig. 4 et 5). Un ciseau

en os est fixé dans une emmanchure de hache (fig. 6). La racine d'une

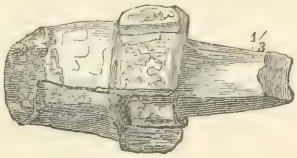

dent d'animal adhérente à un andouiller (fig. 7), témoigne de l'authenti-

cité de ce curieux genre d'instruments trop souvent imité par les ouvriers du chemin de fer à Concisse en 1859.

Je citerai encore dans le nombre des pièces emmanchées, deux pointes de flèche en os qui conservent, à l'aide d'un mastic noirâtre, des restes de leur hampe (fig. 8) et deux lamelles ou scies de silex, fixées par le même

mastic à leur manche en bois (fig. 9 et 10). La flèche en os, coudée à

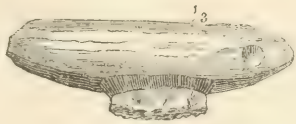

l'extrémité pour en faciliter le retrait, était consolidée sur la hampe par de fines ligatures dont le mastic a conservé l'empreinte, et la rainure destinée à recevoir la lamelle de silex était remplie du même ciment qui déborde comme une bavure autour de la pierre. »

— Dans l'une des séances tenues récemment à la Sorbonne, à l'occasion du congrès des délégués des Sociétés savantes, on a remarqué la collection de dessins de monnaies gauloises présentée par M. E. Hucher. Ce savant, qui, à de profondes connaissances numismatiques réunit le talent de l'artiste, est parvenu à reproduire les monnaies les plus importantes de sa riche collection dans des proportions qui permettent à tous de se faire une juste idée des types monétaires de nos ancêtres : c'est une fidèle représentation, aidée par un grossissement mathématique, des seuls monuments figurés qui, jusqu'ici, nous rappellent le costume, la mythologie et l'iconographie des Gaulois. Nous apprenons avec plaisir que M. Hucher est décidé à publier ses dessins aussitôt qu'il aura réuni un certain nombre de souscriptions (1) : nous faisons des vœux sincères pour le succès de cette publication qui est destinée à intéresser vivement les artistes, les archéologues et les historiens.

— *Dernières découvertes dans les établissements lacustres de la Suisse.* — A Marin, près de Saint-Blaise, dans l'angle septentrional du lac de Neuchâtel, au point dit La Thène, il y a un pilotage qui avait fourni au colonel Schwab des objets en fer, décrits et figurés par le Dr Keller dans son second rapport (1858, planche III). C'étaient plusieurs épées en fer avec fourreaux également en fer, d'un travail et d'une ornementation très-remarquables, puis des têtes de lances, des fibules et plusieurs haches en fer, de la forme des celts en bronze, à douille. Les épées avec leurs fourreaux et les fibules en fer correspondaient entièrement avec ce qui avait été trouvé à la Tiefenau, près de Berne, où l'on avait, en faisant une route, traversé un ancien champ de bataille, semé de débris divers, parmi lesquels s'étaient rencontrées plusieurs monnaies gauloises et quelques pièces massaliotes, ce qui n'avait pas eu lieu jusqu'ici à Marin.

(1) La souscription est ouverte jusqu'au 1er juillet prochain : l'ouvrage paraîtra en dix livraisons in-8°, contenant chacun les dessins de dix monnaies. Le prix sera de 20 fr. pour les souscripteurs. Les adhésions doivent être adressées *franco*, à M. E. Hucher, au Mans Sarthe) ; à Paris, à M. A. de Barthélemy, 39, rue d'Amsterdam.

Dans le courant des derniers mois, le colonel Schwab et le professeur Desor ont fait draguer le pilotage en question près de Marin. Ils ont été assez heureux pour en retirer bon nombre d'objets, entre autres plusieurs monnaies gauloises en potin, coulées dans le moule, et même une monnaie gauloise en or. Il sera extrêmement intéressant de faire une étude sérieuse de ces monnaies. Contentons-nous, en attendant, de signaler le fait. Le rapprochement des objets en fer et des monnaies gauloises est des plus curieux, et d'autant plus remarquable qu'il se répète à Marin et à Tiefenau avec des caractères analogues. A. Morlot.

— Deux ouvrages très-importants dont il sera rendu compte dans le prochain numéro de la *Revue* viennent de paraître :

1° *L'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie et Remarques sur les théories relatives à l'origine des espèces par variation*, par sir Charles Lyell, *traduit avec le consentement et le concours de l'auteur*, par M. Chaper, *illustré* de nombreuses figures. Paris, chez Baillière et fils, 557 p. Cet ouvrage traite une série de questions sur lesquelles il n'est plus permis aujourd'hui de ne pas chercher à s'éclairer.

2° *Le Temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-cherif, suivie d'un essai de la topographie de la ville sainte*, par le comte Melchior de Vogüé. Paris, Noblet et Baudry. Ont paru les livraisons 1 et 2 contenant les 32 premières pages et 14 magnifiques gravures. Cette publication était attendue avec impatience. M. de Vogüé y soutient une opinion radicalement opposée à M. de Saulcy. On pourra bientôt juger en parfaite connaissance de cause les deux systèmes. La *Revue*, qui a exposé l'année dernière le système de M. de Saulcy, exposera, le mois prochain, le système de M. de Vogüé, sans juger encore l'un et l'autre. La *Revue* croit devoir attendre, pour se prononcer, la réplique de M. de Saulcy, qui ne se regarde pas le moins du monde pour battu, et qui tient en réserve, nous assure-t-on, des arguments décisifs. En attendant, nous étudierons et résumerons avec tout le soin possible le beau travail de M. de Vogüé.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons une lettre très-intéressante de M. Féraud, à qui le monde savant doit les fouilles des *monuments dits celtiques* de la province de Constantine. M. Féraud a, depuis ces premières fouilles, observé un grand nombre d'autres monuments de ce genre, notamment chez les *Oulad-abd-en-noun*. D'un autre côté, de nombreux renseignements sur des monuments analogues lui ont été envoyés, sur sa demande, par diverses personnes habitant la même province que lui, et il croit qu'il sera bientôt en mesure de faire une nomenclature à peu près complète des *monuments dits celtiques* de toute la contrée. Maintenant que l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que ces monuments sont très-répandus sur certains points de nos possessions d'Afrique. M. Féraud nous assure qu'ils y sont, en général, inviolés. Il y a là une mine bien précieuse d'observations de toute nature. Nous ne tarderons pas à savoir si l'Afrique est le point de départ ou la dernière étape de ces singulières

populations dont les deux pôles sont, pour ainsi dire, aujourd'hui le Danemark d'un côté, le nord de l'Afrique de l'autre.

— Nous lisons dans le *Moniteur* du 26 avril :

Les monuments de l'âge druidique, très-répandus dans quelques contrées, ont été tellement explorés, que c'est une bonne fortune aujourd'hui d'en rencontrer d'intacts.

M. de la Rhoëllerie, sous-préfet de Saint-Affrique, en poursuivant le cours de ses recherches archéologiques, a eu récemment l'occasion de faire fouiller, sous ses yeux, deux dolmens inexplorés.

Ces deux monuments sont situés dans le territoire de Saint-Jean-d'Alcapies, sur le plateau inférieur du Larzac.

Le premier dolmen exploré, au ténement dit *des Baumes*, a les deux supports verticaux parfaitement orientés. La grande pierre de recouvrement, élevée de un mètre au-dessus du sol, mesure une longueur de trois mètres sur un mètre quatre-vingts centimètres de largeur. Une fois dépouillé de la végétation qui l'encombrait, il fut facile d'y pratiquer des fouilles en creusant sous la voûte sans toucher au monument. Les ossements qu'il renfermait appartiennent à un seul individu, qui, d'après la disposition de ces mêmes ossements, paraissait avoir été enseveli assis ; le crâne avait disparu, mais il existait plusieurs molaires et une incisive, qui a été conservée avec soin, parce qu'elle confirme l'opinion de quelques archéologues qui veulent que ces peuples, dont l'art culinaire était au niveau des autres industries, se servissent plus des incisives que des canines et des molaires (pour déchirer la viande) et que la forme supérieure des incisives se modifiât ainsi par l'usure, en forme de bec de sifflet.

Ce dolmen renfermait encore une hache en petro-silex, affectant la forme d'une bisaiguë, dont les deux tranchants opposés sont perpendiculaires l'un à l'autre. Elle mesure douze centimètres de longueur.

Le deuxième dolmen, de dimension beaucoup plus considérable, est situé à un kilomètre à l'ouest du premier. Comme lui, il est parfaitement orienté et dans une position dominante. Son état de conservation était beaucoup moins satisfaisant, parce que la paroi au midi, d'un calcaire gélif, s'était effritée et avait cédé sous le poids de la grande dalle de recouvrement, qui mesure en largeur moyenne cinq mètres cinquante centimètres sur trois mètres de largeur et quatre-vingt centimètres d'épaisseur. — On se demande par quels moyens ces peuples primitifs, privés de toute machine, pouvaient transporter et soulever de pareilles masses.

Par suite de cette chute, qui avait entraîné la paroi du nord, l'énorme monolithe s'était fendu en deux dans le sens de la largeur. — Cette circonstance permit, non sans de grands efforts, de la soulever ainsi par pièces.

Ce dolmen contenait évidemment plusieurs restes humains dont les ossements furent recueillis pour être soumis à l'étude ; il ne fut trouvé aucune hache ni amulette ; mais M. de La Rhoëllerie fut assez heureux

pour obtenir de l'instituteur de Saint-Jean-d'Alcapies, M. Mazel (archéologue aussi savant que modeste, qui l'avait guidé dans ses recherches), une jolie hache celtique, trouvée à quelques kilomètres de là, au quartier dit des *Combatières*, dans un dolmen de forme ovale ; cette hache, en jade vert du plus beau grain, devrait, selon M. de La Rhoëllerie, être rangée dans les amulettes ou pierres frénétiques, sa dimension ne la rendant propre à aucun usage, soit comme arme, soit comme instrument de travail.

— Nous avons reçu de M. le docteur Closmadeuc un rapport détaillé des fouilles pratiquées par lui dans le tumulus de la commune de Belin. Nous sommes obligé d'ajourner la publication de ce rapport au numéro prochain.

— La deuxième et la troisième livraisons de *la Voie sacrée*, de M. F. Lenormant, ont paru.

ERRATA :

Page 268, lig. 7 d'en bas : *Au lieu de* trouvée *lisez* trouvé.

Page 269, lig. 4 d'en haut : *Au lieu de* 1650 *lisez* 1560.

Page 276, lig. 9 d'en bas : *Au lieu de* après le mot hebraicum *lisez* sicut pascha.

Page 276, lig. 3 d'en bas : *Au lieu de* remissio *lisez* dimissio.

A. Villeneuve. Photographe

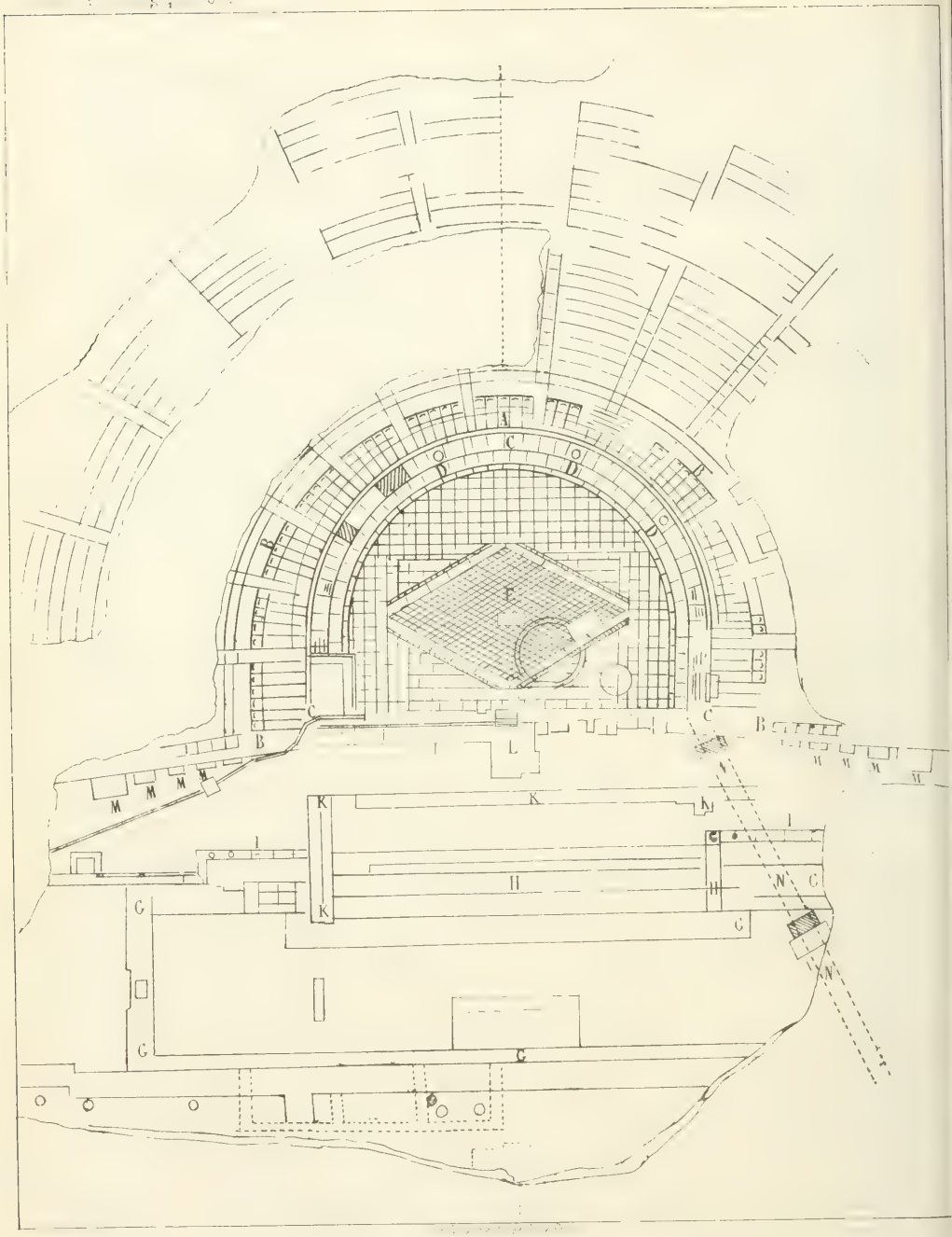

PLAN DES FOUILLES DU THEATRE DE BACCHUS

DOLMEN TUMULAIRE

DE CRUBELZ

(COMMUNE DE BELZ, ARRONDISSEMENT DE LORIENT)

I

Le village de Crubelz est situé à gauche de la route qui conduit d'Auray à Belz, à deux kilomètres environ avant d'arriver à ce bourg.

L'étymologie du mot Crubelz, proposée par M. Croizier, est : Crug-Belz, butte ou monticule de Belz. La dénomination du village serait donc due à la présence du monument tumulaire que nous allons décrire, absolument comme le village de Tumiac et le bourg de Carnac empruntent leurs noms, l'un au magnifique tumulus voisin (tum-iac, où il y a une butte), l'autre à l'agglomération considérable de monuments en pierre (Carn-ac, où il y a des Carns).

Quant à l'origine du mot Belz, rien ne nous oblige à la chercher avec le docteur Deane dans une abbréviation du mot Belus, le Dieu Bel *dont l'oracle*, nous dit-il, *était probablement en cet endroit*. S'il nous fallait absolument choisir, nous aimerions mieux faire dériver le mot Belz du mot Bez-tombeau, et traduire Crubelz par Crug-Bez, butte-tombeau.

La tombelle de Crubelz s'élève presque au milieu du village, au sommet d'une colline exposée au midi, d'où l'œil embrasse un superbe horizon. C'est, du reste, là une observation qu'on peut appliquer à tous nos tumulus armoricains de l'âge primitif. La règle religieuse voulait qu'ils fussent placés sur des éminences, afin d'être aperçus de loin.

Comme la plupart de nos monuments de pierre, la tombelle de Crubelz a sa légende, que les vieilles femmes racontent le soir à la veillée : son sein s'ouvre à minuit, par les temps d'orage, et les plus hardis peuvent entrevoir, à la lueur des éclairs, deux formes humaines agenouillées devant des bassins remplis jusqu'aux bords d'or et de pierreries.

Lorsque Cayot Delandre visita le tumulus de Crubelz, il fut frappé de sa régularité et de sa parfaite conservation. Il lui consacra une courte note dans son ouvrage (Le *Morbihan*). Tel M. Cayot Delandre l'avait signalé en 1847, tel nous l'avons admiré, avant de commencer nos fouilles, qui ont été exécutées avec le concours de deux de nos collègues, M. le docteur Fouquet et M. le docteur Alphonse de Closmadeuc d'Auray.

Au moment où nous la vîmes pour la première fois, la tombelle était couverte d'un tapis uniforme de verdure. L'angle d'une pierre qui faisait saillie au sommet, nous fit soupçonner que cette pierre pouvait appartenir à une table de dolmen, bien que la distance du sol nous parût considérable. Pour nous en assurer, nous fîmes dégager l'esplanade de la tombelle en rasant la surface de granite qui nous servait de guide. De cette manière, nous ne tardâmes pas à mettre successivement à découvert trois belles tables placées de niveau et affectant dans leur ensemble une direction de l'ouest à l'est. Au delà, nous pouvions entamer la butte. Le bord de la dernière table, celle de l'est, représentait déjà la partie supérieure de l'*entrée* du dolmen.

En pratiquant une tranchée perpendiculaire menée vers le sol, nous eûmes bientôt la satisfaction de rencontrer un dolmen d'une construction vraiment originale, et d'une hauteur telle qu'elle dépasse la hauteur de tous les dolmens connus, sans en excepter les grottes de Bagneux près Saumur, de Courcouno en Plouharnel, et même de Kercado en Carnac.

§ 1. — Description.

Tumulus. — La tombelle de Crubelz s'arrondit extérieurement en forme de dôme. Sa base, qui est parfaitement circulaire, mesure quatre-vingt onze mètres. Sa plus grande hauteur est de quatre mètres cinquante centimètres.

La composition du tumulus est la suivante : 1° une couche extérieure de gazon; 2° une couche sous-jacente de pierrailles, d'autant plus épaisse qu'on s'éloigne du sommet; 3° une couche intérieure de

terre végétale formant en quelque sorte le corps de la butte et enveloppant de toutes parts le dolmen central.

1.

Dolmen. — Le dolmen consiste en une chambre longue de trois mètres cinquante centimètres et n'ayant en largeur qu'un mètre quarante centimètres. En revanche, la hauteur de la crypte est considérable, comme nous l'avons dit. Elle mesure, dans œuvre, trois mètres trente centimètres.

L'orientation du dolmen est de l'*ouest* à *l'est;* l'entrée tournée vers le soleil levant.

2.

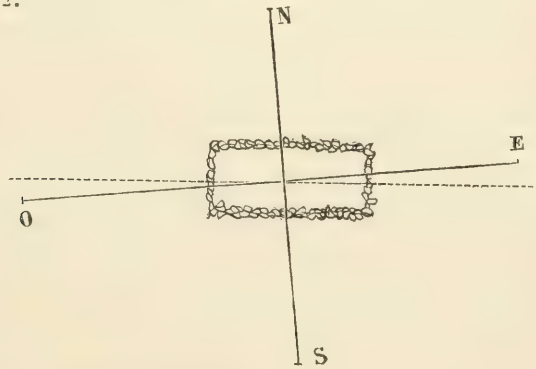

Indépendamment de la hauteur insolite de la crypte, ce qui la distingue encore de toutes celles que nous connaissons, c'est son mode particulier de construction. Les parois sont constituées en totalité par quatre murs de grosses pierres inégales, sans apprêt ni ciment, placées les unes au-dessus des autres. Elles montent à partir du sol jusqu'au plafond, et supportent l'effort des trois tables de granite, lesquelles sont posées transversalement.

La table de l'extrémité ouest a un mètre de large; la table du milieu un mètre trente centimètres; celle qui surmonte l'entrée quatre-vingt-quinze centimètres. La longueur moyenne des tables est de deux mètres quarante centimètres; l'épaisseur de trente centimètres.

La paroi du fond était complétée à sa partie supérieure par une

énorme pierre plate de forme irrégulièrement ogivale, verticalement placée sur le mur de chevet, et appuyant par son sommet sur le bord de la table horizontale.

— L'*entrée* du monument intérieur, partie est, était close par une muraille assez semblable à celle des autres parois, sauf qu'ici les pierres étaient plus volumineuses et amoncelées en plus grand nombre.

— Pour plancher, le roc.

— Nulle part, trace d'ornementation ni d'inscriptions lapidaires.

§ 2. — Découvertes faites dans le tumulus.

A la superficie et même parmi les pierres de l'écorce extérieure, des fragments de *briques rouges*, quelques-unes à *rebords*, et des tessons de *poteries variées*.

Plus profondément, la terre végétale du tumulus, au milieu de laquelle se rencontrent, à toutes les hauteurs, des débris de *vases grossiers* et des grains disséminés de *charbon*.

En arrière et dans la paroi du fond du dolmen, à une profondeur de plus d'un mètre, quatre *fragments* volumineux de *granite* aplatis, présentant sur une de leurs faces une cavité ovalaire, creusée régulièrement et polie en forme d'*auge* ou de *mortier* allongé.

Deux de ces fragments entraient dans la confection de la paroi occidentale de la crypte. Leur authenticité n'est donc pas douteuse. Une de ces pierres évidées semble avoir subi l'action d'un feu intense. Son grain a cette coloration rougeâtre qui caractérise les granites brûlés.

Le premier fragment a trente centimètres de long sur vingt-trois de large.

Le deuxième fragment a vingt-sept centimètres de long sur trente-six de large.

Le troisième mesure vingt-cinq centimètres de long sur dix-sept de large.

Le quatrième mesure dix-neuf centimètres de long sur vingt de large.

En pratiquant une large et profonde tranchée, derrière la paroi de chevet, nous rencontrons à une distance d'un peu plus d'un mètre, et dans l'épaisseur même de la tombelle, une sorte de construction accessoire ayant assez bien la forme et les dimensions d'une ruche, constituée par une croûte compacte et rougeâtre semblable à un

dôme, et circonscrivant une cavité parfaitement arrondie, hemi-sphérique, haute de trente-cinq centimètres et ayant cinquante centimètres de diamètre à la base. (Voir le bois n° 1 *a*.)

Un ouvrier enlève une pierre plate posée sur le sommet de l'édifice et on découvre une ouverture ovalaire large de dix à quinze centimètres; la main et le bras sont introduits dans l'intérieur. La cavité a une forme de voûte assez régulière; les parois sont lisses et très-denses. Il semble qu'elles soient composées d'un mélange compacte d'*argile rouge* et de *charbon pilé*.

Au fond de cette singulière cavité, s'abouchait un conduit tortueux, long de cinquante centimètres, fabriqué avec cette même argile compacte. Ce conduit se dirigeait horizontalement vers le nord-ouest, et se terminait en cul-de-sac.

L'intérieur du dôme et du conduit contenait une terre extrêmement fine, d'une couleur assez semblable à de la cendre de lessive humide et grasse, avec une notable quantité de charbon très-fragmenté et un morceau de poterie noircie.

L'édifice que nous venons de décrire, était protégé tout à l'entour, par une maçonnerie en pierres sèches.

§ 3. — Découvertes faites dans la chambre du dolmen.

La chambre du dolmen était littéralement remplie, jusqu'aux tables, de sable, de terre végétale, mélangée à toutes les hauteurs de fragments de charbon très-divisé.

A la *partie supérieure*, nous recueillons des débris de *briques rouges*, quelques-unes à *crochet*. Nous recueillons également quatre *palets* en terre cuite, de couleur rouge, d'une confection grossière, l'un d'eux perforé d'un trou régulier vers son milieu.

Toujours à peu de distance des tables, des *tessons* de poteries diverses, et un fragment blanchâtre de coquillage.

Plus bas, c'est toujours de la terre végétale, mais plus homogène, plus noirâtre, contenant des parcelles de *charbon*, des morceaux très-ténus de *vases en terre cuite*, analogues à ceux que nous avons notés dans l'épaisseur du tumulus; des *cailloux roulés*, et un certain nombre d'*éclats de silex taillés*, qui ne sont pas différents de ceux qu'on rencontre d'ordinaire sous les dolmens.

A un mètre soixante centimètres de profondeur, la terre est plus noirâtre, plus charbonnée, plus grasse, et ressemble, pour l'aspect, au terreau récemment extrait d'une fosse de cimetière.

Une *tête de flèche à ailerons, en silex* bleuâtre, est trouvée dans ce terreau.

A deux mètres juste au-dessous des tables, on met à découvert un *lit* très-épais de *terreau de bois*, imparfaitement décomposé, répandu en couche horizontale d'un bout de la chambre à l'autre (bois n° 1 en *b*). Au milieu de ce terreau, de couleur brune, assez semblable à du tan humide, que les ouvriers enlèvent par pelletées, on peut distinguer des fragments de *corps ligneux*, dont l'aspect rappelle exactement celui du *bois de chêne*. Ces fragments sont excessivement mous et friables, réductibles à l'état de poussière par la plus légère pression.

La couche de poussière et de fragments de bois, épaisse au moins de dix centimètres et couvrant une surface considérable, contenant des *parcelles de charbon* et du *terreau végétal noirâtre*, est appliquée sur un *dallage* de pierres inégales.

Au-dessous de ce dallage grossier, nous ne rencontrons plus que de la terre végétale charbonnée, jusqu'au plancher de la crypte qui est représenté par le roc.

II

Tel est le résumé succint de la fouille. Le fait principal, c'est la découverte d'un *dolmen tumulaire*, d'un genre de construction tout spécial, avec une chambre d'une hauteur inaccoutumée qui la désigne désormais comme la plus élevée de toutes les cryptes connues. Nous avons dit que sa hauteur dans œuvre atteint trois mètres trente centimètres. Le dolmen de Courcouno en Plouharnel n'a que deux mètres, et celui de Kercado, en Carnac, deux mètres cinquante centimètres.

Si nous mettons en parallèle le monument de Crubelz avec les tumulus déjà explorés sur le littoral armoricain, nous sommes frappé des caractères généraux qui les rattachent les uns aux autres.

A Crubelz, comme à Tumiac, au mont Saint-Michel, au Mané-er-

hoéch, à Kercado, à Gavr'Inis, à l'Ile longue et ailleurs, c'est un tumulus élevé sur le sol naturel, au sommet d'une colline, et couvrant un dolmen dont le plafond est formé par des tables de pierre brute.

Ici, comme à Arzon, comme à Carnac, comme à Plouharnel, comme à Lockmariaker, nous sommes dans une contrée riche en monuments de cette nature. Les campagnes de Belz s'étendent du territoire de Plouhinec à celui d'Erdeven, célèbres par leurs alignements de Menhirs. Du haut de la tombelle de Crubelz, nous apercevons le pays des grandes pierres, et à peu de distance, au sud du village, voici le beau dolmen de Saint-Clément, dont les quatre supports à moitié enterrés dans les débris d'une tombelle soutiennent une énorme table de granit. La tradition prétend que le tumulus de Crubelz et le dolmen de Saint-Clément sont frères, et qu'un long souterrain les met en communication.

Le dolmen de Saint-Clément manquait à nos catalogues. Nous l'avons visité avec intérêt, et nous avons été heureux d'en offrir un croquis à la Société polymathique du Morbihan. Nous ne serions pas étonné que des fouilles pratiquées sous les tables donnassent des résultats.

La tombelle de Crubelz est construite d'après le même système qui a présidé à l'érection des tumulus de Tumiac et du Mont-Saint-Michel, sauf que la couche intermédiaire, au lieu d'être formée de vase compacte, est formée de *terre meuble* revêtue extérieurement d'une écorce de pierre et de gazon.

Le dolmen intérieur, sans galerie, se rapproche sous ce rapport de la crypte du Manè-er-hoéch. Au lieu de menhirs debout pour parois, ce sont des murailles en pierres sèches. Ce mode de construction, plus rudimentaire, a son analogue au Mont-Saint-Michel, à Tumiac, mais surtout à Kergantic en Plœmeur, dans la grotte basse qui nous a été décrite par M. le docteur Fouquet.

L'orientation de tous les dolmens tumulaires que nous avons cités est sensiblement la même. L'entrée regarde le soleil levant.

On remarquera en même temps l'absence de tout *mortier* ou *ciment* dans la construction du dolmen de Crubelz; et dans son intérieur, l'absence de toute *trace de métaux*.

Aucun doute n'est donc possible; le dolmen tumulaire de Crubelz que nous avons découvert, appartient bien à cette classe de monuments primitifs, qui sont si nombreux dans le Morbihan, et que l'archéologie désigne habituellement sous le nom de monuments de l'*âge de pierre*.

Les points de ressemblance réels que nous venons d'indiquer per-

mettent donc de présumer que le dolmen de Crubelz et les nombreux dolmens que nous connaissons déjà ont été construits par la même race et conformément à des usages religieux de même nature.

Il est à peine besoin de prévenir que nous tenons peu de compte des débris de tuiles antiques rencontrées à la superficie du tumulus et même sous les tables du dolmen. Les tables affleurant presque le sommet de la tombelle, il est raisonnable d'admettre que les fragments de tuiles ont accidentellement pénétré dans l'intérieur. Si ces briques à rebords dénoncent l'industrie gallo-romaine, leur présence à Crubelz, ainsi que celle de nombreuses pierres de petit appareil qui entrent dans la confection de plusieurs talus du village, prouvent que les Romains ont stationné en cet endroit. Où n'ont-ils pas posé le pied, les vainqueurs de l'Armorique, sur ce sol qu'ils s'étaient adjugé par droit de conquête!

Nous n'avons pas trouvé, dans le dolmen, cet assortiment brillant d'ornements et d'attributs qui, comme au manè-er-hoèch, par exemple, témoignent, par leur profusion et leur richesse, d'une haute destination religieuse. L'indigence du contenu indique-t-elle une époque plus reculée, ou au contraire le déclin de l'âge de pierre? Les deux hypothèses sont permises.

Les seuls attributs sépulcraux sont des *silex taillés;* et parmi eux nous devons une mention toute spéciale à la *pointe* de *flèche* en *silex à ailerons*, parce qu'elle est façonnée avec un soin remarquable, et aussi parce que c'est la première fois qu'on a rencontré sous les *dolmens tumulaires* du Morbihan une tête de flèche de cette forme et de cette perfection. En examinant toutes ces facettes conchoïdales qui correspondent à autant de petits éclats de silex, on devine combien il fallait d'adresse et de patience à l'ouvrier qui devait exécuter cet objet. Une pièce tout à fait semblable est dessinée dans les planches de M. Troyon (Habit. lac.); elle a été extraite des marais de la vallée de l'Orbe, en Suisse. La seule tête de flèche de silex à ailerons que possède notre musée a été donnée par M. Lelièvre, sans indication de provenance (1).

Les quatre fragments de *mortiers* en *granit* que nous avons décrits plus haut, ont des dimensions beaucoup plus considérables que les pierres qui ont été découvertes par M. Lartet dans la caverne

(1) Ces pointes de flèches ne sont pas rares dans l'ouest de la France : on en voit notamment de très-belles aux musées de Saumur, de Poitiers, de Niort, de Limoges et de Guéret. Ces pointes de flèches proviennent presque toutes de fouilles de tumulus. (*Note de la rédaction.*)

d'Eysies. *Revue archéol.*, *avril* 1864. — La surface évidée de la cavité ovalaire est assez profonde, très-polie, et indiquant qu'elle a été soumise à un frottement prolongé. En jetant les yeux sur nos *mortiers* du dolmen de Crubelz, on est immédiatement tenté de conjecturer qu'ils ont pu servir à broyer du blé ou autres graines sèches.

Maintenant, le monument de Crubelz est-il un monument funéraire? L'analogie repondait : Oui, bien que nous n'ayons aperçu dans la crypte aucun vestige visible à l'œil de matières osseuses. L'examen chimique devait nous fournir cette fois encore des résultats positifs. Cette terre noirâtre, d'un aspect particulier, onctueuse au toucher, qui était superposée à la couche de bois de chêne, nous l'avons soumise à l'analyse, et grande a été notre satisfaction de la trouver imprégnée d'une quantité considérable de *phosphate de chaux*. Plusieurs fois nous avons recommencé l'expérience, de concert avec M. Bessot, dans le laboratoire de M. Jouangny, et toujours nous avons obtenu un résultat identique.

D'où pouvait provenir ce phosphate de chaux révélé en si grande abondance, si ce n'est d'ossements inhumés dans la crypte? Il était arrivé à la sépulture de Crubelz ce qui arrive aux sépultures placées dans certaines conditions. La désagrégation moléculaire totale du tissu osseux avait eu lieu ; d'où sa disparition, sous l'influence des infiltrations séculaires favorisées par la protection inefficace d'une tombelle recouvrant mal la crypte.

Mais l'analyse chimique retrouve le phosphate de chaux, qui forme la trame inorganique des os. C'est pour cela que nous sommes certain que notre dolmen a contenu une sépulture, aussi certain que si nous avions dans la main la poussière osseuse.

La forme de sépulture par *inhumation* étant celle qui produit la dissolution des phosphates calcaires de la manière la plus complète et la plus prompte, nous sommes disposé à croire qu'à Crubelz, il y a eu *inhumation*. Pour corroborer cette conjecture, nous rappellerons qu'à Tumiac, où le mort avait été *inhumé*, les matières osseuses avaient également presque entièrement disparu, malgré la hauteur énorme d'un tumulus protecteur de plus de vingt mètres ; et qu'on avait trouvé, de même qu'à Crubelz, un dallage inférieur de pierres recouvert d'un lit de terreau de bois.

La cavité en forme de dôme, construite en argile compacte de couleur rougeâtre, que nous avons décrite, renfermait une sorte de cendre chargée de *phosphate de chaux*. Quelle relique avait-on déposée dans ce sépulcre accessoire, isolé au sein du tumulus? Nous n'en savons rien, si ce n'est qu'il y a eu là du *tissu osseux*.

Nous ne devons pas nous dissimuler que la présence d'une quantité vraiment considérable de fragments de charbon répandus partout dans le dolmen de Crubelz serait un indice d'incinération. En dehors du dolmen, la terre elle-même dont est composée la butte est toute pénétrée de poussière et de fragments de charbon. Le monument étant un tombeau, il n'est pas douteux que le feu a joué un rôle queconque dans les actes inconnus qui ont précédé, accompagné ou suivi les cérémonies funèbres. Quel est ce rôle? C'est là une question qui s'ajoutera à toutes celles qui restent sans réponse au sujet des monuments dits celtiques.

En présence du tombeau de Crubelz, la question complexe de l'origine des monuments analogues reste toujours telle que l'a définitivement posée M. Alex. Bertrand, dans sa remarquable discussion sur l'origine historique des monuments dits celtiques de la Gaule.

Puisqu'il n'est rien moins que prouvé que les Celtes soient les constructeurs des dolmens, quelle est la nation aborigène ou autre qui les a élevés? quelle est sa place dans l'histoire, par comparaison avec les peuples dont l'antiquité classique nous a transmis les noms?

Si quelques-uns étaient tentés d'admettre que l'introduction de briques à rebords dans le monument tumulaire de Crubelz est contemporaine de sa construction, ils devraient forcément conclure que ce tombeau, qui a tous les caractères de l'âge primitif, est postérieur à l'arrivée des Romains en Gaule, et par conséquent que le peuple dont il est l'ouvrage a persisté avec ses coutumes distinctes et sa religion jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Mais rien n'autorise une conclusion semblable, par la raison que ces briques suspectes n'ayant été rencontrées que dans les couches superficielles du monument, il est infiniment plus rationnel de supposer qu'elles n'ont avec lui qu'une relation toute accidentelle. Parce qu'en fouillant le dolmen de Bé-er-Gouh (tombeau du vieillard), en Lockmariaker, M. de Bonstetten et un de nos collègues ont découvert une tête de Vénus et un bronze de Constantin II, en ont-ils conclu que le dolmen ne remontait pas au delà du IVe siècle de l'ère chrétienne?

Relativement à l'âge du monument de Crubelz, on comprend à merveille que la difficulté serait levée, si des données même approximatives permettaient de calculer le laps de temps qui s'est écoulé entre l'érection du dolmen et la fabrication de ces briques à rebords, qui indiquent l'industrie de l'époque impériale.

Malheureusement, ici tout est obscur; rien n'est prouvé. Une lacune existe dans l'histoire; ceux qui ont cru pouvoir la combler avec

des textes, se sont mépris. Les anneaux de la chaîne sont perdus, et ces anneaux, dont personne ne connaît le nombre, peuvent aussi bien être représentés par des milliers d'années que par quelques siècle s

Nota. — Le terreau de la sépulture de Crubelz, soumis à l'action des acides chlorhydrique et nitrique étendus, a donné une solution fortement colorée par suite du mélange de terreau de bois.

La solution traitée par l'ammoniaque, a produit un précipité gélatiniforme abondant de *phosphate de chaux.*

Par comparaison, nous avons soumis le terreau du dolmen de Tumiac (conservé au musée) aux mêmes réactions chimiques, et nous avons obtenu la même liqueur colorée, et le même précipité abondant de *phosphate de chaux*

Nous avons poussé plus loin nos recherches. L'absence de toute trace d'ossements dans la crypte du Manè-er-hoéck, nous tenait au cœur. Nous avons analysé par les mêmes procédés, les terres qui en ont été extraites, et nous avons constaté, de la façon la plus évidente, la présence du *phosphate de chaux*, en moins grande abondance, il est vrai, que dans le terreau de Crubelz, mais cependant en quantité assez notable pour en inférer que ce sol phosphato-calcaire ne peut provenir que d'ossements.

G. de Closmadeuc.
(De Vannes.)

LES

ANCIENNES POPULATIONS

DE LA GAULE

RÉSUMÉ DU TRAVAIL

DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

(*Suite.*)

De la Bretagne passons à la Normandie. Nous y trouvons les populations suivantes : Unelli, Ambibarii, Lexovii, Essui et Sesuvii, Aulerci (*Eburovices*), Caletes et Veliocasses. Nous y joignons les Arvii de Ptolémée que nous considérons comme pouvant être les mêmes que les *Essui* de César. Nous nous occuperons d'abord des populations situées à l'ouest de la Seine.

POPULATION DE LA NORMANDIE

(*Populations situées à l'ouest de la Seine.*)

UNELLI

Cæsar, B. G. II, 34 — III, 7 (?) (1) II, 17 — VII, 75. — Pline, l. IV, ch. 32. Ptolémée, p. 260.

Unelli. Cæsar — Pline. Οὐενελοί Ptolémée. César, Pline et Ptolémée nous parlent seuls des Unelli. Strabon n'en fait aucune mention

(1) Les éditions classiques font ici mention des Unelli. « Quo in numero erat T. Terrasidius missus in Unellos. M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Venetos. » Mais *Unellos* ne se trouve que dans le seul ms. T. Les autres manuscrits donnent Sesuvios, Esuvios, Esubinos, Eisubios, leçons que préfère la Commission : elle n'a donc pas cru devoir s'occuper de ce texte à propos des Unelli.

et leur nom ne se trouve point dans la notice de l'Empire. Pline, d'un autre côté, n'en dit qu'un mot dans une énumération d'où nous ne pouvons tirer aucune lumière. Nous sommes donc réduits aux seuls textes des commentaires et aux trois lignes de Ptolémée. Heureusement que ces documents déterminent suffisamment la position géographique des Unelli. Il ressort, en effet, des textes de César : 1° que les Unelli étaient au nombre des cités armoricaines, c'est-à-dire, comme l'explique César lui-même, au nombre des cités maritimes. Ils faisaient partie du groupe auquel appartenaient les Veneti, les Osismi, les Curiosolites, les Sesuvii, les Aulerci, les Redones, les Ambibarii, les Namnetes et les Caletes. « Eodem tempore a Publio Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismos, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Redones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in deditionem potestatemque populi Romani esse redactas (1). Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, Namnetes, *Unelli* sena (millia imperant) (2). » Une phrase du liv. III ch. II de la *Guerre des Gaules* nous donne, de plus, à penser que les Unelli formaient avec les Curiosolites et les Lexovii un groupe particulier. « Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas, Lexoviosque mittit qui *eam manum* distinendam curet (3). » Les Curiosolites occupant presque tout le nord de la péninsule armoricaine du Coüesnon au Trieu (4); les Lexoviens s'étendant, selon toute vraisemblance, non-seulement sur l'évêché de Lisieux, mais sur l'évêché de Bayeux tout entier, c'est-à-dire occupant toutes les côtes de la Normandie, de la Vire à la Seine; on est entraîné à chercher les Unelli du côté de Cherbourg ou de Coutances. On ne peut, en effet, les chercher ni en Bretagne, dont le territoire était complétement absorbé, comme nous l'avons vu, par les Namnetes, les Veneti, les Osismi, les Curiosolites et les Redones; ni dans la Normandie méridionale, qu'occupaient, sans qu'on voie quelle place pourrait y rester vide, les Ambibarii (?) les Aulerci (Eburovices) et les Sesuvii; ni dans le Maine où nous trouvons les Aulerci Diablintes, et les Aulerci Cenomani. Le Cotentin reste seul inoccupé. L'étude de Ptolémée confirme d'ailleurs les

(1) César, B. G. II, 34.
(2) Id., B. G. VII, 75.
(3) Id., B. G. III, 11.
(4) Voir le mot *Curiosolites*.

conjectures que fait naître la lecture des Commentaires. Les Unelli Οὐενελοί sont nommés dans la Géographie de Ptolémée immédiatement après les Lexovii Ληξούβιοι et à l'ouest de ces derniers. C'est déjà un précieux renseignement, mais le texte de Ptolémée nous en donne un autre qui achève de dissiper toute incertitude en nous apprenant que le port des Unelli était Crociatonum : Χροκιάτονον λιμήν Οὐενελῶν. Or Crociatonum est une station de la Table de Peutinger qui, d'après les travaux les plus autorisés, doit être identifiée avec Saint-Côme. Saint-Côme, comme tout le monde sait, fait partie du Cotentin. Nous sommes donc ainsi ramenés par deux voies différentes au même résultat. Il est beaucoup moins facile de dire jusqu'où s'étendaient les Unelli au midi. On peut sans doute les identifier avec l'évêché de Coutances, mais, outre que l'évêché de Coutances est appelé dans la notice Civitas Constantia et non Civitas Unellorum, la topographie du pays, coupé en deux pour ainsi dire par de profonds marais, ne se prête guère à une pareille extension, et l'on serait tenté de ne donner aux Unelli que ce qui est appelé proprement presqu'île du Cotentin. Au-dessous pourraient avoir existé avec les Ambibarii, les Abrincatui de Ptolémée et de la notice, qui semblent ne s'être élevés à l'état de civitas qu'après César, et qui pouvaient, dans le principe, être clients des Unelli.

Toutefois, pour rester fidèle autant que possible au principe général qui est d'identifier les diocèses et les cités, et pour indiquer l'état de clientèle où les petits peuples du sud de la presqu'île de la Manche paraissent avoir été vis-à-vis des Unelli, la Commission a cru devoir étendre le nom de ces derniers jusqu'aux limites de l'évêché d'Avranches.

Voir les mots *Ambibarii* et *Abrincatui*.

AMBIBARII

Cæsar, B. G. VII, 75 (1).

Ambibarii (Cæsar). Au nombre des cités armoricaines appelées à secourir Alesia, se trouve mentionnée la cité, inconnue d'ail-

(1) Nous ne parlons pas de la phrase du liv. III, ch. 9, où la plupart des éditions reproduisent un nom de population très-voisin de celui des *Ambibarii*, les uns donnant Ambivariti, les autres Ambiliati. La Commission ayant adopté la leçon des mss. T U qui portent Ambianos, n'a eu à s'occuper ni des Ambivariti, ni des Ambiliati.

leurs, des Ambibarii : tel est au moins le nom que portent les mss. P.R.A.M.U., leçon que confirment plutôt qu'ils ne la contredisent les mss. T.L., donnant Ambarii. « Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consetudine armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, *Ambibarii*, Caletes, Osismi, Lemovices, Unelli (1) Sena [millia imperant]. » Un grand nombre d'éditeurs ont, sans que rien le justifiât, transformé ce nom en *Ambivariti*. La commission est pour le maintien de la leçon des manuscrits. Mais où étaient situés ces Ambibarii? Nous ne savons d'eux, comme on le voit, qu'une chose, c'est qu'ils faisaient partie des cités armoricaines. Nous pouvons conjecturer, de plus, eu égard à l'emplacement connu des cités mentionnées en même temps qu'eux, qu'ils appartenaient au nord-ouest de la Gaule. Or, dans cette contrée, quelque vaste qu'elle soit, peu de place reste libre, après fixation des civitates dont la position est déterminée d'une manière suffisamment précise. Il ne reste guère d'inoccupé que le diocèse d'Avranches. C'est là que la commission incline à placer les Ambibarii. On verra à l'article Unelli que les limites sud de cette dernière cité sont très-incertaines. Les Ambibarii pouvaient donc empiéter quelque peu sur le diocèse de Coutances. Ce ne sont, toutefois, là que des conjectures qui ont bien besoin de confirmation. Aussi le nom des Ambibarii est-il suivi sur la carte d'un point d'interrogation.

(Voir le mot *Unelli*.)

LEXOVII

Cæsar. B. G. III, 9, 11, 17, 29—VII, 75.—Strabon. p. 189 et 194. — Pline, *Hist. nat.*, IV, 32. — Ptolémée, p. 260. — Notitia imperii.

Lexovii (Cæsar). Ληξόουιοι. Ληξόβιοι (Strabon) — Ληξούβιοι (Ptolém). César nomme plusieurs fois les Lexovii, qui jouent un rôle assez important dans le troisième livre de la *Guerre des Gaules*. Strabon, p. 189, les place à l'embouchure de la Seine et leur donne pour voisins les Caletes; il répète, p. 194, qu'ils sont voisins de l'Océan παρωκεανῖται. Pline (2), les nomme en tête des populations de la Gaule lyonnaise. Ptolémée est d'accord avec Strabon : les Lexovii prennent place dans sa géographie à côté des Caletes. Enfin la *Notitia*

(1) B. G. VII, 75.
(2) *Hist. nat.*, IV, 32.

imperii en parle sous le nom de Civitas Lexoviorum, civitas à laquelle succéda, comme on sait, le diocèse dont le siége, placé à Lisieux, rappelle presque sans altération le nom des Lexovii. La position qu'ils occupaient au temps de César n'est donc point douteuse. Mais jusqu'où s'étendaient-ils? Se renfermaient-ils dans les limites de l'ancien diocèse de Lisieux? Occupaient-ils, à l'Ouest au moins, un territoire plus vaste? Tel est le seul point sur lequel la commission ait pu hésiter. La majorité s'est ralliée à l'opinion de ceux qui assignent aux Lexovii de César tout le littoral de l'embouchure de la Seine à la presqu'île du Cotentin; c'est-à-dire qui leur donnent, en dehors du diocèse de Lisieux, le diocèse de Bayeux tout entier. En conséquence le nom des Lexovii occupe sur la carte ce vaste territoire. Voici les raisons qui militent en faveur de cette thèse : César ne nomme nulle part ni les Viducasses ni les Baiocasses. Il est donc à croire que ces populations étaient bien peu de chose de son temps; et l'on a droit de supposer qu'elles ne formaient point alors une civitas particulière et se trouvaient englobées à titre de clients dans une cité plus considérable : or, cette cité ne peut être autre que celle des Lexovii. César lui-même semble l'indiquer dans la phrase (1) où, groupant ensemble les populations côtières du nord-ouest, il rapproche sans intermédiaire les noms des Curiosolites, des Unelli et des Lexovii. « Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolites, Lexoviosque mittit qui eam manum distinendam curet. » Enfin quand les Lexovii (2) viennent attaquer Titurius Sabinus, campé chez les Unelli, on ne voit pas qu'aucune autre peuplade les sépare de ces derniers. Sur une carte qui représente l'état de *la Gaule sous le proconsulat de César*, il est donc naturel de n'inscrire ni les Viducasses, ni les Baiocasses, et d'étendre les Lexovii jusqu'aux Unelli. D'ailleurs la lecture attentive des passages de Pline et de Ptolémée, où il est question soit des Baiocasses, soit des Viducasses, est loin d'infirmer cette conjecture. La place où Pline rejette ces populations, très-loin des Lexovii et presque à la fin de son énumération, montre qu'il ne savait trop où les placer. Il est probable qu'il ne connaissait d'eux que leur nom. Ptolémée donne aux Viducasses, Βιδουκάσιοι ou Ουαδικάσιοι, pour ville principale Nœomagus, Νοιόμαγος; or, l'étude des itinéraires nous démontre que Nœomagus ou Noviomagus, ce qui est la même chose, est la capitale des Lexovii. N'y a-t-il pas là un indice de l'état de clientèle qui unissait les Viducasses à ce dernier

(1) Cf. III, 11.
(2) III, 17.

peuple? La commission, comme on voit, ne met point en doute l'existence, au temps de César, des Viducasses et des Baiocasses, elle ne met en doute que leur indépendance vis-à-vis des Levovii. C'est dans ce sens que doit être interprétée sa décision de n'inscrire que les seuls Lexovii sur la première carte.

(Voir les mots *Baiocasses* et *Viducasses*) (1).

ESSUI

Cæsar, B. G. V, 24. — Cf. V, 53.

Essui. Sept manuscrits des Commentaires de César, parmi lesquels les deux manuscrits principaux, celui de Paris 5763, et celui du Vatican 3864, portent écrit de cette façon le nom du peuple chez lequel L. Roscius fut mis en hivernage pendant le cours de la cinquième campagne (2). « Ex quibus (legionibus) unam in Morinos ducendam C. Fabio legato dedit, alteram in Nervios Q. Ciceroni; tertiam in *Essuos* L. Roscio; quartam in Remis cum T. Labieno, in confinio Trevirorum hiemare jussit; tres in Belgis collocavit. » Quoique aucune autre mention ne soit faite de ce peuple, au moins sous cette forme, ni dans César ni ailleurs, l'unanimité des grands manuscrits ne permet guère de mettre son existence en doute. On comprend d'ailleurs que César, dans une phrase où il avait à signaler simplement un point géographique, ait parlé accidentellement d'un peuple trop peu important pour figurer ensuite nominativement dans le récit de ses campagnes. La commission, par scrupule pour l'autorité des manuscrits, accepte donc la leçon *Essui.* Elle place les *Essui* dans l'ancien diocèse de Séez. Les divers renseignements que donne César touchant la position de L. Roscius chez les Essui nous montrent clairement, en effet, qu'il occupait un des points de la vaste province qui devint plus tard la Normandie, contrée *soumise depuis longtemps, en dehors du cercle de cent mille pas de rayon qui contenait les autres légions* (V, 24), *et à proximité des cités armoricaines* (V, 53). Or, si l'on distribue entre les différents diocèses de Normandie, à l'ouest de la Seine les populations des Commentaires

(1) Ces mots figureront dans le *Dictionnaire de la Carte de la Gaule à l'époque gallo-romaine.*

(2) B. G. V, 24.

qui semblent correspondre à ces diocèses : les Unelli, les Ambibarii, les Aulerci Eburovices, et enfin les Lexovii (comprenant les Baiocassi de la notice des provinces), une place reste vide, celle qui est occupée par le diocèse de Séez, *Civitas Sagiorum* ou *Saiorum* de la Notice. N'est-il pas naturel d'y placer les *Essui*? Entre toutes les conjectures faites à cet égard, la Commission considère celle-ci comme de beaucoup la plus vraisemblable. Elle croit, de plus, qu'il y a quelque probabilité que les *Essui* reparaissent dans deux autres passages des Commentaires sous le nom de *Sesuvii*.

(Voir le mot *Sesuvii*.)

SESUVII

Cæsar (B. G. II, 34 — III, 7). — Cf. (V, 24).

Sesuvii. Leçon des principaux manuscrits dans les deux passages suivants des Commentaires : 1° B. G. II, 34, Dans une énumération des cités armoricaines qui ont fait leur soumission à P. Crassus : « Eodem tempore a Publio Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismos, Curiosolitas, *Sesuvios* (1), Aulercos, Redones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior (Cæsar) factus est omnes eas civitates in deditionem potestatemque populi Romani esse redactas. » 2° B. G. III, 7, Dans l'énumération des trois peuples chez lesquels P. Crassus, alors chez les Andes, envoie des lieutenants se ravitailler : « P. Crassus adolescens cum legione septima proximus mare Oceanum in Andibus hiemarat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos tribunosque militum complures in finitimas civitates frumenti causa dimisit; quo in numero est T. Terrasidius missus in *Sesuvios* (2), M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Venetos. » Faut-il voir dans les Sesuvii ou Esuvii, leçons dominantes des manuscrits, un peuple à part dont César n'a parlé que dans ces deux seules circonstances et sur le compte duquel l'histoire s'est tue après lui; faut-il y voir une mauvaise transcription soit des *Essui* (Cf. V, 24), soit des Lexovii, soit des Unelli? Telles sont les difficultés que la Commission avait à résoudre. Après avoir établi, en principe, qu'il

(1) Sesuvios est donné par les manuscrits P, R, A, M, V, U; Estivos par le ms. T.

(2) Sesuvios est la leçon des manuscrits U, H. Les autres donnent : P, R, V, Esubios : A, Esubinos : M, Eisubios : T, Unellos.

n'y avait nulle probabilité qu'il fût question ici d'une population nouvelle et innommée en dehors de ces deux passages, la Commission s'est divisée sur la question de savoir s'il fallait y voir les *Essui*, les *Lexovii* ou les *Unelli*. L'unanimité de la Commission sur le premier point, la diversité des vues sur le second, se comprennent également bien. Si, en effet, l'accord des manuscrits entre eux doit faire loi, même quand il s'agit d'un nom jusque-là inconnu, il n'en est pas de même quand les manuscrits, par leurs contradictions, démontrent que le mot était originairement d'une lecture incertaine. Dès qu'on a le choix entre plusieurs leçons, il est naturel d'en adopter une, si possible est, qui rentre dans la catégorie des mots antérieurement connus. Or, Sesuvii pouvant être très-facilement une altération de Lexuvii (Αηζούϐιοι, Ptolémée) ; Esuvii, une altération d'Essui, il en résulte que c'est entre ces deux lectures que l'on devait hésiter. Un manuscrit de quelque autorité donnant de plus *Unelli* dans le second passage, il a paru possible, mais pour ce passage seulement, d'accepter cette leçon. Les partisans de la lecture Lexubii, Lexobii, font observer que les Lexoviens jouent un rôle assez important dans les Commentaires et sont au nombre des cités maritimes ou armoricaines dont il est le plus souvent question (1) ; ils sont comptés parmi les alliés que les Vénètes révoltés s'empressent de s'adjoindre (2) ; ils font partie du groupe de peuples que Q. Titurius Sabinus a mission de surveiller pendant que César attaque la Vénétie (3) ; ils attaquent, en effet, Sabinus, de concert avec les Aulerques Eburovices (4), dès le commencement de la campagne : c'est chez eux qu'après la victoire César place une partie de ses légions en hivernage (5). Enfin, pendant la septième campagne, ils sont au nombre des peuples qui fournissent un contingent à Vercingétorix. N'a-t-on pas lieu de s'étonner, après cela, de les voir absents de la liste des peuples que Crassus est chargé d'observer (6) et qui font leur soumission, à savoir : les Unelles, les Osismes, les Curiosolites, les Aulerques et les Redons, leurs voisins ? et l'on ne peut pas objecter que c'est parce qu'ils ne faisaient pas partie des peuples soumis, puisqu'il est dit, liv. III, ch. 17, qu'avant d'entrer en campagne ils se trouvent entraînés à massacrer leur sénat, *opposé à la guerre*, probablement parce qu'il avait fait sa sou-

(1) Cf B. G. III, 9; — II, 17, 29; — VII, 75.
(2) III, 9.
(3) III, 11.
(4) III, 17.
(5) III, 29.
(6) Livre II, c. 34.

mission l'année précédente. Enfin, T. Terrasidius se trouverait on ne peut mieux placé chez les Lexoviens au point de vue des approvisionnements, surtout si l'on songe que les Lexoviens s'étendaient, selon toute probabilité, sur tout le littoral, de la presqu'île du Cotentin à l'embouchure de la Seine (voir le mot Lexovii). L'omission du nom des Sesuvii, dans la liste des cités qui sont appelées à porter secours à Alesia (1), est enfin un dernier argument en faveur de la leçon Lexovii. Ceux qui préfèrent lire partout Essui répondent que le nom des Lexovii se trouvant répété cinq fois dans les Commentaires, en dehors des passages contestés, et les manuscrits n'offrant dans ces cinq circonstances aucune variante, il est invraisemblable que ce nom soit dans les deux autres phrases si universellement altéré. Que d'ailleurs vouloir lire Lexovios, au ch. 7 du livre III, c'est rendre bien difficile à comprendre la présence de ce même nom de peuple au ch. 9 du même livre. En effet, si les Vénètes et les Lexoviens ont, de concert, emprisonné contre le droit des gens, Terrasidius et Silius (2), comment est-il dit (ch. 9) que les Vénètes s'associent comme alliés non pas seulement les Osismes, les Namnètes, les Ambibares (?), les Morins, les Diablintes et les Menapiens, mais les *Lexoviens*, leurs complices? Comment ces Lexoviens sont-ils représentés (ch. 8) comme les *finitimi* des Vénètes? Les Curiosolites, ces autres complices des Vénètes, ne font point partie de cette énumération. L'identification des Sesuvii avec les Essui lève toutes ces difficultés. L'expression de Finitimi Venetorum convient mieux aux Essui qu'aux Lexovii, et, d'un autre côté, toute contradiction entre les passages que nous venons de signaler disparaît. Il est étonnant, sans doute, que les Essui ou Sesuvii ne figurent pas dans la liste des contingents du liv. VII (3); mais ce n'est pas une raison suffisante pour rayer leur nom de tous les passages où ce nom se trouve dans les manuscrits des Commentaires. A tous ces points de vue, l'identification des Essui et des Sesuvii, mots qui donnent très-naturellement les variantes : Esuvii, Esubini, Estivi, Eisubii, est donc des plus rationnelle. C'est à cet avis que s'est ralliée la majorité de la commission. La leçon Unelli du ms. T, manuscrit du XIIe siècle, n'a paru être qu'un premier essai de critique appliqué à un passage obscur et déjà discuté. La carte portera Essui sive Sesuvii.

Voir les mots : *Essui*, *Unelli*, *Lexovii* et *Arvii*.

(1) VII, 75.
(2) III, 8.
(3) Liv. VII, ch. 75.

ARVII

Ptolém. (p. 262, éd. L. Renier.)

Arvii. — On lit dans l'énumération que fait Ptolémée des cités de la Gaule lyonnaise le nom d'une population qu'il appelle Arviens, οἱ Ἀρούιοι, et à laquelle il donne pour ville *Vagoritum* ὧν πόλις Οὐαγόριτον. Les Arviens sont placés, dans sa liste, entre les *Aulerci Diablitæ* (Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλίται) et les *Veneliocasii* (Οὐενελιοκάσιοι). Vagoritum, d'après les chiffres donnés par Ptolémée, 18° 50′ de longitude et 50° de latitude, devrait se trouver dans les environs d'Alençon. L'existence des Arvii et celle de leur ville Vagoritum n'est certainement pas un fait impossible. D'Anville (Acad. des inscript. *Hist.*, t. XXVII, p. III) a cru reconnaître leur nom dans celui d'une ancienne maison seigneuriale dite *cité d'Erve et située dans un coude sur la rive gauche de l'Arve. La présence d'une paroisse établie un peu plus haut sur la rivière, et dite Saint-Pierre d'Erve, le confirme dans sa conjecture.* On n'a point proposé, en effet, d'identification plus satisfaisante, et les ruines gallo-romaines signalées à la *cité d'Erve* lui donnent quelque vraisemblance. Toutefois, comme aucun auteur ancien autre que Ptolémée ne parle ni des *Arvii* ni de *Vagoritum*, et que les indications de Ptolémée ne peuvent offrir une confiance absolue comme d'ailleurs le nom d'Arve est un nom commun à de nombreux cours d'eau, et que ce nom justifie suffisamment et par lui seul les noms de *cité d'Erve* et de *Saint-Pierre d'Erve;* les ruines signalées en ces lieux étant, d'un autre côté, très-peu importantes, la commission a cru devoir réserver la solution et n'écrire le nom des *Arvii* sur aucune de ses cartes. Elle fait remarquer : 1° que les Arvii, dans la position où les met Ptolémée, feraient double emploi avec les *Essui* de César, et que le mot Ἀρούιοι pourrait bien n'être qu'une altération d'Ἐσσούιοι, Ἐσουιοι, Essui, Esuvii, Sesuvii, des manuscrits de César; 2° que le rapprochement, à sept lignes de distance, de deux noms de villes aussi peu divers de forme que Δαριόριγον et Οὐαγόριτον, peut faire supposer une méprise chez Ptolémée, méprise analogue à beaucoup d'autres déjà signalées dans sa géographie; qu'il y a, par conséquent, de très-fortes raisons de s'abstenir. C'est ce que fait la commission. Le nom des Arvii ne sera pas inscrit sur la carte de la Gaule.

(Voir les mots *Essui* et *Sesuvii.*)

A. Bertrand.

(*La suite prochainement.*)

FOUILLES DE CAULNES

(CÔTES-DU-NORD)

SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES

DE CAULNES

Dans le courant de l'année dernière les journaux du département avaient signalé la découverte, par suite du nivellement de la station de Caulnes (chemin de fer de Rennes à Brest), de quelques débris de constructions remontant à l'époque gallo-romaine, bien reconnaissables, en effet, par les briques et le ciment avec lesquels elles avaient été édifiées en grande partie. Persuadés que ces constructions devaient se prolonger sous les champs qui bordent au nord l'emplacement de la station, M. le Maire de Caulnes et son frère, M. le docteur Barbé-Guillard, prirent immédiatement des mesures pour rechercher quelle pouvait être leur importance et organisèrent une souscription dont le montant leur permit de vaincre tout d'abord les résistances assez vives des propriétaires des terrains qu'on voulait sonder. On se mit ensuite à l'œuvre sous la direction de M. Bourbier, conducteur des travaux du chemin de fer, lequel fournit pour cette opération tous les outils nécessaires. Au bout de quelques jours on avait remué déjà beaucoup de terres; malheureusement les fonds vinrent à manquer, et il fallut attendre pour recommencer les travaux que les honorables promoteurs des fouilles eussent réuni, mais avec plus de difficultés que la première fois, de nouvelles sommes qui ont été épuisées dans le courant de cette année (1).

(1) A cette deuxième souscription prirent part la Commission de la topographie des Gaules, M. le préfet des Côtes-du Nord, etc.

Il serait difficile de donner une description bien précise de l'ensemble des découvertes de Caulnes. Mais un plan très-détaillé, levé par M. Bourbier, — et dont nous donnons ici une réduction, — fait comprendre d'un seul coup d'œil quelle disposition affectent les substructions. On remarque, tout d'abord, une série d'appartements séparés à angle droit par des murs variant de quarante-deux à soixante centimètres d'épaisseur; chacune de ces pièces

a une superficie de douze à seize mètres carrés (trois mètres cinquante centimètres à quatre mètres de côté); toutes sont pourvues d'un hypocauste construit dans le même système; l'une, celle qui se trouve le plus à l'ouest et qui est la mieux conservée, laisse voir le *præfurnium* de son hypocauste dont la bouche donnait sur une petite cour. Au delà de ces appartements existent plusieurs murailles rectilignes et parallèles dont les deux principales forment, non loin de cette dernière chambre, deux hémicycles à peu près semblables. Dans l'intérieur de l'hémicycle le plus éloigné se montre un appartement carré comme les autres, ayant trois mètres vingt-cinq centimètres de côté; il semble isolé de toute autre construction et n'a pas d'hypocauste. Il est le seul des appartements découverts qui laisse voir le lieu de la porte d'entrée.

A vingt mètres à l'est de ce premier groupe, on a mis à jour une série d'autres substructions parmi lesquelles on remarque une pièce dont les murs extérieurs sont construits carrément, mais dont les parois intérieures affectent une forme demi-circulaire; il est également muni d'un hypocauste qu'alimentent deux bouches ou ouvertures.

Toutes ces murailles sont construites en appareil irrégulier; elles sont enduites à l'intérieur d'un ciment très-solide, de couleur tantôt blanche *(albarium opus)*, tantôt rosée à cause de la brique pilée qui entrait dans sa composition. Plusieurs semblent avoir été revêtues, du moins à leur base, soit de lames de marbre, soit de feuilles de schiste mâclifère, trouvées en grand nombre, pour préserver de l'hu-

midité les parties basses des appartements. Quant aux murs ils sont rasés presque partout au niveau des planchers ou plutôt des aires de béton soutenues par les hypocaustes ; leur appareil est peu soigné, ce qui tient peut-être à la rareté des pierres à bâtir, dans ce pays.

Dès le premier moment on ne manqua pas de s'écrier, en voyant ces hypocaustes si régulièrement placés sous chaque chambre (1) que les substructions découvertes appartenaient à des bains antiques. Malgré ma déférence pour plusieurs de ceux qui ont exprimé cette opinion, je dois déclarer que je ne puis la partager. J'admets volontiers que chaque ville gallo-romaine, et surtout une agglomération de l'importance de celle-ci dut avoir ses *lavacra ;* mais il est impossible, à la simple inspection des ruines de Caulnes, d'affirmer qu'elles ont plutôt appartenu à des bains qu'à tout autre établissement. L'état des lieux ne présente, en effet, aucune des dispositions recommandées par Vitruve (2) pour des établissements de ce genre ; aucun des aménagements qu'offrent les peintures antiques représentant des *balneæ*, et parmi les innombrables fragments recuillis dans ces ruines, il n'en est aucun qu'on puisse attribuer, soit à des *vasaria* dont l'office était de contenir l'eau chaude ou l'eau froide, soit à un *labrum* ou baignoire, soit même à quelque réservoir en brique ou béton destiné quelquefois à remplacer la chaudière.

Que signifient donc tous ces hypocaustes, dira-t-on peut-être ? Ils signifient simplement que les colons qui, du midi, vinrent à la suite de la conquête romaine, s'établir dans notre froide et pluvieuse péninsule, étaient naturellement frileux et s'étaient précautionnés pour tenir leurs habitations aussi chaudes que possible, en les pourvoyant de calorifères dont le but s'explique très-bien quand on examine les hypocaustes de Caulnes, de même que les nombreuses substructions découvertes dans le Morbihan, lesquelles sont toutes pourvues de ce système de chauffage. On admettra difficilement qu'il fût possible, quelque combustible qu'on employât alors, de chauffer — à travers des parquets en béton de vingt-cinq centimètres à vingt-

(1) Tous les hypocaustes sont formés de petits piliers disposés en quinconce de quarante-cinq centimètres de hauteur sur vingt-cinq de côté, construits avec des briques carrées posées à plat ; ces briques s'élargissent dans la partie supérieure de manière à faire chapiteau ; la plate-forme, supportée par les petits piliers, est en béton ou mastic extrêmement dur de vingt-cinq centimètres d'épaisseur. Cette plate-forme était couverte, dans l'intérieur des appartements, de tuiles de différentes formes arrangées de manière à produire une espèce de dessin.

(2) Les dix livres d'architecture de Vitruve, traduits par E. Tardieu et A. Cousin, architectes ; voir l'atlas et les plans joints à cet ouvrage.

huit centimètres d'épaisseur, et dans une série de chambres dont la moins étendue avait douze mètres carrés, — de l'eau ou même de l'air au degré usité dans les établissements de bains (1).

Je demande pardon de cette discussion qui paraîtra peut-être un peu oiseuse à quelques lecteurs, mais dont le principal motif est de répondre à tous ceux qui ne voient que des bains romains dans toutes les découvertes de la nature de celle-ci. Pourtant je ne suis pas éloigné de reconnaître dans l'appartement semi-circulaire une disposition qui rappelle le *laconicum*, sorte d'alcôve en forme de niche ou étuve dans laquelle on excitait la transpiration; l'hypocauste placé sous cette petite pièce paraît avoir été alimenté par deux bouches, peut-être pour donner plus d'énergie au calorifère.

Il est temps de dire un mot des nombreux débris que l'active surveillance de M. Bourbier a pu distinguer dans la masse très-considérable des terres remuées. Parmi les monnaies, il faut citer un grand bronze très-bien conservé d'*Antonin le Pieux* (2), un grand bronze de *Faustine mère*, sa femme (3), un petit bronze de *Flavius Valens*, frère de Valentinien Ier (4), un autre petit bronze de *Claude II*, dit le Gothique (5), et plusieurs autres pièces trop frustes pour être déterminées.

Les tessons de poteries n'indiquent en général qu'un art en décadence, à l'exception de quelques goulots de petites amphores en terre

(1) La construction de la chambre n° 1 nous semble répondre d'une manière remarquable aux recommandations de Vitruve. « Si le lieu était tel, dit-il, que la muraille fût constamment humide, *il faudrait bâtir un autre mur plus étroit en dedans*, et distant du gros mur autant qu'il est besoin, laissant entre les deux un canal qui est plus bas que le pavé de l'appartement et qui ait des ouvertures libres en un lieu découvert. » Tel est le but de ces deux murs d'une épaisseur de vingt centimètres, placés en face l'un de l'autre et comme deux cloisons à dix centimètres seulement des murailles principales. Une pareille disposition permettait, d'une part, à l'humidité de s'écouler, et, d'autre part, à l'air chaud sortant de l'hypocauste de circuler dans l'espace ménagé entre les murs et de pénétrer dans les appartements par des bouches de chaleur.

(2) ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. IIII. Tête laurée, à droite. Revers. FELICITAS AVG. = S. C. La Félicité debout, tenant un caducée et une corne d'abondance.

(3) DIVA. AVG. FAVSTINA. Revers. CONCORDIAE. L'empereur et Faustine dedebout sur une estrade et se donnant la main; plus bas, deux petites figures et un autel.

(4) D. N. VALENS. P. F. AVG. Revers. SECVRITAS. REIPVBLICAE. Victoire marchant, tenant une couronne et une palme.

(5) IMP. CLAVDIVS. AVG. Tête radiée, à droite. Revers. SECVRIT. AVG. La Sécurité debout.

fine, de fragments de poteries en terre rouge et vernie, portant des dessins en relief; tout le reste est composé avec de la terre commune, d'une couleur grise plus ou moins foncée ; sur aucun de ces débris je n'ai trouvé de nom d'ouvrier.

On a pu rassembler quelques morceaux de statuettes en terre blanche; l'une d'elles, de douze centimètres de hauteur, représente un cheval monté par un homme à demi-nu ;—plusieurs objets en bronze dont il est impossible de fixer la destination, sauf une plaque d'agrafe ou de fibule assez reconnaissable, — deux épingles à cheveux en ivoire et beaucoup de fragments de verre blanc, mais terni par un long séjour dans la terre.

Les débris de feuilles ou lames de schiste sculpté sont nombreuses. Sur les unes on a représenté des palmettes, sur les autres des rinceaux; l'une d'elles offre à la vue le torse d'un homme nu assez grossièrement exécuté. Quant aux briques et aux tuiles à rebords, elles sont innombrables, il y en a de toute forme et de toute dimension ; plusieurs sont marquées de losanges faites avec un style, d'autres portent des signes diversement tracés avec les doigts avant la cuisson. Ce sont sans doute des marques de fabrique.

Tous ces objets et beaucoup d'autres dont le souvenir m'échappe ont été recueillis avec soin par M. le Maire de Caulnes, puis déposés dans des vitrines préparées à cette intention et placées à demeure dans la salle du conseil municipal de cette commune (1).

Il est impossible, quand on parcourt le pays voisin de Caulnes (2), de ne pas reconnaître que les substructions dont on vient de parler, appartiennent, non à une *villa* comme on l'avait cru d'abord, mais à un groupe d'habitations qui couvraient plus d'un hectare; à une de ces *mansiones* ou lieux de repos situés de distance à autre le long des voies romaines et qui servaient aussi bien d'étapes aux troupes en mouvement que de logements aux simples voyageurs. Celle-ci est située sur le bord de la voie qui se rendait d'*Alet* (Saint-Servan) à *Condivincum* (Nantes), en passant par Pleudihen, près de la Motte-Pilandelle (3) à Léhon, où elle était coupée à angle droit par la voie

(1) Les champs explorés ayant dû être remis à leurs propriétaires le 1er octobre dernier pour être rendus à l'agriculture, toutes les substructions mises à jour ont été recouvertes avec la terre qu'on avait enlevée; on n'en peut plus voir que les parties qui se trouvent dans la gare du chemin de fer.

(2) Non loin de Caulnes on trouve encore des substructions assez étendues au *Chénay-Langoman* et à quelque distance de là au *Clos-Long* dans la commune de Guitté.

(3) J'ai pu constater dans le courant du mois de juin dernier, au levant du beau

de Rennes à Corseul; puis à Saint-Carné, Trévron, *Caulnes*, Saint-Joüan (le Pont-Rimbert), Saint-Méen et Rieux, l'antique *Duretie* de la table de Peutinger (1). Depuis un temps immémorial cette voie est connue dans le pays sous le nom de *Chemin-Corseul*, et des actes du XVIIe siècle l'indiquent ainsi comme débornement de plusieurs propriétés.

J. GAULTIER DU MOTTAY.

tumulus de la *Motte-Pilandelle*, des substructions gallo-romaines dans lesquelles j'ai recueilli des briques de diverses formes, des coquillages, des ossements d'animaux, etc.

(1) Cette identification est très-contestable. (*Note de la rédaction.*)

INSCRIPTION GRECQUE

DU

RÈGNE DE CLÉOPATRE

TROUVÉE A ALEXANDRIE

Cette inscription, très-intéressante sous le rapport historique, est gravée sur un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans sa partie supérieure. Ce bloc était sans doute la base d'une statue.

L'inscription se rapporte au séjour d'Antoine à Alexandrie : elle est de l'époque où ce Romain célèbre, ayant quitté Rome après la mort de César, vivait et régnait en Égypte avec Cléopâtre. Elle commence ainsi :

« *Antoine le grand, l'inimitable.* »

ΑΝΤΩΝΙΟΝ ΜΕΓΑΝ
ΑΜΙΜΗΤΟΝ

Cet accusatif doit être considéré comme régi par le verbe ἀνέθηκε, *dicavit.* Ce verbe est sous-entendu, conformément au style elliptique des inscriptions dédicatoires. Ce début nous montre clairement qu'il s'agit ici d'une statue érigée à Antoine, et que c'est la base même de cette statue qui a été conservée jusqu'à nous.

La suite de l'inscription va nous donner le nom de l'auteur du monument. C'est un des parasites d'Antoine, et, chose curieuse, il

prend dans l'inscription même ce titre honteux, dont il semble s'honorer. Il s'appelle « *Aphrodisios le parasite.* »

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ
ΠΑΡΑΣΙΤΟΣ

L'histoire nous a transmis le souvenir des monstrueuses débauches d'Antoine et de Cléopâtre, et notamment de ces repas d'une somptuosité inouïe dont un seul coûtait plusieurs millions. Athénée et Pline l'Ancien nous en parlent : le biographe Plutarque se refuse à les raconter en détail, disant qu'on y perdrait son temps et que le sujet n'en vaut pas la peine. Faut-il s'étonner qu'à la suite de semblables excès, un parasite admis à en prendre sa part ait appelé Antoine, dans le transport d'une reconnaissance passionnée, son *bienfaiteur* et son *dieu?* Ce sont les deux titres qu'Aphrodisios donne à son maître :

ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΘΕΟΝ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

L'inscription se termine par une date, et cette partie du document n'est pas la moins importante. Voici la traduction de cette date :

« En l'an 19, qui est aussi l'an 4, le vingt-neuvième jour de Choïak. »

Cette date, qui est double, a besoin d'être expliquée. Les inscriptions grecques de l'Égypte, d'après les habitudes officiellement adoptées par les premiers Lagides et maintenues plus tard sous la domination romaine, donnent toujours la date d'après les années du souverain régnant, comptées à partir de son avénement au trône. L'année même de l'avénement forme la première année, l'année suivante forme la seconde , et ainsi de suite. La première des deux dates ci-dessus doit être expliquée d'après cette règle. Le règne entier de Cléopâtre embrasse une période de vingt-deux ans, pendant lesquels elle fut, d'abord avec ses frères, puis seule, souveraine réelle ou nominale de l'Égypte. Cette période de vingt-deux années commence en l'an 51 avant notre ère, au moment où meurt son père Ptolémée Néos Dionysos, et finit en l'an 30, date de la prise d'Alexandrie par Auguste et de l'entière extinction de la dynastie des Lagides. D'après ce calcul, la dix-neuvième année de son règne tombe en l'an 33 avant notre ère, ce qui coïncide parfaitement avec

ce que nous savions des relations publiques et avouées de cette princesse avec Antoine et du séjour de ce dernier à Alexandrie.

Mais qu'est-ce que la seconde date, celle de l'an 4? En voici, je crois, l'explication. Il était admis en Égypte que le souverain, pour perpétuer le souvenir d'une circonstance importante de son règne, adoptât une seconde manière de compter, et considérât l'événement qu'il voulait célébrer comme le point de départ d'une ère nouvelle, qui se calculait d'après les mêmes règles que l'ancienne et figurait à côté d'elle sur les monuments officiels. Or, l'histoire nous apprend que dans la seizième année de son règne, c'est-à-dire en l'an 36 avant notre ère, Cléopâtre reçut publiquement des mains d'Antoine l'investiture des royaumes de Phénicie, de Cœlésyrie, de Libye, de Chypre, avec une portion de la Judée et de la Péninsule Arabique, de telle façon qu'à partir de cette époque l'empire soumis à la jeune reine d'Égypte égala et même dépassa celui qu'avaient possédé ses plus glorieux ancêtres, Ptolémée Philadelphe et le premier Evergète. Les historiens qui rapportent ces faits, Plutarque, Florus, Josèphe, nous ont transmis les détails de la cérémonie d'investiture. Ils nous représentent Antoine convoquant les citoyens d'Alexandrie dans le gymnase de cette ville, et là, assis sur un trône d'or aux côtés de Cléopâtre, proclamant Cléopâtre elle-même et Césarion, son premier fils, souverains de la haute et de la basse Égypte, de Chypre, de la Libye, de la Cœlésyrie. En même temps, les deux fils que lui-même avait eus de Cléopâtre, Alexandre et Ptolémée, étaient déclarés « rois des rois » et investis, sous la tutelle de leur mère, des royaumes d'Arménie, de Médie, de Parthie, de Phénicie, de Syrie, de Cilicie. Cléopâtre portait dans cette fête le costume de la déesse Isis, et prit même à cette occasion le titre de Θεὰ νεωτέρα ou *nouvelle Isis*, tandis que le Romain Antoine, avec le cimeterre au côté et le diadème sur la tête, se montrait aux populations dans l'appareil fastueux des monarques de l'Orient. Pour perpétuer le souvenir de cette année mémorable, Cléopâtre adopta dès lors une ère nouvelle, et, d'après un passage de Porphyre heureusement conservé parmi les fragments des historiens grecs, elle décida que la seizième année de son règne serait comptée comme la première. Par suite, la dix-neuvième année de ce même règne devient la quatrième. Comme la seizième ou première année était tombée en l'an 36 avant notre ère, la dix-neuvième année, qui est aussi la quatrième, tombe précisément en l'an 33, résultat conforme à celui que nous avait déjà donné le précédent calcul. L'an 4, comme l'an 19, répond donc à l'an 33 avant Jésus-Christ, et cette dernière date est celle de l'érection du monument.

Le quantième du mois est marqué à l'égyptienne : c'est le 29 de Choïak. C'est un fait constant que, dans les inscriptions grecques de l'Égypte, la désignation du mois est toujours empruntée au calendrier égyptien, tandis que, dans les inscriptions latines de la même contrée, on ne rencontre que les appellations du calendrier romain. Cela tient à ce que, sous les Ptolémées, et plus tard sous les empereurs, le grec fut en Égypte une sorte de langue officielle, consacrée aux actes publics et reflétant, à ce titre, les habitudes administratives du pays, tandis que les inscriptions latines nous apparaissent comme des monuments étrangers, n'intéressant que la colonie romaine et destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains seuls. L'inscription grecque que je viens d'analyser fournit un nouvel exemple à l'appui de cettte observation.

Ce monument, considéré dans son ensemble, confirme l'histoire sur tous les points. Il mérite certainement d'être compté au nombre des antiquités les plus précieuses qui se soient conservées jusqu'à nous dans les ruines, malheureusement presque détruites, de l'ancienne cité d'Alexandrie.

Alexandrie, 12 avril 1864.

CARLE WESCHER,
Adjoint à la mission scientifique d'Égypte.

LE PREMIER

AGE DE FER

EN DANEMARK

(*Analyse d'un Mémoire de M. Engelhardt,* par M. Pruner-Bey.)

On connaît assez bien aujourd'hui l'âge de pierre et l'âge de bronze des populations du Nord. Les principaux types (armes, ustensiles et bijoux) appartenant à ces deux périodes ont été maintefois reproduits. On sait que l'âge de pierre correspond, suivant les antiquaires Danois, à l'occupation du pays par les indigènes, l'âge de bronze à ce qu'ils appellent l'invasion *celtique*. Et, en effet, le caractère des objets de l'âge de bronze, dans le Nord, ne diffère guère du caractère des objets de même âge en Irlande, en Angleterre, en France et en Suisse. On est porté, par suite, à attribuer à une cause uniforme cette transformation presque identique dans tous ces pays, des habitudes et des arts des populations primitives; transformation qui, sur certains points, paraît avoir été instantanée. L'hypothèse d'une grande invasion de peuples Indo-Européens est celle dès lors qui se présente le plus naturellement. Il y a bien quelques objections à faire à cette thèse, mais elle a au moins le mérite d'être très-nette et très-simple, et de rendre suffisamment compte des principaux faits obscurs jusqu'ici.

Le caractère de la révolution qui, dans le Nord, a substitué le fer au bronze est moins bien déterminé. A quelle époque cette révolution s'est-elle faite? Sous quelle influence? Est-elle due au commerce, à des rapports des populations du Nord avec les Phéniciens, les Grecs et les Romains? Y a-t-il encore là l'indice d'une nouvelle

invasion et d'une nouvelle race venant se superposer aux deux premières? Voilà ce que nous ignorons encore. M. Engelhardt a cherché dans un mémoire publié l'année dernière, malheureusement en danois, à soulever une partie du voile qui cache ce problème. La découverte de nombreux objets du premier âge de fer, découverte faite dans la tourbière de Thorsbjerg, a été l'occasion de ce travail intéressant accompagné de planches nombreuses. M. Pruner-Bey a eu l'obligeance d'analyser cette publication pour la *Revue :* nous lui laissons la parole.

A. B.

(ANALYSE DU MÉMOIRE)

Le mémoire de M. Engelhardt a 75 pages et XVIII planches. Il se compose : 1° d'une introduction ; 2° d'un récit détaillé de la découverte faite dans la tourbière de Thorsbjerg, avec la description minutieuse des objets; 3° de conclusions. L'introduction n'est qu'un aperçu rapide jeté sur les âges de pierre et de bronze, suivi de quelques considérations sur l'âge de fer, que l'auteur croit devoir diviser en deux périodes. C'est à la première, c'est-à-dire au premier âge du fer, qu'appartient la découverte du Thorsbjerg. *La description de la découverte* contient les paragraphes suivants qui montrent combien cette découverte a été riche:

1° *Costumes :* Bonnets, blouses, pantalons en laine, sandales en cuir. Pl. I-III.

2° *Ornements et objets de toilette :* Fibules, bracelets, bagues, colliers, breloques en bronze, perles, pinces, un dé d'ambre. Pl. IV.

3° *Armes défensives :* Casques, cote de maille en anneaux, boucliers en bois et en métal diversement ornés et portant des dessins d'animaux. On remarque sur les boucliers une inscription runique et une inscription latine. Pl. V-VIII.

4° *Armes agressives :* Glaives, lames en fer, poignées et fourreaux en bois, recouverts de lames métalliques, avec inscription runique, ceintures en cuir ornées en métal, plaques avec figures d'animaux, haches, javelots, arcs et flèches, harnais, brides, éperons, palonnier, timon de charriot. Pl. IX-XV.

5° *Objets de labourage :* Herses, râteaux, entraves, serpes, couteaux. Pl. XVI-XVII.

6° *Objets pour l'usage domestique :* Pots en argile et en bois, boîtes en bois, couteaux, ciseaux, câbles, cordes, etc., métier à tisser, objets de boucherie. Pl. XVII.

7° *Ossements et objets d'usage inconnu :* Squelettes de chevaux, divers objets en métal et en bois. Pl. XVIII.

Tous ces objets, dit M. Engelhardt, ont du être déposés ensemble dans la tourbière et avec l'intention de les y reprendre. Les uns ont servi et portent les traces d'une lutte acharnée. Beaucoup d'objets devaient être déjà, lors de l'enfouissement, hors d'état de servir; quelques-uns paraissent avoir été détériorés à dessein : quelques autres portent des traces évidentes de l'action du feu. Cela ne rend pas très-facile la détermination du motif qui les a fait enfouir, mais on ne peut attribuer au hasard la réunion de ces objets si divers. Ils forment un tout, dit l'auteur, et appartiennent tous à une même époque.

Cette époque est déterminée par la série de monnaies romaines qui se sont rencontrées au milieu de ces amas d'ustensiles et d'armes.

Aucune monnaie ne dépasse l'an 194 ap. J.-C. La série s'étend de Néron à Septime Sévère. L'enfouissement a donc dû avoir lieu à la fin du second siècle ou dans le courant du troisième.

Or, quel est le caractère artistique des objets travaillés dont nous venons de faire l'énumération? Il est double, dit M. Engelhardt, et il faut faire de ces objets deux groupes distincts : 1° objets d'art romain ou d'art danois imitant cet art; 2° objets indiquant un art particulier et tout septentrional. Aucun de ces deux groupes ne procède d'ailleurs directement de l'art de l'âge de bronze.

Les plaques portant des figures d'animaux et en général d'animaux fantastiques, certains détails d'ornementation (que l'on ne saurait faire comprendre sans figures), un certain faire spécial que l'on retrouve dans les n°s 47, pl. II. 18 pl. VIII, et dans la plupart des objets reproduits, pl. VI, que l'on retrouve également dans le grand nombre d'objets analogues déposés au musée de Flensbourg, qui possède la découverte de Thorsbjerg tout entière, sont autant d'indices d'un art septentrional, très-distinct de l'art de l'âge de bronze, aussi bien que de l'art greco-romain, et qui se rapproche de celui que l'on remarque sur les bractéates. Cet art que l'on ne peut rapporter à aucun style connu est uniforme dans ses manifestations diverses et l'examen des découvertes faites en Danemarck depuis plusieurs années dans les tourbières et dans les tombeaux, prouve qu'il domine pendant une asez longue période qui paraît s'étendre jusqu'au VIIe ou VIIIe siècle de notre ère. Il est seulement à noter que c'est justement au IIIe ou IVe siècle, c'est-à-dire au moment où nous commençons à le voir apparaître dans le Nord, que cet art est à son apogée. Ce n'est point à cette époque, le moins du monde, un art qui

commence, qui tâtonne, mais un art qui est dans toute sa perfection. Pour le goût et pour la finesse du travail, cet art, dès le ve ou vi^e siècle est au contraire déjà en décadence. C'est à cette époque que commence le second âge du fer.

Avec l'âge du fer se trouve, en un mot, introduit en Danemarck non-seulement l'usage d'un métal inconnu jusque-là, mais des formes toutes nouvelles pour les armes (glaives et boucliers), un style et une manière de travailler les métaux également nouvelle. Quelques objets portent alors des légendes, les unes runiques, les autres romaines. Enfin on voit alors pour la première fois dans le Nord des traces non équivoques de l'emploi du cheval soit monté, soit attelé.

Il n'est pas douteux qu'il ne faille faire dans les causes de cette révolution une part à l'élément romain. Mais cet élément n'est pas l'élément prépondérant. L'influence qui domine est une influence toute septentrionale. Quelques personnes ont pensé que ces objets provenaient du pillage de nations habitant le continent et que les pirates danois avaient rapportés dans leur patrie. Le nombre des objets appartenant à ce type nouveau, l'étendue du territoire où ils se rencontrent rend cette hypothèse tout à fait invraisemblable. Ceux qui fabriquaient les armes et les ustensiles, ceux qui s'en servaient étaient évidemment établis à demeure dans le pays.

M. Engelhardt incline à voir dans les introducteurs de l'art du premier âge de fer en Scandinavie une race gothique. Des textes de Jornandes et de Procope semblent fortifier jusqu'à un certain point ce système. La question toutefois reste obscure; mais nous avons pensé qu'il était utile de la signaler et d'attirer l'attention sur le travail de M. Engelhardt, dont les planches sont d'une très-belle exécution, en sorte que tout le monde, même sans savoir le Danois, peut, le problème étant une fois nettement posé, consulter son mémoire avec le plus grand fruit (1). On trouvera d'ailleurs dans l'ensemble des objets provenant des tourbières de Thorsbjerg le tableau le plus complet du costume de guerre du premier âge de fer ainsi que des principaux produits de l'art du fondeur et du potier de la même époque. Il y a là, en dehors de toute théorie sur les races diverses qui se sont succédé en Danemarck, un attrait suffisant pour l'archéologue.

Dr PRUNER-BEY.

(1) La *Revue* s'occupe de faire graver une planche sur laquelle seront reproduits les principaux types de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et du premier âge du fer, dans le nord ; nous aurons donc l'occasion de revenir sur cette importante question. (*Note de la rédaction.*)

LE

TEMPLE DE JÉRUSALEM

OPINION DE M. DE VOGÜÉ

La publication de l'ouvrage de M. de Vogüé sur *le temple de Jérusalem*, dont les deux premières livraisons viennent de paraître, a naturellement remis à l'ordre du jour le débat que les premières communications de ce savant voyageur avaient soulevé l'année dernière à l'Académie. M. de Saulcy, comme on sait, a refait, depuis, le voyage de Jérusalem dans le but de contrôler ses propres idées et de vérifier les assertions de son contradicteur. Il est revenu plus convaincu que jamais qu'il avait raison. M. de Vogüé, de son côté, a persisté dans ses affirmations. Il nous expose aujourd'hui son opinion. Nous allons la résumer aussi clairement qu'il nous sera possible, afin que les principaux éléments de la discussion, qui probablement s'engagera bientôt au sein même de l'Académie des Inscriptions, soient d'avance familiers à nos lecteurs.

On se rappelle que, tandis que M. de Saulcy veut qu'une grande partie des ruines antiques qui entourent et soutiennent le Haram-ech-Schérif, notamment le mur méridional, soient de construction salomonienne, M. de Vogüé soutient qu'elles sont de construction hérodienne. Suivant l'un, le soubassement et l'enceinte extérieure du temple ancien se retrouvent encore sur plusieurs points, suivant l'autre il n'en reste pas pierre sur pierre ; Hérode a tout refait. On connaît la thèse de M. de Saulcy. Voici l'argumentation de M. de Vogüé ; elle est séduisante par sa simplicité : Il suffit, dit-il, de rapprocher les textes anciens, ils sont convaincants.

« L'histoire matérielle du temple, dit M. de Vogüé, est courte. Bâti par Salomon sur le sommet du mont Moriah, il fut brûlé par les

Chaldéens en 588. Le bois, qui entrait pour une grande partie dans la construction du monument, fournit un aliment à la flamme; les pierres s'écroulèrent. Toutefois, la solitude qui se fit autour des ruines les préserva d'une destruction plus complète. Quand, cinquante-deux ans plus tard, les Juifs, délivrés par Cyrus, purent rentrer dans leurs foyers, l'œuvre de restauration fut facile. En 516, Zorobabel, chef de la nation, avait déjà relevé le temple.

« Ce deuxième temple était assez semblable à celui de Salomon. Il paraît seulement avoir été plus petit. Hécatée d'Abdère ne donne en effet, au péribole du second temple que 500 pieds grecs de long sur 100 coudées de large. L'enceinte extérieure de l'ancien temple formait, suivant Josèphe, un carré d'un stade de côté. Le second temple dura près de cinq siècles sans grandes modifications, traversant les guerres d'Alexandre, celles des Machabées et les premières invasions romaines. A une époque indéterminée, mais qui n'est pas postérieure aux Machabées, on allongea l'enceinte extérieure du *côté nord,* et l'on bâtit à l'angle *nord-ouest* une forteresse nommée *Baris* qu'Hérode transforma plus tard et nomma *Antonia*, et qui marqua la limite septentrionale de l'enceinte depuis le IIe siècle avant Jésus Christ jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. » Le mur nord du péribole était très-important, parce qu'il était en même temps le mur de la ville. Un fossé, en partie taillé dans le roc, en défendait les approches.

Tel était l'état du temple à l'avénement d'Hérode. La transformation que ce prince lui fit subir fut radicale. « Hérode, dit M. de Vogüé, que je cite toujours textuellement, avait à se faire pardonner par les Juifs éclairés son origine, ses nombreuses infractions aux lois mosaïques, l'amitié des Romains; poussé d'ailleurs par une insatiable vanité, il voulait surpasser Salomon ou au moins s'associer à sa gloire: il crut voir dans la reconstruction du temple un moyen de popularité dans le présent et de renommée dans l'avenir, et se décida à l'entreprendre. Le temple proprement dit ne pouvait guère être agrandi; les dimensions essentielles étaient imposées par des prescriptions hiératiques; son emplacement était consacré. Le ramener aux proportions du plan de Salomon, si elles n'étaient pas atteintes, donner de l'importance aux parties accessoires, enrichir et augmenter l'ornementation, c'est tout ce qu'on pouvait faire, et ce champ ne suffisait pas aux vastes et ambitieux projets du roi. Alors il porta ses soins sur l'enceinte extérieure, il résolut de la faire plus grande et plus haute; et, en effet, dit Josèphe, il *la doubla* τῆς οὔσης διπλασίαν (Bell. Jud., I, XXI, I). *De quatre stades de circuit, il la porta à six, tout en conservant un stade au petit côté*, ce qui donne bien une

figure double de surface. Par suite de cet agrandissement, le temple, qui se trouvait au milieu ou à peu près de son péribole, fut relégué à une extrémité, et la mishna, en nous disant qu'il était plus près de la face nord que de la face sud, nous montre clairement que l'agrandissement avait eu lieu vers le sud ; nous savons d'ailleurs que la limite septentrionale, marquée par la tour Baris ou Antonia, ne fut pas déplacée. » La figure ci-jointe fait comprendre ces modifications.

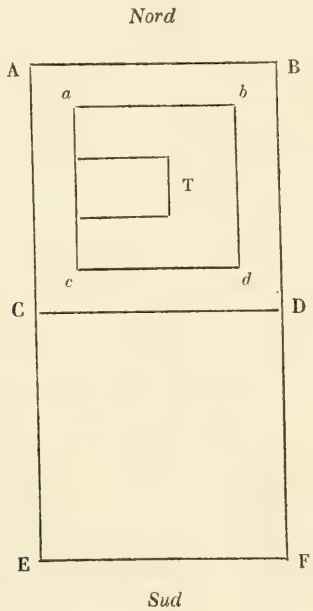

Il suffit de supposer que A B C D soit l'ancien péribole, T le temple entouré de sa première cour.

C D E F le carré ajouté par Hérode, ce qui ressort comme on va le voir de la comparaison des textes.

Voyons d'abord ce qui nous est dit du temple primitif :

« Le point que David avait choisi pour y bâtir le temple du vrai Dieu était un point isolé et relativement élevé. C'était une hauteur à sommet étroit et entouré de pentes rapides. On ne put asseoir sur le plateau supérieur que le temple proprement dit et l'autel des holocaustes. Pour donner au parvis un développement suffisant, il fallut entourer la pointe de la colline, côté sud et côté est, de remblais

soutenus par des terrasses, et niveler le rocher du côté nord. On commenca ainsi à construire la grande plateforme artificielle, qui, continuée et augmentée pendant une longue suite de siècles (1), est devenue le Haram. » Salomon ne fit que la première cour, celle qui entourait immédiatement le temple, soit *a*, *b*, *c*, *d* de notre plan; puis il fit bâtir le côté oriental de la seconde B, D, qui ne fut terminée que sous les rois suivants. Ce mur oriental était, suivant Josèphe, une construction magnifique, en blocs énormes, que couronnait un portique ou basilique, sous lequel le grand roi avait placé l'estrade du haut de laquelle il assistait aux cérémonies publiques. Le nom de Salomon resta, à cause de cela, attaché à ce portique, même après qu'il eut été rebâti à diverses époques. Aussi quand Hérode refit le temple et ses enceintes, respecta-t-il le portique oriental, auquel la tradition populaire donnait une antique origine et qui, dans la langue vulgaire, continuait à s'appeler *le portique de Salomon*.

Revenons maintenant à Hérode.

« Pour exécuter le plan qu'il avait conçu, Hérode fit démolir jusqu'au sol et refaire les anciennes terrasses et les portiques qui les concernaient (ἃς μὲν (στοὰς) ἀνῳκοδομήσεν ἐκ θεμελίων) (2). Il fit seulement respecter et enclaver dans ses constructions le portique oriental dit de *Salomon* et son beau mur de soutènement. C'est là le seul morceau du temple antérieur qu'il semble avoir conservé : tout le reste fut détruit pour être rajeuni et agrandi; le sanctuaire inférieur fut arraché jusqu'à ses fondements, ce qui, soit dit en passant, ne fut pas très-difficile, puisqu'il était assis sur le roc. » Le nombre des ouvriers employés est dans les textes en rapport avec ces travaux immenses. Dix mille ouvriers, dit Josèphe, se mirent à l'œuvre sous la direction de mille prêtres, qui seuls pouvaient travailler dans le Saint et le Saint des saints. Dix-huit mois suffirent pour bâtir le temple proprement dit : Hérode fit alors la dédicace solennelle du sanctuaire. Il fallut huit années pour achever les parvis et les portiques; mais les travaux accessoires se prolongèrent encore longtemps. Ce ne fut que l'an 64 après J.-C., sous le roi Agrippa, que tout fut définitivement terminé. A cette époque, dix-huit mille ouvriers travaillaient au temple. Ils se trouvèrent sans ouvrage. Les habitants de Jérusalem, effrayés de voir en ces temps de troubles tant de bras inoccupés, demandèrent au roi de faire rebâtir *le portique de Salomon et le mur oriental* dont l'aspect archaïque contrastait probablement avec l'ap-

(1) Josèphe (*Bell. Jud.*, V, v, 1).
(2) Id. (*Bell. Jud.*, I, xxi, 1).

parence moderne des constructions nouvelles : le roi refusa, disant qu'il était plus facile de démolir le mur que de le reconstruire. Les hommes furent envoyés au pavage de la ville.

« Quelques années plus tard, le temple tombait sous les coups de Titus et disparaissait pour toujours.

De ce rapide récit, extrait des historiens anciens, contemporains des événements, deux faits saillants ressortent, dit M. de Vogüé : 1° l'agrandissement sous Hérode de l'enceinte du côté sud ; 2° la conservation du mur oriental primitif sur une longueur approximative d'un stade. Ces deux points, ajoute-t-il, sont bien établis ainsi que plusieurs points de détail, tels que : — la forme générale du terrain, rocher abrupte entouré de terres rapportées — la forme générale de l'enceinte, grand quadrilatère soutenu par des terrasses et défendu au nord par un fossé qui isolait le temple et la tour Antonia du reste de la ville. Or ces faits suffisent pour résoudre la question.

« En effet que voyons-nous sur le terrain ? (c'est toujours M. de Vogüé qui parle.) Une grande plateforme artificielle entourant un rocher central, — une grande enceinte soutenue par des terrasses et défendue au nord par un fossé profond. Le côté méridional de cette enceinte a deux cent quatre-vingts mètres de longueur. Le périmètre total a quinze cent vingt-cinq mètres, qui augmentés de cent cinquante-cinq mètres pour les ouvrages saillants de la forteresse Antonia, font seize cent quatre-vingts mètres ou six fois la longueur du côté méridional. Le système de soubassement du côté méridional a un caractère particulier (il est en grand appareil à refends), appareil qui se retrouve encore au nord, mais qui n'existe pas du côté de l'orient de B à D pendant une longueur de deux cent quatre-vingts mètres.

« La concordance entre les faits matériels et les renseignements historiques saute donc aux yeux. Je crois même qu'elle n'existe au même degré dans aucun monument antique. »

Que veut-on cependant, ajoute M. de Vogüé? Que les grands soubassements à refends appartiennent au temple de Salomon ! Mais alors on ne les trouverait ni à l'extrémité méridionale de l'enceinte qui, d'après des textes positifs, a été ajoutée par Hérode, ni sur la face nord qui a été reculée à l'époque asmonéenne. Ils n'existeraient que sur un point, la face orientale, et encore de B en D seulement, où précisément ils ne se rencontrent pas. Les témoignages historiques sont donc unanimes pour attribuer leur construction à Hérode, et ce que l'on a appelé appareil Salomonien est précisément l'appareil Hérodien.

« Cette vérité devient bien plus frappante encore quand on entre

dans les détails de l'architecture qui appartiennent tous au style grec ou gréco-asiatique des époques qui avoisinent l'ère chrétienne. L'archéologie confirme entièrement les renseignements donnés par l'histoire. »

Nous nous sommes presque toujours servi des propes expressions de M. de Vogüé, pour ne porter aucune atteinte à sa pensée. Nous entrerons dans plus de détails quand la discussion s'engagera. On voit qu'elle devra porter d'abord sur l'interprétation des textes, qui évidemment n'est pas la même dans les deux camps. Or, on peut dire avec M. de Vogüé que s'ils avaient le sens et la portée qu'il leur donne, la question, au moins pour ce qui concerne le temple, serait résolue (1). M. de Vogüé a d'ailleurs d'autres arguments que celui que nous exposons ici ; nous avons voulu montrer seulement sur quelles bases solides il croit avoir établi son système.

A. B.

(1) La discussion qui s'est élevée entre M. de Saulcy et M. de Vogüé est à la fois générale et particulière. La question générale porte sur le point suivant : 1° les Juifs ont-ils ou non eu un art à eux ; cet art a-t-il oui ou non laissé des traces, des monuments debont ou des ruines. M. de Saulcy affirme qu'il existe des ruines de ce caractère, M. de Vogüé le nie ; 2° la question particulière est relative au Haram-ech-Schérif. Il s'agit de savoir si les soubassements de cet édifice sont, ou non, du temps de Salomon. On voit que les deux questions se tiennent jusqu'à un certain point, mais sont cependant aussi à certains égards indépendantes, car il pourrait ne rien rester du temple primitif sans que pour cela il fût erroné de dire que les Juifs avaient un art à eux et que les ruines de cet art sont, dans certaines parties de la Judée, encore debout.

LE

THÉATRE DE BACCHUS

A ATHÈNES

La *Revue archéologique* a déjà plusieurs fois entretenu ses lecteurs des fouilles si importantes du Théâtre de Bacchus, commencées en 1862 par le savant architecte prussien, M. Strack, et continuées l'année dernière par la Société archéologique d'Athènes. Les principaux résultats de ces fouilles y ont été soigneusement enregistrés à mesure qu'ils se produisaient. Aussi, en publiant aujourd'hui le plan des découvertes et une vue photographique de l'intérieur du théâtre (I) (1), me bornerai-je à une simple et brève notice explicative.

Les portions du monument actuellement déblayées comprennent la scène, l'orchestre et les gradins inférieurs.

Les fondations de la scène offrent au premier coup d'œil une complication de murailles où l'on a peine à se reconnaître; mais une étude plus attentive faite sur le terrain permet bientôt de comprendre les causes de cette complication. Dans les fondations aujourd'hui visibles, il faut, de toute nécessité, distinguer les restes de trois époques différentes :

1° La scène hellénique (marquée sur le plan par la lettre G), qui, d'après l'appareil de ses murailles, doit dater de l'époque où l'orateur Lycurgue, chargé de l'administration des finances de la république athénienne, fit réparer somptueusement le Théâtre de Bacchus ; cette scène était fort reculée et laissait à l'orchestre (E) le grand développement qu'il a d'ordinaire dans les théâtres grecs;

2° Une scène (H) qui, toujours d'après ses maçonneries, semblerait dater de l'époque d'Hadrien, empereur dont les travaux ont laissé leur empreinte dans le théâtre comme dans presque tous les monuments d'Athènes ; placée en avant de la première, elle réduisait l'orchestre aux proportions qui lui sont habituelles dans les théâtres romains ;

3° Enfin, une dernière scène (K), rétrécissant encore plus l'orchestre, construite vers le temps de Septime Sévère par un nommé Phædrus,

(1) Pl. XIII et XIV de ce Numéro.

fils de Zoïle, archonte éponyme, ainsi que l'enseigne une inscription dédicatoire en deux vers hexamètres qui a été déjà publiée dans ce recueil. Des figures de satyres agenouillés, d'une grandeur au-dessus de la nature, soutiennent le *proscenium* de Phædrus (L), et dans l'intervalle de ces figures sont placés des bas-reliefs assez mutilés représentant des scènes de la vie de Bacchus; nous avons remarqué, entre autres scènes, le jeune dieu entre les mains des Hyades ses nourrices, et sa visite à Marathon chez Icarius, lorsqu'il introduisit pour la première fois la culture de la vigne en Attique. Bas-reliefs et statues de satyres sont d'une sculpture, romaine il est vrai, mais encore de très-bonne époque et d'un style puissant; ils proviennent sans doute du *proscenium* construit sous Hadrien et ont été remis en œuvre avec une incroyable maladresse dans les réparations postérieures.

Aux deux côtés de la scène hellénique et en arrière du *proscenium* romain, on voit les traces de deux petits édicules décorés de colonnes d'ordre dorique (I); ce sont là sans doute les temples que plusieurs auteurs signalent comme existant dans le théâtre de Bacchus.

Les gradins étaient divisés en 13 *caveæ*, juste le nombre des tribus sous Hadrien, ce qui semble indiquer qu'ils avaient été refaits au temps de cet empereur. Le rang inférieur est occupé par les fameux siéges de marbre portant les noms des hauts personnages sacerdotaux et politiques d'Athènes que leurs fonctions investissaient du droit de *proédrie* (B). Ces fauteuils sont d'une forme simple et doivent dater d'une époque plus ancienne que les inscriptions de l'âge impérial romain, qui en décorent la face antérieure. Ils sont par groupes de deux ou de trois, taillés dans un même bloc de marbre. Le siége de chacun d'eux est creusé légèrement pour recevoir un coussin que l'on faisait apporter au théâtre par un esclave; un trou diagonal percé en avant servait à passer et à nouer le cordon qui fixait ce coussin. Notre photographie fait voir cette rangée de siéges et les gradins qui s'élèvent derrière. Au centre de l'hémicycle, c'est-à-dire à la gauche de notre planche, on distingue le beau trône du grand prêtre de Bacchus, publié, ici même, par M. Beulé (A). Il est dominé par le piédestal d'une statue d'Hadrien, portant une précieuse inscription latine que les lecteurs de la *Revue* connaissent également; autour de ce piédestal se groupent d'autres siéges, pareils à ceux du premier rang. Un peu à droite, se voit la base d'une seconde statue de l'empereur qui avait mis son orgueil à se parer du titre d'archonte d'Athènes; on en a trouvé plusieurs autres dans les fouilles, mais en dehors de leur place antique; il semble que chaque *cavea* ait eu en

tête une statue d'Hadrien, dédiée par la tribu à laquelle était réservée cette portion du théâtre.

Les fauteuils de marbre, disposés au premier rang des places de l'auditoire, ne sont pas au niveau de l'orchestre comme le rang inférieur des gradins dans tous les théâtres grecs. Ils en sont séparés, comme on peut le voir dans notre photographie, par un *podium* (C) semblable à celui qui sépare les gradins de l'arène dans les amphithéâtres. L'origine de cette disposition insolite, établie au temps des Romains, ne serait-elle pas expliquée par un passage de Philostrate (*Vit. Apollon. Tyan.*, IV, 22), où il est dit que, sous l'empire, la décadence du goût littéraire amena les Athéniens à faire battre des gladiateurs *dans le Théâtre de Bacchus?* La scène des théâtres antiques était si peu développée, que, pour faire combattre des gladiateurs dans un théâtre, il fallait forcément les placer dans l'orchestre. A la même circonstance du changement de la nature des plaisirs d'Athènes dégénérée, doit très-probablement se rapporter l'égout (D), destiné à entraîner le sang des morts bien plutôt que les eaux de pluie, qui fait le tour de l'orchestre, ouvert de distance en distance par des regards, et fuit ensuite sous la scène (N). Pareille disposition est, en effet, entièrement insolite dans les théâtres antiques; mais elle se montre constamment dans l'arène des amphithéâtres.

Dans les deux larges couloirs latéraux qui s'ouvrent à droite et à gauche de la scène, on voit encore en place une série de bases (M), veuves de leurs statues, qui, au milieu d'autres noms tout à fait obscurs, portent ceux de quelques-uns des poëtes dramatiques les plus célèbres de la Grèce : Thespis, Eupolis, Timostrate, Ménandre. La base où se lit ce dernier nom est surtout curieuse en ce que les dimensions en concordent exactement avec celles de la statue de Ménandre conservée au Vatican. Visconti avait déjà remarqué que cette statue, trouvée dans les bains de Constance, devait venir d'Athènes et avoir été comprise dans les nombreuses spoliations exercées par Constantin sur la ville de Minerve; elle est de travail grec et de marbre pentélique, et, guidé par ces indications, l'illustre auteur de l'*Iconographie grecque* avait émis la conjecture qu'elle pourrait bien être la statue même qu'on savait, par différents écrivains antiques, avoir été élevée à Ménandre dans le théâtre de Bacchus. Les dernières découvertes ont fait de cette conjecture, proposée par Visconti sous une forme dubitative, une certitude.

FRANÇOIS LENORMANT.

CINQUIÈME RAPPORT DE M. KELLER

SUR LES

HABITATIONS LACUSTRES

DE LA SUISSE

(Analyse de M. MORLOT.)

Cette analyse, extraite du *Bulletin de l'Institut général génevois* et due à la plume de M. Morlot, mettra nos lecteurs parfaitement au courant des diverses découvertes faites en Suisse depuis deux ans.

En janvier 1854, des travaux entrepris au bord du lac de Zurich, à Obermeilen, amenèrent, avec le limon et la vase du fond de l'eau, un ensemble de débris antiques, ainsi que des pieux. Le docteur Keller, président de la Société archéologique de Zurich, publia au printemps de 1854, un premier rapport sur cette découverte. C'était une description courte, mais claire, accompagnée de figures nombreuses, et concluant déjà nettement à ce qu'il aurait existé anciennement, sur le point en question, des habitations sur pilotis. Les découvertes du même genre se multiplièrent rapidement en Suisse, le docteur Keller entendant, comme peu de savants, l'art de guider et d'encourager les autres à la recherche et aux travaux. Sa correspondance constitue un enseignement continu, singulièrement agréable par l'entière libéralité qui la dicte, et à laquelle on répond bien naturellement, en communiquant tout ce qu'on recueille de faits et d'observations nouvelles. C'est ce concours de forces disséminées dans les différentes parties du pays, et dont chacune, prise isolément, ne compterait presque pas, qui a amené un développement rapide de l'archéologie suisse. C'est aussi ce qui a mis le docteur Keller à même de publier un second rapport sur les habitations lacustres en 1858, un troisième en 1860, un quatrième en 1861, et enfin le cinquième qui nous occupe. Tous ces rapports se distinguent par une grande richesse en faits précis et en bonnes figures, ainsi que par l'absence de ces discussions oiseuses et

de ces considérations fantastiques, encore trop en vogue en matière archéologique. Ce qui frappe aussi, c'est de voir même nos voisins d'Italie et d'Allemagne grossir le cinquième rapport en question par des contributions précieuses, présentées en leur propre nom. Car le docteur Keller est de ceux qui rendent consciencieusement à chacun ce qui leur est dû, et qui s'effacent volontiers eux-mêmes, pour faire d'autant mieux ressortir les mérites d'autrui.

Malheureusement le docteur Keller ne publie qu'en allemand, en sorte que ses rapports, quoique contenant exceptionnellement quelque article écrit en français, comme l'excellent travail de M. L. Rochat sur les habitations lacustres des environs d'Yverdon, sont trop peu connus dans certains pays. Il faudrait une publication française résumant les travaux du savant zurichois ; mais on répugne à entamer une pareille œuvre, quand on se sent encore en plein courant de découverte et de progrès. Nous voulons donc nous en tenir ici à une simple revue du cinquième rapport en question.

Ce cinquième rapport commence par une notice de dix pages sur les *Terramara de l'Emilia*, par M. P. Strobe, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Parme, et M. L. Pigorini, jeune archéologue à Parme. La rédaction allemande est de la plume de M. Strobel, qui parle et écrit l'allemand parfaitement. Trois planches, comprenant 89 figures, accompagnent cette notice, rédigée dans le genre de celles du docteur Keller, c'est-à-dire en évitant toute parole inutile.

Dans le duché de Parme on rencontre en pays de plaine, près des rivières, des dépôts d'une nature particulière et qui ont été exploités, sous le nom de *Terramara*, depuis quelque temps, pour l'assolement des champs. Ce sont des accumulations de matière bourbeuse, avec couches de limon fluviatile, de charbons et de cendres, le tout semé d'ossements concassés d'animaux, de débris de bois, de fragments de poterie et d'objets divers en os, en pierre et en bronze. Il paraît que l'homme habitait autrefois sur ces points, sujets à être parfois inondés. Une seule fois on a trouvé, mais bien conservé, un plancher établi sur des pilotis qui avaient été plantés dans une eau marécageuse, peu profonde, et où la terre ferme s'était formée depuis, par l'accumulation de matières solides.

Les objets en bronze des Terramara sont des haches, des faucilles, des têtes de lance, des lames de poignard, des épingles à cheveux, un petit peigne en bronze, des ciseaux et des alênes, le tout du même genre que ce qu'on rencontre en Suisse et dans le Nord, et que l'on considère comme caractérisant l'âge du bronze. La poterie est grossière : elle est formée d'argile, mélangée de grains de sable et façonnée librement à la main, sans l'usage du tour, comme cela se pratique encore dans un village des Apennins, pour la fabrication de pots qui doivent résister à l'action du feu. Les vases présentent une particularité qui n'a pas encore été observée ailleurs, c'est d'être souvent munis de petites anses, ornées de prolongations variées, en cornes et en boutons, et parfois de stries. Les pesons de

fuseau, simples ou ornés de stries, sont assez nombreux. Parmi les objets en os, nous mentionnerons deux peignes ornés de gravures dans le style de l'âge du bronze, et parmi ceux en bois, un fond de panier en osier. Les ossements ont été soigneusement étudiés par le professeur Strobel, qui, après les avoir comparés à ceux des établissements lacustres de la Suisse, décrits par le professeur Rutimeyer, à Bâle, a eu la satisfaction de voir ses déterminations, même les plus douteuses, confirmées par M. Rutimeyer. Les espèces reconnues jusqu'à présent par M. Strobel, sont : des restes de l'ours, du sanglier, du chevreuil et du cerf; et, en fait d'animaux domestiques : le chien, le cochon, le cheval, le bœuf, la chèvre et le mouton, tous de races qui se retrouvent dans les lacs de la Suisse. Il faut ajouter à cette liste quelques débris d'oiseaux, entre autres de la poule, puis des mollusques terrestres et fluviatiles, habitant encore la contrée.— Le règne végétal a fourni des bois de plusieurs espèces, du blé (*triticum turgidum*), des haricots, des noisettes, des poires, des pommes, des cormes, des glands et les capsules qui renferment la graine du lin.

Il paraît, d'après l'ensemble des circonstances, que les Terramara représentent ce qu'on peut appeller des *Kjœkkenmœdding* de l'âge de bronze, formés avec le concours de l'alluvion des rivières.

Etablissement lacustre à Peschiera, sur le lac de Garde, en Italie. M. de Silber, officier du génie autrichien, à Vérone, rapporte, qu'en draguant à l'entrée du port de Peschiera, on arriva sur des pilotis, entièrement cachés sous le limon formant le fond de l'eau, lequel limon se trouva contenir de nombreux objets en bronze, figurés sur trois planches par le docteur Keller. Ce sont des lames de poignard, de nombreuses épingles à cheveux de formes variées, des hameçons ou petits harpons, un couteau et quelques petites pièces de parure, le tout ressemblant bien à ce que l'on a retiré des lacs de la Suisse. — Parmi ces objets de Peschiera il en est quelques-uns en cuivre rouge, ce qui porte le docteur Keller à s'élever contre l'idée assez généralement reçue et qui fait naître l'âge du bronze proprement dit en Asie, parce que l'Europe n'aurait pas eu un âge du cuivre, formant l'intermédiaire nécessaire entre l'âge de la pierre et l'âge du bronze. Le docteur Keller produit à l'appui de son opinion une planche comprenant 28 figures d'objets en cuivre rouge, surtout des haches et des coins, et qui proviennent de la Hongrie et de la Transylvanie ; et il rapporte le témoignage d'un de ses amis qui a longtemps habité la Hongrie et qui assure que ces objets en cuivre rouge sont fréquents dans les contrées du Bas-Danube.

Etablissements lacustres de l'Untersee, c'est-à-dire de la partie du lac de Constance à l'occident de la ville de Constance. Depuis plusieurs années déjà un vaste pilotage de l'âge de la pierre, situé près du village de Wangen, à une lieue et demie de Stein, avait été exploité, en vue du commerce des antiquités, par le nommé Lœhle, et d'après les directions du docteur Keller, qui a traité de cette localité dans ses précédents rapports. Récemment, M. K. Dehoff, employé aux douanes du grand-duché de Bade,

a exploré toute la partie badoise de l'Untersee, et sa relation, qui occupe neuf pages, est faite de main de maître, se distinguant surtout par une précision de mathématicien. On y trouve la reproduction à peu près des mêmes observations déjà faites à Wangen, mais il en découle quelques résultats généraux intéressants. C'est d'abord l'absence, dans toute cette région, de pilotages de l'âge du bronze, tous ceux qu'on a explorés n'ayant jusqu'à présent fourni, outre la poterie, l'os, la corne de cerf, etc., que de la pierre, sans trace de métal, ce qui ne veut cependant pas dire qu'on n'en trouvera jamais. Une autre remarque curieuse, c'est que le silex de provenance étrangère, en débris informes, trahissant un lieu de fabrication, se trouve abondamment dans tel établissement, tandis qu'il manque ailleurs, comme si la division du travail n'existait pas seulement entre les individus du même établissement, mais comme si tel village lacustre fabriquait spécialement les instruments en silex, pour les livrer à d'autres. Enfin, il est frappant de trouver assez fréquemment dans ces pilotages sans métal de ces haches en serpentine à très-belles formes, ornées d'arêtes et de sillons, percées transversalement, et qu'on rapporterait volontiers à un âge postérieur, caractérisé par un plus grand développement de l'art et par l'emploi du bronze. En revanche, les emmanchures en bois de cerf, pour coins en pierre, comme elles se sont trouvées à Meilen, à Moosseedorf et ailleurs, manquent presque complétement dans l'Untersee. Le mode d'emmanchure en usage, pour le coin en pierre, était ici la branche coudée et entaillée, avec ligature, pour retenir le coin dans l'entaille. Deux planches avec 27 figures accompagnent le mémoire de M. Dehoff; elles comprennent, entre autres, le plan, avec coupes, du pilotage près d'Allensbach, chaque pilotis étant marqué à sa place, ce qui, pour la première fois, donne une idée complète et correcte du sujet.—En terminant, M. Dehoff fournit aussi quelques renseignements sur la prolongation, au nord-ouest, du lac de Constance, appelée Ueberlingersee, et qui a présenté les mêmes apparences que l'Untersee, en fait d'établissements lacustres.

Le fascinage de Nieder-Wyl, près Frauenfeld, canton de Thurgovie. Le docteur Keller dit en allemand *Packwerkbau*, en donnant lui-même le terme français de fascinage, pour ce qui correspond quelque peu à ce qu'on connaît en Irlande sous le nom de *Crannoge*.—Un tout petit lac, ou, pour mieux dire, un étang naturel, comblé par la tourbe, fut mis en exploitation. Sur un point les ouvriers arrivèrent à la profondeur de deux à trois pieds sous la surface de la tourbière, à un amas de bois et de matière solide, formant comme un îlot d'environ vingt mille pieds carrés, autour duquel on avait encore une profondeur de huit à dix pieds de tourbe, avant d'atteindre l'ancien fond du lac. Ce îlot se trouva être une construction artificielle, ayant servi pour asseoir dessus des habitations. Il paraît qu'on avait amené sur le point voulu du lac des branchages et des bois, reliés en radeaux, qu'on avait ensuite chargés de gravier, pour les faire descendre au fond de l'eau, en les guidant par des pilotis enfoncés sur le

pourtour, et en renouvelant l'opération jusqu'à ce qu'on fût arrivé à la surface de l'eau. On avait alors établi, sur des grils assez réguliers, des planchers en bois ronds, soigneusement juxtaposés, et l'on avait recouvert ces planchers d'une couche d'argile battue, formant le sol des habitations. Celles-ci étaient rectangulaires, mesurant en moyenne vingt pieds de long sur douze de large. Les parois, dont on a retrouvé des parties encore en place, étaient formées de bois refendu en grosses planches, serrées entre des pieux, plantés verticalement, de distance en distance. Dans l'angle d'une de ces habitations on trouva encore en place le foyer en dalles brutes, recouvertes de charbons et de cendres. Les planchers s'étaient parfois affaissés, sur un point ou sur l'autre, de plusieurs pouces, même de un pied, et au delà ; on avait alors rétabli le niveau, en comblant le creux. Il paraît même que des planchers entiers sont quelquefois descendus sous le niveau de l'eau, et qu'on en a construit de nouveaux au-dessus, car on a trouvé des objets d'industrie et du charbon entre les assises ainsi formées. Les habitations paraissent avoir été couvertes en chaume; elles n'étaient distantes, les unes des autres, que de deux à trois pieds, et c'est dans ces espaces intermédiaires, où les planchers étaient plus ou moins interrompus, qu'on trouve surtout les débris de l'industrie. L'établissement ne porte pas les marques d'avoir été détruit par l'incendie; il paraît avoir été abandonné volontairement. Dans tous les cas, c'est ce qu'on a encore trouvé en Suisse de plus complet et de mieux conservé. Les constructions découvertes par le colonel Suter (de Zofingue) dans la tourbière de Wauwyl se rapprochent beaucoup de celles qui viennent d'être décrites; seulement à Wauwyl elles sont plus primitives et moins habilement combinées, quoique celles de Niederwyl se rapportent à l'âge de la pierre, aussi bien que celles de Wauwyl.—Les fouilles à Niederwyl ont fourni des haches en pierre, de l'étoffe de lin carbonisée, du blé carbonisé, des fragments de poterie et des ossements d'animaux ayant servi de nourriture. — On doit toute cette belle découverte aux soins de M. Pupikofer, qui a fait exécuter des fouilles par M. Messikommer.

Etablissement lacustre près de Zug, décrit par le professeur Mühlberg à Zug. A l'extrémité du faubourg de Zug, sur la route menant à Cham, on creusait les fondements d'une maison, lorsqu'on arriva, à cinq pieds de profondeur, à une couche noire de matière organique en décomposition, dans laquelle on trouva des haches en pierre, des éclats de silex, des coquilles de noisettes, des écailles de faîne, des semences de pomme, des ossements d'animaux et la tête de pieux plantés verticalement, dont quelques-uns supportaient encore des pièces de bois transversales. Evidemment on avait là les restes d'un établissement lacustre de l'âge de la pierre, englobé par la terre ferme, qui avait peu à peu gagné sur le lac. Les ossements ont été examinés par le professeur Rutimeyer à Bâle ; il a reconnu : la vache, de la race qu'il nomme des tourbières, le cochon des tourbières, le chien des tourbières, le chevreuil et le cerf.

Etablissement de l'Ebersberg, canton de Zurich. Dans un endroit écarté,

sur le revers d'une colline située près du Rhin, appelée l'Ebersberg, on avait trouvé des débris antiques que M. Escher de Berg avait décrits dans le vol. VII, cahier IV des Mémoires de la Société archéologique de Zurich. M. Escher a recommencé à fouiller en 1862 et a dressé un rapport sur ses travaux qui ont duré soixante-quatre jours. Le point est d'un intérêt particulier, parce qu'il fait connaître les restes d'une demeure sur terre ferme, et un ensemble d'objets correspondant entièrement avec ceux qui caractérisent les habitations lacustres de l'âge du bronze, par exemple, dans le lac de Bienne.—Sous cinq à six pieds de déblai on mit au jour un ancien sol en argile bien battue, et sur ce sol on découvrit, proches l'un de l'autre, les restes de deux fours en rectangle de cinq à six pieds de long, sur trois de large, formés de cailloux siliceux et d'argile pétrie avec beaucoup de sable. Plus loin il y avait un pavé en cailloux. C'est immédiatement sur ces substructions que reposait la couche à objets antiques, lesquels manquaient entièrement dans l'épais recouvrement d'humus. Cette couche à objets avait déjà produit, lors des premières fouilles, un croissant de lune en pierre bien taillée. Les fouilles récentes ont amené un second croissant, mais en terre cuite, précisément comme ceux que le colonel Schwab a retirés du lac de Bienne, et qui pourraient bien avoir servi au culte religieux de l'époque. Ces dernières fouilles ont encore livré : des éclats de silex, des coins ou haches en serpentine, des pierres à broyer le grain; puis, en bronze : deux couteaux, quelques douzaines d'épingles à cheveux, comme celle des lacs, plusieurs petits ciseaux, une pointe de flèche, quelques lamelles ornées de stries et quelques anneaux. On a aussi trouvé un grain de collier en verre ou émail bleu et blanc, comme on en a maintenant des lacs de Bienne et de Neuchâtel; des bois de chevreuil, taillés; des dents fossiles de requin, provenant de la molasse du pays; des pesons de fuseau, en terre cuite; de la poterie, comme celle des stations à bronze, dans les lacs; des pyramides en terre cuite avec un trou près du sommet, et devant avoir servi à tendre, par leur poids, les fils du métier à tisser; enfin des morceaux du revêtement en argile de parois en clayonnage, avec l'empreinte des branches ou osiers du treillis et cuits par l'incendie. Les ossements d'animaux ne manquaient pas; ils se sont trouvés appartenir, d'après le professeur Rutimeyer, à une vache de grande race, au cochon, à la chèvre, au cerf et au chevreuil.

Etablissement lacustre de Robenhausen, au lac Pfäffikon, canton de Zurich. Il en a déjà été question dans les précédentes publications du docteur Keller. M. Messikommer continue à fouiller, à faire des observations intéressantes et à trouver des objets, souvent très-curieux, dont il fait commerce, après les avoir fait passer sous les yeux du docteur Keller (1). Le point est situé dans une tourbière, à l'extrémité orientale du lac qui n'avait là que peu de profondeur et où la croissance de la tourbe a fait avancer peu à peu les limites de la terre ferme. Il faut d'abord, en épuisant constamment, enlever environ six pieds de profondeur de tourbe, pour arriver à la couche à pilotis et à objets antiques; mais aussi ceux-ci

sont-ils d'une conservation remarquable. Le rapport sur les nouvelles fouilles est rédigé par M. Messikommer, qui écrit même de jolies poésies sur des sujets archéologiques. Il a remarqué que les objets se trouvaient volontiers plus ou moins parqués, suivant leur nature. Ainsi sur certains points abondaient les céréales carbonisées; ailleurs se trouvait du lin en filasse; plus loin il y avait du lin tissé et natté, et plus loin encore gisaient de ces cônes percés, en terre cuite, qui doivent avoir fait partie du métier à tisser. Sur un point, M. Messikommer a constaté que sous un ancien plancher d'habitation, établi sur pilotis, il y avait de deux à deux pieds et demi de tourbe, sous laquelle se trouvait un autre plancher, plus ancien encore. On voit que le point a été habité très-longtemps, pendant l'âge de la pierre, car on n'y a pas trouvé la moindre trace de métal.

Les nouvelles trouvailles faites à Robenhausen, et auxquelles le docteur Keller a consacré 2 planches, sont : un canot formé d'un tronc d'arbre creusé, longueur douze pieds, largeur un pied et demi, profondeur cinq pouces (le pied suisse a dix pouces et vaut trois centimètres) ; quelques arcs très-bien façonnés, en bois d'if (1) ; une pointe de flèche en silex, encore fixée à sa hampe en bois, au moyen de fil de lin et de bitume minéral; une hache ou coin en pierre, planté transversalement dans un gros manche en bois, un peu en forme de massue; une autre hache en pierre fixée dans un bout de bois de cerf, lequel était encore planté transversalement dans le manche en bois. Ce dernier système s'est aussi rencontré à Concise; mais les supercheries colossales pratiquées dans cette localité jettent du louche sur ce qui en provient, surtout comme on sait que les faussaires allaient jusqu'à jeter leurs produits dans le lac, pour les faire ramener ensuite par la drague, sous les yeux des amateurs. A Robenhausen on a encore recueilli divers objets en bois, comme couteaux, vases, pièces en forme de moulinets, ayant peut-être servi à battre le beurre, et de grandes cuillères du même modèle que celles avec lesquelles nos fruitiers écrèment le lait. — Parmi les objets en lin nouvellement obtenus, nous signalerons un bout de sangle, ou, si l'on veut, de ruban, très-habilement tissé, de manière à produire une espèce de petit dessin en échiquier, fort agréable à la vue; puis des lambeaux de filets à pêcher, à grandes mailles de cinq centimètres de côté; et enfin un morceau d'étoffe sur laquelle est cousue une poche.

Etablissement dans le lac du Bourget, en Savoie. M. le baron Despine ayant attiré l'attention sur un pilotage dans le lac du Bourget, la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie fit exécuter des recherches, sous la direction de MM. Despine et Delaborde. M. Rabut, Laurent, en a rendu compte, dans le Bulletin de la dite Société, de 1861 à 1862, deuxième numéro, page 44. C'est ce rapport que M. le docteur Keller reproduit. On a trouvé, sur le point en question : de la poterie, des ossements calcinés, un marteau en pierre, un petit anneau en bronze, des épis de froment, des glands, des noisettes, des noyaux de cerise, des grains de millet, et, ce qui ne s'est pas encore rencontré en Suisse, des enveloppes de châtaignes. Le

professeur Desor a aussi fait des recherches dans le lac du Bourget; et M. Louis Revon, le zélé et habile conservateur du musée d'Annecy, en a commencé dans les pilotages du lac d'Annecy.

Lac de Neuchâtel, nouvelles découvertes du colonel Schwab, avec 4 planches, comprenant 71 figures. L'infatigable colonel a fait draguer sur plusieurs points et a considérablement enrichi sa magnifique collection (à Bienne). Certains objets se répètent jusqu'à l'infini, comme les épingles à cheveux en bronze; mais de temps à autre quelque pièce nouvelle et curieuse vient réjouir l'antiquaire. Nous mentionnerons ainsi une roue en bronze coulé, de quarante-neuf centimètres de diamètre; elle a quatre rayons, qui sont creux, ainsi que le cercle extérieur; le moyeu, également creux, se prolonge des deux côtés, atteignant une longueur totale de cinquante centimètres. Auprès de cette roue furent recueillies treize petites figures de croissant de lune, avec manche, cabque croissant avec son manche percé au bout, comme pour suspendre l'objet qui est d'une seule pièce, en bronze coulé. C'étaient peut-être, ainsi que la roue, des objets relevant d'un culte religieux. Les mêmes petits croissants de lune en bronze se retrouvent dans l'exquise collection de madame Febvre de Chiseuil, à Mâcon, une Française dont les quatre-vingt-trois ans font d'autant mieux ressortir le tact artistique et cette courtoisie de vieille roche, trop rare de nos jours. — Parmi les nouveautés du colonel Schwab, signalons encore une fronde en lin natté, exactement pareille à une pièce rapportée des iles Sandwich et qui se voit au musée de Berne; puis plusieurs grains de collier en ambre, et d'autres de forme oblongue, en verre ou émail bleu, autour duquel est incrustée une spirale en émail blanc. Ces grains en verre ont été rencontrés dans quatre stations, parfaitement caractérisés comme datant de l'âge du bronze. Dans le Mecklembourg on a aussi, par deux fois, trouvé dans des tombeaux de l'âge du bronze quelques grains de collier en verre bleu, mais tout à fait simples. Il faut donc faire remonter à l'âge du bronze l'apparition du verre, mais seulement sous la forme de grains de collier; et encore ceux-ci sont-ils très-rares à cette époque, du moins dans les pays au nord des Alpes.

De toutes les trouvailles du colonel Schwab, la plus curieuse, provenant d'une station de l'âge du bronze près de Cortaillod, est un plat en terre cuite façonnée librement à la main, sans l'aide du tour, de trente-neuf centimètres de diamètre sur quatre centimètres de hauteur, et tout orné à l'intérieur de lamelles d'étain, plaquées sur sa surface. Ces lamelles, elles-mêmes ornées de stries gravées, sont disposées de façon à former un dessin géométrique remarquablement riche et beau, comprenant entre autres un tour de figures, se rapprochant de la grecque, comme on la voit sur les vases étrusques. La surface du plat avait été noircie et rendue luisante, en la frottant avec du graphite, sans doute pour mieux faire ressortir l'étain. On n'a pas pu reconnaître par quel moyen l'étain avait été collé ou fixé à la surface de la terre cuite.

Quelques renseignements sur les stations à pilotis des lacs de *Sempach*,

de *Baldegg* et de *Mauen* viennent ensuite, ainsi qu'une notice très-courte du professeur Deicke sur les recherches que M. Ullersberger à Ueberlingen a faites dans le lac de Constance. La publication du docteur Keller se termine par sept pages de *Remarques sur le livre intitulé : Habitations lacustres des temps anciens et modernes, par F. Troyon,* pages que la *Revue* a déjà reproduites.

A. Morlot.

P. S. La dix-septième planche du rapport en question du docteur Keller n'est pas mentionnée dans le texte du rapport lui-même. Elle contient les plans des lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat et Sempach, avec l'indication, d'après les recherches du colonel Schwab, de toutes les stations lacustres découvertes et en les distinguant, suivant qu'elles datent de l'âge de la pierre, de celui du bronze, de celui du fer ou enfin de l'époque romaine, car il y en a un petit nombre où l'on a trouvé des objets romains.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

L'Académie a fait, depuis notre dernier Bulletin, deux élections. M. L. Quicherat a été élu en remplacement de M. Hase, M. Dulaurier en remplacement de M. Ampère.

M. Fr. Ritschl, correspondant de l'Académie à Bonn (Prusse Rhénane), fait hommage à l'Académie, par une lettre en date du 10 mai, des suppléments III et IV de son grand recueil intitulé : *Priscæ Latinitatis epigraphicæ monumenta* : ces deux suppléments, accompagnés de deux planches lithographiées d'inscriptions publiées à Bonn en 1863, in-4. Dans un troisième écrit, joint aux précédents et qui a pour titre : *Die Tesseræ gladiatoriæ der Roemer* avec trois planches lithographiées (Munich, 1864, in-4), il a tenté, dit-il, de résoudre, définitivement, l'ancienne controverse sur les Tessères, obscurcie récemment, selon lui, par M. Mommsen, et pour la solution de laquelle il aime àreconnaître les précieux secours dont il est redevable à plusieurs membres de l'Académie.

M. le secrétaire perpétuel lit ensuite un rapport de M. Wescher, adjoint à la mission scientifique en Égypte, rapport où sont exposés les principaux résultats des recherches de l'auteur, et sur lequel M. le ministre de l'instruction publique demande l'avis de l'Académie. La *Revue* publiera ce rapport dès que la chose lui sera possible, c'est-à-dire dès que M. le ministre aura statué sur la manière dont les travaux récents de M. Wescher seront communiqués au public.

M. Egger lit un mémoire sur l'Ἐρώτικος, inséré sous le nom *le Lysias* dans le Phèdre de Platon. Ce mémoire a donné lieu à quelques observations de M. Alexandre, qui paraît ne pas admettre les conclusions de M. Egger.

M. Passy lit, en communication, des *Recherches sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire;* cette lecture, rendue plus attrayante par le soin que l'auteur avait eu d'apporter un moulage et des photographies des monuments, a paru intéresser vivement l'Académie. Nous croyons savoir que ce travail est destiné aux mémoires de la Société des antiquaires de France. C'est là que nos lecteurs devront aller le chercher.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions avait deux membres titulaires à élire en remplacement de M. Hase et de M. Ampère. M. L. Quicherat a été élu en remplacement de M. Hase; M. Dulaurier en remplacement de M. Ampère.

— M. Wescher, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, adjoint à la mission d'Egypte, notre collaborateur, est de retour à Paris.

— Une découverte intéressante vient d'être faite, à Angerville (arrondissement d'Étampes), dans la propriété de M. Berryer. Un ouvrier terrassier a mis au jour un cercueil de pierre en forme d'auge renfermant les débris d'un squelette humain réduit en poussière. Divers objets étaient dans le cercueil avec les ossements; M. Berryer, prévenu un peu tard de la découverte, a pu cependant recueillir un grand bassin en bronze, de forme creuse et décoré de godrons, les fragments d'un autre bassin en argent, tout dévoré par l'oxyde, une grosse bague d'or ciselée, d'un travail du Bas-Empire, qui a malheureusement perdu la pierre gravée dont était muni son chaton, un peigne en os de grande dimension, richement ornementé, une belle perle de collier en verre blanc et bleu, quelques vases de verre brisés, enfin une monnaie d'argent de l'empereur Gratien, qui paraît indiquer la date de la sépulture. Ce tombeau, trouvé sur le bord d'un très-ancien chemin, ne paraît pas avoir été isolé. L'illustre orateur, sur la propriété duquel il a été découvert, va entreprendre une fouille régulière pour rechercher s'il n'y aurait pas en cet endroit tout un ensemble de sépultures remontant aux derniers temps de la domination romaine dans nos contrées.

— Nous empruntons au *Journal de Fécamp* les détails suivants sur de nouvelles fouilles dues à l'activité infatigable de M. l'abbé Cochet :

« *Découverte et exploration du cimetière gallo-romain d'Orival* (*près Fécamp*). — Depuis bien des années on connaissait l'existence de nombreux débris antiques dans le joli vallon boisé d'Orival, que se partagent les deux communes de Colleville et de Sainte-Hélène.

« A diverses reprises la presse locale avait entretenu le public de découvertes de monnaies, de poteries ou de murailles faites dans cette bifurcation de trois vallées. Des traditions, déjà anciennes dans le pays, parlaient

de trésors cachés, de portes de fer gardées par des esprits invisibles, d'apparitions nocturnes, de souterrains profonds et même d'une ville détruite. Cette ville, suivant les vieillards, aurait porté le nom de *ville d'Orival*.

« Ces bruits vagues, joints aux trouvailles que faisaient de temps à autre la culture ou la voirie, attirèrent l'attention sur le vallon d'Orival. Déjà, l'œil exercé des antiquaires y avait bien constaté la présence d'une *villa* romaine détruite par le feu, comme toutes les habitations antiques de la Gaule; mais, jusqu'à présent, on ignorait le cimetière des colons gallo-romains. Un heureux hasard vient de le faire rencontrer.

« M. Desjardins, garde éclusier au Havre, ayant fait défricher un petit bois qu'il possède sous le hameau d'Alventot, les ouvriers trouvèrent, au commencement de ce mois, des vases de terre et de verre cachés dans le terrain qu'ils avaient mission de défricher. Étonnés de ce genre de découverte, qu'ils ne comprenaient pas et qui ne leur offrait aucun intérêt, ils en parlèrent cependant à quelques personnes, notamment à M. Delaporte, de Fécamp, et à M. le curé de Colleville. M. Delaporte s'empressa de prévenir M. l'abbé Cochet et de lui annoncer l'apparition du cimetière romain de la *villa* d'Orival. De son côté, M. le curé de Colleville eut l'heureuse pensée de recueillir chez lui les objets qui avaient échappé à la pioche des terrassiers.

« Parmi les épaves recueillies par M. l'abbé Axillais, on peut reconnaître plusieurs urnes en terre grise, de forme ollaire, dont une est grande et assez bien conservée ; quelques vases aux offrandes, notamment deux coupes à boire en cristal et deux fibules de bronze jadis couvertes d'émail. Une seule a conservé son centre, encore émaillé de rouge.

« M. Desjardins a bien voulu mettre à la disposition de M. l'abbé Cochet les objets trouvés sur son terrain.

« Le 26 de ce mois, M. l'abbé Cochet s'est empressé de se rendre à Orival, et dès ce jour même il a commencé une fouille sur le terrain appartenant à M. Gallois, de Sainte-Hélène. Pendant trois jours il n'a cessé de rencontrer des urnes funéraires encore remplies des os brûlés qu'y ont déposés, aux trois premiers siècles de notre ère, les Calètes devenus Romains.

« M. l'abbé Cochet n'estime pas à moins de vingt-quatre le nombre des urnes qu'il a rencontrées. Leur forme était celle du pot-au-feu de nos campagnes, l'*olla* rustique des anciens. Toutes étaient couvertes d'une assiette noire renversée ou d'un trépied gris également retourné.

« Six ou huit sépultures se sont distinguées des autres. Elles contenaient de petits vases pour les offrandes ou les libations. Une a présenté dans son *olla* de terre noire une belle urne circulaire en verre, malheureusement brisée.

« Les trois groupes les plus remarquables ont été trouvés le 27, le 28 et le 30 avril. Le premier offrait, dans une amphore en terre rougeâtre, sept jolis petits vases bien conservés. C'étaient d'abord quatre vases noirs, dont deux ronds, un plat, et le troisième un trépied semblable à nos marmites.

Les autres vases étaient une fiole de verre hexagone, un plateau rouge en terre de Samos et une petite coupe de même matière portant au fond le nom du potier *Daminus* : DAMINI-M. Chose singulière, cette même marque a été trouvée par M. l'abbé Cochet lui-même, dès 1851, dans le cimetière romain du bois des Loges, aux environs de Fécamp.

« Cette coïncidence ne prouverait-elle pas le voisinage de la fabrique de *Daminus* et la contemporanéité des établissements romains des Loges et d'Orival ?

« Le second dépôt était peut-être plus important encore que le premier ; mais il était malheureusement brisé. Il se composait de deux urnes, ce qui indiquerait une double mortalité.

« La première consistait en un *pot-au-feu* gris recouvert d'un plateau rouge et contenant un autre plateau rouge, un plateau noir, une cruche blanche, une coupe en terre grise, une coupe en verre et une patère en bronze.

« La seconde urne, aussi en terre grise, était accompagnée d'un joli vase côtelé et d'une cruche en terre blanche.

« Le troisième dépôt était le plus riche et le plus intéressant de toute l'exploration. On peut dire qu'il a été le bouquet de la fouille. Ce groupe se composait d'abord de l'urne cinéraire en terre grise et en forme de pot-au-feu, laquelle était en partie pleine d'os brûlés. Elle avait été recouverte d'un trépied noir que la chute des terres avait brisé.

« A côté de l'urne et dans un trou circulaire pratiqué pour cet effet, à un mètre du sol, se trouvaient des vases aux offrandes composés d'un petit pot noir et de deux coupes de cristal placées l'une dans l'autre. Autour des vases, on a recueilli une statuette de Latone en terre cuite, une grosse perle en pâte de verre noir surmontée d'émail jaune, une fibule en bronze étamée ou argentée, une épingle en os, trois petits palets aussi en os et un moyen bronze de Faustine, destiné peut-être à payer l'avare nocher du Styx.

« Ces curieux objets, dont la piété païenne avait entouré les restes mortels d'une jeune femme, probablement épouse et mère, n'avaient pas été confiés à la terre froide et nue, mais enfermés dans un coffret de bois dont on a retrouvé les clous en fer et jusqu'à l'ouverture de cuivre de la serrure.

« Tous ces dépôts funéraires avaient été confiés à la terre dans des caisses de bois dont on retrouvait les clous et entourées de cailloux dont le choc avait souvent brisé les vases.

« N'oublions pas d'ajouter que M. l'abbé Cochet croit avoir retrouvé le bûcher funèbre d'où sont sorties tant d'incinérations. Ajoutons également que, parmi les débris, M. Delaporte a recueilli un fragment d'inscription romaine, chose très-rare dans notre département. »

— Nous empruntons à une correspondance de M. Desor, dit la *Revue savoisienne*, les détails suivants :

« Au nombre des observations les plus curieuses que nous avons faites

en Afrique, je compte celle des dolmens. Les dolmens d'Algérie, en effet, ressemblent de tout point à ceux de la Bretagne; comme chez ceux-ci, le dolmen est souvent entouré d'un ou de plusieurs cercles de pierres plus petites (cromlechs). C'est surtout depuis l'année dernière que les fouilles ont été poussées avec activité, et elles ont donné des résultats inattendus, car on a mis au jour non-seulement des squelettes, mais des poteries, des objets en bronze, des haches en pierre, etc. On peut s'en faire une idée en examinant le volume publié sur ce sujet par la Société d'Archéologie de la province de Constantine. La présence de ces monuments n'était cependant pas ignorée. Il y a trente ans qu'un archéologue éminent, M. Berbrugger, ayant entendu parler de tombeaux près de Guyotville, se livra à des recherches qui lui firent découvrir des dolmens et divers objets, tels que des anneaux, des flèches, des fragments de poterie, qu'il jugea être celtiques. On peut imaginer sa surprise et son embarras. Quelque temps après, poursuivant ses recherches sur les inscriptions funéraires, il trouva près d'Aumale une inscription en l'honneur d'un centurion de l'Armorique, et l'idée lui vint qu'il y avait eu probablement dans la contrée une légion de Bretons qui avaient conservé les mœurs et les coutumes de leur pays, et avaient élevé des sépultures et des monuments semblables à ceux dont le sol de la Bretagne est couvert. Cette explication trouvée, on en resta là. Plus tard, un antiquaire anglais, M. Christy, qui s'est occupé de semblables recherches en Angleterre, ayant été informé de l'existence de ces monuments, les visita avec M. Féraud, et, encouragé par M. le général Desvaux, commença des explorations qui amenèrent la découverte de plusieurs centaines de dolmens : tout le plateau de Bou-Merzoug, à 35 kilomètres au sud-est de Constantine, en est couvert. Lorsque la nouvelle s'en répandit et parvint aux officiers du génie qui avaient eu des missions à remplir sur divers points de la contrée, ils affirmèrent que rien n'était plus fréquent : d'après M. le capitaine Richard, que nous rencontrâmes à Biskra, on les compte par milliers sur les plateaux des environs de Guelma. A côté des vrais dolmens, il y a des tombeaux circulaires ayant un diamètre de quelques pieds, l'espace d'une sépulture humaine, et rappelant les gal-gal de la Bretagne. Je suis tenté de rapporter à ce dernier type de tombeaux deux monuments énormes, bien connus en Algérie, et qui n'en sont que l'exagération; l'un est le *Medrazen,* près de Batna, qu'on dit être le tombeau de Massinissa, et le tombeau de la *Chrétienne* (tombeau de Syphax), entre Cherchel et Alger. — On ne sait encore rien de précis sur ces constructions colossales, si ce n'est qu'elles ont dû être les tombeaux de familles régnantes; on s'est assuré cependant qu'il y a dans l'intérieur une cavité, mais on n'a pu y pénétrer à cause des décombres qui y son entassés. Les pierres sont de dimensions considérables.

« Il ne faut pas se hâter de tirer de ces faits des conclusions prématurées; cependant plusieurs archéologues se sont prononcés nettement et ont reconnu dans ces monuments le type gaulois, le même qu'on trouve en Scandinavie, dans la Grande-Bretagne, aux Orcades, dans les Gaules

en Suisse et jusque dans l'Atlas. Mais alors quel était ce peuple? Il est évident que l'idée de la nation gauloise, telle que nous nous la représentons, ne correspond plus à une étendue de pays pareille. Je me demande si, au lieu de supposer avec M. Bertrand une race particulière qui, refoulée de l'Asie centrale vers le Nord, aurait envahi successivement les bords de la Baltique, la Grande-Bretagne, les Gaules, et serait arrivée d'étape en étape jusqu'au Portugal et enfin jusqu'en Afrique, il ne serait pas aussi légitime de lui assigner un autre point de départ, en la faisant venir du continent africain pour se répandre de proche en proche sur l'Europe, probablement à une époque antérieure à son démembrement en Gaulois et en Germains.

« En thèse générale et lorsqu'on n'a pour se guider que les monuments funéraires, on est tout aussi fondé à chercher les origines des peuples dans les régions méridionales que dans les contrées boréales. C'est là, du reste, une opinion que j'ai déjà énoncée auparavant, quand je cherchais en Italie l'origine de nos lacustres. Ce qui m'a confirmé dans cette manière de voir, c'est, en Afrique, l'absence de traditions se rapportant à l'invasion d'hommes venant du Nord; en outre, j'ai été frappé de l'analogie que présentent les objets découverts sous les dolmens d'Algérie avec les similaires provenant de nos lacs. Sous ce rapport, le Musée de Constantine renferme une collection précieuse; on y trouve notamment des monnaies à l'effigie de l'éléphant et d'autres à celle du cheval, ces dernières rappelant celles qu'on est convenu d'appeler gauloises et en particulier celles de la station de la Tène, sur le lac de Neuchâtel, qui appartient à l'âge du fer. Les richesses numismatiques accumulées dans le Musée de Constantine sont destinées à jeter un grand jour sur ces questions, quand elles auront été étudiées comme elles le méritent. Je mentionnerai aussi des plaques de grès couvertes d'inscriptions qui n'ont pas encore été déchiffrées et qui sont tracées en caractères qui me sont inconnus, mais qui, en tout cas, ne sont pas carthaginois; elles rappellent plutôt les inscriptions runiques.

« M. de Rougemont a cité, à l'appui de l'hypothèse ci-dessus, les traditions celtiques des Irlandais qui font venir leur race de l'Afrique. La disposition des cromlechs d'Afrique nous rappelle aussi ce que dit Aristote des Ibères d'Espagne, qui élevaient autant de pierres autour des tombeaux que le défunt avait tué d'ennemis dans les combats.

« Je n'ignore pas qu'en émettant l'idée que nous pourrions bien, tous tant que nous sommes, descendre des Numides, je soulèverai une foule de réclamations de la part des antiquaires et spécialement des linguistes qui placent notre berceau en Asie. Je ne suis pas en mesure de discuter la question à ce point de vue. Mais si réellement nos langues ont leurs racines en Orient, je me demande encore s'il n'est pas aussi facile de faire venir nos ancêtres d'Asie par l'Égypte et le nord de l'Afrique que par les bords de la Baltique. Ici, du moins, nous pouvons suivre leurs traces depuis l'Algérie par le Portugal, la France, l'Angleterre et le Danemark. Il

n'en est nullement de même dans l'Orient de l'Europe, le long de la route qu'on prétend leur assigner. Vous le voyez, ces dolmens soulèvent une quantité de problèmes qui ne laissent pas que d'avoir leur intérêt. »

— Nous apprenons avec plaisir qu'un musée archéologique s'organise à Châlon-sur-Saône, sous le patronage de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. Si nous en jugeons d'après une petite brochure de M. J. Chévrier, adjoint au maire, l'esprit qui précède à cet essai d'organisation est excellent. Toutes les villes devraient imiter Châlon-sur-Saône. La Société de Châlon a commencé en même temps la publication d'un bulletin, autre excellente idée. Le premier bulletin annonce la découverte d'un sarcophage gallo-romain, avec cercueil de plomb, près la voie romaine de Châlon à Autret.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ancienneté de l'homme prouvée par la Géologie, et remarques sur les théories relatives à l'origine des espèces par variation, par sir Charles Lyell, traduit avec le consentement et le concours de l'auteur par M. Chaper. 1 vol. in-8° de 557 p., illustré de nombreuses figures. Paris, chez Baillière et fils, rue Hautefeuille, 19.

Depuis dix ans, une révolution complète s'est faite dans les esprits. Archéologues et anthropologistes sont aujourd'hui presque tous d'accord pour assigner à l'homme une ancienneté bien supérieure à celle qui résulte de l'interprétation ordinaire des textes bibliques. Ce n'est plus six ou sept mille ans d'existence seulement que l'on prête à l'homme aujourd'hui; c'est un nombre qui, si l'on en croyait certains naturalistes, se compterait non par milliers, mais par cent milliers d'années. Cette doctrine nouvelle s'appuie sur des faits incontestables qui peuvent, sans doute, avoir servi de base à des inductions exagérées que la science réprouvera un jour, mais qui n'en méritent pas moins toute l'attention des hommes sérieux. Ce sont ces faits que sir Charles Lyell a voulu exposer au public, avec l'autorité de sa haute position scientifique, après les avoir étudiés lui-même scrupuleusement et en avoir contrôlé l'exactitude à la suite de voyages multipliés dans les diverses contrées où ces faits ont été signalés.

Son livre se compose de vingt-quatre chapitres, dont voici les titres :

I. — Introduction. Définition des termes *récent, post-pliocène* et *post-tertiaire.*

II. — Période récente. Tourbières de Danemark et tumulus de coquilles — Habitations lacustres de la Suisse.

III. — Restes humains fossiles et objets travaillés de la période récente.

IV. — Période post-pliocène. Ossements humains et mammifères d'espèces éteintes dans les cavernes de la Belgique.

V. — Période post-pliocène. Crânes humains fossiles des cavernes de Neanderthal et d'Engis.

VI. — Alluvions post-pliocènes et dépôts des cavernes avec instruments en silex.

VII. — Tourbes et alluvions post-pliocènes de la vallée de la Somme.

VIII. — Diluvium post-pliocène avec instruments en silex de la vallée de la Somme. — Conclusion.

IX. — Objets travaillés dans les alluvions post-pliocènes de France et d'Angleterre.

X. — Dépôt des cavernes et lieu de sépulture de la période post-pliocène.

XI. — Discussion de l'âge des fossiles humains du Puy dans la France centrale, et de Natchez sur le Mississipi.

XII. — Ancienneté de l'homme relativement à la période glaciaire, à la faune et à la flore actuelles.

XIII. — Relations chronologiques entre la période glaciaire et les plus anciens vestiges de l'apparition de l'homme en Europe.

XIV. — Relations chronologiques entre la période glaciaire et les plus anciens vestiges de l'apparition de l'homme en Europe (suite).

XV. — Glaciers anciens des Alpes et leur relation chronologique avec la période humaine.

XVI. — Restes humains dans le Loess et leur âge probable.

XVII. — Dislocations et plissements post-glaciaires des couches crétacées et du terrain de transport dans l'île de Möen, en Danemark.

XVIII. — Période glaciaire dans l'Amérique du Nord.

XIX. — Récapitulation des preuves géologiques de l'ancienneté de l'homme.

XX. — Théorie de la progression et de la transmutation.

XXI-XXIV. — Ces quatre derniers chapitres roulent tout entiers sur la théorie de Darwin.

Ces vingt-quatre chapitres sont accompagnés de 55 figures.

Ce simple exposé du livre de Lyell montre nettement quelle est la méthode de l'auteur. Il ne développe pas une théorie, il ne défend pas un système; il passe en revue une série de faits signalés par d'autres, observés, contrôlés et classés par lui. Il ne conclut qu'après l'exposé complet de ces faits.

On comprend, dès lors, l'importance que la grande autorité de Lyell, comme géologue, donne à son livre. Lyell nous dit : Des restes humains, des objets travaillés de mains d'hommes, os ou silex, ont été trouvés avec des ossements d'animaux d'espèces éteintes ou non dans tels ou tels terrains; comme observateur, il nous affirme le fait, c'est déjà une chose précieuse pour nous; mais quand il nous dit : Voilà l'âge relatif du terrain où ces restes humains, où ces objets travaillés ont été trouvés, son affirmation est bien plus grave encore. Qui plus que lui a le droit, en effet, de nous éclairer à cet égard? Or, à quelles conclusions arriva-t-il? Il compte au delà de l'âge historique les couches suivantes de développement humain correspondant à des variations analogues dans la faune et dans la flore des diverses régions du globe, ainsi qu'à des changements sensibles dans l'état géologique de la surface de la terre.

Au-dessous de la couche correspondant à ce que l'on est convenu d'appeler l'âge du bronze, âge dont les caractères sont à peu près les mêmes dans toute l'Europe occidentale, il reconnaît :

1° *Le dernier âge de la pierre.* — C'est l'époque des habitations lacustres

et des tourbières du Danemark, l'époque de nos principaux dolmens. Les haches y sont polies. Les ossements d'animaux de cette période appartiennent à des espèces vivantes. L'homme connaissait déjà les céréales. M. Lyell ne date pas cet âge, mais n'est pas étonné que M. Morlot le reporte à 5,000 ans au moins avant notre ère. L'état général de nos contrées ne paraît pas à M. Lyell avoir sensiblement changé depuis cette époque. En Danemark, il est vrai, le pin d'Écosse, qui florissait alors, a disparu pour faire place au chêne, puis au hêtre. Les côtes de la Baltique paraissent avoir éprouvé aussi, depuis lors, quelques changements. Mais tous ces changements sont restreints et peu considérables.

2° *Le deuxième âge de la pierre.* — Cette période est très-nettement distincte de la précédente et doit être sensiblement plus reculée. Elle correspond à une faune particulière. Les animaux contemporains des ossements travaillés et des silex de cet âge appartiennent à des espèces éteintes ou n'habitant plus les contrées où elles vivaient alors. L'ours des cavernes, qui s'y rencontre avec le renne et le bœuf musqué, ne se retrouve plus dès la période suivante. Le renne et le bœuf musqué ont survécu, il est vrai, jusqu'à notre époque, mais ont quitté depuis longtemps les bords de la Dordogne et de la Tamise, et n'habitent plus que les régions arctiques. Cette période fut témoin de nombreuses variations du relief géographique. Le cours des grandes rivières paraît s'être surtout notablement modifié, et le climat était certainement beaucoup plus rude qu'il ne l'est aujourd'hui, au moins pendant la saison d'hiver. C'est à ces changements qu'est due probablement la différence des faunes qui existe entre la dernière période de la pierre et la période immédiatement précédente.

3° *La première période de la pierre.* — Cette période nous reporte encore bien plus haut. Entre la division la plus récente de l'âge de pierre et la plus ancienne, celle que Lyell appelle *post-pliocène*, il y a eu évidemment, dit l'illustre géologue, un énorme intervalle, lacune de l'histoire du passé dans laquelle viendront un jour s'intercaler bien des monuments de date intermédiaire, dont les monuments du second âge de la pierre ne sont qu'une très-mince épave. Il est impossible, suivant Lyell, d'assigner une date, même approximative, à cette première époque de l'apparition de l'homme sur la terre ; tout ce qu'il affirme, c'est que cette époque a suivi immédiatement l'époque glaciaire. A côté de l'*elephas primigenius* et de l'*elephas antiquus* se trouvent alors deux espèces de rhinocéros aujourd'hui perdues, plusieurs espèces de bœufs, de chevaux, de cerfs et de beaucoup de petits carnassiers, de rongeurs et d'insectivores tous éteints. Le relief de l'Europe était très-différent de ce qu'il est aujourd'hui. Une communication existait par terre entre les îles britanniques et le continent. « Durant une partie du temps *post-pliocène*, époque à laquelle l'homme existait déjà, les grands pachydermes et les animaux de proie à leur suite, tous éteints à présent, passèrent, dit Lyell, du continent en Angleterre ; il est même très-probable que la France fut réunie à quelque partie des îles britanniques jusqu'à l'époque des graviers de Saint-Acheul, et jusqu'au

temps où les rivières qui s'engouffraient dans le bassin de la Meuse entraînent, dans une multitude de fentes et de cavernes, les os de l'homme confondus avec ceux du mammouth et de l'ours des cavernes. » Je continue à citer les propres paroles de l'auteur. Il y eut dans cette ère de vastes évolutions géographiques, de grandes oscillations du sol qui, peut-être à plusieurs reprises, mirent à sec et submergèrent le pas de Calais. C'est pendant quelqu'une de ces phases que l'homme l'aura franchi pour la première fois. »

A quelle époque reculée ces considérations ne reportent-elles pas l'existence de l'homme en Europe? Lyell n'est pas effrayé du calcul de ceux qui croient que plusieurs millions d'années nous séparent du commencement de cette époque post-glaciaire. Ainsi, avant les races qui ont occupé notre continent depuis qu'il jouit des conditions climatériques que nous lui connaissons et dont les plus anciennes étaient dans un complet état de sauvagerie, d'autres races ont existé plus sauvages encore, exposées à un climat plus rude, entourées d'énormes pachydermes et de terribles carnassiers, aux attaques desquels nous ne voyons pas bien comment elles ont pu se soustraire ; et cet état de chose, dit sir Charles Lyell, a commencé avec la fin de l'époque glaciaire. D'énormes vallées se sont creusées, depuis lors, des montagnes de sable se sont formées; d'immenses plages de limon se sont déposées aux embouchures des grands fleuves; le Nil a eu le temps de créer l'Égypte, pour ainsi dire; l'Angleterre s'est définitivement séparée du continent, et aucun calcul chronologique ne nous permet d'atteindre cet âge reculé. Voilà ce que nous dit la science. Quel vaste champ ouvert à l'archéologie et aux études paléontogoliques! La lecture du livre de sir Ch. Lyell ouvre devant l'esprit un horizon sans bornes. Il est destiné, nous en sommes convaincu, au plus grand et au plus légitime succès.

A. B.

ERRATA.

Pag. 324, lig. 14. *Au lieu de* Ambiani? *lisez* Ambibarii

Pag. 390, lig. 23. *Au lieu de* opposée à M. de Saulcy *lisez* à celle de M. de Saulcy.

Pag. 392, lig. 10. *Au lieu de* Belin *lisez* Belz.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le premier semestre de l'année 1864.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

ALMER. — Notice sur une inscription antique trouvée à Genay, dans le département de l'Ain, par M. Almer. In-8, 19 p.; Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 27e volume des Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France.)

ANDRÉ. — Histoire de l'abbaye des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille, fondée au ve siècle, d'après les documents inédits conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, par Ferdinand André, archiviste-adjoint du département. In-8, x-237 p., Marseille, impr. Vial.

(Tiré à 225 exemplaires.)

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). — Examen de quelques-unes des questions soulevées par la notice de M. G. Lapérouse, intitulée : Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube. In-8, 4 p., Paris, Impr. impériale.

BACH. — Les origines de Metz, Toul et Verdun, études archéologiques, par le P. Julien Bach, S. J. Grand in-8, 128 p., Metz, impr. et libr. Rousseau Pallez.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.)

BARTHÉLEMY (de). — Le Château de Lamballe, par Anatole de Barthélemy. In-8 de 17 pages. Nantes, 1864.

BELLEVOYE. — Rapport sur un autel portatif de la cathédrale de Metz, lu à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, par M. A. Bellevoye. In-8, 8 p. et fig. Metz, impr. Rousseau-Pallez.

(Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.)

BENTZ. — Appendice à la description historique et archéologique de Lauterbourg, avec des notes explicatives et historiques (vers), par J. Bentz. In-8, 13 p. Strasbourg, impr. Silbermann.

BERNARD. — La Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains, par M. Auguste Bernard. In-8, 12 p., Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Comp., Franck, Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

BERNARD. — Le Temple d'Auguste et la Nationalité gauloise, par Auguste Bernard, de la Société des Antiquaires de France. In-4 de xvi et 172 pages avec 12 planches. Lyon, Scheuring.

Titre rouge et noir.

BERTHET. — Les Catacombes de Paris, par Elie Berthet. In-4 à 2 col., 140 p. Paris, impr. Voisvenel, 16, rue du Croissant.

Publication du journal le *Siècle*.

BIARDOT. — Explication du Symbolisme des terres cuites grecques, de destination funéraire, par E. Prosper Biardot. In-8 de 73 pages. Paris, Humbert.

BOUDEVILLAIN. — Notice topographique, historique, archéologique, administrative et statistique sur Ruan, par l'abbé Boudevillain. In-8, 40 p. Châteaudun, impr. Lecesne, libr. Pouillier-Vaudecraine.

BRÉAN. — J. C. César dans la Gaule : Genabum, les Boïens, Vellaunodunum, No-

viodunum Biturigum. Etat de la civilisation dans la Gaule à l'époque de la conquête. Abrégé de la Vie de César. Note sur Vercingétorix, par M. A. Bréan. In-8. 172 p. Gien, impr. Clément; Orléans, libr. Gatineau.

Brehier (de). Chartes relatives au prieuré de Pont-Château (diocèse de Nantes), par M. de Brehier. In-8, 24 p., Nantes, impr. et libr. Guéraud et Comp.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

Brunet. — Notice sur les Heures gothiques imprimées à Paris à la fin du xve siècle, par J. C. Brunet. In-4 de 78 pages à 2 colonnes. Paris, Firmin Didot.

(Extrait du tome V du Manuel du librairie, 5e édition.)

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France. 1859. In-8, 615 p. Paris, impr. Lahure, libr. Dumoulin; au secrétariat de la Société.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1862. In-8, 602 p. Paris, impr. Lahure; au secrétariat de la Société; libr. Dumoulin.

Carrière. — Un Cimetière romain à Ustion, à la Madeleine, près Auterive (Haute-Garonne), par M. l'abbé B. Carrière. In-4, 12 p. Toulouse, impr. Chauvin.

Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchaîné, publié sous les auspices de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut, archiviste du département de Saône-et-Loire. In-4, cccxviii-596 p. Mâcon, impr. Protat.

Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.

Castelnau-d'Essenault (de). — Visite à l'église abbatiale de Conques (Aveyron), par M. le marquis de Castelnau-d'Essenault. In-8, 22 p. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du Compte rendu des séances tenues par la Société française d'archéologie. 26e volume, 1864.

Cathédrale (la) de Bordeaux, étude historique et archéologique, par un prêtre du diocèse. In-12, 225 p. Bordeaux, impr. Vve Dupuy et Comp.

Cenac Moncaut. — Histoire des peuples et des Etats pyrénéens (France et Espagne) depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours. 2e édition, augmentée de l'étymologie des noms de lieux et de l'archéologie complète des Pyrénées françaises et espagnoles, ornée de 56 gr v., par J. Cénac Moncaut, chargé de missions par M. le ministre de l'instruction publique en Espagne, etc., 5 vol. In-8, 2733 p. Paris, impr. Meyer. librairie Amyot.

Cerès. — Mémoire sur la villa gallo-romaine d'Argentelle, près Montrozier (Aveyron), lu au congrès archéologique à Rodez, le 4 juin 1863, par M. l'abbé Cérès. In-8 de 15 pages avec planches. Caen, Hardel.

(Extrait du Compte rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'Archéologie, t. XXVI, 1863.)

Cochet. — Note sur des inscriptions tumulaires des moines de la Congrégation de Saint-Maur, autrefois à Jumiéges et à présent dispersés à Duclair, à Vatteville et à Caudebec en Caux, par M. l'abbé Cochet. In-8, 8 p. Rouen, impr. Cagniard.

Collége héraldique et archéologique de France. Réorganisation et statuts (15 janvier 1864). In-8, 11 p. Paris, impr. Lahure.

Congrès archéologique de France. Trentième session. Séances générales tenues à Rodez, à Albi et au Mans, en 1863, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. In-8, lxviii-616. Caen, impr et libr. Hardel; libr. Derache.

Corbin-Mangoux. — Des différents styles d'architecture et de la conservation des antiquités de la ville de Bourges, par M. Adrien Corbin-Mangoux, conseiller honoraire de la Cour impériale de Bourges. In-8, 16 p. Paris, impr. Chaix et Comp.

Coutant (Lucien). — Rapport sur les dernières fouilles exécutées au plateau dit de Laudunum, en 1863, pour le compte de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, par M. Lucien Coutant. In-4 de 11 pages avec figure. Dijon, Bernaudot.

Darcel. — Un Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines, par Alfred Darcel. Gr. in-8 de 15 pages. Paris, Claye.

(Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er janvier 1864.)

Deloye. — Notice sur deux vases antiques en argent massif, trouvés dans le lit du Rhône, en 1862, et acquis par le musée Calvet, par Aug. Deloye. In-8, 16 p. et 2 pl. Paris, impr. P. Dupont.

Demarsy. — Armorial des évêques de Noyon, par Arthur Demarsy, conservateur du Musée de Compiègne. In-8, 20 p. Noyon, impr. Andrieux.

(Extrait du tome II des Annales du comité archéologique de Noyon.)

Demmin (Aug.). — Les pseudo-critiques de la *Gazette des Beaux-Arts*. Réponse à un système d'attaques combinées contre la seconde édition du Guide de l'amateur des faïences et porcelaines de M. Aug. Demmin. In-8 de 16 pages. Paris, Bourdier.

La couverture sert de titre.

Description de quelques églises romanes des arrondissements de Clermont et de Riom. Extrait d'une statistique inédite des églises rurales du département du Puy-de-Dôme appartenant au style roman, par P. D. L. In-8, 61 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

Desailly. — L Abbaye de Saint-Amand au xviie siècle, chapitre extrait d'un ouvrage inédit ayant pour objet la ville et l'abbaye de Saint-Amand, par M. Benjamin Desailly. In-8, 7 p. Valenciennes, impr. Henry.

Dusevel. — Etude archéologique et historique sur l'église de Saint-Riquier, par M. H. Dusevel. In-8, 23 pages. Amiens, impr. Lenoël-Hérouart.

(Extrait de la Picardie, 1863.) — Tiré à 50 exemplaires.

Egger. — Notice sur la tour d'Ordre à Boulogne-sur-Mer, par M. Egger. In-8 de 12 pages. Paris, Didier.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Eglise monumentale de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre. Compte rendu de la période décennale, 1853-1863. In-8, 158 p. Lille, impr. et libr. Lefort.

Feer. — Les Ruines de Ninive, ou Description des palais détruits des bords du Tigre, suivie d'une description du Musée assyrien du Louvre, par H. L. Feer, avec gravures. In-8, vii-319 p. Strasbourg, impr. et libr. Vve Berger-Levrault et Fils. Paris, Société des Ecoles du dimanche.

Fisquet. — Histoire archéologique et descriptive de Notre-Dame de Paris, par H. Fisquet. In-8, lvi p. Versailles, impr. Beau; Paris, libr. Repos.

Fleury. — Les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration. 1re partie, viie, viiie, ixe, x^e, xie et xiie siècles, avec 25 planches lithographiées et 35 lettres gravées dans le texte. 2e édition. Texte et dessins, par Edouard Fleury, président de la Société académique de Laon. In-4 de 130 pages. Laon, Fleury; Paris, Dumoulin.

Fleury. — Les Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration. 2e partie. xiiie, xive, xve et xvie siècles. Texte et dessins par Edouard Fleury. In 4 de 146 p. avec 25 planches lithographiées et 50 lettres gravées dans le texte. Laon, Fleury; Paris, Dumoulin.

Garnier. — Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens en 1861, par M. J. Garnier. In-8, 18 p. et planches. Amiens, impr. et libr. Lemer.

(Extrait du tome XIX des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

Germer-Durand. — Notes épigraphiques. I. Inscription du théâtre de Gubbio. Emplacement de la basilique de Nîmes. II. Les Arnemetici, peuplade des Volces arécomiques, par E. Germer-Durand. In-8, 15 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Comp.

(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard, 1863.)

Gissac. — Notice sur le château et la chapelle de Grozon, par M. Joseph de Gissac. In-8 de 8 pages. Caen, Hardel.

(Extrait du compte rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie. Tome XXVI, 1863.)

Greslou. — Recherches sur la Céramique, suivies de marques et de monogrammes des différentes fabriques, par M. Jules Greslou, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. In-8, xvi-279 p. Chartres, impr. Garnier; libr. Petrot-Garnier; Paris, libr. Aubry, Techener, Potier.

Titre bleu, rouge et noir. — Papier vergé.

Guibard. — L'église de Saint-Etienne à la citadelle de Besançon, par M. l'abbé Guibard. In-8, 8 p. et pl. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait des Annales franc-comtoises. Livraison de février 1864.)

Hersart de la Villemarqué. — Mémoire sur l'inscription de la cloche de Stival, près Pontivy, en Bretagne, par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué. In-4, 15 p. Paris, impr. Impériale.

(Extrait du tome xxiv, 2e partie des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Heuzey. — Curiosités de la cité de Paris, histoire étymologique de ses rues nouvelles, anciennes ou supprimées, recherches archéologiques sur ses antiquités, monuments et maisons remarquables, par Ferdinand Heuzey; dessins de A. Racinet. In-18 jésus, viii-220 p. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois; libr. Dentu.

Homberg. — Découverte d'un hypocauste gallo-romain à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), par Th. Homberg. In-8, 16 p. Rouen, impr. Cogniard.

Horrack (de). — Notice sur le nom égyptien du Cèdre, par M. J. de Horrack. In-8, 8 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Comp., Franck, Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Hucher. — De l'Art au xixe siècle et de ses applications à l'industrie, par E. Hucher, directeur du Musée archéologique du Mans. In-8, 16 p. Le Mans, impr. Monnoyer frères. Paris, libr. Aubry.

Jacob. — Recherches historiques sur la tour et la cloche de Mutte, de la cathédrale de Metz, par Victor Jacob, sous-

bibliothécaire de la ville. In-8, XII-246 p. Metz, impr. et libr. Rousseau-Pallez.

JACOT. — Notice historique et descriptive du cimetière du Père-Lachaise, par R. S. Jacot. In-8, 16 p. Paris, impr. Morris et Comp.

JOLIET. — Souvenir de la séance scientifique de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, du 6 mai 1863, tenue à l'occasion du concours régional agricole de Chartres (vers), par M. L. Joliet. In-8, 16 pages. Chartres, impr. Garnier.

Papier vergé. Tiré à 50 exemplaires non destinés à être vendus.

LAPLANE (de). — L'Abbaye de Clairmarais, d'après ses archives, par Henry de Laplane, ancien député. In-8, LVI-411 p. et 15 pl. Saint-Omer, impr. Fleury-Lemaire; libr. Tumerel, Legier; Paris, Derache.

LAPRAIRIE (de). — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, par M. de Laprairie, canton de Villers-Cotteret. Laon, Fleury, 1863. In-8 de 26 pages.

LAVERGNE. — De l'art et de l'archéologie : réponse à une critique des peintures murales exécutées dans l'église St-Germain des-Prés, par M. Hippolyte Flandrin, par M. Claudius Lavergne. In-8, 31 p. Paris, impr. Divry et Comp.

(Extrait du journal *le Monde*.)

LE BLANT. — Note épigraphique sur l'état de l'église de Trèves après l'invasion des Ripuaires, par M. Edmond Le Blant. In-8, 8 p. Paris, impr. Pillet fils aîné, libr. Didier et Comp.

(Extrait de la Revue archéologique.)

LE FEUVE. — Les anciennes Maisons des rues Lacépède, Neuve-Saint-Etienne, Neuve-Sainte-Geneviève, des Tournelles, de la Roquette et Saint-Bernard, par M. Le Feuve. In-16, 32 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie.

Notices historiques se rattachant à l'ouvrage intitulé : Les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III.

— Les anciennes Maisons des rues Guérin-Boisseau, Grenéta, aux Ours, des Prêcheurs, etc., par M. Le Feuve. In-16, 32 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie.

— Les anciennes Maisons du quai de la Tournelle et des rues Saint-Louis en l'Ile, Michel-le-Comte, Grenier-Saint-Lazare, etc., par M. Le Feuve. In-16, 32 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie.

— Les anciennes Maisons des rues de la Tour-d'Auvergne, Lamartine, Neuve-Coquenard, Mondétour, etc. Notices historiques, entièrement inédites, se rattachant à l'ouvrage intitulé : les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Le Feuve. In 16, 32 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie; M. Rousseau, 15, boulevard de la Madeleine.

LEMPEREUR. — Notice sur la voie romaine qui passe à Epehy (Somme), et sur les découvertes auxquelles les fouillesex écutées dans cette localité et dans les localités environnantes ont donné lieu, par M. Henri Lempereur. In-8. 11 p. Amiens, impr. et libr. Lemer.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, n° 4.)

LINAS (de). — Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France, par Charles de Linas, 3e série., la Chaussure, gr. in-8, 222 pages avec 22 pl. Arras et Paris, Didron, Demichelis.

Tiré à 100 exemplaires.

MAHUL. — Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, villes, villages, églises, abbayes, prieurés, châteaux, seigneuries, fiefs, généalogies, blasons, métairies, lieux bâtis, quartiers ruraux, notes statistiques, par M. Mahul, ancien député de l'arrondissement de Carcassonne. Vol. 4. In-4, 621 p. et 5 pl. Carcassonne, impr. Pomiés, Paris, libr. Didron, Dumoulin.

MARICOURT (de). Portail occidental de la cathédrale de Senlis, essai descriptif lu au comite archéologique de Senlis, par R. de Maricourt. In-8, 33 p. Senlis, impr. Duriez.

MASSABIAU. — La cathédrale de Rennes, notice historique, par l'abbé Massabiau, secrétaire de l'archevêché de Rennes. In-8, 23 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée.)

MATHIEU. — Nouvelles observations sur les camps romains de Gergovia, suivies d'une note sur des souterrains et un dolmen, découverts au pied de la montagne, par P. P. Mathieu, ancien professeur au Lycée impérial de Clermont-Ferrand, avec cartes et plans. In-8, 37 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

MAURY. — Carte de la Gaule, de Peutinger, avec de nouvelles observations critiques, par M. Alfred Maury, de l'Institut. In-8, 4 p. et carte. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Comp.

(Extrait de la Revue archéologique.)

MÉGE (du). — Archéologie pyrénéenne, antiquités religieuses, historiques, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales d'une portion de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, nommée plus tard Novempopulanie, ou monuments authentiques de l'histoire du sud-ouest

de la France, depuis les plus anciennes époques jusqu'au commencement du XIIIe siècle, par Alexandre Du Mége (de La Haye). Tome III, 2e partie. Fin des monuments mythologiques. Toulouse, Delboy. In-8 de 239 à 446 pages.

Voir la Gazette des Beaux-Arts, tome VIII, page 380, et tome XII, p. 572.

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1863. In-8, 289 p. Metz, impr. et libr. Rousseau-Pallez.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 2e série. 5e vol. 13e de la collection. In-8, XVII-442 p. et 2 pl. Nancy, impr. Lepage.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. T. II. 1861-1864. In-8, LVI-413 p. et 15 pl. Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire, libr. Tumerel, Legier; Paris, librairie Derache.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 2e série, t. IX. In-8, 596 p. et 13 pl. Amiens, impr. et libr. Lemer aîné. Paris, libr. Dumoulin.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. VII. In-8. XLV-483 p. et 2 pl. Chambéry, impr. Bottero.

Michaux. — Archéologie locale. La Pierre clouise et les pierres druidiques de la forêt de Villers-Cotterets, par Alex. Michaux. In-12, 12 p. Soissons, impr. Lallart.

Nadaillac (de). — Mémoire sur les silex taillés antédiluviens et celtiques, par M. le marquis de Nadaillac. In-8, 23 p. Vendôme, impr. Lemercier.

Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

Normand. — Description des vitraux de l'église d'Agnières (canton de Foix), par l'abbé A. Normand. In-8, 18 p. Amiens, impr. et libr. Lemer.

(Extrait du tome XIX des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame des Buis, près Saint-Geniez d'Olt (Aveyron). In-18, 71 p. Rodez impr. et libr. Carrère.

Notice sur l'église de Nogent-le-Rotrou et ses beautés archéologiques. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1863. In-18 de 35 p.

Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor-lez-Marseille. Précis historique, description de ces souterrains, avec 1 plan et 5 fac-simile d'inscriptions. In-8, 114 p. et planches. Marseille, impr. et libr. Vve Olive; libr. Boy; Camoin frères.

(Il a été tiré de cet ouvrage : 30 exemplaires sur papier de Hollande; 3 sur vélin fort; 3 sur papier vert; 3 sur papier chamois; 1 sur papier rose.)

Patte. — Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque. In-8, 194 p. Amiens, impr. et libr. Lemer aîné.

Extrait du t. XIX des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

Pelet. — Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent, par Auguste Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard. In-8 de 198 p. Nîmes, Roger et Laporte.

— Excursion archéologique à Murviel (Hérault), par M. Auguste Pelet. In-8, 8 p. Nîmes, impr. Clavel. Ballivet.

— Mélanges, par Auguste Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard. Note sur trois inscriptions antiques retrouvées, en 1810, à l'amphithéâtre, suivi d'un essai sur l'emplacement du théâtre ou xyste de la colonie de Nîmes. In-8, 22 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Ce.

Pilot. — Notice sur l'église Saint-Laurent de Grenoble, par J. J. A. Pilot. In-16, 210 p. Grenoble impr. et libr. Maisonville et fils.

Prioux. — Découverte du cimetière gallo-romain de l'ancien vicus d'Ancy, par Stanislas Prioux. In-8, 11 p. Paris, impr. P. Dupont; libr. Didier et Ce.

Protat. — Note explicative de l'inscription découverte dans les fouilles faites en janvier 1863 aux Thernes gallo-romains du bourg de Vertaut, connu sous le nom de Laudunum; par M. E. H. Protat. In-4, 3 p. et fig. Dijon, impr. Bernaudat.

Quenault. — Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, par M. Léopold Quenault, sous-préfet de Coutances. In-12, 325 p. Coutances, impr. et libr. Salettes.

— Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, par M. Léopold Quenault, sous-préfet de Coutances. 2e édition considérablement augmentée. In-8, VII-391 p. Coutances, impr. et libr. Salettes.

— Recherches archéologiques et historiques sur le Cotentin, par M. L. Quenault, sous-préfet de l'arrondissement de Coutances. In-8, 239 p. Coutances, impr. et libr. Daireaux.

Rapports sur la céramique des délégués peintres et décorateurs sur porcelaine, et des délégués pour les pâtes, faïence, porcelaine opaque, gros grès, etc., publiés par la commission ouvrière. Délégations ouvrières à l'exposition universelle de Londres en 1862. Paris. Poupart-Davyl. 1864. Grand in-18 de 36 pages.

Renan. — Trois inscriptions phéniciennes trouvées à Oumm-el-Awamid, par M. Er-

nest Renan, membre de l'Institut. In-8, 44 p. Paris, impr. impériale.
Extrait du n° 12 de l'année 1862 du *Journal asiatique*.

Renault. — Excursion archéologique dans les arrondissements de Louviers et des Andelys, par M. Renault. In-8, 32 p. Caen, impr. et libr. Hardel.
Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.

Rivières (de). — Antiquités gallo-romaines et franques découvertes à Rivières (Tarn), par M. le baron Edmond de Rivières. In-8, 22 p. Caen, impr. et libr. Hardel.
Extrait du compte rendu des séances tenues à Albi par la Société française d'archéologie, 27e volume, année 1864.

— Notice sur l'église et la cloche de la Bastide-de-Montfort (Tarn); par M. le baron Edmond de Rivières. In-8, 16 p. Bordeaux, impr. Coderc, Degréteau et Poujol.
Extrait du Congrès scientifique de France. 28e session, t. iv.

Robert. — Age présumable des monuments celtiques établi d'après des monuments de même nature dont il est principalement fait mention dans la Bible, faisant suite à l'interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules, par le docteur Eugène Robert. In-8, 24 p Paris, impr. Raçon et Ce, libr. Giraud.
Extrait des Mondes. T. ii.

Rohault de Fleury. — L'arc de triomphe de Constantin, par Georges Rohault de Fleury. In-8 de 8 pages. Paris, Pillet.

Rosenzweig. — Répertoire archéologique du département du Morbihan, rédigé sous les auspices de la Société polymathique de ce département, par M. Rosenzweig, archiviste du département. In-4, 123 p. Paris, impr. impériale.

Rosenzweig. — Statistique archéologique de l'arrondissement de Ploërmel, par M. Rosenzweig. Monuments du moyen-âge. In-8 de 48 p. Vannes, Galles.
Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1862.

Rossignol. — Mémoire sur quelques souterrains existant dans l'arrondissement de Gaillac (Tarn), par M. Elie A. Rossignol. In-8, 15 p. Caen, impr. et lib. Hardel.
Extrait du Compte rendu des séances de la Société française d'archéologie pour 1864.

— Monographie communale ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn, par Elie A. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie. 1re partie : arrondissement de Gaillac. T. i : du département du Tarn et de l'arrondissement de Gaillac, canton de Cadaleu. Histoire de l'abbaye de Candeil. In-8, 392 p. Toulouse, impr. Chauvin, libr. Delvoy; Paris, libr. Dentu; Albi, Chaillol, Montans (Tarn). L'auteur. La première partie des monographies comprend l'arrondissement de Gaillac; elle forme 4 vol. Chaque vol. sera illustré de plusieurs grav. sur bois, de lithographies représentant les principaux monuments, et de la carte de chaque canton.

Rougé (de). — Rapport adressé à S. Exc. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Egypte, par M. le vicomte E. de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-8, 25 p. Paris, impr. Panckoucke et Ce.
(Extrait du *Moniteur* du 30 mai 1864.)

Saint-Andéol. — Notice sur la façade de la Manécanterie, suivie d'une Notice sur la crypte de Saint-Nizier, par V. F. de Saint-Andéol. Roanne, Ferlay, 1863. In-8 de 29 p.
Extrait de la France littéraire.

Saint-Pulgent. — Considérations sur l'art de l'orfévrerie religieuse à Lyon, par l'abbé de Saint-Pulgent. In-8 de 23 p. Lyon, Vingtrinier.

Samazeuilh. — Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne), par J. F. Samazeuilh, avocat. In-16 209 p. Nérac, impr. Bouchet.

Sansas. — Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux, par M. Sansas. In-8 de 60 p. Bordeaux, Degréteau et Ce.

Saulcy (E. de). — Etude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thoutmès III, par M. E. de Saulcy. In-8 de 106 p. avec une planche. Metz, Blanc.

Tournal. — Inscriptions inédites ou peu connues du musée de Narbonne, par M. Tournal In-8, 31 p. Caen, impr. et libr. Hardel.
Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.

Toytot (de). — Les arts et les peintures céramiques, par Ernest de Toytot. In-8. 40 p. Paris, impr. Raçon et Ce; libr. Douniol.
Extrait du Correspondant.

Trapaud de Colombe. — Les abbayes de Verteuil et de l'Isle, par M. G. Trapaud de Colombe. In-8, 18 p. Bordeaux, impr. Coderc, Degréteau et Ce.
Extrait du congrès scientifique de France, 28e session. T. iv.

Vachez. — Note sur les chatelards du Lyonnais et le tumulus de Machezal (Loire), par A. Vachez. In-8, 7 p. Lyon, impr. Vingtrinier.

Van Drival. — Les tapisseries d'Arras, étude artistique et historique, par

M. l'abbé E. Van Drival, chanoine. In-8, 195 p. Arras, impr. Courtin.

VINET (Ernest). — L'Ecole d'Athènes. In-8 de 18 pages. Paris, Didier.

VOGUÉ (de). — Inscriptions hébraïques de Jérusalem, par M. M. de Vogüé. In-8, 10 p. et pl. Paris, impr. Pillet fils aîné, libr. Franck, Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

— Le Temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-chérif, suivie d'un essai sur la topographie de la ville sainte, par le comte Melchior de Vogüé. 1re livraison. In-fol., 28 p. et 8 pl. Paris, impr. Claye, libr. Noblet et Baudry.

Le Temple de Jérusalem comprendra 40 pl. in-fol. gravées avec le plus grand soin. Les vitraux, les mosaïques, les faïences seront reproduits en couleur par les procédés de gravure de M. Digeon. Le texte est orné de nombreuses gravures sur bois. — L'ouvrage sera publié en 5 livraisons. Aucune livraison ne se vend séparément.

WARMONT. — Notice sur les faïences anciennes de Sinceny, lue au comité archéologique de Noyon, par le docteur Auguste Warmont. In-8, 16 p. Noyon, impr. et libr. Andrieux; Chauny, libr. Visbecq; Paris, libr. Aubry.

WESCHER (Carle). — Une découverte à Athènes. Le monument de Dexiléos, un des cinq morts devant Corinthe, par M. Carle Wescher. In-8 de 8 p. Paris, Didier, Franck.

(Extrait de la Revue archéologique.)

NUMISMATIQUE

AUSSANT. — Etude de numismatique bretonne, par J. Aussant. In-8, 12 p. et planche. Rennes, impr. Catel et Ce.

BARTHÉLEMY. — La Numismatique en 1862, par Anatole de Barthélemy. In-8 de 32 p. Paris, Thunot.

(Extrait de la Correspondance littéraire.)

CARON. — Dissertation sur une monnaie de Dreux au type chartrain, par Emile Caron. Vendôme, Lemercier, 1863. In-8 de 8 p. avec une vignette.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

FAUX. — Quelques réflexions sur d'anciennes monnaies bretonnes, d'après la mythologie des druides bretons (de Davies), par le docteur Faux In-8 de 52 pages, avec une planche. Amiens, Lenoël-Hérouart.

(Extrait de la Picardie, année 1863.)

FOURNET. — Rapport concernant les médailles du prince Lebrun (séance du 29 décembre 1863), par M. J. Fournet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon. In-8, 12 p. Paris, impr. Noblet.

(Extrait du *Courrier des Sciences.*)

HUCHER. — Sceaux de la cour du Mans, par M. Eugène Hucher, inspecteur de la Société française d'archéologie. In-8, 7 p. et fig. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont. 1864, no 1.

FORGEAIS. — Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. 3e série. Variétés numismatiques. In-8, 210 p. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois, l'auteur, libr. Aubry.

LAPLANE (de). — Un Cabinet d'amateur à Saint Omer, numismatique et archéologie, par Henri de Laplane. In-8, 25 p. Saint-Omer, impr. Fleury-Lemaire.

(Extrait du Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de la Morinie. 47e et 48e livraisons.)

LÉON. — De l'uniformité des poids et mesures, et de l'établissement possible d'une monnaie universelle, par M. Léon. In-8, 27 p. Toulouse, impr. Bonnal et Gibrac.

PONTON D'AMÉCOURT (de). — Essai sur la numismatique mérovingienne, comparée à la géographie de Grégoire de Tours, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. Lettre à M. Alfred Jacobs, gr. in-8 VIII-220 p. Paris, impr. Thunot et Comp.; libr. Rollin et Feuardant, Durand.

VOILLEMIER. — Essai pour servir à l'histoire des monnaies de Soissons et de ses comtes, par M. le docteur Voillemier, président du comité archéologique de Senlis (Oise). In-8, 64 p. et 5 planches. Amiens, impr. et libr. Lemer aîné.

(Extrait du t. IX des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

WOLOWSKI. — La Monnaie, entretien sur le traité de la monnaie de Copernic, par L. Wolowski, membre de l'Institut. Gr. in-8, 52 p. Paris, impr. Raçon et Comp., libr. Didier et Comp.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Organ des germanischen Museums, etc. XI. Jahrg. 1864, nº 1. Nürnberg, in-4.

Baudenkmale (kirchliche) im Erzherzogthum Oestreich unter der Ems. Nach Grefe's Aquarell Aufnahmen. 24 Blaetter Leipzig. Fol., Text in-4.

Eye, A., v. und Falke. — Kunst und Leben der Vorzeit vom Beginne des Mittelalters bis zu Anfang des 19. Jahrh, etc. 2 Ausg., 3 B, 5 Heft. Nürnberg, in-4.

Eyck van Zuylichem (F.). — Le Style ogival des églises du royaume des Pays-Bas. Depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1550. In-4. Utrecht.

Foerster (E.). — Denkmale deutscher Baukunst, Bildnerei und Malerei von Einführung des Christenthums bis auf die neueste Zeit. Lieferung 210 und 211. Leipzig. In-fol.

— Denkmale deutscher Bildnerei und Malerei, etc. 96-100. Lieferung. Leipzig, in-fol.

Frank (P.). — Geschichte der Kunst, dargestellt in ihren Hauptperioden. 2 vol. Leipzig. In-8.

Greth und Gottheil.— Danziger Bauwerke. Mit Text. 2. Auflage. Danzig. In-fol.

Jahrbuch (Bremisches) Herausgegeben von der Abtheilung des Kuenstler-Vereins für Bremische Geschichte und Alterthumskunde. Bremen. In-8.

Juste (Th.). — Les Musées archéologiques d'Allemagne. Premier rapport à M. le ministre de l'intérieur, par Th. Juste, conservateur du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. In-8 de 35 p. Bruxelles.

Kenner (F.). — Die Anfaenge des Geldes im Alterthum. Wien, In-8.

Levy (M. A.). — Phoenizische Studien. 3. Heft. Breslau. In-8.

— Phoenizisches Woerterbuch. Ibid., in-8.

Luthardt (C. E.). — Ueber kirchliche Kunst. Vortrag gehalten am 13. December 1863. Leipzig. In-8.

Lasius (G.) — Die Baukunst in ihrer chronologischen und constructiven Entwickelung. 3 u. 4. Liefer. Darmstadt. In-fol.

Mittheilungen der k. k. Centralcommission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale, etc. 9. Zahrg. 1. und 2 Heft Wien. In-4.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. 15. Band. 2 Heft. Zurich. In-4.

Mommsen (Th.).— Roemische Forschungen. Tome I, 2e edit. Berlin. In-8.

Nagler (G. K.). — Die Monogrammisten und diejenigen bekannten und unbekannten Kuenstler aller Schulen, welche sich zur Bezeichnung ihrer Werke eines figurlichen Zeichens bedient haben. B. III. 11 et 12. Heft. B. IV, 1 u. 2 Heft. Munchen. In-8.

Organ fuer christliche Kunst, herausgegeben von Fr. Baudri. 14 Jahrg, nº 1. Coeln, In-4.

Quast (F. V.). — Denkmale der Baukunst in Preussen. 4 heft. Berlin. In-fol.

Sammlung der schoensten Miniaturen des Mittetalters aus dem 14. und 15 Jahrhundert, etc. 4. Heft, Wien. Gr. in-8.

Schnaase (C.). — Geschichte der bildenden Kuenste. 7. Band 1. Haelfte. Duesseldorf. In-8.

Stillfried-Alcantara (R.).— Alterthuemer und Kunstdenkmaeler des Hauses Hohenzollern. 2. B. 4. Heft. Berlin. Fol.

Streber (F.). — Ueber eine gallische Silbermuenze mit dem angeblichen Bilde eines Druiden. Munchen. In-4.

— Die Syracusanischen Stempelschneider Phrygillos, Sosion und Eumelos. Ein Beitrag zur Geschichte der griech. Stempelschneidekunst, ib. In-4.

Wetzstein (J. G.). — Ausgewaehlte griechische und lateinische Inschriften, gesammelt auf Reisen in den Trachonen und um das Haurângebirge. Berlin. In-4.

Zeitschrift fuer Ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Herausgeg. von H. Brugsch, 1864, nº 1. Leipzig-Hinrichs. In-4.

Zeitschriff, des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthuemer in Mainz. 2. B. 3. Heft, Mainz. In-8.

Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. XVIII. B. I. u. II. Heft. Leipzig. In-8.

Zeitung, Numismatische Red. Leitzmann 31. Zahrg. nº 1. Weissensee. In-4.

(1) On peut se procurer tous ces livres à la librairie Alb. Hérold, 67, rue de Richelieu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

La Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains, par M. Auguste Bernard..... 1

De la science du langage et de son état actuel, par M. Frédéric Baudry..... 13

La Race supposée proto-celtique est-elle figurée dans les monuments égyptiens? par M. T. Devéria. 38

Notice sur le nom égyptien du cèdre, par J. de Horrach..... 44

Eros et Héllène. — Vase peint a ornements dorés, par M. Eugène M. O. Dognée..... 52

Note sur un nouvel examen de la partie de la carte de peutinger où est figurée la Gaule, par M. Alfred Maury..... 60

Le champ funéraire de Cojou (Ille-et-Vilaine), par Alfred Ramé..... 81

Rapport annuel sur les opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet..... 94

De la science du langage et de son état actuel (*suite et fin*), par M. Frédéric Baudry..... 104

Sept inscriptions grecques inédites, par M. F. Lenormant..... 120

Exploration d'un tumulus au Vieux-Bourg-Quintin (Côtes-du-Nord), par M. Gaultier du Mottay..... 124

Lettre de M. le vicomte de Rougé a M. Guigniaut, secr. perp. de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, sur ses nouvelles explorations en Egypte..... 128

Les Couvents des météores en Thessalie, d'après un manuscrit grec, par M. Léon Heuzey..... 153

Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par des auteurs anciens, par M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes..... 170

Inscriptions hébraïques de Jérusalem, par M. M. de Vogüé..... 200

Inscriptions latines inédites, recueillies par M. Foucart et annotées par M. L. Renier..... 210

Lettre sur la pourpre phénicienne, à M. Alex. Bertrand, par F. de Saulcy..... 216

Sur des figures d'animaux gravées ou sculptées et autres produits d'art et d'industrie rapportables aux temps primordiaux de la période humaine, par MM. Ed. Lartet et H. Christy..... 233

Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'Abbaye royale de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale, par M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut.. 268

Epitaphe grecque métrique, par M. François Lenormant..... 282

Inscriptions araméennes et nabatéennes du Haouran, par M. Melchior de Vogüé..... 284

Lettre sur l'attitude repliée dans les sépultures antiques, par M. Fréd. Troyon..... 289

Le Musée du Caire, par M. F. de Saulcy..... 313

Les anciennes populations de la Gaule, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules, par M. Alex. Bertrand..... 323

Les Khéta-u des textes hiéroglyphiques, les Khatti des inscriptions cunéiformes et les Héthéens des livres bibliques, par M. Paul Buchère..... 333

Le temple d'Hadrien a Cyzique, par MM. G. Perrot et E. Guillaume... 350

Sur deux statues nouvellement découvertes à Athènes, près l'Hagia Triàs, par M. A. Salinas..... 361

Description d'un tumulus sépulcral des Tchoudes, à Ananyino, sur la Kama (Russie), par Pruner-Bey... 371

Inscriptions latines de Corinthe, par M. Fr. Lenormant..... 375

Une inscription ptolémaïque d'Alexandrie, par M. Wescher..... 379

Dolmen tumulaire de Crubeltz (arrondissement de Lorient), par M. G. de Closmadeuc..... 393

Les anciennes populations de la Gaule, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules (*suite*), par M. Alex. Bertrand... 404

Substructions gallo-romaines de Caulnes (Côtes-du-Nord), par M. J. Gaultier du Mottay..... 414

Inscription grecque du règne de Cléopatre trouvée a Alexandrie par M. Carle Wescher..... 420

Le premier age du fer en Danemark. Analyse d'un Mémoire de M. Engelhardt, par M. Pruner-Bey..... 424

Le temple de Jérusalem (Opinion de M. de Vogüé), par M. A. B..... 428

Le théatre de Bacchus a Athènes, par M. François Lenormant..... 434

Cinquième rapport de M. Keller sur les habitations lacustres de la Suisse, par M. A. Morlot..... 437

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mois de janvier. — Nomination d'un membre ordinaire, trois correspondants régnicoles et un correspondant étranger. — Nouvelles de M. de Saulcy en mission à Jérusalem. — Nouvelles de M. V. Guérin revenant de Syrie en France. — Discussions préparatoires et comités secrets, p. 64.

Mois de février. — Renouvellement du Bureau. — Lecture d'un rapport sur les travaux des commissions de publication pendant le second semestre de 1863. — Nouvelles de M. de Rougé, par M. le secrétaire perpétuel. — Note de M. Vincent sur l'usage de célébrer une messe grecque à l'abbaye de Saint-Denis, p. 135. — Retour de M. de Saulcy venant de Syrie, p. 136.

Mois de mars. — Note sur les découvertes de M. de Saulcy, p. 219. — Mémoire de M. Vincent sur les rapports du calendrier égyptien et du calendrier Romain. — L'ouvrage *I monumenti sepulcrali*, par M. de Longpérier, p. 220.

Mois d'avril. — Mort de MM. Hase et Ampère. — Communication de M. Renan sur des inscriptions hébraïques. — *Id.* de M. de Vogüé sur des inscriptions araméennes. — Ouvrages recommandés, p. 300.

Mois de mai. — Discussions relatives aux concours pour 1864. — Programme de la mission de M. de Rougé. — Lettre de M. Wescher sur cette mission et sur une inscription monumentale trouvée dans l'île de *Philæ*, etc., p. 382.

Mois de juin. — Elections de MM. Quicherat et Dulaurier. — Hommage à l'Académie par M. Ritschl de ses *Priscæ latinitatis epigraphicæ monumenta*. — Rapport de M. Wescher sur sa mission. — Mémoire de M. Egger sur l'Ερώτιπος. — Communication de M. Passy sur quelques sculptures du Bas-Empire, p. 444.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Election de M. Jourdain à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement de M. Berger de Xivrey, décédé. — Renouvellement du bureau de la Société des antiquaires de France. — Deux communications importantes à cette Société : 1° Une Note de M. de Linas sur le calice de Chelles ; 2° Une note de M. le duc de Blacas sur des vases en terre trouvés, en 1817, sous le peperino du lac Albano, p. 65. — Nouvelles de M. de Saulcy, à Jérusalem, sur les heureux résultats de son voyage. — Trois notes curieuses envoyées par M. Gaultier du Mottay sur des découvertes opérées en 1863 dans le département des Côtes-du-Nord. — Inscriptions inédites de Méthana et de Corfou communiquées par M. F. Lenormant. — Extrait d'un rapport de M. Keller sur les habitations lacustres des temps anciens et modernes, de M. F. Troyon. — Concours de la Société des antiquaires de Picardie pour 1864, 1865 et 1866, p. 68-77. — Nomination de M. de Saulcy, président, et de M. Egger, vice-président de l'Académie des Inscriptions pour 1864. — Communications de

la Société des antiquaires de France : M. J. Quicherat communique une série de disques trouvés dans un souterrain refuge de la Vendée; M. A. Bertrand communique au nom de M. Closmadeuc, de Vannes, une note sur la fouille du dolmen tumulaire connu sous le nom de *Mané-er-H'oèch*, p. 137, 138, 139. — Lettre de M. le comte Conestabile sur de récentes découvertes faites en Etrurie, lue à la Société des antiquaires de France, par M. Noel des Vergers; communications de M. Gaultier du Mottay sur la découverte d'anciennes pierres tombales; extrait du rapport de M. le comte de Nieuwerkerke sur le musée de Saint-Germain. — Nouvelles fouilles entreprises à Concise sous la direction de M. Troyon; note de M. Troyon à ce sujet, p. 140 à 144. — Inscriptions hiéroglyphiques données au Louvre par S. A. I. le prince Napoléon, ainsi qu'une stèle, un linteau de porte orné d'hiéroglyphes et un petit bloc de pierre portant des cartouches de Ramsès II, p. 221. — Note de M. E. Aubert sur la découverte des tombeaux de saint Ambroise et des saints Gervais et Protais dans l'église patronale de Milan; découverte sur la route de Caudebec à Eu, de silex et de hachettes en métal; commission pour expédition scientifique au Mexique, p. 222-224. — Mort de M. Hase et de M. Ampère; nouvelles de M. le duc de Luynes accompagné de M. Louis Lartet; exploration dans les cavernes des environs de Beyrouth, indiquées par M. de Botta; découvertes de haches gauloises dans les Côtes-du-Nord; découverte par M. le docteur Closmadeuc, de Vannes, d'un dolmen tumulaire de l'âge primitif; nouvelles de fouilles pratiquées sous la direction de M. le préfet de l'Ain à Izernore : antiquités romaines, médailles gauloises et romaines; réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne; sujet mis au concours par Arthur James Johnes esq., juge de *Countes Courts* de la partie centrale du pays de Galles, sur l'origine de la nation anglaise, p. 301-304. Retour de M. de Rougé de son voyage en Egypte; prix Gobert à M. d'Arbois de Jubainville et l'accessit à M. Vallet de Virille; distribution des prix accordés aux sociétés savantes à la suite du concours de 1863-1864; communication de renseignements sur les Kjœkkenmædding sur les côtes de la France méridionale par M. Lartet, objets récemment sortis des fouilles de M. Troyon à Concise; collection de dessins de monnaies gauloises présentée par M. E. Hucher au congrès des délégués des sociétés savantes; dernières découvertes dans les établissements lacustres de la Suisse; deux ouvrages importants viennent de paraître : 1° l'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie et remarques sur les théories relatives à l'origine des espèces par la variation, par sir Charles Lyell, traduit par M. Chaper; 2° Le temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-cherif, suivi d'un essai sur la ville sainte, par M. le comte M. de Vogüé; lettres sur les fouilles des *monuments dits celtiques* de la province de Constantine; M. de Rhoëllerie, sous-préfet de Saint-Affrique, fait fouiller des dolmens inexplorés sur le territoire de Saint-Jean-d'Alcapies; ajournement du rapport détaillé de M. le docteur Closmadeuc, sur les fouilles du tumulus de la commune de Belin, et annonce de la *Voie sacrée*, de M. F. Lenormant, p. 385-392. — Nomination à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de M. L. Quicherat et de M. Dulaurier en remplacement de MM. Hase et Ampère décédés; découverte à Angerville, près Etampes, dans la propriété de M. Berryer, d'un cercueil de pierre en forme d'auge contenant un squelette humain et des antiquités diverses; fouilles de l'abbé Cochet et découverte d'un cimetière gallo-romain à Orival (près Fécamp); découvertes de nombreux dolmens en Afrique; organisation d'un musée archéogique à Chalon-sur-Saône, p. 447-452.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE SIGILLAIRE DE LA VILLE DE SAINT-OMER, par Hermand et L. Deschamps de Pas, de la Société des antiquaires de la Morinie. Paris, V. Didron, Rolin et Feuardent, in-4°, et 45 planches..... 78

INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE AVANT LES ARMÉES PERMANENTES, suivies d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée par Edgard Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, Henri Plon, 1 vol. in-8. 1863..... 79

HISTOIRE DE LA VILLE ET DE TOUT LE DIOCÈSE DE PARIS, par l'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, membre de la Société impériale des antiquaires de France, etc., tome Ier. Paris, Durand, librairie, rue des Grès, 7. 1863, 1 fort vol. in-8, Prix : papier vélin, 12 fr..... 147

Dissertation sur la légende VIRGINI PARITURÆ ayant cours à Chartres, par A. S. Morin. Paris, impr. Martinet, 5, rue Mignon..... 149

RELATIONS POLITIQUES ET COMMERCIALES DE L'EMPIRE ROMAIN AVEC L'ASIE ORIENTALE (l'Hyrcanie, l'Inde, la Bactriane et la Chine), pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois, avec quatre cartes, par M. Reinaud, membre de l'Institut, etc. Impr. impér., 1863. 150

COLLECTION DE PLOMBES HISTORIÉS TROUVÉS DANS LA SEINE et recueillis par M. Arthur Forgeais, président de la Société de sphragistique, etc. 3e série. *Variétés numismatiques.* Paris, chez l'auteur, quai des Orfévres, 54, et chez Aubry, libraire, rue Dauphine 16. 1864, in-8°..... 151

« ZEITSCHRIFT FUR AEGYPTISCHE SPRACH-UND ALTERTHUMSKUNDE, » paraissant chaque mois par cahiers de 1 ou 2 feuilles in-4, rédigé par le docteur Henri Brugsch..... 224

DERNIÈRES PUBLICATIONS de M. Chabas. 226

EDIT DE DIOCLÉTIEN, ÉTABLISSANT LE MAXIMUM DANS L'EMPIRE ROMAIN, publié avec de nouveaux fragments et un commentaire, par M. W. Waddington. Paris, 1864..... 232

CATALOGUE DU MUSÉE DE NARBONNE, par M. Tournal. 1 vol. in-8°, 202 p. Narbonne et à Paris, chez Didier et Didron, libraires. 1864..... 305

LA BULGARIE ORIENTALE, par le docteur C. Allard, 294 p. Ouvrage orné de 7 gravures et 2 cartes. Paris, chez Adrien Le Clerc et chez C. Dillet, 1864..... 306

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES DES SOUVERAINS DE LA FRANCE ET DE SES GRANDS FEUDATAIRES, par Edouard Garnier, Paris, Hérold, 1863. Petit in-folio. 307

LES ACADÉMIES D'AUTREFOIS.—1° L'Ancienne Académie des sciences; — 2° l'Ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, par Alfred Maury. 2 vol. in-8°, chez Didier. Paris, 1864..... 308

ETUDE SUR LA SÉRIE DES ROIS INSCRITS A LA SALLE DES ANCÊTRES DE THOUTMÈS III, par E. de Saulcy. Metz, F. Blanc, 1863. 1 vol. in-8. — ÆGYPTISCHE CHRONOLOGIE. Ein kritischer Versuch von J. Lieblein. Christiania, 1863. 1 vol. in-8..... 309

HISTOIRE DE LA PEINTURE AU MOYEN ACE SUIVIE DE L'HISTOIRE DE LA GRAVURE, ETC., par T. B. Emeric David, avec une notice sur l'auteur, par P. Lacroix, 1862. — RECHERCHES SUR L'ART STATUAIRE CONSIDÉRÉ CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES MODERNES, par T. B. E. David. Nouvelle édition, revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, publiée par M. P. Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, 1863. Paris, Ve J. Renouard, 6, rue de Tournon. 2 vol. in-18 anglais 311

L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME PROUVÉE PAR LA GÉOLOGIE, ET REMARQUES SUR LES THÉORIES RELATIVES A L'ORIGINE DES ESPECES PAR VARIATION, par sir Charles Lyell, traduit avec le concours de l'auteur, par M. Chaper. 1 vol. in-8° de 557 p., illustré de nombreuses figures. Paris, chez Baillière et fils, rue Hautefeuille, 19. 453

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3162